BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750599

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1847

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

Coll folio 16

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE 126

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

MARS 1848.

NOTA.

Le présent compte, dont la publication n'était législativement exigée que le 31 mars (article 11 de la loi du 9 juillet 1836 sur le règlement définitif du budget de 1833), se trouvait en état de confection à l'époque de la révolution de février 1848. Il a dû être achevé dans le système et selon les formules précédemment en usage.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 12.
COMPTES GÉNÉRAUX.	Compte des opérations de l'année 1847		15 à 46.
	——— des contributions et revenus publics		47 à 92.
	——— des dépenses publiques		93 à 150.
	——— du service de trésorerie		151 à 178.
	Comptes des budgets.	Compte définitif de l'exercice 1846	179 à 280.
		Compte provisoire de l'exercice 1847	281 à 348.
		État des opérations relatives à l'exercice 1848	349 à 352.
		Situation financière du service des travaux extraordinaires	353 à 364.
		Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1847	365 à 374.
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		375 à 408.
	Résumé de la situation ci-dessus, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1848		409 à 424.
COMPTES SPÉCIAUX.	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	425 à 466.
		Amortissement des rentes	467 à 496.
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	497 à 506.
		Cautionnements en numéraire	507 à 514.
		Rentes viagères	515 à 520.
		Pensions inscrites au trésor	521 à 528.
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	529 à 546.
		Service départemental	547 à 558.
		Service colonial	559 à 576.
		Services financiers en Algérie	577 à 600.
		Service des monnaies	601 à 636.
		Ancien domaine extraordinaire	637 à 642.
		Débets, créances litigieuses et avances pour les chemins de fer	643 à 656.
TABLE DÉTAILLÉE des matières			657 à 665.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DISPOSITIONS qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Le Compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances royales des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique.

Il est extrait du Journal général et du Grand-livre tenus à la Direction de la comptabilité générale des finances pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux des Chambres.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques; et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour vérifier le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercices et d'année, publiés par les ministères, à l'appui des lois de finances.

DIVISION du compte général des finances.

Le compte général de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une Note explicative qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou ré-

glementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des tableaux, et à éclairer les investigations des commissions de finances.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets et le service de trésorerie. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

COMPTE des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux que les ministres produisent aux Chambres.

COMPTE des contributions et revenus publics.

La section suivante, intitulée *Compte des contributions et revenus publiés*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les soldes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture, qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée aux Chambres pour le règle-

ment définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le trésor public.

COMPTE des dépenses publiques.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par ministère, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres législatifs dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques*, dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne par conséquent la récapitulation des dépenses que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

COMPTE du service de trésorerie.

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie,* dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du Compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers, à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

COMPTES des budgets.

Les *Comptes des Budgets* se composent d'abord de la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier budget qui atteint l'époque de sa clôture, et dont la loi de règlement est proposée aux Chambres. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif de l'exercice, et qui sont appuyées de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer ou à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance des ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant, ainsi que les opérations effectuées, pour les services urgents, sur les budgets dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant. La situation financière du service des travaux extraordinaires est ensuite exposée sous le rapport de l'emploi des allocations générales que les lois ont affectées à ces travaux, et des ressources spéciales destinées à y subvenir.

Cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant, pour la période de 1830 à 1847, la situation financière du budget de chacun de ces exercices, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée, en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, par branches de service, en recette et en dépense, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée.

SITUATION générale des finances.

La *Situation générale des finances*, à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets et des fonds spéciaux, et enfin les découverts que les anciens budgets ont laissés à la charge du trésor, lesquels représentent l'excédant ou passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif.

Cette partie du présent compte est accompagnée d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite, afin qu'on puisse apprécier leur importance corrélative, les quatre principaux termes de la situation générale des finances publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères, et enfin des pensions inscrites au trésor.

La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; service colonial; services financiers en Algérie; service des monnaies; ancien domaine extraordinaire, et enfin débets, créances litigieuses, prêts effectués au commerce en 1830, et avances du trésor aux compagnies de chemins de fer. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

COMPTE de la dette consolidée.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. Il fait connaître l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics, ou annulées en vertu d'actes législatifs; leur classement par catégories de propriétaires; et, enfin, les mouvements qu'elles ont éprouvés sous ce rapport, pendant chacun des mois de l'année, avec la distinction des opérations d'*ordre* et des opérations *réelles*.

COMPTE de l'amortissement des rentes.

Le *Compte de l'amortissement des rentes* résume les versements fait par le trésor à la caisse d'amortissement, ainsi que les rachats effectués par elle; les fonds de réserve qu'ont procurés les rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair; les consolidations successives de bons du trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes qui forment la puissance de l'amortissement à la fin de l'année.

COMPTE des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette, et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

COMPTE des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au trésor.

COMPTE des rentes viagères.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

COMPTE des pensions inscrites au trésor.

Le *Compte des pensions inscrites au trésor* énonce les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès; et, enfin, la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique.

COMPTE d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices réglés législativement qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé, dans les formes déterminées par la loi, sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

COMPTE du service départemental.

Le *Compte du service départemental* a pour objet de résumer sous un point de vue d'ensemble, et selon les spécialités réglées par la loi du 10 mai 1838, les opérations comprises dans les budgets départementaux, qui sont attribuées aux trois ministères chargés de concourir à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. Ce compte devient ainsi, avec les développements publiés à l'appui par les mêmes ministères, la base de la sanction à donner par le pouvoir législatif, aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées définitivement par ordonnances royales, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838.

COMPTE du service colonial.

Le *Compte du service colonial* se rapporte au régime postérieur au 1er janvier 1842. Il fait connaître, d'une part, les opérations que l'administration a eues à constater en France, pendant l'année, pour les quatre colonies soumises aux nouvelles dispositions financières consacrées par la loi du 25 juin 1841 (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon), ainsi que pour les divers établissements coloniaux laissés en dehors de ces mêmes dispositions; et, d'autre part, les recettes et les dépenses de chaque exercice, qui, d'après les informations fournies par les agents administratifs et les comptables dans les colonies, sont à soumettre au contrôle législatif, selon les formes voulues.

COMPTE des services financiers en Algérie.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

COMPTE du service des monnaies.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de cuivre, et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

COMPTE de l'ancien domaine extraordinaire.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire,* dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce, recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

COMPTE des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemins de fer.

Enfin, le *Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemin de fer,* présente, par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués en 1830, au commerce et à l'industrie, ainsi que sur ceux qui, depuis 1840, ont eu lieu en faveur de diverses compagnies de chemins de fer.

DOCUMENTS de finances, qui servent de base au contrôle législatif.

Le *Compte général des finances,* qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle des Chambres, contrôle dont elles trouvent les éléments dans l'ensemble des documents ci-après :

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré;
Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs;
Situation provisoire de l'exercice courant, réunie, sous le titre de Documents divers, *aux publications annuelles prescrites par différentes lois;*
Compte général de l'administration des finances;
Rapport au Roi et Déclaration générale de la Cour des Comptes;
Éclaircissements publiés par les ministres, en réponse aux observations contenues dans les deux documents émanés de la Cour des comptes;
Rapport et procès-verbal de la Commission instituée par ordonnance royale, pour la vérification des comptes ministériels.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1847.

Compte des contributions et revenus publics.

Compte des dépenses publiques.

Compte du service de trésorerie.

Comptes des budgets.

Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de l'année 1847.

Le compte des opérations de l'année forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, pendant l'année 1847, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1847 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1847.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, qui formaient le solde du compte de l'année précédente, montaient à. 198,626,474f 26c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1847, se sont élevées à 7,818,756,602 fr. 32 cent., savoir :

Recettes sur les produits ordinaires des budgets	1,331,778,216f 32c	
Service colonial	1,702,094 38	
Recettes sur les services spéciaux	72,979,556 84	
Recette en atténuation des découverts du trésor sur les budgets	129,387,059 40	
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	80,229,770 98	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	3,115,782,335 50	
Idem de ses créances actives	47,570,372 65	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	3,039,327,196 25	
TOTAL de la recette	7,818,756,602 32	7,818,756,602 32

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de 8,017,383,076 58

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 7,812,903,329 fr. 65 cent., savoir :

Dépenses des budgets. — Services ordinaires	1,447,204,706f 22c	
Dépenses des budgets. — Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	30,394,692 78	
Dépenses des budgets. — ——— régis par la loi du 11 juin 1842	143,345,512 19	
Service colonial	18,277,974 67	
Dépenses sur les services spéciaux	60,574,599 90	
Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement. — Bons remboursés en numéraire	472,217 22	
Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement. — Bons consolidés en rentes	78,794,010 90	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	2,947,047,663 33	
Idem de ses créances actives	47,913,097 10	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	3,038,878,855 34	
TOTAL de la dépense	7,812,903,329 65	7,812,903,329f 65c

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1847, à la caisse centrale du trésor à Paris, et chez les agents extérieurs 204,479,746 93

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi. 8,017,383,076 58

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1847.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources ordinaires.

EXERCICE 1846.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1847, sur les contributions et revenus de l'exercice 1846, s'élevaient à 55,951,163f 76c

Pendant l'année 1847, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour 13,427,216 fr. 14 cent.; des non-valeurs ont été constatées et des décharges de droits accordées pour 1,153,303 fr. 82 cent.; en résultat le solde au commencement de l'année a été augmenté de la différence de. 12,273,912 32

ENSEMBLE 68,225,076 08

Les recouvrements effectués pendant l'année 1847 n'ayant été que de 58,051,949 14

Le budget de l'exercice 1846 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer transporté à l'exercice suivant, de 10,173,126 94

EXERCICE 1847.

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, des droits à recouvrer sur l'exercice 1847 ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1847, pour une somme de. 1,331,775,197f 16c

Les recouvrements effectués, par les comptables des finances, ne se sont élevés qu'à 1,273,713,624 81

Et au 31 décembre 1847, il restait à recouvrer 58,061,572 35

EXERCICE 1848.

Quelques recettes ont été faites, en 1847, sur les produits de l'exercice 1848, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes montent à 12,642 fr. 37 cent.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits ordinaires recouvrés pendant l'année 1847 s'élèvent ensemble à une somme de 1,331,778,216 fr. 32 cent., savoir :

Exercice 1846.	58,051,949f 14c	1,331,778,216f 32c
——— 1847.	1,273,713,624 81	
——— 1848.	12,642 37	

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1847.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources extraordinaires.

Il n'y a pas eu à réaliser de ressources extraordinaires au profit des budgets pendant l'année 1847.

Les recettes de cette origine n'ont donné lieu qu'à un virement d'écritures. Sur le produit de l'emprunt de 200 millions négocié le 9 décembre 1844, il avait été attribué au budget de l'exercice 1846, antérieurement au 1er janvier 1847, une somme égale au montant des travaux extraordinaires (loi du 25 juin 1841) autorisés par la loi de finances de cet exercice (51,361,517f). En 1847, ce prélèvement a dû être ramené au montant des payements effectués à la charge du budget de l'exercice 1846 jusqu'à la clôture de cet exercice (47,524,722f 26c). La différence entre ces deux termes (3,836,794f 74c) a été, en conséquence, retirée du budget de l'exercice 1846, et transportée à un compte provisoire destiné à présenter, dans les écritures de la comptabilité générale, le solde dudit emprunt restant à appliquer aux budgets des exercices 1847 et subséquents.

Dépenses sur les services ordinaires.

EXERCICE 1846.

Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1846, il restait à payer au 1er janvier 1847, d'après le compte de l'année précédente...		236,642,040f 90c
Ces liquidations ont éprouvé, en 1847, une réduction de...	27,750,798f 57c	
Mais de nouveaux droits ayant été liquidés pour.....	1,192,775 72	
le reste à payer ci-dessus s'est trouvé atténué de la différence de.....		26,558,022 85
Les dépenses de l'exercice 1846 qui étaient à solder par le trésor pendant l'année 1847 ne s'élèvent, en conséquence, qu'à la somme de.....		210,084,018 05
Les payements ont eu lieu pour.....		205,159,313 05
Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1846 montaient à...		4,924,705 00

EXERCICE 1847.

Les dépenses liquidées pendant l'année 1847, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1847, ont été constatées dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses, pour une somme de.....	1,437,654,793 11
Sur cette somme il a été payé par les comptables des finances, celle de.....	1,222,908,108 52
et au 31 décembre 1847 les services restant à solder par le trésor montaient à.	214,746,684 59

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1847.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

EXERCICE 1848.

Les approvisionnements d'urgence pour le service de la guerre, principalement en Algérie, les dépenses de la marine à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et, enfin, les non-valeurs sur les contributions directes, ont nécessité, pendant l'année 1847, des payements imputables sur les crédits de l'exercice 1848 qui s'élèvent à 19,137,284 fr. 65 cent.

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements relatifs aux services ordinaires et effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1847, un total de 1,447,204,706 fr. 22 cent., savoir :

Exercice 1846	205,159,313f 05c	1,447,204,706f 22c
——— 1847	1,222,908,108 52	
——— 1848	19,137,284 65	

Dépenses pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

Les travaux extraordinaires imputables sur le produit de l'emprunt en rentes autorisé par la loi sur le budget des recettes de 1842 ont donné lieu, pendant l'année 1847, à des payements montant ensemble à 30,394,692 fr. 78 cent., savoir :

Budget de l'exercice 1846	6,133,156f 99c	30,394,692f 78c
——— 1847	24,261,535 79	

Dépenses pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

Pendant l'année 1847, les payements effectués pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et pour divers travaux provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, aux termes de la loi du 11 juin 1842, se sont élevés à 143,345,512 fr. 19 cent., savoir :

Budget de l'exercice 1846	25,029,039 51	143,345,512f 19c
——— 1847	118,316,472 68	

Service colonial.

Le service colonial, quant à ceux de ses résultats qui affectent la situation des budgets, a donné lieu, pendant l'année 1847, de constater les opérations suivantes :

Dans le compte provisoire du budget de l'exercice 1846 (page 344 du compte des finances de l'année 1846), il a été fait dépense, par application au compte du service colonial (page 564 du même compte), d'une somme de 15,719,627 francs, pour la portion des fonds généraux dudit bud-

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1847.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

get représentant l'insuffisance présumée des ressources attribuées à ce service, sauf son règlement ultérieur dans la loi des comptes de 1847, selon la disposition spéciale consacrée à cet égard par l'article 11 de la loi des comptes de 1842; mais la loi générale des crédits supplémentaires, votée pendant la session de 1847, ayant ajouté une somme de 328,967 fr. 67 cent. aux dépenses primitivement autorisées par le budget, il y a eu lieu d'augmenter d'une pareille somme le prélèvement originairement effectué sur les fonds généraux du budget de 1846..... 328,967f 67c

Un complément de 2,071,020 francs a dû, pour la même cause, être constaté en dépense au budget de l'exercice 1847 (voir page 568 du présent compte).... 2,071,020 00

Enfin, pendant l'année 1847, il a été également fait dépense d'une somme de 15,877,987 francs sur les fonds généraux du budget de 1848, au profit du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies dans les derniers mois de l'année 1847 (voir page 352 du présent compte pour la dépense du budget de 1848, et page 568 pour l'application qui a été faite de ce prélèvement, au compte du service colonial), ci..... 15,877,987 00

ENSEMBLE..... 18,277,974 67

Le prélèvement de même nature effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice 1845, pour une somme de 15,544,364 fr. 13 cent., s'étant trouvé réduit de celle de 1,702,094 fr. 38 cent. par les recettes et les dépenses constatées en clôture d'exercice, cette dernière somme, aux termes de la proposition qui en a été faite aux Chambres, en leur soumettant le règlement définitif du service colonial de 1845 (article 11 de la loi des comptes de 1846), a été transportée au budget de l'exercice 1846, en accroissement de ses ressources..... 1,702,094f 38c

Résultat du service des budgets pour l'année 1847.

Considéré dans son ensemble, le service des budgets a présenté pendant l'année 1847, un excédant de dépense de 305,742,575 fr. 16 cent., qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

SERVICE ORDINAIRE.

Service général.

Dépenses.....	1,447,204,706f 22c	
Recettes.....	1,331,778,216 32	
Excédant de dépense à reporter.....	115,426,489 90	115,426,489f 90c

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1847.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

REPORT.....		115,426,489 90
Service colonial.		
Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets de 1846, 1847 et 1848.....	18,277,974f 67c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1845.....	1,702,094 38	
Excédant de dépense.....	16,575,880 29	16,575,880 29
		132,002,870 19

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

Payements effectués sur le produit de l'emprunt en rentes négocié le 9 décembre 1844.....	30,394,692 78

Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

Payements effectués et provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor.....	143,345,512 19
TOTAL de l'excédant de dépense pour les deux services.....	305,742,575 16

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les versements de capitaux de cautionnements en numéraire se sont élevés à 15,483,540 fr. 13 cent., et les remboursements à 15,083,928 fr. 97 cent.

Le compte spécial qui est tenu pour les produits éventuels affectés au service départemental, et dont les mouvements, retracés d'abord en dehors des budgets, y sont ensuite rattachés, au fur et à mesure de la mise desdits produits à la disposition des préfets, présente, en 1847, une recette de 17,210,502 fr. 01 cent. et une dépense de 17,225,233 fr. 70 cent.

Les opérations constatées par l'administration des finances pour le service colonial, d'après le régime spécial de comptabilité propre à ce service, et qui se composent principalement des envois de fonds de la métropole, des payements ordonnancés directement par elle, et du prélèvement des fonds généraux du budget destiné à couvrir l'insuffisance de ressources de chaque exercice, ont donné lieu à une recette de 20,701,635 francs 22 centimes et à une dépense de 20,029,822 francs 62 centimes. Cette dépense s'est augmentée en outre de la réduction de 1,702,094 francs 38 centimes, qu'a dû éprouver, en règlement d'exercice, au profit du budget de 1846, comme on l'a dit plus haut, le

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1847.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

prélèvement qu'on avait provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1845, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice.

Les mouvements du service municipal en Algérie se résument en une recette de 5,411,853 fr. 85 cent. et en une dépense de 4,781,465 fr. 20 cent.

En 1845, il a été ouvert dans les écritures de la comptabilité générale des finances, un compte intermédiaire auquel on impute provisoirement le produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie, que l'on en retire ensuite pour appliquer au budget la portion dont il doit profiter, et porter en dépense la répartition de ces prises entre les ayants droit, d'après les liquidations faites par les agents administratifs du ministère de la guerre. La recette constatée à ce compte pendant l'anné 1847, a été de 262,263 fr. 64 cent., et la dépense de 82,200 francs 84 centimes.

L'exécution de la loi du 10 juillet 1845, sur le retrait et la démonétisation de diverses pièces, a donné lieu, pendant l'année 1847, aux opérations suivantes qui ont été constatées au compte spécial ouvert pour cette démonétisation dans les écritures de la comptabilité générale des finances. Savoir :

1° *Recette.* — Versements faits au trésor, par le directeur de la monnaie de Paris, de la valeur au poids, des pièces de billon qui lui ont été livrées (3,724,647 fr. 16 cent.); recette de pièces décimales ou étrangères comprises dans les livraisons faites au directeur de la monnaie de Paris, et dont il a dû rembourser la valeur au trésor (34,671 fr. 79 cent.); produit des pièces d'argent remises à la banque de France pour être raffinées (7,422,255 fr. 81 c.); application au budget de la somme de 2,728,187 fr. 23 cent., représentant la différence entre la valeur nominale des pièces de billon et d'argent démonétisées et la valeur réelle obtenue de leur refonte ou de leur affinage, ensemble 13,909,761 fr. 99 c..

2° *Dépense.* — Remboursement au directeur de la monnaie de Paris d'une différence reconnue sur des pièces livrées à titre d'essai (9,701 fr. 28 cent.); application de produit d'affinage (12,384 fr. 50 c.) aux recettes diverses du budget de 1847 (ensemble 22,085 fr. 78 cent.)

Les opérations qu'a nécessitées l'exécution de la loi du 10 juillet 1847 sont, dans leur ensemble, l'objet d'un compte administratif publié ci-après, pages 621 à 636.

Par un virement d'écritures, il a été fait imputation au compte spécial ouvert au ministère de la guerre pour la créance à recouvrer à son profit sur la ville de Lille (voir le compte des finances de l'année 1845, page 23), de la dépense de 428,797 fr. 09 cent., que ce ministère a constatée en 1847 pour la construction de nouveaux bâtiments militaires destinés à remplacer ceux qui ont été cédés par lui à ladite ville afin de lui faciliter les moyens d'établir une station intérieure du chemin de fer.

Enfin, l'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la portion de l'emprunt contracté par ce Gouvernement qui a été garantie par la France, s'est augmentée, pendant l'année 1847, d'une somme de 1,218,971 fr. 32 cent.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été les mouvements de ces différents services spéciaux :

Recette	72,979,556f 84c
Dépense	60,574,599 90
Il en est par conséquent résulté, pendant l'année 1847 (*voir* le tableau, page 172), un excédant de recette de	12,404,956 94

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1847.

OPÉRATIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Les découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et subséquents, à l'extinction desquels la loi a affecté les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement, ont été atténués, en 1847, d'une somme de 78,794,010 fr. 90 cent. pour la consolidation, en rentes, des fonds de cette origine représentés par les bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, comme il suit :

1° Bons délivrés par le trésor pendant le deuxième semestre de l'année 1846, et qui se trouvaient compris dans le passif de l'administration des finances au 31 décembre 1846 (*voir* page 385 du compte de 1846). Ces bons s'élevaient à 39,662,243 fr. 83 cent. Il en a été distrait un appoint de 51 fr. et le surplus, montant à 39,662,192 fr. 83 cent., a été consolidé au moyen d'une rente 3 p. o/o de 1,473,518 fr. inscrite au nom de la caisse d'amortissement, le 11 janv. 1847.. 39,662,192f 83c

2° Bons délivrés par le trésor pendant le premier semestre de l'année 1847; ils se sont élevés à une somme de 39,131,869 fr. 07 cent., laquelle, augmentée de l'appoint de 51 fr. réservé sur la consolidation précédente, et réduite de celui de 49 fr. 77 cent. reporté à la consolidation subséquente, a formé celle de 39,131,818 fr. 07 cent. pour laquelle une rente 3 p. o/o de 1,508,939 fr. a été inscrite au nom de la caisse d'amortissement, le 22 juin 1847..... 39,131,818 07

Total des consolidations opérées pendant l'année 1847, en atténuation des découverts du trésor, réalisés ou à réaliser, suivant le détail qui en est donné page 154..... 78,794,010 90

Il est à remarquer, toutefois, que la recette qui résulte pour le trésor des bons remis à la caisse d'amortissement, étant réalisée au moment de l'émission de ces bons, les consolidations ne doivent être considérées que comme un simple échange de valeurs, et qu'en conséquence, la somme ci-dessus de 78,794,010 fr. 90 cent. ne se trouve pas comprise dans le résultat général du service de trésorerie pour l'année 1847 (*voir* page 155).

D'un autre côté, les avances du trésor, pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, ainsi que pour les autres travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842, ont été atténuées, pendant l'année 1847, 1° d'une somme de 42,234,298 fr. 50 cent. versée par les adjudicataires de l'emprunt en rentes, au capital de 200 millions, négocié le 10 novembre 1847; 2° du remboursement de 8,358,750 francs effectué par la compagnie adjudicataire du chemin de fer du Nord, en exécution de l'article 2 du cahier des charges annexé à la loi du 15 juillet 1845, portant concession de ce chemin de fer. Ensemble 50,593,048 fr. 50 cent.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1847, les mouvements et le résultat ci-après :

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1847.

Suite des OPÉRATIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Fonds de réserve de l'amortissement.

Il a été remis à la caisse d'amortissement, pour les rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, des bons du trésor, formant pour lui, comme on vient de le dire, une ressource réelle, et s'élevant à		80,229,770f 98c
Mais l'abaissement momentané du cours des rentes 4 p. o/o a donné lieu de rembourser en numéraire, à cette caisse, desdits bons, jusqu'à concurrence de	472,217f 22c	
De plus ils se sont trouvés réduits par la consolidation en rentes de ceux qui ont été émis pour la réserve disponible des six premiers mois de 1847, de	39,131,767 07	39,603,984 29
En sorte que le montant net des bons de cette nature, restant à consolider au 31 décembre 1847, et qui figurent dans le passif de l'administration des finances à la même époque (*voir* page 385), n'est plus que de		40,625,786 69

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant à	3,115,782,335f 50c
et ont été atténuées de remboursements montant à	2,947,047,663 33
Leur solde au commencement de l'année s'était ainsi augmenté de la différence de	168,734,672 17

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédant des bons du trésor émis sur ceux qui ont été remboursés	228,724,144 55
Diminution des créances passives de l'administration des finances (à déduire)	59,989,472 38
RESTE en augmentation comme ci-dessus, pendant l'année 1847	168,734,672 17

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1847.

Suite des OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le trésor, y compris 26,129,662 fr. 22 cent. pour une opération intermédiaire que nécessite entre les préposés des douanes le payement de leurs traitements d'activité et de retraite, ont été de.. 47,570,372f 65c

Et les payements faits en accroissement de ces créances, y compris une somme de 26,169,448 fr. 07 cent. pour la même opération intermédiaire, ayant été de 47,913,097 10

Le résultat des opérations de l'année les a ainsi augmentées de..... 342,724 45

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1847, à..... 198,626,474f 26c

Pendant l'année 1847, ces comptables ont reçu du trésor ou de leurs collègues 3,039,327,196 25

ENSEMBLE..... 3,237,953,670 51

Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au trésor ou à leurs collègues pendant la même année montent à..... 3,038,878,855f 34c

Le solde en caisse ou en portefeuille, au 1er janvier 1848, est de..... 204,479,746 93

3,243,358,602 27

L'encaisse des comptables a par conséquent éprouvé, pendant l'année 1847, une augmentation (*voir* le tableau, page 173) de..... 5,404,931 76

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1847.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer détermine pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1847, les résultats généraux qui suivent :

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1847.

Suite du RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1847.

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur le service ordinaire des budgets, y compris les opérations relatives au service colonial.	"	132,002,370f 19c
Payements effectués pour le service des travaux extraordinaires qui s'effectuent sous le régime de la loi du 25 juin 1841	"	30,394,692 78
Idem. — Pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et les autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	143,345,512 19
Versements effectués par les adjudicataires de l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847	42,234,298f 50c	"
Fonds reçus des compagnies adjudicataires de chemins de fer, en remboursement de dépenses faites par l'État	8,358,750 00	"
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, déduction faite de ceux que le trésor lui a remboursés en numéraire (472,217 fr. 22 cent.)	79,757,553 76	"
Excédant de dépense réalisée sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets	"	1,482,719 27
Bons du trésor remis à divers. (Excédant des émissions).	228,724,144 55	"
Réduction des créances passives de l'administration des finances	"	59,989,472 38
Augmentation des créances actives	"	342,724 45
Augmentation de l'encaisse des comptables	"	5,404,931 76
Recette en atténuation de la dépense résultée du retrait de la circulation des pièces démonétisées	13,887,676 21	"
	372,962,423 02	372,962,423 02

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1847. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, et à la Déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du Compte général des finances.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847.

Tableau général des Opérations de l'administration des finances pendant l'année 1847.

Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1847.

Numéraire	84,940,507f 38c	196,641,494f 16c	198,626,474f 26c
Effets à recevoir	111,700,986 78		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées	1,984,980 10		

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1847.

	Droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1847.	Droits constatés pendant l'année 1847.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1847.	Recouvrements effectués pendant l'année 1847.	Reste à recouvrer à la clôture de l'exercice.
Contributions directes	45,800,509f 18c	282f 22c	"	45,800,791f 40c	"
Enregistrement, timbre et domaines	1,076,500 00	4,098,337 82	"	1,172,433 63	4,002,404f 19c
Produits des forêts et de la pêche	831,541 91	1,035,892 30	"	763,774 36	1,103,659 85
Douanes et sels	20,000 00	"	8,804f 49c	11,195 51	"
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	3,431,662 33	4,092,350 09	"	2,461,260 52	5,062,751 90
Produits des postes	529,093 53	89,090 54	"	613,873 07	4,311 00
Produits universitaires	5,622 90	2,284 99	"	7,907 89	"
Produits éventuels affectés au service départemental	"	3,537,072 06	"	3,537,072 06	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	571,906 12	"	571,906 12	"
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"
Produits divers	4,256,233 91	"	1,144,499 33	3,111,734 58	"
	55,951,163 76	13,427,216 14	1,153,303 82	58,051,949 14	10,173,126 94
Ressources extraordinaires	"	"	3,836,794 74	(A)3,836,794 74	"
Total de l'exercice 1846	55,951,163 76	13,427,216 14	4,990,098 56	54,215,154 40	10,173,126 94
		8,437,117 58			
	64,388,281 34				

(A) Réduction sur les recettes de l'année précédente.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1846.

		Droits qui restaient à payer au 1er janvier 1847.	Droits constatés pendant l'année 1847.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1847.	Payements effectués pendant l'année 1847.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.
Service ordinaire.						
Liste civile		25,000f 00c	"	"	25,000f 00c	"
Dette publique	Dette consolidée	6,463,653 53	"	"	5,613,352 47	850,301f 06c
	Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	302,218 32	239,360f 95c	"	196,809 78	344,769 49
	Intérêts de capitaux de cautionnements	6,828,315 35	"	"	6,471,906 15	356,409 20
	Intérêts de la dette flottante	11,399,176 97	"	997,643f 89c	10,401,533 08	"
	Rentes viagères	1,048,422 11	"	87,815 31	960,606 80	"
	Pensions	12,558,603 73	"	967,849 30	11,589,554 43	1,200 00
	Justice et cultes — Dépenses de la justice	1,786,670 23	"	95,862 39	1,685,215 77	7,592 07
	Justice et cultes — Dépenses des cultes	10,996,155 55	"	840,383 95	9,981,990 95	173,780 65
Dépenses générales des services publics.	Affaires étrangères	2,512,016 91	155,195 38	"	2,610,560 95	56,651 34
	Instruction publique	5,325,491 48	"	737,126 88	4,511,222 73	77,141 87
	Intérieur	38,031,442 14	"	9,098,721 76	28,815,484 04	117,236 34
	Agriculture et commerce	6,080,658 10	"	244,928 87	5,781,278 14	54,451 09
	Travaux publics	16,766,878 42	"	811,725 31	15,775,471 75	179,681 36
	Guerre	44,580,814 28	"	11,721,034 88	30,562,256 57	2,297,522 83
	Marine	26,627,037 44	672,023 60	"	27,167,981 76	131,079 28
	Finances	5,695,024 06	"	1,320,350 84	4,373,921 18	752 04
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics		21,272,563 03	"	827,355 19	20,240,201 98	205,005 86
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.		18,341,899 25	126,195 79	"	18,396,964 52	71,130 52
		236,642,040 90	1,192,775 72	27,750,798 57	205,159,313 05	4,924,705 00
Service extraordinaire. (Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)						
Ministère des travaux publics		4,186,672 37	"	1,215,928 96	2,888,050 52	82,692 89
——— de la guerre		9,937,832 24	"	7,696,255 13	2,241,577 11	"
——— de la marine		975,227 34	28,302 02	"	1,003,529 36	"
		15,099,731 95	28,302 02	8,912,184 09	6,133,156 99	82,692 89
(Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)						
Ministère des travaux publics		22,551,689 66	607,003 60	"	22,857,380 41	301,312 85
——— de la guerre		6,905,493 78	"	4,758,272 86	2,147,220 92	"
——— de la marine		25,376 85	"	938 67	24,438 18	"
		29,482,560 29	607,093 60	4,759,211 53	25,029,039 51	301,312 85
Total de l'exercice 1846		281,224,333 14	1,828,081 34	41,422,194 19	236,321,509 55	5,308,710 74
			39,594,112 85			
			241,630,220 29			

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1847.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS constatés pendant l'année 1847.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1847.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1848 sur les droits constatés.
EXERCICE 1847.			
Contributions directes	423,435,968 80	376,009,726 28	47,426,242 [illegible]
Enregistrement, timbre et domaines	271,847,813 53	270,673,813 53	1,174,000 [illegible]
Produits des forêts et de la pêche	29,520,522 19	28,869,825 49	650,696 [illegible]
Douanes et sels	201,115,473 17	201,095,473 17	20,000 [illegible]
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	305,618,244 74	301,998,781 10	3,619,463 [illegible]
Produits des postes	53,235,484 35	52,746,557 22	488,927 [illegible]
Produits universitaires	2,421,790 35	2,418,066 23	3,720 [illegible]
Produits éventuels affectés au service départemental	13,688,161 64	13,688,161 64	"
Produits et revenus de l'Algérie	11,708,169 35	11,708,169 35	"
Produit de la vente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	"
Produits divers	18,133,569 04	13,455,050 80	4,678,518 [illegible]
TOTAL de l'exercice 1847	1,331,775,197 16	1,273,713,624 81	58,061,572 [illegible]
EXERCICE 1848.			
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres)	12,642 37	12,642 37	"
EXERCICES POSTÉRIEURS A 1847.			
Ressources extraordinaires	3,836,794 74	3,836,794 74	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

	DROITS constatés pendant l'année 1847.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1847.	RESTE A PAYER au 1er janvier 1848 sur les droits constatés.
EXERCICE 1847.			
SERVICE ORDINAIRE.			
Liste civile	13,300,000f 00c	13,275,000f 00c	25,000f 00c
Chambre des Pairs	750,000 00	750,000 00	"
Chambre des Députés	769,271 00	769,271 00	"
Dette publique. — Dette consolidée	239,334,669 84	233,104,079 32	6,230,590 52
Dette publique. — Fonds d'amortissement	48,886,565 00	48,886,565 00	"
Dette publique. — Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	9,322,593 23	9,317,729 03	4,864 20
Dette publique. — Intérêts de capitaux de cautionnements	7,043,591 54	207,411 00	6,836,180 54
Dette publique. — Intérêts de la dette flottante	26,000,000 00	17,626,597 98	8,373,402 02
Dette publique. — Rentes viagères	2,300,000 00	1,273,935 69	1,026,064 31
Dette publique. — Pensions	53,549,992 15	41,290,473 28	12,259,518 87
Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes. — Dépenses de la justice	27,457,724 25	25,493,218 95	1,964,505 30
Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes. — Dépenses des cultes	39,367,395 91	28,854,249 48	10,513,146 43
Dépenses générales des services publics. — Affaires étrangères	10,215,568 31	7,426,039 22	2,789,529 09
Dépenses générales des services publics. — Instruction publique	19,269,438 10	14,348,931 88	4,920,506 22
Dépenses générales des services publics. — Intérieur	142,465,747 96	106,464,406 65	36,001,341 31
Dépenses générales des services publics. — Agriculture et commerce	14,987,779 49	10,270,488 69	4,717,290 80
Dépenses générales des services publics. — Travaux publics	70,354,136 15	54,818,772 57	15,535,363 58
Dépenses générales des services publics. — Guerre	346,309,541 77	303,384,077 69	42,925,464 08
Dépenses générales des services publics. — Marine	107,041.153 37	86,328,498 48	20,712,654 89
Dépenses générales des services publics. — Finances	20,498,021 75	17,795,630 34	2,702,391 41
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	155,729,182 23	137,087,992 35	18,641,189 88
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	82,702,421 06	64,134,739 92	18,567,681 14
	1,437,654,793 11	1,222,908,108 52	214,746,684 59
SERVICE EXTRAORDINAIRE.			
(Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)			
Ministère des travaux publics	7,838,708 23	5,642,581 48	2,196,126 75
Ministère de la guerre	22,297,755 13	13,666,811 05	8,630,944 08
Ministère de la marine	6,310,688 77	4,952,143 26	1,358,545 51
	36,447,152 13	24,261,535 79	12,185,616 34
(Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)			
Ministère des travaux publics	131,865,313 01	105,226,744 19	26,638,568 82
Ministère de la guerre	13,336,272 86	6,030,996 37	7,305,276 49
Ministère de la marine	13,747,543 27	7,058,732 12	6,688,811 15
	158,949,129 14	118,316,472 68	40,632,656 46
TOTAL de l'exercice 1847	1,633,051,074 38	1,365,486,116 99	267,564,957 39
EXERCICE 1848.			
SERVICE ORDINAIRE.			
Ministère des affaires étrangères	100,000 00	100,000 00	"
Ministère de la guerre	17,033,552 02	17,033,552 02	"
Ministère de la marine	1,383 557 21	1,383,557 21	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	620,175 42	620,175 42	"
TOTAL de l'exercice 1848	19,137,284 65	19,137,284 65	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1847.*

Suite de la RECETTE.

SERVICE COLONIAL.

Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1845, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service	1,702,094f 38c

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire			15,483,540 13
——— de produits éventuels effectuées pour le service départemental			17,210,502 01
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial			20,701,635 22
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie			5,411,853 85
——— des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie			262,263 64
Retrait et démonétisation de diverses pièces. (Loi du 10 juillet 1845.)			13,909,761 99
			72,979,556 84

RECETTE EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Produit des consolidations de la réserve de l'amortisssement	78,794,010 90
Versements des compagnies concessionnaires des chemins de fer	8,358,750 00
Versements sur l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847	42,234,298 50
	129,387,059 40

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement				80,229,770f 98c	
Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du trésor remis à divers	328,925,182f 00c	560,902,476f 23c	3,115,782,335 50	3,243,582,479 13
	Émission de traites et mandats	231,977,294 23			
	Recettes de fonds particuliers des comptables des finances		798,733,600 47		
	——— pour le compte des correspondants du trésor		654,768,920 48		
	——— des comptables des finances		1,101,377,338 32		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)				47,570,372 65	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances (Fonds reçus)					3,039,327,196 25
					6,282,909,675 38

Suite de la DÉPENSE.

SERVICE COLONIAL.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense du service colonial	Exercice 1846	328,967f 67c	18,277,974f 67c
	——— 1847	2,071,020 00	
	——— 1848	15,877,987 00	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire	15,083,928 97
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental	17,225,233 70
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial	21,731,917 00
Payements effectués pour le service municipal en Algérie	4,781,465 20
Répartition, entre le budget et les ayants droit, des produits de prises sur l'ennemi en Algérie	82,200 84
Retrait et démonétisation de diverses pièces. (Loi du 10 juillet 1845.)	22,085 78
Dépense prélevée sur la recette spéciale constatée, en 1845, au profit du ministère de la guerre. (Créance sur la ville de Lille.)	428,797 09
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	1,218,971 32
	60,574,599 90

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons remis par la caisse d'amortissement.	Bons remboursés en numéraire		472,217f 22c	79,266,228f 12c	3,074,226,988 55
	Bons consolidés en rentes		78,794,010 90		
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements de bons du trésor remis à divers	100,201,037f 45c	329,978,672f 20c	2,947,047,663 33	
	——— de traites et mandats	229,777,634 75			
	——— de fonds particuliers des comptables des finances		789,818,886 97		
	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		725,670,434 51		
	——— des correspondants des comptables des finances		1,101,579,669 65		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)				47,913,097 10	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)					3,038,878,855 34
					6,113,105,843 89

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1848.

Numéraire	97,378,871f 15c	201,944,350f 41c	204,479,746 93
Effets à recevoir	104,565,479 26		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		2,535,396 52	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1847.*

Suite de la RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES

Contributions et revenus publics.	Exercice 1846	54,215,154f 40c	1,327,941,421f 58c	1,331,778,216f 32c
	—— 1847	1,273,713,624 81		
	—— 1848	12,642 37		
	—— 1847 et subséquents		3,836,794 74	
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1845, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service				1,702,094 38
Services spéciaux				72,979,556 84
Recettes en atténuation des découverts du trésor				129,387,059 40
Opérations de trésorerie.	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		80,229,770 98	6,282,909,675 38
	Recettes en augmentation des créances passives	3,115,782,335f 50c	3,163,352,708 15	
	—— en atténuation des créances actives	47,570,372 65		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		3,039,327,196 25	
			Total de la recette	7,818,756,602 32
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1847				198,626,474 26
			Total général	8,017,383,076 58

Suite de la DÉPENSE.

ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1847.

Dépenses publiques.	Exercice 1846	236,321,509f 55c		1,620,944,911f 19c
	—— 1847	1,365,486,116 99		
	—— 1848	19,137,284 65		
Service colonial. Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense de ce service				18,277,974 67
Services spéciaux				60,574,599 90
Opérations de trésorerie.	Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement		79,266,228 12	6,113,105,843 89
	Payements en atténuation des créances passives	2,947,047,663f 33c	2,994,960,760 43	
	—— en augmentation de créances actives	47,913,097 10		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)		3,038,878,855 34	
			Total de la dépense	7,812,903,329 65
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1848				204,479,746 93
			Total général	8,017,383,076 58

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1847.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
EXERCICE 1846.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	45,800,791f 40c	"	"	"	"	"	45,800,791f 40c
Enregistrement, timbre et domaines	1,204,167f 11c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	31,733f 48c	1,172,433 63
Produits des forêts et de la pêche	460,734 74	"	"	"	"	300,899 05	"	"	"	3,050f 00c	909 43	763,774 36
Douanes et sels	"	11,195f 51c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11,195 51
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	2,461,260f 52c	"	"	"	"	"	"	"	"	2,461,260 52
Produits des postes	"	"	"	539,221f 07c	"	"	"	"	"	74,652 00	"	613,873 07
Produits universitaires	"	"	"	"	"	7,907 89	"	"	"	"	"	7,907 89
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,537,072 06	"	3,537,072 06
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	787,802f 13c	72,000 00	287,896 01	571,906 12
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Produits divers	"	"	"	"	225f 24c	1,236,641 99	39,266f 83c	49,754f 75c	A déd^re. 50,184 42	4,708,278 73	2,872,248 54	3,111,734 58
Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,836,794 74	A déd^re. 3,836,794 74
EXERCICE 1847.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	376,009,726 28	"	"	"	"	"	376,009,726 28
Enregistrement, timbre et domaines	270,673,813 53	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	270,673,813 53
Produits des forêts et de la pêche	5,198,867 84	"	"	"	"	23,670,957 65	"	"	"	"	"	28,869,825 49
Douanes et sels	"	201,095,473 17	"	"	"	"	"	"	"	"	"	201,095,473 17
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres)	"	"	301,998,781 10	"	"	"	"	"	"	"	"	301,998,781 10
Produits des postes	"	"	"	52,731,638 70	"	"	"	"	"	14,937 00	18 48	52,746,557 22
Produits universitaires	"	"	"	"	"	2,418,066 23	"	"	"	"	"	2,418,066 23
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,688,161 64	"	13,688,161 64
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	10,954,741 40	1,093,970 94	340,542 99	11,708,169 35
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00
Produits divers	"	325,990 41	"	"	1,321,705 16	7,779,936 50	2,785,195 72	723,927 36	3,464,690 24	2,507,208 05	5,453,602 64	13,455,050 80
EXERCICE 1848.												
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	12,642 37	"	"	"	"	"	"	"	"	12,642 37
EXERCICES POSTÉRIEURS A 1847.												
Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,836,794 74	"	3,836,794 74
A REPORTER	277,537,583 22	201,432,659 09	304,472,683 99	53,270,859 77	1,321,930 40	457,224,926 99	2,824,462 55	773,682 11	15,157,049 35	30,586,125 16	12,823,746 31	1,331,778,216 32

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1847.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
REPORT d'autre part	277,537,583f 22c	201,432,659f 09c	304,472,683f 99c	53,270,859f 77c	1,321,930f 40c	457,224,926f 99c	2,824,462f 55c	773,682f 11c	15,157,049f 35c	30,586,125f 16c	12,823,746f 31c	1,331,778,216f 32c
SERVICE COLONIAL.												
Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1845 pour couvrir l'excédant de dépense de ce service	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,702,094 38	"	1,702,094 38
SERVICES SPÉCIAUX.												
Recettes de cautionnements en numéraire	"	"	"	"	"	9,577,462 32	5,667,733 21	"	221,323 07	17,021 53	"	15,483,540 13
Recettes de produits éventuels effectuées pour le service départemental	"	"	"	"	"	17,210,602 01	"	"	"	"	100 00	17,210,502 01
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	"	"	"	"	"	"	"	"	"	22,094,270 69	1,392,635 47	20,701,635 22
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	5,411,853 85	"	"	5,411,853 85
Recettes des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	262,263 64	"	"	262,263 64
Retrait et démonétisation de diverses pièces. (Loi du 10 juillet 1845.)	"	"	"	"	"	"	13,909,761 99	"	"	"	"	13,909,761 99
RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.												
Produit des consolidations de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	78,794,010 90	"	"	"	"	78,794,010 90
Versements des compagnies de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	8,358,750 00	"	"	"	"	8,358,750 00
Versements sur l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847	"	"	"	"	"	"	42,234,298 50	"	"	"	"	42,234,298 50
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	"	"	80,229,770 98	"	"	"	"	80,229,770 98
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du trésor remis à divers	"	"	"	"	"	"	328,925,182 00	"	"	"	"	328,925,182 00
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	118,307,562 18	84,162,947 29	"	6,472,508 67	23,035,285 26	1,009 17	231,977,294 23
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	14,159 33	87,317 46	48,850 36	"	14,352,257 33	784,227,302 51	"	3,484 67	228 81	"	"	798,733,600 47
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants du trésor	2,186,437 71	55,727,030 32	7,975,969 65	39,634,512 07	171,759,425 58	226,645,767 77	53,679,923 25	2,007,476 12	5,054,442 48	90,112,335 53	14,400 00	654,768,920 48
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	1,099,245,485 80	"	2,131,852 52	"	"	"	1,101,377,338 32
Recettes en atténuation de créances actives (avances, débets et créances)	386,125 82	32,137,964 70	1,774,921 60	499,697 59	"	4,980,645 51	2,027,025 63	4,440,892 62	1,242,842 27	117,436 31	37,179 40	47,570,372 65
Mouvements de fonds entre les comptables des finances (fonds reçus)	1,309,138 45	23,588,006 10	6,497,478 17	9,251,167 32	104,834 50	786,524,742 29	776,134,230 66	1,321,397,194 24	103,058,064 36	11,460,540 16	"	3,039,327,196 25
TOTAL des Recettes	281,433,444 53	312,972,977 67	320,769,903 77	102,656,236 75	187,538,447 81	3,503,944,497 38	1,476,947,896 96	1,330,754,582 28	136,880,576 50	179,127,109 02	14,269,070 35	7,818,756,602 32
										164,858,038 87		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES.												
EXERCICE 1846.												
Liste civile	"	"	"	"	"	"	"	25,000f 00c	"	"	"	25,000f 00c
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	"	5,592,521 97	2,681f 00c	18,244f 00c	94f 50c	5,613,352 47
Charges des emprunts spéciaux contractés pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	"	196,809 78	"	"	"	196,809 78
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	6,446,435 66	25,397 49	93 00	20 00	6,471,906 15
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	1,002,959f 47c	4,114f 58c	"	"	9,400,664 05	6,205 02	10,401,533 08
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	"	960,611 80	"	65,823 75	65,828 75	960,606 80
Pensions	"	"	"	"	"	"	"	11,538,782 10	32,099 51	98,435 04	79,762 22	11,589,554 43
Ministère de la justice et des cultes. (Dépenses de la justice.)	"	"	"	"	"	"	"	1,699,821 93	"	250 16	16,856 32	1,683,215 77
——— (Dépenses des cultes.)	"	"	"	"	"	"	"	9,989,183 77	"	"	7,192 82	9,981,990 95
Ministère des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	2,533,069 67	"	103,390 83	25,899 55	2,610,560 95
——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	4,487,201 29	"	42,364 39	18,342 95	4,511,222 73
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"	28,784,040 85	"	103,625 42	72,182 23	28,815,484 04
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	"	5,814,459 46	"	26,158 09	59,339 41	5,781,278 14
——— des travaux publics. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	15,746,645 10	"	103,381 51	74,554 86	15,775,471 75
——— Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	3,052,676 78	"	166 67	164,792 93	2,888,050 52
——— Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	22,275,110 55	"	616,982 30	34,712 44	22,857,380 41
——— de la guerre. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	32,650,447 66	7,382,814 98	7,815,842 15	17,286,848 22	30,562,256 57
——— Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	3,069,818 20	"	50,933 66	879,174 75	2,241,577 11
——— Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	1,530,402 54	"	678,070 41	61,252 03	2,147,220 92
——— de la marine. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	29,677,902 15	71,921 52	6,807,509 87	9,389,351 78	27,167,981 76
——— Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	637,285 68	"	387,487 41	21,243 73	1,003,529 36
——— Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	24,438 18	"	"	"	24,438 18
——— des finances	"	"	"	"	"	1,868,609 06	1,809,814 69	681,450 07	3,708 08	16,163 32	5,824 04	4,373,921 18
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	102,383f 76c	743,195f 73c	2,435,322f 13c	3,949,148f 86c	"	2,374,224 76	"	7,767,601 92	259 68	2,968,969 08	100,903 94	20,240,201 98
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	290,694 94	4,447,492 84	20,423 98	12,961 33	"	13,347,308 25	"	231,831 25	46,386 04	2,278 14	2,412 25	18,396,964 52
EXERCICE 1847.												
Liste civile	"	"	"	"	"	"	"	13,275,000 00	"	"	"	13,275,000 00
Dépenses de la Chambre des Pairs	"	"	"	"	"	"	"	750,000 00	"	"	"	750,000 00
——— de la Chambre des Députés	"	"	"	"	"	"	"	769,271 00	"	"	"	769,271 00
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	"	233,082,340 82	21,748 50	"	10 00	233,104,079 32
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	"	48,886,565 00	"	"	"	48,886,565 00
Charges des emprunts spéciaux contractés pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	"	9,317,729 03	"	"	"	9,317,729 03
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	206,589 19	821 81	"	"	207,411 00
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	2,541,327 87	14,777,686 27	"	"	753,775 01	446,191 17	17,620,597 98
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	"	1,273,935 69	"	"	"	1,273,935 69
Pensions	"	"	"	"	"	"	"	41,183,138 80	108,049 39	"	715 00	41,290,473 28
Ministère de la justice et des cultes. (Dépenses de la justice.)	5,030,890 68	"	"	"	"	"	"	20,462,128 27	"	200 00	"	25,493,218 95
——— (Dépenses des cultes.)	"	"	"	"	"	"	"	28,854,249 48	"	"	"	28,854,249 48
Ministère des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	7,424,338 64	"	3,240 00	1,539 42	7,426,039 22
——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	14,345,560 88	"	5,000 00	1,629 00	14,348,931 88
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"	106,457,159 10	"	9,230 96	1,983 41	106,464,406 65
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	"	10,293,428 40	"	"	22,939 71	10,270,488 69
——— des travaux publics. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	54,818,511 90	"	260 67	"	54,818,772 57
——— Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	5,642,381 48	"	200 00	"	5,642,581 48
——— Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	105,230,744 19	"	"	4,000 00	105,226,744 19
——— de la guerre. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	224,009,988 50	78,460,605 21	10,314,224 18	9,400,740 20	303,384,077 69
——— Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	14,016,677 47	"	"	349,866 42	13,666,811 05
——— Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	5,308,296 37	"	722,700 00	"	6,030,996 37
——— de la marine. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	85,662,355 80	918,413 03	6,204,119 34	6,456,389 69	86,328,498 48
——— Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	4,941,583 89	"	10,629 87	70 50	4,952,143 26
——— Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	7,056,677 77	"	2,054 35	"	7,058,732 12
——— des finances	17,023 73	21,966 27	12,130 23	13,576 04	"	5,926,231 23	1,293,254 89	10,046,247 86	498,872 96	87 80	33,759 67	17,795,630 34
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	10,636,802 79	25,653,794 98	37,279,464 53	26,670,258 46	"	9,359,224 50	"	27,200,765 93	256,284 42	34,097 14	2,700 40	137,087,992 35
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	2,998,752 85	21,070,234 61	1,905,075 33	45,906 51	"	37,692,607 37	"	328,399 02	2,949 46	90,814 77	"	64,134,739 92
A REPORTER	19,076,548 75	51,936,684 43	41,652,416 20	30,691,851 20	"	74,112,492 51	17,884,870 43	1,276,257,612 93	87,833,012 08	47,457,467 34	45,095,329 33	1,601,807,626 54

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
Report d'autre part.....	19,076,548f 75c	51,936,684f 43c	41,652,416f 20c	30,691,851f 20c	"	74,112,492f 51c	17,884,870f 43c	1,276,257,612f 93c	87,833,012f 08c	47,457,467f 34c	45,095,329f 33c	1,601,807,626f 54c
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.												
EXERCICE 1848.												
Ministère des affaires étrangères.....	"				"	"	"	100,000 00	"	"	"	100,000 00
——— de la guerre.....	"	"	"	"	"	"	"	5,855,631 59	5,395,405 43	5,782,515 00	"	17,033,552 02
——— de la marine.....	"	"	"	"	"	"	"	1,828,784 26	"	2,310,661 34	2,755,888 39	1,383,557 21
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.....	"	"	"	"	"	620,175 42	"	"	"	"	"	620,175 42
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.												
Frais de fabrication prélevés sur le produit des monnaies. Exercice 1846.....	"	"	"	"	18,809f 24c	"	"	"	"	20,730 54	39,539 78	"
——— Exercice 1847.....	"	"	"	"	1,242,029 91	"	"	"	"	37,926 93	1,279,956 84	"
SERVICE COLONIAL.												
Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense de ce service.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18,277,974 67	"	18,277,974 67
SERVICES SPÉCIAUX.												
Remboursements de capitaux de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	"	"	15,019,994 97	63,934 00	"	"	15,083,928 97
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17,225,233 70	"	17,225,233 70
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	23,233,793 12	1,501,876 12	21,731,917 00
Payements effectués pour le service municipal en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	4,781,465 20	"	"	4,781,465 20
Répartition entre le budget et les ayants droit des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	82,200 84	"	"	82,200 84
Retrait et démonétisation de diverses pièces. (Loi du 10 juillet 1845.).....	"	"	"	"	"	"	9,629 64	"	"	12,456 14	"	22,085 78
Dépense prélevée sur la recette spéciale constatée en 1845 au profit du ministère de la guerre. (Créance sur la ville de Lille).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	428,797 09	"	428,797 09
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	"	1,218,971 32	"	"	"	1,218,971 32
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Remboursement des bons du trésor remis par la caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	79,266,228 12	"	"	"	"	79,266,228 12
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursement de bons du trésor remis à divers.....	"	"	"	"	"	"	100,201,037 45	"	"	"	"	100,201,037 45
——— de traites et mandats.....	"	"	"	"	"	27,174,451 35	197,290,228 08	"	5,312,955 32	"	"	229,777,634 75
——— de fonds particuliers des comptables des finances.....	14,704 24	105,679 03	97,679 67	"	14,459,506 30	772,293,211 68	"	3,163 87	1,717 82	2,843,224 36	"	789,818,886 97
Dépenses pour le compte des correspondants du trésor..	1,363,917 20	54,770,301 79	6,494,948 29	36,756,178 42	171,130,385 30	248,508,888 67	104,947,288 32	627 60	6,404,718 47	95,298,502 04	5,321 59	725,670,434 51
——— des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	1,099,447,827 13	"	2,131,842 52	"	"	"	1,101,579,669 65
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)..	396,505 01	32,072,137 97	1,817,637 49	521,932 82	"	5,255,830 81	"	4,196,063 00	1,605,855 60	6,235,197 40	4,188,063 00	47,913,097 10
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.).....	260,506,615 54	170,865,761 44	270,554,589 41	34,845,267 26	165,312 33	1,280,730,344 56	971,623,340 44	22,394,735 54	26,633,354 77	2,474,901 80	1,915,367 75	3,038,878,855 34
Total des payements.....	281,358,290 74	309,750,564 66	320,617,271 06	102,815,229 70	187,016,043 08	3,508,143,222 13	1,471,222,622 48	1,329,007,427 60	138,114,619 53	221,639,381 47	56,781,342 80	7,812,903,329 65
										164,858,038f 67c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847.

Résumé du développement, par classe de comptables, *des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1847.*

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1847.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1847.	TOTAL au 31 décembre 1847. (Voir page 34.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1847.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1848.	TOTAL au 31 décembre 1847. (Voir page 35.)
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	264,978f 14c	281,433,444f 53c	281,698,422f 67c	281,358,290f 74c	340,131f 93c	281,698,422f 67c
——— des douanes	5,680,303 45	312,972,977 67	318,653,281 12	309,750,564 66	8,902,716 46	318,653,281 12
——— des contributions indirectes	2,846,396 33	320,769,903 77	323,616,300 10	320,617,271 06	2,999,029 04	323,616,300 10
Directeurs des postes	1,277,714 15	102,656,236 75	103,933,950 90	102,815,229 70	1,118,721 20	103,933,950 90
——— de la fabrication des monnaies	2,041,390 07	187,538,447 81	189,579,837 88	187,016,043 08	2,563,794 80	189,579,837 88
Receveurs généraux des finances	30,805,177 91	3,503,944,497 38	3,534,749,675 29	3,508,143,222 13	26,606,453 16	3,534,749,675 29
Caissier du trésor public	120,368,453 91	1,476,947,896 96	1,597,316,350 87	1,471,222,622 48	126,093,728 39	1,597,316,350 87
Payeurs du trésor public	4,133,791 98	1,330,754,582 28	1,334,888,374 26	1,329,007,427 60	5,880,946 66	1,334,888,374 26
Comptables des finances en Algérie	31,208,268 32	136,880,576 50	168,088,844 82	138,114,619 53	29,974,225 29	168,088,844 82
Agent responsable des virements de comptes	"	164,858,038 67	164,858,038 67	164,858,038 67	"	164,858,038 67
	198,626,474 26	7,818,756,602 32	8,017,383,076 58	7,812,903,329 65	204,479,746 93	8,017,383,076 58

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1847.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, et ceux qui ont été recouvrés, ou qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1846 parvenu au terme de sa clôture, pendant l'année 1847, et dont le règlement définitif vient d'être soumis aux Chambres législatives; à l'exercice 1847, qui a accompli sa première année d'exécution; et, enfin, à l'exercice 1848, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Ce compte se compose des documents ci-après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre 1847, en distinguant les opérations de l'année 1847, de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte;

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Contributions directes;
Enregistrement, timbre et domaines;
Produits des forêts et de la pêche;
Douanes et sels;
Contributions indirectes;
Produits des postes;
Produits universitaires;
Produits éventuels affectés au service départemental;
Produits et revenus de l'Algérie;
Produit de la rente de l'Inde;
Produits divers du budget;
Ressources extraordinaires.

3° D'un résumé spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1846 et 1847;

4° Et, enfin, d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1847.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et d'où sont résultés les droits perçus par le trésor public sur l'exercice 1846, se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui de la loi proposée aux Chambres pour le règlement du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1846 (pages 24 à 27.) Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1847, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Note sur le compte des contributions et revenus publics.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1846.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1846, se sont élevés à 1,398,587,820 fr. 00 c., savoir :

Recettes ordinaires	Contributions directes	418,538,382f 36c	1,351,063,097f 74c
	Produits des domaines	7,100,016 52	
	Produits des forêts et de la pêche	39,486,333 52	
	Impôts et revenus indirects	835,284,774 31	
	Produits universitaires	2,458,149 67	
	Produits éventuels affectés au service départemental	16,236,727 10	
	Produits et revenus de l'Algérie	13,676,997 08	
	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	
	Produits divers	17,231,717 18	
Ressources extraordinaires.	Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1846		47,524,722 26
	TOTAL		1,398,587,820 00

Sur cette somme il a été reçu par le trésor public, antérieurement au 1er janvier 1847	1,334,199,538 66	
Pendant l'année 1847	54,215,154 40	
		1,388,414,693 06
Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1846		10,173,126 94

Contributions et Revenus de l'Exercice 1847.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur l'exercice 1847, jusqu'au 31 décembre 1847, montent à 1,355,226,875 fr. 61 cent., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	423,435,968f 80c	1,331,797,736f 61c
	Produits des domaines	6,004,815 84	
	Produits des forêts et de la pêche	29,520,522 19	
	Impôts et revenus indirects	825,834,725 40	
	Produits universitaires	2,421,790 35	
	Produits éventuels affectés au service départemental	13,688,161 64	
	Produits et revenus de l'Algérie	11,708,169 35	
	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	
	Produits divers	18,133,583 04	
Ressources extraordinaires.	Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1845, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1847		23,429,139 00
	TOTAL		1,355,226,875 61

Sur cette somme il a été reçu par le trésor, antérieurement au 1er janvier 1847	23,451,678f 45c	1,297,165,303 26
Pendant l'année 1847	1,273,713,624 81	
Et, au 31 décembre 1847, il restait à recouvrer celle de		58,061,572 35

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Contributions et Revenus de l'Exercice 1848.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1847, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1848, ont été de 12,642 fr. 37 cent., pour les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1847.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1847 se sont élevés à 1,331,778,216 fr. 32 cent., et se résument ainsi qu'il suit :

	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.	EXERCICE 1848.
Contributions directes	45,800,791f 40c	376,009,726f 28c	"
Produits des domaines	338,330 21	5,794,315 84	"
Produits des forêts et de la pêche	763,774 36	28,869,825 49	"
Impôts et revenus indirects	3,920,482 52	820,720,309 18	12,642f 37c
Produits universitaires	7,907 89	2,418,066 23	"
Produits éventuels affectés au service départemental	3,537,072 06	13,688,161 64	"
Produits et revenus de l'Algérie	571,906 12	11,708,169 35	"
Produit de la rente de l'Inde	"	1,050,000 00	"
Produits divers	3,111,734 58	13,455,050 80	"
	58,051,949 14	1,273,713,624 81	12,642 37
Ressources extraordinaires (A déduire)	3,836,794 74	"	"
	54,215,154 40	1,273,713,624 81	12,642 37

TOTAL	1,327,941,421 58
A ce dernier résultat, il y a lieu d'ajouter la portion de l'emprunt en rentes non employée sur l'exercice 1846, et qui reste à appliquer aux budgets des exercices 1847 et subséquents. (Voir page 19.)	3,836,794 74
	1,331,778,216 32

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1847. (Page 34.)

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1846 et 1847, 1848, au 1er Janvier 1848.

PAGES de RENVOI aux états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1847. — Annulations de droits constatés.	TOTAL	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1847.	PENDANT l'année 1847.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1848 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1846.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
58 et 60	Contributions directes	418,538,100f 14c	282f 22c	"	418,538,382f 36c	372,737,590f 96c	45,800,791f 40c	418,538,382f 36c	"	
62 et 64	Enregistrement, timbre et domaines	262,093,557 56	4,098,337 82	"	266,191,895 38	261,017,057 56	1,172,433 63	262,189,491 19	4,002,404f 19c	
66	Produits des forêts et de la pêche	38,450,441 22	1,035,892 30	"	39,486,333 52	37,618,899 31	763,774 36	38,382,673 67	1,103,659 85	
68	Douanes et sels	217,200,629 37	"	8,804f 49c	217,191,824 88	217,180,629 37	11,195 51	27,191,824 88	"	
70	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	300,627,833 00	4,092,350 09	"	304.720,183 09	297,196,170 67	2,461,260 52	299,657,431 19	5,062,751 90	
72	Produits des postes	54,191,796 94	89,090 54	"	54,280,887 48	53,662,703 41	613,873 07	54,276,576 48	4,311 00	
74	Produits universitaires	2,455,864 68	2,284 99	"	2,458,149 67	2,450,241 78	7,907 89	2,458,149 67	"	
76	Produits éventuels affectés au service départemental	12,699,655 04	3,537,072 06	"	16,236,727 10	12,699,655 04	3,537,072 06	16,236,727 10	"	
78, 80 et 82	Produits et revenus de l'Algérie	13,105,090 96	571,906 12	"	13,676,997 08	13,105,090 96	571,906 12	13,676,997 08	"	
76	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	1,050,000 00	1,050,000 00	"	1,050,000 00	"	
82 et 84	Produits divers	18,376,216 51	"	1,144,499 33	17,231,717 18	14,119,982 60	3,111,734 58	17,231,717 18	"	
		1,338,789,185 42	13,427,216 14	1,153,303 82	1,351,063,097 74	1,282,838,021 66	58,051,949 14	1,340,889,970 80	10,173,126 94	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1846	51,361,517 00	"	3,836,794 74	47,524,722 26	51,361,517 00	(A) 3,836,794 74	47,524,722 26	"	(A) Cette somme exprime une annulation sur les recettes appliquées en trop à cet exercice pendant l'année 1846.
		1,390,150,702 42	13,427,216 14	4,990,098 56	1,398 587,820 00	1,334,199,538 66	54,215,154 40	1,388,414,693 06	10,173,126 94	
			8,437,117 58							

EXERCICE 1847.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1846, 1847 et 1848, au 1er Janvier 1848.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1847. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1847.	PENDANT l'année 1847.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1846 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1847.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
59 et 61	Contributions directes	"	423,435,968f 80c	"	423,435,968f 80c	"	376,009,726f 28c	376,009,726f 28c	47,426,242f 52c	
63 et 65	Enregistrement, timbre et domaines	"	271,847,813 53	"	271,847,813 53	"	270,673,813 53	270,673,813 53	1,174,000 00	
67	Produits des forêts et de la pêche	"	29,520,522 19	"	29,520,522 19	"	28,869,825 49	28,869,825 49	650,696 70	
69	Douanes et sels	"	201,115,473 17	"	201,115,473 17	"	201,095,473 17	201,095,473 17	20,009 00	
71	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	22,525f 45c	305,618,244 74	"	305,640,770 19	22,525f 45c	301,998,781 10	302,021,306 55	3,619,463 64	
73	Produits des postes	"	53,235,484 35	"	53,235,484 35	"	52,746,557 22	52,746,557 22	488,927 13	
75	Produits universitaires	"	2,421,790 35	"	2,421,790 35	"	2,418,066 23	2,418,066 23	3,724 12	
77	Produits éventuels affectés au service départemental	"	13,688,161 64	"	13,688,161 64	"	13,688,161 64	13,688,161 64	"	
79, 81 et 83	Produits et revenus de l'Algérie	"	11,708,169 35	"	11,708,169 35	"	11,708,169 35	11,708,169 35	"	
77	Produit de la rente de l'Inde	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	1,050,000 00	"	
85 et 87	Produits divers	14 00	18,133,569 04	"	18,133,583 04	14 00	13,455,050 80	13,455,064 80	4,678,518 24	
		22,539 45	1,331,775,197 16	"	1,331,797,736 61	22,539 45	1,273,713,624 81	1,273,736,164 26	58,061,572 35	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Portion de l'emprunt autorisé par loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1847	23,429,139 00	"	"	23,429,139 00	23,429,139 00	"	23,429,139 00	"	
		23,451,678 45	1,331,775,197 16	"	1,355,226,875 61	23,451,678 45	1,273,713,624 81	1,297,165,303 26	58,061,572 35	

EXERCICE 1848.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1846, 1847 et 1848, au 1er Janvier 1848.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. antérieurement au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Droits constatés.	Opérations de l'année 1847. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1848 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1848.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
90	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)....	"	12,642f 37c	"	12,642f 37	"	12,642f 37c	12,642 37c	"	
		"	12,642 37	"	12,642 37	"	12,642 37	12,642 37	"	
	RÉCAPITULATION.									
	EXERCICE 1846	1,390,150,702f 42	8,437,117 58	"	1,398,587,820 00	1,334,199,538f 66c	54,215,154 40	1,388,414,693 06	10,173,126f 94c	
	EXERCICE 1847	23,451,678 45	1,331,775,197 16	"	1,355,226,875 61	23,451,678 45	1,273,713,624 81	1,297,165,303 26	58,061,572 35	
	EXERCICE 1848	"	12,642 37	"	12,642 37	"	12,642 37	12,642 37	"	
	TOTAUX	1,413,602,380 87	1,340,224,957 11	"	2,753,827,337 98	1,357,651,217 11	1,327,941,421 58	2,685,592,638 69	68,234,699 29	
	Portion de l'emprunt en rentes non employée sur l'exercice 1846 et qui reste à appliquer aux budgets des exercices 1847 et subséquents. (Voir page 19.)						3,836,794 74			
							1,331,778,216 32			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	278,259,100f 29c				
——— personnelle et mobilière	58,656,401 10				
——— des portes et fenêtres	34,209,432 71	372,737,590f 96c	45,800,791f 40c	418,538,382f 36f	"
——— des patentes	46,617,200 36				
Taxe de premier avertissement	796,247 90				
	418,538,382 36	372,737,590 96	45,800,791 40	418,538,382 36	"

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		158,369,543f 85c	186,876,071f 70c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		28,506,527 85	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	15,893,528f 80c	56,731,996f 28c	91,383,028 59
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	10,135,643 84		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	950,217 27		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,959,037 80		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	10,397,986 34		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,829,478 24		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,825,118 07		
	——— pour dépenses du cadastre	740,985 92		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	7,948,845 22	31,083,132 61	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et chambres de commerce	12,798,930 13		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	6,329,356 95		
	——— de l'instruction primaire	3,101,221 97		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	904,778 34		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,583,695 44	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			1,583,695 44	
——— de réimpositions			400,508 82	
TOTAL de la contribution foncière				278,259,100 29

(Les développements seront publiés dans compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1847.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	280,643,721f 38c		
——— personnelle et mobilière	59,432,964 98		
——— des portes et fenêtres	34,859,377 33	376,009,726c 28c	47,426,242 52
——— des patentes	47,685,784 86		
Taxe de premier avertissement	814,120 25		
	423,435,968 80	376,009,726 28	47,426,242 52

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		158,750,721f 66c	187,325,851f 56c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		28,575,129 90	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	15,931,634f 16c	57,278,190 79	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	10,160,046 19		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	952,504 32		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,978,167 24		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	10,848,750 04		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	8,001,985 09		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,845,186 68		
	——— pour dépenses du cadastre	559,917 07		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	7,967,170 89	32,583,378 73	93,317,869 82
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	14,080,009 99		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	6,458,337 24		
	——— de l'instruction primaire	3,129,427 74		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	948,432 87		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,587,507 21	
——— pour non-valeurs et dégrèvements			1,587,507 21	
——— de réimpositions			281,285 88	
TOTAL de la contribution foncière				280,643,721 38

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Contributions directes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		34,232,894f 29c	40,394,815f 39c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,161,921 10	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,423,289f 66c	11,886,554 78	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	2,190,905 45		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	205,397 41		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,715,608 60		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,167,342 97		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,605,909 09		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	578,101 60		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,711,113 25	5,209,493 58	18,261,585 71
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	1,649,755 87		
	——— des chemins vicinaux	1,155,354 78		
	——— de l'instruction primaire	544,447 09		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	148,822 59		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			342,328 98	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			342,328 97	
Fonds de réimpositions			480,879 40	
Total de la contribution personnelle et mobilière				58,656,401 10

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		24,299,861 23	28,139,239 29
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,839,378 06	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,459,100 83	2,988,646 42	6,070,193 42
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,122,154 56		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	407,391 03		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,157,091 32	2,352,551 19	
	——— des chemins vicinaux	767,492 17		
	——— de l'instruction primaire	359,761 60		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	68,206 10		
Fonds pour décharges et non-valeurs			728,995 81	
Total de la contribution des portes et fenêtres				34,209,432 71

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844*)		32,655,610 67	35,069,284 29
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,413,673 62	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	2,148,672 78	4,245,743 75	11,547,916 07
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,549,634 84		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	547,436 13		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,366,664 34	5,527,411 51	
	——— des chemins vicinaux	875,644 90		
	——— de l'instruction primaire	367,700 28		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	77,785 75		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes.)	2,839,616 24		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes.)			1,774,760 81	
Total de la contribution des patentes				46,617,200 36
Taxe de premier avertissement				796,247 90

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	290,479,410 67
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	128,058,971 69
	418,538,382 36

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		34,474,528f 19c	40,679,902f 58c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,205,374 39	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,447,430f 22c	12,090,278 35	18,753,062 40
	——— pour dépenses ordinaires, sur le fonds commun	2,206,355 31		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	206,845 86		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,727,991 01		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,285,703 10		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,630,348 92		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	585,603 03		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,723,324 60	5,503,105 43	
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	1,879,999 11		
	——— des chemins vicinaux	1,189,889 24		
	——— de l'instruction primaire	552,653 39		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	157,239 19		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			344,743 03	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			344,743 03	
Fonds de réimpositions			470,192 56	
Total de la contribution personnelle et mobilière				59,432,964 98

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		24,561,850f 69c	28,442,626 06
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,880,775 37	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,561,731f 74c	3,109,169 67	6,416,751 27
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,135,263 61		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	412,174 32		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,331,886 08	2,570,726 10	
	——— des chemins vicinaux	794,931 58		
	——— de l'instruction primaire	369,352 96		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	74,555 48		
Fonds pour décharges et non-valeurs			736,855 50	
Total de la contribution des portes et fenêtres				34,859,377 33

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844.*)		33,190,189f 07c	35,643,331f 17c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,453,142 10	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	2,294,556 24	4,406,142 80	12,042,453 69
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,558,258 21		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	553,328 35		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,563,216 14	6,832,528 92	
	——— des chemins vicinaux	917,933 96		
	——— de l'instruction primaire	380,587 34		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	85,338 23		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes.)	2,885,453 25		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs			1,803,781 97	
Total de la contribution des patentes				47,685,784 86
Taxe de premier avertissement				814,120 25

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	292,091,711 37
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	131,344,257 43
	423,435,968 80

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes	de meubles	10,854,296f 72c	10,852,494f 81c	"	10,852,494f 81c	1,801f 91c
			d'immeubles	97,871,555 76	97,704,354 66	9,028f 71c	97,713,383 37	158,172 39
		Donations	en ligne directe	7,354,241 27	7,353,259 82	876 95	7,354,136 77	104 50
			entre époux	39,519 59	39,519 59	"	39,519 59	"
			en ligne collatérale	1,377,202 92	1,376,181 69	947 32	1,377,129 01	73 91
			entre personnes non parentes	1,212,175 09	1,211,946 06	202 63	1,212,148 69	26 40
		Successions	en ligne directe	9,472,562 77	9,469,605 31	2,873 42	9,472,478 73	84 04
			entre époux	4,103,837 68	4,102,925 34	899 80	4,103,825 14	12 54
			en ligne collatérale	18 336,486 67	18,330,588 58	5,033 05	18,335,621 63	865 04
			entre personnes non parentes	3,829,616 59	3,829,109 38	440 22	3,829,549 60	66 99
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,754,563 26	1,754,563 26	"	1,754,563 26	"
			Adjudications au rabais et marchés	1,034,126 19	1,034,113 10	10 89	1,034,123 99	2 20
			Obligations	9,294,510 40	9,294,313 06	184 91	9,294,497 97	12 43
			Cautionnements	993,617 04	993,617 04	"	993,617 04	"
			Libérations	4,915,060 66	4,915,060 66	"	4,915,060 66	"
			Condamnations, collocations et liquidations	1,956,546 82	1,955,424 05	2 20	1,955,426 25	1,120 57
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs		6,391,383 65	6,391,363 57	20 08	6,391,383 65	"
		—— judiciaires		4,735,953 96	4,735,947 36	5 50	4,735,952 86	1 10
		—— extrajudiciaires		10,813,466 07	10,813,449 57	12 10	10,813,461 67	4 40
		—— de l'état civil		5,030 30	5,030 30	"	5,030 30	"
	Droits et demi-droits en sus			1,915,622 93	1,872,087 70	19,561 36	1,891,649 06	23,973 87
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				198,261,376 34	198,034,954 91	40,099 14	198,075,054 05	186,322 29
Greffes, *y compris le décime pour franc*				5,093,679 03	5,093,510 73	"	5,093,510 73	168 30
Hypothèques (*idem*)				2,178,416 98	2,177,726 11	341 70	2,178,067 81	349 17
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche				5,763,148 51	3,827,477 44	437,984 90	4,265,462 34	1,497,686 17
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				127,331 69	127,329 99	"	127,329 99	1 70
Passe-ports				743,234 00	743,234 00	"	743,234 00	"
Permis de chasse				2,227,935 00	2,227,935 00	"	2,227,935 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				36,901 00	36,901 00	"	36,901 00	"
Droits de sceau attribués au trésor public				128,593 74	128,593 74	"	128,593 74	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				364,650 10	364,650 10	"	364,650 10	"
Recouvrements de frais de justice				3,668,450 59	2,033,278 26	350,528 23	2,383,806 49	1,284,644 10
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				54,354 59	41,769 74	4,858 93	46,628 67	7,725 92
Droits de timbre				40,443,807 29	40,438,794 57	290 52	40,439,085 09	4,722 20
À REPORTER				259,091,878 86	255,276,155 59	834,103 42	256,110,259 01	2,981,619 85

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1847.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes	de meubles	11,246,684f 12c	11,245,684f 12c	1,000f 00c
			d'immeubles	95,914,300 65	95,866,300 65	48,000 00
		Donations.	en ligne directe	7,538,754 27	7,527,754 27	11,000 00
			entre époux	43,205 80	43,205 80	"
			en ligne collatérale	1,362,326 83	1.362,326 83	"
			entre personnes non parentes	1,005,791 01	1,005,791 01	"
		Successions	en ligne directe	11,539,299 78	11,537,799 78	1,500 00
			entre époux	4,913,921 33	4,913,921 33	"
			en ligne collatérale	21,043,691 39	21,038,691 39	5,000 00
			entre personnes non parentes	5,462,838 00	5,460,838 00	2,000 00
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,801,137 38	1,801,137 38	"
			Adjudications au rabais et marchés	1,045,448 16	1,045,448 16	"
			Obligations	9,936,082 94	9,936,082 94	"
			Cautionnements	983,920 75	983,920 75	"
			Libérations	4,761,930 88	4,761,930 88	"
			Condamnations, collocations et liquidations	2,187,533 03	2,187,533 03	"
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs		6,593,143 64	6,593,143 64	"
		—— judiciaires		5,017,382 70	5,017,382 70	"
		—— extrajudiciaires		11,563,149 40	11,563,149 40	"
		—— de l'état civil		4,962 10	4,962 10	"
	Droits et demi-droits en sus			1,877,244 49	1,842,244 49	35,000 00
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				205,842,748 65	205,739,248 65	103,500 00
Greffes, *y compris le décime pour franc*				5,368,768 88	5,368,768 88	"
Hypothèques (*idem*)				2.297,723 46	2,297,723 46	"
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche (*idem*)				4,428,996 29	3,978,996 29	450,000 00
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				134,590 36	134,590 36	"
Passe-ports				665,742 00	665,742 00	"
Permis de chasse				2,450,715 00	2,450,715 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				33,350 00	33,350 00	"
Droits du sceau attribués au trésor public				120,952 37	120,952 37	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				362,180 38	362,180 38	"
Recouvrements de frais de justice				2,392,453 70	1,992,453 70	400,000 00
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				47,870 03	42,870 03	5,000 00
Droits de timbre				41,696,906 57	41,691,906 57	5,000 00
À REPORTER				265,842,997 69	264,879,497 69	963,500 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1847.	PENDANT l'année 1847.	TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	259,091,878f 86c	255,276,155f 59c	834,103f 42c	256,110,259f 01c	2,981,619f 85c
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	571,758 04	306,276 23	24,396 65	330,672 88	241,085 16
	Produits des terrains des fortificat. (Loi du 21 avril 1832.)	597,707 59	576,836 39	18,251 99	595,088 38	2,619 21
	——— de Paris	30,675 64	28,576 14	1,886 50	30,462 64	213 00
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	133,934 53	27,975 49	92,067 76	120,043 25	13,891 28
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	23,506 61	19,897 47	3,052 53	22,950 00	556 61
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	112,936 96	68,454 22	4,079 84	72,534 06	40,402 90
	Épaves, déshérences et biens vacants	411,425 33	401,116 22	6,370 68	407,486 90	3,938 43
	Domaines et bois engagés ou échangés	344,871 03	34,685 87	743 19	35,429 06	309,441 97
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XIII et antérieures	1,214,207 56	1,119,558 36	61,868 28	1,181,426 64	32,780 92
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	24,257 55	17,251 05	(A) 2,993 50	14,257 55	10,000 00
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	138,992 07	75,897 90	7,759 08	83,656 98	55,335 09
		262,696,151 77	257,952,680 93	1,051,586 42	259,004,267 35	3,691,884 42
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	Ministère de la justice et des cultes	10,336 44	10,336 44	"	10,336 44	"
	——— des affaires étrangères	1,409 50	1,409 50	"	1,409 50	"
	——— de l'instruction publique	5,014 22	5,014 22	"	5,014 22	"
	——— de l'intérieur	35,253 59	26,632 65	1,527 22	28,159 87	7,093 72
	——— de l'agriculture et du commerce	6,709 77	6,709 77	"	6,709 77	"
	——— des travaux publics	437,982 90	419,275 31	13,689 90	432,965 21	5,017 69
	——— de la guerre	1,097,923 43	1,125,433 58	(A) 27,618 48	1,097,815 10	108 33
	——— de la marine	406,958 55	403,825 14	47 90	403,873 04	3,085 51
	——— des finances	504,856 72	209,390 52	1,233 48	210,624 00	294,232 72
		265,202,596 89	260,160,708 06	1,040,466 44	261,201,174 50	4,001,422 39
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	31,195 90	31,195 90	"	31,195 90	"
	Bergeries	75,257 39	50,715 01	24,542 38	75,257 39	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	79,969 48	33,922 70	46,046 78	79,969 48	"
	Haras, dépôts d'étalons	366,068 36	303,708 53	61,378 03	365,086 56	981 80
	Écoles des arts et métiers	107,993 09	107,993 09	"	107,993 09	"
	Établissements thermaux	328,814 27	328,814 27	"	328,814 27	"
		266,191,895 38	261,017,057 56	1,172,433 63	262,189,491 19	4,002,404 19

(A) Ces deux sommes expriment des annulations de recettes.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1847.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	265,842,997f 69c	264,879,497f 69c	963,500f
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	363,620 59	333,620 59	30,000
	Produits de terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	597,284 01	577,284 01	20,000
	——— de Paris	50,930 26	40,930 26	10,000
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	10,662 77	7,162 77	3,500
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	45,122 63	22,122 63	23,000
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	69,730 07	59,730 07	10,000
	Épaves, déshérences et biens vacants	438,326 25	428,326 25	10,000
	Domaines et bois engagés ou échangés	19,593 79	18,593 79	1,000
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XI et antérieures	721,100 59	671,100 59	50,000
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	349 67	349 67	"
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	56,219 26	56,219 26	"
		268,215,937 58	267,094,937 58	1,121,000
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère de la justice et des cultes	17,932 60	17,932 60	"
	——— des affaires étrangères	1,207 50	1,207 50	"
	——— de l'instruction publique	1,200 00	1,200 00	"
	——— de l'intérieur	20,422 80	14,422 80	6,000
	——— de l'agriculture et du commerce	7,057 48	7.057 48	"
	——— des travaux publics	542,009 06	522,009 06	20,000
	——— de la guerre	1,414,307 87	1,394,307 87	20,000
	——— de la marine	610,480 37	605,480 37	5,000
	——— des finances	177,138 65	176,138 65	1,000
		271,007,693 91	269,834,693 91	1,173,000
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	26,538 32	26,538 32	"
	Bergeries	63,293 32	63,293 32	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	50,790 10	50,790 10	"
	Haras, dépôts d'étalons	296,559 33	295,559 33	1,000
	Écoles des arts et métiers	73,260 72	73,360 72	"
	Établissements thermaux	329,677 83	329,677 83	"
		271,847,813 53	270,673,813 53	1,174,000

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts et de la Pêche.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1847.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes de bois.						
Prix principal	28,369,412f 09c					
Charges additionnelles. — Décime pour franc	2,833,604 67					
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations	852,430 25	31,766,205f 30c	303,949f 05c	909f 43c	32,069,244f 92c	"
Charges additionnelles. — Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente de bois indivis	13,797 91					
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	447,540 39	445,647 84	1,503 15	"	447,150 99	389f 40c
Prix de coupes de bois vendues en détail	1,067,111 50	979,308 45	86,113 64	"	1,065,422 09	1,689 41
	33,583,896 81	33,191,161 59	391,565 84	909 43	33,581,818 00	2,078 81
Produits divers et Droit de pêche.						
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur mesures, etc.	741,700 32	688,737 40	42,731 01	"	731,468 41	10,231 91
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes	92,678 38	89,762 03	2,513 25	"	92,275 28	403 10
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	28,489 19	25,531 38	476 55	"	26,007 93	2,481 26
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	123,633 25	83,199 09	18,581 82	"	101,780 91	21,852 34
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues	40,617 11	30,748 16	1,579 16	"	32,327 32	8,289 79
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	263,751 94	260,254 38	106 56	"	260,360 94	3,391 00
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	487,252 58	463,835 21	10,397 61	"	474,232 82	13,019 76
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).	1,205,860 31	468,956 63	157,912 81	"	626,869 44	578,990 87
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et délits de pêche	347,662 85	83,044 36	20,474 50	"	103,518 86	244,143 99
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	664,397 16	398,096 92	82,441 35	"	480,538 27	183,858 89
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois royaux, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	60,726 74	60,032 84	393 26	"	60,426 10	300 64
	4,056,769 83	2,652,198 40	337,607 88	"	2,989,806 28	1,066,963 55
Contribution des communes et des établissements publics.						
Portion contributive des communes et des établissements publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi de finances de 1842.)	1,845,666 88	1,775,539 32	35,510 07	"	1,811,049 39	34,617 49
RÉCAPITULATION.						
Produits de coupes de bois	33,583,896 81	33,191,161 59	391,565 84	909 43	33,581,818 00	2,078 81
Produits divers et droit de pêche	4,056,769 83	2,652,198 40	337,607 88	"	2,989,806 28	1,066,963 55
Contribution des communes et établissements publics	1,845,666 88	1,775,539 32	35,510 07	"	1,811,049 39	34,617 49
	39,486,333 52	37,618,899 31	764,683 79	909 43	38,382,673 67	1,103,659 85
			763,774 36			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1847.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des Coupes de bois.			
Prix principal payable en traites	21,063,057f 26c		
Charges additionnelles. — Décime pour franc	2,103,388 97		
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations	645,108 12	23,670,957f 65c	140,596f 70c
Charges additionnelles. — moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente de bois indivis	"		
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	331,361 56	330,361 56	1,000 00
Prix de coupes de bois vendues en détail	772,305 55	722,305 55	50,000 00
	24,915,221 46	24,723,624 76	191,596 76
Produits divers et Droit de Pêche.			
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur mesures, etc.	660,681 50	610,681 50	50,000 00
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes	120,183 16	117,683 16	2,500 00
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	48,404 15	33,404 15	15,000 00
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	96,719 51	76,719 51	20,000 00
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues	45,272 39	35,272 39	10,000 00
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	267,747 81	267,647 81	100 00
Location de la pêche, dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	467,145 30	452,145 30	15,000 00
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (*y compris le décime pour franc*)	552,780 98	437,780 98	115,000 00
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	87,877 08	62,877 08	25,000 00
Recouvrements sur les condamnés de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	428,459 21	348,459 21	80,000 00
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois royaux, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	52,151 55	50,651 55	1,500 00
	2,827,422 64	2,493,322 64	334,100 00
Contribution des Communes et des Établissements publics.			
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais de régie de leurs bois (Art. 5 de la loi de finances de 1842)	1,777,878 09	1,652,878 09	125,000 00
RÉCAPITULATION.			
Produits des coupes de bois	24,915,221 46	24,723,624 76	191,596 70
Produits divers et droit de pêche	2,827,422 64	2,493,322 64	334,100 00
Contribution des communes et établissements publics	1,777,878 09	1,652,878 09	125,000 00
	29,520,522 19	28,869,825 49	650,696 70

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	105,536,728f 67c	105,538,844 32	(A) 2,115f 65c	105,536,728f 67c	"
Droits de douanes — à l'importation — Sucres des colonies françaises	37,118,550 13	37,117,491 16	1,058 97	37,118,550 13	"
Droits de douanes — à l'importation — ——— étrangers	11,259,213 77	11,258,155 11	1,058 66	11,259,213 77	"
Droits de douanes — à l'exportation	1,913,178 60	1,913,180 58	(A) 1 98	1,913,178 60	"
	155,827,671 17	155,827,671 17	"	155,827,671 17	"
Droits de navigation — Francisation des navires	5,847 03	5,847 03	"	5,847 03	"
Droits de navigation — Entrée des navires — Droit et demi-droit de tonnage	2,231,952 38	2,231,279 18	(A) 673 20	2,231,952 38	"
Droits de navigation — Entrée des navires — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	444,633 50	445,306 70	673 20	444,633 50	"
Droits de navigation — Expédition pour entrée et sortie des navires	89,515 80	89,515 80	"	89,515 80	"
Droits de navigation — Sortie des navires — Congés des bâtiments français	39,305 20	39,305 20	"	39,305 20	"
Droits de navigation — Sortie des navires — Passe-ports des bâtiments étrangers	15,977 50	15,977 50	"	15,977 50	"
Droits de navigation — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	99,449 35	99,449 35	"	99,449 35	"
Droits de navigation — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	440,679 78	440,679 78	"	440,679 78	"
Droits de navigation — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Boulogne	71,314 78	71,314 78	"	71,314 78	"
Droits de navigation — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Bordeaux	84,105 18	84,105 18	"	84,105 18	"
Droits de navigation — Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	5,764 07	5,764 07	"	5,764 07	"
Droits de navigation — Taxes locales — ——— du Havre	48,223 99	48,223 99	"	48,223 99	"
Droits de navigation — Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine royale à Dunkerque	8,992 05	8,992 05	"	8,992 05	"
	159,413,431 78	159,413,431 78	"	159,413,431 78	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	28,342 40	28,342 40	"	28,342 40	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	19,080 50	19,080 50	"	19,080 50	"
Recettes accessoires — Droit à la réexportation des entrepôts	97,975 61	97,975 61	"	97,975 61	"
Recettes accessoires — ——— à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	756 67	756 67	"	756 67	"
Recettes accessoires — ——— de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	395,301 45	395,301 45	"	395,301 45	"
Recettes accessoires — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	45,000 00	45,000 00	"	45,000 00	"
Recettes accessoires — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	840 62	840 62	"	840 62	"
Recettes accessoires — Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	2,573 29	2,573 29	"	2,573 29	"
Recettes accessoires — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	22 78	22 78	"	22 78	"
Recettes accessoires — Droit de magasinage et de dépôt	4,393 40	4,393 40	"	4,393 40	"
Recettes accessoires — Recettes accidentelles	35,527 61	35,527 61	"	35,527 61	"
Recettes accessoires — Produit des amendes et confiscations	953,905 06	942,709 55	11,195 51	953,905 06	"
Recettes accessoires — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,231,647 01	1,231,647 01	"	1,231,647 01	"
	162,228,798 18	162,217,602 67	11,195 51	162,228,798 18	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	54,963,026 70	54,963,026 70	"	54,963,026 70	"
	217,191,824 88	217,191,824 37	11,195 51	217,191,824 88	"

(A) Ces sommes expriment des annulations de recette.

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1847.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	87,692,766f 94c	87,692,766f 94c	"
Droits de douanes — à l'importation — Sucres des colonies françaises	41,562,664 31	41,562,664 41	"
Droits de douanes — à l'importation — ——— étrangers	7,231,115 39	7,231,115 39	"
Droits de douanes — à l'exportation	2,039,196 55	2,039,196 55	"
	138,525,743 19	138,525,743 19	"
Droits de navigation — Francisation des navires	6,955 63	6,955 63	"
Droits de navigation — Entrée des navires — Droit et demi-droit de tonnage	1,818,968 35	1,818,968 35	"
Droits de navigation — Entrée des navires — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	494,896 00	494,896 00	"
Droits de navigation — Expédition pour entrée et sortie des navires	74,080 60	74,080 60	"
Droits de navigation — Sortie des navires — Congés des bâtiments français	40,133 50	40,133 50	"
Droits de navigation — Sortie des navires — Passe-ports des bâtiments étrangers	18,175 30	18,175 30	"
Droits de navigation — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	102,110 80	102,110 80	"
Droits de navigation — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	"	"	"
Droits de navigation — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Boulogne	78,058 89	78,058 89	"
Droits de navigation — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Bordeaux	70,653 80	70,653 80	"
Droits de navigation — Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	67,862 26	7,862 26	"
Droits de navigation — Taxes locales — ——— des bassins à flot et non à flot du Havre	126,182 74	126,182 74	"
Droits de navigation — Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine royale à Dunkerque	9,762 60	9,762 60	"
	141,373,583 66	141,373,583 86	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	25,107 38	25,107 38	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation a eu lieu dans les délais prescrits	15,031 86	15,031 86	"
Recettes accessoires — Droit à la réexportation des entrepôts	130,399 88	130,399 88	"
Recettes accessoires — Droit à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	989 59	989 59	"
Recettes accessoires — Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	284,839 40	384,839 40	"
Recettes accessoires — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	42,375 00	42,375 00	"
Recettes accessoires — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	773 84	773 84	"
Recettes accessoires — Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	2,090 07	2,090 07	"
Recettes accessoires — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	10 46	10 46	"
Recettes accessoires — Droit de magasinage et de dépôt	4,584 87	4,584 87	"
Recettes accessoires — Recettes accidentelles	133,176 17	133,176 17	
Recettes accessoires — Produit des amendes et confiscations	893,520 59	873,520 59	20,000 00
Recettes accessoires — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,185,670 68	1,185,670 68	"
	144,192,153 45	144,172,153 45	20,000 00
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	56,923,319 72	56,923,319 72	"
	201,115,473 17	201,095,473 17	20,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Voir pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	7,098,760f 65c	7,080,645f 43c	18,062f 67c	7,098,708f 10c	52f 55c
—— de 15 centimes par expédition	821,447 10	821,272 20	174 90	821,447 10	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc.	49,814,291 41	49,264,967 12	527,379 68	49,792,346 80	21,944 61
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.	6,092,946 71	6,085,571 24	7,375 47	6,092,946 71	"
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée.	11,933,741 92	11,933,741 92	"	11,933,741 92	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	9,591,491 14	9,486,282 37	102,852 31	9,589,134 68	2,356 46
Taxe unique aux entrées	7,143,062 60	6,902,802 85	214,259 75	7,117,062 60	26,000 00
Droit de fabrication sur les bières	10,912,244 52	10,800,788 85	110,918 24	10,911,707 09	537 43
	103,407,986 05	102,376,071 98	981,023 02	103,357,095 00	50,891 05
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	13,312,270 70	13,287,255 50	25,015 20	13,312,270 70	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	17,810,065 64	17,153,716 25	656,349 39	17,810,065 64	"
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc.	3,861,008 80	3,839,642 16	20,686 29	3,860,328 45	680 35
Navigation sur les rivières et canaux	8,948,587 81	8,941,002 84	1,033 52	8,942,036 36	6,551 45
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	179,321 78	179,321 78	"	179,321 78	"
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	16,150 98	16,150 98	"	16,150 98	"
Péages sur les ponts	400,951 46	400,951 46	"	400,951 46	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc.	977,748 65	871,494 46	17,229 60	888,724 06	89,024 59
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	10,882,313 03	10,447,803 36	416,361 24	10,864,164 60	18,148 43
Garantie des matières d'or et d'argent	2,116,127 95	2,115,815 76	312 19	2,116,127 95	"
Argues royales	27,509 85	27,509 85	"	27,509 85	"
Timbres	3,676,271 60	3,674,894 40	1,377 20	3,676,271 60	"
Cartes à jouer	759,161 20	735,262 96	23,898 24	759,161 20	"
Dixième du produit des octrois	10,891,008 42	5,824,293 81	232,153 21	6,056,447 02	4,834,561 40
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,252,419 99	1,236,047 88	7,930 40	1,243,978 28	8,441 71
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres provenant de saisies	14,372 68	14,372 68	"	14,372 68	"
Droit de dénaturation des alcools	18,772 07	17,994 41	142 51	18,136 92	635 15
Recettes extraordinaires	47,615 79	41,520 93	6,091 29	47,612 22	3 57
Produit brut des amendes et confiscations	1,788,375 17	1,727,742 17	11,484 05	1,739,226 22	49,148 95
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	94,487 45	94,467 65	19 80	94,487 45	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de soude	2,750 00	2,750 00	"	2,750 00	"
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	603,314 44	592,987 01	10,327 43	603,314 44	"
Sur les communes. — Frais d'impressions, transports, etc.	138,779 76	123,336 29	10,784 22	134,120 51	4,659 25
Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	274,243 29	244,412 03	29,831 26	274,243 29	"
Sur les fabricants de cartes	177,786 70	177,786 70	"	177,786 70	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc.	26,649 92	26,639 47	10 45	26,649 92	"
Sur les cultivateurs de tabacs	107,428 27	107,428 27	"	107,428 27	"
	181,813,479 45	174,298,673 04	2,452,060 51	176,750,733 55	5,062,745 90
Produit de la vente des tabacs	116,057,786 27	116,052,622 26	5,164 01	116,057,786 27	"
—— des poudres à feu	6,848,917 37	6,844,875 37	4,036 00	6,848,911 37	6 00
	304,720,183 09	297,196,170 67	2,461,260 52	299,657,431 19	5,062,751 90

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	7,399,574f 38c	67f 12c	7,389,412f 19c	7,389,479f 31c	10,095f 07c
—— de 15 centimes par expédition	874,573 12	1 20	874,509 00	874,510 20	62 92
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc.	48,397,179 96	5,240 40	47,852,674 38	47,857,914 78	539,265 18
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.	6,438,132 39	0 01	6,431,775 35	6,431,775 36	6,357 03
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée.	11,814,455 37	"	11,814,353 49	11,814,353 49	101 88
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	9,787,874 39	125 22	9,651,733 69	9,651,858 91	136,015 48
Taxe unique aux entrées	8,344,740 49	41 56	8,111,564 96	8,111,606 52	233,133 97
Droit de fabrication sur les bières	8,910,421 23	102 64	8,785,582 67	8,785,685 31	124,735 92
	101,966,951 33	5,578 15	100,911,605 73	100,917,183 88	1,049,767 45
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	13,483,127 21	"	13,459,808 46	13,459,808 46	23,318 75
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	23,583,652 30	28 96	22,843,849 99	22,843,878 95	739,773 35
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc.	3,859,770 91	353 20	3,835,539 80	3,835,893 00	23,877 91
Navigation sur les rivières et canaux	9,513,458 62	"	9,502,981 70	9,502,981 70	10,476 92
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Gironde	159,730 62	"	159,730 62	159,730 62	"
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	10,278 80	"	10,278 80	10,278 80	"
Péages sur les ponts	193,802 42	"	193,802 42	193,802 42	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc.	868,719 51	242 40	831,976 13	832,218 53	36,500 98
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	10,436,259 81	1,217 67	10,035,415 63	10,036,633 30	399,626 51
Garantie des matières d'or et d'argent	1,874,920 38	"	1,874,679 59	1,874,679 59	240 79
Argues royales	23,730 64	"	23,730 64	23,730 64	"
Timbres	3,775,482 60	"	3,773,698 30	3,773,698 30	1,784 30
Cartes à jouer	707,361 97	198 00	683,088 02	683,286 02	24,075 95
Dixième du produit des octrois	5,992,971 95	12,155 20	4,818,484 41	4,830,639 61	1,162,332 34
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,258,433 63	2,033 00	1,232,439 88	1,234,472 88	23,960 75
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	13,841 57	"	13,841 57	13,841 57	"
Recettes extraordinaires	52,050 51	550 88	51,473 98	52,024 86	25 65
Produit des amendes et confiscations	1,742,091 94	"	1,697,906 99	1,697,906 99	44,184 95
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	101,785 10	"	101,785 10	101,785 10	"
Droit de dénaturation des alcools	12,223 45	"	12,007 06	12,007 06	216 39
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	623,131 20	"	606,749 75	606,749 75	16,381 45
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Frais d'impressions, transport, etc.	145,122 63	126 10	122,655 17	122,781 27	22,341 36
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	254,016 08	41 89	217,933 51	217,975 40	36,040 68
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	162,633 96	"	162,633 96	162,633 96	"
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les employés, pour prix d'instruments	31,340 55	"	31,340 45	31,340 45	0 10
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les cultivateurs de tabacs	98,462 17	"	98,462 17	98,462 17	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de soude	1,500 00	"	1,500 00	1,500 00	"
	180,946,851 86	22,525 45	177,309,399 83	177,331,925 28	3,614,926 58
Produit de la vente des tabacs	117,698,319 92	"	117,696,431 56	117,696,431 56	1,888 36
—— des poudres à feu	6,995,598 41	"	6,992,949 71	6,992,949 71	2,648 70
	305,640,770 19	22,525 45	301,998,781 10	302,021,306 55	3,619,463 64

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produit des Postes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	45,749,471f 57c	45,749,471f 57c	"	45,749,471f 57c	"
——— (Service rural.)	2,655,824 29	2,655,824 29	"	2,655,824 29	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,119,518 32	1,119,518 32	"	1,119,518 32	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	6,836 46	6,836 46	"	6,836 46	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	207,053 45	207,053 45	"	207,053 45	"
Produit des places dans les malles-postes	2,203,489 32	2,198,533 14	4,956f 18c	2,203,489 32	"
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	35,346 75	35,346 75	"	35,346 75	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	6,610 00	6,610 00	"	6,610 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	995,191 26	979,041 26	16,150 00	995,191 26	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	133,285 68	74,783 68	58,502 00	133,285 68	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,116,731 84	585,645 20	531,086 64	1,116,731 84	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	21,060 60	13,571 35	3,178 25	16,749 60	4,311f 00c
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	600 00	600 00	"	600 00	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	1,817 35	1,817 35	"	1,817 35	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	4,733 70	4,733 70	"	4,733 70	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	9,972 18	9,972 18	"	9,972 18	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	13,344 71	13,344 71	"	13,344 71	"
	54,280,887 48	53,662,703 41	613,873 07	54,276,576 48	4,311 00

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1847.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	47,756,384f 58c	47,756,384f 58c	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	780,513 99	780,513 99	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	10,245 66	10,245 66	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	402,323 29	402,323 29	"
Produit des places dans les malles-postes	2,048,019 08	2,042,978 03	5,041f 05c
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	24,968 08	24,968 08	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	8,645 00	8,645 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	967,294 16	967,294 16	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	78,759 40	78,759 40	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,100,840 12	636,753 04	464,087 08
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	31,847 10	12,048 10	19,799 00
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	"	"	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	1,222 66	1,222 66	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	3,059 91	3,059 91	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcée par la cour des comptes	4 90	4 90	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	9,554 60	9,554 60	"
Recettes diverses — Droit de 5 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	0 60	0 60	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	11,801 22	11,801 22	"
	53,235,484 35	52,746,557 22	488,927 13

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits universitaires.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Droit annuel		59,210f 40c	55,578f 76c	3,631f 64c	59,210f 40c	"
Produits des facultés	de droit	1,007,409 00	1,006,759 00	650 00	1,007,409 00	"
	de médecine	332,992 00	332,487 00	505 00	332,992 00	"
	de pharmacie	110,182 00	110,612 00	(a) 430 00	110,182 00	"
	de théologie	985 00	985 00	"	985 00	"
	des sciences	53,369 00	53,369 00	"	53,369 00	"
	des lettres	353,895 00	351,327 00	2,568 00	353,895 00	"
Produit de rentes et domaines.	Produit d'arrérages de rentes	523,294 86	523,294 86	"	523,294 86	"
	——— de domaines	16,812 41	15,829 16	983 25	16,812 41	"
		2,458,149 67	2,450,241 78	7,907 89	2,458,149 67	"

RÉCAPITULATION.

Droit annuel	59,210 40	55,578 76	3,631 64	59,210 40	"
Produits des facultés	1,858,832 00	1,855,539 00	3,293 00	1,858,832 00	"
Produit de rentes et domaines	540,107 27	539,124 02	983 25	540,107 27	"
	2,458,149 67	2,450,241 78	7,907 89	2,458,149 67	"

(a) Cette somme exprime une annulation de recette.

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1847.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Droit annuel		57,648f 14c	54,467f 30c	3,180f 84c
Produits des facultés	de droit	1,011,674 00	1,823,756 00	320 00
	de médecine	351,519 00		
	de pharmacie	97,974 00		
	de théologie	810 00		
	des sciences	49,232 00		
	des lettres	312,867 00		
Produit de rentes et domaines.	Produit d'arrérages de rentes	523,294 86	539,842 93	223 28
	——— de domaines	16,771 35		
		2,421,790 35	2,418,066 23	3,724 12

RÉCAPITULATION.

Droit annuel	57,648f 14c	54,467f 30c	3,180f 84c
Produits des facultés	1,824,076 00	1 823,756 00	320 00
Produit de rentes et domaines	540,066 21	539,842 93	223 28
	2,421,790 35	2,418,066 23	3,724 12

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits éventuels affectés au service départemental.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
		ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1847.	PENDANT l'année 1847.	TOTAL.	
Produits éventuels ordinaires	1,023,028f 52c	639,249f 92c	383,778f 60c	1,023,028f 52c	"
—— éventuels pour dépenses facultatives	530,682 76	342,709 48	187,973 28	530,682 76	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	1,133,516 98	801,354 79	332,162 19	1,133,516 98	"
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	2,995,722 67	2,587,338 60	408,384 07	2,995,722 67	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	10,553,776 17	8,329,002 25	2,224,773 92	10,553,776 17	"
	16,236,727 10	12,699,655 04	3,537,072 06	16,236,727 10	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1847.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	686,887f 79c	686,887f 79c	"
—— éventuels applicables aux dépenses facultatives	499,960 36	499,960 36	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	686,020 13	686,020 13	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	3,611,583 33	3,611,583 33	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières	8,203,710 03	8,203,710 03	"
	13,688,161 64	13,688,161 64	"

Produit de la rente de l'Inde.

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
		ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1847.	PENDANT l'année 1847.	TOTAL.	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000f 00c	1,050,000f 00c	"	1,050,000f 00c	"

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1847.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000f 00c	1,050,000f 00c	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Recettes.	Opérations de l'année 1847. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.							
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	1,472,966f 08c	1,472,966f 08c	"	"	1,472,966f 08c	"
	Greffe	54,891 41	54,891 41	"	"	54,891 41	"
	Hypothèques	16,458 65	16,458 65	"	"	16,458 65	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	5,524 48	5,524 48	"	"	5,524 48	"
	Amendes	24,844 33	24,662 33	182f 00c	"	24,844 33	"
	Passe-ports et permis de chasse	37,977 00	37,977 00	"	"	37,977 00	"
Timbre.	Débité	447,239 90	447,239 90	"	"	447,239 90	"
	Extraordinaire et visa	68,171 43	68,171 43	"	"	68,171 43	"
Produit des domaines.	Produits des terrains des fortifications et bâtiments militaires	24,844 88	22,888 83	1,956 05	"	24,844 88	"
	Produits des immeubles autres que ceux appartenant aux communes	801,431 59	644,771 30	156,733 29	73f 00c	801,431 59	"
	Prix des récoltes faites sur les terres du domaine de l'État	11,193 07	11,193 07	"	"	11,193 07	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts	178 15	178 15	"	"	178 15	"
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant du ministère de la guerre... Objets réformés. Issues vénales...	220,846 22	508,531 23	138 00	287,823 01	220,846 22	"
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant de divers services	13,173 73	13,173 73	"	"	13,173 73	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	1,138 95	1,138 95	"	"	1,138 95	"
Produits d'établissements spéciaux.	Pépinières et plantations faites par le Gouvernement.	16,973 50	16,917 00	56 50	"	16,973 50	"
	1/5 revenant à l'État sur les produits de la ferme d'El-Arouch	1,000 00	1,000 00	"	"	1,000 00	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	501 59	501 59	"	"	501 59	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	26 66	26 66	"	"	26 66	"
	Menus produits forestiers	3,935 69	3,711 49	224 20	"	3,935 69	"
	Amendes et condamnations pour délits forestiers	795 55	671 30	124 25	"	795 55	"
	Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	40 75	36 75	4 00	"	40 75	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances en matière forestière	213 25	188 60	24 65	"	213 25	"
Produits divers.	Prix des abonnements	1,621 00	1,621 00	"	"	1,621 00	"
	Recouvrements sur frais de justice	29,188 92	26,042 20	3,146 72	"	29,188 92	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances (excepté en matière forestière)	458 40	402 05	56 35	"	458 40	"
	Créances de l'État autres que rentes	4,244 96	3,600 85	644 11	"	4,244 96	"
	Recouvrements de frais d'adjudications	12,750 10	12,371 60	378 50	"	12,750 10	"
	Recettes accidentelles	11,472 41	11,354 60	117 81	"	11,472 41	"
	TOTAUX	3,284,102 65	3,408,212 23	163,786 43	287,896 01	3,284,102 65	"
				124,109 58			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1847. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	983,210f 92c	983,210f 92c	"	983,210f 92c	"
	Greffes	65,351 55	65,351 55	"	65,351 55	"
	Hypothèques	14,027 12	14,027 12	"	14,027 12	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	3,349 22	3,349 22	"	3,349 22	"
Timbre	Débité	436,190 10	436,190 10	"	436,190 10	"
	Extraordinaire et visa	69,145 74	69,145 74	"	69,145 74	"
	Passe-ports	20,164 00	20,164 00	"	20,164 00	"
	Permis de port d'armes	13,935 00	13,935 00	"	13,935 00	"
Amendes de toute nature autres que celles forestières		21,834 22	21,834 22	"	21,834 22	"
Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles et objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	27,512 66	27,512 66	"	27,512 66	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	337,518 72	337,518 72	"	337,518 72	"
	Rentes foncières	300,268 04	300,268 04	"	300,268 04	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	3,327 00	3,327 00	"	3,327 00	"
	Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement.	13,297 10	13,297 10	"	13,297 10	"
	Prix de ventes d'objets mobiliers appartenant à l'État	511,657 81	852,200 80	340,542f 99c	511,657 81	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	5,399 16	5,399 16	"	5,399 16	"
	Créances de l'État autres que rentes	5,050 00	5,050 00	"	5,050 00	"
	Recouvrements de prix de ventes dus à des indigents atteints par le séquestre	550 00	550 00	"	550 00	"
Produits des forêts.	Recouvrements de frais d'adjudication	21 20	21 20	"	21 20	"
	Menus produits forestiers	4,220 83	4,220 83	"	4,220 83	"
	Amendes de condamnation pour délit forestiers	394 75	394 75	"	394 75	"
	Dommages-intérêts pour délit dans les bois de l'État	67 00	67 00	"	67 00	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instance en matière forestière	123 60	123 60	"	123 60	"
Produits divers...	Redevances et produits extraordinaires des mines	1,891 54	1,891 54	"	1,891 54	"
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel des actes du Gouvernement	1,331 80	1,331 80	"	1,331 80	"
	Prix des travaux effectués par l'imprimerie du Gouvernement pour le compte des divers services publics	22 50	22 50	"	22 50	"
	Recouvrements de frais de justice	22,586 56	22,586 56	"	22,586 56	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instance concernant l'enregistrement et les domaines	254 10	254 10	"	254 10	"
	Recouvrements de dommages-intérêts adjugés à l'État	80 00	80 00	"	80 00	"
	Recouvrements de frais d'adjudication payés par les adjudicataires	5,969 34	5,969 34	"	5,969 34	"
	Recettes accidentelles	33 44	33 44	"	33 44	"
	Forcements en recette par suite de rejets de dépenses ou d'avances effectuées	17,968 79	17,968 79	"	17,968 79	"
	TOTAUX	2,886,753 81	3,227,296 80	340,542 99	2,886,753 81	"
			2,886,753f 81c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Recettes.	Opérations de l'année 1847. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Douanes.							
Droits de douanes	à l'importation	2,417,332f 12c	2,417,151f 71c	180f 41c	"	2,417,332f 12c	"
	à l'exportation	8,769 98	8,769 98	"	"	8,769 98	"
Droits de navigation.	Droits de tonnage	852,160 12	852,160 12	"	"	852,160 12	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons	6,924 50	6,924 50	"	"	6,924 50	"
	Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers	1,456 00	1,456 00	"	"	1,456 00	"
	Droits de congés de bateaux français	277 00	277 00	"	"	277 00	"
	Passe-ports des bateaux étrangers	5,660 00	5,660 00	"	"	5,660 00	"
Entrepôts réels. Droit de magasinage		16,886 00	16,886 00	"	"	16,886 00	"
Patentes pour la pêche du corail		140,600 00	139,600 00	1,000 00	"	140,600 00	"
Dixième du produit net de l'octroi municipal		287,442 88	234,856 27	52,586 61	"	287,442 88	"
Droits sanitaires et de ports	sur les bâtiments mis en quarantaine	1,741 71	1,741 71	"	"	1,741 71	"
	Mouillage	28,469 81	28,469 81	"	"	28,469 81	"
	Patentes des navires à la sortie	33,538 70	33,538 70	"	"	33,538 70	"
Recettes accessoires des douanes.	Timbre des expéditions, quittances et commissions d'emploi	13,220 10	13,220 10	"	"	13,220 10	"
	Droit de magasinage et de dépôt	840 54	840 54	"	"	840 54	"
	Produit des ventes des marchandises abandonnées en douane	62 45	62 45	"	"	62 45	"
	Recettes accidentelles	28 90	28 90	"	"	28 90	"
Droits et produits à répartir.	Produit des amendes et confiscations	51,403 85	51,403 85	"	"	51,403 85	"
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage	17,858 45	17,858 45	"	"	17,858 45	"
		3,884,673 11	3,830,906 09	53,767 02	"	3,884,673 11	"
Contributions diverses.							
Contributions directes. Contributions des patentes		417,994 33	406,529 24	11,465 09	"	417,994 33	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	354,563 00	338,844 00	15,719 00	"	354,563 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	138,272 50	138,272 50	"	"	138,272 50	"
Contributions arabes.	Hockor. (Loyer des terres occupées par les tribus nomades.)	1,500,791 57	1,169,497 81	331,293 76	"	1,500,791 57	"
	Achour. (Impôt sur les grains.)	680,751 62	572,155 24	108,596 38	"	680,751 62	"
	Zekkat. (Impôt sur les bestiaux.)	631,691 80	631,127 22	564 58	"	631,691 80	"
	Eussa. (Impôt payé par les tributs du désert.)	51,149 00	51,149 00	"	"	51,149 00	"
	Contributions de l'Aghanat Gadda	4,644 00	4,644 00	"	"	4,644 00	"
	A REPORTER	3,779,857 82	3,312,219 01	467,638 81	"	3,779,857 82	"

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1847. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Douanes.						
Droits de douanes	à l'importation	1,965,047f 84c	1,965,047f 84c	"	1,965,047f 84c	"
	à l'exportation	3,587 38	3,587 38	"	3,587 38	"
Droits de navigation.	Droit de tonnage	497,714 82	497,714 82	"	497,714 82	"
	—— de permis relatifs aux cargaisons	5,655 00	5,655 00	"	5,655 00	"
	—— de passe-ports à la sortie des navires étrangers	1,391 50	1,391 50	"	1,391 50	"
	—— des congés des bateaux français	303 00	303 00	"	303 00	"
	Passe-ports des bateaux étrangers	5,155 00	5,155 00	"	5,155 00	"
Entrepôts réels. — Droit de magasinage		12,836 09	12,836 09	"	12,836 09	"
Patente pour la pêche du corail		123,200 00	123,200 00	"	123,200 00	"
Dixième du produit net de l'octroi municipal		211,021 51	211,021 51	"	211,021 51	"
Droits sanitaires et de port.	Sur les bâtiments mis en quarantaine	9,461 17	9,461 17	"	9,461 17	"
	Mouillage	24,956 23	24,956 23	"	24,956 23	"
	Patentes des navires à la sortie	28,590 45	28,590 45	"	28,590 45	"
Recettes accessoires des douanes.	Timbre des expéditions, quittances et commissions d'emploi	13,026 90	13,026 90	"	13.026 90	"
	Droit de magasinage et de dépôt	376 02	376 02	"	376 02	"
	Produit des ventes des marchandises abandonnées en douane	11 30	11 30	"	11 30	"
	Recettes accidentelles	9 44	9 44	"	9 44	"
Droits et produits à répartir.	Produit des amendes et confiscations	23,200 36	23,200 36	"	23,200 36	"
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage	17,656 49	17,656 49	"	17,656 49	"
		2,943,200 50	2,943,200 50	"	2,943,200 50	"
Contributions diverses.						
Contributions directes. — Contributions des patentes		247,270 90	247,270 90	"	247,270 90	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	375,464 60	375,464 60	"	375,464 60	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	34,563 75	34,563 75	"	34,563 75	"
	Produit de la vente des poudres à feu	146,214 00	146,214 00	"	146,214 00	"
Contributions arabes.	Hockor. (Loyer des terres occupées par les tribus nomades.)	1,158,043 35	1,158,043 35	"	1,158,043 35	"
	Achour. (Impôt sur les grains.)	546,229 64	546,229 64	"	546,229 64	"
	Zekkat. (Impôt sur les bestiaux.)	987,517 12	987,517 12	"	987,517 12	"
	Eussa. (Impôt payé par les tribus du désert.)	54,649 00	54,649 00	"	54,649 00	"
	Contributions de l'aghanat Gadda	4,140 00	4,140 00	"	4,140 00	"
	A REPORTER	3,554,092 36	3,554,092 36	"	3,554,092 36	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Recettes.	Opérations de l'année 1847. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	3,779,857f 82c	8,312,219f 01c	467,638f 81c	"	3,779,857f 82c	"
Suite des *Contributions diverses.*						
Produits divers. Redevances et produits extraordinaires des mines	2,466 65	2,466 65	"	"	2,466 65	"
Droits de vérification des poids et mesures	7,594 22	7,567 25	26 97	"	7,594 22	"
Timbre des expéditions et quittances	10,601 50	10,601 50	"	"	10,601 50	"
Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	5,110 75	4,832 75	278 00	"	5,110 75	"
Produits des ventes de chevaux de soumission et d'investiture	86,503 60	70,208 60	16,295 00	"	86,503 60	"
Produits des droits de succession payés par les Arabes	18,806 17	18,806 17	"	"	18,806 17	"
Confiscations sur des tribus rebelles ou insoumises	14,592 80	14,592 80	"	"	14,592 80	"
Produit de prises faites sur l'ennemi	25,971 52	25,971 52	"	"	25,971 52	"
Contributions extraordinaires de guerre	1,389,965 83	1,296,530 83	93,435 00	"	1,389,965 83	"
Produit des amendes et confiscations	26,930 13	26,910 13	20 00	"	26,930 13	"
	5,368,400 99	4,790,707 21	577,693 78	"	5,368,400 99	"
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	444,241 38	444,241 28	0 10	"	444,241 38	"
(Service rural.)	2,005 30	2,005 30	"	"	2,005 30	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	24,681 70	24,681 70	"	"	24,681 70	"
Prix des places dans les paquebots	166,956 00	166,956 00	"	"	166,956 00	"
	637,884 38	637,884 28	0 10	"	637,884 38	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	409,010 09	344,455 19	64,554 90	"	409,010 09	"
Produit de vente de denrées et de chevaux pris sur l'ennemi	92,925 86	92,925 96	"	0f 10c	92,925 86	"

RÉCAPITULATION.

Enregistrement	3,284,102 65	3,408,212 23	163,786 43	287,896 01	3,284,102 65	"
Douanes	3,884,673 11	3,830,906 09	53,767 02	"	3,884,673 11	"
Contributions diverses	5,368,400 99	4,790,707 21	577,693 78	"	5,368,400 99	"
Postes et paquebots à vapeur	637,884 38	637,884 28	0 10	"	637,884 38	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	409,010 09	344,455 19	64,554 90	"	409,010 09	"
Produit de vente de denrées et de chevaux pris sur l'ennemi	92,925 86	92,925 96	"	0 10	92,925 86	"
	13,676,997 08	13,105,090 96	859,802 23	287,896 11	13,676,997 08	"
			571,906 12			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1847. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	3,554,092f 36c	3,554,092f 36c	"	3,554,092f 36c	"
Suite des *Contributions diverses.*					
Produits divers. Droits de vérification des poids et mesures	9,581 32	9,581 32	"	9,581 32	"
Timbre des expéditions et quittances	12,724 70	12,724 70	"	12,724 70	"
Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	2,336 25	2,336 25	"	2,336 25	"
Produits des ventes des chevaux de soumission et d'investiture	113,210 50	113,210 50	"	113,210 50	"
Produits des droits de succession payés par les Arabes	26,821 97	26,821 97	"	26,821 97	"
Confiscations sur des tribus rebelles ou insoumises	5,268 80	5,268 80	"	5,268 80	"
Recettes accidentelles	5,602 93	5,602 03	"	5,602 93	"
Produits de diverses origines. Produit de prises faites sur l'ennemi	69,324 20	69,324 20	"	69,324 20	"
Contributions extraordinaires de guerre	101,835 93	101,835 93	"	101,835 93	"
Produits à répartir, amendes et confiscations. Montant de la vente des objets saisis ou des sommes consignées pour en obtenir la remise provisoire	640 00	640 00	"	640 00	"
Sommes reçues par suite de condamn. pécun. ou de transact.	572 69	572 69	"	572 69	"
	3,902,011 65	3,902,011 65	"	3,902,011 65	"
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)	463,488 72	463,488 72	"	463,488 72	"
(Service rural)	2,269 35	2,269 35	"	2,269 35	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	12,465 45	12,465 45	"	12,465 45	"
Prix des places dans les paquebots	135,651 50	135,651 50	"	135,651 50	"
	613,875 02	613,875 02	"	613,875 02	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	268,430 43	268,430 43	"	268,430 43	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1845 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	1,093,897 94	1,093,897 94	"	1,093,897 94	"

RÉCAPITULATION.

Enregistrement, timbre et domaines	2,886,753 81	3,227,296 80	340,542 99	2,886,753 81	"
Douanes	2,943,200 50	2,943,200 50	"	2,943,200 50	"
Contributions diverses	3,902,011 65	3,902,011 65	"	3,902,011 65	"
Postes et paquebots à vapeur	613,875 02	613,875 02	"	613,875 02	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	268,430 43	268,430 43	"	268,430 43	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1845 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	1,093,897 94	1,093,897 94	"	1,093,897 94	"
	11,708,169 35	12.048,712 34	340,542 99	11,708,169 35	"
		11,708,169f 35c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1847.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 612.)	60,949f 77c	58,803f 23c	20,955f 78c	18,809f 24c	60,949f 77c	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	510,708 04	372,264 67	138,443 37	"	510,708 04	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	6,000 00	6,000 00	"	"	6,000 00	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,098,249 65	693,205 92	405,043 73	"	1,098,249 65	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	441,743 00	441,743 00	"	"	441,743 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1843	51,501 32	51,501 32	"	"	51,501 32	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	543,916 56	495,333 61	48,582 95	"	543,916 56	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	1,246 66	1,246 66	"	"	1,246 66	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	240,848 92	183,265 25	57,583 67	"	240,848 92	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	381,128 29	318,942 93	62,185 36	"	381,128 29	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége royal militaire de la Flèche	53,486 56	46,764 06	6,722 50	"	53,486 56	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	42,231 91	42,231 91	"	"	42,231 91	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	101,762 50	99,125 00	2,637 50	"	101,762 50	"
Versement fait au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides, sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1846	78,449 16	"	78,449 16	"	78,449 16	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	930,157 29	866,032 06	64,125 23	"	930,157 29	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs pompiers de Paris	8,814 18	6,570 07	2,244 11	"	8,814 18	"
Pensions des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	44,753 24	33,636 99	11,116 25	"	44,753 24	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	244,351 35	213,728 85	30,622 50	"	244,351 35	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	218,737 85	181,465 29	37,272 56	"	218,737 85	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	362,851 33	362,851 33	"	"	362,851 33	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets	39,820 49	4,258 46	35,562 03	"	39,820 49	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	810,732 98	2,596,283 15	647,668 98	2,433,732 98	810,219 15	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	7,569 95	7,713 63	"	143 68	7,569 95	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés	104,033 57	104,353 57	"	320 00	104,033 57	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	23,715 58	119,399 22	"	95,683 64	23,715 58	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	235,120 01	273,383 26	"	38,263 25	235,120 01	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement de moins-value de mobilier	4,953 14	4,953 14	"	"	4,953 14	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	24,932 82	21,324 18	3,608 64	"	24,932 82	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	18,174 63	"	18,174 63	"	18,174 63	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	541,972 00	"	541,972 00	"	541,972 00	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	384,197 87	7,500 00	376,697 87	"	384,197 87	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	2,872,067 08	"	2,872,067 08	"	2,872,067 08	"
Produit d'ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	189,152 96	189,152 96	"	"	189,152 96	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	39,909 82	39,909 82	"	"	39,909 82	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1846	1,890,981 03	1,890,981 03	"	"	1,890,981 03	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	234,192 24	234,192 24	"	"	234,192 24	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	33,499 70	33,499 70	"	"	33,499 70	"
À REPORTER	12,876,913 45	10,001,616 51	5,461,735 90	2,586,438 96	12,876,913 45	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1847.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 613.)	41,748 32	"	1,321,705 16	1,279,956 84	41,748 32	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	429,181 99	"	283,629 04	"	283,629 04	145,552 95
Produit des mines. — Produits extraordinaires	9,100 00	"	9,100 00	"	9,100 00	"
Droit de vérification des poids et mesures	1,000,279 12	"	692,505 79	"	692,505 79	307,773 33
Produit de la taxe des brevets d'invention	474,360 00	"	474,360 00	"	474,360 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1845	63,624 41	"	63,624 41	"	63,624 41	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	517,527 05	"	518,127 05	600 00	517,527 05	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	1,000 00	"	"	"	"	1,000 00
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	189,669 12	"	178,383 28	"	178,383 28	11,285 84
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	452,943 42	"	297,528 33	"	297,528 33	155,415 09
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége royal militaire de la Flèche	62,602 32	"	39,696 11	"	39,696 11	22,906 21
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	40,157 49	"	40,157 49	"	40,157 49	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	106,400 00	"	99,918 33	"	99,918 33	6,481 67
Versement à faire au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1847	160 00	"	"	"	"	160 00
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des Invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	896,190 00	14	872,784 11	"	872,798 11	23,391 89
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des Invalides — sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs pompiers de la ville de Paris	8,600 00	"	6,586 47	"	6,586 47	2,013 53
Pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	"	32,916 66	"	32,916 66	15,083 34
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	216,658 75	"	183,330 00	1	183,330 00	33,328 75
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	238,905 84	"	200,357 99	"	200,357 99	38,547 85
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	325,990 01	"	325,990 01	"	325,990 01	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets	1,650 41	"	1,650 41	"	1,650 41	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	2,723,357 44	"	6,021,947 22	3,298,589 78	2,723,357 44	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	8,308 24	"	32,631 08	24,322 84	8,308 24	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés	90,698 55	"	90,698 55	"	90,698 55	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	186,749 71	"	323,701 12	136,951 41	186,749 71	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	210,084 65	"	246,219 95	36,135 30	210,084 65	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement de moins-value de mobilier	10,636 48	"	10,664 33	27 85	10,636 48	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	20,000 00	"	12,447 34	"	12,447 34	7,552 66
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	22,000 00	"	"	"	"	22,000 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	541,529 00	"	"	"	"	541,529 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— de la marine	370,746 00	"	10,629 87	"	10,629 87	360,116 13
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	2,855,980 00	"	"	"	"	2,855,980 00
Produit d'ateliers de condamnés et de pénitenciers militaires	189,928 12	"	189,928 12	"	189,928 12	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	86,389 26	"	86,389 26	"	86,389 26	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1847	1,726,728 38	"	1,726,728 38	"	1,726,728 38	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	373,520 44	"	373,520 44	"	373,520 44	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	38,000 00	"	38,000 00	"	38,000 00	"
À REPORTER	14,579,404 52	14	14,805,856 30	4,776,584 02	10,029,286 28	4,550,118 24

Suite des CONTRIBUTIONET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produitdivers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMETS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1847.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	12,876,913f45c	10,001,616f51c	5,461,735f90c	2,586,438f96c	12,876,913f45c	"
Recettes sur les débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	23,783 44	23,783 44	"	"	23,783 44	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	347,147 56	362,692 83	"	15,545 27	347,147 56	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	9,182 94	9,182 94	"	"	9,182 94	"
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital intérêts sur avances à elles faites par le trésor	540,000 00	540,000 00	"	"	540,000 00	"
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers pour concourir à l'exécution de travaux publics	200,608 76	200,608 76	"	"	200,608 76	"
Produit de l'exploitation des chemins de fer entre la France et la Belgique.	96,685 63	96,685 63	"	"	96,685 63	"
Versement au trésor de l'excédant de recette de l'Imprimerie royale pour l'exercice 1846	67,576 40	"	67,576 40	"	67,576 40	"
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	2,698,776 43	2,257,768 11	441,008 32	"	2,698,776 43	"
Versement du solde en caisse des maisons de détentions au 31 décembre 1845	36,737 08	36,737 08	"	"	36,737 08	"
Produit de la ferme annexée à la maison centrale de Clairvaux	5,500 00	5,500 00	"	"	5,500 00	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	2,416 00	2,416 00	"	"	2,416 00	"
Excédant du produit du péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818.)	3,079 15	3,079 15	"	"	3,079 15	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,415 00	1,415 00	"	"	1,415 00	"
Retenues sur traitements et pensions	6,486 09	6,499 21	"	13 12	6,486 09	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	28,559 52	28,559 52	"	"	28,559 52	"
Recettes de droits de passé-ports et de permis de chasse non délivrés ou non réclamés	346 00	346 00	"	"	346 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	5,120 71	5,120 71	"	"	5,120 71	"
——— des volumes des brevets d'invention	4,376 80	4,376 80	"	"	4,376 80	"
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	2,707 39	262,219 22	"	259,511 83	2,707 39	"
Recettes sur les exercices clos	257,377 47	257,377 47	"	"	257,377 47	"
Recettes à divers titres	16,921 36	13,998 22	2,999 77	76 63	16,921 36	"
Recettes faites en atténuation des frais de service et de négociations	"	"	10,662 73	10,662 73	"	"
Recettes applicables au compte du service de trésorerie	"	"	"	"	"	"
TOTAL des produits divers de l'exercice 1846	17,231,717 18	14,119,982 60	5,983,983 12	2,872,248 54	17,231,717 18	—
			3,111,734 58			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1847.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
REPORT	14,579,404 52	14f 00	14,805,856 30	4,776,584 02	10,029,286 28	4,550,118 24
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	37,079 40	"	37,079 40	"	37,079 40	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	308,208 57	"	309,084 95	876 38	308,208 57	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	7,337 93	"	7,337 93	"	7,337 93	"
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital intérêts sur avances à elles faites par le trésor	540,000 00	"	540,000 00	"	540,000 00	"
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers pour concourir à l'exécution de travaux publics	115,766 48	"	130,132 29	14,365 81	115,766 48	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie royale	128,400 00	"	"	"	"	128,400 00
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du péage du pont de cette ville	7,019 17	"	7,019 17	"	7,019 17	"
Excédant du produit de péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818).	1,577 16	"	1,577 16	"	1,577 16	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,835 00	"	1,835 00	"	1,835 00	"
Retenues sur traitements et pensions	10,506 89	"	10,572 94	66 05	10,506 89	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	107 31	"	107 31	"	107 31	"
Recette de droits de passe-ports et de permis de chasse non délivrés ou réclamés	204 00	"	204 00	"	204 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	8,426 90	"	8,426 90	"	8,426 90	"
——— des volumes des brevets d'invention	2,498 40	"	2,498 40	"	2,498 40	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	83,226 85	"	83,226 85	"	83,226 85	"
Produit de la ferme annexée à la maison centrale de Clairvaux	10,970 39	"	10,970 39	"	10,970 39	"
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction.	1,855,264 44	"	1,855,264 44	"	1,855,264 44	"
Versement du solde existant dans les caisses des maisons centrales de détention.	8,583 89	"	8,583 89	"	8,583 89	"
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	92,558 72	"	114,099 33	21,540 61	92,558 72	"
Versements faits au trésor sur le produit de la refonte des pièces de 6 liards	1,935 71	"	1,935 71	"	1,935 71	"
Excédant de recouvrement sur contributions directes de l'exercice 1846	41,246 97	"	41,246 97	"	41,246 97	"
Redevance de la vallée d'Andorre	1,920 00	"	1,920 00	"	1,920 00	"
Recette provenant de l'application au budget de valeurs émises par les comptables du trésor, antérieurement au 1er janvier 1842, et non payées le 30 décembre 1847	178,594 67	"	178,594 67	"	178,594 67	"
Prime d'affinage et recettes diverses provenant de la démonétisation. (Loi du 10 juillet 1845.)	55,850 83	"	55,850 83	"	55,850 83	"
Recettes sur les exercices clos	43,561 27	"	43,561 27	"	43,561 27	"
Recettes à divers titres	11,497 57	"	11,949 86	452 29	11,497 57	"
Recettes faites en atténuation de frais de service et négociations	"	"	473,362 85	473,362 85	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	166,354 63	166,354 63	"	"
TOTAL des produits divers de l'exercice 1847	18,133,583 04	14 00	18,908,653 44	5,453,602 64	13,455,064 80	4,678,518 24
			13,455,050 80			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Résumé spécial pour les impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1847.	PENDANT l'année 1847.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	214,837,361f 02c	833,812f 90c	215,671,173f 92c
Droit de timbre	40,438,794 57	290 52	40,439,085 09
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	105,536,728 67	"	105,536,728 67
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	37,118,550 13	"	37,118,550 13
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	11,259,213 77	"	11,259,213 77
Droits de douanes à l'exportation	1,913,178 60	"	1,913,178 60
Droits de navigation	3,585,760 61	"	3,585,760 61
Droits et produits divers de douanes	2,804,170 89	11,195 51	2,815,366 40
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	54,963,026 70	"	54,963,026 70
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	102,376,071 98	981,023 02	103,357,095 00
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	13,287,255 50	25,015 20	13,312,270 70
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	17,153,716 25	656,349 39	17,810,065 64
Droits divers et recettes à différents titres	41,481,629 31	789,672 90	42,271,302 21
Produit de la vente des tabacs	116,052,622 26	5,164 01	116,057,786 27
Produit de la vente des poudres à feu	6,844,875 37	4,036 00	6,848,911 37
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	48,405,295 86	"	48,405,295 86
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,119,518 32	"	1,119,518 32
Droit sur le transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	213,889 91	"	213,889 91
Produit des places dans les malles-postes	2,198,533 14	4,956 18	2,203,489 32
Produit des places dans les paquebots	1,095,781 69	74,652 00	1,170,433 69
Droit de transit des correspondances étrangères	585,645 20	531,086 64	1,116,731 84
Recettes à différents titres	44,039 29	3,178 25	47,217 54
	823,315,659 04	3,920,432 52	827,236,091 56
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre	255,276,155 59	834,103 42	256,110,259 01
Douanes et sels	217,180,629 37	11,195 51	217,191,824 88
Contributions indirectes	297,196,170 67	2,461,260 52	299,657,431 19
Produits des postes	53,662,703 41	613,873 07	54,276,576 48
	823,315,659 04	3,920,432 52	827,236,091 56

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS jusqu'au 31 décembre 1847.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	223,187,591f 12c	958,500f 00c	224,146,091f 12c
Droit de timbre	41,691,906 57	5,000 00	41,696,906 57
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	87,692,766 94	"	87,692,766 94
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	41,562,664 31	"	41,562,664 31
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	7,231,115 39	"	7,231,115 39
Droits de douanes à l'exportation	2,039,196 55	"	2,039,196 55
Droits de navigation	2,847,840 47	"	2,847,840 47
Droits et produits divers de douanes	2,798,569 79	20,000 00	2,818,569 79
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	56,923,319 72	"	56,923,319 72
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	100,917,183 88	1,049,767 45	101,966,951 33
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	13,459,808 46	23,318 75	13,483,127 21
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	22,843,878 95	739,773 35	23,583,652 30
Droits divers et recettes à différents titres	40,111,053 99	1,802,067 03	41,913,121 02
Produit de la vente des tabacs	117,696,431 56	1,888 36	117,698,319 92
Produit de la vente des poudres à feu	6,992,949 71	2,648 70	6,995,598 41
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	47,756,384 58	"	47,756,384 58
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	780,513 99	"	780,513 99
Droit de transport de marchandises et des matières d'or et d'argent par les paquebots	412,568 95	"	412,568 95
Produit des places dans les malles-postes	2,042,978 03	5,041 05	2,048,019 08
Produit des places dans les paquebots	1,079,666 64	"	1,079,666 64
Droit de transit des correspondances étrangères	636,753 04	464,087 08	1,100,840 12
Recettes à différents titres	37,691 99	19,799 00	57,490 99
	820,742,834 63	5,091,890 77	825,834,725 40
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre	264,879,497 69	963,500 00	265,842,997 69
Douanes et sels	201,095,473 17	20,000 00	201,115,473 17
Contributions indirectes	302,021,306 55	3,619,463 64	305,640,770 19
Produits des postes	52,746,557 22	488,927 13	53,235,484 35
	820,742,834 63	5,091,890 77	825,834,725 40

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites, en 1847, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1847.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons. — Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, etc...	62f 57c	62f 57c	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc.	3,899 36	3,899 36	"
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.....	0 01	0 01	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, etc.....	52 56	52 56	"
Taxe unique aux entrées.....	15 04	15 04	"
Droit de fabrication sur les bières.....	47 87	47 87	"
	4,077 41	4,077 41	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes.....	0 09	0 09	"
Droits divers et recettes à différents titres. — Licences accordées aux brasseurs, bouilleurs, distillateurs, etc.....	420 30	420 30	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc.....	3,186 81	3,186 81	"
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	808 77	808 77	"
Timbres.....	6 40	6 40	"
Cartes à jouer.....	440 00	440 00	"
Dixième du produit des octrois.....	1,198 75	1,198 75	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.....	2,407 38	2,407 38	"
Produit des amendes et confiscations.....	1 00	1 00	"
Recouvrements d'avances pour divers services — sur les communes. — Abonnement pour frais d'impression.....	66 42	66 42	"
—— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes.....	29 04	29 04	"
sur les employés, pour prix d'instruments, etc.....	"	"	"
TOTAL.....	12,642 37	12,642 37	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1847.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (Produits divers.)	TOTAL.
Ain.....	2,178,060f 11c	148,677f 90c	1,669,633f 13c	236,428f 64c	3,303,022f 83c	1,512f 25c	7,537,334f 86
Aisne.....	4,930,524 34	97,140 32	5,835,148 89	646,729 59	8,381,811 45	5,435 95	19,896,790 54
Allier.....	2,103,868 16	"	1,604,120 17	262,079 30	3,781,145 00	3,241 99	7,754,454 62
Alpes (Basses-).....	804,628 99	39,556 66	689,259 16	98,734 51	1,523,368 04	1,915 37	3,157,462 73
Alpes (Hautes-).....	603,109 50	39,180 78	584,611 87	75,382 14	1,302,995 88	5,477 27	2,610,757 44
Ardèche.....	1,924,883 51	"	1,405,337 88	250,986 82	2,711,815 59	784 63	6,293,808 43
Ardennes.....	2,757,045 55	561,384 46	2,353,999 06	451,421 85	4,249,305 26	12,466 70	10,385,622 88
Ariége.....	900,721 96	18,339 51	657,020 93	115,924 89	1,725,015 46	1,761 34	3,418,784 09
Aube.....	2,722,071 28	"	1,812,038 14	319,223 05	4,520,657 56	1,576 10	9,375,566 13
Aude.....	1,683,331 23	2,627,765 35	1,058,257 91	264,130 97	4,294,909 36	5,079 61	9,933,474 43
Aveyron.....	1,955,038 50	"	1,112,160 70	194,850 36	3,692,149 63	901 14	6,955,100 33
Bouches-du-Rhône...	5,254,114 86	37,070,597 87	7,938,073 83	3,204,124 89	6,626,202 78	13,936 85	60,107,051 08
Calvados.....	5,689,124 22	3,057,245 82	3,620,080 93	711,496 68	9,455,285 53	4,955 75	22,538,188 93
Cantal.....	1,392,297 10	"	933,743 41	143,628 45	2,518,077 19	1,178 95	4,988,925 10
Charente.....	2,584,811 24	"	1,441,166 02	294,643 27	4,634,286 16	995 41	8,955,902 10
Charente-Inférieure..	3,144,551 75	4,770,723 33	2,010,648 73	470,751 87	6,212,449 00	10,961 73	16,620,086 41
Cher.....	1,786,165 44	"	2,042,541 40	241,423 03	3,148,225 83	5,101 86	7,223,457 56
Corrèze.....	1,376,451 15	"	1,073,876 45	137,685 24	2,127,533 67	4,259 95	4,719,806 46
Corse.....	374,645 18	408,503 35	"	124,240 84	684,829 75	9,633 59	1,601,852 71
Côte-d'Or.....	3,991,367 62	"	3,973,590 09	525,405 20	7,381,937 22	7,144 95	15,879,445 08
Côtes-du-Nord.....	2,170,964 03	1,155,670 01	4,256,596 35	269,570 63	4,096,707 86	4,476 41	11,953,985 29
Creuse.....	1,246,266 61	"	924,900 74	135,499 96	1,831,197 05	1,164 57	4,139,028 93
Dordogne.....	2,314,235 44	"	1,512,240 48	274,421 94	4,898,111 30	4,204 38	9,003,213 54
Doubs.....	2,271,184 86	451,124 89	3,202,850 98	433,460 23	3,513,464 24	12,957 66	9,885,042 86
Drôme.....	2,293,109 64	"	1,694,766 92	320,057 71	3,566,395 05	6,075 00	7,880,404 32
Eure.....	4,658,741 06	"	2,828,785 98	491,563 98	8,631,160 31	3,141 16	16,613,392 49
Eure-et-Loir.....	3,027,489 40	"	2,328,112 23	298,920 51	5,562,734 08	3,410 79	11,220,667 01
Finistère.....	2,283,021 99	2,152,338 90	5,099,541 20	395,490 54	4,398,845 23	6,406 08	14,335,643 94
Gard.....	3,014,925 55	3,452,510 22	3,061,222 02	545,128 70	4,948,597 46	7,061 05	15,029,445 00
Garonne (Haute-)...	3,265,840 73	2,082,417 92	2,953,047 43	755,215 71	6,380,975 52	16,138 93	15,454,236 24
Gers.....	1,766,693 22	"	777,845 56	196,909 74	3,754,486 44	3,224 61	6,499,159 57
Gironde.....	5,275,913 09	17,052,935 32	5,554,327 61	1,600,455 48	9,032,704 63	8,728 34	38,525,064 47
Hérault.....	3,035,717 82	3,192,417 40	3,099,529 48	737,316 59	5,896,604 31	10,509 79	15,972,095 39
Ille-et-Vilaine.....	2,341,840 06	1,406,274 14	4,482,786 22	416,450 25	5,207,176 85	12,282 96	13,866,810 48
Indre.....	1,574,406 49	"	1,109,815 49	208,033 45	3,220,033 23	2,425 50	6,114,714 16
Indre-et-Loire.....	2,736,849 77	"	2,067,456 47	399,278 33	4,719,261 43	5,747 85	9,928,593 85
Isère.....	4,131,142 75	210,336 12	3,095,255 07	490,348 69	6,525,744 90	8,369 11	14,461,196 64
Jura.....	2,003,607 35	102,244 59	3,941,195 35	316,072 99	4,247,393 04	3,302 51	10,613,815 83
Landes.....	955,442 29	"	1,170,644 05	164,134 05	1,960,598 09	821 54	4,251,640 02
Loir-et-Cher.....	2,122,852 63	"	1,531,833 06	257,683 67	3,853,945 81	4,969 87	7,771,285 04
Loire.....	2,471,938 22	"	3,312,341 55	508,971 79	4,323,921 75	4,366 07	10,621,539 38
Loire (Haute-).....	1,677,315 55	"	853,644 57	141,240 87	2,419,311 64	656 30	5,092,168 93
Loire-Inférieure.....	3,014,486 32	18,124,286 77	4,414,224 53	644,658 39	5,170,449 11	6,737 41	31,374,842 53
Loiret.....	3,085,985 24	2,976,233 47	3,068,696 01	466,715 70	5,379,426 82	1,388 55	14,978,445 79
Lot.....	1,158,040 11	"	816,262 52	120,236 62	3,177,888 85	3,620 31	5,276,048 41
Lot-et-Garonne.....	2,202,270 32	"	1,385,157 92	281,390 29	5,033,333 16	2,069 94	8,904,221 63
Lozère.....	709,335 09	"	403,280 65	70,970 00	1,346,014 80	916 41	2,530,516 95
Maine-et-Loire.....	3,044,021 15	"	3,488,929 31	450,403 63	6,681,506 12	10,920 63	13,675,780 84
Manche.....	3,711,198 16	2,243,320 55	3,613,805 64	495,427 99	7,814,896 56	6,859 15	17,885,508 05
Marne.....	3,921,125 00	"	3,314,107 46	620,294 30	6,142,230 80	4,300 37	14,002,057 93
Marne (Haute-).....	2,474,443 64	"	1,565,867 61	288,482 18	3,678,517 73	2,557 64	8,009,868 80
Mayenne.....	1,828,000 91	"	2,517,116 31	207,411 57	3,842,811 65	3,610 60	8,399,851 04

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1847.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
Meurthe	3,899,118f 33c	"	7,663,804f 78c	519,324f 92c	6,050,991f 56c	16,247f 62c	18,149,487f 21c
Meuse	2,879,613 65	27,582f 52c	1,991,497 42	311,396 39	4,312,014 83	9,912 54	9,532,017 35
Morbihan	1,528,778 53	1,024,540 83	3,582,823 79	244,637 24	3,472,176 11	9,954 63	9,862,911 13
Moselle	3,280,151 99	1,809,675 75	5,712,408 23	493,970 82	5,350,366 87	37,112 52	16,683,686 18
Nièvre	2,433,742 48	"	1,961,368 88	288,367 30	3,905,435 78	1,894 12	8,590,808 56
Nord	7,778,632 44	19,036,034 31	20,707,166 13	1,324,780 29	14,795,308 72	35,675 89	63,677,597 78
Oise	4,471,932 72	"	4,034,467 01	457,969 98	8,221,907 66	8,622 56	17,194,899 93
Orne	3,498,926 72	"	2,035,823 55	389,625 77	6,171,645 04	1,474 40	12,097,495 48
Pas-de-Calais	5,126,066 78	3,621,624 35	10,205,082 25	733,354 95	8,703,753 03	13,413 03	28,403,294 39
Puy-de-Dôme	3,352,192 45	"	2,092,566 39	376,835 33	5,704,557 24	7,597 85	11,533,749 26
Pyrénées (Basses-)	1,910,975 23	2,273,559 41	3,419,160 34	540,792 11	2,926,925 42	14,487 08	11,085,899 59
Pyrénées (Hautes-)	1,101,606 43	53,279 93	876,680 20	164,595 85	1,544,662 47	3,577 14	3,744,402 02
Pyrénées-Orientales	840,760 16	473,907 42	907,245 88	179,298 09	1,730,257 79	13,869 94	4,145,339 28
Rhin (Bas-)	4,545,676 36	2,816,963 75	3,336,501 78	679,733 25	6,435,857 69	27,873 77	17,842,606 60
Rhin (Haut-)	3,399,452 31	1,311,232 11	3,119,694 51	678,828 10	4,831,098 52	7,922 40	13,348,227 95
Rhône	6,155,394 48	6,661,668 11	7,973,074 72	1,958,941 21	8,090,107 98	23,073 58	30,862,260 08
Saône (Haute-)	2,381,273 16	"	3,978,469 04	313,803 87	3,590,844 71	3,126 08	10,267,516 86
Saône-et-Loire	3,586,339 91	"	3,919,266 61	504,950 19	7,058,509 40	2,689 36	15,071,755 47
Sarthe	2,994,086 78	"	2,691,580 25	357,697 44	6,069,954 97	3,746 04	12,117,065 48
Seine	39,051,561 88	20,508,951 14	46,626,762 82	14,403,841 64	34,615,441 10	171,842 55	155,378,401 13
Seine-Inférieure	8,726,100 22	33,109,629 31	10,023,931 86	1,945,656 11	14,773,525 20	10,461 47	68,589,304 17
Seine-et-Marne	3,829,203 45	"	3,592,289 64	479,847 07	7,963,069 31	8,476 24	15,872,885 71
Seine-et-Oise	5,740,673 85	"	5,970,860 42	832,356 25	10,536,167 84	15,315 68	23,095,374 04
Sèvres (Deux-)	1,615,055 03	"	1,190,800 63	593,897 70	3,585,460 36	3,440 59	6,988,654 31
Somme	4,720,931 94	2,932,251 63	4,355,930 52	190,104 37	8,495,144 43	6,787 36	20,701,150 25
Tarn	1,870,979 94	"	1,029,760 40	200,908 44	4,098,112 17	4,859 32	7,204,620 27
Tarn-et-Garonne	1,418,013 24	"	908,601 34	157,281 42	3,685,340 26	2,597 09	6,171,833 35
Var	2,225,215 20	1,512,436 65	3,523,416 10	445,597 69	3,936,207 07	12,497 82	11,655,370 53
Vaucluse	2,040,812 30	"	2,196,460 62	312,940 20	2,801,237 46	3,631 93	7,355,082 51
Vendée	1,610,788 21	818,096 22	1,499,077 51	194,319 22	4,057,597 36	4,372 11	8,184,250 63
Vienne	1,859,022 27	"	1,458,998 91	259,758 52	3,406,756 39	4,299 61	6,988,835 70
Vienne (Haute-)	1,598,309 29	"	1,550,296 69	251,768 81	2,547,874 29	3,447 92	5,951,697 00
Vosges	2,806,982 85	"	2,213,076 30	330,315 14	4,850,500 42	2,622 01	10,203,496 72
Yonne	3,313,096 46	"	2,861,643 00	381,856 02	5,374,648 53	5,016 98	11,936,260 99
	277,537,583 22	201,432,659 09	304,472,683 99	53,270,859 77	457,224,926 99	773,682 11	1,294,712,395 17

Directeurs de la fabrication des monnaies	1,321,930 40
Caissier central du trésor public	2,824,462 55
Comptables des finances en Algérie	15,157,049 35
Agent responsable des virements de comptes	17,762,378 85
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1847	1,331,778,216 32

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1847.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts de cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunis la liste civile, les dépenses des deux Chambres, le supplément à la dotation de la Légion d'honneur.

Dépenses générales des services publics, divisées par département ministériel et par chapitre.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, n'énoncent ces dépenses que par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que les ministres ordonnateurs publient à chaque session des Chambres, pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1846.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,548,531,415 fr. 81 cent.

SAVOIR :

Dette inscrite			324,689,292f 03c
Fonds d'amortissement			48,886,565 00
Liste civile et famille royale			13,300,000 00
Chambre des Pairs			734,500 00
Chambre des Députés			774,451 00
Dépenses générales des services publics			756,446,140 61
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			156,190,721 24
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes			77,974,575 43
			1,378,996,245 31
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841		47,607,415f 15c	169,535,170 50
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842		121,927,755 35	
TOTAL			1,548,531,415 81
Sur cette somme, il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1847		1,306,901,195f 52c	
Pendant l'année 1847	264,694,304f 29c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	28,372,794 74		
		236,321,509 55	
			1,543,222,705 07
DÉPENSES restant à payer à la clôture de l'exercice 1846, et qui seront ordonnancées, par les ministres, sur le chapitre spécial ouvert, pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants			5,308,710 74

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1848, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 1,645,271,991 fr. 54 cent.,

SAVOIR :

Dette inscrite			337,550,846f 76c
Fonds d'amortissement			48,886,565 00
Liste civile et famille royale			13,300,000 00
Chambre des Pairs			750,000 00
Chambre des Députés			769,271 00
Dépenses générales des services publics			809,594,677 94
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			155,729,182 23
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes			83,295,167 34
			1,449,875,710 27
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841		36,447,152f 13c	195,396,281 27
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842		158,949,129 14	
TOTAL			1,645,271,991 54
Les payements faits par le Trésor public, jusqu'au 1er janvier 1848, ne s'élèvent qu'à la somme de 1,377,707,034 fr. 15 cent., savoir :			
Payements antérieurs au 1er janvier 1847		12,220,917f 16c	
Payements de l'année 1847	1,382,208,658f 58c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	16,722,534 59		
		1,365,486,116 99	
			1,377,707,034 15
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1848			267,564,957 39

Note sur le Compte des dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848.

Les payements faits, par anticipation, sur cet exercice ont eu lieu principalement pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie; pour divers services de la marine, et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 19,137,284 fr. 6 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1847.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1847, s'élèvent à une somme totale de 1,620,944,911 fr. 19 cent.

SAVOIR :

	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.	EXERCICE 1848.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette inscrite	35,233,762f 71c	302,820,226f 30c	"
Fonds d'amortissement	"	48,886,565 00	"
Liste civile et famille royale	25,000 00	13,275,000 00	"
Chambre des Pairs	"	750,000 00	"
Chambre des Députés	"	769,271 00	"
Dépenses générales des services publics	131,263,383 84	655,184,313 95	18,517,109 23
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	20,240,201 98	137,087,992 35	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	18,396,964 52	64,134,739 92	620,175 42
	205,159,313 05	1,222,908,108 52	19,137,284 65
SERVICE EXTRAORDINAIRE.			
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	6,133,156 99	24,261,535 79	"
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	25,029,039 51	118,316,472 68	"
	236,321,509 55	1,365,486,116 99	19,137,284 65
		1,620,944,911 19	

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1847. (Voir page 35.)

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1846, 1847 et 1848, au 1er janvier 1848.

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT. antérieurement au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Droits constatés.	Opérations de l'année 1847. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1847.	pendant l'année 1847.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1846.					
104 et 105	Dette perpétuelle	236,417,924f 50	"	"	236,417,924f 50	229,954,270f 97	5,613,352f 47c	235,567,623f 44	850,301f 06c	
	Fonds d'amortissement	48,886,565 00	"	"	48,886,565 00	48,886,565 00	"	48,886,565 00	"	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,100,518 55	239,360f 95c	"	10,339,879 50	9,798,300 23	196,809 78	9,995,110 01	344,769 49	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,026,316 58	"	"	7,026,316 58	198,001 23	6,471,906 15	6,669,907 38	356,409 20	
	Intérêts de la dette flottante	15,800,000 00	"	997,643f 89c	14,802,356 11	4,400,823 03	10,401,533 08	14,802,356 11	"	
	Rentes viagères	2,434,053 42	"	87,815 31	2,346,218 11	1,385,611 31	960,606 80	2,346,218 11	"	
	Pensions	45,805,000 00	"	941,119 09	44,863,880 91	33,421,512 67	11,442,368 24	44,863,880 91	"	
	Subvention aux fonds de retraite des finances, etc.	8,519,446 53	"	26,514 81	8,492,931 72	8,345,791 53	147,140 19	8,492,931 72	"	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	"	215 40	399,784 60	398,538 60	46 00	398,584 60	1,200 00	
	Liste civile et famille royale	13,300,000 00	"	"	13,300,000 00	13,275,000 00	25,000 00	13,300,000 00	"	
	Chambre des Pairs	734,500 00	"	"	734,500 00	734,500 00	"	734,500 00	"	
	Chambre des Députés	774,451 00	"	"	774,451 00	774,451 00	"	774,451 00	"	
106 et 108	Ministère de la justice et des cultes	62,460,998 05	"	936,246 34	61,524,751 71	49,678,172 27	11,665,206 72	61,343,378 99	181,372 72	
110	——— des affaires étrangères	10,829,140 24	155,195 38	"	10,984,335 62	8,317,123 33	2,610,560 95	10,927,684 28	56,651 34	
112	——— de l'instruction publique	19,232,820 26	"	737,126 88	18,495,693 38	13,907,328 78	4,511,222 73	18,418,551 51	77,141 87	
114 et 116	——— de l'intérieur	129,753,796 47	"	9,098,721 76	120,655,074 71	91,722,354 33	28,815,484 04	120,537,838 37	117,236 34	
118f	——— de l'agriculture et du commerce	16,663,136 50	"	244,928 87	16,418,207 63	10,582,478 40	5,781,278 14	16,363,756 54	54,451 09	
120 et 122	——— des travaux publics	67,416,414 70	"	811,725 31	66,604,689 39	50,649,536 28	15,775,471 75	66,425,008 03	179,681 36	
124 et 126	——— de la guerre	345,300,114 01	"	11,721,034 88	333,579,079 13	300,719,299 73	30,562,256 57	331,281,556 30	2,297,522 83	
128 et 130	——— de la marine	106,682,496 56	672,023 60	"	107,354,520 16	80,055,459 12	27,167,981 76	147,223,440 88	131,079 28	
132	——— des finances	22,150,139 72	"	1,320,350 84	20,829,788 88	16,455,115 66	4,373,921 18	20,829,036 84	752 04	
134 et 136	Frais de régie, de percept. et d'exploitat. des impôts et revenus publics.	157,018,076 43	"	827,355 19	156,190,721 24	135,745,513 40	20,240,201 98	155,985,715 38	205,005 86	
138	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	77,848,379 64	126,195 79	"	77,974,575 43	59,506,480 39	18,396,964 52	77,903,444 91	71,130 52	
		1,405,554,268 16	1,192,775 72	27,750,798 57	1,378,996,245 31	1,168,912,227 26	205,159,313 05	1,374,071,540 31	4,924,705 00	
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.									
	1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*									
122	Ministère des travaux publics	21,882,633 47	"	1,215,928 96	20,666,704 51	17,695,961 10	2,888,050 52	20,584,011 62	82,692 89	
126	——— de la guerre	29,290,779 00	"	7,696,255 13	21,594,523 87	19,352,946 76	2,241,577 11	21,594,523 87	"	
130	——— de la marine	5,317,884 75	28,302 02	"	5,346,186 77	4,342,657 41	1,003,529 36	5,346,186 77	"	
		56,491,297 22	28,302 02	8,912,184 09	47,607,415 15	41,391,565 27	6,133,156 99	47,524,722 26	82,692 89	
	2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*									
122	Ministère des travaux publics	114,140,938 27	607,003 60	"	114,747,941 87	91,589,248 61	22,857,380 41	114,446,629 02	301,312 85	
126	——— de la guerre	11,822,025 01	"	4,758,272 86	7,063,752 15	4,916,531 23	2,147,220 92	7,063,752 15	"	
130	——— de la marine	117,000 00	"	938 67	116,061 33	91,623 15	24,438 18	116,061 33	"	
		126,079,963 28	607,003 60	4,759,211 53	121,927,755 35	96,597,402 99	25,029,039 51	121,626,442 50	301,312 85	
	TOTAL GÉNÉRAL	1,588,125,528 66	1,828,081 34	41,422,194 19	1,548,531,415 81	1,306,901,195 52	236,521,509 55	1,543,222,705 07	5,308,710 74	
			39,594,112f 85c							

EXERCICE 1847.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1846, 1847 et 1848, au 1er janvier 1848.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, ET DÉPENSES PRÉSUMÉES. antérieurement au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1847. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. antérieurement au 1er janvier 1847.	pendant l'année 1847.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1848.	OBSERVATIONS
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1847.					
105	Dette perpétuelle	"	239,334,669f 84c	"	239,334,669f 84c	"	233,104,079f 32c	233,104,079f 32c	6,230,590f 52c	
	Fonds d'amortissement	"	48,886,565 00	"	48,886,565 00	"	48,886,565 00	48,886,565 00	"	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	"	9,322,593 23	"	9,322,593 23	"	9,317,729 03	9,317,729 03	4,864 20	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	7,043,591 54	"	7,043,591 54	"	207,411 00	207,411 00	6,836,180 54	
	Intérêts de la dette flottante	"	26,000,000 00	"	26,000,000 00	"	17,626,597 98	17,626,597 98	8,373,402 02	
	Rentes viagères	"	2,300,000 00	"	2,300,000 00	"	1,273,935 69	1,273,935 69	1,026,064 31	
	Pensions	"	44,595,000 00	"	44,595,000 00	"	32,543,660 03	32,543,660 03	12,051,339 97	
	Subvention aux fonds de retraite des finances, etc.	"	8,555,003 00	"	8,555,003 00	"	8,349,569 10	8,349,569 10	205,433 90	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	399,989 15	"	399,989 15	"	397,244 15	397,244 15	2,745 00	
	Liste civile et famille royale	"	13,300,000 00	"	13,300,000 00	"	13,275,000 00	13,275,000 00	25,000 00	
	Chambre des Pairs	"	750,000 00	"	750,000 00	"	750,000 00	750,000 00	"	
	Chambre des Députés	"	769 271 00	"	769,271 00	"	769,271 00	769,271 00	"	
107 et 109	Ministère de la justice et des cultes	"	66,825,120 16	"	66,825,120 16	"	54,347,468 43	54,347,468 43	12,477,651 73	
111	——— des affaires étrangères	"	10,215,568 31	"	10,215,568 31	"	7,426,039 22	7,426,039 22	2,789,529 09	
113	——— de l'instruction publique	"	19,269,438 10	"	19,269,438 10	"	14,348,931 88	14,348,931 88	4,920,506 22	
115 et 117	——— de l'intérieur	"	142,465,747 96	"	142,465,747 96	"	106,464,406 65	106,464,406 65	36,001,341 31	
119	——— de l'agriculture et du commerce	"	14,987,779 49	"	14,987,779 49	"	10,270,488 69	10,270,488 69	4,717,290 80	
121 et 123	——— des travaux publics	"	70,354,136 15	"	70,354,136 15	"	54,818,772 57	54,818,772 57	15,535,363 58	
125 et 127	——— de la guerre	8,947,042f 90c	346,309,541 77	"	355,256,584 67	8,947,042f 90c	303,384,077 69	312,331,120 59	42,925,464 08	
129 et 131	——— de la marine	2,681,127 98	107,041,153 37	"	109,722,281 35	2,681,127 98	86,328,498 48	89,009,626 46	20,712,654 89	
133	——— des finances	"	20,498,021 75	"	20,498,021 75	"	17,795,630 34	17,795,630 34	2,702,391 41	
135 et 137	Frais de régie, de percept. et d'exploitat. des impôts et revenus publics	"	155.729,182 23	"	115,729,182 23	"	137,087,992 35	137,087,992 35	18,641,189 88	
139	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	592,746 28	82,702,421 06	"	83,295,167 34	592,746 28	64,134,739 92	64,727,486 20	18,567,681 14	
		12,220,917 16	1,437,654,793 11	"	1,449,875,710 27	12,220,917 16	1,222,908,108 52	1,235,129,025 68	214,746,684 59	
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.									
	1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*									
123	Ministère des travaux publics	"	7,838,708 23	"	7,838,708 23	"	5,642,581 48	5,642,581 48	2,196,126 75	
127	Ministère de la guerre	"	22,297,755 13	"	22,297,755 13	"	13,666,811 05	13,666,811 05	8,630,944 08	
131	Ministère de la marine	"	6,310,688 77	"	6,310,688 77	"	4,952,143 26	4,952,143 26	1,358,545 51	
		"	36,447,152 13	"	36,447,152 13	"	24,261,535 79	24,261,535 79	12,185,616 34	
	2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*									
123	Ministère des travaux publics	"	131,865,313 01	"	131,865,313 01	"	105,226,744 19	105,226,744 19	26,638,568 82	
126	Ministère de la guerre	"	13,336,272 86	"	13,336,272 86	"	6,030.996 37	6,030,996 37	7,305,276 49	
131	Ministère de la marine	"	13,747,543 27	"	13,747,543 27	"	7,058,732 12	7,058,732 12	6,688,811 15	
		"	158,949,129 14	"	158,949,129 14	"	118,316,472 68	118,316,472 68	40,632,656 46	
	TOTAL GÉNÉRAL	12,220,917 16	1,633,051,074 38	"	1,645,271,991 54	12,220,917 16	1,365,486,116 99	1,377,707,034 15	267,564,957 39	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1846, 1847 et 1848, au 1er janvier 1848.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1847. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1847.	pendant l'année 1847.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1848.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE	1848.				
	SERVICE ORDINAIRE.									
148	Ministère des affaires étrangères	"	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	100,000f 00c	100,000f 00c	"	
	Ministère de la guerre	"	17,033,552 02	"	17,033,552 02	"	17,033,552 02	17,033,552 02	"	
	——— de la marine	"	1,383,557 21	"	1,383,557 21	"	1,383,557 21	1,383,557 21	"	
	Remboursements et restitutions	"	620,175 42	"	620,175 42	"	620,175 42	620,175 42	"	
		"	19,137,284 65	"	19,137,284 65	"	19,137,284 65	19,137,284 65	"	
	Exercice 1846	1,588,125,528 66	"	39,594,112 85	1,548,531,415 81	1,306,901,195 52	236,321,509 55	1,543,222,705 07	5,308,710 74	
	——— 1847	12,220,917 16	1,633,051,074 38	"	1,645,271,991 54	12,920,917 16	1,365,486,116 99	1,377,707,034 15	267,564,957 39	
	——— 1848	"	19,137,284 65	"	19,137,284 65	"	19,137,284 65	19,137,284 65	"	
		1,600,346,445 82	1,652,188,359 03	39,594,112 85	3,212,940,692 00	1,319,822,112 68	1,620,944,911 19	2,940,067,023 87	272,873,668 13	
			1,612,594,246 18							

Suite des DEPENSES PUBLIQUES.

Dette publique. — Liste civile et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle. — Rentes 5 p. 0/0	146,746,103f 00c	144,389,152f 22c	1,640,054f 47c	71f 00c	146,029,135f 69c	716,967f 31c
Dette perpétuelle. — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,013,399 50	8,215 50	"	1,021,615 00	4,985 00
Dette perpétuelle. — 4 p. 0/0	26,507,375 00	26,473,551 50	28,519 50	0 50	26,502,070 50	5,304 50
Dette perpétuelle. — 3 p. 0/0	62,137,846 50	58,078,167 75	3,936,657 50	23 00	62,014,802 25	123,044 25
Fonds d'amortissement	48,886,565 00	48,886,565 00	"	"	48,886,565 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	6,559,083 38	6,202,693 50	11,620 39	"	6,214,313 89	344,769 49
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	3,230,986 11	3,097,111 50	133,874 61	"	3,230,986 11	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	549,810 01	498,495 23	51,314 78	"	549,810 01	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,026,316 58	198,001 23	6,471,926 15	20 00	6,669,907 38	356,409 20
Intérêts de la dette flottante du trésor	14,802,356 11	4,400,823 03	10,407,738 10	6,205 02	14,802,356 11	"
Rentes viagères	2,280,394 36	1,385,611 31	960,611 80	65,828 75	2,280,394 36	"
Pensions — de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	519,549 99	390,549 99	129,000 00	"	519,549 99	"
Pensions — civiles	1,274,407 50	1,004,514 07	273,514 78	3,621 35	1,274,407 50	"
Pensions — à titre de récompenses nationales	403,920 05	300,221 20	104,673 85	975 00	403,920 05	"
Pensions — militaires	40,094,694 20	29,822,115 29	10,327,625 21	55,046 30	40,094,694 20	"
Pensions — ecclésiastiques	656,206 45	439,800 49	218,945 32	2,539 36	656,206 45	"
Pensions — de donataires dépossédés	1,235,340 50	864,311 63	388,609 08	17,580 21	1,235,340 50	"
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	"	600,000 00	"
Subvention aux fonds de retraite du ministère des finances, pensions et indemnités temporaires	8,492,931 72	8,345,791 53	147,140 19	"	8,492,931 72	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,784 60	398,538 60	46 00	"	398,584 60	1,200 00
Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos.	65,823 75	"	65,823 75	"	65,823 75	"
Rappels d'arrérages de pensions, *idem*	79,762 22	"	79,762 22	"	79,762 22	"
	373,575,857 03	336,789,414 57	35,385,673 20	151,910 49	372,023,177 28	1,552,679 75
			35,233,762 71			
LISTE CIVILE ET DOTATIONS.						
Liste civile	13,300,000 00	13,275,000 00	25,000 00	"	13,300,000 00	"
Chambre des Pairs	734,500 00	734,500 00	"	"	734,500 00	"
Chambre des Députés	774,451 00	774,451 00	"	"	774,451 00	"
	14,808,951 00	14,783,951 00	25,000 00	"	14,808,951 00	"
			25,000 00			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle. — Rentes 5 p. 0/0	146,744,824c 34f	"	144,484,485f 82c	10f 00c	144,484,475f 82c	2,260,348f 52c
Dette perpétuelle. — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	"	1,011,746 00	"	1,011,746 00	14,854 00
Dette perpétuelle. — 4 p. 0/0	26,507,375 00	"	26,457,836 50	"	26,457,836 50	49,538 50
Dette perpétuelle. — 3 p. 0/0	65,055,870 50	"	61,150,021 00	"	61,150,021 00	3,905,849 50
Fonds d'amortissement	48,886,565 00	"	48,886,565 00	"	48,886,565 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	6,022,778 02	"	6,018,139 30	"	6,018,139 30	4,638 72
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	3,184,815 21	"	3,184,589 73	"	3,184,589 73	225 48
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	115,000 00	"	115,000 00	"	115,000 00	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,043,591 54	"	207,411 00	"	207,411 00	6,836,180 54
Intérêts de la dette flottante du trésor	26,000,000 00	"	18,072,789 15	446,191 17	17,626,597 98	8,373,402 02
Rentes viagères	2,300,000 00	"	1,273,935 69	"	1,273,935 69	1,026,064 31
Pensions — de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	510,000 00	"	370,266 66	"	370,266 66	139,733 34
Pensions — civiles	1,300,000 00	"	976,035 51	"	976,035 51	323,964 49
Pensions — à titre de récompense nationale	395,000 00	"	279,672 02	"	279,672 02	115,327 98
Pensions — militaires	39,930,000 00	"	29,122,976 02	"	29,122,976 03	10,807,023 97
Pensions — ecclésiastiques	600,000 00	"	357,811 35	"	357,811 35	242,188 65
Pensions — de donataires dépossédés	1,260,000 00	"	836,898 46	"	836,898 46	423,101 54
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.	600,000 00	"	600,000 00	"	600,000 00	"
Pensions et indemnités à des employés réformés de divers ministères	635,003 00	"	429,569 10	"	429,569 10	205,433 90
Subvention aux fonds de retraite des finances, pensions et indemnités temporaires	7,920,000 00	"	7,920,000 00	"	7,920,000 00	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,989 15	"	397,959 15	715 00	397,244 15	2,745 00
	386,437,411 76	"	352,153,707 47	446,916 17	351,706,791 30	34,730,620 46
			351,706,791f 30c			
LISTE CIVILE ET DOTATIONS.						
Liste civile	13,300,000 00	"	13,275,000 00	"	13,275,000 00	25,000 00
Chambre des Pairs	750,000 00	"	750,000 00	"	750,000 00	"
Chambre des Députés	769,271 00	"	769,271 00	"	769,271 00	"
	14,819,271 00	"	14,794,271 00	"	14,794,271 00	25,000 00
			14,794,271f 00c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. — Payements.	Opérations de l'année 1847. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire PARTIE. — DÉPENSES						
Administration centrale (personnel)	467,477f 20c	463,772f 20c	3,670f 00c	"	467,442f 20c	35f 00c
——— (matériel)	106,999 54	82,442 69	24,556 85	"	106,999 54	"
Conseil d'État (personnel)	615,276 95	565,715 31	49,353 31	"	615,068 62	208 33
——— (matériel)	29,999 31	21,147 74	8,851 57	"	29,999 31	"
——— (dépenses extraordinaires)	152,485 79	74,362 32	78,123 47	"	152,485 79	"
Cour de cassation	970,988 48	969,696 82	708 33	"	970,405 15	583 33
Cours royales	4,253,564 20	3,982,514 58	273,810 60	3,512f 37c	4,252,812 81	751 39
——— d'assises	152,500 00	119,000 00	33,500 00	"	152,500 00	"
Tribunaux de première instance	6,356,941 61	5,885,872 47	468,158 01	555 23	6,353,475 25	3,466 36
——— de commerce	179,894 78	159,224 82	20,176 68	"	179,401 50	493 28
——— de police	62,897 63	56,854 96	6,042 67	"	62,897 63	"
Justices de paix	5,260,709 16	4,552,466 57	707,058 54	870 33	5,258,654 78	2,054 38
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,514,437 51	4,516,943 84	9,412 06	11,918 39	4,514,437 51	"
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	54,918 45	38,268 45	16,650 00	"	54,918 45	"
	23,179,090 61	21,488,282 77	1,700,072 09	16,856 32	23,171,498 54	7,592 07
Dépenses des exercices clos	1,025 39	1,025 39	"	"	1,025 39	"
	23,180,116 00	21,489,308 16	1,700,072 09	16,856 32	23,172,523 93	7,592 07
			1,683,215 77			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. — Payements.	Opérations de l'année 1847. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	467,500f 00c	"	466,698f 66c	"	466,698f 66c	801f 34c
——— (matériel)	107,000 00	"	87,823 06	"	87,823 06	19,176 94
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	"	12,000 00	"	12,000 00	"
Conseil d'État (personnel)	769,800 00	"	701,466 59	"	701,466 59	68,333 41
——— (matériel)	34,000 00	"	23,655 00	"	23,655 00	10,345 00
Cour de cassation	975,800 00	"	967,904 14	"	967,904 14	7,895 86
Cours royales	5,679,400 00	"	5,288,742 32	"	5,288,742 32	390,657 68
——— d'assises	154,400 00	"	119,200 00	"	119,200 00	35,200 00
Tribunaux de première instance	7,794,795 00	"	7,203,898 61	"	7,203,898 61	590,896 39
——— de commerce	179,900 00	"	158,906 70	"	158,906 70	20,993 30
——— de police	62,900 00	"	56,881 28	"	56,881 28	6,018 72
Justices de paix	6,045,400 00	"	5,237,896 14	"	5,237,896 14	807,503 86
Frais de justice criminelle et des statistiques	5,118,615 34	"	5,118,596 54	"	5,118,596 54	18 80
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	55,000 00	"	48,336 00	"	48,336 00	6,664 00
	27,456,510 34	"	25,492,005 04	"	25,492,005 04	1,964,505 30
Dépenses des exercices clos	1,213 91	"	1,213 91	"	1,213 91	"
	27,457,724 25	"	25,493,218 95	"	25,493,218 95	1,964,505 30
			25,493,218 95			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. — Payements.	Opérations de l'année 1847. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	197,999f 16c	194,934f 16c	3,065f 00c	"	197,999f 16c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	26,609 03	15,346 17	11,262 86	"	26,609 03	"
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	23,873 00	15,154 75	8,718 25	"	23,873 00	"
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,047,460 27	852,260 27	195,200 00	"	1,047,460 27	"
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	29,551,561 48	21,753,680 00	7,784,389 03	786f 56c	29,537,282 47	14,279 01
Chapitre royal de Saint-Denis	101,436 63	78,754 07	22,680 56	"	101,434 63	2 00
Bourses des séminaires	1,000,670 35	739,524 97	260,343 65	100 00	999,768 62	901 73
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	911,344 25	856,665 59	51,998 66	"	908,664 25	2,680 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	536,502 90	353,804 99	176,492 91	4,000 00	526,297 90	10,205 00
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,881,332 92	1,086,718 04	723,419 80	256 26	1,809,881 58	71,451 34
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,199,294 00	875,290 00	323,754 00	1,750 00	1,197,294 00	2,000 00
Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	117,225 00	39,075 00	"	156,300 00	"
Dépenses accidentelles	1,020 00	490 00	530 00	"	1,020 00	"
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,092,561 26	802,040 10	290,221 16	300 00	1,091,961 26	600 00
——— du matériel *idem*	145,966 58	119,336 58	26,630 00	"	145,966 58	"
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	15,988 88	12,000 00	3,988 88	"	15,988 88	"
Dépenses du culte israélite	98,415 70	63,501 58	34,885 79	"	98,387 37	28 33
Restauration de la cathédrale de Paris	238,351 46	134,190 00	32,528 22	"	166,718 22	71,633 24
Dépenses des exercices périmés	201 58	201 58	"	"	201 58	"
	38,226,889 45	28,071,117 85	9,989,183 77	7,192 82	38,053,108 80	173,780 65
Dépenses des exercices clos	117,746 26	117,746 26	"	"	117,746 26	"
	38,344,635 71	28,188,864 11	9,989,183 77	7,192 82	38,170,855 06	173,780 65
			9,981,990f 95c			
RÉCAPITULATION.						
Ire PARTIE. — Dépenses de la justice	23,180,116 00	21,489,308 16	1,700,072 09	16,856 32	23,172,523 93	7,592 07
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	38,344,635 71	28,188,864 11	9,989,183 77	7,192 82	38,170,855 06	173,780 65
	61,524,751 71	49,678,172 27	11,689,255 86	24,049 14	61,343,378 99	181,372 72
			11,665,206 72			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. — Payements.	Opérations de l'année 1847. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	197,999f 33c	"	195,490f 27c	"	195,490f 27c	2,509f 06c
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	"	17,714 08	"	17,174 08	9,825 92
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	17,000 00	"	10,000 00	"	10,000 00	7,000 00
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,106,000 00	"	916,767 61	"	916,767 61	189,232 39
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	29,867,600 00	"	21,972,216 52	"	21,972,216 52	7,895,383 48
Chapitre royal de Saint-Denis	93,000 00	"	75,379 75	"	75,379 75	17,620 25
Bourses des séminaires	1,000,300 00	"	738,441 30	"	738,441 30	261,858 70
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	880,000 00	"	833,903 34	"	833,903 34	46,096 66
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	536,000 00	"	316,710 50	"	316,710 50	219,289 50
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	2,000,000 00	"	1,197,371 59	"	1,197,371 59	802,628 41
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	"	965,765 00	"	965,765 00	234,235 00
——— à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	"	120,225 00	"	120,225 00	36,075 00
Dépenses accidentelles	3,000 00	"	1,914 00	"	1,914 00	1,086 00
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,142,000 00	"	819,679 96	"	819,679 96	322,320 04
——— du matériel *idem*	100,000 00	"	67,974 44	"	67,974 44	32,025 56
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	"	14,991 25	"	14,991 25	1,008 75
Dépenses du culte israélite	120,500 00	"	67,372 66	"	67,372 66	53,127 34
Restauration de la cathédrale de Paris	740,000 00	"	363,193 23	"	363,193 23	376,806 77
Indemnités à la ville de Strasbourg pour loyer concernant l'évêché. (Loi du 8 août 1847.)	29,178 00	"	29,178 00	"	29,178 00	"
Supplément de traitement à M. le cardinal archevêque de Bourges	4,805 55	"	"	"	"	4,805 55
Dépenses des exercices périmés	5,456 14	"	5,244 09	"	5,244 09	212 05
	39,242,139 02	"	28,728,992 59	"	28,728,992 59	10,513,146 43
Dépenses des exercices clos	125,256 89	"	125,256 89	"	125,256 89	"
	39,367,395 91	"	28,854,249 48	"	28,854,249 48	10,513,146 43
RÉCAPITULATION.						
Ire PARTIE. — Dépenses de la justice	27,457,724 25	"	25,493,218 95	"	25,493,218 95	1,964,505 30
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	39,367,395 91	"	28,854,249 48	"	28,854,249 48	10,513,146 43
	66,825,120 16	"	54,347,468 43	"	54,347,468 43	12,477,651 73
			54,347,468 43			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	544,472f 85c	531,270f 24c	13,202f 61c	"	544,472f 85c	"
——— (Matériel.)	157,985 69	130,119 84	27,865 85	"	157,985 69	"
Traitements des agents politiques et consulaires	4,902,661 57	3,622,016 70	1,275,642 07	831f 23c	4,896,827 54	5,834f 03c
Traitements des agents en inactivité	30,216 65	19,533 33	10,449 99	"	29,983 32	233 33
Frais d'établissement	270,333 25	191,999 93	78,333 32	"	270,333 25	"
Frais de voyages et de courriers	1,114,868 98	759,500 51	349,915 30	1,746 00	1,107,669 81	7,199 17
Frais de service	1,175,986 89	655,822 28	480,355 26	"	1,136,177 54	39,809 35
Présents diplomatiques	39,991 91	26,542 35	13,449 56	"	39,991 91	"
Indemnités et secours	67,725 96	29,256 51	38,464 45	"	67,720 96	5 00
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	"	650,000 00	"
Dépenses secrètes extraordinaires	300,000 00	300,000 00	"	"	300,000 00	"
Missions extraordinaires	1,052,885 02	741,951 40	327,339 90	19,976 74	1,049,314 56	3,570 46
Dépenses imprévues	319,395 12	317,940 00	1,455 12	"	319,395 12	"
Indemnités temporaires	1,000 00	750 00	250 00	"	1,000 00	"
Subvention à la caisse des retraites	125,000 00	125,000 00	"	"	125,000 00	"
Reconstruction du palais de France à Constantinople	131,081 89	114,690 40	19,737 07	3,345 58	131,081 89	"
Dépenses des exercices périmés	1,276 20	1,276 20	"	"	1,276 20	"
	10,884,881 98	8,217,669 69	2,636,460 50	25,899 55	10,828,230 64	56,651 34
Dépenses des exercices clos	99,453 64	99,453 64	"	"	99,453 64	"
	10,984,335 62	8,317,123 33	2,636,460 50	25,899 55	10,927,684 28	56,651 34
			2,610,560 95			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice).

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
Administration centrale. (Personnel.)	549,122f 00c	"	533,214f 44c	166f 25c	533,048f 19c	16,073f 81c
——— (Matériel.)	158,000 00	"	137,943 26	"	137,943 26	20,056 74
Traitements des agents politiques et consulaires	4,966,800 00	"	3,593,030 37	"	3,593,030 37	1,373,769 63
Traitements des agents en inactivité	55,281 72	"	32,452 78	"	32,452 78	22,828 94
Frais d'établissement	400,000 00	"	328,236 05	"	328,236 05	71,763 95
Frais de voyages et de courriers	1,060,000 00	"	754,972 76	344 00	754,628 76	305,371 24
Frais de service	1,148,000 00	"	537,091 39	"	537,091 39	610,908 61
Présents diplomatiques	40,000 00	"	36,201 70	"	36,201 70	3,798 30
Indemnités et secours	52,500 00	"	30,055 25	"	30,055 25	22,444 75
Dépenses secrètes	650,000 00	"	650,000 00	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires	650,000 00	"	354,569 49	1,029 17	353,540 32	296,459 68
Dépenses imprévues	30,000 00	"	16,573 04	"	16,573 04	13,426 96
Subvention à la caisse des retraites	110,000 00	"	110,000 00	"	110,000 00	"
Reconstruction du palais de France à Constantinople	70,103 81	"	37,477 33	"	37,477 33	32,626 48
Dépenses des exercices périmés	1,463 98	"	1,463 98	"	1,463 98	"
	9,941,271 51	"	7,153,281 84	1,539 42	7,151,742 42	2,789,529 09
Dépenses des exercices clos	274,296 80	"	274,296 80	"	274,296 80	"
	10,215,568 31	"	7,427,578 64	1,539 42	7,426,039 22	2,789,529 09
			7,426,039 22			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	439,500f 00c	436,776f 41c	2,723f 59c	"	439,500f 00c	"
——— (Matériel.)	115,600 00	81,005 87	34,594 13	"	115,600 00	"
Conseil royal, inspecteurs généraux de l'Université	228,075 48	214,388 13	13,687 35	"	228,075 48	"
Services généraux	435,960 71	258,787 36	176,274 84	"	435,062 20	898f 51c
Administrations académiques	647,337 52	579,559 50	67,923 18	145f 16c	647,337 52	"
Inspection des écoles primaires	499,105 27	408,899 43	85,143 25	530 00	493,512 68	5,592 59
Instruction supérieure	2,769,699 67	2,402,170 38	366,647 09	0 04	2,768,817 43	882 24
——— secondaire	2,203,956 61	1,908,686 58	287,115 27	10,513 99	2,185,287 86	18,668 75
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	2,399,808 94	1,590,176 44	795,478 72	945 47	2,384,709 69	15,099 25
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	4,378,528 50	2,367,421 98	2,013,204 38	2,097 86	4,378,528 50	"
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	555,280 77	402,377 47	155,513 73	2,610 43	555,280 77	"
Institut	566,500 00	514,255 74	52,244 26	"	566,500 00	"
Collége de France	173,044 00	169,291 84	3,752 16	"	173,044 00	"
Muséum d'histoire naturelle	487,147 89	467,867 71	19,277 18	"	487,144 89	3 00
Bureau des longitudes et observatoires	121,755 84	96,223 87	25,531 97	"	121,755 84	"
Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires.)	283,599 20	268,565 34	15,033 86	"	283,599 20	"
——— (Crédit extraordinaire. — 8e annuité.)	94,765 32	86,475 30	8,290 02	"	94,765 32	"
Bibliothèques publiques	167,223 00	150,512 91	16,210 09	"	166,723 00	500 00
Établissements divers	134,598 42	102,031 66	32,433 44	"	134,465 10	133 32
Souscriptions	180,000 00	155,533 25	24,466 75	"	180,000 00	"
Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	371,189 91	337,370 18	35,094 73	1,500 00	370,964 91	225 00
Recueil et publication de documents inédits relatifs à l'histoire nationale	149,999 92	147,599 92	2,400 00	"	149,999 92	"
Réimpression des œuvres de Delaplace	16,669 95	11,353 16	5,256 79	"	16,609 95	"
Legs de M. Janson de Sailly	6,225 00	4,150 00	2,075 00	"	6,225 00	"
Acquisition de terrains pour le muséum d'histoire naturelle	1,036,768 80	712,435 69	289,193 90	"	1,001,629 59	35,139 21
	18,462,280 72	13,873,916 12	4,529,565 68	18,342 95	18,385,138 85	77,141 87
Dépenses des exercices clos	33,412 66	33,412 66	"	"	33,412 66	"
	18,495,693 38	13,907,328 78	4,529,565 68	18,342 95	18,418,551 51	77,141 87
			4,511,222 73			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
Administration centrale. (Personnel.)	439,500f 00c	"	436,754f 10c	"	436,754f 10c	2,745f 00c
——— (Matériel.)	126,000 00	"	77,946 47	"	77,946 47	48,053 53
Conseil royal, inspecteurs généraux de l'Université	269,000 00	"	253,834 61	"	253,834 61	15,165 39
Services généraux	343,700 00	"	289,602 25	"	289,602 25	54,097 75
Administrations académiques	739,900 00	"	660,149 70	"	660,149 70	79,750 30
Instruction supérieure. (Facultés.)	2,942,406 00	"	2,532,877 75	1,629f 00c	2,531,248 75	411,157 25
——— secondaire. (Écoles normales départementales.)	103,000 00	"	49,857 35	"	49,857 35	53,142 65
Instruction secondaire. (Colléges royaux et communaux.)	2,354,500 00	"	2,078,883 02	"	2,078,883 02	275,616 98
Instruction primaire. (Inspections.)	560,000 00	"	472,363 25	"	472,363 25	87,636 75
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget)	2,400,000 00	"	1,871,060 07	"	1,871,060 07	528,939 93
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,115,335 01	"	2,536,667 47	"	2,536,667 47	2,578,667 54
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	600,331 40	"	416,064 53	"	416,064 53	184,266 87
Institut	607,800 00	"	534,890 95	"	534,890 95	72,909 05
Collége de France	180,044 00	"	177,972 56	"	177,972 56	2,071 44
Muséum d'histoire naturelle	497,150 00	"	479,583 82	"	479,583 82	17,566 18
Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	"	95,897 98	"	95,897 98	25,862 02
Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	"	259,301 67	"	259,301 67	24,298 33
——— (Crédit extraordinaire. — 9e annuité.)	113,635 65	"	80,002 20	"	80,002 20	33,633 45
Bibliothèques publiques	170,223 00	"	154,748 47	"	154,748 47	15,474 53
Académie royale de médecine	52,500 00	"	33,624 64	"	33,624 64	18,875 36
École des chartes	33,400 00	"	33,102 81	"	33,102 81	297 19
École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'Arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	"	49,218 52	"	49,218 52	6,581 48
Établissements divers. (Cours d'archéologie à la bibliothèque royale; jardin botanique d'Ajaccio.)	20,400 00	"	14,561 05	"	14,561 05	5,838 95
Souscriptions	180,000 00	"	129,402 00	"	129,402 00	50,598 00
Sociétés savantes	50,000 00	"	35,349 75	"	35,349 75	14,650 25
Voyages et missions scientifiques	112,000 00	"	106,023 24	"	106,023 24	5,976 76
Legs de Janson de Sailly	6,213 24	"	1,925 00	"	1,925 00	4,288 24
Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	249,800 00	"	234,990 39	"	234,990 39	14,809 61
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	"	142,099 41	"	142,099 41	7,900 59
Réimpression des œuvres scientifiques de Delaplace	2,488 37	"	230 00	"	230 00	2,258 37
Acquisition de diverses collections scientifiques	162,100 00	"	92,999 32	"	92,999 32	69,100 68
Amélioration de divers établiss" d'instruction publique	208,274 90	"	"	"	"	208,274 90
	19,250,861 57	"	14,331,984 35	1,629 00	14,330,355 35	4,920,506 22
Dépenses des exercices clos	18,576 53	"	18,576 53	"	18,576 53	"
	19,269,438 10	"	14,350,560 88	1,629 00	14,348,931 88	4,920,506 22
			14,348,931 88			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	857,996f 19c	845,599f 02c	12,397f 17c	"	857,996f 19c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	271,056 48	203,687 16	24,484 95	"	228,172 11	42,884f 37c
Indemnité de réforme et subvention à la caisse des retraites des employés	147,590 97	118,665 39	28,925 58	"	147,590 97	"
Archives du royaume	102,999 58	92,625 93	10,373 65	"	102,999 58	"
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	1,932,000 00	1,932,000 00	"	"	1,932,000 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	977,871 96	885,950 18	91,877 53	4f 00c	977,823 71	48 25
——— du matériel des lignes télégraphiques	139,924 85	82,735 90	57,253 45	64 50	139,924 85	"
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	144,373 90	130,897 82	13,138 88	"	144,036 70	337 20
——— du matériel des gardes nationales	6,343 10	4,004 80	2,323 40	"	6,328 20	14 90
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	18,000 00	13,537 50	4,462 50	"	18,000 00	"
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	455,925 72	393,518 27	62,407 45	"	455,925 72	"
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	546,471 38	508,952 12	36,851 86	"	545,803 98	667 40
Conservation d'anciens monuments historiques	599,967 31	286,991 89	308,409 28	"	595,401 17	4,566 14
Encouragemens et souscriptions concernant les beaux-arts	210,846 50	204,061 50	6,685 00	"	210,746 50	100 00
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc.	137,134 95	100,320 24	36,689 71	"	137,009 95	125 00
Subventions aux théâtres royaux	1,144,168 50	1,129,444 31	14,724 19	"	1,144,168 50	"
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	200,000 00	171,000 00	29,000 00	"	200,000 00	"
Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	8,500 00	6,000 00	2,500 00	"	8,500 00	"
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	561,000 00	531,583 32	29,416 68	"	561,000 00	"
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.	994,807 80	700,406 15	294,401 65	"	994,807 80	"
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents	220,487 90	179,315 00	40,972 90	"	220,287 90	200 00
Subventions pour exécution, par voie de concessions de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	399,982 00	395,282 00	4,700 00	"	399,982 00	"
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	82,060 00	37,940 00	"	120,000 00	"
——— aux étrangers réfugiés en France	1,669,952 27	1,401,462 13	267,561 39	230 00	1,668,793 52	1,158 75
——— aux condamnés politiques	235,335 65	184,851 50	49,126 15	30 00	233,947 65	1,388 00
——— aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juin 1832	22,000 00	21,745 00	215 00	"	21,960 00	40 00
Administration départementale.						
Traitemens et indemnités aux fonctionnaires administratifs	3,193,479 91	2,972,083 06	222,761 56	1,364 71	3,193,479 91	"
——— aux commissaires de police	99,834 56	87,375 20	12,459 36	"	99,834 56	"
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	4,699,553 99	4,547,150 52	152,403 49	0 02	4,699,553 99	"
Inspections administratives des services départementaux	126,416 45	107,601 79	18,541 31	26 65	126,116 45	300 00
A REPORTER	20,244,021 92	18,320,907 70	1,873,004 09	1,719 88	20,192,191 91	51,830 01

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	858,000f 00c	"	839,798f 92c	"	839,798f 92c	18,201f 08c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	270,000 00	"	183,165 83	"	183,165 83	86,834 17
Indemnité de réforme et subvention à la caisse des retraites des employés	40,000 00	"	"	"	"	40,000 00
Archives du royaume	100,000 00	"	92,060 62	"	92,060 62	7,939 38
Translation de la section judiciaire aux archives nationales	10,000 00	"	"	"	"	10,000 00
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	1,932,000 00	"	1,932,000 00	"	1,932,000 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	1,008,620 00	"	899,757 94	"	899,757 94	108,862 06
——— du matériel des lignes télégraphiques	144,746 00	"	86,169 53	"	86,169 53	58,576 47
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	147,000 00	"	130,018 65	"	130,018 65	16,981 35
——— du matériel des gardes nationaux	12,000 00	"	6,602 99	"	6,602 99	5,397 01
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	18,000 00	"	13,625 00	"	13,625 00	4,375 00
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	472,000 00	"	401,264 24	"	401,264 24	70,735 76
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	524,354 17	"	479,138 33	"	479,138 33	45,215 84
Conservation d'anciens monuments historiques	600,000 00	"	268,490 63	"	268,490 63	331,509 37
Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	211,000 00	"	203,632 18	"	203,632 18	7,367 82
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc.	137,700 00	"	100,042 49	"	100,042 49	37,657 51
Subventions aux théâtres royaux	1,184,200 00	"	1,126,300 83	"	1,126,300 83	57,899 17
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	200,000 00	"	173,000 00	"	173,000 00	27,000 00
Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	9,000 00	"	7,500 00	"	7,500 00	1,500 00
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	561,000 00	"	547,942 46	"	547,942 46	13,057 54
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.	5,297,000 00	"	4,749,900 00	300	4,749,600 00	547,400 00
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents	420,000 00	"	340,990 53	"	340,990 53	79,009 47
Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	"	383,253 00	"	383,253 00	16,747 00
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	"	72,970 00	"	72,970 00	47,030 00
——— aux étrangers réfugiés en France	1,700,000 00	"	1,298,027 27		1,298,027 27	401,972 73
——— aux condamnés politiques	235,000 00	"	176,769 00	"	176,769 00	58,231 00
——— aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juin 1832	22,000 00	"	21,840 00	"	21,840 00	160 00
Administration départementale.						
Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	3,205,200 00	"	2,986,163 54	"	2,986,163 54	219,036 46
——— aux commissaires de police	100,000 00	"	87,963 50	"	87,963 50	12,036 50
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,000,000 00	"	4,843,769 50	"	4,843,769 50	156,230 50
Inspections administratives des services départementaux	130,000 00	"	111,944 74	"	111,944 74	18,055 26
A REPORTER	25,068,820 17	"	22,564,101 72	300	22,563,801 72	2,505,018 45

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1847.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	20,244,021f 92c	18,320,987f 70c	1,873,004f 09c	1,719f 88c	20,192,191f 91c	51,830f 01c
Détention des condamnés.						
Dép. ordin. des condamnés à plus d'un an de détention	6,098,036 78	4,901,153 14	1,193,672 16	4,860 61	6,089,964 69	8,072 09
Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales	1,707,311 43	1,428,298 64	274,618 78	3,152 01	1,699,765 41	7,546 02
Transp. de condamn. au bagne et à plus d'un an de détent.	514,514 23	479,086 75	35,174 23	"	514,260 98	253 25
Matériel des cours royales.						
Loyers, entretien de bâtiments, mobiliers, etc	437,513 18	243,680 36	187,248 46	323 00	430,605 82	6,907 36
Construction d'un nouveau palais pour la cour royale de Montpellier	150,000 00	119,943 32	30,056 68	"	150,000 00	"
Constructions nouvelles au palais de justice de Rouen	69,298 02	"	69,298 14	0 12	69,298 02	"
Dépenses extraordinaires.						
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	480,204 00	407,186 38	62,641 76	"	469,828 14	10,375 86
Translation des restes mortels des maréchaux Bertrand et Duroc	3,144 06	"	3,144 06	"	3,144 06	"
Réparation des bâtiments des cours royales de Lyon et Bordeaux	522,647 05	139,814 09	381,670 21	"	521,484 30	1,162 75
Achèvement et restauration de 3 monuments historiq.	529,750 26	302,492 32	227,107 94	"	529,600 26	150 00
Célébration du 16e annivers. des journ. de juillet 1830.	199,959 59	193,915 99	6,043 60	"	199,959 59	"
Public. de l'ouvrage sur les ruines de l'ancienne Ninive.	19,550 00	19,550 00	"	"	19,550 00	"
Établissement d'une ligne télégraphique électrique de Paris à Bruxelles	176,000 00	63,067 72	112,932 28	"	176,000 00	"
Reconstruction de la maison centrale de Beaulieu	49,477 50	29,621 43	19,856 07	"	49,477 50	"
Prolongement des lignes télégraphiques	19,311 05	155 68	19,155 37	"	19,311 05	"
Dép. des fouilles opérées sur le sol de l'ancienne Ninive.	19,863 53	"	19,863 53	"	19,863 53	"
Réparation des dommages causés par les inondations aux chemins vicinaux	489,139 15	"	458,200 15	"	458,200 15	30,939 00
Dépenses des exercices périmés	899 43	899 43	"	"	899 43	"
	31,730,641 18	26,649,772 95	4,973,687 51	10,055 62	31,613,404 84	117,236 34
Dépenses des exercices clos	296,592 35	296,592 35	"	"	296,592 35	"
	32,027,233 53	26,946,365 30	4,973,687 51	10,055 62	31,909,997 19	117,236 34
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun.	32,152,045 87	24,635,131 18	7,541,295 98	24,381 29	32,152,045 87	"
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	1,077,208 71	509,551 22	567,657 49	"	1,077,208 71	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun.	11,089,863 11	8,094,907 71	3,016,321 73	21,366 33	11,089,863 11	"
Dépenses sur produits éventuels	523,588 85	184,167 73	339,489 37	68 25	523,588 85	"
Dépenses sur le produit des subventions communales	1,197,377 40	650,632 68	546,744 72	"	1,197,377 40	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes d'impositions extraordinaires autorisées par des lois spéciales	17,265,010 02	13,161,118 86	4,107,867 60	3,976 44	17,265,010 02	"
Dépenses sur fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières	3,228,858 16	2,060,083 09	1,168,775 07	"	3,228,858 16	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses de chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	11,541,351 51	8,911,127 21	2,635,396 98	5,172 68	11,541,351 51	"
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	10,552,537 55	6,569,269 35	3,990,429 82	7,161 62	10,552,537 55	"
TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales.	88,627,841 18	64,775,989 03	23,913,978 76	62,126 61	88,627,841 18	"
Report des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	32,027,233 53	26,946,365 30	4,973,687 51	10,055 62	31,909,997 19	117,236 34
	120,655,074 71	91,722,354 33	28,887,666 27	72,182 23	120,537,838 37	117,236 34
			28,815,484 04			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1847.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
REPORT	25,068,820f 17c	"	22,564,101f 72c	300f 00c	22,563,801f 72c	2,505,018f 45c
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, etc	6,200,000 00	"	5,288,832 67	1,388 41	5,287,444 26	912,555 74
Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales	1,710,000 00	"	1,182,899 33	295 00	1,182,604 33	527,395 67
Transport de condamnés au bagne et à plus d'un an de détention	540,000 00	"	487,427 93	"	487,427 93	52,572 07
Matériel des cours royales.						
Loyers, entretien et réparat. de bâtim., mobiliers, etc.	460,000 00	"	176,962 37	"	176,962 37	283,037 63
Construction d'un nouveau palais pour la Cour royale de Montpellier	115,297 98	"	35,833 32	"	35,833 32	79,464 66
Travaux de construction au palais de la Cour royale de Pau	"	"	"	"	"	"
Dépenses extraordinaires.						
Travaux d'utilité communale	8,000,000 00	"	7,117,626 85	"	7,117,626 85	882,373 15
Construction du tombeau de Napoléon	427,580 00	"	378,615 93	"	378,615 93	48,964 07
Translation des restes des grands maréchaux	21,355 94	"	7,000 00	"	7,000 00	14,355 94
Publication de l'ouvrage sur Ninive	126,750 00	"	107,250 00	"	107,250 00	19,500 00
Travaux du château de Blois	600,596 57	"	468,801 31	"	468,801 31	131,795 26
Télégraphe électrique de Paris à Lille	233,650 00	"	168,723 01	"	168,723 01	64,926 99
Achèvement du palais de la cour royale de Lyon	493,535 12	"	149,995 59	"	149,995 59	343,539 53
Célébration des fêtes de Juillet	200,000 00	"	187,491 43	"	187,491 43	12,508 57
Frais d'un procès soutenu par l'État à Lyon	4,597 80	"	"	"	"	4,597 80
Dépenses des exercices périmés	3,787 38	"	3,659 02	"	3,659 02	128 36
	44,205,970 96	"	38,325,220 48	1,983 41	38,323,237 07	5,882,733 89
Dépenses des exercices clos	261,903 24	"	261,903 24	"	261,903 24	"
	44,467,874 20	"	38,587,123 72	1,983 41	38,585,140 31	5,882,733 89
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun.	32,650,653 95	"	26,297,348 20	"	26,297,348 20	6,353,305 75
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	870,648 07	"	461,288 95	"	461,288 95	409,359 12
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun.	12,612,071 51	"	8,139,693 92	"	8,139,693 92	4,472,377 59
Dépenses sur produits éventuels	1,908,155 69	"	195,484 02	"	195,484 02	1,712,671 67
Dépenses sur le produit des subventions communales	1,187,081 33	"	425,945 69	"	425,945 69	761,135 64
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires autorisées par des lois spéciales	23,541,411 16	"	14,101,503 08	"	14,101,503 08	9,439,908 08
Dépenses sur fonds d'emprunt autor. par des lois particul.	4,006,729 96	"	2,434,407 41	"	2,434,407 41	1,572,322 55
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	12,234,206 81	"	9,424,019 97	"	9,424,019 97	2,810,186 84
Dépenses sur subv. communales et souscrip. particulières.	8,986,915 28	"	6,399,575 10	"	6,399,575 10	2,587,340 18
TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales.	97,997,873 76	"	67,879,266 34	"	67,879,266 34	30,118,607 42
Report des dép. imputab. sur les fonds génér. du budget.	44,467,874 20	"	38,587,123 72	1,983 41	38,585,140 31	5,882,733 89
	142,465,747 96	"	106,466,390 06	1,983 41	106,464,406 65	36,001,341 31
			106,464,406 65			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Agriculture et du Commerce.

(Voir pour les développements le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1847.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	526,646f 12c	518,382f 74c	8,263f 38c	"	526,646f 12c	"
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	101,999 42	88,323 61	13,675 81	"	101,999 42	"
Subvention à la caisse des retraites	117,030 00	114,772 50	2,257 50	"	117,030 00	"
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	708,542 38	460,292 30	244,906 94	"	705,199 24	3,343 14
Encouragements à l'agriculture	938,045 12	651,635 40	279,508 71	2,609f 53c	928,534 58	9,510 54
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	2,332,446 03	2,089,638 19	259,647 41	26,449 57	2,322,836 03	9,610 00
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,164,541 44	1,042,361 42	126,854 94	4,674 92	1,164,541 44	"
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention; travaux statistiques	332,491 85	200,354 07	142,199 44	14,136 66	328,416 85	4,075 00
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	28,607 05	28,294 00	313 05	"	28,607 05	"
Encouragements aux pêches maritimes	4,778,142 42	2,809,317 62	1,948,217 56	"	4,757,535 18	20,607 24
Poids et mesures	724,626 16	613,596 83	110,514 44	"	724,111 27	514 89
Établissements thermaux et sanitaires.						
Entretien des établissements thermaux et sanitaires	297,277 39	247,733 85	49,397 54	"	297,131 39	146 00
Travaux d'urgence à l'établissement thermal de Vichy. (*Loi du 3 juillet 1846.*)	289,526 27	132,033 46	154,595 03	"	286,628 49	2,897 78
Établissements et services sanitaires	311,741 07	245,949 19	65,545 88	"	311,495 07	246 00
Secours.						
Secours aux colons	811,583 88	661,745 15	148,301 23	"	810,046 38	1,537 50
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits	1,918,893 54	595,009 61	1,335,352 66	11,468 73	1,918,893 54	"
Secours spéciaux pour inondations	1,000,000 00	47,085 00	950,952 00	"	998,037 00	1,963 00
Dépenses des exercices périmés	138 53	24 50	114 03	"	138 53	"
	16,382,278 67	10,546,549 44	5,840,617 55	59,339 41	16,327,827 58	54,451 09
Dépenses des exercices clos	35,928 96	35,928 96	"	"	35,928 96	"
	16,418,207 63	10,582,478 40	5,840,617 55	59,339 41	16,363,756 54	54,451 09
			5,781,278f 14c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1847.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
Administration centrale.						
Administration centrale (Personnel)	534,450f 00c	"	524,532f 18c	"	524,532f 18c	9,917f 82c
——— (Matériel)	122,000 00	"	95,648 35	"	95,648 35	26,351 65
Subvention à la caisse des retraites	58,000 00	"	43,500 00	"	43,500 00	14,500 00
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	733,500 00	"	468,105 01	"	468,105 01	265,394 99
Encouragements à l'agriculture	1,000,000 00	"	769,894 05	50f 00c	769,844 05	230,155 95
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	1,578,000 00	"	1,448,354 20	17,564 50	1,430,789 70	147,210 30
Remontes et encouragements à l'industrie particulière	842,000 00	"	728,202 51	1,200 00	727,002 51	114,997 49
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,165,000 00	"	1,057,878 58	4,125 21	1,053,753 37	111,246 63
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention, travaux statistiques	277,712 82	"	163,608 58	"	163,608 58	114,104 24
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	38,000 00	"	33,924 56	"	33,924 56	4,075 44
Encouragements aux pêches maritimes	4,500,000 00	"	2,766,166 78	"	2,766,166 78	1,733,833 22
Poids et mesures	725,000 00	"	599,020 59	"	599,020 59	125,979 41
Établissements thermaux et sanitaires.						
Entretien des établissements thermaux et sanitaires	280,000 00	"	230,614 41	"	230,614 41	49,385 59
Subvention aux établissements d'eaux minérales dont l'État n'est pas propriétaire	60,000 00	"	43,200 00	"	43,200 00	16,800 00
Établissements et services sanitaires	334,500 00	"	263,863 57	"	263,863 57	70,636 43
Secours.						
Secours aux colons	785,000 00	"	633,470 95	"	633,470 95	151,529 05
Secours pour pertes matérielles et événements malheureux	1,947,148 40	"	416,015 81	"	416,015 81	1,531,132 59
Dépenses des exercices périmés	192 28	"	152 28	"	152 28	40 00
	14,980,503 50	"	10,286,152 41	22,939 71	10,263,212 70	4,717,290 80
Dépenses des exercices clos	7,275 99	"	7,275 99	"	7,275 99	"
	14,987,779 49	"	10,293,428 40	22,939 71	10,270,488 69	4,717,290 80
			10,270,488 69			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1847.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitem. du minist. et personnel de l'adm. centrale.	549,461f 95c	544,971f 62c	4,502f 83	12f 50c	549,461 95	"
Matériel et dép. div. des bureaux de l'adm. centrale.	92,434 94	53,757 95	36,738 95	"	90,496 90	1,938 04
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,195,718 02	2,792,608 82	406,820 45	4,282 90	3,195,146 37	571 65
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	195,549 29	159,476 67	36,072 62	"	195,549 29	"
Personnel des conducteurs embrigadés	1,338,330 78	1,104,136 47	233,822 82	140 43	1,337,818 86	511 92
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles.	529,905 03	404,252 62	129,033 42	3,381 76	529,904 28	0 75
Personnel des gardes-mines	79,467 82	59,302 04	19,916 03	"	79,218 07	249 75
Matériel des mines. (Services divers.)	68,778 09	47,470 55	22,627 79	1,525 15	68,573 19	204 90
Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle	68,898 36	67,585 86	1,229 17	"	68,815 03	83 33
Subvention à la caisse des retraites	237,780 88	237,780 88	"	"	237,780 88	"
Routes royales et ponts	31,223,002 64	25,719,547 45	5,481,563 05	11,945 34	31,189,165 16	33,837 48
Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	590,000 00	490,702 02	99,297 98	"	590,000 00	"
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	9,016,914 19	7,134,136 64	1,872,384 39	20,927 70	8,985,593 33	31,320 86
Navigation intérieure. (Canaux)	4,779,065 16	3,788,325 61	985,110 11	1,252 76	4,772,182 96	6,882 20
Ports maritimes et services divers	5,554,775 88	3,907,863 12	1,613,371 79	9,428 84	5,511,806 07	42,969 81
Rachat de la concession du havre de Courseulles	300,000 00	300,000 00	"	"	300,000 00	"
Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.)	201,250 86	165,590 38	35,594 12	"	201,184 50	66 36
Continuation d'études de chemins de fer	104,465 57	61,661 68	42,562 79	"	104,224 47	241 10
Exploitation des chemins de fer exécutés par l'État	143,125 07	141,102 79	1,988 28	"	143,091 07	34 00
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	437,853 00	364,603 00	73,250 00	"	437,853 00	"
Frais généraux du service des départements ; secours, etc	59,983 62	53,115 45	7,392 67	684 50	59,823 62	160 00
Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général	519,944 61	56,504 43	454,723 56	"	511,227 99	8,716 62
Construction et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtiments civils.)	687,406 92	207,855 24	479,035 97	"	686,891 21	515 71
Travaux de construction, d'achèvement ou de grandes réparations de divers édifices. (Loi du 19 juillet 1843.)	298,769 75	187,198 94	111,570 81	"	298,769 75	"
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	15,000 00	"	15,000 00	"	15,000 00	"
Travaux à exécuter au palais de la Chambre des Députés. (Loi du 19 juillet 1845.)	201,626 72	122,699 35	78,927 37	"	201,626 72	"
Agrandissement et réparations d'établissements d'intérêt général. (Loi du 19 juillet 1845)	310,205 61	213,783 45	96,356 97	"	310,140 42	65 19
Construction d'un édifice à affecter à l'école normale. (Loi du 24 mars 1841.)	363,829 42	300,619 25	63,210 17	"	363,829 42	"
Restauration et agrandissement de divers édifices publics. (Loi du 6 avril 1845.)	222,334 10	118,375 15	118,757 01	20,571 66	216,560 50	5,773 60
Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 26 avril 1845.)	398,824 86	190,823 69	208,400 49	399 32	398,824 86	"
Régularisation des abords du Panthéon et du palais de la Chambre des Pairs. (Loi du 2 juillet 1844.)	55,907 57	47,091 75	8,815 82	"	55,907 57	"
Réparation des dommages causés par les inondations du Rhône et de ses affluents. (Loi du 2 juillet 1844.)	71,472 57	37,006 96	34,465 61	"	71,472 57	"
Achèvement de divers édifices publics	541,234 40	44,214 13	457,041 62	"	501,255 75	39,978 65
Démolition du clocher de l'église Saint-Denis	38,469 12	16,099 75	19,052 83	"	35,152 58	3,316 54
Réparation des dommages causés aux routes royales et départementales	3,394,547 70	1,271,422 09	2,122,785 11	2 00	3,394,205 20	342 50
A REPORTER	65,886,334 50	50,411,685 80	15,371,422 00	74,554 86	65,708,553 54	177,780 96

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1847.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	549,500f 00c	"	543,655f 76c	"	543,655f 76c	5,844f 24c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	92,000 00	"	57,917 59	"	57,917 59	34,082 41
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	"	12,000 00	"	12,000 00	"
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,280,000 00	"	2,851,637 77	"	2,851,637 77	428,362 23
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	196,000 00	"	162,472 09	"	162,472 09	33,527 91
Personnel des conducteurs embrigadés	1,420,000 00	"	1,181,858 28	"	1,181,858 28	238,141 72
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	560,300 00	"	416,995 18	"	416,995 18	143,304 82
Personnel des gardes-mines	80,000 00	"	63,747 33	"	63,747 33	16,252 67
Matériel des mines. (Services divers)	70,000 00	"	49,370 16	"	49,370 16	20,629 84
Dépenses relatives à l'installation de l'école des mineurs de Saint-Étienne	280,700 00	"	"	"	"	280,700 00
Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle	68,900 00	"	68,404 62	"	68,404 62	495 38
Subvention à la caisse des retraites	240,000 00	"	113,805 52	"	113,805 52	126,194 48
Routes royales et ponts	32,236,000 00	"	26,561,644 50	"	26,561,644 50	5,674,355 50
Restauration de divers ponts	570,000 00	"	519,484 08	"	519,484 08	50,515 92
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs)	9,579,000 00	"	7,459,743 62	"	7,459,743 62	2,119,256 38
Navigation intérieure. (Canaux.)	5,100,000 00	"	4,034,281 86	"	4,034,281 86	1,065,718 14
Ports maritimes et services divers	5,800,000 00	"	4,053,123 03	"	4,053,123 03	1,746,876 97
Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.)	400,000 00	"	312,574 18	"	312,574 18	87,425 82
Continuation d'études de chemins de fer	80,000 00	"	45,904 40	"	45,904 40	34,095 60
Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	450,000 00	"	374,103 00	"	374,103 00	75,897 00
Frais généraux du service des départements. Secours, etc.	69,000 00	"	56,520 23	"	56,520 23	12,479 77
Entretien et répar. ordin. des bâtim. civils d'intérêt gén.	520,000 00	"	65,980 36	"	65,980 36	454,019 64
Construct. et grosses répar. d'intérêt génér. (Bât. civils.)	838,674 49	"	435,108 85	"	435,108 85	403,565 64
Travaux de construction, d'achèvement ou de grande réparation de divers édifices. (Loi du 19 juillet 1843.)	240,000 00	"	161,608 00	"	161,608 00	78,392 00
Travaux à exécuter au palais de la Chambre de Députés. (Loi du 19 juillet 1845.)	390,000 00	"	225,209 98	"	225,209 98	164,790 02
Agrandissement et réparations d'établissements d'intérêt général. (Loi du 19 juillet 1845.)	195,000 00	"	149,281 74	"	149,281 74	45,718 26
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	15,000 00	"	"	"	"	15,000 00
Achèvement de divers édifices publics	800,194 60	"	455,961 92	"	455,961 92	344,232 68
Régularisation des abords du Panthéon	3,599 35	"	599 35	"	599 35	3,000 00
Construction d'une école normale. (Loi du 24 mars 1841.)	272,889 26	"	148,273 72	"	148,273 72	124,615 54
Achèvement de divers édifices d'intérêt général	35,855 18	"	17,557 21	"	17,557 21	18,297 97
Travaux des routes royales	1,050,000 00	"	839,638 68	"	839,638 68	210,361 32
Réparation de dommages causés par les inondations du Rhône et de ses affluents. (Loi du 26 juillet 1844.)	10,000 00	"	"	"	"	10,000 00
Réparation de dommages causés par les inondations	2,100,000 00	"	1,974,602 14	"	1,974,602 14	125,397 86
Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux	120,000 00	"	40,000 00	"	40,000 00	80,000 00
Restauration des routes départementales. (Loi du 25 avril 1847.)	120,000 00	"	85,685 51	"	85,685 51	34,314 49
Réparation de dommages causés aux digues et levées	1,500,000 00	"	753,468 15	"	753,468 15	746,531 85
Réparation de dommages causés aux routes royales et départementales	550,000 00	"	295,723 81	"	295,723 81	254,276 19
A REPORTER	69,894,612 88	"	54,587,942 62	"	54,587,942 62	15,306,670 26

Suite des *Dépenses du ministère des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	65,886,334f 50c	50,411,685f 80c	15,371,422f 60c	74,554f 86c	65,708,553f 54c	177,780f 96c
Travaux de routes royales	403,947 68	29,408 82	374,538 86	"	403,947 68	"
Travaux à la prison du Luxembourg	20,197 09	18,283 42	1,913 67	"	20,197 09	"
Établissement d'un nouveau vestiaire au palais de la Chambre des Pairs	16,890 08	"	16,402 87	"	16,402 87	487 21
Travaux à exécuter pour l'écoulement des eaux de l'école normale	44,997 45	"	43,896 86	"	43,896 86	1,100 59
Travaux au palais de la Chambre des Députés	21,225 97	"	21,225 97	"	21,225 97	"
Transport et pose de statues au palais de la Chambre des Pairs	10,836 79	"	10,524 19	"	10,524 19	312 60
Travaux de reconstruction et grosses réparations au ministère de la guerre	10,030 75	"	10,030 75	"	10,030 75	"
Dépenses des exercices périmés	10,566 96	10,496 12	70 84	"	10,566 96	"
	66,425,027 27	50,469,874 16	15,850,026 61	74,554 86	66,245,345 91	179,681 36
Dépenses des exercices clos	179,662 12	179,662 12	"	"	179,662 12	"
TOTAL de la Ire section	66,604,689 39	50,649,536 28	15,850,026 61	74,554 86	66,425,008 03	179,681 36
			15,775,471 75			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Ire PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	159,292 28	77,954 14	78,995 23	3,000 00	153,949 37	5,342 91
Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,000,491 57	977,956 55	19,389 79	"	997,346 34	3,145 23
Ponts	17,779 20	14,993 18	1,175 02	"	16,168 20	1,611 00
Amélioration des rivières	2,159,969 58	1,793,837 57	358,615 48	193 67	2,152,259 38	7,710 20
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	863,842 99	721,192 91	141,607 15	"	862,800 06	1,042 93
Canaux du Nivernais et du Berri	577,101 52	412,338 46	164,077 24	9 59	576,406 11	695 41
Amélioration de ports maritimes	3,390,400 37	2,875,208 89	674,513 81	161,103 22	3,388,619 48	1,780 89
Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux comp.)	200,000 00	200,000 00	"	"	200,000 00	"
Chemins de fer construits par l'État	137,797 65	112,056 52	25,769 63	28 50	137,797 65	"
Établissement de nouveaux canaux	10,198,977 89	8,664,424 21	1,473,552 66	357 95	10,137,618 92	61,358 97
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	1,840,450 00	1,725,397 21	115,147 44	100 00	1,840,444 65	5 35
	20,546,103 05	17,575,359 64	3,052,843 45	164,792 93	20,463,410 16	82,692 89
Dépenses des exercices clos	120,601 46	120,601 46	"	"	120,601 46	"
TOTAL de la 1re partie	20,666,704 51	17,695,961 10	3,052,843 45	164,792 93	20,584,011 62	82,692 89
			2,888,050 52			
IIe PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	82,379,852 66	69,646,600 35	12,559,300 61	9,857 47	82,196,043 49	183,809 17
Travaux de routes royales	415,703 58	285,974 63	128,584 81	2 41	414,557 03	1,146 55
Ports maritimes et phares et fanaux	11,853,969 86	6,972,279 75	4,828,890 08	180 00	11,800,989 83	52,980 03
Routes royales. (Achèvement et perfectionnement.)	14,856,140 84	11,070,773 92	3,749,265 87	24,672 56	14,795,367 23	60,773 61
Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général	1,681,788 39	1,268,577 42	410,800 30	"	1,679,377 72	2,410 67
Ponts	973,311 87	740,432 45	232,879 42	"	973,311 87	"
Achèvement des canaux de la Marne au Rhin et du canal latéral de la Garonne	1,899,843 64	1,250,471 98	649,186 74	"	1,899,658 72	184 92
Amélioration de rivières. (Loi du 31 mai 1846.)	687,331 03	354,138 11	333,185 02	"	687,323 13	7 90
TOTAL de la 2e partie	114,747,941 87	91,589,248 61	22,892,092 85	34,712 44	114,446,629 02	301,312 85
			22,857,380 41			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire	66,604,689 39	50,649,536 28	15,850,026 61	74,554 86	66,425,008 03	179,681 36
IIe SECTION. — Service extraordinaire	135,414,646 38	109,285,209 71	25,944,936 30	199,505 37	135,030,640 04	384,005 74
	202,019,335 77	159,934,745 99	41,794,962 91	274,060 23	201,455,648 07	563,687 10

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	69,894,612f 88c	"	54,587,942f 62c	"	54,587,942f 62c	15,306,670f 26c
Travaux et grosses réparations aux bâtiments du ministère de la guerre	10,500 00	"	"	"	"	10,500 00
Travaux à exécuter à l'école polytechnique et au palais de la Chambre des Pairs	135,000 00	"	1,569 50	"	1,569 50	133,430 50
Démolition du clocher de l'église Saint-Denis	6,528 29	"	2,158 28	"	2,158 28	4,370 01
Travaux de restauration de la salle de l'académie royale de musique	140,000 00	"	85,500 00	"	85,500 00	54,500 00
Travaux au palais de la Chambre des Députés	17,698 27	"	"	"	"	17,698 27
Travaux relatifs au procès Praslin	7,361 73	"	"	"	"	7,361 73
Dépenses des exercices périmés	10,696 81	"	9,864 00	"	9,864 00	832 81
	70,222,397 98	"	54,687,034 40	"	54,687,034 40	15,535,363 58
Dépenses des exercices clos	131,738 17	"	131,738 17	"	131,738 17	"
TOTAL de la 1re section	70,354,136 15	"	54,818,772 57	"	54,818,772 57	15,535,363 58
			54,818,772 57			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Ire PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	32,473 46	"	18,005 40	"	18,005 40	14,468 06
Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"	"
Routes royales et ports maritimes de la Corse	860,000 00	"	669,187 35	"	669,187 35	190,812 65
Routes stratégiques de l'Ouest	"	"	"	"	"	"
Ponts	25,000 00	"	22,605 33	"	22,605 33	2,394 67
Amélioration de rivières	1,050,000 00	"	807,149 44	"	807,149 44	242,850 56
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	550,000 00	"	367,915 13	"	367,915 13	182,084 87
Canaux du Nivernais et du Berry	633,930 55	"	402,111 10	"	402,111 10	231,819 45
Études de navigation	"	"	"	"	"	"
Amélioration de ports maritimes	3,600,000 00	"	2,314,688 88	"	2,314,688 88	1,285,311 12
Chemins de fer (garantie d'intérêts et prêts aux compag.)	300,000 00	"	300,000 00	"	300,000 00	"
Chemins de fer construits par l'État	10,000 00	"	608 71	"	608 71	9,391 29
Établissement de nouveaux canaux	60,000 00	"	56,598 06	"	56,598 06	3,401 94
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	404,906 12	"	371,313 98	"	371,313 98	33,592 14
	7,526,310 13	"	5,330,183 38	"	5,330,183 38	2,196,126 75
Dépenses des exercices clos	312,398 10	"	312,398 10	"	312,398 10	"
TOTAL de la 1re partie	7,838,708 23	"	5,642,581 48	"	5,642,581 48	2,196,126 75
			5,642,581 48			
IIe PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	80,000,000 00	"	65,439,419 37	"	65,439,419 37	14,560,580 63
Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"
Prêt à la comp. du chemin de fer de Montereau à Troyes	3,000,000 00	"	3,000,000 00	"	3,000,000 00	"
Travaux de routes royales. (Loi du 5 août 1844.)	15,313 01	"	8,845 58	"	8,845 58	6,467 43
Ports maritimes, phares et fanaux. (Lois des 5 août 1844, 16 et 19 juillet 1845.)	13,000,000 00	"	9,803,065 62	"	9,803,065 62	3,196,934 38
Routes royales. (Achèvement et perfectionnement.)	16,000,000 00	"	11,886,122 28	4,000f 00c	11,882,122 28	4,117,877 72
Constons de 3 édifices à affecter à des servic. d'intérêt génér.	2,550,000 00	"	1,842,514 38	"	1,842,514 38	707,485 62
Construction de divers ponts. (Loi des 19 juillet 1845 et 31 mai 1836.)	1,800,000 00	"	1,461,015 33	"	1,461,015 33	338,984 67
Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 5 mai 1846.)	9,000,000 00	"	6,871,520 83	"	6,871,520 83	2,128,479 17
Amélioration de rivières. (Loi du 31 mai 1846.)	5,000,000 00	"	3,418,240 80	"	3,418,240 80	1,581,759 20
TOTAL de la 2e partie	131,865,313 01	"	105,230,744 19	4,000 00	105,226,744 19	26,638,568 82
			105,226,744 19			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire	70,354,136 15	"	54,818,772 57	"	54,818,772 57	15,535,363 58
IIe SECTION. — Service extraordinaire	139,704,021 24	"	110,873,325 67	4,000 00	110,869,325 67	28,834,695 57
	210,058,157 39	"	165,692,098 24	4,000 00	165,688,098 24	44,370,059 15

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,661,198f 06c	1,648,226f 15c	12,971f 91c	"	1,661,198f 06c	"
——— (Matériel.)	258,736 25	160,170 95	98,595 30	30f 00c	258,736 25	"
Frais généraux d'impressions	246,325 91	172,300 72	75,137 27	1,112 08	246,325 91	"
États-majors	16,971,590 52	15,530,589 91	1,486,730 60	45,729 99	16,971,590 52	"
Gendarmerie	20,207,218 63	19,184,264 05	1,086,602 75	63,648 17	20,207,218 63	"
Subvention à la ville de Paris, pour la garde municipale	1,981,706 90	1,915,000 00	66,706 90	"	1,981,706 90	"
Recrutement et réserve	469,502 33	434,928 65	34,240 28	"	469,168 93	333f 40c
Justice militaire	487,473 96	386,526 87	101,761 42	1,073 18	487,215 11	258 85
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	108,888,560 26	106,212,297 13	4,169,412 17	1,493 149 04	108,888,560 26	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	40,949,823 64	37,436,082 21	11,345,156 90	8,860,358 60	39,920,880 51	1,028,943 13
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	13,396,914 76	11,682,726 67	2,221,136 62	508,431 37	13,395,431 92	1,482 84
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,122,418 90	3,339,583 02	1,118,326 42	336,015 11	4,121,894 33	524 57
Habillement et campement	15,978,834 43	10,176,737 03	6,726,768 93	925,274 34	15,978,231 62	602 81
Lits militaires	5,125,028 84	3,765,301 95	1,367,652 30	9,305 28	5,123,648 97	1,379 87
Transports généraux	2,219,487 62	1,748,333 61	597,648 93	130,701 33	2,215,281 21	4,206 41
Remonte générale	7,582,168 57	7,611,096 09	247,429 30	276,356 82	7,582,168 57	"
Harnachement	723,877 19	420,091 96	330,148 43	26,363 20	723,877 19	"
Fourrages	34,099,800 14	33,185,404 08	2,800,011 41	2,921,227 67	33,064,187 82	1,035,612 32
Soldes de non-activité et de réforme	376,076 60	331,174 53	50,383 31	5,481 24	376,076 60	"
Secours	1,110,674 26	1,021,505 29	89,836 72	667 75	1,110,674 26	"
Dépenses temporaires	399,242 67	320,667 68	81,943 04	3,368 05	399,242 67	"
Subvention aux fonds de retraite des employés	600,000 00	590,000 00	10,000 00	"	600,000 00	"
Dépôt de la guerre, et nouvelle carte de France	407,711 65	343,204 32	67,293 88	2,787 80	407,710 40	1 25
Matériel de l'artillerie	6,891,477 65	4,136,089 53	2,772,347 09	169,934 37	6,738,502 25	152,975 40
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	453,413 57	459,239 29	31,779 28	37,605 00	453,413 57	"
——— (Matériel.)	3,775,374 96	3,257,961 54	1,154,407 52	648,615 45	3,763,753 61	11,621 35
Matériel du génie. (Intérieur.)	8,316,656 38	6,337,042 08	2,192,255 46	228,849 27	8,300,448 27	16,208 11
——— (Algérie.)	7,558,024 50	7,230,565 29	525,686 13	198,471 00	7,557,780 42	244 08
Écoles militaires	2,030,980 27	1,547,122 44	486,686 56	4,328 28	2,029,480 72	1,499 55
Invalides de la guerre	2,717,897 14	2,399,623 54	318,460 39	186 79	2,717,897 14	"
Gouvernement de l'Algérie	2,198,091 72	1,749,423 40	497,035 81	48,367 49	2,198,091 72	"
A REPORTER	312,206,288 28	284,733,279 98	42,164,553 03	16,947,438 67	309,950,394 34	2,255,893 94

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,968,700f 00c	"	1,953,105f 71c	125f 27c	1,952,980f 44c	15,719f 56c
——— (Matériel.)	317,150 00	"	192,125 26	8,750 00	183,375 26	133,774 74
Frais généraux d'impressions	284,620 00	"	196,004 45	"	196,004 45	88,615 55
États-majors	17,734,361 00	"	15,685,586 00	1,275 40	15,684,310 60	2,050,050 40
Gendarmerie	21,910,348 00	"	20,486,771 73	46,366 26	20,440,405 47	1,469,942 53
Subvention à la ville de Paris pour la garde municipale	1,997,006 00	"	1,915,000 00	"	1,915,000 00	82,006 00
Recrutement et réserve	477,000 00	"	434,626 52	"	434,626 52	42,373 48
Justice militaire	833,687 00	"	578,114 33	"	578,114 33	255,572 67
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnts payables comme la solde	112,813,954 00	2,181f 64c	108,602,619 20	330,877 39	108,273,923 45	4,540,030 55
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	42,719,192 00	1,806,664 99	40,787,735 75	4,349,073 44	38,245,327 30	4,473,864 70
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	14,788,141 00	8,000 00	11,612,128 52	2,925 77	11,617,202 75	3,170,938 25
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	3,659,981 00	"	3,481,408 52	"	3,481,408 52	178,572 48
Habillement et campement	16,833,155 00	"	9,709,174 85	"	9,709,174 85	7,123,980 15
Lits militaires	5,836,052 00	"	3,934,789 04	"	3,934,789 04	1,901,262 96
Transports généraux	2,151,524 00	"	1,787,125 01	17,535 37	1,769,589 64	381,934 36
Remonte générale	6,217,010 00	"	6,079,917 62	238,792 67	5,841,124 85	375,885 15
Harnachement	728,825 00	"	436,499 51	7,476 54	429,023 07	299,801 93
Fourrages	41,134,152 00	7,101,995 07	37,693,752 76	3,676,084 25	41,119,663 58	14,488 42
Soldes de non-activité et de réforme	405,730 00	"	305,511 84	9 80	305,502 04	100,227 96
Secours	1,109,000 00	"	1,004,380 46	"	1,004,380 46	104,619 54
Dépenses temporaires	385,600 00	"	274,519 09	37 50	274,481 59	111,118 41
Subvention aux fonds de retraite des employés	619,000 00	"	619,000 00	"	619,000 00	"
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	145,000 00	"	87,659 48	"	87,659 48	57,340 52
Matériel de l'artillerie	7,135,507 00	"	4,473,930 36	"	4,473,930 36	2,661,576 64
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	498,920 00	"	478,065 01	38,653 48	439,411 53	59,508 47
——— (Matériel.)	4,065,407 00	"	3,588,894 74	631,846 52	2,957,048 22	1,108,358 78
Matériel du génie. (Intérieur.)	8,323,500 00	"	6,390,656 31	"	6,390,656 31	1,932,843 69
Matériel du génie. (Algérie)	7,646,000 00	"	6,966,259 98	"	6,966,259 98	679,740 02
Écoles militaires	2,168,998 00	"	1,661,254 02	"	1,661,254 02	507,743 98
Invalides de la guerre	2,732,559 00	"	2,414,307 39	"	2,414,307 39	318,251 61
A REPORTER	327,640,079 00	8,918,841 70	293,830,923 46	9,349,829 66	293,399,935 50	34,240,143 50

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	312,206,288f 28c	284,733,279f 98c	42,164,553f 03c	16,947,438f 67c	309,950,394f 34c	2,255,893f 94c
Services militaires irréguliers en Algérie	6,720,401 26	5,577,031 31	1,277,926 52	134,556 57	6,720,401 26	"
Services maritimes en Algérie	350,306 90	182,412 73	168,344 17	450 00	350,306 90	"
Services civils en Algérie	3,763,148 22	2,792,977 28	1,008,846 73	64,262 27	3,737,561 74	25,586 48
Colonisation en Algérie	1,537,464 37	894,826 05	656,511 32	15,428 50	1,535,908 87	1,555 50
Travaux civils extraordinaires en Algérie	6,347,057 56	4,833,108 58	1,621,510 45	121,956 53	6,332,662 50	14,395 06
Dépenses secrètes en Algérie	449,916 50	320,000 00	132,672 18	2,755 68	449,916 50	"
Indemnité à la dame veuve Bournat	13,584 66	13,492 81	"	"	13,492 81	91 85
Dépenses des exercices périmés	107,905 25	105,987 13	1,918 12	"	107,905 25	"
	331,496,073 00	299,453,115 87	47,032,282 52	17,286,848 22	329,198,550 17	2,297,522 83
Dépenses des exercices clos	1,266,183 86	1,266,183 86	"	"	1,266,183 86	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1846	816,822 27	"	816,822 27	"	816,822 27	"
TOTAL de la Ire Section	333,579,079 13	300,719,299 73	47,849,104 79	17,286,848 22	331,281,556 30	2,297,522 83
			30,562,256 57			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Ire PARTIE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Travaux des fortifications de Paris	9,166,765 28	8,229,444 19	946,819 99	9,498 90	9,166,765 28	"
——— des autres places	4,545,750 25	4,259,558 75	694,549 99	408,358 49	4,545,750 25	"
Travaux pour les bâtiments militaires	7,102,609 92	6,352,840 86	1,211,086 42	461,317 36	7,102,609 92	"
Constructions pour le service de l'artillerie	579,351 84	396,795 33	182,556 51	"	579,351 84	"
Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	200,046 58	114,307 63	85,738 95	"	200,046 58	"
TOTAL de la Ire Partie	21,594,523 87	19,352,946 76	3,120,751 86	879,174 75	21,594,523 87	"
			2,241,577 11			
IIe PARTIE. *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Travaux de fortifications du port du Havre	1,693,361 64	1,517,979 99	175,381 65	"	1,693,361 64	"
Armement des fortifications de Paris	2,979,990 62	1,570,620 12	1,409,470 70	100 20	2,979,990 62	"
Travaux de fortifications de diverses places	2,345,830 54	1,802,875 77	604,106 60	61,151 83	2,345,830 54	"
Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	44,569 35	25,055 35	19,514 00	"	44,569 35	"
TOTAL de la 2e Partie	7,063,752 15	4,916,531 23	2,208,472 95	61,252 03	7,063,752 15	"
			2,147,220 92			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire	333,579,079 13	300,719,299 73	47,849,104 79	17,286,848 22	331,281,556 30	2,297,522 83
2e SECTION. — Travaux extraordinaires	28,658,276 02	24,269,477 99	5,329,224 81	940,426 78	28,658,276 02	"
	362,237,355 15	324,988,777 72	53,178,329 60	18,227,275 00	359,939,832 32	2,297,522 83
			34,951,054 60			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	327,640,079f 00c	8,918,841f 70c	293,830,923f 46c	9,340,829f 66c	293,399,935f 50c	34,240,143f 50c
Gouvernement de l'Algérie	2,753,200 00	"	1,930,630 63	187 84	1,930,442 79	822,757 21
Services militaires indigènes en Algérie	7,847,909 00	3,201 20	5,789,228 35	9,990 92	5,782,438 63	2,065,470 37
Service maritime en Algérie	579,057 00	"	190,111 09	"	190,111 09	388,945 91
Services civils en Algérie	4,342,787 00	"	3,090,878 78	28,220 05	3,062,658 73	1,280,128 27
Colonisation en Algérie	2,000,000 00	"	774,338 92	2,450 00	771,888 92	1,228,111 08
Travaux civils extraordinaires en Algérie	8,266,900 00	25,000 00	5,407,784 59	10,061 73	5,422,722 86	2,844,177 14
Dépenses secrètes en Algérie	450,000 00	"	395,000 00	"	395,000 00	55,000 00
Dépenses des exercices périmés	22,069 00	"	21,338 40	"	21,338 40	730 60
	353,902,001 00	8,947,042 90	311,430,234 22	9,400,740 20	310,976,536 92	42,925,464 08
Dépenses des exercices clos	1,354,583 67	"	1,354,583 67	"	1,354,583 67	"
TOTAL de la Ire Section	355,256,584 67	8,947,042 90	312,784,817 89	9,400,740 20	312,331,120 59	42,925,464 08
			303,384,077 69			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Ire PARTIE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Travaux de fortification de Paris	3,644,235 60	"	2,349,171 79	"	2,349,171 79	1,295,063 81
——— des autres places	6,946,701 85	"	4,037,767 21	349,866 42	3,687,900 79	3,258,801 06
Travaux pour les bâtiments militaires	8,650,957 37	"	6,834,850 11	"	6,834,850 11	1,816,107 26
Constructions pour le service de l'artillerie	1,450,561 48	"	731,661 54	"	731,661 54	718,899 94
Constructions aux établissements de poudres et salpêtres	1,605,298 83	"	63,226 82	"	63,226 82	1,542,072 01
TOTAL de la Ire Partie	22,297,755 13	"	14,016,677 47	349,866 42	13,666,811 05	8,630,944 08
			13,666,811 05			
IIe PARTIE. *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Travaux de fortifications du port du Havre	2,022,050 98	"	987,000 00	"	987,000 00	1,035,050 98
Armement des fortifications de Paris	3,732,245 49	"	2,459,103 32	"	2,459,103 32	1,273,142 17
Travaux de fortifications de diverses places	7,278,884 49	"	2,556,568 55	"	2,556,568 55	4,722,315 94
Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	143,091 90	"	22,324 50	"	22,324 50	120,767 40
Création d'un hôpital militaire thermal à Vichy	160,000 00	"	6,000 00	"	6,000 00	154,000 00
TOTAL de la 2e Partie	13,336,272 86	"	6,030,996 37	"	6,030,996 37	7,305,276 49
			6,030,996 37			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire	355,256,584 67	8,947,042 90	312,784,817 89	9,400,740 20	312,331,120 59	42,925,464 08
2e SECTION. — Travaux extraordinaires	35,634,027 99	"	20,047,673 84	349,866 42	19,697,807 42	15,936,220 57
	390,890,612 66	8,947,042 90	332,832,491 73	9,750,606 62	332,028,928 01	58,861,684 65
			323,081,885 11			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ier SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	920,821f 07c	875,303f 67c	45,517f 40c	"	920,821f 07c	"
——— (Matériel.)	172,411 91	138,054 55	34,338 86	"	172,393 41	18f 50c
Service général.						
Officiers militaires et civils	6,156,683 84	5,462,636 51	724,898 86	30,851f 53c	6,156,683 84	"
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,820,618 76	1,663,914 26	169,568 13	12,863 63	1,820,618 76	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	32,654,027 49	20,939,800 81	12,579,449 34	927,598 19	32,591,651 96	62,375 53
Hôpitaux	1,855,521 51	1,010,018 53	935,267 54	95,283 70	1,850,002 37	5,519 14
Vivres	14,163,010 15	9,894,136 43	4,887,681 22	631,440 33	14,150,377 32	12,632 83
Justice maritime	84,300 14	69,337 70	14,566 08	348 07	83,555 71	744 43
Salaires d'ouvriers	10,906,913 16	9,819,320 74	1,297,517 85	210,752 10	10,906,086 49	826 67
Approvisionnements généraux de la flotte	28,117,315 37	19,834,543 02	10,679,573 99	2,410,297 31	28,103,819 70	13,495 67
——— (Croisière de la côte occidentale d'Afrique.)	850,074 54	755,784 78	94,289 76	"	850,074 54	"
——— (*Idem.*) Loi du 3 juillet 1846	1,200,000 00	"	1,200,000 00	"	1,200,000 00	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,823,497 65	3,284,702 91	1,192,968 59	662,184 57	3,815,486 93	8,010 72
——— (Loi du 3 juillet 1846.)	484,863 92	320,214 29	164,649 63	"	484,863 92	"
Poudres	369,275 75	675 40	367,406 60	891 40	367,190 60	2,085 15
École navale en rade de Brest	93,776 15	84,891 18	8,884 97	"	93,776 15	"
Affrétements et transports par mer	453,279 37	268,880 48	166,656 90	7,160 15	428,377 23	24,902 14
Chiourmes	312,394 63	241,461 27	70,962 74	29 38	312,394 63	"
Frais généraux d'impressions	342,740 62	190,830 30	151,948 14	98 21	342,680 23	60 39
Fournitures de bureau des ports; chauffage et éclairage	229,058 97	155,322 91	79,681 35	6,220 05	228,784 21	274 76
Dépenses temporaires	131,494 27	101,115 79	30,815 70	537 22	131,394 27	100 00
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes (Personnel.)	457,855 44	407,329 00	51,445 03	918 59	457,855 44	"
——— (Matériel.)	447,689 57	310,784 71	141,603 38	4,731 87	447,656 22	33 35
A REPORTER	106,047,624 28	75,829,059 24	35,089,692 06	5,002,206 30	105,916,545 00	131,079 28

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
Ier SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	923,200f 00c	"	911,132f 47c	"	911,132f 47c	12,067f 53c
Frais de 1er établissement du ministre	12,000 00	"	12,000 00	"	12,000 00	"
Administration centrale. (Matériel.)	184,874 00	"	140,848 30	"	140,848 30	44,025 70
Service général.						
Officiers militaires et civils	6,237,160 00	240f 00c	5,665,417 81	"	5,665,657 81	571,502 19
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,826,359 00	"	1,696,150 69	"	1,696,150 69	130,208 31
Solde et habillement des équipages et des troupes	33,249,199 00	1,159,499 36	22,213,053 35	6,946f 43c	23,365,606 28	9,883,592 72
Hôpitaux	1,933,228 00	"	1,245,817 18	63,672 61	1,182,144 57	751,083 43
Vivres	15,843,795 11	"	11,303,902 28	73,052 17	11,230,850 11	4,612,945 00
Justice maritime	91,100 00	"	68,046 44	"	68,046 44	23,053 56
Salaires d'ouvriers	11,329,550 00	"	11,192,481 22	116,402 56	11,076,078 66	253,471 34
Approvisionnements généraux de la flotte	26,178,855 00	"	21,901,854 78	724,556 37	21,177,298 41	5,001,556 59
Idem. (Croisière de la côte occidentale d'Afrique.)	2,115,000 00	"	1,475,834 11	"	1,475,834 11	639,165 89
Idem. (Loi du 3 juillet 1846.)	707,558 22	"	213,330 33	"	213,330 33	494,227 89
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,991,000 00	"	2,831,456 36	10,961 30	2,820,495 06	1,170,504 94
Idem. (Loi du 3 juillet 1846.)	315,136 08	"	300,323 02	"	300,323 02	14,813 06
Poudres	370,746 00	"	"	"	"	370,746 00
École navale en rade de Brest	103,400 00	"	89,132 61	"	89,132 61	14,267 39
Affrétements et transports par mer	300,000 00	"	119,830 27	"	119,830 27	180,169 73
Chiourmes	347,000 00	"	245,114 46	"	245,114 46	101,885 54
Frais généraux d'impressions	370,000 00	"	211,973 23	"	211,973 23	158,026 77
Fournitures de bureau des ports; chauffage et éclairage	251,729 02	"	220,831 51	197 59	220,633 92	31,095 10
Dépenses temporaires	142,000 00	"	81,901 34	"	81,901 34	60,098 66
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	465,700 00	"	427,453 24	"	427,453 24	38,246 76
——— (Matériel.)	500,600 00	"	367,297 55	"	367,297 55	133,302 45
A REPORTER	107,789,189 43	1,159,739 36	82935,1 82 55	995,789 03	83,099,132 88	24,690,056 55

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Marine.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	106,047,624f 28c	75,829,059f 24	35,089,692f 06	5,002,206f 30c	105,916,545f 00c	131,079f 28c
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel).	"	"	251,025 17	251,025 17	"	"
——— (Matériel).	"	"	202,483 89	202,483 89	"	"
Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon..... Service général....	"	"	247,123 46	247,123 46	"	"
Idem.....	"	"	1,380 92	1,380 92	"	"
Service local.....	"	"	144,331 77	144,331 77	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	196,407 24	196,407 24	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	335,266 99	335,266 99	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	5,028 67	5,028 67	"	"	5,028 67	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine, à régulariser au 31 décembre 1846.....	"	2,919,504 00	"	2,919,504 00	"	"
	106,052,652 95	78,753,591 91	36,467,711 50	9,299,729 74	105,921,573 67	131,079 28
Dépenses des exercices clos.....	1,301,867 21	1,301,867 21	89,622 04	89,622 04	1,301,867 21	"
TOTAL de la Ire Section.....	107,354,520 16	80,055,459 12	36,557,333 54	9,389,351 78	107,223,440 88	131,079 28
			27,167,981 76			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Ire PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Fort Boyard.....	373,303 29	83,539 24	294,202 46	4,438 41	373,303 29	"
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon.	"	"	"	"	"	"
Établissements à créer à Castineau.....	246,127 13	217,536 77	28,590 36	"	246,127 13	"
Digue et arsenal de Cherbourg.....	4,726,756 35	4,041,581 40	701,980 27	16,805 32	4,726,756 35	"
TOTAL de la Ire Partie.....	5,346,186 77	4,342,657 41	1,024,773 09	21,243 73	5,346,186 77	"
			1,003,529 36			
IIe PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	208 70	"	208 70	"	208 70	"
Amélioration de Port-Vendres.....	115,852 63	91,623 15	24,229 48	"	115,852 63	"
TOTAL de la 2e Partie.....	116,061 33	91,623 15	24,438 18	"	116,061 33	"
			24,438 18			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire.....	107,354,520 16	80,055,459 12	36,557,333 54	9,389,351 78	107,223,440 88	131,079 28
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	5,462,248 10	4,434,280 56	1,049,211 27	21,243 73	5,462,248 10	"
	112,816,768 26	84,489,739 68	37,606,544 81	9,410,595 51	112,685,688 98	131,079 28
			28,195,949 30			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	107,789,189f 43c	1,159,739f 36c	82,935,182f 55c	995,789f 03c	83,099,132f 88c	24,690,056f 55c
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	"	"	1,041,869 55	1,041,869 55	"	"
——— (Matériel.).	"	"	596,364 67	596,364 67	"	"
Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon..... Service général...	"	"	542,354 77	542,354 77	"	"
Idem.....	"	"	"	"	"	"
Service local.....	"	"	284,000 93	284,000 93	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	991,400 00	991,400 00	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	303,000 00	303,000 00	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	16,192 60	"	16,192 60	"	16,192 60	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine à régulariser au 31 décembre 1846.....	"	1,521,388 62	"	1,521,388 62	"	"
	107,805,382 03	2,681,127 98	86,710,365 07	6,276,167 57	83,115,325 48	24,690,056 55
Dépenses des exercices clos.....	1,916,899 32	"	2,097,121 44	180,222 12	1,916,899 32	"
	109,722,281 35	2,681,127 98	88,807,486 51	6,456,389 69	85,032,224 80	24,690,056 55
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1847. A AJOUTER.....	"	"	3,977,401 66	"	3,977,401 66	"
A DÉDUIRE.....	"	"	"	"	"	3,977,401 66
TOTAL de la Ire Section.....	109,722,281 35	2,681,127 98	92,784,888 17	6,456,389 69	89,009,626 46	20,712,654 89
			86,328,498 48			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Ire PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Fort Boyard.....	314,415 48	"	270,856 55	"	270,856 55	43,558 93
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon.	"	"	"	"	"	"
Établissements à créer à Castineau.....	296,273 29	"	106,407 87	"	106,407 87	189,865 42
Digue et arsenal de Cherbourg.....	5,700,000 00	"	4,574,949 34	70 50	4,574,878 84	1,125,121 16
TOTAL de la Ire Partie.....	6,310,688 77	"	4,952,213 76	70 50	4,952,143 26	1,358,545 51
			4,952,143 26			
2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	"	"	"	"	"	"
Amélioration de Port-Vendres.....	447,543 27	"	232,738 49	"	232,738 49	214,804 78
Salaires d'ouvriers.....	1,650,000 00	"	434,219 83	"	434,219 83	1,215,780 17
Approvisionnements généraux de la flotte.....	4,950,000 00	"	574,324 65	"	574,324 65	4,375,675 35
Approvisionnement de prévoyance.....	6,700,000 00	"	5,817,449 15	"	5,817,449 15	882,550 85
TOTAL de la 2e Partie.....	13,747,543 27	"	7,058,732 12	"	7,058,732 12	6,688,811 15
			7,058,732 12			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire.....	109,722,281 35	2,681,127 98	92,784,888 17	6,456,389 69	89,009,626 46	20,712,654 89
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	20,058,232 04	"	12,010,945 88	70 50	12,010,875 38	8,047,356 66
	129,780,513 39	2,681,127 98	104,795,834 05	6,456,460 19	101,020,501 84	28,760,011 55
			98,339,373 86			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,076,839f 66c	1,005,583f 34c	71,256f 32c	"	1,076,839f 66c	"
Matériel et dépenses diverses	71,295 00	49,411 57	21,883 43	"	71,295 00	"
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,705,412 51	5,605,232 27	99,957 49	"	5,705,189 76	222f 75c
Matériel	593,090 06	383,015 23	211,031 13	1,069f 80c	592,976 56	113 50
Dépenses diverses	283,529 77	232,767 84	50,556 14	"	283,323 98	205 79
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	145,998 46	111,698 50	34,299 96	"	145,998 46	"
Matériel	72,837 26	49,287 03	23,391 24	51 01	72,627 26	210 00
Dépenses diverses	6,175 38	2,000 00	4,175 38	"	6,175 38	"
Retrait et démonétisation de diverses pièces	1,922,514 88	129,478 26	1,793,036 62	"	1,922,514 88	"
Travaux d'appropriation à l'hôtel des monnaies de Paris	22,850 00	"	22,850 00	"	22,850 00	"
Dépenses relatives à des essais de fabrication de monnaies de bronze	"	"	"	"	"	"
Achat de presses monétaires pour l'hôtel des monnaies de Paris	25,284 54	"	25,284 54	"	25,284 54	"
Réparation de l'aqueduc de l'hôtel des monnaies de Paris	6,660 85	"	6,660 85	"	6,660 85	"
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,279,219 40	2,576,307 59	707,369 52	4,457 71	3,279,219 40	"
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	1,098,850 00	104,150 00	"	1,203,000 00	"
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,568,481 99	996,854 24	571,627 75	"	1,568,481 99	"
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,185,755 18	933,916 50	251,838 68	"	1,185,755 18	"
Idem des impôts indirects	937,019 46	763,840 02	173,179 44	"	937,019 46	"
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	185,907 31	91,074 74	94,832 57	"	185,907 31	"
Traitements et frais de service des payeurs	1,059,998 44	959,927 10	100,256 06	184 72	1,059,998 44	"
Dépenses de la Cour des Pairs	13,000 00	13,000 00	"	"	13,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	68,854 41	56,807 11	12,047 30	"	68,854 41	"
	19,433,724 56	15,059,051 34	4,379,684 42	5,763 24	19,432,972 52	752 04
Dépenses des exercices clos	1,396,064 32	1,396,064 32	60 80	60 80	1,396,064 32	"
	20,829,788 88	16,455,115 66	4,379,745 22	5,824 04	20,829,036 84	752 04
			4,373,921 18			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,192,400f 00c	"	1,111,589f 69c	965f 00c	1,110,624f 69c	81,775f 31c
Matériel et dépenses diverses	70,495 00	"	50,360 65	"	50,360 65	20,134 35
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,736,100 41	"	5,662,091 63	29 00	5,662,062 63	74,037 78
Matériel	625,710 58	"	405,576 45	5,593 99	399,982 46	225,728 12
Dépenses diverses	268,812 63	"	213,850 49	"	213,850 49	54,962 14
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	145,391 71	"	111,708 41	"	111,708 41	33,683 30
Matériel	67,700 00	"	38,246 84	"	38,246 84	29,453 16
Dépenses diverses	8,864 49	"	2,000 00	"	2,000 00	6,864 49
Reprise par l'État du mobilier de la monnaie de Lille	127,646 33	"	127,646 33	"	127,646 33	"
Retrait et démonétisation de diverses pièces	1,146,860 88	"	1,146,860 88	"	1,146,860 88	"
Réparation de bâtiments à l'atelier des médailles	10,000 00	"	"	"	"	10,000 00
Travaux d'appropriation à l'hôtel des monnaies de Paris	27,150 00	"	"	"	"	27,150 00
Dépenses relatives à des essais de fabrication de monnaies de bronze	9,999 97	"	"	"	"	9,999 97
Achat de presses monétaires et travaux à l'hôtel des monnaies de Paris	9,563 95	"	"	"	"	9,563 95
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,415,000 00	"	2,673,042 78	27,171 68	2,645,871 10	769,128 90
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	"	1,098,150 00	"	1,098,150 00	104,850 00
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,610,000 00	"	1,012,729 82	"	1,012,729 82	597,270 18
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,200,000 00	"	938,783 00	"	938,783 00	261,217 00
Idem des impôts indirects	900,000 00	"	770,805 63	"	770,805 63	129,194 37
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	168,000 00	"	75,227 67	"	75,227 67	92,772 33
Traitements et frais de service des payeurs	1,060,000 00	"	959,272 04	"	959,272 04	100,727 96
Dépenses de la Cour des Pairs	10,000 00	"	10,000 00	"	10,000 00	"
Frais de mission à l'étranger pour l'étude de la législation sur le sel	13,958 10	"	10,000 00	"	10,000 00	3,958 10
Dépenses des exercices périmés	132,491 19	"	72,571 19	"	72,571 19	59,920 00
	19,159,145 24	"	16,490,513 50	33,759 67	16,456,753 83	2,702,391 41
Dépenses des exercices clos	1,338,876 51	"	1,338,876 51	"	1,338,876 51	"
	20,498,021 75	"	17,829,390 01	33,759 67	17,795,630 34	2,702,391 41
			17,795,630 34			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. — Payements.	Opérations de l'année 1847. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,150,540f 15c	1,941,238f 84c	209,301f 31c	"	2,150,540f 15c	"
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,892,940 14	1,547,304 18	345,635 96	"	1,892,940 14	"
Service administratif et de perception dans les départements... Frais de perception	11,692,319 74	9,317,392 34	2,374,574 76	"	11,691,967 10	352f 64c
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	414,667 37	363,909 56	52,374 75	1,616f 94c	414,667 37	"
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	812,716 25	516,900 38	298,430 44	2,614 57	812,716 25	"
Frais de mutations cadastrales	496,587 62	493,050 66	3,266 46	"	496,317 12	270 50
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaine Personnel	9,405,846 49	9,393,261 57	12,584 92	"	9,405,846 49	"
Enregistrement et domaine Matériel	199,669 39	155,757 83	36,806 69	"	192,564 52	7,104 87
Enregistrement et domaine Dépenses diverses	826,464 25	725,327 73	80,199 60	"	805,527 33	20,936 92
Timbre Personnel	424,212 73	418,543 73	5,670 67	18 75	424,195 65	17 08
Timbre Matériel et dépenses diverses	425,257 42	333,761 37	91,496 05	"	425,257 42	"
Timbre Changements des timbres pour papiers timbrés	52,380 00	"	52,380 00	"	52,380 00	"
FORÊTS.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	3,538,316 80	3,125,568 90	411,070 05	3 97	3,536,634 98	1,681 82
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	1,814,867 51	1,218,862 14	571,269 58	2,639 85	1,787,491 87	27,375 64
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	647,954 38	411,636 91	228,069 65	376 56	639,330 00	8,624 38
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,688,198 23	23,319,105 63	368,776 70	"	23,687,882 33	315 90
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	564,684 62	192,952 38	364,407 19	"	557,359 57	7,325 05
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,402,161 59	1,199,989 19	201,894 84	"	1,401,884 03	277 56
Construction d'une nouvelle douane (direction de Besançon)	35,262 70	21,042 70	10,520 00	"	31,562 70	3,700 00
Frais de nouveaux services de douane	26,291 36	26,166 41	124 95	"	26,291 36	"
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	19,839,543 09	18,252,766 10	1,586,776 99	"	19,839,543 09	"
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	452,174 99	239,150 46	213,004 78	"	452,155 24	19 75
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,488,243 20	1,426,042 84	61,888 61	"	1,487,931 45	311 75
Service administratif et de perception dans les départements... Avances recouvrables	929,685 59	720,861 08	208,824 51	"	929,685 59	"
Indemnité au gouvernement belge pour le parcours des convois français des chemins de fer de Lille et de Valenciennes sur les voies belges	2,650 26	"	2,650 26	"	2,650 26	"
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	70,238 19	69,302 29	935 90	"	70,238 19	"
Service administratif dans les départements. Matériel et dépenses diverses	3,126,569 73	234,304 62	2,892,115 43	"	3,126,420 05	149 68
A REPORTER	86,420,443 79	75,664,199 84	10,685,051 05	7,270 64	86,341,980 25	78,463 54

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. — Payements.	Opérations de l'année 1847. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,400,509f 44c	"	2,166,821f 29c	125f 00c	2,166,696f 29c	233,813f 15c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,597,175 30	"	1,553,981 53	"	1,553,981 53	43,193 77
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	403,454 80	"	241,703 27	"	241,703 27	161,751 53
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	1,018,001 67	"	493,190 93	"	493,190 93	524,810 74
Frais de mutations cadastrales	472,728 03	"	450,136 74	"	450,136 74	22,591 29
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,900,675 14	"	9,392,174 50	"	9,392,174 50	2,508,500 64
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaines Personnel	9,596,279 16	"	9,585,962 12	"	9,585,962 12	10,317 04
Enregistrement et domaines Matériel	198,730 12	"	144,981 91	"	144,981 91	53,748 21
Enregistrement et domaines Dépenses diverses	814,222 31	"	748,331 11	"	748,331 11	65,891 20
Timbre Personnel	427,385 54	"	422,633 95	26 38	422,607 57	4,777 97
Timbre Matériel et dépenses diverses	631,139 81	"	526,924 19	"	526,924 19	104,215 62
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,545,000 00	"	3,147,259 46	609 80	3,146,649 66	398,350 34
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,718,700 00	"	1,177,103 55	63 55	1,177,040 00	541,660 00
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	656,900 00	"	435,243 42	"	435,243 42	221,656 58
Dépenses de la commission mixte des bois résineux	15,000 00	"	5,540 64	"	5,540 64	9,459 36
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,937,000 00	"	23,567,134 19	"	23,567,134 19	369,865 81
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	595,300 00	"	286,520 73	"	286,520 73	308,779 27
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,929,050 00	"	1,722,953 27	"	1,722,953 27	206,096 73
Frais de nouveaux services de douanes	92,000 00	"	90,298 27	"	90,298 27	1,701 73
Acquisitions de terrains et construction pour la réorganisation de la seconde ligne de douanes, à Lille	82,547 87	"	1,032 67	"	1,032 67	81,515 20
Construction d'une nouvelle douane (direction de Besançon)	22,737 30	"	"	"	"	22,737 30
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	20,100,128 00	"	18,402,263 35	"	18,402,263 35	1,697,864 65
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	452,100 00	"	243,322 88	193 73	243,129 15	208,970 85
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,523,152 00	"	1,464,540 82	"	1,464,540 82	58,611 18
Service administratif et de perception dans les départements... Avances recouvrables	962,000 00	"	808,107 74	"	808,107 74	153,892 26
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	71,500 00	"	70,495 89	"	70,495 89	1,004 11
Service administratif dans les départements. Matériel et dépenses diverses	3,511,220 00	"	217,699 46	"	217,699 46	3,293,520 54
A REPORTER	88,674,636 49	"	77,366,357 88	1,018 46	77,365,339 42	11,309,297 07

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Frais de Régie de perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	86,420,443f 79c	75,664,190f 84c	10,685,051f 05c	7,270f 64c	86,341,980f 25c	78,463 54
TABACS.						
Exploitation — Personnel	1,006,746 83	1,001,636 83	5,110 00	"	1,006,746 83	"
Exploitation — Matériel	5,353,591 71	4,998,919 65	354,650 31	"	5,353,569 96	21 75
Exploitation — Achats et transports de tabacs	28,492,381 46	24,353,544 76	4,138,836 70	"	28,492,381 46	"
Exploitation — Dépenses diverses	303,506 60	285,013 43	18,493 17	"	303,506 60	"
Construction de bâtiments à Béthune et à Lille pour l'exploitation des tabacs. (Loi du 20 juin 1845.)	348,034 45	267,515 78	80,518 67	"	348,034 45	"
Construction et établissement d'une machine à vapeur à la manufactures des tabacs de Lyon	180,804 08	116,653 99	64,150 09	"	180,804 08	"
POSTES.						
Administration et perception dans les départements — Personnel	11,124,519 57	10,341,879 21	777,909 61	18 48	11,119,770 34	4,749 23
Administration et perception dans les départements — Matériel	927,012 16	535,671 62	328,896 01	43 05	864,524 58	62,487 58
Administration et perception dans les départements — Dépenses diverses	1,284,633 15	839,559 85	441,443 70	160 00	1,280,843 55	3,789 60
Travaux à l'hôtel des postes de Bordeaux	42,000 00	35,000 00	7,000 00	"	42,000 00	"
Transport des dépêches — Personnel	2,829,599 89	2,309,066 46	518,914 99	"	2,827,981 45	1,618 44
Transport des dépêches — Matériel	11,697,338 97	10,839,962 63	931,993 57	93,388 42	11,678,567 78	18,771 19
Transport des dépêches — Dépenses diverses	5,269,957 82	3,806,197 60	1,452,215 34	23 35	5,258,389 59	11,568 23
Frais de construction et de premier établissement de trois paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres	586,206 27	312,003 77	274,202 50	"	586,206 27	"
Frais de construction de quinze bureaux ambulants pour transport des dépêches sur les chemins de fer	150,390 48	7,794 54	119,212 32	"	127,006 86	23,383 62
Frais extraordinaire du transport des dépêches et indemnités pour accidents résultant des inondations	129,954 01	30,893 44	98,907 89	"	129,801 33	152 68
Frais de constructions des trucks destinés au transport des bureaux ambulants du service des postes sur les chemins de fer	43,600 00	"	43,600 00	"	43,600 00	"
	156,190,721 24	135,745,513 40	20,341,105 92	100,903 94	155,985,715 38	205,005 86
			20,240,201 98			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1848.
REPORT	88,674,636f 49c	"	77,366,357f 88c	1,018f 46c	77,365,339f 42c	11,309,297f 07c
TABACS.						
Exploitation — Personnel	1,006,672 69	"	1,001,522 69	"	1,001,522 69	5,150 00
Exploitation — Matériel	6,016,085 78	"	5,461,022 88	"	5,461,022 88	555,062 90
Exploitation — Achats et transports de tabacs	24,690,519 63	"	22,840,028 67	"	22,840,028 67	1,850,490 96
Exploitation — Dépenses diverses	263,270 79		223,570 79	"	223,570 79	39,700 00
POSTES.						
Administration et perception dans les départements — Personnel	11,521,850 00	"	11,050,824 76	"	11,050,824 76	471,025 24
Administration et perception dans les départements — Matériel	903,791 85	"	598,572 42	597 20	597,975 22	305,816 63
Administration et perception dans les départements — Dépenses diverses	1,357,836 00	"	947,015 26	140 00	946,875 26	410,960 74
Transport des dépêches — Personnel	2,711,200 00	"	2,211,146 44	"	2,211,146 44	500,053 56
Transport des dépêches — Matériel	12,124,374 00	"	10,724,695 78	944 74	10,723,751 04	1,400,622 96
Transport des dépêches — Dépenses diverses	5,816,645 00	"	4,350,586 72	"	4,350,586 72	1,466,058 28
Frais de construction et de premier établissement de trois paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres	472,500 00	"	268,348 46	"	268,348 46	204,151 54
Subvention pour le maintien des communications en poste sur les routes parallèles aux chemins de fer	169,800 00	"	47,000 00	"	47,000 00	122,800 00
	155,729,182 23	"	137,090,692 75	2,700 40	137,087,992 35	18,641,189 88
			137,087,992f 35c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes...	9,659,958f 47c	7,761,276f 89c	1,898,681f 58c	"	9,659,958f 47c	"
——— extraordinaires *idem*.....	16,956,237 55	13,630,135 29	3,326,102 26	"	16,956,237 55	"
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour dépenses des chemins vicinaux.....	9,127,848 80	7,291,591 26	1,836,257 54	"	9,127,848 80	"
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire.....	4,373,130 94	3,455,828 70	917,302 24	"	4,373,130 94	"
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	16,038 16	10,849 81	5,188 35	"	16,038 16	"
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,199,592 78	632,672 32	566,920 46	"	1,199,592 78	"
Dégrèvement pour démolitions et construct' nouvelles.	183,668 19	37,754 46	145,908 50	"	183,662 96	5f 23c
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière.....	2,255,537 38	103,705 88	2,151,831 50	"	2,255,537 38	"
Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres.....	562,983 41	125,759 05	437,224 36	"	562,983 41	"
Décharges, réduct. et non-val. sur la contrib. des patent.	1,719,569 05	628,363 44	1,089,579 37	"	1,717,942 81	1,626 24
Attributions aux communes sur patentes.....	2,839,616 24	1,897,569 30	942,045 82	"	2,839,615 12	1 12
Décharges et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	880,792 25	880,454 45	338 02	64f 00c	880,728 47	63 78
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	49,774,973 22	36,455,960 85	13,317,380 00	64 00	49,773,276 85	1,696 37
Non-valeurs sur les redevances des mines.....	7,876 51	24 20	7,852 31	"	7,876 51	"
Idem sur les produits universitair. et sur le droit annuel.	1,333 35	361 65	971 70	"	1,333 35	"
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures	10,315 51	17 53	10,246 06	"	10,263 59	51 92
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines.....	1,881,444 54	1,647,409 10	181,042 45	"	1,828,451 55	52,992 99
Forêts.....	132,262 59	91,713 27	39,723 04	13 85	131,422 46	840 13
Douanes.....	135,487 30	135,487 30	"	"	135,487 30	"
Contributions indirectes.....	83,459 63	63,768 09	19,691 54	"	83,459 63	"
Postes.....	42,791 76	33,027 13	11,962 48	2,252 20	42,737 41	54 35
Produits divers.....	259,968 21	188,168 17	71,611 33	82 20	259,697 30	270 91
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	1,220,983 67	1,220,983 67	"	"	1,220,983 67	"
RÉPART^on DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement.....	2,096,532 93	1,978,879 93	109,652 49	"	2,088,532 42	8,000 51
Forêts.....	188,380 00	8,400 00	179,900 00	"	188,300 00	80 00
Douanes.....	899,025 97	899,000 03	25 94	"	899,025 97	"
Contributions indirectes.....	1,257,521 56	1,257,521 56	"	"	1,257,521 56	"
Postes.....	11,706 55	10,614 40	1,092 15	"	11,706 55	"
Primes à l'exportation des marchandises (B).....	17,313,331 95	12,871,217 28	4,434,971 33	"	17,306,188 61	7,143 34
Escompte sur divers droits (B).....	2,657,180 18	2,643,926 23	13,253 95	"	2,657,180 18	"
	77,974,575 43	59,506,480 39	18,399,376 77	2,412 25	77,903,444 91	71,130 52
			18,396,964 52			

(A) Voir les développements, pages 142 et 144.
(B) Voir les développements, page 146.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1847.	Opérations de l'année 1847. Payements.	Opérations de l'année 1847. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1848.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,690,495f 39c	"	7,787,484f 80c	"	7,787,484f 80c	1,903,010f 59c
——— extraordinaires *idem*.....	18,818,846 33	"	14,915,748 02	"	14,915,748 02	3,903,098 31
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	9,361,092 02	"	7,468,091 30	"	7,468,091 30	1,893,000 72
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire.....	4,432,021 43	"	3,519,580 49	"	3,519,580 49	912,440 94
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	36,264 99	"	18,844 84	"	18,844 84	17,420 15
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,265,565 77	"	659,166 51	"	659,166 51	606,399 26
Dégrèvement pour démolitions et construct^ons nouv...	144,876 88	"	32,945 49	"	32,945 49	111,931 39
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière.....	2,007,406 02	"	80,674 86	"	80,674 86	1,926,731 16
Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres.....	736,855 50	"	101,641 36	"	101,641 36	635,214 14
Décharg^es, réduct. et non-val. sur la contrib. des patent.	1,803,781 97	"	969,196 66	"	969,196 66	834,585 31
Attributions aux communes sur patentes.....	2,885,453 25	"	1,962,423 84	"	1,962,423 84	923,029 41
Décharg. et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	751,478 44	592,746f 28c	157,973 87	"	750,720 15	758 29
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	51,934,137 99	592,746 28	37,673,772 04	"	38,266,518 32	13,667,619 67
Non-valeurs sur les redevances des mines.....	6,000 00	"	"	"	"	6,000 00
Idem sur le droit annuel dû par les chefs d'écoles.....	1,000 00	"	150 00	"	150 00	850 00
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures..	10,000 00	"	37 16	"	37 16	9,962 84
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines.....	1,741,506 84	"	1,481,842 98	"	1,481,842 98	259,663 86
Forêts.....	129,000 00	"	92,339 36	"	92,339 36	36,660 64
Douanes.....	100,000 00	"	89,784 42	"	89,784 42	10,215 58
Contributions indirectes.....	259,153 00	"	226,016 89	"	226,016 89	33,136 11
Postes.....	66,010 20	"	39,302 12	"	39,302 12	26,708 08
Produits divers.....	213,902 06	"	181,545 90	"	181,545 90	32,356 16
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	1,240,000 00	"	1,192,457 05	"	1,192,457 05	47,542 95
RÉPART^on DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement.....	1,981,589 85	"	1,516,909 87	"	1,516,909 87	464,679 98
Forêts.....	189,900 00	"	164,570 00	"	164,570 00	25,330 00
Douanes.....	940,000 00	"	907,652 49	"	907,652 49	32,347 51
Contributions indirectes.....	1,295,000 00	"	1,294,595 90	"	1,294,595 90	404 10
Postes.....	10,667 40	"	8,960 55	"	8,960 55	1,706 85
Primes à l'exportation des marchandises (B).....	20,641,000 00	"	16,798,579 24	"	16,798,579 24	3,842,420 76
Escompte sur divers droits (B).....	2,536,300 00	"	2,466,223 95	"	2,466,223 95	70,076 05
	83,295,167 34	592,746 28	64,134,739 92	"	64,727,486 20	18,567,681 14
			64,134,739 92			

(A) Voir les développements, pages 143 et 145.
(B) Voir les développements, page 147.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées pendant l'année 1847, sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1846.

MINISTERES.	MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	TOTAL.
Dette publique	119f 50c	"	145,585f 97c	6,205f 02c	151,910f 49c
Justice et cultes. — Dépenses de la justice	16,814 65	"	41 67	"	16,856 32
Justice et cultes. — Dépenses des cultes	7,192 82	"	"	"	7,192 82
Affaires étrangères	25,899 55	"	"	"	25,899 55
Instruction publique	14,978 56	"	3,364 39	"	18,342 95
Intérieur	9,803 06	2,469f 80c	59,909 37	"	72,182 23
Agriculture et commerce	28,838 83	5,311 92	25,188 66	"	59,339 41
Travaux publics. — Service ordinaire	37,738 63	"	36,816 23	"	74,554 86
Travaux publics. — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	293 21	"	164,499 72	"	164,792 93
Travaux publics. — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1482.	28,111 51	"	6,600 93	"	34,712 44
Guerre... — Service ordinaire	3,443,165 30	656,840 24	13,186,842 68	"	17,286,848 22
Guerre... — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	393,071 73	439,074 12	47,028 90	"	879,174 75
Guerre... — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	100 20	"	61,151 83	"	61,252 03
Marine... — Service ordinaire	1,032,955 38	1,323,885 39	7,032,511 01	"	9,389,351 78
Marine... — Service extraordinaire. (Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)	68 93	"	21,174 80	"	21,243 73
Finances. — Services divers	1,305 53	"	60 80	4,457 71	5,824 04
Finances. — Frais de régie, de perception	1,079 72	93,138 85	6,685 37	"	100,903 94
Finances. — Remboursements et restitutions	146 22	"	2,266 03	"	2,412 25
	5,041,683 33	2,520,720 32	20,799,728 36	10,662 73	28,372,794 74

EXERCICE 1847.

MINISTÈRES.	MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	TOTAL.
Dette publique	725f 00c	"	"	446,191f 17c	446,916f 17c
Justice et cultes. — Dépenses de la justice	"	"	"	"	"
Justice et cultes. — Dépenses des cultes	"	"	"	"	"
Affaires étrangères	1,539 42	"	"	"	1,539 42
Instruction publique	1,629 00	"	"	"	1,629 00
Intérieur	595 00	1,388f 41c	"	"	1,983 41
Agriculture et commerce	22,939 71	"	"	"	22,939 71
Travaux publics. — Service ordinaire	"	"	"	"	"
Travaux publics. — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	"	"	"	"	"
Travaux publics. — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	"	"	4,000f 00c	"	4,000 00
Guerre.... — Service ordinaire	1,069,965 76	40,727 85	8,290,046 59	"	9,400,740 20
Guerre.... — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	349,866 42	"	"	"	349,866 42
Guerre.... — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	"	"	"	"	"
Marine.... — Service ordinaire	151,326 57	703,444 14	5,601,619 00	"	6,456,389 71
Marine.... — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	70 50	"	"	"	70 50
Marine.... — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	"	"	"	"	"
Finances.. — Services divers	6,587 99	"	"	27,171 68	33,759 67
Finances.. — Frais de régie, etc.	1,146 93	1,138 47	415 00	"	2,700 40
Finances.. — Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"
	1,606,392 30	746,698 87	13,896,080 59	473,362 85	16,722,534 61

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1846. (Voir page 138.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,548,094f 56c	1,828,451f 55c
	——— d'amendes consignées		67,201 00	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		116,639 92	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		96,516 07	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts			131,422 46
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	94,795 31	135,487 30
		——— d'exportation	17,377 34	
		——— de réexportation d'entrepôts	127 95	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	333 34	
		——— de navigation	5,956 42	
		——— de consommation des sels	15,115 31	
		——— de magasinage	"	
		——— de timbre et d'expédition des commissions d'emploi	"	
		——— sanitaires	1,321 50	
		——— de sortie des colonies françaises	79 05	
		Recettes accidentelles	381 08	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons 9,676f 36c	22,806 40	83,459 63
		sur les licences 100 85		
		sur les voitures publiques 984 17		
		sur la navigation, bacs, etc. 8,870 17		
		sur le dixième des octrois 542 98		
		sur les frais de casernement 32 08		
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes 2,033 24		
		sur les divers produits 310 02		
		sur les tabacs 106 53		
		sur les poudres 150 00		
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés		413 84	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières 14,452 95	60,239 39	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent 45,786 44		
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 5 p. 0/0 pour envois d'argent		1,260 28	42,737 41
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots		41,477 13	
		A REPORTER		2,221,558 35

EXERCICE 1847. (Voir page 139.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,184,661f 62c	1,481,842f 98c
	——— d'amendes consignées		53,907 60	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		195,022 18	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		48,251 58	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts			92,339 36
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	66,970 40	89,784 42
		——— d'exportation	8,181 95	
		——— de réexportation d'entrepôts	818 66	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	75 00	
		——— de navigation	11,095 40	
		——— de consommation de sels	2,193 63	
		——— de magasinage	37 36	
		——— de timbre et d'expédition des commissions d'emploi	"	
		——— sanitaires	22 50	
		——— de sortie des colonies françaises	"	
		Recettes accidentelles	389 52	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons 28,404f 56c	188,046 82	226,016 89
		sur les licences 55 00		
		sur les voitures publiques 151,876 05		
		sur la navigation et passage d'eau 3,412 85		
		sur le dixième des octrois 2,693 79		
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes 1,477 65		
		sur la dénaturalisation de l'alcool 2 92		
		sur les tabacs 21 00		
		sur les poudres 103 00		
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés		1,868 23	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons 10,611 95	36,101 84	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent 25,489 80		
Postes	Remboursements sur le prix de la taxe et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent		536 78	39,302 12
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots		38,765 34	
		A REPORTER		1,929,285 77

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1846. (Voir page 138.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	2,221,558f 35c
Produits divers..	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le Trésor	226f 00c	
	Remboursements à divers comptables pour erreurs à leur préjudice dans leur compte avec le trésor	543 21	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels, portés en recette dans les budgets, etc.	5,138 82	
	Restitutions à la caisse des dépôts et consignations du produit de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, versé au trésor et porté en recette au budget	12,020 00	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps.	67,887 90	
	Restitutions de trop perçu sur débets	13,327 50	
	Remboursements de dépôts et consignations reçus par le trésor ou par l'ancienne caisse d'amortissement dont l'actif a été reçu par le trésor	59,695 04	259,697 30
	Restitutions à divers pour divers motifs	20,220 62	
	Restitutions de trop perçu sur les contributions directes	2,283 10	
	Restitutions du produit non employé et versé au trésor de diverses ressources spéciales appartenant à des départements et destinées à subvenir à des dépenses concernant ces départements	43,637 06	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	530 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	2,477 00	
	Remplacement de fonds provenant de recouvrements des contributions directes et enlevés de vive force..	4,520 00	
	Remboursement d'avances faites par les receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	27,191 05	
	TOTAL des restitutions des sommes indûment reçues		2,481,255 65

Suite de l'EXERCICE 1847. (Voir page 139.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par service et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	1,929,285f 77c
Produits divers..	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor	2,900f 00c	
	Remboursements à divers comptables pour erreurs à leur préjudice dans leur compte avec le trésor		
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette dans les budgets	27,326 76	
	Restitutions à la caisse des dépôts et consignations de produits de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, versés au trésor, etc.	1,219 90	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps.	4,200 75	
	Restitutions de trop payé sur débets	13,921 32	
	Remboursements de dépôts et consignations reçus par le trésor ou par l'ancienne caisse d'amortissement dont l'actif a été reçu par le trésor	3,535 39	181,545 90
	Restitutions à divers pour divers motifs	63,401 63	
	Restitutions de trop payé sur les contributions directes	41,504 71	
	Restitutions du produit non employé et versé au trésor, de diverses impositions spéciales appartenant à des départements, et destiné à subvenir à des dépenses concernant ces départements	6,289 98	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	175 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	8,199 00	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	8,871 46	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues	.....	2,110,831 67

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1846. (Voir page 138.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,480,997f 45c	2,088,532f 42c
	——— à divers	607,534 97	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	188,300 00
Douanes	Répartition aux ayants droit	585,129 51	899,025 97
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	20,646 01	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	293,250 45	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	21,500 18	1,257,521 56
	Remboursement de frais de poursuites	176,183 69	
	Prélèvements des droits fraudés	4,822 55	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	95,983 04	
	Parts des employés saisissants et des indicateurs	604,832 75	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	354,199 35	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		11,706 55
	Total des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		4,445,086 50
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	8,990,042 51	17,306,188 61
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	5,416,863 28	
	Cotons filés	223,878 62	
	Tissus de coton	1,428,326 05	
	Savons	530,723 40	
	Acides nitrique et sulfurique	2,893 20	
	Soufres raffinés	41,289 10	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	49 86	
	Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie	50,067 76	
	Plomb ouvré	63,930 84	
	Cuivre et laiton ouvrés	6,281 87	
	Peaux apprêtées	70,444 63	
	Machines à vapeur pour navires	167,496 29	
	Viandes salées	248,429 14	
	Sel ammoniac	217 02	
	Beurre salé	65,254 14	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,628,435 40	2,657,180 18
	——— sur les droits de douanes à l'importation	977,004 07	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	51,740 71	

Suite de l'EXERCICE 1847. (Voir page 139.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,123,236f 23c	1,516,909f 87c
	——— à divers	393,673 64	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	164,570 00
Douanes	Répartition aux ayants droit	576,177 11	907,652 49
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	22,312 95	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	309,162 43	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	108,294 88	1,294,595 90
	Remboursement de frais de poursuite	177,857 99	
	Prélèvements des droits fraudés	5,670 66	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	90,104 77	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	576,328 28	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	336,339 32	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		8,960 55
	Total des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		3,892,688 81
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	11,460,610 05	16,798,579 24
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	3,206,461 93	
	Cotons filés	59,193 76	
	Tissus de coton	1,091,649 52	
	Savons	535,536 73	
	Acides nitrique et sulfurique	2,054 00	
	Soufres raffinés	26,483 52	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	24 14	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	30,578 58	
	Plomb ouvré	51,875 56	
	Cuivre et laiton ouvrés	3,333 97	
	Peaux apprêtées	67,942 13	
	Machines à vapeur pour navires	3,200 00	
	Viandes salées	208,539 52	
	Beurre salé	51,022 87	
	Sel ammoniaque	72 96	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,663,009 42	2,466,223 95
	——— sur les droits de douanes à l'importation	746,370 13	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	56,844 40	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1847, sur l'Exercice 1848.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.					
Dépenses secrètes	100,000f 00c	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"
GUERRE.					
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnement payables comme la solde	3,025 81	3,025 81	"	3,025 81	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	7,642,245 36	7,642,245 36	"	7,642,245 36	"
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	3,336 18	3,336 18	"	3,336 18	"
Remonte générale	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	"
Fourrages	9,374,944 67	9,374,944 67	"	9,374,944 67	"
	17,033,552 02	17,033,552 02	"	17,033,552 02	"
MARINE.					
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Service marine.					
Officiers militaires et civils	133 33	133 33	"	133 33	"
Solde et habillement des troupes	1,151,114 64	1,151,114 64	"	1,151,114 64	"
Vivres	500 00	500 00	"	500 00	"
Salaires d'ouvriers	20,647 90	20,647 90	"	20,647 90	"
Frais de voyage	500 00	500 00	"	500 00	"
	1,172,895 87	1,172,895 87	"	1,172,895 87	"
Service colonial.					
Dépenses des services militaires. Personnel	"	402,876 04	402,876 04	"	"
Dépenses des services militaires. Matériel	"	250,000 00	250,000 00	"	"
Dépenses du service général des colonies	"	2,494 43	2,494 43	"	"
Dépenses du service général des colonies — local	"	517 92	517 92	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux	"	900,000 00	900,000 00	"	"
Dépenses générales des établissements de l'Océanie	"	1,200,000 00	1,200,000 00	"	"
	1,172,895 87	3,028,784 26	2,755,888 39	1,172,895 87	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine à régulariser, au 31 décembre 1847, en atténuation des restes à payer d'exercices clos.	210,661 34	210,661 34	"	210,661 34	"
	1,383,557 21	4,139,445 60	2,755,888 39	1,383,557 21	"
		1,383,557 21			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.					
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	620,175 42	620,175 42	"	620,175 42	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1847.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	172,861f 50c	587,989f 22c	242,264f 88c	173,109f 86c	692,394f 22c	4,058,198f 11c	5,926,817f 79c
Aisne	346,487 20	256,906 01	487,362 15	324,712 55	1,767,167 16	9,306,283 13	12,488,918 20
Allier	167,328 16	"	171,903 95	343,717 83	584,758 46	5,069,152 52	6,336,860 97
Alpes (Basses-)	104,767 73	270,097 90	110,044 83	96,934 09	285,546 36	2,781,430 95	3,648,821 86
Alpes (Hautes-)	74,837 86	137,870 51	91,427 68	100,655 25	237,350 00	3,618,005 73	4,260,147 03
Ardèche	164,222 28	"	159,611 10	131,411 70	551,990 68	3,678,890 49	4,686,126 25
Ardennes	190,397 04	1,025,119 62	309,420 20	306,499 60	707,618 30	8,302,452 80	10,841,507 56
Ariége	88,655 94	163,328 75	100,382 44	96,601 16	344,070 76	2,513,093 53	3,306,132 58
Aube	176,568 95	"	218,403 81	490,686 09	737,984 46	4,646,049 37	6,269,692 68
Aude	135,359 60	296,131 33	166,248 62	144,738 88	807,671 07	4,534,974 39	6,085,123 89
Aveyron	176,100 85	"	198,480 83	166,405 90	661,506 64	3,777,000 86	4,979,495 08
Bouches-du-Rhône	266,402 41	14,411,039 34	1,028,047 14	3,507,088 29	1,446,643 62	23,717,497 95	44,376,718 75
Calvados	305,760 82	584,890 23	375,723 32	353,865 81	1,539,754 21	11,755,573 82	14,915,568 21
Cantal	121,775 27	"	136,460 22	143,395 32	442,935 56	3,047,302 95	3,891,869 32
Charente	161,877 31	"	205,100 73	160,412 60	786,112 17	7,256,659 39	8,570,162 20
Charente-Inférieure	360,420 39	922,537 48	297,053 35	230,013 97	1,214,338 36	14,914,750 48	17,939,114 03
Cher	138,160 00	"	186,674 61	158,117 56	541,503 55	10,334,194 26	11,358,649 98
Corrèze	127,901 81	"	142,381 16	114,397 24	372,138 85	3,941,546 47	4,698,365 53
Corse	227,353 81	365,514 42	"	108,338 00	275,220 97	5,465,591 91	6,442,019 11
Côte-d'Or	234,650 87	"	430,729 93	416,217 87	931,230 26	9,802,868 77	11,815,697 70
Côtes-du-Nord	185,637 26	492,441 22	329,461 32	169,327 29	646,983 22	5,666,765 60	7,490,615 91
Creuse	109,060 46	"	130,881 93	117,071 51	313,048 98	2,677,964 71	3,348,027 59
Dordogne	217,964 21	"	236,249 62	223,617 76	753,780 84	4,833,740 68	6,265,353 11
Doubs	179,919 11	957,945 40	290,816 49	297,095 01	437,360 77	7,857,239 21	10,020,375 99
Drôme	180,945 62	"	158,079 17	200,832 67	831,142 59	5,614,416 49	6,985,416 54
Eure	271,263 14	"	268,612 51	274,633 26	1,217,983 83	6,923,320 83	8,955,813 57
Eure-et-Loir	190,977 75	"	220,052 90	196,504 70	939,349 68	7,012,388 42	8,559,273 45
Finistère	214,735 00	922,269 67	712,323 35	368,058 65	656,663 15	24,647,921 92	27,521,971 74
Gard	215,820 67	315,799 82	268,515 34	209,992 73	870,524 58	7,291,087 89	9,171,741 03
Garonne (Haute-)	253,967 28	130,561 00	635,846 27	926,922 14	1,098,371 64	11,133,760 75	14,179,429 08
Gers	133,711 11	"	137,509 15	159,702 71	616,054 35	4,458,113 80	5,505,091 12
Gironde	304,886 71	1,815,348 25	919,529 48	897,088 27	1,748,045 32	21,505,281 64	27,190,179 67
Hérault	223,758 17	786,042 65	303,137 11	336,655 18	1,008 845 25	9,486,437 62	12,144,875 98
Ille-et-Vilaine	205,921 56	648,839 87	1,026,618 83	361,303 71	732,814 71	11,198,698 69	14,174,197 37
Indre	124,432 01	"	142,861 56	146,387 59	607,858 94	5,800,838 55	6,822,378 65
Indre-et-Loire	187,400 54	"	177,259 14	443,944 79	814,601 00	15,705,145 89	17,328,351 36
Isère	273,516 03	713,231 70	284,868 09	248,719 05	1,326,184 33	8,258,280 30	11,104,799 50
Jura	176,511 93	312,111 98	324,433 25	203,154 73	536,024 69	5,356,599 76	6,908,836 34
Landes	100,198 17	"	154,486 22	146,124 54	315,323 52	3,100,766 36	3,816,898 81
Loir-et-Cher	114,700 72	"	180,352 35	209,401 20	666,097 35	6,006,158 16	7,206,709 78
Loire	181,738 78	"	238,222 73	506,729 41	788,454 73	4,729,057 39	6,444,203 04
Loire (Haute-)	138,192 04	"	109,753 24	103,857 48	453,294 34	3,186,067 40	3,991,164 50
Loire-Inférieure	209,867 27	1,494,340 54	351,557 30	420,511 40	919,766 56	13,191,776 67	16,587,819 74
Loiret	214,165 48	143,335 37	339,328 09	233,563 41	1,021,244 59	9,915,032 53	11,866,669 47
Lot	116,864 96	"	1,112,671 02	134,670 57	542,432 73	3,911,552 20	5,818,191 48
Lot-et-Garonne	171,429 77	"	1,748,377 06	145,732 67	787,368 30	6,902,666 73	9,755,574 53
Lozère	91,406 31	"	88,827 76	92,089 93	270,685 35	3,167,157 98	3,710,167 33
Maine-et Loire	211,944 63	"	386,186 90	193,846 78	885,067 05	13,364,205 44	15,041,250 80
Manche	258,931 95	1,067,588 71	367,502 03	274,861 27	1,240,481 65	20,119,498 55	23,328,864 16
Marne	250,807 45	"	349,306 28	274,355 70	1,146,868 00	10,219,641 44	12,240,978 87

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1847.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Marne (Haute-)...	180,984f 93c	"	198,767f 39c	183,740f 42c	456,871f 62c	4,725,271f 19c	5,745,635f 55c
Mayenne.....	134,000 46	"	178,698 16	131,536 80	588,634 62	4,487,243 98	5,520,114 02
Meurthe.....	260,226 57	"	477,674 41	260,504 29	719,440 27	18,178,272 32	19,896,117 86
Meuse.....	226,722 01	144,401f 77c	248,188 96	186,476 42	557,498 41	8,651,397 26	10,014,684 83
Morbihan.....	147,137 01	741,291 66	306,083 58	126,302 42	560,958 34	12,800,822 54	14,682,595 55
Moselle.....	232,690 27	1,249,225 02	389,219 90	362,082 14	744,777 36	15,679,931 46	18,657,926 15
Nièvre.....	172,511 31	"	250,117 22	195,816 82	654,278 43	7,610,454 01	8,883,177 79
Nord.....	467,293 05	3,653,802 59	4,382,538 31	480,494 35	2,912,070 12	23,511,051 87	35,407,250 29
Oise.....	273,151 44	"	315,748 20	295,482 18	1,661,690 94	7,451,487 42	9,997,560 18
Orne.....	264,037 08	"	210,869 71	221,271 35	854,408 98	5,205,931 14	6,756,518 26
Pas-de-Calais.....	309,457 65	719,587 66	1,744,840 83	498,144 36	1,878,236 18	10,565,287 48	15,715,554 16
Puy-de-Dôme.....	242,502 52	"	296,598 64	226,151 46	1,017,067 56	6,984,757 08	8,767,077 26
Pyrénées (Basses-).	164,551 40	1,261,047 76	347,751 25	531,626 15	555,730 38	11,051,459 11	13,912,166 05
Pyrénées (Hautes-).	104,205 99	163,790 71	121,683 78	110,005 62	299,355 33	3,399,552 90	4,198,594 33
Pyrénées-Orientales.	81,627 13	502,317 75	89,356 35	154,005 44	267,940 74	6,352,698 55	7,447,945 96
Rhin (Bas-).....	320,872 66	1,011,113 24	3,090,365 22	450,666 61	728,857 69	20,304,514 86	25,906,390 28
Rhin (Haut-).....	269,271 09	1,174,967 58	290,469 04	434,950 05	656,551 07	6,456,220 69	9,282,429 52
Rhône.....	319,093 38	793,278 39	1,157,434 11	991,545 34	1,253,133 28	18,223,394 42	22,737,878 92
Saône (Haute-)....	183,634 58	"	273,803 68	181,228 51	448,223 10	5,074,479 95	6,161,369 82
Saône-et-Loire.....	234,636 61	"	359,628 60	275,605 96	1,007,999 18	6,188,849 19	8,066,719 54
Sarthe.....	180,925 30	"	229,069 27	289,864 56	887,751 63	5,583,348 97	7,170,959 73
Seine.....	1,853,091 84	6,070,133 48	4,813,889 58	4,336,760 16	3,441,894 27	526,761,733 25	547,277,502 58
Seine-Inférieure....	450,517 02	3,761,544 07	1,567,059 29	626,148 46	2,078,253 43	21,129,417 91	29,612,940 18
Seine-et-Marne.....	259,004 62	"	318,379 04	291,103 93	1,659,078 02	17,396,246 33	19,923,811 94
Seine-et-Oise.....	378,295 24	"	505,557 95	435,882 14	2,097,238 68	16,234,184 37	19,651,158 38
Sèvres (Deux-)....	132,026 93	"	146,282 58	142,918 09	592,535 06	4,435,521 92	5,449,284 58
Somme.....	297,316 07	362,586 65	515,580 83	322,584 12	1,575,243 10	9,176,904 90	12,250,215 67
Tarn.....	148,930 08	"	145,269 31	148,395 53	665,722 87	4,498,672 24	5,606,990 03
Tarn-et-Garonne...	140,286 21	"	120,850 92	124,088 78	580,223 88	4,302,946 17	5,268,395 96
Var.....	171,700 05	923,563 62	264,951 42	179,221 88	612,259 06	34,427,795 12	36,579,491 15
Vaucluse.....	135,960 75	"	157,562 51	150,802 11	468,970 22	4,766,325 17	5,679,620 76
Vendée.....	116,662 86	582,751 49	168,926 20	151,510 02	713,148 66	5,594,124 64	7,327,123 87
Vienne.....	152,023 48	"	186,324 85	187,388 40	571,734 65	5,331,855 89	6,429,327 27
Vienne (Haute-)...	128,775 69	"	200,962 32	515,662 87	431,857 45	4,626,191 27	5,903,449 60
Vosges.....	225,778 40	"	238,613 68	194,243 03	435,606 30	4,813,711 75	5,907,953 16
Yonne.....	234,081 18	"	291,951 67	213,564 75	976,769 35	6,296,869 93	8,013,236 88
	19,076,548 75	51,936,684 43	41,652,416 20	30,691,851 20	74,732,667 93	1,284,042,028 78	1,502,132,197 29

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	1,260,839 15
Caissier central du trésor public.....	17,884,870 43
Comptables des finances en Algérie.....	93,228,417 51
Agent responsable des virements de comptes.....	6,438,586 81
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1847.....	1,620,944,911 19

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1847.

NOTE

Sur le Compte de Trésorerie.

Le compte des opérations de trésorerie faites par l'administration des finances expose les mouvements de fonds, les émissions et les remboursements d'effets à payer, ainsi que les recettes et les dépenses en compte courant, qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État pendant le cours de l'année 1847, que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques.

Les résultats de ces opérations expliquent les modifications qu'a éprouvées la situation de l'administration des finances pendant l'année 1847, et démontrent ainsi l'exactitude de tous les articles de son actif et de son passif au 1er janvier 1848.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1847.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	84,940,507f 38c	198,626,474f 26c
Valeurs de portefeuille	111,700,986 78	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	1,984,980 10	

RECETTE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair			80,229,770 98

Recettes en augmentation des créances passives.

Émission d'effets à payer :			
Bons du trésor négociés à divers	328,925,182f 00c	560,902,476f 23c	
Traites et mandats	231,977,294 23		
Recettes de fonds particuliers			
des receveurs généraux des finances	784,227,302 51	798,733,600 47	3,115,782,335 50
d'autres comptables	14,506,297 96		
Recettes pour le compte des correspondants			
du trésor	654,768,920 48		
des receveurs généraux	1,099,245,485 80	1,756,146,258 80	
des payeurs du trésor	2,131,852 52		
A REPORTER			3,394,638,580 74

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT		3,394,638,580f 74c
Recettes en atténuation des créances actives.		
Avances pour divers services	45,495,857f 51c	47,570,372 65
Créances sur divers	2,027,329 32	
Débets de comptables	47,185 82	
Mouvements de fonds.		
Recettes provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances		3,039,327,196 25
Réserve de l'amortissement des rentes.		
Recette, par échange de valeurs, provenant de la consolidation en rentes des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		78,794,010 90
TOTAL		6,560,330,160 54
DÉPENSE.		
Bons remis par la caisse d'amortissement :		
Bons remboursés en numéraire	472,217 22	79,266,228 12
Bons consolidés en rentes (1)	78,794,010 90	
Payements en atténuation des créances passives.		
Remboursements d'effets à payer :		
Bons du trésor négociés à divers	100,201,037f 45c	329,978,672f 20c
Traites et mandats	229,777,634 75	
Remboursements de fonds particuliers		
des receveurs généraux des finances	775,136,436 04	789,818,886 97
d'autres comptables	14,682,450 93	
Dépenses pour le compte des correspondants		
du trésor	725,670,434 51	1,827,250,104 16
des receveurs généraux	1,099,447,827 13	
des payeurs du trésor	2,131,842 52	
		2,947,047,663 33
Payements en augmentation des créances actives.		
Avances pour divers services	46,046,531f 52c	47,913,097 10
Créances constatées à la charge de divers	1,794,304 78	
Débets de comptables	72,260 80	
Mouvements de fonds.		
Dépenses provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances		3,038,878,855 34
A REPORTER		6,113,105,843 89

(1) Première consolidation :

Bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1846		39,662,243f 83c
A déduire pour appoint reporté dans la consolidation suivante		51 00
RESTE formant le montant de la première consolidation		39,662,192 83
Deuxième consolidation :		
Appoint non employé dans la première consolidation	51f 00c	
Bons émis pendant le premier semestre de 1847	39,131,816 84	
ENSEMBLE	39,131,867 84	
A déduire pour appoint reporté à la prochaine consolidation	49 77	
RESTE formant le montant de la deuxième consolidation	39,131,818 07	39,131,818 07
TOTAL		78,794,010 90

(Voir, pour l'origine des bons compris dans ces deux liquidations, le tableau page 481.)

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT	6,113,105,843f 89c

Budgets, Services spéciaux, Découverts et Avances du Trésor.

Excédant des payements sur les recettes, pour les opérations effectives de l'année	242,744,569 72

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1847.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	97,378,871f 15c	204,479,746 93
Valeurs de portefeuille	104,565,479 26	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	2,535,396 52	
TOTAL		6,560,330,160 54

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1847.

Il a été remis à la caisse d'amortissement, en échange des fonds provenant de la réserve des rentes, dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, des bons du trésor montant, déduction faite de ceux que le trésor lui a remboursés en numéraire (472,217f 22c), à 79,757,553f 76c

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues d'une somme de 168,734,672 fr. 17 cent. Cette augmentation est le résultat des mouvements que présentent, pendant l'année 1847, les articles ci-après de la dette flottante du trésor.

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Bons du trésor remis à divers	228,724,144f 55c	"	
Traites et mandats	2,199,659 48	"	
Fonds particuliers des receveurs généraux	9,090,866 47	"	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	"	107,248f 97c	
——— des autres comptables des finances	"	68,904 00	
Fonds placés au trésor par les communes et établissements publics	"	16,223,365 36	
Fonds déposés par divers corps de troupes de la guerre et de la marine	"	1,749,000 00	
Caisse des invalides de la marine	81,123 50	"	
Compte courant de la caisse des dépôts et consignations	4,129,060 21	"	
Compte de la même caisse pour les fonds des caisses d'épargne	"	58,345,063 05	
Fonds spéciaux à la disposition de divers ministères	"	2,215,911 16	
Fonds reçus pour divers services publics	633,181 95	"	
Fonds déposés par divers établissements particuliers	66,306 07	"	
Fonds à rembourser à divers	2,267,912 27	"	
Divers L/C de matières versées aux changes de monnaies pour être fabriquées	624,700 17	"	
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	"	620,835 43	
Correspondants du Trésor	450,376 80	"	
Correspondants des receveurs généraux des finances	"	202,331 33	
	248,267,331 47	79,532,659 30	
RÉSULTAT en augmentation	168,734,672 17		168,734,672 17
TOTAL de l'excédant de recette réalisé par le trésor pendant l'année 1847			248,492,225 93

Note sur le Compte de Trésorerie.

Cet excédant de recettes a été employé de la manière suivante :

Les créances actives de l'administration des finances présentent, pendant l'année 1847, une augmentation de 342,724 fr. 45 cent., qui affectent celles qui suivent :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Avances pour divers services	550,674f 01c	"	
Créances administratives	"	233,024f 54c	
Débets de comptables et créances litigieuses	25,074 98	"	
	575,748 99	233,024 54	
RÉSULTAT en augmentation	342,724 45		342,724f 45c

Les opérations relatives aux budgets des exercices courants, aux services spéciaux qui s'exécutent en dehors du budget, et aux avances et découverts du trésor, présentent un excédant de dépense qui se résume ainsi qu'il suit :

		EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE PAYEMENT.	
Budgets.				
Service ordinaire.	Budget de l'exercice 1846	"	147,107,363f 91c	
	——— 1847	50,805,516f 29c	"	
	——— 1848	"	19,124,642 28	
	Fonds généraux des budgets applicables au service colonial	"	16,575,880 29	
Service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 — Exercice 1846	"	6,133,156 99	
	——— 1847	"	24,261,535 79	
	Travaux régis par la loi du 11 juin 1842 — Exercice 1846	"	25,029,039 51	
	——— 1847	"	118,316,472 68	
Services spéciaux.				
Cautionnements en numéraire		399,611 16	"	
Service départemental (produits éventuels)		"	14,731 69	
Service colonial		"	1,030,281 78	
Service municipal de l'Algérie		630,388 65	"	
Compte intermédiaire des produits de prises sur l'ennemi en Algérie		180,062 80	"	
Retrait et démonétisation de diverses pièces (loi du 10 juin 1845).		13,887,676 21	"	
Dépense imputée sur la recette spéciale constatée en 1845 au profit du ministère de la guerre. (Créance de la ville de Lille.).		"	428,797 09	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.		"	1,218,971 32	
Avances et découverts du trésor.				
Versements des compagnies concessionnaires de chemins de fer.		8,358,750 00	"	
Versements sur l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847		42,234,298 50	"	
		116,496,303 61	359,240,873 33	
EXCÉDANT de dépense		242,744,569 72		242,744,569 72
A REPORTER				243,087,294 17

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT		243,087,294f 17c

Les valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables ont éprouvé, pendant l'année, une augmentation de 5,404,931 fr. 76 cent., ainsi qu'il résulte des rapprochements qui suivent :

Au 1er janvier 1847, le montant de ces valeurs était de		198,626,474f 26c	
Les fonds que les comptables ont reçus pendant l'année 1847, du trésor ou de leurs collègues, montent à		3,039,327,196 25	
ENSEMBLE		3,237,953,670 51	
Les envois qu'ils ont faits, pendant la même année, au trésor ou à leurs collègues, sont de	3,038,878,855f 34c		
Le solde des valeurs dont ils se trouvaient dépositaires au 31 décembre 1847 s'élève à	204,479,746 93		
		3,243,358,602 27	
RÉSULTAT en augmentation		5,404,931 76	5,404,931 76
SOMME pareille à l'excédant de recette qui vient d'être établi			248,492,225 93

Le tableau général des opérations de trésorerie indique les états de développements auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On joint à ces états de développements deux autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le résumé des opérations faites par les receveurs généraux pour le compte du trésor, pendant l'année 1847, et qui ont déterminé l'augmentation qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant, comparativement au solde de l'année précédente ;

2° Le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les services des budgets pendant l'année 1847, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'année 1847.

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1847.

Pages des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
173	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier central du trésor public.	Valeurs existant au trésor	6,186,225f 34c	64,112,498f 19c	70,298,723f 53c	
			Numéraire en dépôt à la Banque	50,069,730 38	"	50,069,730 38	
		Receveurs généraux des finances		9,458,373 36	21,346,804 55	30,805,177 91	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		3,375,211 23	6,750,590 81	10,125,802 04	
		Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	1,752,907 54	12,893 23	1,765,800 77	
			Service spécial à Toulon	2,367,991 21	"	2,367,991 21	
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	11,647,851 73	19,478,200 00	31,126,051 73	
			Receveurs de l'enregistrement	29,470 83	"	29,470 83	
			Receveurs des douanes	34,542 83	"	34,542 83	
			Receveurs des contribcns diverses	18,202 93	"	18,202 93	
				84,940,507 38	111,700,986 78	196,641,494 16	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				1,984,980 10	198,626,474f 26c

RECETTE.

Pages des états de développement.				
480	Bons du trésor remis pendant l'année à la caisse d'amortissement			80,229,770 98
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
160 et 162	Émission d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	328,925,182f 00c	560,902,476f 23c
		Traites et mandats émis par le caissier du trésor 84,162,947f 29c	231,977,294 23	
		Idem par les comptables extérieurs 147,814,346 94		
162	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux		784,227,302 51	798,733,600 47
	——— des autres comptables des finances		14,506,297 96	
163 et 164	Recettes pour le compte des correspondants du trésor		654,768,920 48	1,756,146,258 80
	——— des receveurs généraux		1,099,245,485 80	
165	——— des payeurs		2,131,852 52	
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
166	Recouvrements d'avances pour divers services			45,495,857 51
	——— de créances administratives			2,027,329 32
167	——— de débets de comptables et de créances litigieuses			47,185 82
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
168 et 170	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects			40,750,624 54
	——— les receveurs généraux			786,539,142 29
	——— le caissier du trésor			776,134,030 66
	——— les payeurs du trésor			1,321,397,194 24
	——— les trésoriers payeurs en Algérie			102,746,618 52
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie			311,445 84
	——— les trésoriers des colonies			11,448,140 16
	RÉSERVE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.			
"	Recette par échange de valeurs provenant des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement qui ont été consolidés en rentes pendant l'année 1847. (Voir ci-contre.)			78,794,010 90
	TOTAL			6,560,330,160 54

DÉPENSE.

Pages des états de développement.				
481	Bons remis par la caisse d'amortissement	Bons remboursés	472,217f 22c	79,266,228f 12c
		Bons consolidés en rentes 3 p. 0/0.	78,794,010 90	
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
161 et 162	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	100,201,037f 45c	329,978,672f 20c
		Traites et mandats du caissier du trésor 80,669,124f 17c	229,777,634 75	
		——— des comptables extérieurs. 149,108,510 58		
162	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux		775,136,436 04	789,818,886 97
	——— des autres comptables des finances		14,682,450 93	
163 et 164	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		725,670,434 51	1,827,250,104 16
	——— des receveurs généraux		1,099,447,827 13	
165	——— des payeurs		2,131,842 52	
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
166	Avances pour divers services		46,046,531 52	47,913,097 10
167	Créances administratives		1,794,304 78	
	Débets de comptables et créances litigieuses		72,260 80	
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
169 et 171	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects		736,937,558 81	3,038,878,855 34
	——— les receveurs généraux		1,280,845,420 70	
	——— le caissier du trésor		971,672,726 65	
	——— les payeurs du trésor		22,395,036 98	
	——— les trésoriers payeurs en Algérie		10,442,308 57	
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie		16,462,248 64	
	——— les trésoriers des colonies		123,554 99	
	BUDGETS, SERVICES SPÉCIAUX, AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.			
172	Excédant des payements sur les recettes pour les opérations de l'année			242,744,569 72

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1848.

Pages des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
173	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier central du trésor public.	Valeurs existant au trésor	7,695,300f 19c	55,651,517f 76c	126,093,728f 39c	
			Numéraire en dépôt à la Banque	62,746,910 44	"		
		Receveurs généraux des finances		9,214,730 77	17,391,722 39	26,606,453 16	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		3,500,053 40	9,888,943 51	13,388,996 91	
		Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	2,324,827 07	32,695 60	5,880,946 66	
			Service spécial à Toulon	3,523,423 99	"		
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	8,296,590 92	21,600,600 00	29,897,190 92	
			Receveurs de l'enregistrement	23,418 24	"	23,418 24	
			Receveurs des douanes	37,840 16	"	37,840 16	
			Receveurs des contribcns diverses	15,775 97	"	15,775 97	
				97,378,871 15	104,565,479 26	201,944,350 41	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				2,535,396 52	204,479,746 93
		TOTAL					6,560,330,160 54

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les Mouvements, pendant l'année 1847, des Bons du Trésor remis à divers.

Solde au 31 décembre 1846	Bons à 2 p. 0/0	6,757,660f 20c	55,319,991f 00c
	—— 2 1/2 p. 0/0	31,209,606 00	
	—— 3 p. 0/0	17,348,564 80	
	—— 4 p. 0/0	4,160 00	
Bons émis pendant l'année 1847	Bons à 2 1/2 p. 0/0	1,334,523 80	328,925,182 00
	—— 3 p. 0/0	8,319,333 00	
	—— 3 1/2 p. 0/0	19,471,347 05	
	—— 4 p. 0/0	49,770,605 30	
	—— 4 1/2 p. 0/0	63,890,785 15	
	—— 5 p. 0/0	186,138,587 70	
			384,245,173 00

Bons remboursés pendant l'année 1847	Bons à 2 p. 0/0	6,697,105f 20c	100,201,037f 45c
	—— 2 1/2 p. 0/0	32,386,057 10	
	—— 3 p. 0/0	22,431,219 75	
	—— 3 1/2 p. 0/0	3,963,104 80	
	—— 4 p. 0/0	9,857,675 25	
	—— 4 1/2 p. 0/0	17,935,350 35	
	—— 5 p. 0/0	6,930,525 00	
Solde au 31 décembre 1847	Bons à 2 p. 0/0	60,555 00	284,044,135 55 (a)
	—— 2 1/2 p. 0/0	158,072 70	
	—— 3 p. 0/0	3,236,678 05	
	—— 3 1/2 p. 0/0	15,508,242 25	
	—— 4 p. 0/0	39,917,090 05	
	—— 4 1/2 p. 0/0	45,955,434 80	
	—— 5 p. 0/0	179,208,062 70	
			384,245,173 00

Détail, par mois, des Bons émis ou remboursés pendant l'année 1847.

MOIS.	BONS ÉMIS. Bons à 2 1/2 p. 0/0.	Bons à 3 p. 0/0.	Bons à 3 1/2 p. 0/0.	Bons à 4 p. 0/0.	Bons à 4 1/2 p. 0/0.	Bons à 5 p. 0/0.	TOTAL.	BONS REMBOURSÉS. Bons à 2 p. 0/0.	Bons à 2 1/2 p. 0/0.	Bons à 3 p. 0/0.	Bons à 3 1/2 p. 0/0.	Bons à 4 p. 0/0.	Bons à 4 1/2 p. 0/0.	Bons à 5 p. 0/0.	TOTAL.	EXCÉDANT PAR MOIS des bons émis.	EXCÉDANT PAR MOIS des bons remboursés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fc. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Janvier	959,110 45	3,068,188 00	»	»	»	»	4,027,298 45	1,459,877 85	3,184,291 25	»	»	»	»	»	4,644,169 10	»	616,870 65
Février	375,413 35	2,852,312 50	9,616,338 50	»	»	»	12,844,064 35	1,189,939 15	3,965,817 95	»	»	»	»	»	5,155,757 10	7,688,307 25	»
Mars	»	1,806,336 25	2,016,169 10	15,029,153 70	»	»	18,851,659 05	1,369,113 35	5,154,596 85	»	»	»	»	»	6,523,710 20	12,327,948 85	»
Avril	»	592,496 25	943,518 55	12,997,606 50	3,325,186 80	44,502,780 00	62,361,588 10	1,456,953 35	2,060,762 50	2,060 00	»	»	»	»	3,519,775 85	58,841,812 25	»
Mai	»	»	»	3,234,660 85	5,911,327 35	50,664,535 95	59,810,524 15	1,047,534 80	3,728,521 45	927 00	»	62,620 00	5,112 50	2,625 00	4,847,340 75	54,963,183 40	»
Juin	»	»	»	1,101,056 60	2,878,372 35	35,545,529 70	39,524,958 65	42,551 65	4,677,142 10	1,308,753 75	»	»	»	»	6,028,447 50	33,496,511 15	»
Juillet	»	»	»	2,379,759 65	3,588,098 80	33,239,452 05	39,207,310 50	1,015 00	3,232,627 45	1,032,588 50	»	853,470 00	»	3,675 00	5,125,375 95	34,081,934 55	»
Août	»	»	73,828 25	2,288,526 55	3,996,333 65	22,186,290 00	28,544,978 45	»	1,819,343 75	2,764,241 25	»	2,473,425 85	»	»	7,057,010 85	21,487,967 60	»
Septembre	»	»	1,423,453 20	2,456,307 35	8,141,490 50	»	12,021,251 05	14,645 00	1,557,432 65	132,680 00	1,776,555 00	1,749,263 30	»	»	5,230,575 95	6,790,675 10	»
Octobre	»	»	1,711,687 95	3,984,481 70	9,340,761 20	»	15,036,930 85	2,525 00	2,018,946 15	11,210 00	863,544 15	2,101,336 55	3,025,066 25	»	8,022,628 10	7,014,302 75	»
Novembre	»	»	2,360,681 45	3,099,599 10	15,098,551 85	»	20,558,832 40	»	854,275 00	854,922 25	65,885 15	2,381,364 75	5,122,342 20	»	9,258,789 35	11,300,043 05	»
Décembre	»	»	1,325,670 05	3,199,453 30	11,610,662 65	»	16,135,786 00	112,950 05	132,300 00	16,343,837 00	1,257,120 50	224,194 80	9,782,829 40	6,924,225 00	34,787,456 75	»	18,651,670 75
	1,334,523 80	8,319,333 00	19,471,347 05	49,770,605 30	63,890,785 15	186,138,587 70	328,925,182 00	6,697,105 20	32,386,057 10	22,431,219 75	3,963,104 80	9,857,675 25	17,935,350 35	6,930,525 00	100,201,037 45	247,992,685 95	19,268,541 40
															Excédants de bons émis	228,724,144 55	

Nota. Le développement, par mois, des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1847, pour les fonds mis par elle en réserve, se trouve page 480 du compte de l'amortissement des rentes.

Du 1er au 31 janvier inclusivement
Du 1er au 28 février, *idem*
Du 1er mars au 11 avril, *idem*
Du 12 avril au 29 août, *idem*
Du 30 août au 31 décembre, *idem*

TAUX DE L'ÉMISSION DES BONS DU TRÉSOR PENDANT L'ANNÉE 1847.

Bons de 3 à 5 mois.	Bons de 6 à 11 mois.	Bons à un an.
»	2 1/2 p. 0/0	3 p. 0/0
2 1/2 p. 0/0	3 p. 0/0	3 1/2 p. 0/0
3 p. 0/0	3 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0
4 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0	5 p. 0/0
3 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0

(a) Ce solde se divise ainsi :

Montant des bons.	Capital	271,914,966 15	284,044,135 55
	Intérêts	12,129,169 40	
Échéance des bons.	Bons échus au 31 décembre 1847	1,126,588 20	284,044,135 55
	Bons à échoir pendant l'année 1848	282,917,547 35	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Traites et Mandats, pendant l'année 1847.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Traites du caissier du trésor sur lui-même	72,328,643f 49c	68,478,069f 61c	3,850,573f 88c	"
Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	11,834,303 80	12,191,054 56	"	356,750f 76c
Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	127,760,249 50	128,984,092 07	"	1,223,842 57
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	13,581,588 77	13,683,688 30	"	102,099 53
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs préposés	1,124,665 43	1,127,774 89	"	3,109 46
Traites des mêmes comptables sur les receveurs généraux	1,824,266 66	1,760,854 42	63,412 24	"
Mandats des mêmes sur leurs collègues	439,649 82	491,924 17	"	52,274 35
Mandats des préposés des mêmes comptables	3,083,926 76	3,060,176 73	23,750 03	"
	231,977,294 23	229,777,634 75	3,937,736 15	1,738,076 67
Excédant des effets émis			2,199,659 48	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1847.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES FONDS reçus.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES FONDS remboursés.
Receveurs généraux (A)	784,227,302f 51c	775,136,436f 04c	9,090,866f 47c	"
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	14,159 33	14,704 24	"	544f 91c
Receveurs des revenus indirects. — des douanes et sels	87,317 46	105,679 03	"	18,361 57
Receveurs des revenus indirects. — des contributions indirectes	48,850 36	97,679 67	"	48,829 31
Directeurs de la fabrication des monnaies	14,352,257 33	14,459,506 30	"	107,248 97
Payeurs du trésor public	3,484 67	3,163 87	320 80	"
Comptables en Algérie	228 81	1,717 82	"	1,489 01
	798,733,600 47	789,818,886 97	9,091,187 27	176,473 77
Excédant des fonds reçus			8,914,713 50	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des receveurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 174 et 175.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1847.

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au trésor — Ville de Paris	7,617,622f 14c	15,222,326f 53c	"	7,604,704f 39c
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au trésor — Départements	86,577,539 38	95,196,200 35	"	8,618,660 97
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés au trésor	7,079,500 00	8,828,500 00	"	1,749,000 00
Caisse des invalides de la marine	9,005,258 70	8,924,135 20	81,123f 50c	"
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	106,607,100 43	102,478,040 22	4,129,060 21	"
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de fonds des caisses d'épargne	5,875,861 16	64,220,924 21	"	58,345,063 05
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Imprimerie royale	858,811 02	815,000 00	43,811 02	"
Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	4,402,704 07	5,698,253 05	"	1,295,548 98
Divers *l/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	39,744,522 59	39,196,008 47	548,514 12	"
Départements *l/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	7,193,809 17	8,133,703 26	"	939,894 09
Chancelleries consulaires *l/c* de fonds commun	154,377 96	134,846 05	19,531 91	"
Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	120,515,958 88	120,486,255 78	29,703 10	"
Légion d'honneur *s/c* chez les receveurs généraux	5,500,031 62	5,488,877 91	11,153 71	"
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	141,350 09	143,000 00	"	1,649 91
Tontine du pacte social	40,073 83	39,000 00	1,073 83	"
— d'épargnes	1,339,879 22	1,305,000 00	34,879 22	"
Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	44,302 96	46,883 48	"	2,580 52
— écossaises	21,518 44	17,581 26	3,937 18	"
— irlandaises	82,003 58	47,000 00	35,003 58	"
Divers établissements *l/c* de placements de fonds sans intérêts	80,570 54	84,927 85	"	4,357 31
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-receveurs généraux *l/c* d'avances à leur rembourser	2,843,224 36	817,669 02	2,025,555 34	"
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	1,862,419 17	1,708,490 07	153,929 10	"
Idem pour le service des retraites du ministère des finances	5,386,180 82	5,336,436 34	49,744 48	"
— de la justice	1,227,995 79	1,197,339 14	30,656 65	"
Fonctionnaires de l'instruction publique *l/c* de fonds de retraite	316,064 20	308,000 00	8,064 20	"
Divers *l/c* d'arrérages de rentes départementales non réclamés	"	37 50	"	37 50
À REPORTER	414,518,680 12	485,874,435 69	7,205,741 15	78,561,496 72

Suite de l'*État présentant le Mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1847.*

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
REPORT	414,518,680f 12c	485,874,435f 69c	7,205,741f 15c	78,561,496f 72c
COMPTES DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	900,975 60	899,961 44	1,013 16	"
Communes et établissements publics *t/c* avec les receveurs de l'enregistrement	124,247 88	139,345 78	"	15,096 90
Receveurs de l'enregistrement *t/c* de frais de délimitation des forêts de l'État à recouvrer sur les riverains	"	"	"	"
Gendarmerie *s/c* de frais de capture pour contrainte par corps	4,722 50	3,760 00	962 50	"
Administration des douanes *s/c* du service des saisies à l'intérieur	50 99	1 24	49 75	"
Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	13,450 11	14,643 21	"	1,193 10
Établissements d'aliénés *t/c* de recouvrements de pensions	172,321 80	163,869 37	8,452 43	"
Divers *t/c* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	142,988 59	142,336 16	652 43	"
Divers *t/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	31,526,409 85	31,507,320 64	19,149 21	"
——— *t/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	19,803,889 65	19,922,513 74	"	118,624 09
Receveurs des douanes *t/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	2,419,089 55	3,111,488 37	"	692,398 82
——— *t/c* de fonds recouvrés pour divers	169,164 74	168,478 96	685 78	"
——— *t/c* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	51,738 49	53,058 98	"	1,320 49
Préposés des douanes *t/c* de saisies faites à la requête d'autres administrations	7,977 68	7,441 10	536 58	"
Receveurs des contributions indirectes *t/c* de consignations à juger ou à répartir	1,436,894 18	1,416,118 12	20,776 06	"
Villes et communes *t/c* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	4,921,879 64	4,906,706 38	15,173 26	"
Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis *s/c* avec le receveur des contributions indirectes	163,082 80	172,123 79	"	9,040 99
Divers *t/c* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	25,376 29	27,662 54	"	2,286 25
Divers *t/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	85,739,669 14	85,114,968 97	624,700 17	"
Directeurs de la fabrication des monnaies *t/c* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	85,993,782 39	85,993,782 39	"	"
Retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes par le commerce	20,032 49	18,164 74	1,867 75	"
Retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	647 51	647 51	"	"
Retenues pour frais de viroles brisées servant à la fabrication des pièces de 5 francs	2,993 72	2,668 08	325 64	"
Bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	72 66	68 42	4 24	"
——— de pièces de 15 et 30 sous	88 96	85 19	3 77	"
Divers *t/c* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	990,570 75	690,854 28	300,716 47	"
Divers *t/c* avec les receveurs des douanes en Algérie	1,720,930 53	1,713,869 62	7,060 91	"
Divers *t/c* avec les receveurs des contributions diverses en Algérie	1,252,289 72	1,400,594 45	"	158,304 73
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Receveurs généraux *t/c* intermédiaire de remboursement de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	1,702 99	1,702 99	"	"
Ministères *t/c* de services d'estafettes	55,267 61	61,954 18	"	6,686 57
Maîtres de postes *t/c* de services d'estafettes	66,855 44	65,262 43	1,593 01	"
Directeurs des monnaies *t/c* intermédiaire de frais de fabrication	37,926 93	18,591 83	19,335 10	"
Directeurs des monnaies *t/c* d'avances pour tolérances en fort	2,138 71	2,138 71	"	"
Divers comptables *t/c* intermédiaire de mouvements de fonds	2,351,346 81	1,915,367 75	435,979 06	"
Divers correspondants	129,603 66	129,447 46	156 20	"
	654,768,920 48	725,670,434 51	8,664,934 63	79,566,448 66
EXCÉDANT des payements			70,901,514 03	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1847.

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers d'arrondissement *t/c* avec les receveurs généraux	810,232,258f 74c	809,805,786f 69c	426,472f 05c	"
——— *t/c* avec les percepteurs	1,119,124 84	1,000,788 24	118,336 60	"
Percepteurs *t/c* courant avec les receveurs particuliers	4,537,744 27	4,724,344 74	"	186,600f 47c
Divers comptables *t/c* de mandats des receveurs généraux	102,194,463 85	102,581,166 64	"	386,702 79
Communes et établissements publics *t/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	9,359,534 22	12,470,707 84	"	3,111,173 62
Receveurs des communes et établissements publics *t/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	3,969,581 13	4,548,897 68	"	579,316 55
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *t/c* d'obligations	12,270,445 42	9,376,547 22	2,893,898 20	"
Adjudicataires de coupes ordinaires de bois des communes *t/c* d'obligations en dépôt	4,549,523 13	3,969,581 13	579,942 00	"
Trésorier des invalides de la marine	10,295,984 77	9,315,076 07	980,908 70	"
Divers *t/c* de fournitures de l'Imprimerie royale	335,805 49	334,186 11	1,619 38	"
——— *t/c* d'effets à payer	6,902,130 74	6,896,646 48	5,484 26	"
——— *t/c* d'achats de rentes sur l'État	77,003,859 09	76,742,546 61	261,312 48	"
——— *t/c* de ventes de rentes sur l'État	12,860,955 54	13,135,037 01	"	274,081 47
——— *t/c* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	1,500 00	6,700 00	"	5,200 00
Officiers et employés militaires *t/c* de retenues applicables aux contributions directes	25,778 76	25,056 65	722 11	"
Agents comptables des facultés *t/c* courant	2,045,353 00	2,014,393 00	30,960 00	"
Condamnés libérés *t/c* de masse	2,719 76	2,558 21	161 55	"
Agents forestiers *t/c* de masse	954 88	5,288 68	"	4,333 80
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	2,596,000 00	2,513,435 22	82,564 78	"
Soumissionnaires de fournit. et de travaux publics *t/c* de dépôt en effets publics	2,006,994 70	1,770,135 70	236,859 00	"
Ministères *t/c* de dépôts en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	2,264,739 70	2,523,698 70	"	258,959 00
——— en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	22,181,142 11	23,124,262 88	"	943,120 77
Receveurs d'hospices *t/c* de versements pour le service des enfants trouvés	8,587,804 66	8,572,769 83	15,034 83	"
Souscriptions pour les inondés	486,273 49	593,494 63	"	107,221 14
Monnaie de Paris *s/c* de billon à échanger	2,496 87	"	2,496 87	"
Divers *t/c* de billon déposé	"	2,496 87	"	2,496 87
Divers correspondants	3,409,589 77	3,367,533 23	42,056 54	"
Receveurs particuliers *t/c* de restes à recouvrer sur les versements à faire par les greffiers comptables des maisons centrales de force et de correction	2,726 87	"	2,726 87	"
Greffiers des maisons centrales de force et de correction	"	24,691 07	"	24,691 07
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.				
Divers *t/c* de retenues exercées à leur profit	2,131,852 52	2,131,842 52	10 00	"
	1,101,377,338 32	1,101,579,669 65	5,681,566 22	5,883,897 55
EXCÉDANT des payements			202,331 33	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1847.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais de régie de l'administration des forêts	92,861f 81c	91,368f 48c	1,493f 33c	"
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	19,511 19	19,488 57	22 62	"
Frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	268,404 49	270,007 45	"	1,602f 96c
Divers services	6,281 93	5,261 32	1,020 61	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	21,541,220 18	21,539,749 62	1,470 56	"
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	4,628,227 89	4,589,912 60	38,315 29	"
Fonds de masse d'habillement des brigades	81,518 82	78,193 03	3,325 79	"
Frais de saisies	99,846 13	126,544 96	"	26,698 83
Parts de saisies	100,215 34	108,968 12	"	8,752 78
Primes d'arrestation de fraudeurs	1,195 51	1,194 01	1 50	"
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	174,326 25	169,134 59	5,191 66	"
Remboursements de consignations	4,501,871 09	4,486,377 72	15,493 37	"
Divers services	937,426 80	1,037,890 05	"	100,463 25
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	1,791,096 14	1,774,921 60	16,174 54	"
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.				
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	271,250 00	238,210 30	33,039 70	"
Service des voyages de la Cour	155,221 24	206,657 72	"	51,436 48
Frais de poursuites	4,447 52	5,208 91	"	761 39
Divers services	72,119 15	88,897 36	"	16,778 21
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES.				
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions directes	820,459 56	803,298 55	17,161 01	"
Avances pour timbres de formules de patentes	1,978,456 25	1,716,821 96	261,634 29	"
——— pour droits de permis de chasse	2,456,915 00	2,460,525 00	"	3,610 00
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Avances sur arrêté du général commandant en chef la province d'Oran. (Ministère de la guerre.)	"	42,397 86	"	42,397 86
Divers services	1 70	"	1 70	"
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Traitements des préposés de l'enregistrement payés à titre d'avance. (Compte intermédiaire.)	330,756 74	401,050 97	"	70,294 23
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	366,080 81	385,421 98	"	19,341 17
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Divers services	905,927 36	407,462 16	498,465 20	"
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application aux budgets, des traites de la marine restant à régulariser au 1er janvier 1847 dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	4,440,892 62	4,440,892 62	"	"
	46,046,531 52	45,495,857 51	892,811 17	342,137 16
EXCÉDANT des avances constatées			550,674 01	

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1847, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

		MONTANT DES CRÉANCES constatées.
CRÉANCES CONSTATÉES.		
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1847		1,726,728f 38c
Créance constatée à la charge de l'Imprimerie nationale, pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant de ses recettes pendant l'exercice 1846		67,576 40
TOTAL		1,794,304 78
RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.		
Versement que la caisse des dépôts et consignations a effectué au trésor en 1847, pour les bénéfices réalisés par elle pendant l'année 1846	1,890,981f 03c	2,027,329 32
Versement que l'Imprimerie royale a effectué au trésor en 1847 en atténuation de la créance constatée à sa charge pour l'excédant de ses recettes pendant l'exercice 1845	136,348 29	
EXCÉDANT de recouvrements effectués		233,024 54

État présentant le mouvement des Débets de Comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1847.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances royales et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	9,706f 83c	7,716f 36c	"
Receveurs des douanes	6,289 96	6,289 96	"
Receveurs des contributions indirectes	29,369 10	7,302 19	"
Directeurs des postes	18,894 91	17,877 31	"
Payeurs du trésor public	8,000 00	8,000 00	"
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
NÉANT	"	"	"
	72,260 80	47,185 82	"
		47,185 82	
EXCÉDANT des accroissements	25,074 98		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1847.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	166,300f 00c	1,309,138f 45c
	Leurs collègues	1,142,838 45	
Receveurs des douanes	Receveurs généraux	10,429,643 31	23,588,606 10
	Caissier du trésor	1,775,000 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	260 14	
	Leurs collègues	11,383,102 65	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs généraux	4,864,000 00	6,497,478 17
	Caissier du trésor	654,643 67	
	Leurs collègues	978,834 50	
Directeurs des postes	Receveurs de l'enregistrement	850,429 00	9,251,167 32
	Receveurs des douanes	254,439 00	
	Receveurs des contributions indirectes	191,875 45	
	Receveurs généraux	4,830,936 81	
	Caissier du trésor	269,666 45	
	Leurs collègues	2,853,820 61	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Leurs collègues	.....	104,834 50
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	221,125,876 52	786,539,142 20
	Receveurs des douanes	80,533,950 56	
	Receveurs des contributions indirectes	209,484,530 96	
	Directeurs des postes	23,029,753 92	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	3,477 83	
	Caissier du trésor	225,227,201 91	
	Payeurs	40,000 00	
	Agent comptable des traites de la marine	494 27	
	Trésoriers payeurs en Algérie	1,058,547 00	
	Trésoriers des colonies	16,600 00	
	Leurs collègues	26,018,709 32	
Caissier du Trésor	Receveurs de l'enregistrement	37,207,582 11	650,040,302 27
	Receveurs des douanes (numéraire)	7,790,800 00	
	Receveurs des douanes (traites de douanes)	70,991,914 62	
	Receveurs des contributions indirectes (numéraire)	37,566,606 68	
	Receveurs des contributions indirectes (obligations des redevables)	22,279,573 28	
	Directeurs des postes	8,737,751 98	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	57,000 00	
	Receveurs généraux	463,475,992 72	
	Trésoriers payeurs en Algérie	1,060,600 78	
	Trésoriers des colonies	106,954 99	
	Agent comptable des traites de la marine	765,525 11	
Nouveau Caissier du Trésor (sa prise de service)		.....	126,093,728 39
	A REPORTER	.....	1,603,423,797 49

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Directeurs des postes	850,429f 00c	260,506,615f 54c
	Receveurs généraux	221,305,765 98	
	Caissier du Trésor	37,207,582 11	
	Leurs collègues	1,142,838 45	
Receveurs des douanes	Directeurs des postes	254,439 00	170,865,761 44
	Receveurs généraux	80,445,265 55	
	Caissier du Trésor (numéraire)	7,790,800 00	
	Caissier du Trésor (traites de douanes)	70,991,914 62	
	Leurs collègues	11,383,102 65	
	Receveurs des douanes en Algérie	239 62	
Receveurs des contributions indirectes	Directeurs des postes	191,875 45	270,554,589 41
	Receveurs généraux	209,537,699 50	
	Caissier du Trésor (numéraire)	37,566,606 68	
	Caissier du Trésor (obligations des redevables)	22,279,573 28	
	Leurs collègues	978,834 50	
Directeurs des postes	Receveurs généraux	23,264,911 91	34,845,280 09
	Caissier du Trésor	8,737,751 98	
	Leurs collègues	2,842,616 20	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	3,477 83	165,312 33
	Caissier du Trésor	57,000 00	
	Leurs collègues	104,834 50	
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	166,300 00	1,280,845,420 70
	Receveurs des douanes	10,429,643 31	
	Receveurs des contributions indirectes	4,864,000 00	
	Directeurs des postes	4,830,936 81	
	Caissier du Trésor	463,467,908 84	
	Payeurs	761,268,312 29	
	Trésoriers payeurs en Algérie	23,555 60	
	Trésoriers des colonies	9,776,054 53	
	Leurs collègues	26,018,709 32	
Caissier du Trésor	Receveurs généraux	225,279,817 68	845,578,998 26
	Receveurs des douanes	1,775,000 00	
	Receveurs des contributions indirectes	654,643 67	
	Directeurs des postes	269,666 45	
	Payeurs	536,739,351 11	
	Agent comptable des traites de la marine	15,687,201 11	
	Trésoriers payeurs en Algérie	65,160,094 46	
	Trésoriers des colonies	13,223 78	
Ancien Caissier du Trésor (sa remise de service)		.....	126,093,728 39
	A REPORTER	.....	2,989,455,706 16

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1847.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	REPORT		1,603,423,797f 49c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	761,343,031f 31c	1,305,709,993 13
	Caissier du Trésor	536,839,366 11	
	Leurs collègues	7,527,595 71	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier du Trésor		15,687,201 11
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	23,555 60	102,746,618 52
	Caissier du Trésor	65,910,094 46	
	Payeurs	12,300,000 00	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	4,768,071 59	
	Receveurs des douanes en Algérie	6,086,170 44	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	5,413,900 86	
	Leurs collègues	8,244,825 57	
RECEVEURS de l'enregistrement en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	117,500 00	185,522 52
	Leurs collègues	68,022 52	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	239 62	27,145 86
	Leurs collègues	26,906 24	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	7,000 00	98,777 46
	Leurs collègues	91,777 46	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	9,776,054 53	11,448,140 16
	Caissier du Trésor	13,223 78	
	Payeurs	1,658,861 85	
	TOTAL des fonds reçus		3,039,327,196 25

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	REPORT		2,989,455,706f 16c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	40,000f 00c	21,629,017 60
	Trésoriers payeurs en Algérie	12,300,000 00	
	Trésoriers des colonies	1,658,861 85	
	Leurs collègues	7,630,155 75	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier du Trésor	765,525 11	766,019 38
	Receveurs généraux	494 27	
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	1,093,827 00	10,442,308 57
	Caissier du Trésor	997,445 02	
	Receveurs de l'enregistrement en Algérie	117,500 00	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	7,000 00	
	Leurs collègues	8,226,536 55	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	4,767,775 77	4,843,347 08
	Leurs collègues	75,571 31	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes de France	260 14	6,113,336 82
	Trésoriers payeurs en Algérie	6,086,170 44	
	Leurs collègues	26,906 24	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Leurs collègues	5,413,038 08	5,505,564 74
	Trésoriers payeurs en Algérie	92,526 66	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	16,600 00	123,554 99
	Caissier du Trésor	106,954 99	
	TOTAL des fonds envoyés		3,038,878,855 34

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement, pendant l'année 1847, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux, ainsi que des Avances du Trésor sur les mêmes services.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
SERVICE ORDINAIRE.				
Budget de l'exercice 1846	58,051,949f 14c	205,159,313f 05c	"	147,107,363f 91c
——— 1847	1,273,713,624 81	1,222,908,108 52	50,805,516f 29c	"
——— 1848	12,642 37	19,137,284 65	"	19,124,642 28
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial	1,702,094 38	18,277,974 67	"	16,575,880 29
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1831 — Exercice 1846	"	6,133,156 99	"	6,133,156 99
Travaux régis par la loi du 25 juin 1831 — ——— 1847	"	24,261,535 79	"	24,261,535 79
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842 — Exercice 1846	"	25,029,039 51	"	25,029,039 51
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842 — ——— 1847	"	118,316,472 68	"	118,316,472 68
SERVICES SPECIAUX.				
Cautionnements en numéraire	15,483,540 13	15,083,928 97	399,611 16	"
Service départemental. (Produits éventuels.)	17,210,502 01	17,225,233 70	"	14,731 69
Service colonial	20,701,635 22	21,731,917 00	"	1,030,281 78
Service municipal de l'Algérie	5,411,853 85	4,781,465 20	630,388 65	"
Compte intermédiaire des produits de prises sur l'ennemi en Algérie	262,263 64	82,200 84	180,062 80	"
Retrait et démonétisation de diverses pièces (loi du 10 juillet 1845)	13,909,761 99	22,085 78	13,887,676 21	"
Dépense imputée sur la recette spéciale constatée en 1845 pour le compte du ministère de la guerre. (Créance de la ville de Lille.)	"	428,797 09	"	428,797 09
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	1,218,971 32	"	1,218,971 32
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Versements effectués par les compagnies concessionnaires de chemins de fer	8,358,750 00	"	8,358,750 00	"
Versements sur l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847	42,234,298 50	"	42,234,298 50	"
	1,457,052,916 04	1,699,797,485 76	116,496,303 61	359,240,873 33
Excédant de dépense			242,744,569 72	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Services des budgets. — Service ordinaire. — Service général	1,331,778,216 32	1,447,204,706 22	"	115,426,489 90
Services des budgets. — Service ordinaire. — Service colonial	1,702,094 38	18,277,974 67	"	16,575,880 29
Services des budgets. — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	30,394,692 78	"	30,394,692 78
Services des budgets. — Service extraordinaire. — ——— par la loi du 11 juin 1842	"	143,345,512 19	"	143,345,512 19
Services spéciaux	72,979,556 84	60,574,599 90	12,404,956 94	"
Avances et découverts du trésor	50,593,048 50	"	50,593,048 50	"
	1,457,052,916 04	1,699,797,485 76	62,998,005 44	305,742,575 16
Excédant de dépense			242,744,569 72	

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1847.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1847.	AU 1er janvier 1848.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1848. Augmentations.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1848. Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	264,978f 14c	340,131f 93c	75,153f 79c	"
——— des douanes	1,540,646 50	1,764,407 81	223,761 31	"
——— des contributions indirectes	245,476 33	258,408 04	12,931 71	"
Directeurs des postes	1,267,700 29	1,108,707 34	"	158,992f 95c
Directeurs de la fabrication des monnaies	56,409 97	28,398 28	"	28,011 69
Receveurs généraux	9,458,373 36	9,214,730 77	"	243,642 59
Caissier du trésor public — Numéraire en caisse au trésor	6,186,225 34	7,695,300 19	1,509,074 85	"
Caissier du trésor public — Numéraire en dépôt à la banque	50,069,730 38	62,746,910 44	12,677,180 06	"
Payeurs du trésor	4,120,898 75	5,848,251 06	1,727,352 31	"
Comptables en Algérie. — Trésoriers payeurs	11,647,851 73	8,296,590 92	"	3,351,260 81
Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement	29,470 83	23,418 24	"	6,052 59
Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	34,542 83	37,840 16	3,297 33	"
Comptables en Algérie. — Receveurs des contributions diverses	18,202 93	15,775 97	"	2,426 96
	84,940,507 38	97,378,871 15	16,228,751 36	3,790,387 59
			12,438,363 77	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,984,980 10	2,535,396 52	550,416 42	"
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	4,139,656 95	7,138,308 65	2,998,651 70	"
Receveurs des contributions indirectes	2,600,920 00	2,740,621 00	139,701 00	"
Directeurs des postes	10,013 86	10,013 86	"	"
Receveurs généraux	21,346,804 55	17,391,722 39	"	3,955,082 16
Caissier du trésor	64,112,498 19	55,651,517 76	"	8,460,980 43
Payeurs du trésor	12,893 23	32,695 60	19,802 37	"
Trésoriers payeurs en Algérie	19,478,200 00	21,600,600 00	2,122,400 00	"
	111,700,986 78	104,565,479 26	5,280,555 07	12,416,062 59
			7,135,507 52	
RÉCAPITULATION.				
Numéraire	84,940,507 38	97,378,871 15	12,438,363 77	"
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	1,984,980 10	2,535,396 52	550,416 42	"
Effets à recevoir	111,700,986 78	104,565,479 26	"	7,135,507 52
	198,626,474 26	204,479,746 93	12,988,780 19	7,135,507 52

Augmentation, pendant l'année 1847, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année 5,853,272f 67c

Mais cette augmentation n'est réellement que de 5,404,931 fr. 76 centim., par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1847, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 168 à 171.)

En effet,

Les fonds envoyés ont été de 3,038,878,855f 34c

Les fonds reçus se sont élevés à 3,039,327,195 25

Excédant des fonds reçus 448,340 91

représentant des fonds envoyés antérieurement au 1er janvier 1848 et parvenus depuis cette époque, lesquels viennent en atténuation de l'augmentation qu'a éprouvée l'encaisse des comptables qui ont reçu les fonds 448,340 91

Augmentation effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1847 ... 5,404,931 76

État des Opérations que les receveurs généraux ont faites pour le compte du Trésor public, pendant l'année 1847.

RECETTES.

		EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.		
SERVICE DES BUDGETS.					
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes	45,800,791f 40c	376,009,726f 28c		
	Produits des forêts et de la pêche	300,899 05	23,670,957 65		
	Produits universitaires	7,907 89	2,418,066 23		
	Produits divers	1,236,641 99	7,779,936 50		
		47,346,240 33	409,878,686 66		
		457,224,926 99			(1) 457,224,926f 99c
SERVICES SPÉCIAUX.					
Versements de cautionnements en numéraire			9,577,462 32		
Produits éventuels affectés aux dépenses des départements	Exercice 1846	2,166,776f 98c	17,210,602 01		26,788,064 33
	——— 1847	15,043,825 03			
SERVICE DE TRÉSORERIE.					
Recettes pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *i/c* de fonds placés au trésor	82,977,655 40			
	Départements *i/c* de produits éventuels pour divers services locaux	7,193,809 17			
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes pour le service des retraites des finances	48,219 19			
	Caisse des invalides de la marine	2,935,667 65			
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1481	28,666 89	226,645,767 77		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *i/c* de fonds déposés au trésor	7,079,500 00			
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	120,515,958 88			
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	5,500,031 62			
	Fonctionnaires de l'instruction publique *i/c* de fonds de retraite	285,688 43			
	Divers établissements *i/c* de placements de fonds sans intérêts	80,570 54			
Émission de mandats.	Mandats sur le caissier du trésor	104,725,973 41	118,307,562 18		
	Mandats sur les receveurs généraux pour le compte du trésor	13,581,588 77			1,136,458,717 75
Recouvrements d'avances.	Poursuites pour le recouvrement des contributions	803,298 55			
	Timbre des formules de patentes	1,716,821 96	4,980,645 51		
	Droits de permis de chasse	2,460,525 00			
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements des receveurs de l'enregistrement et des domaines	221,125,876 52			
	——— des douanes et sels	80,533,950 56			
	——— des contributions indirectes	209,484,530 96			
	Versements des directeurs des postes	23,029,753 92			
	——— de la fabrication des monnaies	3,477 83			
	Remises du caissier central du trésor	225,227,201 91	(2)786,524,742 29		
	——— des receveurs généraux	26,018,709 32			
	——— des payeurs du trésor	40,000 00			
	——— de l'agent comptable des traites de la marine	494 27			
	——— des trésoriers payeurs en Algérie	1,058,547 00			
	——— des trésoriers des colonies	2,200 00			
	Total des recettes				1,620,471,709 07

(1) Voir le développement par département, pages 91 et 92.

(2) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 168, se trouvent atténués d'une somme de 14,400 fr. provenant des opérations constatées par virement de comptes.

DÉPENSES.

		EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.		
SERVICE DES BUDGETS.					
Dépenses sur le budget du ministère des finances.	Intérêts de la dette flottante. (Intérêts alloués en compte courant aux receveurs généraux, et 1/3 p. 0/0 sur les intérêts dus aux communes.)	1,002,959f 47c	2,541,327f 87c		
	Frais de service et de trésorerie. (Commissions, frais de transport et d'emballage de fonds.)	672,980 62	2,030,535 11		
	Traitements, taxations, remises et bonifications des receveurs des finances. — Traitements fixes	104,150 00	1,098,150 00		
	Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	571,627 75	1,012,729 82		
	Taxation pour la centralisation du produit de l'impôt direct	251,838 68	938,783 00		
	——— des impôts et revenus indirects	173,179 44	770,805 63		
	Remises sur les produits de coupes de bois et les produits divers	94,832 57	75,227 67		
	Frais de perception des contributions directes. — Remises des percepteurs	2,284,586 53	9,065,807 96		
	Taxes de premier avertissement	37,081 12	286,636 19		
	Frais de perception des redevances des mines (remises des percepteurs et premier avertissement)	11,305 60	4,380 58		
	Frais de perception des droits de vérification des poids et mesures (remises des percepteurs)	41,251 51	2,399 77		
	Restitutions et non-valeurs, décharges et réductions sur contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles	13,347,308 25	37,692,607 37		
		18,593,101 54	55,519,390 97		
		74,112,492 51			
	Décharges à réimposer sur les contributions directes de l'exercice 1848	620,175 42			
		74,732,667 93			(1) 74,732,667f 93c
SERVICE DE TRÉSORERIE.					
Payement pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *i/c* de fonds placés au trésor	95,196,200f 35c			
	Départements *i/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	8,133,703 26			
	Caisse des invalides de la marine	7,112,249 70			
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	2,359,481 42			
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *i/c* de fonds déposés au trésor	8,828,500 00	248,508,888f 67c		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	120,486,255 78			
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	5,488,877 91			
	Divers établissements *i/c* de placement de fonds sans intérêts	84,927 85			
	Ex-receveurs généraux *i/c* d'avances à leur rembourser	816,989 41			
	Compte intermédiaire de remboursem^ts de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	1,702 99			
Remboursements de mandats.	Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	12,135,095 01			
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	13,683,688 30	27,174,451 35		
	Traites des receveurs généraux sur le caissier central du trésor	227,893 15			1,561,669,515 39
	Traite des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	1,127,774 89			
Avances à recouvrer.	Poursuites pour le recouvrement des contributions	820,459 56			
	Timbre des formules de patentes	1,978,456 25	5,255,830 81		
	Droits de permis de chasse	2,456,915 00			
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements aux payeurs du trésor	761,269,177 70			
	Fonds de subvention aux receveurs de l'enregistrement	166,300 00			
	——— des douanes	10,368,554 74			
	——— des contributions indirectes	4,864,000 00	(2)		
	——— aux directeurs des postes	4,828,374 81	1,280,730,344 56		
	Envois au caissier central du trésor	462,995,125 55			
	——— aux receveurs généraux	26,439,227 53			
	——— aux trésoriers payeurs en Algérie	23,529 70			
	——— aux trésoriers des colonies	9,776,054 53			
	Total des dépenses				1,636,402,183 32

(1) Voir le développement par département, pages 149 et 150.

(2) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 169, se trouvent atténués d'une somme de 115,076f 14c, provenant des opérations constatées par virement de comptes, pour régularisation des fonds en route à la fin de chaque année.

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les receveurs généraux étaient en avance envers le trésor public, à l'époque du 1er janvier 1847 (Voir page 406 du compte des finances de l'année 1846) d'une somme de 37,220,358f 86c

Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1847, se sont élevées, savoir :

En recette, à 1,620,471,709f 07c

En dépense, à 1,636,402,183 32

Et font ainsi ressortir un excédant de dépense, représentant l'augmentation que leurs avances ont éprouvée pendant l'année 1847, de 15,930,474 25

A déduire l'avance des receveurs généraux sortis de fonctions, lesquels ont été crédités pendant la même année, à un titre particulier et en dehors de leur compte courant 2,843,224 36

Reste pour augmentation ..... 13,087,249 89 | 13,087,249 89

En conséquence les avances des receveurs généraux sont, au 31 décembre 1847 (Voir page 408 du présent compte), de 50,307 608 75

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1847, sur les Budgets et les Services spéciaux.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	7,774,617f 11c	5,981,895f 86c	1,792,721f 25c	"	
Aisne	20,656,173 26	12,618,445 43	8,037,727 83	"	
Allier	8,085,985 08	6,420,244 74	1,665,740 34	"	
Alpes (Basses-)	3,235,440 52	3,690,256 86	"	454,816 34	
Alpes (Hautes-)	2,696,341 53	4,321,387 79	"	1,625,046 26	
Ardèche	6,458,277 95	4,762,375 25	1,695,902 70	"	
Ardennes	10,744,604 28	10,939,850 17	"	195,245 89	
Ariége	3,507,185 20	3,345,103 58	162,081 62	"	
Aube	9,572,756 07	6,404,813 26	3,167,942 81	"	
Aude	10,080,097 15	6,135,611 99	3,944,485 16	"	
Aveyron	7,087,540 55	5,096,941 36	1,990,599 19	"	
Bouches-du-Rhône	60,696,273 31	44,752,378 75	15,943,894 56	"	
Calvados	23,004,630 03	15,181,596 83	7,823,033 20	"	
Cantal	5,120,894 87	3,980,891 53	1,140,003 34	"	
Charente	9,180,053 28	8,648,304 20	531,749 08	"	
Charente-Inférieure	16,894,973 10	18,018,521 50	"	1,123,548 40	
Cher	7,445,211 62	11,411,090 78	"	3,965,879 16	
Corrèze	4,826,308 42	4,739,753 51	86,554 91	"	
Corse	1,646,386 97	6,455,724 11	"	4,809,337 14	
Côte-d'Or	16,176,290 41	11,940,355 55	4,235,934 86	"	
Côtes-du-Nord	12,198,788 69	7,688,249 91	4,510,538 78	"	
Creuse	4,305,972 54	3,374,404 59	931,567 95	"	
Dordogne	9,315,287 17	6,375,393 07	2,939,894 10	"	
Doubs	10,112,412 87	10,064,695 99	47,716 88	"	
Drôme	8,040,952 83	7,015,133 60	1,025,819 23	"	
Eure	16,947,277 05	9,088,533 07	7,858,743 98	"	
Eure-et-Loir	11,408,758 86	8,643,139 65	2,765,619 21	"	
Finistère	14,589,202 87	27,587,544 10	"	12,998,341 23	
Gard	15,262,268 07	9,264,475 97	5,997,792 10	"	
Garonne (Haute-)	15,813,019 10	14,368,686 62	1,444,332 48	"	
Gers	6,660,881 38	5,554,436 12	1,106,445 26	"	
Gironde	39,487,560 18	27,845,433 67	11,642,126 51	"	
Hérault	16,289,357 60	12,368,584 84	3,920,772 76	"	
Ille-et-Vilaine	14,327,089 52	14,289,097 62	37,991 90	"	
Indre	6,585,514 65	6,857,778 65	"	272,264 00	
Indre-et-Loire	10,061,578 84	17,471,278 36	"	7,409,699 52	
Isère	14,905,538 31	11,253,602 29	3,651,936 02	"	
Jura	10,921,952 25	6,975,943 26	3,946,008 99	"	
Landes	4,345,553 92	3,837,904 25	507,649 67	"	
Loir-et-Cher	8,115,172 15	7,266,479 78	848,692 37	"	
Loire	10,800,041 73	6,516,312 84	4,283,728 89	"	
Loire (Haute-)	5,253,726 54	4,052,044 50	1,201,682 04	"	
Loire-Inférieure	31,651,984 90	16,766,661 30	14,885,323 60	"	
Loiret	15,343,951 12	12,094,472 47	3,249,478 65	"	
Lot	5,602,130 30	5,855,850 48	"	253,720 18	
Lot-et-Garonne	9,180,567 34	9,837,408 08	"	656,840 74	
Lozère	2,601,953 38	3,731,529 26	"	1,129,575 88	
Maine-et-Loire	14,279,184 32	15,110,736 44	"	831,552 12	
Manche	18,282,162 41	23,467,381 39	"	5,185,218 98	
Marne	14,358,798 54	12,398,736 51	1,960,062 03	"	
Marne (Haute-)	8,258,837 37	5,900,244 69	2,358,592 68	"	
Mayenne	8,660,920 26	5,564,551 02	3,096,369 24	"	
Meurthe	18,347,610 79	20,018,788 45	"	1,671,177 66	
Meuse	9,836,266 73	10,189,731 86	"	353,465 13	
Morbihan	10,127,004 71	14,758,990 59	"	4,631,985 88	
Moselle	17,110,954 70	18,759,415 19	"	1,648,460 49	
Nièvre	8,947,312 21	8,990,796 18	"	43,483 97	
Nord	64,334,427 72	35,731,005 19	28,603,422 53	"	
Oise	17,432,396 18	10,091,130 81	7,341,265 37	"	
Orne	12,538,915 74	6,846,150 26	5,692,765 48	"	
Pas-de-Calais	28,798,771 13	15,882,126 18	12,916,644 95	"	
Puy-de-Dôme	11,831,968 33	8,875,756 26	2,956,212 07	"	
Pyrénées (Basses-)	11,399,981 34	13,972,832 05	"	2,572,850 71	
Pyrénées (Hautes-)	3,842,179 83	4,247,114 98	"	404,935 15	
Pyrénées-Orientales	4,266,657 96	7,481,048 96	"	3,214,391 00	
Rhin (Bas-)	18,159,701 82	26,448,075 58	"	8,288,373 76	
Rhin (Haut-)	13,585,724 78	9,457,523 90	4,128,200 88	"	
Rhône	31,172,959 18	23,257,488 67	7,915,470 51	"	
Saône (Haute-)	10,551,605 92	6,205,474 78	4,346,131 14	"	
Saône-et-Loire	15,272,543 84	8,262,849 54	7,009,694 30	"	
Sarthe	12,389,180 38	7,339,290 69	5,049,889 69	"	
Seine	156,476,362 96	552,189,406 30	"	395,713,043 34	
Seine-Inférieure	69,580,019 02	29,999,375 51	39,580,643 51	"	
Seine-et-Marne	16,275,939 20	20,036,384 83	"	3,760,445 63	
Seine-et-Oise	23,632,252 95	20,545,100 98	3,087,151 97	"	
Sèvres (Deux-)	7,133,451 75	5,507,041 62	1,626,410 13	"	
Somme	21,038,565 37	12,352,708 67	8,685,856 70	"	
Tarn	7,482,826 66	5,652,834 65	1,829,992 01	"	
Tarn-et-Garonne	6,353,997 12	5,318,032 96	1,035,964 16	"	
Var	12,179,196 59	36,709,912 81	"	24,530,716 22	
Vaucluse	7,573,145 86	5,789,649 60	1,783,496 26	"	
Vendée	8,856,730 12	7,384,328 92	1,472,401 20	"	
Vienne	7,300,236 21	6,464,774 74	835,461 47	"	
Vienne (Haute-)	6,279,563 92	5,966,238 75	313,325 17	"	
Vosges	10,370,206 26	6,146,504 59	4,223,701 67	"	
Yonne	12,163,364 45	8,161,011 09	4,002,353 36	"	
	1,321,500,459 50	1,518,371,163 58	290,873,710 70	487,744,414 78	
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,321,930 40	1,260,839 15	61,091 25	"	
Caissier central du trésor public	72,995,006 25	17,894,500 07	55,100,506 18	"	
Comptables des finances en Algérie	21,052,489 91	98,156,017 55	"	77,103,527 64	
	1,416,869,886 06	1,635,682,520 35	346,035,308 13	564,847,942 42	
Excédant réel de payement, pendant l'année 1847, sur les budgets et les services spéciaux			218,812,634f 29c		
A ajouter, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées à titre de virements de comptes et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs			(A) 23,931,935 43		
Total			242,744,569 72		

Le présent tableau a pour objet de développer, par département, l'*excédant de dépense*, pendant l'année 1847, *des budgets et des services spéciaux*, auquel il a été pourvu par l'*excédant de recette* résultant des mouvements du *service de trésorerie*.

Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :

Budgets et services spéciaux.

Recettes sur les contributions et revenus publics. (Voir le développement, par départ^t, page 92.)		1,331,778,216f 32c
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1845, pour le service colonial de cet exercice. (Voir page. 22)		1,702,094 38
Ensemble		1,333,480,310 70
Payements sur les dépenses publiques. (Voir le développement, par département, page 150.)	1,620,944,911f 19c	
Prélèvement sur les fonds généraux des budgets pour le service colonial. (Voir page 22.)	18,277,974 67	1,639,222,885 86
Excédant de payement. (Voir p. 172.)		305,742,575 16
Recette sur les avances et découverts du trésor à déduire		50,593,048 50
Reste		255,149,526 66
Recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.	72,979,556f 84c	
Payements sur les mêmes services	60,574,599 90	
Excédant de recette à déduire	12,404,956 94	12,404,956 94
Reste en excédant de payement. (Voir pages 156 et 172.)		242,744,569 72
Service de trésorerie.		
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		79,757,553 76
Augmentation des créances passives de l'administration des finances		168,734,672 17
Ensemble		248,492,225 93
A déduire :		
Accroissement des créances actives	342,724f 45c	
Augmentation des valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains de comptable	5,404,931 76	5,747,656 21
Excédant de recette. (Voir pages 156 et 172.)		242,744,569 72

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve comme il suit, dans le tableau de développement par classe de comptables, pages 36 à 43.

Payements	114,787,555f 87c	
A déduire les annulations	50,672,590 46	64,114,965 41
Recettes	54,399,511 76	
A déduire les annulations	14,216,481 78	40,183,029 98
Excédant de payements		23,931,935 43

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1847.

Compte définitif de l'exercice 1846.

Compte provisoire de l'exercice 1847.

État des opérations relatives à l'exercice 1848.

Situation financière du service des travaux extraordinaires.

Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1847.

NOTE

Sur les Comptes des Budgets.

DOCUMENTS dont se composent les comptes des budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1847, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1846;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1847;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1848;*

4° *Situation financière du service des travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842.*

JUSTIFICATIONS à l'appui des comptes des budgets.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1846 ou que la situation en est établie à la fin de l'année; savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres à chaque session des Chambres.

RÉSULTATS généraux publiés sur les budgets 1830 à 1847.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1847*, une série de tableaux dont l'objet est de résumer, par exercice et par branches principales de service, la situation financière de chacun des budgets de la période du Gouvernement actuel, c'est-à-dire, ceux de 1830 à 1847, de manière à déterminer, soit que l'on examine séparément ces différents budgets, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur

Note sur les Comptes des Budgets.

résultat final. (Voir pages 366 à 373). La situation semblable sur la période politique de 1814 à 1829 a été publiée pour la dernière fois, pages 365 à 367 du compte général des finances de l'année 1845.

SERVICES SPÉCIAUX rattachés pour ordre au budget général de l'État.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833), a, par son article 17, prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État, les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie royale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, et enfin de la *Fabrication des monnaies et médailles;* et elle a en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice; et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes de chaque exercice est consacré, depuis la loi précitée, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés, dont une ordonnance royale, en date du 15 février 1847, a déféré les résultats au contrôle annuel de la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses des services de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie royale*, des *Chancelleries consulaires* et de la *Caisse des invalides de la marine* ne sont pas comprises dans le compte général de l'administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent, en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction de la comptabilité générale des finances des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les comptes des ministères de la justice, des affaires étrangères et de la marine, que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *Fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendants de l'administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir page 602 à 619.)

SERVICE départemental.

Le *Service départemental*, tel que le régit actuellement la loi du 10 mai 1838, a été soumis pour la première fois à l'action du contrôle des Chambres, dans la loi de règlement du budget de l'exercice 1843. Les détails qu'il comporte se trouvent, pour les *recettes*, dans le compte définitif des recettes de chaque exercice, et pour les *dépenses*, dans les comptes rendus par les trois départements ministériels qui participent à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. La sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées définitivement par ordonnances royales, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838, ne pouvant avoir pour base qu'un tableau d'ensemble des opérations de ce service, ce tableau, dressé par les soins de l'administration des finances, et selon les spécialités réglées par ladite loi, se trouve joint à la loi des comptes de 1846, à l'appui du titre spécial consacré au règlement du service dont il s'agit. Il est reproduit dans le compte général des finances (voir pages 548 à 557),

Note sur les Comptes des Budgets.

où il a dû former une section distincte, ses résultats, considérés sous le point de vue propre au budget général de l'État, étant déjà retracés par branches de services dans les tableaux qui composent les comptes des budgets. Cette section contient, en outre, la situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution.

SERVICE COLONIAL.

Le *Service colonial* forme également une section particulière du compte général des finances. (Voir pages 560 à 576.) Elle comprend, 1° un résumé des opérations de toute nature constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, soit pour les quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841, soit pour les autres établissements coloniaux laissés en dehors des dispositions de cette loi; 2° le tableau définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1845, dont le règlement est l'objet d'un titre spécial de la loi présentée aux Chambres pour l'apurement du budget de 1846; 3° un tableau des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice 1846 qui, aux termes de la même loi, doivent être soumises au contrôle législatif dans celle des comptes de 1847; 4° enfin, une situation provisoire des exercices 1847 et 1848, telle que les appréciations connues permettent de l'établir au 31 décembre 1847. Les diverses informations que comporte le service colonial sont portées à la connaissance des Chambres dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

La Cour des comptes statue également par ses *Déclarations générales* sur les résultats définitifs, en règlement d'exercice, du *Service départemental* et du *Service colonial.*

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

NOTE

Sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

Les lois de finances votées pendant la session de 1845, et portant la date du 19 juillet 1845, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins de l'ensemble des services du budget de l'exercice 1846, savoir :

Résultat du vote primitif du budget.

		SERVICE ORDINAIRE.	SERVICE EXTRAORDINAIRE. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841, et imputables sur le produit de l'emprunt en rentes.	SERVICE EXTRAORDINAIRE. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor.	TOTAL.
Recette		1,303,684,134f	51,361,517f	"	1,355,045,651f
Dépense		1,300,077,889	51,361,517	83,000,000f	1,434,439,406
Excédant présumé..	de recette.....	3,606,245	"	"	
	de dépense.....	"	"	83,000,000	

Mais ces fixations ont été modifiées par les diverses lois ci-après, que les Chambres ont également votées pendant la session de 1845, et qui doivent, par conséquent, être considérées comme se rattachant à la loi de finances, savoir :

Service ordinaire.

	MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.			
Loi du 19 juillet 1845..	— Travaux de restauration de la cathédrale de Paris.....		600,000f	
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Loi du 19 juillet 1845..	— Travaux au palais de la Chambre des Députés.....	400,000f	831,300	
Loi du même jour.....	— Bâtiments de divers ministères et édifices publics.....	431,300		
	MINISTÈRE DE LA MARINE.			12,878,300f
Loi du 19 juillet 1845..	— Station des côtes d'Afrique.....	8,817,000	9,447,000	
Loi du même jour.....	— Introduction de cultivateurs européens dans les colonies..	630,000		
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
Loi du 10 juillet 1845..	— Retrait et démonétisation de diverses pièces.....		2,000,000	

Service extraordinaire.

(Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)

	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Loi du 30 juin 1845...	— Travaux de routes royales.....	12,000,000	28,195,000	
Loi du 15 juillet 1845..	— Constructions de trois édifices d'intérêt général.....	2,595,000		
Loi du même jour.....	— Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique	6,000,000		
Loi du 16 juillet 1845..	— Amélioration de divers ports.....	5,000,000		
Loi du même jour.....	— Construction de trois ponts.....	1,600,000		
Loi du 19 juillet 1845..	— Établissement d'un bassin à flot à Saint-Nazaire.....	1,000,000		
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			37,675,000
Loi du 20 juin 1845...	— Armement des fortifications de Paris.....	3,280,000	87,675,000	
Loi du 10 juillet 1845..	— Travaux de fortification de diverses places.....	3,600,000		
Loi du 17 juillet 1845..	— Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	100,000		
	MINISTÈRE DE LA MARINE.			
Loi du 19 juillet 1845..	— Amélioration des ports de Toulon et Port-Vendres.....		2,500,000	

En résumant ces diverses dispositions législatives, la recette et la dépense du budget de l'exercice

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

1846 sont demeurées fixées, à la fin de la session de 1845, ainsi qu'il suit :

RECETTES.....	Ressources ordinaires.....		1,303,684,134f	1,355,045,651f
	Ressources extraordinaires.....		51,361,517	
DÉPENSES.....	Service ordinaire.....		1,312,956,189	1,484,992,706
	Service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.....	51,361,517	
		Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.....	120,675,000	
EXCÉDANT présumé de dépense.	Service ordinaire.....		9,272,055	129,947,055
	Service extraordinaire.....		120,675,000	

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions du budget de 1846 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 205 à 211. Ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes législatifs d'où elles résultent.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1846 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à..... 1,355,045,651f 00c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de..... 8,066,044 84

Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent, en outre, des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1844.....	4,561,522f 49c	15,164,480 07
Exercice 1845.....	10,602,957 58	

ENSEMBLE..... 1,378,276,175 91

Mais, d'un autre côté, les évaluations ci-dessus se réduisent du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1846, que dans la loi des comptes de 1847, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci. 7,254,293f 00c

Les moyens extraordinaires attribués au budget de 1846 par la loi de finances de cet exercice s'atténuent aussi du transport qui est à effectuer, au profit du budget de 1848 sur la portion de l'emprunt en rentes appliquée au budget de 1846 au delà des dépenses acquittées pour cet exercice 3,836,794 74

11,091,087 74

A REPORTER.... 1,367,185,088 17

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

		REPORT.....	1,367,185,088f 17c
TOTAL des recettes affectées législativement au budget de 1846, savoir :			
Fonds de report des exercices 1844 et 1845.....	15,164,480f 07c	1,319,660,365f 91c	1,367,185,088 17
Ressources ordinaires.....	1,304,495,885 84		
Ressources applicables aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841		47,524,722 26	

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les crédits ouverts par le budget primitif et par les lois spéciales qui y ont été rattachées s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé plus haut, à..... 1,484,992,706f 00c

Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir ci-contre la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes)..... 8,066,044 84

Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1844 et 1845 ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1846 (voir ci-contre)..... 15,164,480 07

Diverses lois spéciales, rendues pendant les sessions de 1846 et de 1847 (voir pages 210 et 211), ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires pour une somme de 110,357,157 fr. 22 cent., qui, réduits des annulations opérées par les mêmes lois (7,568,981 fr. 29 cent.), accroissent les crédits primitifs de la différence de..... 102,788,175 93

Les allocations ci-dessus s'augmentent encore des accroissements et des modifications de crédits qu'a éprouvés, comme il suit, le service extraordinaire des travaux publics (voir pages 223 à 226) :

Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Crédits accordés par des lois spéciales rendues pendant les sessions de 1846 et 1847, savoir :

Ministère des travaux publics..	80,424,260f 97c	83,766,285f 98c		
——— de la guerre.....	3,342,025 01			
A DÉDUIRE : Crédits annulés par la loi du 8 août 1847 (ministère des travaux publics).....	14,000,000f 00c			
Crédits dont l'annulation a été proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée à l'ouverture de la session de 1848, savoir :				
Ministère de travaux publics	49,462,000f 00c	56,604,211f 53c		
——— de la guerre.....	4,758,272 86			
——— de la marine.....	2,383,938 67			
		70,604,211f 53c		
RESTE en augmentation.....		13,162,074f 45c	13,162,074f 45c	
A REPORTER.....			13,162,074 45c	1,611,011,406 84

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

REPORT.....		13,162,074f 45c	1,611,011,406f 84c
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.			
Crédits ouverts par diverses lois spéciales votées pendant les sessions de 1846 et de 1847.....		15,063,624f 67c	
A DÉDUIRE : Crédits annulés par les lois du 8 août 1847, savoir :			
Ministère des travaux publics 6,275,000f 00c ——— de la guerre..... 3,000,000 00	9,275,000f 00c		
Crédits dont l'annulation a été proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée à l'ouverture de la session de 1848, savoir :			
Ministère des travaux publics 2,785,000f 00c ——— de la guerre..... 4,696,255 13 ——— de la marine..... 1,325,697 98	8,806,953 11		
		18,081,953 11	
RESTE en réduction de crédits.....		3,018,328 44	3,018,328 44
			10,143,746 01

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1846 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 4,848,538 fr. 23 cent., qui s'applique :

Au service ordinaire du budget, pour.....	4,727,936f 77c	4,848,538 23
Au service extraordinaire, pour	120,601 46	
ENSEMBLE.....		1,626,003,691 08

Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1846 doivent être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1847, ci..... 23,302,887 67

TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1846... 1,602,700,803 41

Ce dernier résultat se résume ainsi qu'il suit, selon les divisions entièrement distinctes de l'ensemble des services du budget de 1846 :

Dépenses du service ordinaire.....		1,420,399,938f 94c
Dépenses du service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 (y compris 120,601 fr. 46 c., comme il vient d'être dit, pour payements effectués à titre d'exercices clos).....	48,463,790 02
	Grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.....	133,837,074 45
RÉSULTAT pareil.....		1,602,700,803 41

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1846.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives votées, ou en ce moment soumises aux Chambres, qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1846, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Pour le *service ordinaire*, les dépenses s'élevant à	1,420,399,938f 94c
Et les prévisions de recettes ne montant qu'à	1,319,660,365 91
Il en résultait un excédant probable de dépense de	100,739,573 03
Mais cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1846, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 23,302,887 fr. 67 cent., et prévu seulement en recette pour 7,254,293 francs, différence	16,048,594 67
Se trouvait ainsi porté à une somme totale de	116,788,167 70

Quant au service des *travaux extraordinaires*, dont les dispositions financières sont régies par la loi du 25 juin 1841, les crédits qu'ils ont donné lieu d'accorder aux ministres, pour l'exercice 1846, s'élevant à 48,463,790f 02c

Et la ressource à appliquer à ce service, dans le système de ladite loi, n'étant que de 47,524,722 26

Il y aurait eu lieu de la compléter par un nouveau prélèvement, sur la portion de l'emprunt en rentes assignée au budget subséquent, d'une somme de 939,067 76

Enfin, la spécialité de dépense relative à l'établissement des *grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842* faisait présumer une avance à supporter provisoirement par les ressources de la dette flottante du Trésor, de 133,837,074 45

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1846, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

1° Situation des recettes, en clôture d'exercice. (*Service ordinaire.*)

Les évaluations de recettes de 1846 ont été formées d'après les diverses bases indiquées dans le compte définitif rendu pour ces recettes par le ministre des finances, et publié par lui à l'appui du projet de la loi de règlement de cet exercice, voir pages 9 à 13.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir, à 1,304,495,885f 84c

Les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du budget, montent à 1,351,063,097f 74c

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de 1,340,889,970 80

Et il est resté à recouvrer 10,173,126 94

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects, ou à des revenus de domaines, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément (voir page 21 du compte définitif des recettes de 1846), savoir :

Enregistrement, timbre et domaines	4,002,404f 19c
Produits des forêts et de la pêche	1,103,659 85
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	5,062,751 90
Produits des postes	4,311 00
	10,173,126 94

Le solde ci-dessus représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

L'on ne doit en conséquence comparer, avec les prévisions du budget, ci.	1,304,495,885f 84c
Que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci	1,340,889,970 80
Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice excèdent, par conséquent, les évaluations (voir le tableau page 235 du présent compte et le tableau page 23 du compte des recettes précité) de	36,394,084 96

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus :

	RECETTES excédant les évaluations.	RECETTES inférieures aux évaluations.
Contributions directes	4,097,062f 67c	"
Produits de domaines	"	2,503,535f 66c
Produits des forêts et de la pêche	3,359,173 67	"
Impôts et revenus indirects	30,723,873 01	"
Produits universitaires	"	121,850 33
Produits et revenus de l'Algérie	1,978,997 08	"
Produit de la rente de l'Inde	"	"
Produits divers	"	1,139,635 48
	40,159,106 43	3,765,021 47
EXCÉDANT des recettes sur les évaluations	36,394,084f 96c	

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes d'une année antérieure

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 276). Le compte définitif des recettes du budget de 1846 fait, au surplus, connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités, qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

2° Situation des dépenses, en clôture d'exercice. (*Service ordinaire.*)

Les crédits accordés aux ministres pour le service ordinaire, tant par le vote primitif du budget, que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, à.		1,420,399,938f 94c
Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1846 montent à.....	1,378,996,245f 31c	
Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de.....	1,374,071,540 31	
Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos.....	4,924,705 00	
En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci.....		1,374,071,540 31
il résulte du compte définitif de l'exercice 1846 que, dans leur ensemble, ces dépenses sont restées inférieures aux crédits, de.....		46,328,398 63

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau pages 272 et 273).

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.....	33,382,324f 84c
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice.....	4,924,705 00
Crédits pour dépenses départementales ou spéciales, à transporter aux budgets des exercices 1847 et 1848.....	13,245,004 59
TOTAL des crédits à annuler ou à transporter....	51,552,034 43
A DÉDUIRE :	
Crédits complémentaires à accorder pour des dépenses constatées en excédant des prévisions législatives.....	5,223,635 80
TOTAL semblable à celui qui vient d'être établi.....	46,328,398 63

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

Les résultats que les dépenses liquidées présentent, comparativement aux allocations législatives, se résument ainsi qu'il suit, par branches principales de services :

		DÉPENSES excédant les crédits. (*Crédits complémentaires à accorder.*)	CRÉDITS excédant les dépenses. (*Crédits à annuler définitivement.*)
Dette publique		516,672f 04c	2,780,569f 56c
Liste civile et dotations		"	"
Ministère de la justice et des cultes.	Justice	"	75,862 39
	Cultes	670 35	872,055 14
——— des affaires étrangères		265,957 54	401,226 46
——— de l'instruction publique		"	109,841 91
——— de l'intérieur		140,193 26	353,373 59
——— de l'agriculture et du commerce		3,804 67	116,802 96
——— des travaux publics		121,068 60	2,358,650 10
——— de la guerre		816,822 27	12,537,857 15
——— de la marine		2,704,705 97	7,693,927 37
——— des finances		"	3,476,071 30
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		224,215 59	2,214,678 12
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		429,525 51	391,408 79
		5,223,635 80	33,382,324 84
EXCÉDANT des crédits		28,158,689 04	

Les crédits qui doivent être annulés, pour les dépenses restant à payer sur les budgets des exercices courants, résultent du règlement des budgets des ministères, dont le détail suit :

Ministère de la justice et des cultes	Justice		7,592f 07c
	Cultes		173,780 65
——— des affaires étrangères			56,651 34
——— de l'instruction publique			77,141 87
——— de l'intérieur			117,236 34
——— de l'agriculture et du commerce			54,451 09
——— des travaux publics			179,681 36
——— de la guerre			2,297,522 83
——— de la marine			131,079 28
——— des finances	Dette publique	1,552,679f 75c	1,829,568 17
	Divers services	276,888 42	
			4,924,705 00

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

Les crédits à transporter aux exercices 1847 et 1848, pour conserver aux dépenses ci-après, non soldées sur l'exercice 1846, les ressources qui leur étaient spécialement affectées dans le budget de ce dernier exercice, sont ceux que l'on va résumer par service :

EXERCICE 1847.

Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaire	127,257f 97c	10,065,536f 12c
	Dépenses des écoles normales primaires	82,804 35	
	Dépenses départementales	9,855,473 80	

EXERCICE 1848.

Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaire	465,705f 60c	2,987,344f 62c	3,179,468 47
	Dépenses départementales	2,171,781 52		
	Dépenses cadastrales	349,857 50		
Divers services spéciaux.	Secours spéciaux aux départements	30,488 43	192,123 85	
	Non-valeurs sur contributions directes	161,635 42		
				13,245,004 59

Le service des travaux extraordinaires, considéré sous le double rapport de ses ressources et de ses besoins, présente les résultats suivants pour chacun des ministères ordonnateurs de ces travaux :

3e Situation, en clôture d'exercice des travaux extraordinaires, régis par la loi du 25 juin 1841.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Ministère des travaux publics.

La loi de finances de l'exercice 1846 a ouvert au ministre des travaux publics un crédit de..... 20,041,517f 00c

Des lois spéciales, détaillées au tableau pages 223 à 224, ont complété les moyens mis à sa disposition, sur l'exercice 1846, par diverses allocations de crédits, qui, réduites des annulations résultant de ces mêmes lois, se résolvent en une augmentation de..... 1,481,562 38

ENSEMBLE..... 21,523,079 38

Les payements effectués sur les liquidations opérées à la charge du budget de cet exercice n'ayant été que de..... 20,584,011 62

Le règlement législatif dégage des crédits à annuler pour une somme de..... 939,067 76

Ces annulations proviennent :

De crédits non consommés par les dépenses pour..... 856,374 87
Et de dépenses restées à payer pour..... 82,692 89

939,067 76

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

Ministère de la guerre.

Les allocations qui ont été mises à la disposition de ce ministère, par la loi de finances de 1846, ont été de	26,620,000f 00c
Mais les lois générales des crédits supplémentaires, détaillées ci-après pages 223 et 224, comprenant des réimputations de crédits qui ont eu lieu soit au profit, soit à la décharge de l'exercice 1846, lesquelles se résument par une réduction de.	5,025,476 13
Les crédits applicables à l'exercice 1846, en somme égale aux payements effectués se sont élevés, en conséquence, à	21,594,523 87

Ministère de la marine.

Le crédit attribué à ce ministère, par le budget de 1846, a été de	4,700,000f 00c
De plus, la loi du 8 août 1847 lui a accordé, sur le même exercice un crédit de	1,971,884 75
ENSEMBLE	6,671,884 75
Mais la loi générale des crédits supplémentaires, présentée au commencement de la session de 1848, contenant une annulation de crédit montant à	1,325,697 98
Les allocations attribuées au ministère de la marine pour les dépenses des travaux extraordinaires imputables sur l'emprunt précité se trouvent ainsi ramenées au montant des payements ordonnancés par lui sur ce service, ci	5,346,186 77

Résumé.

Considéré dans son ensemble, le *service des travaux extraordinaires* régis par la loi du 25 juin 1841 présente, pour l'exercice 1846, les résultats suivants :

Les crédits ouverts montent à	48,463,790f 02c
Les dépenses liquidées à	47,607,415 15
La différence représente les crédits non consommés par les dépenses	856,374 87

Les payements effectués avec imputation sur le produit de l'emprunt en rentes se sont élevés à une somme totale de 47,524,722 fr. 26 cent. et se subdivisent ainsi qu'il suit, par ministère :

Ministère des travaux publics	20,584,011f 62c	47,524,722f 26c
——— de la guerre	21,594,523 87	
——— de la marine	5,346,186 77	
En y ajoutant les dépenses restées à payer en clôture d'exercice		82,692 89
on retrouve le montant ci-dessus des dépenses liquidées à la charge de l'exercice.		47,607,415 15

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

On a vu plus haut, pages 189 et 190, que, d'après les prévisions législatives, les crédits ayant été élevés à 48,463,790f 02c

Et la ressource à y appliquer n'étant que de 47,524,722 26

il pouvait y avoir lieu de la compléter par un nouveau prélèvement sur le produit de l'emprunt affecté aux besoins de 1846, de 939,067 76

Les opérations de l'exercice ont modifié ce résultat ainsi qu'il suit :

D'après ce qui vient d'être dit, les crédits attribués au service des travaux extraordinaires, pour l'exercice 1846, se sont élevés dans leur ensemble à 48,463,790f 02c

Mais ils se réduisent de ceux qui n'ont pas été employés par les dépenses à l'époque de la clôture de 1846, et dont le report doit avoir lieu aux budgets subséquents (856,374 fr. 87 cent.), ainsi que de ceux qui expriment les dépenses restées à payer (82,692 fr. 89 cent.), ensemble 939,067 76

En sorte que les crédits maintenus au budget de 1846, d'accord avec les payements effectués pendant l'exercice, ne sont plus que de 47,524,722 26

Et, comme la portion de l'emprunt à attribuer, en somme égale, à cet exercice est de 47,524,722 26

Il en résulte, ainsi que la loi l'a voulu, que ce service se balance au budget définitif de l'exercice 1846, ci . . . . . "

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

4° Situation en clôture d'exercice des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

L'établissement des grandes lignes de chemins de fer, ainsi que les autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, ont donné lieu, comme il est dit page 190, à des allocations de crédits qui, réduits des annulations résultant de diverses lois spéciales, présentent, pour l'exercice 1846, une somme totale de 133,837,074f 45c

Mais des crédits non consommés par les dépenses sont restés à reporter au budget suivant pour 11,909,319f 10c

Et les dépenses liquidées se sont trouvées inférieures aux payements effectués de 301,312 85

ENSEMBLE . . . . . 12,210,631 95 — 12,210,631 95

Les payements qui constituent l'avance réelle du trésor se réduisent, en conséquence, à l'expiration de l'exercice, à la somme de 121,626,442 50

Les explications sommaires qui se trouvent dans les tableaux placés à la suite de la présente note font connaître, pour chaque ministère et par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont les comptes rendus par les ministres à l'appui du projet de la loi du règlement de cet exercice, qu'il faut consulter pour

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

les détails par article de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

Indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1846 doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter, et cette comparaison est établie ci-après, page .

La situation du budget de 1846, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit pour chacune des trois grandes divisions de service de ce budget :

Résultat général du budget de l'exercice 1846, à l'époque de la clôture

Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice s'élèvent à.....		1,340,889,970f 80c
Elles s'accroissent :		
1° Des fonds du service départemental, ainsi que de divers services spéciaux reportés des budgets de 1844 et 1845.....		15,164,480 07
2° De l'excédant de recette de l'exercice 1845 que le règlement définitif de cet exercice a attribué au budget de 1846.....		4,335,329 84
3° Des fonds généraux du budget de 1845 que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles.....		1,702,094 38
ENSEMBLE.....		1,362,091,875 09
et se réduisent des fonds de même origine transportés aux budgets de 1847 et 1848.		13,245,004 59
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins de l'exercice 1846 sont, en conséquence, de.....		1,348,846,870 50
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été de.....	1,374,071,540f 31c	
et le prélèvement sur les fonds généraux, pour l'excédant de dépense du service colonial de 1846, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1847, étant (voir page 574) de.....	16,048,594 67	
ENSEMBLE.....	1,390,120,134 98	1,390,120,134 98
		41,273,264 48

Il en résulte un excédant de dépense qui est transporté au compte spécial prescrit par l'article 36 de la loi du 25 juin 1841 et dont l'extinction aura lieu au moyen des ressources extraordinaires déterminées par ladite loi.

Quant au service des travaux extraordinaires exécutés sous le régime de la loi du 25 juin 1841, il se balance en recette et en dépense dans la situation générale du budget de 1846, puisque les payements auxquels il a donné lieu sont couverts par le prélèvement d'une somme égale (47,524,722 fr. 26 cent) sur le produit de l'emprunt en rentes dont la négociation a été autorisée par la loi sur le budget des recettes de 1842.

Enfin le service des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842 met provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, en exécution de l'article 18 de cette loi, une avance de..... 121,626,442 50

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

Comparaison de la situation du budget de 1846, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu, page 191, que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1846 paraissait devoir présenter, pour le service ordinaire, un excédant de dépense de 116,788,167f 70c

Le compte définitif de l'exercice 1846, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un excédant de dépense de 41,273,264 fr. 48 cent.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Augmentation réalisée sur les ressources prévues.....	36,394,084f 96c	
2° Excédant de recette de l'exercice 1845, que le règlement définitif de cet exercice a attribué au budget de 1846.	4,335,329 84	
3° Fonds généraux du budget de 1845 que le règlement définitif du service colonial a laissés disponibles.....	1,702,094 38	
4° Dépenses non effectuées par les ministres, sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale (33,382,324 fr. 84 cent., déduction faite de 5,223,635 fr. 80 cent. de crédits complémentaires), ci.....	28,158,689 04	
5° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1846.....	4,924,705 00	
ENSEMBLE.....	75,514,903 22 ci.	75,514,903 22
EXCÉDANT de dépense, d'accord avec celui qui vient d'être établi pour le service ordinaire du budget de 1846.....		41,273,264 48

Comparaison de la situation provisoire de 1846, publiée au 1er janvier 1847, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte des finances de l'année 1846 (page 344), et distraction faite, d'une part, du *service colonial*, dont les prévisions, égales en recettes et en dépenses, sont retranchées, comme on l'a déjà dit, de la loi des comptes de 1846, pour être soumises au contrôle des Chambres dans celle de 1847; d'autre part, du service des *travaux extraordinaires*, qui, dans le système financier de la loi du 25 juin 1841, doit, chaque année, se balancer au budget en recette et en dépense; et, enfin, de la dépense pour l'établissement des *grandes lignes de chemins de fer et autres travaux*, à laquelle la loi du 11 juin 1842 a affecté temporairement les ressources spéciales de la dette flottante du trésor, le budget de l'exercice 1846 présentait, à l'époque du 1er janvier 1847, un découvert probable, sur le *service ordinaire*, de..... 58,284,889f

Les faits recueillis par l'administration des finances, depuis cette époque, jusqu'au moment où une nouvelle situation de l'exercice 1846 a été mise sous les yeux des Chambres, parmi les développements à l'appui du projet de budget de 1849 (voir page 83 du volume de ce budget), ont donné lieu de reconnaître que cette

A REPORTER..... 58,284,889

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

REPORT		58,284,899f
insuffisance de ressources s'atténuait d'une somme qui, sans exprimer encore un résultat entièrement définitif, pouvait cependant être évaluée à 12,597,710 francs, et s'appliquait principalement aux services de la guerre, de la marine et des finances, ci.	12,597,710f	
De plus, l'aperçu du règlement définitif du service colonial de l'exercice 1845 ayant fait présumer que les fonds généraux du budget de cet exercice laisseraient disponible une somme d'un million, elle est venue en accroissement des ressources de 1846, ci.	1,000,000	
		13,597,710
En sorte que l'appréciation primitive du découvert de 1844 se trouvait alors réduite de		44,687,189
La liquidation définitive des services ordinaires de l'exercice 1846 a produit, pour différentes causes, une nouvelle réduction de 3,413,925 francs provenant, jusqu'à concurrence de 2,500,000 francs, de dépenses réimputées de 1846 à l'exercice 1847, pour le ministère de la guerre, en ce qui concerne les vivres et les fourrages, et de l'apurement, en clôture d'exercice, des services ressortissant aux autres départements, ci.		3,413,925
Et, comme on l'a établi ci-dessus (page 199), l'excédant de dépense du budget de 1846 demeure fixé à		41,273,264

Comparaison des recettes et des dépenses de 1846 avec celles de 1845.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs, dont la corrélation permet de signaler aux Chambres les résultats qu'il leur importe principalement de connaître, c'est-à-dire les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait, en même temps, remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter. Ces deux sortes de comparaisons établies, cette année, sur les résultats des budgets des exercices 1846 et 1845, sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 278 et 279).

Des états de recettes, dressés par branche de revenus, et qui sont publiés dans le compte définitif des recettes de 1846, présentent la comparaison des recettes des exercices 1846 et 1845, en indiquant les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1846. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Avant d'analyser ces tableaux de comparaison, il y a lieu d'en rapprocher les termes de ceux qui ont servi de base au règlement législatif des deux budgets.

Comme les résultats qui précèdent viennent de l'établir, le règlement de l'exercice 1846 détermine, en ce qui concerne les *services ordinaires* du budget, un excédant de dépense de	41,273,264f 48c
D'après le projet de loi présenté à la Chambre des Députés, pendant la dernière session, pour le règlement définitif de 1845, le budget de cet exercice se solde au contraire par un excédant de recette de	4,335,329 84
Il en résulte que, comparativement à l'exercice 1845, le budget de 1846 se présente dans une situation moins favorable de la somme de	45,608,594 32

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

Ce résultat est produit par les causes ci-après :

1° Augmentation, en 1846, des revenus du budget :

Recettes de 1846	1,340,889,970f 80c	
——— de 1845	1,316,660,065 93	
	24,229,904 87	24,229,904f 87c

2° Augmentation, en 1846, des fonds reportés en recette et en dépense pour le service départemental et pour divers services spéciaux :

Reports au profit de 1846	1,919,475f 48c	
——— de 1845	690,738 79	
	1,228,736 69	1,228,736 69

3° Différence à la charge du budget de 1846, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées pour les deux exercices, les payements de 1846 ont été supérieurs à ceux de 1845 :

Dépenses restées à payer sur l'exercice 1846	4,924,705f 00c	
——— 1845	4,639,666 22	
	285,038 78	285,038 78

4° Application à l'exercice 1846 de l'excédant de recette que le règlement définitif de l'exercice 1845 a laissé disponible 4,335,329 84

TOTAL des opérations qui ont augmenté les ressources de 1846 . . . . . 30,079,010 18

5° Augmentation, en 1846, des dépenses du budget :

Dépenses de 1846	1,378,996,245f 31c	
——— de 1845	1,308,072,146 90	
	70,924,098 41	70,924,098f 41c

6° Diminution, en 1846, des fonds généraux restés disponibles sur le service colonial :

Recettes de 1845	5,961,369f 93c	
——— de 1846	1,702,094 38	
	4,259,275 55	4,259,275 55

7° Augmentation, en 1846, du prélèvement fait sur les fonds généraux du budget pour les dépenses du service colonial :

Dépenses de 1846	16,048,594f 67c	
——— de 1845	15,544,364 13	
	504,230 54	504 230 54

TOTAL des opérations qui ont accru les charges de 1846 ; ci à déduire . . . . . 75,687,604 50 — 75,687,604 50

RESTE une somme égale à la différence établie ci-contre entre les résultats que présentaient, en situation définitive, les budgets des exercices 1846 et 1845. 45,608,594 32

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

Pour le service des travaux extraordinaires, il ne pourrait y avoir lieu de comparer que les dépenses des deux exercices 1846 et 1845, et cette comparaison se trouve établie dans le tableau page

L'augmentation de recette de la somme de 24,229,904 fr. 87 cent., qui ressort à l'exercice 1846, comparativement à l'exercice 1845, se répartit de la manière suivante entre les diverses branches de revenus, savoir :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1846.	
	Augmentations.	Diminutions.
Contributions directes	2,729,709f 06c	"
Produits des domaines	"	3,978,988f 61c
Produits des forêts et de la pêche	"	1,546,912 21
Impôts et revenus indirects	18,967,518 06	"
Produits universitaires	59,205 64	"
Produits éventuels affectés au service départemental	1,038,482 44	"
Produits et revenus de l'Algérie	9,208,021 53	"
Produits de la rente de l'Inde	"	3,072 00
Produits divers	"	2,244,059 04
	32,002,936 73	7,773,031 86
AUGMENTATION à l'exercice 1846. (*Voir page* 276)	24,229,904f 87c	

Comme les impôts et revenus indirects sont les seules ressources du budget dont les variations se rattachent aux mouvements des valeurs mobilières et immobilières, des transactions civiles, des consommations, du commerce et de l'industrie, il a paru utile d'en établir une comparaison spéciale pour les deux exercices dont on vient de rapprocher les termes généraux.

Cette comparaison se trouve à la page 277, et fait ressortir, à l'exercice 1846, une augmentation de 18,967,518 fr. 06 cent., qui se développe ainsi qu'il suit :

		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1846.	
		Augmentations.	Diminutions.
Enregistrement		2,168,914f 23c	"
Timbre		1,132,720 29	"
Droits de douanes à l'importation	Marchandises diverses	5,059,355 13	"
	Sucres des colonies françaises	"	5,812,729f 00c
	Sucres étrangers	2,817,333 56	"
Droits divers de douanes et de navigation		825,024 99	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes		"	3,129,258 97
Droits sur les boissons		1,402,960 78	"
Droits de fabrication sur les sucres indigènes		6,328,077 64	"
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes		722,711 50	"
Diverses taxes indirectes		270,887 60	"
Produit de la vente des tabacs		4,157,871 10	"
Produit de la vente des poudres		1,260,740 60	"
Produits des postes		1,762,908 61	"
		27,909,506 03	8,941,987 97
RÉSULTAT en augmentation à l'exercice 1846		18,967,518f 06c	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1846.

L'augmentation de 70,924,098 fr. 41 cent., que présentent les dépenses de l'exercice 1846, comparées à celles de l'exercice 1845, s'applique aux services ci-après :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1846.	
	Augmentations.	Diminutions.
Dette publique	2,626,026f 85c	"
Dotations	60,680 00	"
Ministère de la justice et des cultes. Service de la justice	2,304,425 25	"
Ministère de la justice et des cultes. Service des cultes	425,665 54	"
——— des affaires étrangères	1,270,794 68	"
——— de l'instruction publique	1,419,153 55	"
——— de l'intérieur	8,701,038 97	"
——— de l'agriculture et du commerce	1,281,030 74	"
——— des travaux publics	5,006,350 42	"
——— de la guerre	29,821,287 64	"
——— de la marine	14,391,890 79	"
——— des finances	1,677,940 99	"
Frais de régie, de perception et d'exploitations des impôts et revenus publics.	5,252,803 96	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	"	3,314,990f 97c
	74,239,089 38	3,314,990 97
AUGMENTATION à l'exercice 1846. (*Voir page* 278.)	70,924,098f 41c	

Enfin un état particulier (*page* 279) présente la comparaison des dépenses qui sont restées à payer à la clôture de chacun des deux exercices 1846 et 1845, et fait connaître que, relativement à 1846, ce résultat est supérieur à celui de 1845, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, de 285,038 fr. 78 cent.

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1846.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1846.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget. (Loi du 19 juillet 1845.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (A) Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1846. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	408,438,612f	6,002,707f 69c	"	"	"	414,441,319f 69c	(A) Voir le développement par nature de produits et par chapitre, page 208.
Enregistrement, timbre et domaines	261,849,210	61,557 84	"	"	"	261,910,767 84	
Produits des forêts et de la pêche	35,023,500	"	"	"	"	35,023,500 00	
Douanes et sels	219,051,000	"	94,781f 45c	"	"	218,956,218 55	
Contributions indirectes	273,875,000	"	"	"	"	273,875,000 00	
Produits des postes	50,353,000	"	"	"	"	50,353,000 00	
Produits universitaires	2,580,000	"	"	"	"	2,580,000 00	
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	14,250,000	1,986,727 10	"	"	"	16,236,727 10	
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	11,698,000	"	"	"	"	11,698,000 00	
Divers revenus. — Produits de la rente de l'Inde	1,050,000	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus. — Recettes des colonies. (Loi du 25 juin 1841.)	7,254,293	"	"	"	(B) 7,254,293f 00c	"	(B) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.
Produits divers	18,261,519	109,833 66	"	"	"	18,371,352 66	
	1,303,684,134	8,160,826 29	94,781 45	"	7,254,293 00	1,304,495,885 84	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Ressources extraordinaires attribuées aux travaux extraordinaires. (Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841.)	51,361,517	"	"	"	(C) 3,836,794 74	47,524,722 26	(C) Voir le développement, page 209.
	1,355,045,651	8,160,826 29	94,781 45	"	11,091,087 74	1,352,020,608 10	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1844 et 1845 pour le service départemental et divers services spéciaux... — Exercice 1844... 4,561,522f 49c	"	"	"	15,164,480f 07c	"	15,164,480 07	
Fonds reportés des exercices 1844 et 1845 pour le service départemental et divers services spéciaux... — Exercice 1845... 10,602,957 58							
	1,355,045,651	8,160,826 29	94,781 45	15,164,480 07	11,091,087 74	1,367,185,088 17	
		8,066,044f 84c		4,073,392 33			

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Augmentation : 6,002,707f 69c.)		
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	57,344f 46c	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — applicables aux dépenses ordinaires	35,733 29	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — aux dépenses facultatives	3,350 68	"
Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	74,046 40	"
Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	1,116,002 92	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	830,176 73	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	192,146 83	"
——— pour dépenses du cadastre	"	119,014f 08c
Fonds pour dépenses communales. — Centimes affectés aux dépenses ordinaires	39,958 47	"
——— aux dépenses extraordinaires et aux frais de bourse et de chambre de commerce	2,362,403 50	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour les chemins vicinaux	685,848 80	"
——— pour l'instruction primaire	285,130 94	"
——— pour frais de confection de rôles spéciaux de diverses impositions communales	16,038 16	"
——— pour frais de perception de diverses impositions communales	97,272 78	"
Centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844	319,616 24	"
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondations ou autres cas fortuits	5,584 42	"
Fonds de non-valeurs. — Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)	5,584 41	"
Portes et fenêtres (non-valeurs)	7,015 81	"
Patentes, décharges, réductions, remises et modérations et frais d'impression et d'expédition des formules des patentes	199,760 81	"
Fonds de réimpositions	"	218,611 78
Taxe de premier avertissement	7,317 90	"
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. (Augmentation : 61,557f 84c.)		
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État. (Produits consommés en nature provenant de ces établissements.)	61,557 84	"
DOUANES. (Diminution : 94,781f 45c.)		
Produits de taxes locales affectés à des travaux de navigation	"	94,781 45
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DÉPARTEMENTALES. (Augmentation : 1,986,727f 10c.)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	23,028 52	"
——— facultatives sur diverses natures de recettes	"	269,317 24
——— facultatives sur subventions pour travaux de routes	233,516 98	"
——— extraordinaires	945,722 67	"
——— spéciales sur subventions communales	1,053,776 17	"
PRODUITS DIVERS. (Augmentation : 109,833f 66c.)		
Redevances et produits extraordinaires des mines	1 40	"
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	93,916 56	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	2,416 00	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	13,499 70	"
	8,767,769 39	701,724 55
RÉSULTAT en augmentation... — Ressources applicables au service départemental. 4,272,846f 89c	8,066,044f 84c	
RÉSULTAT en augmentation... — ——— à divers services spéciaux. 3,793,197 95		

QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1846.

Développement des modifications aux ressources spéciales accordées pour les travaux extraordinaires.

D'après le tableau C annexé à la loi des recettes de 1846, il a été attribué, à titre de moyens extraordinaires à prélever sur le produit de l'emprunt de 450 millions autorisé par la loi du 25 juin 1841, une somme de 51,361,517 fr., avec affectation aux dépenses des travaux extraordinaires à exécuter pendant l'exercice 1846, ci		51,361,517f 00c
Les dépenses de cette nature, acquittées pendant l'exercice 1846, se sont élevées à la somme de 47,524,722 fr. 26 cent.;		
SAVOIR :		
Ministère des travaux publics	20,584,011f 62c	
——— de la guerre	21,594,523 87	
——— de la marine	5,346,186 77	
TOTAL	47,524,722 26	
La portion de l'emprunt en rentes attribuée à l'exercice 1846 étant, ainsi qu'il est dit ci-dessus, de	51,361,517 00	
Il y a lieu, pour ramener cette ressource extraordinaire au montant réel des dépenses qu'elle est destinée couvrir, de transporter, au profit du budget de l'exercice 1848, l'excédant de	3,836,794 74	3,836,794 74
En sorte que les ressources affectées aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 s'élèvent réellement, pour l'exercice 1846, à		47,524,722 26

TABLEAU MODIFICATIF A L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1846.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après LE BUDGET. (Loi de finances du 19 juillet 1845.)	CRÉDITS OUVERTS d'après DES LOIS spéciales rattachées au budget.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A). Augmentations.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A). Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1844 et 1845 pour le service départemental et pour divers services spéciaux (B).	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (C). Crédits accordés.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (C). Crédits annulés.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant des lois générales de crédits supplémentaires (D). Crédits accordés.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant des lois générales de crédits supplémentaires (D). Crédits annulés.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'article 3 du projet de loi de règlement de l'exercice 1842. (E)	CRÉDITS pour DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1846 (F).	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1846.
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	373,934,536f	"	"	94,781f 45c	"	"	"	4,000,000f 00c	2,000,000f 00c	"	"	375,839,754f 55c
Dotations	14,794,451	"	"	"	"	"	"	14,500 00	"	"	"	14,808,951 00
Services généraux des ministères. Justice et cultes. Justice	23,089,953	"	"	"	"	"	"	165,000 00	"	"	1,025f 39c	23,255,978 39
Justice et cultes. Cultes	37,903,658	600,000f	"	"	"	"	"	594,616 24	"	"	117,746 26	39,216,020 50
Affaires étrangères	8,755,391	"	"	"	"	"	"	2,264,759 90	"	"	99,453 64	11,119,604 54
Instruction publique	17,173,008	"	285,963f 39c	"	707,613f 80c	1,036,768f 80c	"	44,536 56	"	"	33,412 66	19,281,303 21
Intérieur	109,660,108	"	4,103,481 58	"	13,664,460 92	2,462,200 00	154,901f 98c	6,054,449 80	3,190,880 31	"	296,592 35	132,895,510 36
Agriculture et commerce	14,087,120	"	80,641 96	"	18,464 90	"	"	2,339,538 53	"	"	35,928 96	16,561,694 35
Travaux publics	59,727,050	831,300	"	"	"	1,635,102 00	"	6,729,156 77	260,000 00	"	179,662 12	68,842,270 89
Guerre	297,476,929	"	"	"	"	25,188,325 66	"	21,822,874 49	454,199 00	"	1,266,183 86	345,300,114 01
Marine. Service marine	89,616,085	8,817,000	"	"	"	"	155,000 00	12,763,789 35	"	"	1,301,867 21	112,343,741 56
Marine. Service colonial	20,044,560	630,000	"	"	"	"	"	2,628,327 67	"	23,302,887f 67c	"	"
Finances	17,403,074	2,000,000	"	"	"	"	"	3,506,721 86	"	"	1,396,064 32	24,305,860 18
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts publics	149,733,226	"	"	109,278 78	448,804 46	176,250 09	900,000 00	9,636,039 50	454,000 00	"	"	158,531,041 27
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	66,678,740	"	3,800,018 14	"	325,135 99	14,200 00	"	7,280,000 00	"	"	"	78,098,094 13
	1,300,077,889	12,878,300	8,270,105 07	204,060 23	15,164,480 07	30,512,846 55	1,209,901 98	79,844,310 67	6,359,079 31	23,302,887 67	4,727,936 77	1,420,399,938 94
	1,312,956,189f		8,066,044f 84c			29,302,944f 57c		73,485,231f 36c				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.												
Ministère des travaux publics	20,041,517	"	"	"	"	800,000 00	"	9,620,960 92	9,060,000 00	"	120,601 46	21,523,079 38
——— de la guerre	26,620,000	"	"	"	"	"	3,000,000 00	2,670,779 00	4,696,255 13	"	"	21,594,523 87
——— de la marine	4,700,000	"	"	"	"	"	"	1,971,884 75	1,325,697 98	"	"	5,346,186 77
	51,361,517	"	"	"	"	800,000 00	3,000,000 00	14,263,624 67	15,081,953 11	"	120,601 46	48,463,790 02
	51,361,517		"			à déduire 2,200,000f 00c		à déduire 818,328f 44c (G)				
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.												
Ministère des travaux publics	81,500,000f	28,195,000	"	"	"	32,550,000 00	"	47,874,260 97	63,462,000 00	"	"	126,657,260 97
——— de la guerre	1,500,000	6,980,000	"	"	"	"	"	3,342,025 01	4,758,272 86	"	"	7,063,752 15
——— de la marine	"	2,500,000	"	"	"	"	"	"	2,383,938 67	"	"	116,061 33
	83,000,000	37,675,000	"	"	"	32,550,000 00	"	51,216,285 98	70,604,211 53	"	"	133,837,074 45
	120,675,000f		"			32,550,000f 00c		à déduire 19,387,925f 55c (G)				
TOTAL GÉNÉRAL	1,434,439,406	50,553,300	8,270,105 07	204,060 23	15,164,480 07	63,862,846 55	4,209,901 98	145,324221 32	92,045,243 05	23,302,887 67	4,848,538 23	1,602,700,803 41
	1,484,992,706f		8,066,044f 84c			59,652,944f 57c		53,278,977f 37c				

OBSERVATIONS.

(A) Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834. (Voir, à la page suivante, le développement de ces modifications, qui affectent, pour des sommes semblables, les évaluations de recettes.)

(B) Voir le développement par ministère et par chapitre, page 213.

(C) Voir *idem*, pages 214 et 215.

(D) Voir *idem*, pages 216 à 221.

(E) Voir *idem*, page 222.

(F) Exécution de l'article 8 de la loi de finances du 28 mai 1834. Il n'est pas publié de développement pour cette nature de modifications, parce que les dépenses des exercices clos forment un chapitre spécial dans le budget de chaque ministère, et que le présent tableau n'avait pas à contenir, à cet égard, d'autres indications que celles qui s'y trouvent énoncées.

(G) Voir le développement, pages 223 à 226.

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	DETTE PUBLIQUE. (Diminution : 94,781f 45c.)		
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses, pour ponts, canaux, etc...	"	94,781f 45c
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. (Augmentation : 285,963f 39c.)		
10	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les centimes additionnels	192,046f 83c	"
11	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur ressources spéciales des écoles normales primaires.	93,916 56	"
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. (Augmentation : 4,103,481f 58c.)		
38	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	57,344 46	"
	——— sur le fonds commun	35,733 29	"
	——— sur produits éventuels ordinaires	23,028 52	"
39	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	74,046 40	"
	——— sur le fonds commun	3,350 68	"
	——— sur produits éventuels facultatifs	"	269,317 24
	——— sur subventions communales	233,516 98	"
40	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires	1,804,502 54	"
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	945,722 67	"
41	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	141,777 11	"
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	1,053,776 17	"
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. (Augmentation : 80,641f 96c.)		
4	Écoles vétérinaires et bergeries	2,042 38	"
5	Encouragements à l'agriculture	38,046 78	"
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	21,468 68	"
9	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	13,499 70	"
15	Secours pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits, etc	5,584 42	"
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS. (Diminution : 109,278f 78c).		
37	Service administratif des contributions directes dans les départements. (Dépenses diverses.)	4,391 58	"
38	Frais de perception des contributions directes	2,927 72	"
39	Dépenses du cadastre sur centimes facultatifs votés par les conseils généraux	2,416 00	119,014 08
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS. (Augmentation : 3,800,018f 14c.)		
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	39,958 47	"
	——— pour dépenses extraordinaires des communes.	2,382,403 50	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	685,848 80	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	285,130 94	"
	——— pour frais de confection de rôles spéciaux des impositions communales	"	3,961 84
66	——— pour frais de perception des impositions communales	97,272 78	"
	Attributions aux communes sur la contribution des patentes	319,616 24	"
	Remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	5,584 41	"
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	7,015 81	"
	——— sur la contribution des patentes	199,760 81	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	"	218,611 78
		8,771,731 23	705,686 39
	RÉSULTAT en augmentation... Crédits applicables au service départemental.. 4,272,846f 89c ; ——— à divers services spéciaux.. 3,793,197 95	8,066,044f 84c	

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1846.

Développement des crédits reportés des exercices 1844 et 1845, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1846.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS REPORTÉS À L'EXERCICE 1846. Crédits provenant de l'exercice 1844.	Crédits provenant de l'exercice 1845.	Total.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
10	Dépenses de l'instruction primaire sur centimes additionnels	522,248 34	91,196 90	613,445 24
11	Dépenses des écoles normales primaires sur fonds spéciaux	"	94,168 56	94,168 56
		522,248 34	185,365 46	707,613 80
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
38	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	755,985 35	421,134 80	1,177,120 15
	——— sur produits éventuels ordinaires	193,813 08	23,216 06	217,029 14
39	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	607,798 92	1,436,766 12	2,044,565 04
	——— sur produits éventuels	95,124 12	1,296,240 63	1,391,364 75
	——— sur subventions communales	126,760 56	330,665 68	457,426 24
40	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes extraordinaires	671,614 78	5,164,365 98	5,835,980 76
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	225,381 47	446,431 10	671,812 57
41	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	420,649 95	662,790 99	1,083,440 94
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	118,700 21	617,910 44	736,610 65
	——— sur produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	31,040 36	18,070 32	49,110 68
		3,246,868 80	10,417,592 12	13,664,460 92
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
9	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	414 75	"	414 75
15	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendie, de grêle, etc	18,050 15	"	18,050 15
		18,464 90	"	18,464 90
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
39	Dépenses cadastrales imputables sur le fonds commun	119,127 43	"	119,127 43
	——— sur le produit des centimes facultatifs	329,677 03	"	329,677 03
66	Non-valeurs, sur contributions foncière, personnelle et mobilière	325,135 99	"	325,135 99
		773,940 45	"	773,940 45
	TOTAL GÉNÉRAL (Voir les lois de règlement des exercices 1844 et 1845)	4,561,522 49	10,602,957 58	15,164,480 07

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental.	Exercice 1844	4,217,921f 60c	15,164,480f 07c
	Exercice 1845	10,602,957 58	
Services spéciaux	Exercice 1844	343,600 89	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des augmentations et des diminutions

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
3 juillet 1846.....	»	Acquisition de terrains à annexer au Muséum d'histoire naturelle.....	1,036,768f80c	1,036,768f80c
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
29 mars 1846....	5	Dépenses secrètes ordinaires de police générale.....	1,000,000 00	
30 avril 1846.....	20	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance.	300,000 00	
3 juillet 1846.....	46	Célébration du 16e anniversaire des journées de juillet 1830.....	200,000 00	
Idem.	47	Publication de l'ouvrage sur les ruines de Ninive.....	292,550 00	2,462,200 00
Idem.	48	Établissement d'une ligne de télégraphie électrique de Paris à Lille et à la frontière de Belgique et de Douai à Valenciennes.....	489,650 00	
8 août 1847.	32	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales de force et de correction.....	180,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
3 juillet 1846....	14 *bis*.	Rachat de la concession perpétuelle du havre de Courseulles.....	300,000 00	1,635,102 00
Idem.	»	Achèvement de divers édifices publics d'intérêt général et démolition du clocher de l'église de Saint-Denis.....	1,335,102 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
	1	Administration centrale. (Personnel.).....	71,200 00	
	2	——————. (Matériel.).....	11,000 00	
	3	Frais généraux d'impressions.....	2,000 00	
	4	États-majors.....	174,515 00	
	9	Solde et entretien des troupes.....	14,958,850 00	
	10	Habillement et campement.....	1,801,880 00	
	11	Lits militaires.....	244,750 00	
	12	Transports généraux.....	559,300 00	
	13	Remonte générale.....	1,935,525 00	
3 juillet 1846....	14	Harnachement.....	175,875 00	25,188,325 66
	15	Fourrages.....	1,452,846 00	
	21	Matériel de l'artillerie.....	139,000 00	
	25	Matériel du génie (Algérie.).....	2,000,000 00	
	29	Services militaires indigènes, en Algérie.....	1,093,000 00	
	30	Service maritime en Algérie.....	105,000 00	
	31	Services civils en Algérie.....	50,000 00	
	33	Travaux civils extraordinaires en Algérie.....	200,000 00	
	34	Dépenses secrètes en Algérie.....	200,000 00	
Idem.	»	Indemnité à la dame Anne Colin, veuve Bournat.....	13,584 66	
		À REPORTER.....		30,322,396 46

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1846.

de crédits résultant de lois spéciales.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT.....	.....	30,322,396f46c
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS :		
8 août 1847.....	55 — Poudres à feu.... — Personnel..... 3,386f 69c		176,250f 09c	190,450 09
	56 — Poudres à feu.... — Matériel et dépenses diverses..... 172,863 40			
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
	71	Escomptes sur divers droits.....	14,200 00	
		TOTAL DES CRÉDITS ACCORDÉS.....		30,512,846 55
		2e CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
9 juillet 1847....	36	Travaux d'achèvement des bâtiments de la cour royale de Rouen.....	154,901 98	154,901 98
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
12 juillet 1847...	11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils.....	155,000 00	155,000 00
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
8 août 1847.....	77	Construction de trois paquebots à vapeur destinés à la correspondance entre Calais et Douvres.....	900,000 00	900,000 00
		TOTAL DES CRÉDITS ANNULÉS.....		1,209,901 98

RÉSULTAT des modifications apportées aux crédits par des lois spéciales.

CRÉDITS ACCORDÉS.....	30,512,846f 55c
CRÉDITS ANNULÉS.....	1,209,901 98
RESTE pour CRÉDITS ACCORDÉS.....	29,302,944 57

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des modifications résultant des lois générales de

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
8 août 1847	4	Rentes 4 p. 0/0	4,000,000f 00c	4,000,000f 00c
		DOTATIONS.		
	22	Chambre des Pairs	14,500 00	14,500 00
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DE LA JUSTICE.		
Idem.	2 *bis.*	Administration centrale. Travaux d'appropriation aux deux hôtels du ministère de la justice et renouvellement du mobilier de la chancellerie	35,000 00	165,000 00
	12	Frais de justice criminelle et des statistiques	130,000 00	
		DÉPENSES DES CULTES.		
	15	Dépenses du matériel des cultes protestants	37,034 45	
3 juillet 1846	"	Acquisition du matériel nécessaire à l'établissement du séminaire près la faculté de théologie protestante de Montauban	20,000 00	
	"	Dépenses des exercices périmés	201 58	594,616 24
8 août 1847	5	Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	296,000 00	
	"	Restauration de la cathédrale de Paris et construction d'une nouvelle sacristie.	241,380 21	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
3 juillet 1846	14	Subvention à la caisse des retraites	45,000 00	
	"	Dépenses des exercices périmés	1,276 20	
8 août 1847	6	Frais de voyage et de courriers	300,000 00	
	7	Frais de service	200,000 00	
	9	Indemnités et secours	21,298 00	2,264,759 90
	11	Missions extraordinaires	880,000 00	
	12	Dépenses imprévues	316,000 00	
	15	Construction du palais de France à Constantinople	201,185 70	
	18	Dépenses secrètes extraordinaires	300,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
3 juillet 1846	12	Institut	12,500 00	
	19	Établissements divers	500 00	44,536 56
	"	Dépenses à la charge du legs de M. Janson de Sailly (Loi du 10 mai 1838).	12,438 24	
	"	Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace (Loi du 11 juin 1842)	19,098 32	
		A REPORTER		7,083,412 70

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1846.

crédits supplémentaires, en date des 3 juillet 1846 et 8 août 1847.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT		7,083,412f 70c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
	6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	17,495f 00c	
	7	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	6,320 00	
	12	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	70,854 17	
	42	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon. (Loi du 20 juin 1845.)	968,208 00	
3 juillet 1846	43	Translation des restes mortels des maréchaux Bertrand et Duroc. (Loi du 13 avril 1845.)	24,500 00	
	46	Travaux d'achèvement des palais de justice de Lyon et de Bordeaux	1,165,252 12	
	47	Achèvement et restauration de trois monuments historiques. (Loi du 22 juin 1845.)	2,022,096 57	
	"	Dépenses des exercices périmés	899 43	6,054,449 80
	20	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance	400,000 00	
	31	Reprise du mobilier de la maison centrale de Fontevrault	700,000 00	
	45	Achèvement et restauration des monuments historiques. (Loi du 22 juin 1845)	84,884 51	
8 août 1847	49	Reconstruction des bâtiments de la maison centrale de force et de correction de Beaulieu	49,500 00	
	50	Établissement d'une ligne télégraphique de Bayonne à la frontière d'Espagne.	22,600 00	
	51	Fouilles sur le sol de l'ancienne Ninive	21,840 00	
	52	Réparations de dommages causés par les inondations aux chemins vicinaux,	500,000 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
3 juillet 1846	12	Entretien des établissements thermaux et subventions	290,000 00	
	"	Dépenses des exercices périmés	138 53	
	4	Écoles vétérinaires et bergeries. — Frais de nourriture, de translation	25,000 00	
	6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achat d'étalons, matériel des établissements.	80,000 00	
8 août 1847	8	Frais extraordinaires de missions en Chine et en Suisse, achat et exportations de produits, impressions de documents, etc.	94,400 00	2,339,538 53
	10	Encouragements aux pêches maritimes	800,000 00	
	12	Entretien des établissements thermaux et subventions, frais d'expédition des eaux de Vichy	50,000 00	
	19	Secours par suite des inondations extraordinaires de la Loire et du Rhône	1,000,000 00	
		A REPORTER		15,477,401 03

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Suite du *Développement des modifications résultant des lois générales de*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT.	.....	15,477,401f 03c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
	1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,000f 00c	
	2	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	7,000 00	
	11 *bis.*	Reconstruction de divers ponts	431,843 52	
	15 *bis.*	Continuation des études de chemins de fer	70,000 00	
	21	Travaux de construction, d'achèvement ou de grande réparation de divers édifices	282,320 25	
3 juillet 1846	27	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale	513,832 27	
	28	Restauration et agrandissement de divers édifices publics	205,000 00	
	29	Achèvement de divers édifices publics	420,000 00	
	30	Régularisation des abords du Panthéon et du palais de la Chambre des pairs.	60,000 00	
	31	Réparation des dommages causés par les inondations du Rhône et des affluents	82,000 00	
	24	Dépenses des exercices périmés	10,664 57	
	11	Routes royales et ponts	117,845 01	
	11 *bis.*	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	500,000 00	
	12	Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	12,900 00	6,729,156 77
	28	Reconstruction et agrandissement de divers édifices publics. (Loi du 6 avril 1845.)	17,526 91	
	34	Réparations des dommages causés par les inondations aux routes royales et départementales, aux voies navigables, ainsi qu'aux digues et levées qui bordent les rivières	3,400,000 00	
8 août 1847	36	Travaux de routes royales	450,000 00	
	37	Travaux exécutés au palais et à la prison de la Chambre des pairs à l'occasion du jugement des auteurs des attentats des 16 avril et 29 juillet 1846	22,000 00	
	38	Travaux au palais de la Chambre des pairs pour l'établissement d'un vestiaire	17,500 00	
	39	Travaux pour l'écoulement des eaux de l'école normale	45,000 00	
	40	Travaux au palais de la Chambre des députés	38,924 24	
	41	Transport et pose de statues au palais de la Chambre des pairs	13,200 00	
	42	Travaux de reconstruction et de grosses réparations aux bâtiments des bureaux du ministère de la guerre	10,600 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
3 juillet 1846	27	Invalides de la guerre	19,000 00	
	35	Dépenses des exercices périmés	114,032 49	
	3	Frais généraux d'impressions	25,000 00	
	5	Gendarmerie	207,145 00	
	9	Solde et entretien des troupes. (Vivres.)	15,176,885 00	
	10	Habillement et campement	595,000 00	
	11	Lits militaires	7,800 00	
	12	Transports généraux	400 00	
	15	Fourrages	3,730,658 00	21,822,874 49
8 août 1847	21	Matériel de l'artillerie	600 00	
	22	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	35,630 00	
	23	Poudres et salpêtres. (Matériel.) Dépenses d'exploitation	635,619 00	
	28	Gouvernement et administration générale de l'Algérie	272,000 00	
	30	Service maritime en Algérie	97,057 00	
	31	Services civils en Algérie	106,048 00	
	32	Colonisation en Algérie	40,000 00	
	33	Travaux civils extraordinaires en Algérie	760,000 00	
		À REPORTER		44,029,432 29

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1846.

crédits supplémentaires, en date des 3 juillet 1846 et 8 août 1847.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT.	.....	44,029,432f 29c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
	1	Administration centrale. (Personnel.)	58,000f 00c	
	3	Officiers militaires et civils	403,550 00	
	5	Solde et habillement des équipages et des troupes	2,350,137 57	
	6	Hôpitaux	77,017 00	
	7	Vivres	1,111,394 89	
	9	Salaires d'ouvriers	560,040 00	
	10	Approvisionnements généraux de la flotte	3,002,360 00	
3 juillet 1846	14	Affrétements et transport par mer	70,000 00	
	18	Dépenses temporaires	40,000 00	
	21	Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	23,760 00	
	22	——— (Matériel.)	688,600 00	
	23	Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon. Service général	734,000 00	
	24	Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon. Service local	547,700 00	
	25	Subvention à divers établissements coloniaux	305,300 00	
	"	Dépenses des exercices périmés	5,028 67	15,392,117f 02c
	2	Administration centrale. (Matériel.)	10,603 00	
	5	Solde et habillement des équipages et des troupes	453,329 00	
	6	Hôpitaux	16,883 00	
	7	Vivres	1,079,488 00	
	9	Salaires d'ouvriers	274,600 00	
	10	Approvisionnements généraux de la flotte	418,800 00	
	10 *ter.*	——— (Loi du 3 juillet 1846.)	1,907,558 22	
8 août 1847	11 *bis.*	Travaux hydrauliques et bâtiments civils. (*Idem.*)	800,000 00	
	16	Frais généraux d'impressions	125,000 00	
	21	Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	12,417 67	
	23	Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon. (Service général.)	47,450 00	
	23 *bis.*	Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon. (Service général.)	129,100 00	
	26	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	140,000 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		Service général.		
	26	Administration centrale. (Personnel.)	22,200 00	
	73	Monnaies et médailles. Retrait et démonétisation de diverses pièces	3,000,000 00	
3 juillet 1846	80	Monnaies et médailles. Travaux d'appropriation à l'hôtel des monnaies de Paris	50,000 00	
	35 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	214,570 70	
	31	Dépenses diverses. — Pertes résultant des tolérances en fort	6,000 00	
	73	Retrait et démonétisation de diverses pièces	30,027 28	3,506,721 86
	85	Dépenses relatives à des essais de fabrication de monnaies de bronze	10,000 00	
8 août 1847	86	Achat de presses monétaires et travaux d'appropriation à l'hôtel des monnaies de Paris	82,423 88	
	87	Réparation à l'aqueduc de l'hôtel des monnaies de Paris	8,500 00	
	32	Service de trésorerie. — Frais de trésorerie	70,000 00	
	81	Dépenses de la Cour des Pairs	13,000 00	
		À REPORTER		62,928,271 17

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1846.

Suite du *Développement des modifications résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 3 juillet 1846 et 8 août 1847.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.		MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
			REPORT	.....	62,928,271f 17c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.			
		FRAIS DE RÉGIE ET DE PERCEPTION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.			
3 juillet 1846	43	Timbre	Personnel	9,000f 00c	
	79		Frais de changement des timbres pour papier timbré	53,000 00	
	72	Douanes	Construction d'une nouvelle douane. (Direction de Besançon.)	58,000 00	
	51	Contributions indirectes.	Personnel	37,400 00	
	53		Dépenses diverses	37,000 00	
	58	Tabacs	Matériel	150,000 00	
	58 *bis.*		Achats et transports de tabacs	4,000,000 00	
	74		Construction de bâtiments à Béthune et à Lille pour l'exploitation des tabacs	356,000 00	
	75		Construction et établissement de machines à vapeur à la manufacture des tabacs à Lyon	181,000 00	
	63	Postes	Personnel. (Transport des dépêches.)	23,500 00	
	76		Frais de construction à l'hôtel des postes de Bordeaux	42,000 00	
	77		Frais de construction de 3 paquebots à vapeur destinés à la correspondance entre Calais et Douvres	1,622,000 00	
	78		Frais de construction et d'appropriation de quinze bureaux ambulants sur les chemins de fer	111,700 00	
	46	Forêts	Matériel	575,000 00	
	47		Dépenses diverses	73,500 00	
	82	Douanes	Frais de nouveaux services des douanes	30,787 50	
	51	Contributions indirectes.	Personnel. — Remises aux entreposeurs de tabacs	47,000 00	
	52		Matériel. — Fourniture et entretien des poinçons et ustensiles	10,000 00	9,636,039 50
	53		Dépenses diverses. — Contribution foncière des ponts et canaux soumissionnés	25,000 00	
	54		Avances recouvrables	80,000 00	
	58		Exploitation des tabacs. (Matériel.)	150,000 00	
	88		Indemnité au gouvernement belge pour le parcours des convois français du chemin de fer du Nord sur les voies belges, et contribution foncière assise sur la section de Lille et de Valenciennes à la frontière belge	2,732 00	
8 août 1847	55	Poudres à feu	Personnel	6,000 00	
	56		Matériel	288,000 00	
	60	Postes. Administration et perception.	Personnel	434,125 00	
	61		Matériel	50,200 00	
	62		Dépenses diverses	30,700 00	
	64	Transport des dépêches.	Matériel	304,900 00	
	65		Dépenses diverses	556,895 00	
	78		Frais de construction et d'appropriation de bureaux ambulants sur les chemins de fer	47,000 00	
	83		Frais extraordinaires du transport des dépêches et indemnités pour accidents résultant des inondations	200,000 00	
	84		Frais de construction de trucks destinés au transport des bureaux ambulants du service des postes sur les chemins de fer	43,600 00	
			A REPORTER	.....	72,564,310 67

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT	.....	72,564,310f 67c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
8 août 1847	67	Remboursements sur produits indirects et divers	170,000f 00c	
	68	Répartition de produits de plombage, d'estampillage, en matière de douanes.	100,000 00	
	69	Répartition de produits d'amendes attribués à divers	1,230,000 00	7,280,000 00
	70	Primes à l'exportation des marchandises	5,500,000 00	
	71	Escomptes sur divers droits	280,000 00	
		TOTAL des crédits accordés sur les services ordinaires		79,844,310 67
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
Idem	10	Intérêts de la dette flottante	2,000,000 00	2,000,000 00
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Idem	12	Peintures et sculptures au palais de la Chambre des pairs. (Loi du 8 juin 1845.)	24,354 17	3,190,880 31
	42	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon. (Loi du 20 juin 1845.)	488,004 00	
	43	Translation des restes mortels des deux grands maréchaux du palais, Bertrand et Duroc, et construction de deux tombes sous le dôme de l'église des Invalides. (Loi du 13 avril 1845.)	21,355 94	
	44	Publication de l'ouvrage de MM. Botta et Flandin sur les découvertes provenant des fouilles opérées dans les ruines de l'ancienne Ninive. (Loi du 3 juillet 1846.)	273,000 00	
	45	Achèvement et restauration de trois monuments historiques. (Loi du 22 juin 1845.)	1,576,981 08	
	46	Établissement d'une ligne de télégraphie électrique de Paris à Lille et à la frontière de Belgique et de Douai à Valenciennes. (Loi du 3 juillet 1846.)	313,650 00	
	47	Achèvement du palais de la Cour royale de Lyon. (Loi du 19 juillet 1845.)	493,535 12	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Idem	11 *bis.*	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	100,000 00	260,000 00
	27	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale. (Loi du 24 mars 1841.)	150,000 00	
	31	Réparation de dommages causés aux routes, aux ponts, aux voies navigables, ainsi qu'aux digues et levées, par les inondations. (Loi du 26 juillet 1844.)	10,000 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Idem	4	États-majors	173,490 00	454,199 00
	12	Transports généraux	165,709 00	
	16	Solde de non-activité et solde de réforme	30,000 00	
	17	Secours	8,000 00	
	18	Dépenses temporaires	57,000 00	
	27	Invalides de la guerre	20,000 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Idem	58	Exploitation des tabacs. (Matériel, magasins et manufactures.)	454,000 00	454,000 00
		TOTAL des crédits annulés sur les services ordinaires		6,359,079 31

RÉSULTAT des modifications apportées aux crédits par les lois générales de crédits supplémentaires.

Crédits accordés	79,844,310f 67c
Crédits annulés	6,359,079 31
RESTE pour crédits accordés	73,485,231 36

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des crédits du service colonial, qui ont été déduits en exécution de l'article 3 du projet de règlement du budget de 1846.

Ces déductions portent sur les crédits du ministère de la marine, savoir :

CHAPITRE 21. Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	5,956,207f 67c
——— 22. *Idem* (Matériel.)	2,276,800 00
——— 22 et 23 *bis*. Dépenses du service général des colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon.)	5,641,780 00
——— 24. Dépenses du service local des colonies. (*Idem.*)	5,120,900 90
——— 25. Subvention à divers établissements coloniaux	2,132,400 00
——— 26. Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	2,174,800 00
TOTAL	23,302,887 67

Ces crédits ont été ouverts par les lois ci-après, savoir :

Loi de finances du 19 juillet 1845			20,044,560 00
Loi du 19 juillet 1845 :			
Introduction de cultivateurs européens dans les colonies et formation d'établissements agricoles		630,000f 00c	
Loi des crédits supplémentaires du 3 juillet 1846 :			
Services militaires. Personnel	23,760f 00c		
Services militaires. Matériel	688,600 00		
Dépenses du service général. (Services communs aux quatre colonies.)	734,000 00	2,299,360 00	
Dépenses du service local. (*Idem.*)	547,700 00		3,258,327 67
Subvention à divers établissements coloniaux	305,300 00		
Loi des crédits supplémentaires du 8 août 1847 :			
Services militaires. (Personnel.)	12,417 67		
Dépenses du service général. (Services communs aux quatre colonies.)	176,550 00	328,967 67	
Dépenses des établissements français de l'Océanie	140,000 00		
TOTAL ÉGAL			23,302,887 67

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1846.

Développement des modifications applicables aux crédits ouverts pour le service extraordinaire.

TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

1° CRÉDITS ACCORDÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 5 mai 1846.	CHAPITRE 6 *bis*. Amélioration de rivières (quais de Rennes)	200,000f 00c	800,000f 00c	
	——— 9. Amélioration de ports maritimes (port de Saint-Malo et canal de Caen à la mer)	600,000 00		
Loi générale des crédits supplémentaires du 3 juillet 1846.	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1844 et 1845 :			
	CHAPITRE 1er. Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	130,000 00		
	——— 5. Ponts	10,000 00		
	——— 6. Améliorations de rivières	1,800,000 00		
	——— 6 *bis*. ——— (Loi du 8 juillet 1840.)	580,000 00		
	——— 7. Service des canaux du Nivernais et du Berry	400,000 00	5,230,000 00	
	——— 10. Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies.)	1,600,000 00		
	——— 10 *bis*. Chemins de fer construits par l'État	110,000 00		
	——— 11 *bis*. Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)	600,000 00		10,541,562f 38c
Loi générale des crédits supplémentaires du 8 août 1847.	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1844 et 1845 :			
	CHAPITRE 1er. Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	61,381 19		
	——— 3. Routes royales et ports maritimes de la Corse	650 82		
	——— 5. Ponts	42,260 13		
	——— 6. Amélioration de rivières	492,403 99		
	——— 6 *bis*. ——— (Loi du 8 juillet 1840.)	328,891 17		
	——— 7. Service des canaux du Nivernais et du Berry	524,074 72	4,390,960 92	
	——— 9. Amélioration de ports maritimes	1,850,108 82		
	——— 10 *bis*. Chemins de fer construits par l'État	202,895 51		
	——— 11. Établissement de nouveaux canaux	85,203 31		
	——— 11 *bis*. ——— (Loi du 8 juillet 1840.)	803,091 26		
Loi de règlement du budget de 1846.	Crédit pour dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1846		120,601 46	

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Loi générale des crédits supplémentaires du 8 août 1847.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1845 :		
	CHAPITRE 1er. Travaux de fortifications de Paris	811,000 88	
	——— 2. Travaux de fortifications des places autres que Paris	492,452 10	
	——— 3. Travaux pour les bâtiments militaires	113,567 29	2,670,779 00
	——— 4. Constructions pour le service de l'artillerie	429,913 32	
	——— 5. Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	823,845 41	

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Loi générale des crédits supplémentaires du 8 août 1847.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1845 :		
	CHAPITRE 1er. Fort Boyard	687,718 77	
	——— 3. Établissements à créer à Castineau	1,257,409 63	1,971,884 75
	——— 4. Digue et arsenal de Cherbourg	26,756 35	
	TOTAL des crédits accordés		15,184,226 13

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Suite du *Développement des modifications applicables*

Suite des TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

2° CRÉDITS ANNULÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi générale des crédits supplémentaires du 8 août 1847.	Crédits restés sans emploi sur 1846 et reportés à 1847 :		
	CHAPITRE 6. Amélioration de rivières	800,000f 00c	6,275,000f 00c
	——— 6 *bis*. ——— (Loi du 8 juillet 1840.)	660,000 00	
	——— 7. Service des canaux du Nivernais et du Berry	100,000 60	
	——— 9. Amélioration de ports maritimes	2,100,000 00	
	——— 10. Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies.)	1,400,000 00	
	——— 10 *bis*. Chemins de fer construits par l'État	50,000 00	
	——— 11. Établissement de nouveaux canaux	1,000,000 00	
	——— 11 *bis*. ——— (Loi du 8 juillet 1840.)	165,000 00	
Loi générale des crédits supplémentaires, présentée le 3 janvier 1848.	Crédits restés sans emploi sur 1846 et reportés à 1847 et 1848 :		
	CHAPITRE 1er. Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	30,000 00	2,785,000 00
	——— 5. Ponts	25,000 00	
	——— 6. Amélioration de rivières	150,000 00	
	——— 6 *bis*. ——— (Loi du 8 juillet 1840.)	150,000 00	
	——— 7. Canaux du Nivernais et du Berry	200,000 00	
	——— 9. Amélioration de ports maritimes	1,200,000 00	
	——— 10 *bis*. Chemins de fer construits par l'État	100,000 00	
	——— 11. Établissement de nouveaux canaux	900,000 00	
	——— 11 *bis*. ——— (Loi du 8 juillet 1840.)	30,000 00	

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Loi du 8 août 1847.	Crédit resté sans emploi sur 1846 et reporté à 1847 :		
	CHAPITRE 1er. Travaux de fortifications de Paris		3,000,000 00
Loi générale des crédits supplémentaires, présentée le 3 janvier 1848.	Crédits restés sans emploi sur 1846 et reportés à 1847 :		
	CHAPITRE 1er. Travaux de fortifications de Paris	644,235 60	4,696,255 13
	——— 2. Travaux de fortifications de places autres que Paris	1,946,701 85	
	——— 3. Travaux pour les bâtiments militaires	330,957 37	
	——— 4. Constructions pour le service de l'artillerie	650,561 48	
	——— 5. Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	1,123,708 83	

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Idem.	Crédits restés sans emploi sur 1846 et reportés à 1847 :		
	CHAPITRE 1er. Fort Boyard	314,415 48	1,325,697 98
	——— 3. Établissements à créer à Castineau	1,011,282 50	
	TOTAL des crédits annulés		18,081,953 11

Résultat des modifications apportées aux crédits pour les travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Crédits accordés	15,184,226f 13c
A DÉDUIRE : Crédits pour rappels des exercices clos	120,601 46
	15,063,624 67
Crédits annulés	18,081,953 11
RESTE en réduction de crédits	3,018,328 44

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1846.

aux crédits ouverts par le service extraordinaire.

TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

1° CRÉDITS ACCORDÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 5 mai 1846.	CHAPITRE 20. Établissement de nouveaux canaux		6,000,000f 00c	80,424,260f 97c
Loi du 31 mai	——— 21. Améliorations de rivières	6,500,000f 00c	9,950,000 00	
	——— 17. Achèvement et perfectionnement des routes royales. (Loi du 30 juin 1845)	3,000,000 00		
	——— 19. Constructions de divers ponts. (Loi du 19 juillet 1845.)	450,000 00		
Loi du 21 juin	——— 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer : Travaux de raccordement des chemins de fer de Versailles avec celui de Versailles à Chartres	2,000,000 00	10,000,000 00	
	Établissement du chemin de fer de Chartres à Rennes	3,000,000 00		
	Partie du chemin de fer de Paris sur le centre de la France comprise entre Châteauroux et Limoges	3,000,000 00		
	Partie du chemin de fer de Paris sur le centre de la France comprise entre le bec d'Allier et Clermont	2,000,000 00		
Loi générale des crédits supplémentaires, du 3 juillet.	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1844 et reportés à 1846 :			
	CHAPITRE 15. Travaux des routes royales		220,000 00	
Loi du 3 juillet	CHAPITRE 16. Ports maritimes, phares et fanaux. (Loi des 5 août 1844, 16 et 19 juillet 1845.)		2,600,000 00	
	——— 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer : Achèvement des travaux à la charge de l'État sur le chemin de fer d'Orléans à Vierzon	3,500,000 00	4,000,000 00	
	Liquidation des entreprises du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	500,000 00		
Loi du 9 août 1847.	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1844 et 1845 :			
	CHAPITRE 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer		42,014,162 74	
	——— 15. Travaux de routes royales		208,646 07	
	——— 16. Ports maritimes, phares et fanaux		3,131,452 16	
	——— 17. Achèvement et perfectionnement de routes royales		1,000,000 00	
	——— 18. Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général		1,000,000 00	
	——— 19. Construction de divers ponts		300,000 00	

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Idem.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1845 :	
	CHAPITRE 6. Travaux de fortification du Havre	715,412 62
	——— 7. Armement des fortifications de Paris	152,236 11
	——— 8. Travaux de fortifications de diverses places	2,424,715 03
	——— 9. Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	49,661 25
		3,342,025 01
	TOTAL des crédits accordés	83,766,285 98

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1846.

Développement des modifications applicables aux crédits ouverts pour le service extraordinaire.

Suite des TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

2° CRÉDITS ANNULÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 9 août 1847.	Crédits restés sans emploi sur 1846 et reportés à 1847 :		
	CHAPITRE 14. Prêts et subvention à la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	2,000,000f 00c	14,000,000f 00c
	——— 16. Ports maritimes, phares et fanaux	5,000,000 00	
	——— 19. Construction de divers ponts	500,000 00	
	——— 20. Établissement de nouveaux canaux	2,500,000 00	
	——— 21. Amélioration de rivières	4,000,000 00	
Loi générale des crédits supplémentaires, présentée le 3 janvier 1848.	Crédits restés sans emploi sur 1846 et reportés à 1847 et 1848 :		
	CHAPITRE 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer	44,000,000 00	49,462,000 00
	——— 15. Travaux de routes royales. (Loi du 5 août 1847.)	12,000 00	
	——— 16. Ports maritimes, phares et fanaux. (Lois des 5 août 1844, 16 et 19 juillet 1845 et 31 mai 1846.)	1,000,000 00	
	——— 18. Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général. (Loi du 15 juillet 1845.)	1,750,000 00	
	——— 19. Construction de divers ponts. (Lois des 19 juillet 1845 et 31 mai 1846.)	700,000 00	
	——— 20. Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 5 mai 1846.)	1,000,000 00	
	——— 21. Amélioration de rivières. (Loi du 31 mai 1846.)	1,000,000 00	

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Loi générale des crédits supplémentaires, présentée le 3 janvier 1848.	Crédits restés sans emploi sur 1846 et reportés à 1847 :		
	CHAPITRE 6. Travaux de fortifications du Havre	522,050 98	4,758,272 86
	——— 7. Armement des fortifications de Paris	452,245 49	
	——— 8. Travaux de fortifications de diverses places	3,678,884 49	
	——— 9. Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	105,091 90	

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Loi générale des crédits supplémentaires, présentée le 3 janvier 1848.	Crédits restés sans emploi sur 1846 et reportés à 1847 :		
	CHAPITRE 5. Curage et défense de la petite rade de Toulon	1,699,791 30	2,383,938 67
	——— 6. Amélioration de Port-Vendres	684,147 37	
	TOTAL des crédits annulés		70,604,211 53

Résultat des modifications apportées aux crédits pour les travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Crédits accordés	83,766,285f 98c
Crédits annulés	70,604,211 53
RESTE pour crédits accordés	13,162,074 45

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1846,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	278,364,948f 59c	278,259,100f 29c	278,259,100f 29c	"	105,848f 30c	"	278,259,100f 29c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1846, pages 53 à 95.
——— personnelle et mobilière	58,381,585 71	58,656,401 10	58,656,401 10	"	"	274,815f 39c	58,656,401 10	
——— des portes et fenêtres	34,228,621 42	34,209,432 71	34,209,432 71	"	19,188 71	"	34,209,432 71	
——— des patentes	42,669,916 07	46,617,200 36	46,617,200 36	"	"	3,947,284 29	46,617,200 36	
Taxe de premier avertissement	796,247 90	796,247 90	796,247 90	"	"	"	796,247 90	
	414,441,319 69	418,538,382 36	418,538,382 36	"	125,037 01	4,222,099 68	418,538,382 36	
					4,097,062f 67c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	215,382,000 00	218,648,071 57	215,671,173 92	2,976,897 65	"	289,173 92	215,671,173 92	Voir, comme ci-dessus, pages 99 à 135.
Droit de timbre	37,946,000 00	40,443,807 29	40,439,085 09	4,722 20	"	2,493,085 09	40,439,085 09	
Revenus et prix de ventes de domaines	5,606,000 00	3,604,272 91	2,894,008 34	710,264 57	2,711,991 66	"	2,894,008 34	
Prix de ventes d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,885,600 00	2,506,445 12	2,196,907 15	309,537 97	"	311,307 15	2,196,907 15	
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,091,167 84	989,298 49	988,316 69	981 80	102,851f 15c	"	988,316 69	
	261,910,767 84	266,191,895 38	262,189,491 19	4,002,404 19	2,814,842 81	3,093,566 16	262,189,491 19	
					278,723f 35c			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	30,342,500 00	33,583,896 81	33,581,818 00	2,078 81	"	3,239,318 00	33,581,818 00	Voir, comme ci-dessus, pages 156 à 155.
Produits divers et droits de pêche	3,081,000 00	4,056,769 83	2,989,806 28	1,066,963 55	91,193 72	"	2,989,806 28	
Contribution des communes et des établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,600,000 00	1,845,666 88	1,811,049 39	34,617 49	"	211,049 39	1,811,049 39	
	35,023,500 00	39,486,333 52	38,382,673 67	1,103,659 85	91,193 72	3,450,367 39	38,382,673 67	
					3,359,173f 67c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	102,925,000 00	105,536,728 67	105,536,728 67	"	"	2,611,728 67	105,536,728 67	Voir, comme ci-dessus, pages 158 à 215.
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	42,602,000 00	37,118,550 13	37,118,550 13	"	5,483,449 87	"	37,118,550 13	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	7,650,000 00	11,259,213 77	11,259,213 77	"	"	3,609,213 77	11,259,213 77	
Droits à l'exportation	1,244,000 00	1,913,178 60	1,913,178 60	"	"	669,178 60	1,913,178 60	
Droits de navigation	2,821,218 55	3,585,760 61	3,585,760 61	"	"	764,542 06	3,585,760 61	
Droits et produits divers	2,886,000 00	2,815,366 40	2,815,366 40	"	70,633 60	"	2,815,366 40	
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	58,828,000 00	54,963,026 70	54,963,026 70	"	3,864,973 30	"	54,963,026 70	
	218,956,218 55	217,191,824 88	217,191,824 88	"	9,419,056 77	7,654,663 10	217,191,824 88	
					1,764,393f 67c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES, TABACS ET POUDRES.								
Droits sur les boissons	98,233,000f 00c	103,407,986f 05c	103,357,095f 00c	50,891f 05c	"	5,124,095f 00c	103,357,095f 00c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1846, pages 219 à 257.
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	12,660,000 00	13,312,270 70	13,312,270 70	"	"	652,270 70	13,312,270 70	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	10,771,000 00	17,810,065 64	17,810,065 64	"	"	7,039,065 64	17,810,065 64	
Droits divers et recettes à différents titres	39,759,000 00	47,283,157 06	42,271,302 21	5,011,854 85	"	2,512,302 21	42,271,302 21	
Produit de la vente des tabacs	107,156,000 00	116,057,786 27	116,057,786 27	"	"	8,901,786 27	116,057,786 27	
Produit de la vente des poudres à feu	5,296,000 00	6,848,917 37	6,848,911 37	6 00	"	1,552,911 37	6,848,911 37	
	273,875,000 00	304,720,183 09	299,657,431 19	5,062,751 90	"	25,782,431 19	299,657,431 19	
					25,782,431f 19c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	44,545,000 00	48,405,295 86	48,405,295 86	"	"	3,860,295 86	48,405,295 86	Voir, comme ci-dessus, pages 261 à 274.
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,012,000 00	1,119,518 32	1,119,518 32	"	"	107,518 32	1,119,518 32	
Droits sur le transport des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée.	107,000 00	213,889 91	213,889 91	"	"	106,889 91	213,889 91	
Produit des places dans les malles-postes	2,265,000 00	2,203,489 32	2,203,489 32	"	61,510 68	"	2,203,489 32	
——— dans les paquebots	1,248,000 00	1,170,433 69	1,170,433 69	"	77,566 31	"	1,170,433 69	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,116,000 00	1,116,731 84	1,116,731 84	"	"	731 84	1,116,731 84	
Recettes accidentelles	60,000 00	51,528 54	47,217 54	4,311 00	12,782 46	"	47,217 54	
	50,353,000 00	54,280,887 48	54,276,576 48	4,311 00	151,859 45	4,075,435 93	54,276,576 48	
					3,923,576f 48c			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Droits divers	2,040,000 00	1,918,042 40	1,918,042 40	"	121,957 60	"	1,918,042 40	Voir, comme ci-dessus, pages 276 à 299.
Produit des rentes et domaines	540,000 00	540,107 27	540,107 27	"	"	107 27	540,107 27	
	2,580,000 00	2,458,149 67	2,458,149 67	"	121,957 60	107 27	2,458,149 67	
					121,850f 33c			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés au service départemental	16,236,727 10	16,236,727 10	16,236,727 10	"	"	"	16,236,727 10	Voir, comme ci-dessus, pages 303 à 317.
Produits et revenus de l'Algérie	11,698,000 00	13,676,997 08	13,676,997 08	"	"	1,978,997 08	13,676,997 08	Voir, comme ci-dessus, pages 320 à 339.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,050,000 00	"	"	"	1,050,000 00	Voir, comme ci-dessus, page 343.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	70,100f 00c	60,949f 77c	60,949f 77c	"	9,150f 23c	"	60,949f 77c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	310,036 40	516,708 04	516,708 04	"	"	206,671f 64c	516,708 04	
Droit de vérification des poids et mesures	1,010,000 00	1,098,249 65	1,098,249 65	"	"	88,249 65	1,098,249 65	
Produit de la taxe des brevets d'invention	500,000 00	441,743 00	441,743 00	"	58,257 00	"	441,743 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000 00	51,501 32	51,501 32	"	"	27,501 32	51,501 32	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	543,916 56	543,916 56	543,916 56	"	"	"	543,916 56	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	1,000 00	1,246 66	1,246 66	"	"	246 66	1,246 66	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	835,200 00	675,463 77	675,463 77	"	159,736 23	"	675,463 77	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	35,500 00	42,231 91	42,231 91	"	"	6,731 91	42,231 91	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	105,000 00	101,762 50	101,762 50	"	3,237 50	"	101,762 50	
Versement du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides de la marine sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1846	1,510 00	78,449 16	78,449 16	"	"	76,939 16	78,449 16	
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	893,750 00	930,157 29	930,157 29	"	"	36,407 29	930,157 29	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	44,753 24	44,753 24	"	3,246 76	"	44,753 24	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	8,600 00	8,814 18	8,814 18	"	"	214 18	8,814 18	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, lazarets et établissements sanitaires.)	849,000 00	825,940 53	825,940 53	"	23,059 47	"	825,940 53	
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,573,400 00	1,225,945 72	1,225,945 72	"	347,454 28	"	1,225,945 72	
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	40,000 00	43,107 45	43,107 45	"	"	3,107 45	43,107 45	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	490,940 00	541,972 00	541,972 00	"	"	51,032 00	541,972 00	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	368,082 00	384,197 87	384,197 87	"	"	16,115 87	384,197 87	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département des finances	2,453,120 00	2,872,067 08	2,872,067 08	"	"	418,947 08	2,872,067 08	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	279,500 00	189,152 96	189,152 96	"	90,347 04	"	189,152 96	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	113,500 00	39,909 82	39,909 82	"	73,590 18	"	39,909 82	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1846	1,500,000 00	1,890,981 03	1,890,981 03	"	"	390,981 03	1,890,981 03	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	250,000 00	234,192 24	234,192 24	"	15,807 76	"	234,192 24	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	33,499 70	33,499 70	33,499 70	"	"	"	33,499 70	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	23,783 44	23,783 44	"	56,216 56	"	23,783 44	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor pour cause de déchéance	14,000 00	9,182 94	9,182 94	"	4,817 06	"	9,182 94	
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et en intérêts, sur les avances à elles faites par le trésor	2,034,416 00	540,000 00	540,000 00	"	1,494,416 00	"	540,000 00	
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution des travaux publics	120,000 00	200,608 76	200,608 76	"	"	80,608 76	200,608 76	
Produit de l'exploitation des chemins de fer entre la France et la Belgique	750,000 00	96,685 63	96,685 63	"	653,314 37	"	96,685 63	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'imprimerie royale pour l'exercice 1844	120,600 00	67,576 40	67,576 40	"	53,023 60	"	67,576 40	
Portion revenant au Trésor du produit du travail des détenus dans les maisons de force et de correction	2,330,000 00	2,698,776 43	2,698,776 43	"	"	368,776 43	2,698,776 43	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	308,000 00	"	"	"	308,000 00	"	"	
Recettes sur les exercices clos	"	257,377 47	257,377 47	"	"	257,377 47	257,377 47	
Recettes de différentes origines	276,682 00	460,812 66	460,812 66	"	"	184,130 66	460,812 66	
	18,371,352 66	17,231,717 18	17,231,717 18	"	3,353,674 04	2,214,038 56	17,231,717 18	Les développements administratifs à publier, par le ministre des finances, sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1846, pages 346 à 373.
					1,139,635f 48c			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1846	47,524,722 26	47,524,722 26	47,524,722 26	"	"	"	47,524,722 26	Voir, comme ci-dessus, page 377.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1844 ET 1845.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1844 et 1845, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1846, savoir :

	SERVICE DÉPARTEMENTAL.	DIVERS SERVICES SPÉCIAUX.
Par la loi de règlement de l'exercice 1844	4,217,921f 60c	343,600f 89c
——— de l'exercice 1845	10,602,957 58	"
	14,820,879 18	343,600 89
	15,164,480f 07c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	414,441,319f 69c	418,538,382f 36c	418,538,382f 36c	"	"	4,097,062f 67c	418,538,382f 36c	
Enregistrement, timbre et domaines	261,910,767 84	266,191,895 38	262,189,491 19	4,002,404f 19c	"	278,723 35	262,189,491 19	
Produit des forêts et de la pêche	35,023,500 00	39,486,333 52	38,382,673 67	1,103,659 85	"	3,359,173 67	38,382,673 67	
Douanes et sels	218,956,218 55	217,191,824 88	217,191,824 88	"	1,764,393f 67c	"	217,191,824 88	
Contributions indirectes	273,875,000 00	304,720,183 09	299,657,431 19	5,062,751 90	"	25,782,431 19	299,657,431 19	
Produits des postes	50,353,000 00	54,280,887 48	54,276,576 48	4,311 00	"	3,923,576 48	54,276,576 48	
Produits universitaires	2,580,000 00	2,458,149 67	2,458,149 67	"	121,850 33	"	2,458,149 67	
Produits éventuels affectés au service départemental	16,236,727 10	16,236,727 10	16,236,727 10	"	"	"	16,236,727 10	
Produits et revenus de l'Algérie	11,698,000 00	13,676,997 08	13,676,997 08	"	"	1,978,997 08	13,676,997 08	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,050,000 00	"	"	"	1,050,000 00	
Produits divers	18,371,352 66	17,231,717 18	17,231,717 18	"	1,139,635 48	"	17,231,717 18	
	1,304,495,885 84	1,351,063,097 74	1,340,889,970 80	10,173,126 94	3,025,879 48	39,419,964 44	1,340,889,970 80	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1846	47,524,722 26	47,524,722 26	47,524,722 26	"	"	"	47,524,722 26	
	1,352,020,608 10	1,398,587,820 00	1,388,414,693 06	10,173,126 94	3,025,879 48	39,419,964 44	1,388,414,693 06	
					36,394,084f 96c			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.								
Fonds reportés des exercices 1844 et 1845 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	15,164,480 07						15,164,480 07	
							1,403,579,173 13	
	1,367,185,088 17							
Excédant de recette du budget de 1845, que le règlement définitif de cet exercice a attribué au budget de 1846. (Article 7 de la loi des comptes de 1845.)						4,335,329 84		
Fonds généraux du budget de 1845, que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles. (Article 11 de la loi des comptes de 1846)						1,702,094 38	6,037,424 22	
							1,409,616,597 35	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.
	DETTE PUBLIQUE.										
	1° *Dette consolidée et amortissement.*										
1	Rentes 5 p. 0/0	146,775,408f 00c	146,746,103f 00c	146,029,135f 69c	716,967f 31c	(A) 29,305f 00c	"		29,305f 00c	716,967f 31c	146,029,135f 69c
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	1,021,615 00	4,985 00	"	"	"	"	4,985 00	1,021,615 00
3	—— 4 p. 0/0	25,507,375 00	26,507,375 00	26,502,070 50	5,304 50	"	"	"	"	5,304 50	26,502,070 50
4	—— 3 p. 0/0	62,352,288 00	62,137,846 50	62,014,802 25	123,044 25	(B) 214,441 50	"	"	214,441 50	123,044 25	62,014,802 25
5	Fonds d'amortissement	48,886,565 00	48,886,565 00	48,886,565 00	"	"	"	"	"	"	48,886,565 00
	2° *Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.*										
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	6,214,539 00	6,559,083 38	6,214,313 89	344,769 49	"	(C)344,544f 38c	344,544f 38c	"	344,769 49	6,214,313 89
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,230,761 00	3,230,986 11	3,230,986 11	"	"	(D) 225 11	225 11	"	"	3,230,986 11
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	1,655,218 55	549,810 01	549,810 01	"	(E) 105,408 54	"	"	105,408 54	"	549,810 01
	3° *Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.*										
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	7,026,316 58	6,669,907 38	356,409 20	"	(F) 26,316 58	26,316 58	"	356,409 20	6,669,907 38
10	—— de la dette flottante du trésor	16,000,000 00	14,802,356 11	14,802,356 11	"	(G)1,197,643 89	"	"	1,197,643 89	"	14,802,356 11
	4° *Dette viagère.*										
11	Rentes viagères	2,400,000 00	2,280,394 36	2,280,394 36	"	(H) 119,605 64	"	"	119,605 64	"	2,280,394 36
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	530,000 00	519,549 99	519,549 99	"	(H) 10,450 01	"	"	10,450 01	"	519,549 99
13	Pensions civiles	1,350,000 00	1,274,407 50	1,274,407 50	"	(H) 75,592 50	"	"	75,592 50	"	1,274,407 50
14	—— à titre de récompenses nationales	425,000 00	403,920 05	403,920 05	"	(H) 21,079 95	"	"	21,079 95	"	403,920 05
15	—— militaires	40,930,000 00	40,094,694 20	40,094,694 20	"	(H) 835,305 80	"	"	835,305 80	"	40,094,694 20
16	—— ecclésiastiques	700,000 00	656,206 45	656,206 45	"	(H) 43,793 55	"	"	43,793 55	"	656,206 45
17	—— de donataires dépossédés	1,270,000 00	1,235,340 50	1,235,340 50	"	(H) 34,659 50	"	"	34,659 50	"	1,235,340 50
18	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	"	"	600,000 00
19	Subvention aux fonds de retraite des finances; pensions et indemnités temporaires	8,586,000 00	8,492,931 72	8,492,931 72	"	(I) 93,068 28	"	"	93,068 28	"	8,492,931 72
20	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	399,784 60	398,584 60	1,200 00	(J) 215 40	"	"	215 40	1,200 00	398,584 60
20 *bis.*	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	375,839,754 55	373,430,271 06	371,877,591 31	1,552,679 75	2,780,569 56	371,086 07	371,086 07	2,780,569 56	1,552,679 75	371,877,591 31
		"	65,823 75	65,823 75	"	"	(K) 65,823 75	65,823 75	"	"	65,823 75
20 *ter.*	Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos	"	79,762 22	79,762 22	"	"	(K) 79,762 22	79,762 22	"	"	79,762 22
		375,839,754 55	373,575,857 03	372,023,177 28	1,552,679 75	2,780,569 56	516,672 04	516,672 04	2,780,569 56	1,552,679 75	372,023,177 28
									4,333,249 31		
	LISTE CIVILE ET DOTATIONS.										
21	Liste civile	13,300,000 00	13,300,000 00	13,300,000 00	"	"	"	"	"	"	13,300,000 00
22	Chambre des Pairs	734,500 00	734,500 00	734,500 00	"	"	"	"	"	"	734,500 00
23	Chambre des Députés	774,451 00	774,451 00	774,451 00	"	"	"	"	"	"	774,451 00
		14,808,951 00	14,808,951 00	14,808,951 00	"	"	"	"	"	"	14,808,951 00

OBSERVATIONS.

(A) Promesses nominatives de rentes de l'arriéré, à réunir en inscriptions d'au moins 50 francs (6,425 fr.); annulations de rentes au profit de l'État, pour divers motifs, y compris 20,992 fr. provenant des maisons centrales et de correction (22,880 fr.).

(B) Annulation de rentes au profit de l'État (186 fr.); excédant des sommes portées par évaluation au budget, pour la consolidation de la réserve de l'amortissement, comparativement au montant des rentes réellement inscrites à la charge de l'exercice 1846 (214,255 fr. 50 cent.).

(C) Une ordonnance royale du 12 décembre 1847 a ouvert, sur ce chapitre, un crédit de 344,769 fr. 49 cent., somme égale à l'excédant de recette qu'a présenté, pour l'année 1846, le compte des recettes et des dépenses de la navigation de l'Oise, et dont le montant, d'après l'article 8 des conventions annexées à la loi du 5 août 1821, revient à la compagnie soumissionnaire des travaux, ci 344,769f 49c

Mais, d'un autre côté, ce même chapitre a laissé disponible un crédit de 225 fr. 11 cent. dont la réouverture, sur le chapitre suivant, a été provisoirement autorisée par l'ordonnance précitée, et qui est applicable, 1° à la navigation du Tarn, pour 224 fr. 17 cent.; 2° à divers ponts et canaux pour le surplus de 94 cent., résultat des fractions qu'a fait ressortir en plus ou en moins, entre les intérêts et l'amortissement, l'établissement définitif de la dépense de l'exercice 1846, ci 225 11

RESTE pour insuffisance de crédit 344,544 38

(D) Reprise à faire, pour ce service, sur les fonds disponibles du chapitre précédent.

(E) Somme restée disponible sur celle de 488,903 fr. 77 cent. montant du produit en 1846 du droit spécial de tonnage établi par la loi du 28 juin 1829, pour le service de l'emprunt affecté aux travaux du port du Havre, lequel emprunt a été entièrement soldé le 15 octobre 1846, au moyen d'un prélèvement sur ce produit, de 383,495 fr. 23 cent.

(F) Résultat de la constatation des droits des titulaires de cautionnements, tels qu'ils ont été régulièrement déterminés par les décomptes d'intérêts établis au taux fixé par la loi, dans les bureaux de la dette inscrite, d'après la quotité des capitaux existants au trésor, et selon les époques de jouissance ou de versement; dépense pour laquelle un supplément de crédit a été provisoirement ouvert par ordonnance royale du 12 décembre 1847.

(G) Résultat inhérent à la nature variable d'une dépense dont la proportion se règle sur le capital de la dette, subordonnée elle-même, dans ses fixations, aux besoins journaliers du trésor, et qui provient principalement, pour 1846, de diminutions sur les intérêts des caisses d'épargne.

(H) Extinctions de rentes et non réclamation d'arrérages.

(I) Extinctions de pensions et cessations de jouissance d'indemnités temporaires, réalisées au sus des prévisions du budget.

(J) Allocation non consommée et qui a fait retour au trésor.

(K) Allocation de deux chapitres spéciaux destinés à recevoir l'imputation des payements effectués sur les fonds de l'exercice 1846, pour rappels d'arrérages de rentes viagères et de pensions se rapportant à des exercices antérieurs, et qui, au moyen d'un virement de crédit autorisé par ordonnance royale, conformément à l'article 9 de la loi du 8 juillet 1837, ont été retirés des divers chapitres de la dette viagère, où l'application en avait d'abord eu lieu.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDTS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.											
	DÉPENSES DE LA JUSTICE.											
	Administration centrale.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	467,500f 00c	467,477f 20c	467,442f 20c	35f 00c	22f 80c	"	"	(A) 22f 80c	35f 00c	467,442f 20c	(A) Excédants de crédits sur les besoins du service.
2	Administration centrale. (Matériel.)	107,000 00	106,999 54	106,999 54	"	0 46	"	"	(A) 0 46	"	106,999 54	
2 *bis.*	Travaux d'appropriation aux deux hôtels du ministère de la justice, et renouvellement du mobilier de la chancellerie	152,508 00	152,485 79	152,485 79	"	22 21	"	"	(A) 22 21	"	152,485 79	(B) Produit de vacances de places.
	Conseil d'État.											
3	Conseil d'État. (Personnel.)	622,200 00	615,276 95	615,068 62	208 33	6,923 05	"	"	(B) 6,923 05	208 33	615,068 62	
4	Conseil d'État. (Matériel.)	30,000 00	29,999 31	29,999 31	"	0 69	"	"	(A) 0 69	"	29,999 31	
	Cours et Tribunaux.											
5	Cour de cassation	975,800 00	970,988 48	970,405 15	583 33	4,811 52	"	"	(B) 4,811 52	583 33	970,405 15	
6	Cours royales	4,262,900 00	4,253,564 20	4,252,812 81	751 39	9,335 80	"	"	(B) 9,335 80	751 39	4,252,812 81	
7	Cours d'assises	154,400 00	152,500 00	152,500 00	"	1,900 00	"	"	(B) 1,900 00	"	152,500 00	
8	Tribunaux de première instance	6,372,745 00	6,356,941 61	6,353,475 25	3,466 36	15,803 39	"	"	(B) 15,803 39	3,466 36	6,353,475 25	
9	Tribunaux de commerce	179,900 00	179,894 78	179,401 50	493 28	5 22	"	"	5 22	493 28	179,401 50	
10	Tribunaux de police	62,900 00	62,897 63	62,897 63	"	2 37	"	"	2 37	"	62,897 63	
11	Justices de paix	5,282,100 00	5,260,709 16	5,258,654 78	2,054 38	21,390 84	"	"	(B) 21,390 84	2,054 38	5,258,654 78	
	Frais de justice.											
12	Frais de justice criminelle et des statistiques	4,530,000 00	4,514,437 51	4,514,437 51	"	15,562 49	"	"	(A) 15,562 49	"	4,514,437 51	
	Secours et Subventions.											
13	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, à leurs veuves et orphelins, etc.; dépenses extraordinaires et imprévues; indemnité au Journal des savants	55,000 00	54,918 45	54,918 45	"	81 55	"	"	(B) 81 55	"	54,918 45	
		23,254,953 00	23,179,090 61	23,171,498 54	7,592 07	75,862 39	"	"	75,862 39	7,592 07	23,171,498 54	
14	Dépenses des exercices clos	1,025 39	1,025 39	1,025 39	"	"	"	"	"	"	1,025 39	
		23,255,978 39	23,180,116 00	23,172,523 93	7,592 07	75,862 89	"	"	75,862 39	7,592 07	23,172,523 93	
									83,454f 46c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES DES CULTES.											
	Administration centrale.											
1	Personnel des bureaux des cultes	199,500f00c	197,999f16c	197,999f16c	"	(A) 1,500f84c	"	"	1,500f 84c	"	197,999f16c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	26,609 03	26,609 03	"	(B) 390 97	"	"	390 97	"	26,609 03	
3	Subvention au fonds de retraites des employés des cultes	23,873 00	23,873 00	23,873 00	"	"	"	"	"	"	23,873 00	
	Culte catholique.											
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,057,000 00	1,047,460 27	1,047,460 27	"	(C) 9,539 73	"	"	9,539 73	"	1,047,460 27	
5	Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	29,597,600 00	29,551,561 48	29,537,282 47	14,279f 01c	(D) 46,038 52	"	"	46,038 52	14,279f 01c	29,537,282 47	
6	Chapitre royal de Saint-Denis	112,000 00	101,436 63	101,434 63	2 00	(E) 10,563 37	"	"	10,563 37	- 2 00	101,434 63	
7	Bourses des séminaires	1,000,000 00	1,000,670 35	999,768 62	901 73	"	(F) 670f 35c	670f 35c	"	901 73	999,768 62	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	920,000 00	911,344 25	908,664 25	2,680 00	(G) 8,655 75	"	"	8,655 75	2,680 00	908,664 25	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	537,000 00	536,502 90	526,297 90	10,205 00	(H) 497 10	"	"	497 10	10,205 00	526,297 90	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	2,000,000 00	1,881,332 92	1,809,881 58	71,451 34	(I) 118,667 08	"	"	118,667 08	71,451 34	1,809,881 58	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	1,199,294 00	1,197,294 00	2,000 00	(J) 706 00	"	"	706 00	2,000 00	1,197,294 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	156,300 00	156,300 00	"	"	"	"	"	"	156,300 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	1,020 00	1,020 00	"	(K) 3,980 00	"	"	3,980 00	"	1,020 00	
	Cultes non catholiques.											
14	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,129,050 00	1,092,561 26	1,091,961 26	600 00	(L) 36,488 74	"	"	36,488 74	600 00	1,091,961 26	
15	Dépenses du matériel des cultes protestants	145,969 45	145,966 58	145,966 58	"	(M) 2 87	"	"	2 87	"	145,966 58	
16	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	15,988 88	15,988 88	"	(N) 11 12	"	"	11 12	"	15,988 88	
17	Dépenses du culte israélite	110,400 00	98,415 70	98,387 37	28 33	(O) 11,984 30	"	"	11,984 30	28 33	98,387 37	
	Services extraordinaires.											
"	Restauration de la cathédrale de Paris et construction d'une sacristie.	841,380 21	238,351 46	166,718 22	71,633 24	(P) 603,028 75	"	"	603,028 75	71,633 24	166,718 22	
"	Acquisition du matériel nécessaire au séminaire protestant de Montauban. (Loi du 3 juillet 1846.)	20,000 00	"	"	"	(Q) 20,000 00	"	"	20,000 00	"	"	
19	Dépenses des exercices périmés	201 58	201 58	201 58	"	"	"	"	"	"	201 58	
		39,098,274 24	38,226,889 45	38,053,108 80	173,780 65	872,055 14	670 35	670 35	872,055 14	173,780 65	38,053,108 80	
18	Dépenses des exercices clos	117,746 26	117,746 26	117,746 26	"	"	"	"	"	"	117,746 26	
		39,216,020 50	38,344,635 71	38,170,855 06	173,780 65	872,055 14	670 35	670 35	872,055 14	173,780 65	38,170,855 06	
	RÉCAPITULATION.											
	Dépenses de la justice	23,255,978 39	23,180,116 00	23,172,523 93	7,592 07	75,862 39	"	"	75,862 39	7,592 07	23,172,523 93	
	Dépenses des cultes	39,216,020 50	38,344,635 71	38,170,855 06	173,780 65	872,055 14	670 35	670 35	872,055 14	173,780 65	38,170,855 06	
		62,471,998 89	61,524,751 71	61,343,378 99	181,372 72	947,917 53	670 35	670 35	947,917 53	181,372 72	61,343,378 99	
									1,129,290f 25c			

Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

(A) Économie résultant principalement de la suppression d'un emploi de 1,500 francs.

(B) Économie sur l'ensemble des dépenses.

(C) Reliquat par suite de vacances sur la somme portée par évaluation au budget pour les traitements des cardinaux, archevêques et évêques 3,686f 79c
Reliquat sur les frais de visites diocésaines 3,150 00
Reliquat sur les frais de bulles et d'informations 15,702 94
22,539 73
Excédant de dépenses pour frais d'établissement, y compris ceux d'un cardinal ... 13,000 00
Reste en excédant de crédit 9,539 73

(D) Excédant qui a sa source dans l'éventualité même des prévisions pour un service aussi étendu, soumis aux modifications résultant du nombre et de l'âge des prêtres, ainsi que des décès parmi les pensionnaires.

(E) Produit de vacances dans les emplois.

(F) Le produit de vacances parmi les boursiers n'a pas été tout à fait aussi élevé qu'il avait été calculé au budget.

(G) Résultat du décès d'ecclésiastiques et d'anciennes religieuses, tous fort âgés, avant le payement des secours qui leur avaient été accordés.

(H) Inachèvement de quelques dépenses avant la fin de l'année.

(I) Diverses circonstances ont retardé la liquidation définitive des dépenses dans plusieurs départements.

(J) Secours pour lesquels les conditions de payement n'ont pas été remplies.

(K) Les frais de déplacement n'ont occasionné qu'une dépense de 1,020 francs.

(L) Produit de vacances dans les emplois, principalement dans ceux qui ont été créés pendant le cours de l'année.

(M) Reliquat sur les travaux du séminaire protestant de Montauban.

(N) Économie sur l'ensemble de la dépense.

(O) Produit de vacances dans les emplois.

(P) Somme à reporter à l'exercice 1847, conformément à la loi du 19 juillet 1845.

(Q) Les dépenses n'ont été faites qu'en 1847.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
	Administration centrale.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	549,122f 00c	544,472f 85c	544,472f 85c	"	(A) 4,649f 15c	"	"	4,649f 15c	"	544,472f 85c	(A) Économies accidentelles.
2	Administration centrale. (Matériel.)	158,000 00	157,985 69	157,985 69	"	(A) 14 31	"	"	14 31	"	157,985 69	
	Traitement des agents du service extérieur.											
3	Traitements des agents politiques et consulaires	5,162,800 00	4,902,661 57	4,896,827 54	5,834f 03c	(B) 260,138 43	"	"	260,138 43	5,834f 03c	4,896,827 54	(B) Bonification résultant des vacances et des congés.
4	——— des agents en inactivité	30,000 00	30,216 65	29,983 32	233 33	"	(C) 216f 65c	216f 65c	"	233 33	29,983 32	
	Dépenses variables.											
5	Frais d'établissement	300,000 00	270,333 25	270,333 25	"	(A) 29,666 75	"	"	29,666 75	"	270,333 25	(C) Droits constatés à la clôture de l'exercice. Le crédit nécessaire à l'ordonnancement de ces dépenses sera ouvert par la loi de règlement.
6	—— de voyage et de courriers	900,000 00	1,114,868 98	1,107,669 81	7,199 17	"	(D) 214,868 98	214,868 98	"	7,199 17	1,107,669 81	
7	—— de service	1,148,000 00	1,175,986 89	1,136,177 54	39,809 35	"	(E) 27,986 89	27,986 89	"	39,809 35	1,136,177 54	(D) Un crédit provisoire de 230,000 francs, ouvert par ordonnance royale du 15 septembre 1847, a pourvu à cet excédant de dépense occasionné par les nombreux déplacements des agents politiques et consulaires. La loi de règlement de l'exercice 1846, en confirmant le crédit, le réduira à l'effectif de la dépense.
8	Présents diplomatiques	40,000 00	39,991 91	39,991 91	"	8 09	"	"	8 09	"	39,991 91	
9	Indemnités et secours	73,798 00	67,725 96	67,720 96	5 00	6,072 04	"	"	6,072 04	5 00	67,720 96	
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	650,000 00	"	"	"	"	"	"	650,000 00	
11	Missions extraordinaires	1,030,000 00	1,052,885 02	1,049,314 56	3,570 46	"	(F) 22,885 02	22,885 02	"	3,570 46	1,049,314 56	(E) Droits constatés à la clôture de l'exercice. (Voir la note C.)
12	Dépenses imprévues	346,000 00	319,395 12	319,395 12	"	26,604 88	"	"	26,604 88	"	319,395 12	
13	Indemnités temporaires	4,969 00	1,000 00	1,000 00	"	3,969 00	"	"	3,969 00	"	1,000 00	
14	Subvention à la caisse des retraites	125,000 00	125,000 00	125,000 00	"	"	"	"	"	"	125,000 00	(F) Un crédit provisoire de 25,000 francs, ouvert par ordonnance royale du 15 septembre 1847, a pourvu aussi à cet excédant de dépense. La loi de règlement de l'exercice 1846 régularisera ce crédit.
	Services extraordinaires.											
15	Reconstruction du palais de France à Constantinople	201,185 70	131,081 89	131,081 89	"	(C) 70,103 81	"	"	70,103 81	"	131,081 89	
18	Dépenses secrètes extraordinaires	300,000 00	300,000 00	300,000 00	"	"	"	"	"	"	300,000 00	
17	Dépenses des exercices périmés	1,276 20	1,276 20	1,276 20	"	"	"	"	"	"	1,276 20	(G) Aux termes de la loi du 2 juillet 1843, cet excédant de crédit a été reporté sur l'exercice 1847 par une ordonnance royale du 19 novembre de la même année.
		11,020,150 90	10,884,881 98	10,828,230 64	56,651 34	401,226 46	265,957 54	265,957 54	401,226 46	56,651 34	10,828,230 64	
16	Dépenses des exercices clos	99,453 64	99,453 64	99,453 64	"	"	"	"	"	"	99,453 64	(H) Le reste à payer de 56,651 fr. 34 cent. se compose comme il suit : de 21,934f 56c provenant de dépenses ordonnancées et non payées à la clôture de l'exercice. de 34,716 78 de droits constatés et non ordonnancés à ladite époque. SOMME ÉGALE..... 56,651 34
		11,119,604 54	10,984,335 62	10,927,684 28	56,651 34	401,226 46	265,957 54	265,957 54	401,226 46	56,651 34	10,927,684 28	
									457,877f 80c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1847.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1848.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.													
	Administration centrale.													
1	Administration centrale. (Personnel.)	439,500f 00c	439,500f 00c	439,500f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"	439,500f 00c	
2	——— (Matériel.)	115,600 00	115,600 00	115,600 00	"	"	"	"	"	"	"	"	115,600 00	
	Université.													
3	Conseil royal et Inspecteurs généraux de l'Université	230,000 00	228,075 48	228,075 48	"	1,924f 52c	"	"	(A) 1,924f 52c	"	"	"	228,075 48	
4	Services généraux	435,975 00	435,960 71	435,062 20	898f 51c	14 29	"	"	14 29	898f 51c	"	"	435,062 20	
5	Administrations académiques	647,900 00	647,337 52	647,337 52	"	562 48	"	"	(B) 562 48	"	"	"	647,337 52	
6	Inspection des écoles primaires	500,000 00	499,105 27	493,512 68	5,592 59	894 73	"	"	(C) 894 73	5,592 59	"	"	493,512 68	
7	Instruction supérieure	2,806,656 00	2,769,699 67	2,768,817 43	882 24	36,956 33	"	"	(D) 36,956 33	882 24	"	"	2,768,817 43	
8	Instruction secondaire	2,241,700 00	2,203,956 61	2,185,287 86	18,668 75	37,743 39	"	"	(E) 37,743 39	18,668 75	"	"	2,185,287 86	
9	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	2,400,000 00	2,399,808 94	2,384,709 69	15,099 25	191 06	"	"	191 06	15,099 25	"	"	2,384,709 69	
10	*Idem.* (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	4,971,492 07	4,378,528 50	4,378,528 50	"	592,963 57	"	"	"	"	127,257f 97c	465,705f 60c	4,378,528 50	
11	*Idem.* (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	638,085 12	555,280 77	555,280 77	"	82,804 35	"	"	"	"	82,804 35	"	555,280 77	
	Établissements scientifiques et littéraires.													
12	Institut	578,500 00	566,500 00	566,500 00	"	12,000 00	"	"	(F) 12,000 00	"	"	"	566,500 00	
13	Collége de France	173,044 00	173,044 00	173,044 00	"	"	"	"	"	"	"	"	173,044 00	
14	Muséum d'histoire naturelle	487,150 00	487,147 89	487,144 89	3 00	2 11	"	"	2 11	3 00	"	"	487,144 89	
15	Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	121,755 84	121,755 84	"	4 16	"	"	4 16	"	"	"	121,755 84	
16	Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	283,599 20	283,599 20	"	0 80	"	"	0 80	"	"	"	283,599 20	
17	——— (Crédit extraordinaire. — 8e annuité.)	105,000 00	94,765 32	94,765 32	"	10,234 68	"	"	(G) 10,234 68	"	"	"	94,765 32	
18	Bibliothèques publiques	167,223 00	167,223 00	166,723 00	500 00	"	"	"	"	500 00	"	"	166,723 00	
19	Établissements divers	134,600 00	134,598 42	134,465 10	133 32	1 58	"	"	1 58	133 32	"	"	134,465 10	
20	Souscriptions	180,000 00	180,000 00	180,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	180,000 00	
21	Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres; voyages et missions scientifiques	371,800 00	371,189 91	370,964 91	225 00	610 09	"	"	(H) 610 09	225 00	"	"	370,964 91	
22	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	149,999 92	149,999 92	"	0 08	"	"	0 08	"	"	"	149,999 92	
"	Dépenses à la charge du legs de M. Janson de Sailly. (Loi du 10 mai 1838.)	12,438 24	6,225 00	6,225 00	"	6,213 24	"	"	(I) 6,213 24	"	"	"	6,225 00	
"	Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace. (Loi du 11 juin 1841.)	19,098 32	16,609 95	16,609 95	"	2,488 37	"	"	(J) 2,488 37	"	"	"	16,609 95	
"	Acquisition de terrains à annexer au Muséum d'histoire naturelle	1,036,768 80	1,036,768 80	1,001,629 59	35,139 21	"	"	"	"	35,139 21	"	"	1,001,629 59	
		19,247,890 55	18,462,280 72	18,385,138 85	77,141 87	785,609 83	"	"	109,841 91	77,141 87	210,062 32	465,705 60	18,385,138 85	
23	Dépenses des exercices clos	33,412 66	33,412 66	33,412 66	"	"	"	"	"	"	"	"	33,412 66	
		19,281,303 21	18,495,693 38	18,418,551 51	77,141 87	785,609 83	"	"	109,841 91	77,141 87	210,062 32	465,705 60	18,418,551 51	
									186,983f 78c		675,767f 92c			

(A) Somme restée sans emploi sur les traitements des inspecteurs généraux par suite de vacances.

(B) Vacances d'emplois dans le personnel des académies.

(C) Vacances d'emplois.

(D) L'enseignement n'a pas pu être complétement organisé dans les facultés de théologie.

(E) Cette somme représente l'allocation votée pour l'érection de deux colléges qui n'ont pas pu être ouverts en 1846.

(F) Prix arriérés de l'Institut non décernés en 1846 et remis au concours.

(G) Partie du crédit affecté à la confection du catalogue des manuscrits non employée en 1846 et reportée à l'exercice 1848.

(H) Décès survenus parmi les artistes évincés des bâtiments de la Sorbonne.

(I) Somme reportée à l'exercice 1847 pour le payement des rentes et pensions à la charge du legs.

(J) Excédant non employé en 1846 et reporté à l'exercice 1847 pour être appliqué à l'achèvement de la réimpression des œuvres de Laplace.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.					MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.						
	Administration centrale.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	858,000f 00	857,996f 19	857,996f 19	"	(A) 3f 81c	"	"	3f 81c	"	857,996f 19c	(A) Appoint resté libre.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	228,900 00	271,056 48	228,172 11	(B) 42,884f 37c	"	42,156f 48c	42,156f 48c	"	42,884f 37c	228,172 11	(B) Insuffisance de crédits sur presque tous les articles de ce chapitre.
3	Indemnité de réforme et subvention à la caisse des retraites des employés	153,054 00	147,590 97	147,590 97	"	(C) 5,463 03	"	"	5,463 03	"	147,590 97	(C) Somme restée libre, par suite d'extinctions, sur le crédit des indemnités de réforme.
4	Archives du royaume	103,000 00	102,999 58	102,999 58	"	(D) 0 42	"	"	0 42	"	102,999 58	(D) Appoint inutile.
	Services divers.											
5	Dépenses secrètes ordinaires et extraordinaires de police générale..	1,932,000 00	1,932,000 00	1,932,000 00	"	"	"	"	"	"	1,932,000 00	(E) Produit de vacances d'emploi, de congés, d'économies faites sur des traitements d'employés n'ayant pas le grade de leurs prédécesseurs.
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	994,395 00	977,871 96	977,823 71	48 25	(E) 16,523 04	"	"	16,523 04	48 25	977,823 71	(F) Prévisions de dépenses relatives à des travaux qui n'ont pu être exécutés en temps utile.
7	Dépenses du matériel *idem*	143,620 00	139,924 85	139,924 85	"	(F) 3,695 15	"	"	3,695 15	"	139,924 85	(G) Somme restée libre sur les allocations pour frais d'inspection de l'armement et pour secours aux gardes nationaux blessés.
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	147,000 00	144,373 90	144,036 70	337 20	(G) 2,626 10	"	"	2,626 10	337 20	144,036 70	(H) Dépenses relatives à la révision annuelle des contrôles de la garde nationale mobile; frais de transport d'armes, etc., restés au-dessous des prévisions.
9	——— matériel *idem*	26,000 00	6,343 10	6,328 20	14 90	(H) 19,656 90	"	"	19,656 90	14 90	6,328 20	(I) Portion de crédit non employée.
10	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie proven^t de l'étranger.	18,000 00	18,000 00	18,000 00	"	"	"	"	"	"	18,000 00	(J) *Idem.*
	Beaux-Arts.											
11	Établissements des beaux-arts	456,000 00	455,925 72	455,925 72	"	(I) 74 28	"	"	74 28	"	455,925 72	(K) *Idem.*
12	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	546,500 00	546,471 38	545,803 98	667 40	(J) 28 62	"	"	28 62	667 40	545,803 98	(L) Retard dans la livraison d'ouvrages.
13	Conservation d'anciens monuments historiques	600,000 00	599,967 31	595,401 17	4,566 14	(K) 32 69	"	"	32 69	4,566 14	595,401 17	(M) Produit de décompte, par suite de vacances, d'indemnités annuelles.
14	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	211,000 00	210,846 50	210,746 50	100 00	(L) 153 50	"	"	153 50	100 00	210,746 50	(N) Portion de crédit non employée.
15	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves	137,700 00	137,134 95	137,009 95	125 00	(M) 565 05	"	"	565 05	125 00	137,009 95	(O) Somme restée libre par suite de décès de pensionnaires.
16	Subvention aux théâtres royaux	1,144,200 00	1,144,168 50	1,144,168 50	"	(N) 31 50	"	"	31 50	"	1,144,168 50	(P) Excédant de secours non réclamés en temps utile.
17	Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique.	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	"	"	200,000 00	(Q) Non-emploi d'une partie du crédit destiné aux frais de rapatriement.
18	——— des retraites du conservatoire de musique	13,000 00	8,500 00	8,500 00	"	(O) 4,500 00	"	"	4,500 00	"	8,500 00	(R) Portion du crédit non employée.
	Secours et subventions.											
19	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	561,000 00	561,000 00	561,000 00	"	"	"	"	"	"	561,000 00	(S) Le crédit voté par prévision a dépassé les besoins du service.
20	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfaisance, etc	997,000 00	994,807 80	994,807 80	"	(P) 2,192 20	"	"	2,192 20	"	994,807 80	(T) Produit d'extinctions survenues en cours d'exercice.
21	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents	222,000 00	220,487 90	220,287 90	200 00	(Q) 1,512 10	"	"	1,512 10	200 00	220,287 90	(U) Produit de vacances, de mutations ou de congés.
22	Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	399,982 00	399,982 00	"	(R) 18 00	"	"	18 00	"	399,982 00	(V) Reste libre par suite de vacances ou de mutations.
23	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	"	"	120,000 00	(X) Portions d'abonnement affectées à des dépenses matérielles et qui n'ont pas été employées par les intérimaires.
24	Secours aux étrangers réfugiés en France	1,700,000 00	1,669,952 27	1,668,793 52	1,158 75	(S) 30,047 73	"	"	30,047 73	1,158 75	1,668,793 52	(Y) Produit de la vacance sur le traitement d'un inspecteur général des prisons, et somme restée sans emploi sur l'allocation pour frais d'impressions.
25	Secours aux condamnés politiques	240,000 00	235,335 65	233,947 65	1,388 00	(T) 4,664 35	"	"	4,664 35	1,388 00	233,947 65	(Z) Cet excédant, applicable au solde des dépenses ordinaires de plusieurs maisons centrales, aux dépenses d'entretien des jeunes détenus et aux indemnités de séjour de condamnés dans les prisons départementales, a été prélevé sur le crédit supplémentaire de 170,000 francs ouvert par ordonnance royale en date du 29 août 1847.
26	Secours aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juin 1832	22,000 00	22,000 00	21,960 00	40 00	"	"	"	"	40 00	21,960 00	(A) Somme restée sans emploi sur le crédit supplémentaire ouvert par prévision.
	Administration départementale.											
27	Traitem^ts et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départ^ts.	3,194,400 00	3,193,479 91	3,193,479 91	"	(U) 920 09	"	"	920 09	"	3,193,479 91	(B) Les dépenses de ce service sont restées au-dessous des prévisions.
28	Traitements et indemnités des commissaires de police	100,000 00	99,834 56	99,834 56	"	(V) 165 44	"	"	165 44	"	99,834 56	
29	Abonnem^ts pour frais d'administrat^n des préfectures et sous-préfectures.	4,700,300 00	4,699,553 99	4,699,553 99	"	(X) 746 01	"	"	746 01	"	4,699,553 99	
30	Inspections administratives des services départementaux	130,000 00	126,416 45	126,116 45	300 00	(Y) 3,583 55	"	"	3,583 55	300 00	126,116 45	
	Détention des condamnés.											
31	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, renfermés dans les maisons centrales de force, de correction, etc.	6,000,000 00	6,098,036 78	6,089,964 69	8,072 09	"	(Z) 98,036 78	98,036 78	"	8,072 09	6,089,964 69	
32	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales	1,710,000 00	1,707,311 43	1,699,765 41	7,546 02	(A) 2,688 57	"	"	2,688 57	7,546 02	1,699,765 41	
33	Transport des condamnés au bagne et à plus d'un an de détention, reprises d'évadés	580,000 00	514,514 23	514,260 98	253 25	(B) 65,485 77	"	"	65,485 77	253 25	514,260 98	
	À REPORTER	28,589,069 00	28,563,884 36	28,496,182 99	67,701 37	165,377 90	140,193 26	140,193 26	165,377 90	67,701 37	28,496,182 99	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1847.	à l'exercice 1848.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.													
	REPORT	28,589,069f 00c	28,563,884f 36c	28,496,182f 99c	67,701f 37c	165,377f 90c	140,193f 26c	140,193f 26c	165,377f 90c	67,701f 37c	"	"	28,496,182f 99c	(A) Reste libre résultant de la non-exécution de travaux en temps utile.
	Matériel des cours royales.													
34	Loyer, entretien et réparations des bâtiments, mobiliers et menues dépenses des cours royales; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la Cour de cassation	460,000 00	437,513 18	430,605 82	6,907 36	22,486 82	"	"	(A) 22,486 82	6,907 36	"	"	430,605 82	(B) Retard dans la liquidation des dépenses relatives aux travaux d'achèvement du palais de la cour royale de Bordeaux.
35	Construction d'un nouveau palais pour la cour royale de Montpellier	150,000 00	150,000 00	150,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 00	
36	Constructions nouvelles au palais de justice de Rouen	69,298 02	69,298 02	69,298 02	"	"	"	"	"	"	"	"	69,298 02	(C) Portion de crédit restée sans emploi.
	Dépenses extraordinaires.													
42	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	480,204 00	480,204 00	469,828 14	10,375 86	"	"	"	"	10,375 86	"	"	469,828 14	(D) *Idem.*
43	Translation des restes mortels des maréchaux Bertrand et Duroc	3,144 06	3,144 06	3,144 06	"	"	"	"	"	"	"	"	3,144 06	
44	Réparation des bâtiments des cours royales de Lyon et de Bordeaux	671,717 00	522,647 05	521,484 30	1,162 75	149,069 95	"	"	(B) 149,069 95	1,162 75	"	"	521,484 30	(E) *Idem.*
45	Achèvement et restauration de trois monuments historiques	530,000 00	529,750 26	529,600 26	150 00	249 74	"	"	(C) 249 74	150 00	"	"	529,600 26	(F) Excédant de crédit sur les prévisions.
46	16e anniversaire des journées de Juillet 1830	200,000 00	199,959 59	199,959 59	"	40 41	"	"	(D) 40 41	"	"	"	199,959 59	
47	Publication de l'ouvrage sur les ruines de l'ancienne Ninive	19,550 00	19,550 00	19,550 00	"	"	"	"	"	"	"	"	19,550 00	(G) *Idem.*
48	Établissement d'une ligne télégr. électrique de Paris à Bruxelles	176,000 00	176,000 00	176,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	176,000 00	
49	Reconstruction de la maison centrale de Beaulieu	49,500 00	49,477 50	49,477 50	"	22 50	"	"	(E) 22 50	"	"	"	49,477 50	(H) Reste libre par suite de la non-exécution de travaux en temps utile.
50	Prolongement des lignes télégraphiques	22,600 00	19,311 05	19,311 05	"	3,288 95	"	"	(F) 3,288 95	"	"	"	19,311 05	
51	Dépenses des fouilles opérées sur le sol de l'ancienne Ninive	21,840 00	19,863 53	19,863 53	"	1,976 47	"	"	(G) 1,976 47	"	"	"	19,863 53	
52	Réparation des dommages causés par les inond. aux chemins vicinaux	500,000 00	489,139 15	458,200 15	30,939 00	10,860 85	"	"	(H) 10,860 85	30,939 00	"	"	458,200 15	
37 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	899 43	899 43	899 43	"	"	"	"	"	"	"	"	899 43	
		31,943,821 51	31,730,641 18	31,613,404 84	117,236 34	353,373 59	140,193 26	140,193 26	353,373 59	117,236 34	"	"	31,613,404 84	
37	Dépenses des exercices clos	296,592 35	296,592 35	296,592 35	"	"	"	"	"	"	"	"	296,592 35	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	32,240,413 86	32,027,233 53	31,909,997 19	117,236 34	353,373 59	140,193 26	140,193 26	353,373 59	117,236 34	"	"	31,909,997 19	
	SERVICE DÉPARTEMENTAL.													
38	Dépenses ordinaires. — Dépenses sur centimes additionnels concédés aux départements	20,493,938 61	32,152,045 87	32,152,045 87	"	668,442 03	"	"	"	"	268,575f 31c	399,866f 72c	32,152,045f 87c	
	Dépenses sur le fonds commun	12,326,549 29												
	Dépenses sur produits éventuels ordinaires	1,240,057 66	1,077,208 71	1,077,208 71	"	162,848 95	"	"	"	"	24,780 47	138,068 48	1,077,208 71	
39	Dépenses facultatives. — Dépenses sur les centimes votés par les cons. généraux	11,719,211 44	11,089,863 11	11,089,863 11	"	1,784,963 01	"	"	"	"	1,378,567 55	406,395 46	11,089,863 11	
	Dépenses sur le fonds commun	1,155,614 68												
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,922,047 51	523,588 85	523,588 85	"	1,398,458 66	"	"	"	"	1,352,925 75	45,532 91	523,588 85	
	Dépenses sur le produit des subventions communales et particulières pour travaux de routes, etc.	1,640,053 90	1,197,377 40	1,197,377 40	"	442,676 50	"	"	"	"	337,008 65	105,667 85	1,197,377 40	
40	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur le produit des centimes extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	22,697,483 30	17,265,010 02	17,265,010 02	"	5,432,473 28	"	"	"	"	4,828,536 24	603,937 04	17,265,010 02	
	Dépenses sur produit d'emprunts autorisés par des lois particulières	3,667,535 24	3,228,858 16	3,228,858 16	"	438,677 08	"	"	"	"	282,680 99	155,996 09	3,228,858 16	
41	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux, imputables sur les centimes votés par les conseils généraux	12,502,218 05	11,541,351 51	11,541,351 51	"	960,866 54	"	"	"	"	653,608 80	307,257 74	11,541,351 51	
	Dépenses imputables sur le produit des subventions communales et des souscriptions particulières	11,290,386 82	10,552,537 55	10,552,537 55	"	737,849 27	"	"	"	"	728,790 04	9,059 23	10,552,537 55	
	TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	100,655,096 50	88,627,841 18	88,627,841 18	"	12,027,255 32	"	"	"	"	9,855,473 80	2,171,781 52	88,627,841 18	
	RÉCAPITULATION.													
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	32,240,413 86	32,027,233 53	31,909,997 19	117,236 34	353,373 59	140,193 26	140,193 26	353,373 59	117,236 34	"	"	31,909,997 19	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	100,655,096 50	88,627,841 18	88,627,841 18	"	12,027,255 32	"	"	"	"	9,855,473 80	2,171,781 52	88,627,841 18	
		132,895,510 36	120,655,074 71	120,537,838 37	117,236 34	12,380,628 91	140,193 26	140,193 26	353,373 59	117,236 34	9,855,473 80	2,171,781 52	120,537,838 37	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux, à transporter à l'exercice 1847	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.												
	Service central.												
1	Administration centrale. (Personnel.)	(A) 526,650f00c	526,646f12c	526,646f12c	"	3f 88c	"	"	3f 88c	"	"	526,646f12c	(A) Les sommes portées dans cette colonne représentent les crédits modifiés par diverses causes expliquées dans le tableau précédent sur l'origine des crédits. (Voir ce tableau.)
2	——— (Matériel.)	102,000 00	101,999 42	101,999 42	"	58	"	"	58	"	"	101,999 42	
3	Subvention à la caisse des retraites de l'administration centrale	119,030 00	117,030 00	117,030 00	"	2,000 00	"	"	(B) 2,000 00	"	"	117,030 00	(B) Indemnité viagère éteinte avant l'ouverture de l'exercice 1846.
	Agriculture et haras.												
4	Écoles vétérinaires et bergeries	708,542 38	708,542 38	705,199 24	3,343f 14c	"	"	"	"	3,343 14	"	705,199 24	
5	Encouragements à l'agriculture	938,046 78	938,045 12	928,534 58	9,510 54	1 66	"	"	1 66	9,510 54	"	928,534 58	
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	2,341,468 68	2,332,446 03	2,322,836 03	9,610 00	9,022 65	"	"	(C) 9,022 65	9,610 00	"	2,322,836 03	(C) Le crédit annulé sur le service des haras proprement dit n'est que de 2,022 fr. 65 cent., attendu que 7,000 francs portent sur l'évaluation provisoire des produits consommés en nature compris pour 43,000 francs dans le budget des dépenses et pour 36,000 francs dans celui des recettes. Différence de 7,000 francs qu'il a fallu compenser en élevant de pareille somme pour ordre la plus-value ajoutée au crédit primitif.
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.												
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,165,000 00	1,164,541 44	1,164,541 44	"	458 56	"	"	458 56	"	"	1,164,541 44	
8	Encouragements aux manufactures et au commerce, publication des brevets d'invention, travaux statistiques	342,400 00	332,491 85	328,416 85	4,075 00	9,908 15	"	(D) 3,804f67c	(E) 13,712 82	4,075 00	"	328,416 85	(D, E) Ces deux sommes, qui paraîtraient devoir se compenser, donnent lieu à l'explication suivante : Le crédit total de 342,000 francs doit être divisé ..... 248,000f00c; En crédit ordinaire, pour ..... 94,400f00c; Et en crédit extraordinaire, pour ..... 80,687 18; Dépense afférente à chacune de ces deux divisions ..... 251,804 67; Crédit annulé sur 1846 ..... 13,712 82; ——— complémentaire demandé ..... 3,804 67. C'est en exécution d'une ordonnance royale du 26 septembre 1847, dont la régularisation est proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée à l'ouverture de la session, qu'un crédit extraordinaire de 13,712 fr. 82 c. a été ouvert sur l'exercice 1847, et que pareille somme est annulée sur l'exercice 1846.
9	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	33,914 45	28,607 05	28,607 05	"	5,307 40	"	"	"	"	5,307 40	28,607 05	
10	Encouragements aux pêches maritimes	4,800,000 00	4,778,142 42	4,757,535 18	20,607 24	21,857 58	"	"	(F) 21,857 58	20,607 24	"	4,757,535 18	(F) Somme sans emploi sur un crédit éventuel de sa nature.
11	Poids et mesures	725,000 00	724,626 16	724,111 27	514 89	373 84	"	"	373 84	514 89	"	724,111 27	
	Établissements thermaux et sanitaires.												
12	Entretien des établissements thermaux et subventions	300,000 00	297,277 39	297,131 39	146 00	2,722 61	"	"	2,722 61	146 00	"	297,131 39	
13	Établissements et services sanitaires, encouragements à la vaccine	349,500 00	311,741 07	311,495 07	246 00	37,758 93	"	"	(G) 37,758 93	246 00	"	311,495 07	(G) Même observation sur le reliquat du chapitre 13.
17	Travaux d'urgence à l'établissement thermal de Vichy	290,000 00	289,526 27	286,628 49	2,897 78	473 73	"	"	473 73	2,897 78	"	286,628 49	
	Secours.												
14	Secours aux colons	840,000 00	811,583 88	810,046 38	1,537 50	28,416 12	"	"	(H) 28,416 12	1,537 50	"	810,046 38	(H) Reliquat portant un service dont les imputations viagères sont en voie naturelle de décroissance. Les reliquats portant sur les chapitres 1, 2, 5, 7, 11, 12 et 17, n'ont pas de causes déterminées ; ils sont amenés par le résultat final de la liquidation des dépenses.
15	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations	1,944,074 57	1,918,893 54	1,918,893 54	"	25,181 03	"	"	"	"	25,181 03	1,918,893 54	
19	Secours spéciaux pour inondations	1,000,000 00	1,000,000 00	998,037 00	1,963 00	"	"	"	"	1,963 00	"	998,037 00	
16 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	138 53	138 53	138 53	"	"	"	"	"	"	"	138 53	
		16,525,765 39	16,382,278 67	16,327,827 58	54,451 09	143,486 72	"	3,804 67	116,802 96	54,451 09	30,488 43	16,327,827 58	
16	Dépenses des exercices clos	35,928 96	35,928 96	35,928 96	"	"	"	"	"	"	"	35,928 96	
		16,561,694 35	16,418,207 63	16,363,756 54	54,451 09	143,486 72	"	3,804 67	116,802 96	54,451 09	30,488 43	16,363,756 54	
									171,254f05c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	549,500f00c	549,461f95c	549,461f95c	"	(A) 38f 05c	"	"	38f 05c	"	549,461f95c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	92,000 00	92,434 94	90,496 90	1,938f 04c	"	(A) 434f 94c	434f 94c	"	1,938f 04c	90,496 90	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées.....	3,279,000 00	3,195,718 02	3,195,146 37	571 65	(A) 83,281 98	"	"	83,281 98	571 65	3,195,146 37	(A) Résultat de la liquidation finale.
4	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation.....	196,000 00	195,549 29	195,549 29	"	(A) 450 71	"	"	450 71	"	195,549 29	
5	Personnel des conducteurs embrigadés.....	1,342,000 00	1,338,330 78	1,337,818 86	511 92	(A) 3,669 22	"	"	3,669 22	511 92	1,337,818 86	
6	——— du corps des mines, enseignement, écoles.....	548,400 00	529,905 03	529,904 28	0 75	(A) 18,494 97	"	"	18,494 97	0 75	529,904 28	
7	——— des gardes mines.....	80,000 00	79,467 82	79,218 07	249 75	(A) 532 18	"	"	532 18	249 75	79,218 07	(B) Cet excédant provient en grande partie de l'ajournement de retraites que l'on proposait de liquider en 1846.
8	Matériel des mines. (Services divers.).....	70,000 00	68,778 09	68,573 19	204 90	(A) 1,221 91	"	"	1,221 91	204 90	68,573 19	
9	Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle.....	68,900 00	68,898 36	68,815 03	83 33	(A) 1 64	"	"	1 64	83 33	68,815 03	
10	Subvention à la caisse des retraites.....	300,000 00	237,780 88	237,780 88	"	(B) 62,219 12	"	"	62,219 12	"	237,780 88	
11	Routes royales et ponts.....	31,217,845 01	31,223,002 64	31,189,165 16	33,837 48	(A) 17,056 21	(C) 22,213 84	22,213 84	17,056 21	33,837 48	31,189,165 16	
11 *bis*.	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.).....	831,843 52	590,000 00	590,000 00	"	(E) 241,843 52	"	"	241,843 52	"	590,000 00	(C) Fonds versés au Trésor par les départements, des communes et des propriétaires intéressés, pour concourir, avec les fonds de l'État, à l'exécution de travaux publics, et crédités sur l'exercice 1846, par ordonnance du 4 septembre 1847.
12	Navigation intérieure (rivières, quais et bacs).....	8,972,900 00	9,016,914 19	8,985,593 33	31,320 86	(A) 13,586 04	(C) 57,600 23	57,600 23	13,586 04	31,320 86	8,985,593 33	
13	——————— (canaux.).....	4,800,000 00	4,779,065 16	4,772,182 96	6,882 20	(A) 20,934 84	"	"	20,934 84	6,882 20	4,772,182 96	
14	Ports maritimes et services divers.....	5,850,000 00	5,554,775 88	5,511,806 07	42,969 81	(A) 295,224 12	"	"	295,224 12	42,969 81	5,511,806 07	
14 *bis*.	Rachat de la concession du havre de Courseulles.....	300,000 00	300,000 00	300,000 00	"	"	"	"	"	"	300,000 00	
15	Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.).....	208,250 00	201,250 86	201,184 50	66 36	(A) 10,067 04	(C) 3,067 90	3,067 90	10,067 04	66 36	201,184 50	
15 *bis*.	Frais d'étude de chemins de fer.....	120,000 00	104,465 57	104,224 47	241 10	(A) 19,097 43	(C) 3,563 00	3,563 00	19,097 43	241 10	104,224 47	
16	Exploitation des chemins de fer exécutés par l'État.....	241,000 00	143,125 07	143,091 07	34 00	(A) 97,874 93	"	"	97,874 93	34 00	143,091 07	
17	Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage.....	450,000 00	437,853 00	437,853 00	"	(A) 12,147 00	"	"	12,147 00	"	437,853 00	
18	Frais généraux du service des départements, secours, etc.....	60,000 00	59,983 62	59,823 62	160 00	(A) 16 38	"	"	16 38	160 00	59,823 62	
19	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général.....	520,000 00	519,944 61	511,227 99	8,716 62	(A) 55 39	"	"	55 39	8,716 62	511,227 99	
	À REPORTER.....	60,097,638 53	59,286,705 76	59,158,916 99	127,788 77	897,812 68	86,879 91	86,879 91	897,812 68	127,788 77	59,158,916 99	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
	REPORT	60,097,638f 53c	59,286,705f 76c	59,158,916f 99c	127,788f 77c	897,812f 68c	86,879f 91c	86,879f 91c	897,812f 68c	127,788f 77c	59,158,916f 99c	
20	Constructions et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtimts civils.)	700,000 00	687,406 92	686,891 21	515 71	(A) 12,393 08	"	"	12,593 08	515 71	686,891 21	
21	Travaux de construction, d'achèvement ou de grandes réparations de divers édifices. (Loi du 19 juillet 1843)	537,320 25	298,769 75	298,769 75	"	(E) 238,550 50	"	"	238,550 50	"	298,769 75	(b) Ces 34,188 fr. 69 cent. ont été dépensés pour l'hôtel du ministère de l'agriculture et du commerce, en sus des 43,000 francs alloués par la loi du 3 juillet 1846. Ils portent principalement sur le renouvellement du mobilier.
22	Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	15,000 00	15,000 00	15,000 00	"	"	"	"	"	"	15,000 00	(c) Par ordonnances royales comprises dans la loi des crédits supplémentaires et extraordinaires, les sommes ci-après ont été annulées sur 1846 et reportées aux exercices 1847 et 1848.
25	Travaux à exécuter au palais de la Chambre des Députés. (Loi du 19 juillet 1845.)	400,000 00	201,626 72	201,626 72	"	(E) 198,373 28	"	"	198,373 28	"	201,626 72	
26	Agrandissement et réparation d'établissements d'intérêt général. (*Id.*)	431,300 00	310,205 61	310,140 42	65 19	(E) 121,094 39	"	"	121,094 39	65 19	310,140 42	
27	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale. (Loi du 24 mars 1841.)	363,832 27	363,829 42	363,829 42	"	(A) 2 85	"	"	2 85	"	363,829 42	
28	Restauration et agrandissement de divers édifices publics. (Loi du 6 avril 1845.)	222,526 91	222,334 10	216,560 50	5,773 60	(A) 192 81	"	"	192 81	5,773 60	216,560 50	
29	Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 26 avril 1845.)	420,000 00	398,824 86	398,824 86	"	(E) 21,175 14	"	"	21,175 14	"	398,824 86	
30	Régularisation des abords du Panthéon et du palais de la Chambre des pairs. (Loi du 2 juillet 1844.)	60,000 00	55,907 57	55,907 57	"	(A) 4,092 43	"	"	4,092 43	"	55,907 57	
31	Réparations des dommages causés par les inondations du Rhône et de ses affluents. (Loi du 2 juillet 1844.)	72,000 00	71,472 57	71,472 57	"	(A) 527 43	"	"	527 43	"	71,472 57	
32	Achèvement de divers édifices publics	1,290,102 00	541,234 40	501,255 75	39,978 65	(E) 783,056 29	(b) 34,188 69	34,188 69	783,026 29	39,978 65	501,255 75	
33	Démolition du clocher de l'église Saint-Denis	45,000 00	38,469 12	35,152 58	3,316 54	(A) 6,530 88	"	"	6,530 88	3,316 54	35,152 58	
34	Réparations des dommages causés par les inondations	3,400,000 00	3,394,547 70	3,394,205 20	342 50	(J) 5,452 30	"	"	5,452 32	342 50	3,394,205 20	
36	Travaux de routes royales	450,000 00	403,947 68	403,947 68	"	(A) 46,052 32	"	"	46,052 32	"	403,947 68	
37	Travaux à la prison du Luxembourg	22,000 00	20,197 09	20,197 09	"	(A) 1,802 91	"	"	1,802 91	"	20,197 09	
38	Établissement d'un nouveau vestiaire au palais de la Chambre des Pairs	17,500 00	16,890 08	16,402 87	487 21	(A) 609 92	"	"	609 92	487 21	16,402 87	
39	Travaux à exécuter pour opérer l'écoulement des eaux à l'école normale	45,000 00	44,997 45	43,896 86	1,100 59	(A) 2 55	"	"	2 55	1,100 59	43,896 86	
40	Travaux au palais de la Chambre des Députés	38,924 24	21,225 97	21,225 97	"	(A) 17,698 27	"	"	17,698 27	"	21,225 97	
41	Transport et pose de statues au palais de la Chambre des Pairs	13,200 00	10,836 79	10,524 19	312 60	(A) 2,363 21	"	"	2,363 21	312 60	10,524 19	
42	Travaux de reconstruction et grosses réparations au ministère de la guerre	10,600 00	10,030 75	10,030 75	"	(A) 569 25	"	"	569 25	"	10,030 75	
24	Dépenses des exercices périmés	10,664 57	10,566 96	10,566 96	"	(A) 97 61	"	"	97 61	"	10,566 96	
		68,662,608 77	66,425,027 27	66,245,345 91	179,681 36	2,358,650 10	121,068 60	121,068 60	2,358,650 10	179,681 36	66,245,345 91	
23	Dépenses des exercices clos	179,662 12	179,662 12	179,662 12	"	"	"	"	"	"	179,662 12	
		68,842,270 89	66,604,689 39	66,425,008 03	179,681 36	2,358,650 10	121,068 60	121,068 60	2,358,650 10	179,681 36	66,425,008 03	
									2,538,331f 46c			

SAVOIR :

	EXERCICE 1847.	EXERCICE 1848.	TOTAL.
Chapitre XI *bis*	"	241,843f 52c	241,843f 52c
— XXI	238,550f 50c	"	238,550 50
— XXV	198,373 28	"	198,373 28
— XXVI	120,971 93	"	120,971 93
— XXIX	"	21,167 79	21,167 79
— XXX	4,093 43	"	4,093 43
— XXXII	650,000 00	"	650,000 00
— XXXIII	"	6,530 88	6,530 88
	1,211,989 14	269,542 19	1,481,531 33

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1846.
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	Ire PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	161,381f 19c	159,292f 28	153,949f 37	5,342f 91c	2,088f 91c	"	"	2,088f 91	5,342f 91c	153,949f 37c
2	*Idem* depuis le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,000,650 82	1,000,491 57	997,346 34	3,145 23	159 25	"	"	159 25	3,145 23	997,346 34
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
5	Ponts	27,260 13	17,779 20	16,168 20	1,611 00	9,480 93	"	"	9,480 93	1,611 00	16,168 20
6	Amélioration de rivières	2,221,716 99	2,159,969 58	2,152,259 38	7,710 20	61,747 41	"	"	61,747 41	7,710 20	2,152,259 38
6 *bis.*	Améliorations de rivières. (Loi du 8 juillet 1840.)	912,041 17	863,842 99	862,800 06	1,042 93	48,198 18	"	"	48,198 18	1,042 93	862,800 06
7	Service des canaux du Nivernais et du Berry	624,074 72	577,101 52	576,406 11	695 41	46,973 20	"	"	46,973 20	695 41	576,406 11
9	Amélioration de ports maritimes	3,911,801 82	3,390,400 37	3,388,619 48	1,780 89	521,401 45	"	"	521,401 45	1,780 89	3,388,619 48
10	Chemins de fer. — Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires, etc.	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	"	"	200,000 00
10 *bis.*	Chemins de fer construits par l'État	162,895 51	137,797 65	137,797 65	"	25,097 86	"	"	25,097 86	"	137,797 65
11	Établissements de nouveaux canaux	10,337,564 31	10,198,977 89	10,137,618 92	61,358 97	138,586 42	"	"	138,586 42	61,358 97	10,137,618 92
11 *bis.*	Établissements de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)	1,843,091 26	1,840,450 00	1,840,444 65	5 35	2,641 26	"	"	2,641 26	5 35	1,840,444 65
		21,402,477 92	20,546,103 05	20,463,410 16	82,692 89	856,374 87	"	"	856,374 87	82,692 89	20,463,410 16
12	Dépenses des exercices clos	120,601 46	120,601 46	120,601 46	"	"	"	"	"	"	120,601 46
	TOTAL de la 1re partie	21,523,079 38	20,666,704 51	20,584,011 62	82,692 89	856,374 87	"	"	856,374 87	82,692 89	20,584,011 62
									939,067f 76c		
	IIe PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*										
13	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	90,014,162 74	82,379,852 66	82,196,043 49	183,809 17	7,634,310 08	"	"	7,634,310 08	183,809 17	82,196,043 49
14	Prêts et subventions aux compagnies des chemins de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
15	Travaux de routes royales	416,646 07	415,703 58	414,557 03	1,146 55	942 49	"	"	942 49	1,146 55	414,557 03
16	Ports maritimes, phares et fanaux	13,231,452 16	11,853,969 86	11,800,989 83	52,980 03	1,377,482 30	"	"	1,377,482 30	52,980 03	11,800,989 83
17	Achèvement et perfectionnement des routes royales	16,000,000 00	14,856,140 84	14,795,367 23	60,773 61	1,143,859 16	"	"	1,143,859 16	60,773 61	14,795,367 23
18	Construction de trois édifices à affecter à des service d'intérêt général	1,845,000 00	1,681,788 39	1,679,377 72	2,410 67	163,211 61	"	"	163,211 61	2,410 67	1,679,377 72
19	Construction de divers ponts	1,150,000 00	973,311 87	973,311 87	"	176,688 13	"	"	176,688 13	"	973,311 87
20	Établissements de nouveaux canaux	2,500,000 00	1,899,843 64	1,899,658 72	184 92	600,156 36	"	"	600,156 36	184 92	1,899,658 72
21	Amélioration des rivières	1,500,000 00	687,331 03	687,323 13	7 90	812,668 97	"	"	812,668 97	7 90	687,323 13
	TOTAL de la IIe partie	126,657,260 97	114,747,941 87	114,446,629 02	301,312 85	11,909,319 10	"	"	11,909,319 10	301,312 85	114,446,629 02
	TOTAL GÉNÉRAL de la IIe section	148,180,340 35	135,414,646 38	135,030,640 64	384,005 74	12,765,693 97	"	"	12,765,693 97	384,005 74	135,030,640 64
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	68,842,270 89	66,604,689 39	66,425,008 03	179,681 36	2,358,650 10	121,068 60	121,068 60	2,358,650 10	179,681 36	66,425,008 03
	IIe SECTION. — Service extraordinaire	148,180,340 35	135,414,646 38	135,030,640 64	384,005 74	12,765,693 97	"	"	12,765,693 97	384,005 74	135,030,640 64
		217,022,611 24	202,019,335 77	201,455,648 67	563,687 10	15,124,344 67	121,068 60	121,068 60	15,124,344 07	563,687 10	201,455,648 67
									15,688,031f 17c		

Les sommes ci-dessous ont été reportées par ordonnances royales comprises dans la loi des crédits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices 1847 et 1848, dans la proportion suivante :

IIe SECTION.	Exercice 1847.	Exercice 1848.	Total.
1re PARTIE.			
CHAPITRE I	30,000f	"	30,000f
— V	"	25,000f	25,000
— VI	"	150,000	150,000
— VI *bis*	"	150,000	150,000
— VII	"	200,000	200,000
— IX	"	1,200,000	1,200,000
— X *bis*	"	100,000	100,000
— XI	"	900,000	900,000
— XI *bis*	"	30,000	30,000
	30,000	2,755,000	2,785,000
2^e PARTIE.			
CHAPITRE XIII	24,000,000	20,000,000	44,000,000
— XV	12,000	"	12,000
— XVI	"	1,000,000	1,000,000
— XVIII	550,000	1,200,000	1,750,000
— XIX	"	700,000	700,000
— XX	"	1,000,000	1,000,000
— XXI	"	1,000,000	1,000,000
TOTAUX de la 2e partie	24,562,000	24,900,000	49,462,000
TOTAUX de la 1re partie	30,000	2,755,000	2,785,000
TOTAUX GÉNÉRAUX	24,592,000	27,655,000	52,247,000

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						MINISTÈRE	DE LA GUERRE.			
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,678,500f 00c	1,661,198f 06c	1,661,198f 06c	"	17,301f 94c	"	"	17,301f 94c	"	1,661,198f 06c
2	Administration centrale. (Matériel.)	258,750 00	258,736 25	258,736 25	"	13 75	"	"	13 75	"	258,736 25
3	Frais généraux d'impressions	246,500 00	246,325 91	246,325 91	"	174 09	"	"	174 09	"	246,325 91
4	États-majors	17,427,752 00	16,971,590 52	16,971,590 52	"	456,161 48	"	"	456,161 48	"	16,971,590 52
5	Gendarmerie	20,227,299 00	20,207,218 63	20,207,218 63	"	20,080 37	"	"	20,080 37	"	20,207,218 63
6	Subvention à la ville de Paris pour la garde municipale	1,997,006 00	1,981,706 90	1,981,706 90	"	15,299 10	"	"	15,299 10	"	1,981,706 90
7	Recrutement et réserve	474,750 00	469,502 33	469,168 93	333 40	5,247 67	"	"	5,247 67	333f 40c	469,168 93
8	Justice militaire	608,934 00	487,473 96	487,215 11	258 85	121,460 04	"	"	121,460 04	258 85	487,215 11
9	Solde et entretien des troupes	175,403,400 00	167,357,717 56	166,326,767 02	1,030,950 54	8,045,682 44	"	"	8,045,682 44	1,030,950 54	166,326,767 02
10	Habillement et campement	16,065,132 00	15,978,834 43	15,978,231 62	602 81	86,297 57	"	"	86,297 57	602 81	15,978,231 62
11	Lits militaires	5,638,861 00	5,125,028 84	5,123,648 97	1,379 87	513,832 16	"	"	513,832 16	1,379 87	5,123,648 97
12	Transports généraux	2,335,925 00	2,219,487 62	2,215,281 21	4,206 41	116,437 38	"	"	116,437 38	4,206 41	2,215,281 21
13	Remonte générale	7,955,835 00	7,582,168 57	7,582,168 57	"	373,666 43	"	"	373,666 43	"	7,582,168 57
14	Harnachement	823,700 00	723,877 19	723,877 19	"	99,822 81	"	"	99,822 81	"	723,877 19
15	Fourrages	34,179,297 00	34,099,800 14	33,064,187 82	1,035,612 32	79,496 86	"	"	79,496 86	1,035,612 32	33,064,187 82
16	Solde de non-activité et de réforme	451,740 00	376,076 60	376,076 60	"	75,663 40	"	"	75,663 40	"	376,076 60
17	Secours	1,126,000 00	1,110,674 26	1,110,674 26	"	15,325 74	"	"	15,325 74	"	1,110,674 26
18	Dépenses temporaires	446,600 00	399,242 67	399,242 67	"	47,357 33	"	"	47,357 33	"	399,242 67
19	Subvention aux fonds de retraite des employés	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	"	"	600,000 00
20	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France.	408,000 00	407,711 65	407,710 40	1 25	288 35	"	"	288 35	1 25	407,710 40
21	Matériel de l'artillerie	7,332,777 00	6,891,477 65	6,738,502 25	152,975 40	441,299 35	"	"	441,299 35	152,975 40	6,738,502 25
22	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	507,672 00	453,413 57	453,413 57	"	54,258 43	"	"	54,258 43	"	453,413 57
23	——— (Matériel.)	3,776,919 00	3,775,374 96	3,763,753 61	11,621 35	1,544 04	"	"	1,544 04	11,621 35	3,763,753 61
24	Matériel du génie. (Div^ons territ. de l'intérieur.)	8,323,500 00	8,316,656 38	8,300,448 27	16,208 11	6,843 62	"	"	6,843 62	16,208 11	8,300,448 27
25	Matériel du génie. (Algérie.)	7,646,000 00	7,558,024 50	7,557,780 42	244 08	87,975 50	"	"	87,975 50	244 08	7,557,780 42
26	Écoles militaires	2,139,260 00	2,030,980 27	2,029,480 72	1,499 55	108,279 73	"	"	108,279 73	1,499 55	2,029,480 72
27	Invalides de la guerre	2,731,559 00	2,717,897 14	2,717,897 14	"	13,661 86	"	"	13,661 86	"	2,717,897 14
	A REPORTER	320,811,668 00	310,008,196 56	307,752,302 62	2,255,893 94	10,803,471 44	"	"	10,803,471 44	2,255,893 94	307,752,302 62

OBSERVATIONS.

(A) Ces excédants de crédits et de dépenses se forment et se résument ainsi qu'il suit, savoir :

	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.
CHAPITRE Ier. Non-emploi d'une portion du traitement et des frais de représentation de M. le maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre, président du conseil, dont le remplacement comme ministre a eu lieu, sur sa demande, vers la fin de 1846	17,301f 94c	"
CHAP. 4. Incomplets parmi les officiers généraux, supérieurs et autres d'état-major; économie sur les frais de bureau et de représentation, les indemnités de logement et de fourrages, les allocations spéciales pour les camps d'instruction et les inspections, et sur les gratifications d'entrée en campagne.	456,161 48	"
CHAP. 5. Résultat de l'incomplet en chevaux, balance faite de l'excédant de dépense résultant du renchérissement des fourrages	20,080 37	"
CHAP. 6. Non-réalisation de la totalité de l'effectif prévu	15,299 10	"
CHAP. 7. Réduction sur plusieurs parties des frais de recrutement	5,247 67	"
CHAP. 8. Réduction sur les frais généraux de justice militaire, ainsi que sur les dépenses concernant les ateliers de condamnés et les pénitenciers militaires	121,460 04	"
CHAP. 9. Incomplets dans l'effectif des troupes, non-réalisation de l'augmentation totale prévue pour le prix des diverses rations des vivres; diminution du nombre des militaires admis dans les hôpitaux et du prix de la journée de traitement; réduction sur l'indemnité de logement, les gratifications d'entrée en campagne et les dépenses des camps d'instruction	8,045,682 44	"
CHAP. 10. Incomplets dans l'effectif des hommes participant aux fournitures d'habillement	86,297 57	"
CHAP. 11. Économies résultant de ce que les besoins du service, dans ses différentes parties, sont restés inférieurs aux prévisions législatives, surtout en ce qui concerne l'Algérie	513,832 16	"
CHAP. 12. Réduction sur les dépenses applicables aux transports directs, compensation faite d'un excédent sur les équipages militaires et les frais de poste	116,437 38	"
CHAP. 13. Achat d'un nombre de chevaux inférieur aux prévisions	373,666 43	"
CHAP. 14. Prolongation au delà du terme de leur durée réglementaire, en raison d'un prochain changement dans les types, des effets de harnachement en service	99,822 81	"
CHAP. 15. Diminution du nombre des rations de fourrages consommées dans les divisions territoriales de l'intérieur, compensation faite d'une augmentation de dépense en Algérie	79,496 86	"
CHAP. 16, 17 et 18. Extinctions parmi les officiers en congé et en réforme, les employés des anciennes administrations, les anciens chevaliers de Saint-Louis et les réfugiés égyptiens	138,346 47	"
A REPORTER	10,089,132 72	"

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.	Résultats pour le règlement définitif du budget. — Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1846.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE. (Suite.)										
	Report	320,811,668f 00c	310,008,196f 56c	307,752,302f 62c	2,255,893f 94c	10,803,471f 44c	"	"	10,803,471f 44c	2,255,893f 94c	307,752,302f 62c
28	Gouvernement de l'Algérie	2,325,000 00	2,198,091 72	2,198,091 72	"	126,908 28	"	"	126,908 28	"	2,198,091 72
29	Services militaires indigènes en Algérie	7,632,140 00	6,720,401 26	6,720,401 26	"	911,738 74	"	"	911,738 74	"	6,720,401 26
30	Service maritime en Algérie	502,057 00	350,306 90	350,306 90	"	151,750 10	"	"	151,750 10	"	350,306 90
31	Services civils en Algérie	3,935,448 00	3,763,148 22	3,737,561 74	25,586 48	172,299 78	"	"	172,299 78	25,586 48	3,737,561 74
32	Colonisation en Algérie	1,540,000 00	1,537,464 37	1,535,908 87	1,555 50	2,535 63	"	"	2,535 63	1,555 50	1,535,908 87
33	Travaux civils extraordinaires en Algérie	6,710,000 00	6,347,057 56	6,332,662 50	14,395 06	362,942 44	"	"	362,942 44	14,395 06	6,332,662 50
34	Dépenses secrètes en Algérie	450,000 00	449,916 50	449,916 50	"	83 50	"	"	83 50	"	449,916 50
"	Indemnité à la dame veuve Bournat	13,584 66	13,584 66	13,492 81	91 85	"	"	"	"	91 85	13,492 81
35	Dépenses des exercices périmés	114,032 49	107,905 25	107,905 25	"	6,127 24	"	"	6,127 24	"	107,905 25
		344,033,930 15	331,496,073 00	329,198,550 17	2,297,522 83	12,537,857 15	"	"	12,537,857 15	2,297,522 83	329,198,550 17
36	Dépenses des exercices clos	1,266,183 86	1,266,183 86	1,266,183 86	"	"	"	"	"	"	1,266,183 86
	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1846	"	816,822 27	816,822 27	"	"	816,822f 27c	816,822f 27c	"	"	816,822 27
		345,300,114 01	333,579,079 13	331,281,556 30	2,297,522 83	12,537,857 15	816,822 27	816,822 27	12,537,857 15	2,297,522 83	331,281,556 30
								11,721,034 88			
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.										
1	Travaux de fortification de Paris	9,166,765 28	9,166,765 28	9,166,765 28	"	"	"	"	"	"	9,166,765 28
2	Travaux de fortifications des places autres que Paris	4,545,750 25	4,545,750 25	4,545,750 25	"	"	"	"	"	"	4,545,750 25
3	Travaux pour les bâtiments militaires	7,102,609 92	7,102,609 92	7,102,609 92	"	"	"	"	"	"	7,102,609 92
4	Constructions pour le service de l'artillerie	579,351 84	579,351 84	579,351 84	"	"	"	"	"	"	579,351 84
5	Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	200,046 58	200,046 58	200,046 58	"	"	"	"	"	"	200,046 58
		21,594,523 87	21,594,523 87	21,594,523 87	"	"	"	"	"	"	21,594,523 87
	Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.										
6	Travaux de fortification du port du Havre	1,693,361 64	1,693,361 64	1,693,361 64	"	"	"	"	"	"	1,693,361 64
7	Armement des fortifications de Paris	2,979,990 62	2,979,990 62	2,979,990 62	"	"	"	"	"	"	2,979,990 62
8	Travaux de fortification de diverses places	2,345,830 54	2,345,830 54	2,345,830 54	"	"	"	"	"	"	2,345,830 54
9	Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	44,569 35	44,569 35	44,569 35	"	"	"	"	"	"	44,569 35
		7,063,752 15	7,063,752 15	7,063,752 15	"	"	"	"	"	"	7,063,752 15
	Total général de la IIe Section	28,658,276 02	28,658,276 02	28,658,276 02	"	"	"	"	"	"	28,658,276 02
	RÉCAPITULATION.										
	Ire Section. — Service ordinaire	345,300,114 01	333,579,079 13	331,281,556 30	2,297,522 83	12,537,857 15	816,822 27	816,822 27	12,537,857 15	2,297,522 83	331,281,556 30
	IIe Section. — Service extraordinaire	28,658,276 02	28,658,276 02	28,658,276 02	"	"	"	"	"	"	28,658,276 02
		373,958,390 03	362,237,355 15	359,939,832 32	2,297,522 83	12,537,857 15	816,822 27	816,822 27	12,537,857 15	2,297,522 83	359,939,832 32

Observations.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.
Report	10,089,132f 72c	"
Chap. 21. Non-réalisation de la totalité des approvisionnements prévus pour les arsenaux, les directions d'artillerie et les fonderies, non-emploi d'une portion du crédit affecté aux travaux extraordinaires, balance faite d'une augmentation sur les dépenses des armes portatives et des forges	441,299 35	"
Chap. 22 et 23. Incomplets dans le personnel des établissements des poudres et salpêtres; économies sur les dépenses d'exploitation	55,802 47	"
Chap. 24 et 25. Ajournement de quelques travaux de fortification	94,819 12	"
Chap. 26. Vacances d'emploi parmi les fonctionnaires des écoles militaires et incomplets dans le nombre des élèves prévu au budget	108,279 73	"
Chap. 27. Non-réalisation de la totalité de l'effectif des militaires invalides prévu au budget	13,661 86	"
Chap. 28. Réduction sur les dépenses concernant l'administration générale, le commandement et l'administration des populations arabes et les interprètes de l'armée	126,908 28	"
Chap. 29. Incomplets dans l'effectif des troupes indigènes	911,738 74	"
Chap. 30. Suppression successive des anciennes balancelles, remplacées par un bateau à vapeur; non-emploi en 1846 d'un crédit de 97,057 francs par suite du retard apporté dans la livraison de ce bateau	151,750 10	"
Chap. 31. Ajournement de diverses mesures organiques et retards dans le payement d'indemnités pour expropriations, par suite de la non-production de titres suffisants pour déterminer la quotité de ces indemnités	172,299 78	"
Chap. 33. Retards dans l'exécution de divers travaux civils occasionnés par les opérations militaires qui ont eu lieu en 1846 sur plusieurs points de l'Algérie	362,942 44	"
Diminutions diverses sur les services ci-après indiqués:		
Chap. 2. Administration centrale. (Matériel.)	13 75	"
Chap. 3. Frais généraux d'impressions	174 09	"
Chap. 20. Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	288 35	"
Chap. 32. Colonisation en Algérie	2,535 63	"
Chap. 34. Dépenses secrètes en Algérie	83 50	"
Dépenses des exercices périmés	6,127 24	"
Crédit complémentaire à accorder, pour ordre, au titre des rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1846, et non passibles de déchéance	"	816,822f 27c
Résultats égaux à ceux du compte définitif	(a) 12,537,857 15	816,822 27
	11,721,034f 88c en excédant de crédit.	

(a) Dont 7,068,689f 35c pour l'intérieur.
Et.. 5,469,167 80 pour l'Algérie.
12,537,857 15

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (B)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.											
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
	Service central.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	923,200f00c	920,821f07c	920,821f07c	"	2,378f93c	"	"	2,378f93c	"	920,821f07c	
2	——— (Matériel.)	172,403 00	172,411 91	172,393 41	18f50c	"	8f91c	8f91c	"	18f50c	172,393 41	
	Service général.											
3	Officiers militaires et civils	6,565,570 00	6,156,683 84	6,156,683 84	"	408,886 16	"	"	408,886 16	"	6,156,683 84	
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,802,259 00	1,820,618 76	1,820,618 76	"	"	18,359 76	18,359f76c	"	"	1,820,618 76	
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	30,957,466 57	32,664,027 49	32,591,651 96	62,375 53	"	1,696,560 92	1,696,560 92	"	62,375 53	32,591,651 96	
6	Hôpitaux	1,878,400 00	1,855,521 51	1,850,002 37	5,519 14	22,878 49	"	"	22,878 49	5,519 14	1,850,002 37	
7	Vivres	13,257,706 89	14,163,010 15	14,150,377 32	12,632 83	"	905,303 26	905,303 26	"	12,632 83	14,150,377 32	
8	Justice maritime	91,100 00	84,300 14	83,555 71	744 43	6,799 86	"	"	6,799 86	744 43	83,555 71	
9	Salaires d'ouvriers	11,142,140 00	10,906,913 16	10,906,086 49	826 67	235,226 84	"	"	235,226 84	826 67	10,906,086 49	
10	Approvisionnements généraux de la flotte	28,659,760 00	28,117,315 37	28,103,819 70	13,495 67	532,444 63	"	"	532,444 63	13,495 67	28,103,819 70	
10 *bis.*	——— (Croisière de la côte occidentale d'Afrique)	6,000,000 00	850,074 54	850,074 54	"	5,149,925 46	"	"	5,149,925 46	"	850,074 54	
10 *ter.*	——— (Loi du 3 juillet 1846.)	1,907,558 22	1,200,000 00	1,200,000 00	"	707,558 22	"	"	707,558 22	"	1,200,000 00	
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,997,500 00	3,823,497 65	3,815,486 93	8,010 72	174,002 35	"	"	174,002 35	8,010 72	3,815,486 93	
11 *bis.*	——— (Loi du 3 juillet 1846.)	800,000 00	484 863 92	484,863 92	"	315,136 08	"	"	315,136 08	"	484,863 92	
12	Poudres	368,082 00	369,275 75	367,190 60	2,085 15	"	1,193 75	1,193 75	"	2,085 15	367,190 60	
13	École navale en rade de Brest	103,400 00	93,776 15	93,776 15	"	9,623 85	"	"	9,623 85	"	93,776 15	
14	Affrétements et transports par mer	370,000 00	453,279 37	428,377 23	24,902 14	"	83,279 37	83,279 37	"	24,902 14	428,377 23	
15	Chiourmes	347,000 00	312,394 63	312,394 63	"	34,605 37	"	"	34,605 37	"	312,394 63	
16	Frais généraux d'impressions	345,000 00	342,740 62	342,680 23	60 39	2,259 38	"	"	2,259 38	60 39	342,680 23	
17	Fournitures de bureau des ports, chauffage et éclairage	250,000 00	229,058 97	228,784 21	274 76	20,941 03	"	"	20,941 03	274 76	228,784 21	
18	Dépenses temporaires	142,000 00	131,494 27	131,394 27	100 00	10,505 73	"	"	10,505 73	100 00	131,394 27	
	Service scientifique.											
19	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	460,700 00	457,855 44	457,855 44	"	2,844 56	"	"	2,844 56	"	457,855 44	
20	——— (Matériel.)	505,600 00	447,689 57	447,656 22	33 35	57,910 43	"	"	57,910 43	33 35	447,656 22	
29	Dépenses des exercices périmés	5,028 67	5,028 67	5,028 67	"	"	"	"	"	"	5,028 67	
		111,041,874 35	106,052,652 95	105,921,573 67	131,079 28	7,693,927 37	2,704,705 97	2,704,705 97	7,693,927 37	131,079 28	105,921,573 67	
28	Dépenses des exercices clos	1,301,867 21	1,301,867 21	1,301,867 21	"	"	"	"	"	"	1,301,867 21	
		112,343,741 56	107,354,520 16	107,223,440 88	131,079 28	7,693,927 37	2,704,705 97	2,704,705 97	7,693,927 37	131,079 28	107,223,440 88	
									7,825,006f 65c			
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.											
	Ire PARTIE : *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*											
1	Fort Boyard	373,303 29	373,303 29	373,303 29	"	"	"	"	"	"	373,303 29	
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
3	Établissement à créer à Castineau	246,127 13	246,127 13	246,127 13	"	"	"	"	"	"	246,127 13	
4	Digue et arsenal de Cherbourg	4,726,756 35	4,726,756 35	4,726,756 35	"	"	"	"	"	"	4,726,756 35	
		5,346,186 77	5,346,186 77	5,346,186 77	"	"	"	"	"	"	5,346,186 77	
	IIe PARTIE : *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*											
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	208 70	208 70	208 70	"	"	"	"	"	"	208 70	
6	Amélioration de Port-Vendres	115,852 63	115,852 63	115,852 63	"	"	"	"	"	"	115,852 63	
		116,061 33	116,061 33	116,061 33	"	"	"	"	"	"	116,061 33	
	TOTAL de la IIe Section.	5,462,248 10	5,462,248 10	5,462,248 10	"	"	"	"	"	"	5,462,248 10	
	RÉCAPITULATION.											
	Ire SECTION. — Service ordinaire	112,343,741 56	107,354,520 16	107,223,440 88	131,079 28	7,693,927 37	2,704,705 97	2,704,705 97	7,693,927 37	131,079 28	107,223,440 88	
	2e SECTION. — Service extraordinaire	5,462,248 10	5,462,248 10	5,462,248 10	"	"	"	"	"	"	5,462,248 10	
		117,805,989 66	112,816,768 26	112,685,688 98	131,079 28	7,693,927 37	2,704,705 97	2,704,705 97	7,693,927 37	131,079 28	112,685,688 98	
									7,825,006f 65c			

(A) EXCÉDANTS DE DÉPENSES.

CHAP. 2. — Administration centrale. (Matériel.) — Ce chiffre représente le solde d'une fourniture.	8f91c
CHAP. 4. — Maistrance, gardiennage et surveillance — Cette augmentation porte sur les dépenses de gardiennage du contrôle qui n'avaient pas été prévues au budget de 1846.	18,359 76
CHAP. 5. — Solde et habillement des équipages et des troupes — Cet excédant résulte des changements apportés à l'uniforme des troupes de la marine, de l'élévation de la solde des mécaniciens, de l'amélioration du traitement de table des états-majors composant la station de Bourbon et des côtes occidentales d'Afrique, de l'accroissement de l'effectif des équipages à terre, etc.	1,696,560 92
CHAP. 7. — Vivres — Cette différence a pour cause le surhaussement du prix des denrées.	905,303 26
CHAP. 12. — Poudres — Cet excédant provient d'une consommation de poudres plus grande que celle prévue au budget pour le service colonial.	1,193 75
CHAP. 14. — Affrétements et transports par mer — Cette augmentation porte en majeure partie sur les affrétements faits à l'extérieur.	83,279 37
TOTAL des excédants de dépenses	2,704,705 97

(B) EXCÉDANTS DE CRÉDITS.

Les excédants de crédits montent ensemble à 7,693,027f 37c et font ressortir un crédit libre de	4,989,221 40
Toutefois, si l'on déduit du chiffre de	7,693,927 37
les fonds non employés en 1846 et reportés à 1847, en vertu des dispositions des lois des 19 juillet 1845 et 3 juillet 1846, pour les chapitres ci-après :	
CHAP. 10 *bis.* — Approvisionnements généraux de la flotte. (Croisière des côtes occidentales d'Afrique)	5,149,925f46c
CHAP. 10 *ter.* — *Idem.* (Mourillon.)	707,558 22
CHAP. 11 *bis.* — Travaux hydrauliques et bâtiments civils. (Mourillon.)	315,136 08
ENSEMBLE	6,172,619 76
Le total des excédants de crédits s'élève seulement à	1,521,307 61

Ces excédants s'expliquent, savoir :

Quant aux chapitres du personnel, par des vacances temporaires ou par des incomplets;

Quant aux chapitres du matériel, par des différences survenues entre les prévisions et les faits, par des remboursements tardifs d'avances faites à des départements étrangers, et par le non-emploi de certaines sommes tenues en réserve pour les dépenses de l'extérieur.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.												
		Service général.											
24	Cour des comptes.	Personnel	1,086,600f00c	1,076,839f66c	1,076,839f66	"	(A) 9,760f 34c	"	"	9,760f 34c	"	1,076,839f 66c	
25		Matériel	71,295 00	71,295 00	71,295 00	"	"	"	"	"	"	71,295 00	
26	Administration centrale des finances.	Personnel	5,726,000 00	5,705,412 51	5,705,189 76	222f 75c	(B) 21,187 49	"	"	21,187 49	222f 75c	5,705,189 76	
27		Matériel	632,100 00	593,090 06	592,976 56	113 50	(C) 39,009 94	"	"	39,009 94	113 50	592,976 56	
28		Dépenses diverses	316,279 00	283,529 77	283,323 98	205 79	(D) 32,749 23	"	"	32,749 23	205 79	283,323 98	
29	Monnaies et médailles. (Services des établissements monétaires.)	Personnel	153,400 00	145,998 46	145,998 46	"	(E) 7,401 54	"	"	7,401 54	"	145,998 46	
30		Matériel	72,900 00	72,837 26	72,627 26	210 00	(F) 62 74	"	"	62 74	210 00	72,627 26	
31		Dépenses diverses	11,100 00	6,175 38	6,175 38	"	(G) 4,924 62	"	"	4,924 62	"	6,175 38	
73		Retrait et démonétisation de diverses pièces	5,030,027 28	1,922,514 88	1,922,514 88	"	(H) 3,107,512 40	"	"	3,107,512 40	"	1,922,514 88	
80		Travaux d'appropriation à l'hôtel des monnaies de Paris	50,000 00	22,850 00	22,850 00	"	(H) 27,150 00	"	"	27,150 00	"	22,850 00	
85		Dépenses relatives à des essais de fabrication de monnaie de bronze	10,000 00	"	"	"	(H) 10,000 00	"	"	10,000 00	"	"	
86		Achat de presses monétaires et travaux à l'hôtel des monnaies de Paris	82,423 88	25,284 54	25,284 54	"	(H) 57,139 34	"	"	57,139 34	"	25,284 54	
87		Réparations à l'aqueduc de l'hôtel des monnaies de Paris	8,500 00	6,660 85	6,660 85	"	(H) 1,839 15	"	"	1,839 15	"	6,660 85	
32	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,290,000 00	3,279,219 40	3,279,219 40	"	(I) 10,780 60	"	"	10,780 60	"	3,279,219 40	
33		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	5,081,000 00	5,080,163 94	5,080,163 94	"	(J) 836 06	"	"	836 06	"	5,080,163 94	
34		Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	1,060,000 00	1,059,998 44	1,059,998 44	"	(K) 1 56	"	"	1 56	"	1,059,998 44	
81	Dépenses de la cour des pairs		13,000 00	13,000 00	13,000 00	"	"	"	"	"	"	13,000 00	
35 *bis.*	Dépenses des exercices périmés		214,570 70	68,854 41	68,854 41	"	(L) 145,716 29	"	"	145,716 29	"	68,854 41	
			22,909,795 86	19,433,724 56	19,432,972 52	752 04	3,476,071 30	"	"	3,476,071 30	752 04	19,432,972 52	
35	Dépenses des exercices clos		1,396,064 32	1,396,064 32	1,396,064 32	"	"	"	"	"	"	1,396,064 32	
			24,305,860 18	20,829,788 88	20,829,036 84	752 04	3,476,071 30	"	"	3,476,071 30	752 04	20,829,036 84	
										3,476,823f 34c			

(A) Vacances d'emplois par suite de décès parmi les maîtres des comptes et les conseillers référendaires, et fractions négligées.

(B) Vacances d'emplois, principalement parmi les agents de l'administration de l'enregistrement et des domaines, de la commission des monnaies et de l'inspection générale des finances.

(C) Réduction de dépenses montant à 59,225 fr. 15 cent. sur les fournitures de bureau, les frais d'impressions, le chauffage et l'éclairage, l'entretien et les réparations des bâtiments, déduction faite de 19,215 fr. 21 cent. pour augmentation sur la dépense du mobilier.

(D) Économies sur les frais de tournées des agents de l'inspection générale des finances, les frais judiciaires et les frais de bureau de la commission de la caisse de vétérance (24,634 fr. 81 cent.); diminution de dépenses temporaires ou indemnités spéciales de réforme, provenant de remplacement et de cessation de jouissance (8,114 fr. 42 cent.).

(E) Traitements attachés aux emplois vacants de contrôleurs au change et au monnayage à Marseille (4,900 fr.); portion du traitement de 4,000 francs dont jouissait le commissaire adjoint à la monnaie de Paris, décédé le 15 mai 1846 (2,499 fr. 97 cent.); centimes négligés (1 fr. 57 cent.).

(F) Reliquat sans emploi sur l'ensemble des services du matériel.

(G) Excédant de prévision pour pertes sur les tolérances en fort (3,861 fr. 39 cent.); pertes sur les échantillons de fabrication (386 fr. 98 cent.); et frais de bureau des essayeurs de la garantie et des commissaires des monnaies (676 fr. 25 cent.).

(H) Portions non employées des crédits extraordinaires ouverts pour ces quatre natures de dépenses sur l'exercice 1846, et dont la réimputation à 1847 est proposée par la loi générale des crédits supplémentaires, dans le but de pourvoir à la continuation des opérations et des travaux.
Reste sans emploi d'un crédit total de 13,500 francs, sur lequel 11,660 fr. 85 cent. seulement ont été dépensés, savoir: 5,000 francs en 1845, et 6,660 fr. 85 cent. en 1846.

(I) Réduction portant principalement sur le service de la trésorerie et des postes en Algérie, compensation faite d'excédants de frais payés aux receveurs généraux.

(J) Résultat de la reprise proportionnelle opérée sur les taxations et bonifications liquidées au profit des comptables, pour renfermer la dépense dans le crédit fixe de 5,081,000 francs, laquelle reprise, n'ayant pu égaler, par appoint, l'excédant des liquidations, a produit un reste disponible de 836 fr. 06 cent.

(K) Fraction négligée dans la liquidation de la dépense.

(L) Dépense qui n'a point été réalisée, et qui concerne, presque en totalité, les arrérages de rentes perpétuelles et viagères pour lesquels les crédits demandés aux Chambres, ainsi qu'il est expliqué dans les développements à l'appui des projets de lois générales de crédits supplémentaires et extraordinaires, sont des crédits de prévision destinés à pourvoir aux réclamations que le trésor peut être appelé éventuellement à satisfaire.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1848.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.												
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. Service administratif et de perception dans les départements.												
36	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,167,200f00c	2,150,540f15c	2,150,540f15c	"	(A) 16,659f85c	"	"	16,659f 85c	"	"	2,150,540f 15c	(A) Vacances temporaires de classes et d'emplois.
37	Dépenses diverses	1,891,850 58	1,892,940 14	1,892,940 14	"	"	(B) 1,089f56c	1,089f56c	"	"	"	1,892,940 14	(B) Augmentation de 1,896 fr. 51 cent. sur les frais de confection de rôle, résultant de nouvelles concessions de mines, et d'un plus grand nombre d'assujettis à la vérification des poids et mesures, pour laquelle un supplément de crédit a été ouvert par ordonnance du 12 décembre 1847; déduction faite de 806 fr. 95 cent. pour non-emploi sur les frais de tournée et les dépenses imprévues.
38	Frais de perception	11,722,513 72	11,692,319 74	11,691,967 10	352f64c	(C) 30,193 98	"	"	30,193 98	352f 64c	"	11,691,967 10	(C) Excédant de crédit provenant de ce que les rôles de 1846 sur lesquels ont été calculés les remises, revenant réellement aux percepteurs, sont restés inférieurs au chiffre pris éventuellement pour base de cette dépense dans les prévisions du budget.
39	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	519,127 43	414,667 37	414,667 37	"	(D) 104,460 06	"	"	"	"	104,460f 06c	414,667 37	(D) Fonds non employés sur 1846 et reportés à l'exercice 1848, avec la même affectation.
	Cadastre — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs	1,073,078 95	812,716 25	812,716 25	"	(E) 260,362 70	"	"	14,965 26	"	245,397 44	812,716 25	(E) Fonds non employés sur 1846 et reportés à l'exercice 1848 ..... 245,397 44 Fonds disponibles par suite de l'achèvement du cadastre à restituer aux départements et aux communes 14,965 26 260,362 70
39 *bis.*	Mutations cadastrales	600,000 00	496,587 62	496,317 12	270 50	(F) 103,412 38	"	"	103,412 38	270 50	"	496,317 12	(F) Excédant de crédit qui provient de ce qu'un grand nombre de mutations n'a pu être effectué, le concours des percepteurs ayant été moins actif, dès l'instant que le service de la perception a dû être séparé de celui de l'assiette.
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.												
40	Enregistrement et domaines — Personnel	9,272,800 00	9,405,846 49	9,405,846 49	"	"	(G) 133,046 49	133,046 49	"	"	"	9,405,846 49	(G) Augmentation des remises des receveurs provisoirement couverte par un crédit supplémentaire accordé par ordonnance royale.
41	Matériel	308,500 00	199,669 39	192,564 52	7,104 87	(H) 108,830 61	"	"	108,830 61	7,104 87	"	192,564 52	(H) Économies provenant : 1° de ce que le changement des timbres, étant devenu indispensable en raison des contrefaçons et des lavages, l'administration n'a pu porter au complet, en 1846, l'approvisionnement des passe-ports et permis de chasse; 2° de ce que la grande fabrication de registres et impressions qu'a occasionnée, en 1845, la création de nouveaux bureaux a ralenti l'année suivante les fournitures de cette espèce; 3° de ce que les biens placés sous la main du domaine ont nécessité moins de réparations qu'il n'en avait été prévu au budget.
42	Dépenses diverses	806,300 00	826,464 25	805,527 33	20,936 92	"	(I) 20,164 25	20,164 25	"	20,936 92	"	805,527 33	
43	Timbre — Personnel	424,700 00	424,212 73	424,195 65	17 08	(J) 487 27	"	"	487 27	17 08	"	424,195 65	
44	Matériel et dépenses diverses	509,400 00	425,257 42	425,257 42	"	(K) 84,142 58	"	"	84,142 58	"	"	425,257 42	
79	Changement des timbres pour papier timbré	53,000 00	52,380 00	52,380 00	"	(L) 620 00	"	"	620 00	"	"	52,380 00	(I) Insuffisance à laquelle il a été pourvu en partie au moyen d'un crédit provisoire de 17,900 fr. ouvert par ordonnance royale, et qui porte principalement sur les frais d'estimation et de vente, les dépenses relatives aux épaves, et les frais de poursuites et d'instances; les inondations des mois d'octobre et de novembre 1846 ayant laissé, notamment sur les bords de la Loire, beaucoup d'objets non réclamés, et d'un autre côté, les poursuites s'étant multipliées en raison du nombre des instances.
	FORÊTS. Service administratif et de surveillance dans les départements.												
45	Personnel	3,537,900 00	3,538,316 80	3,536,634 98	1,681 82	"	(M) 416 80	416 80	"	1,681 82	"	3,536,634 98	(L) Solde resté définitivement sans emploi sur le crédit extraordinaire affecté à cette dépense spéciale.
46	Matériel	1,840,700 00	1,814,867 51	1,787,491 87	27,375 64	(N) 25,832 49	"	"	25,832 49	27,375 64	"	1,787,491 87	(M) Excédant sur une répartition de secours aux gardes forestiers en vue de la cherté des subsistances.
47	Dépenses diverses	690,400 00	647,954 38	639,330 00	8,624 38	(O) 42,445 62	"	"	42,445 62	8,624 38	"	639,330 00	(N) Excédant de crédit provenant principalement de ce que des exploitations par économie commencées en 1846, n'ont pu être terminées que l'année suivante.
	DOUANES. Service administratif et de perception dans les départements.												
48	Personnel	23,700,450 00	23,688,198 23	23,687,882 33	315 90	(P) 12,251 77	"	"	12,251 77	315 90	"	23,687,882 33	(O) L'excédant de crédit de ce chapitre tient à des causes variées et multiples, souvent purement locales et accidentelles; il porte sur les fonds affectés au rachat des droits de pâturage, pacage et glandée, aux réparations des chemins vicinaux, aux frais d'arpentage, à ceux d'adjudication, etc.
49	Matériel	565,300 00	564,684 62	557,359 57	7,325 05	(Q) 615 38	"	"	615 38	7,325 05	"	557,359 57	
50	Dépenses diverses	1,404,050 00	1,402,161 59	1,401,884 03	277 56	(R) 1,888 41	"	"	1,888 41	277 56	"	1,401,884 03	(P) Produit de vacances dans le service administratif et dans le service actif, et non-emploi du crédit de 11,550 francs accordé pour l'entrepôt d'Avignon, qui n'a pas encore été constitué.
72	Construction d'une nouvelle douane. (Direction de Besançon.)	58,000 00	35,262 70	31,562 70	3,700 00	(S) 22,737 30	"	"	22,737 30	3,700 00	"	31,562 70	(Q) Économies obtenues dans l'exécution des travaux ou par suite d'adjudications au rabais.
82	Frais de nouveaux services des douanes	30,787 50	26,291 36	26,291 36	"	(T) 4,496 14	"	"	4,496 14	"	"	26,291 36	(R) Infériorité de dépenses qui sont d'une nature tout à fait éventuelle.
	À REPORTER	61,176,058 18	60,511,338 74	60,433,356 38	77,982 36	819,436 54	154,717 10	154,717 10	469,579 04	77,982 36	349,857 50	60,433,356 38	(S) Portion non employée en 1846 du crédit extraordinaire de 58,000 francs affectés à cette dépense, et qui a été reportée à l'exercice 1847.
													(T) Résultat de vacances et de non-création d'emploi.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1848.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.												
	REPORT	61,176,058f18c	60,511,338f74c	60,433,356f38c	77,982f36c	819,436f54c	154,717f10c	154,717f10c	469,579f04c	77,982f36c	349,857f50c	60,433,356f38c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (Service administratif et de perception dans les départements.)												
51	Contributions indirectes. — Personnel	19,872,828 00	19,839,543 09	19,839,543 09	"	(A) 33,284 91	"	"	33,284 91	"	"	19,839,543 09	
52	Contributions indirectes. — Matériel	457,100 00	452,174 99	452,155 24	19 75	(B) 4,925 01	"	"	4,925 01	19 75	"	452,155 24	
53	Contributions indirectes. — Dépenses diverses	1,526,252 00	1,488,243 20	1,487,931 45	311 75	(C) 38,008 80	"	"	38,008 80	311 75	"	1,487,931 45	
54	Contributions indirectes. — Avances recouvrables	937,000 00	929,685 59	929,685 59	"	(D) 7,314 41	"	"	7,314 41	"	"	929,685 59	
88	Contributions indirectes. — Indemnités au Gouvernement belge pour le parcours des convois français du chemin de fer du Nord sur les voies belges, et contribution foncière assise sur la section de Lille et de Valenciennes à la frontière belge	2,732 00	2,650 26	2,650 26	"	(E) 81 74	"	"	81 74	"	"	2,650 26	
55	Poudres à feu. — Personnel	72,386 69	70,238 19	70,238 19	"	(F) 2,148 50	"	"	2,148 50	"	"	70,238 19	
56	Poudres à feu. — Matériel et dépenses diverses	3,118,983 40	3,126,569 73	3,126,420 05	149 68	"	(G) 7,586 33	7,586 33	"	149 68	"	3,126,420 05	
	TABACS. (Exploitation.)												
57	Personnel	1,007,000 00	1,006,746 83	1,006,746 83	"	(H) 253 17	"	"	253 17	"	"	1,006,746 83	
58	Matériel	5,662,720 00	5,353,591 71	5,353,569 96	21 75	(I) 309,128 29	"	"	309,128 29	21 75	"	5,353,569 96	
58*bis*	Achats et transports de tabacs	28,700,000 00	28,492,381 46	28,492,381 46	"	(J) 207,618 54	"	"	207,618 54	"	"	28,492,381 46	
59	Dépenses diverses	305,000 00	303,506 60	303,506 60	"	(K) 1,493 40	"	"	1,493 40	"	"	303,506 60	
74	Constructions de bâtiments à Béthune et à Lille pour l'exploitation des tabacs. (Loi du 20 juin 1845.)	356,000 00	348,034 45	348,034 45	"	(L) 7,965 55	"	"	7,965 55	"	"	348,034 45	
75	Construction et établissement de machines à vapeur à la manufacture des tabacs à Lyon	181,000 00	180,804 08	180,804 08	"	(M) 195 92	"	"	195 92	"	"	180,804 08	
	POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)												
60	Administration et perception. — Personnel	11,206,725 00	11,124,519 57	11,119,770 34	4,749 23	(N) 82,205 43	"	"	82,205 43	4,749 23	"	11,119,770 34	
61	Administration et perception. — Matériel	865,100 00	927,012 16	864,524 58	62,487 58	"	(O) 61,912 16	61,912 16	"	62,487 58	"	864,524 58	
62	Administration et perception. — Dépenses diverses	1,399,836 00	1,284,633 15	1,280,843 55	3,789 60	(P) 115,202 85	"	"	115,202 85	3,789 60	"	1,280,843 55	
76	Reconstructcn de bâtimts à l'hôtel des postes à Bordeaux	42,000 00	42,000 00	42,000 00	"	"	"	"	"	"	"	42,000 00	
63	Transport des dépêches. — Personnel	2,955,293 00	2,829,599 89	2,827,981 45	1,618 44	(Q) 125,693 11	"	"	125,693 11	1,618 44	"	2,827,981 45	
64	Transport des dépêches. — Matériel	12,292,599 00	11,697,338 97	11,678,567 78	18,771 19	(R) 595,260 03	"	"	595,260 03	18,771 19	"	11,678,567 78	
65	Transport des dépêches. — Dépenses diverses	5,270,128 00	5,269,957 82	5,258,389 59	11,568 23	(S) 170 18	"	"	170 18	11,568 23	"	5,258,389 59	
77	Frais de construction et de premier établissement de trois paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres	722,000 00	586,206 27	586,206 27	"	(T) 135,793 73	"	"	135,793 73	"	"	586,206 27	
78	Frais de constrcn et d'appropcn de 15 bureaux ambulants pour transport des dépêches sur les chemins de fer	158,700 00	150,390 48	127,006 86	23,383 62	(U) 8,309 52	"	"	8,309 52	23,383 62	"	127,006 86	
83	Frais extraordres du transport des dépêches et indemnités pour accidents résultant des inondations	200,000 00	129,954 01	129,801 33	152 68	(V) 70,045 99	"	"	70,045 99	152 68	"	129,801 33	
84	Frais de construction des trucks destinés au transport des bureaux ambulants du service des postes sur les chemins de fer du Nord et d'Orléans à Bordeaux	43,600 00	43,600 00	43,600 00	"	"	"	"	"	"	"	43,600 00	
		158,531,041 27	156,190,721 24	155,985,715 38	205,005 86	2,564,535 62	224,215 59	224,215 59	2,214,678 12	205,005 86	349,857 50	155,985,715 38	
									2,419,683f 98c				

(A) Vacances d'emplois et créations ajournées ; éventualité des remises accordées aux receveurs buralistes, ainsi qu'aux receveurs d'octroi.

(B) Économie réalisée sur les frais d'emballage et de transport, et sur les dépenses du magasin du matériel, compensation faite d'un excédant de dépense concernant le service de la garantie.

(C) Outre la nature éventuelle des dépenses de ce chapitre, l'excédant de crédit qu'il présente tient, d'une part, à ce que des allocations nouvelles, pour frais de bureau, n'ont eu leur effet que pour une portion de l'année, et de l'autre, à ce que l'exploitation des chemins de fer au profit de l'État a cessé en 1846.

(D) Excédant de crédit se rapportant principalement aux frais de perception des octrois administrés par la régie, dont la dépense varie selon les suppléments éventuels stipulés par les traités : les achats de sel pour le pays de Gex sont en outre restés au-dessous des prévisions.

(E) Appoint resté sans emploi.

(F) Réduction des indemnités spéciales attribuées à divers agents.

(G) Augmentation applicable aux frais de transport des poudres, rendus plus considérables par l'accroissement des ventes.

(H) Produits de vacances d'emplois dans les manufactures.

(I) Sommes restées disponibles par suite de l'éventualité des dépenses, sur les divers articles du matériel dans les magasins et les manufactures, ainsi que sur l'entretien des bâtiments.

(J) Reliquat dont les approvisionnements n'ont pas nécessité la disposition, et qui ressort d'un crédit total de plus de 28 millions.

(K) Fonds sans emploi, principalement sur les secours alloués à des ouvriers infirmes, et sur les indemnités et frais de vérification de culture, compensation faite du surcroît de dépense auquel a donné lieu, en 1846, le service des primes pour saisies de tabacs et pour arrestations de colporteurs.

(L) Crédit non consommé par les dépenses réalisées.

(M) Reliquat sans emploi.

(N) Vacance d'emplois, résultant de ce que les créations autorisées par le vote des Chambres, notamment pour les bureaux de distribution, n'ont pu avoir lieu dès le 1er janvier ; moins de remises sur le prix des places dans les malles-postes, par suite de l'infériorité des recettes de cette nature ; compensation faite de l'excédant des remises des bureaux à taxations, en raison de l'élévation des produits.

(O) Augmentations des dépenses du matériel, telles que frais d'éclairage, fournitures de papier et ficelle à dépêches, impressions, timbres et cachets, résultant, d'une part, des créations de bureaux de poste qui ont eu lieu en 1846, et de l'autre, de l'ouverture des bureaux ambulants sur les chemins de fer.

(P) Économies qu'a produites l'exécution du service sur dépenses éventuelles, telles que les frais de voyages et de tournées, les achats de lettres, l'échange du cuivre, les indemnités aux entrepreneurs et boîtiers.

(Q) Réductions sur gages des maîtres de poste, par suite d'extinctions d'emplois lors des mutations et sur les salaires des courriers, attendu la suppression de diverses lignes ; mise en inactivité de trois paquebots de la force de 160 chevaux, à dater du mois de décembre 1845.

(R) Disponible provenant 1° de ce que, comme on vient de le dire, trois bâtiments ont été mis en inactivité dans la Méditerranée ; 2° de ce que le nouveau service de Calais à Douvres n'a pu être organisé faute de bâtiments construits.

(S) Résultat de la compensation de réductions et d'augmentations sur les divers articles de dépense dont se compose ce chapitre.

(T) Somme que l'état des constructions n'a pas permis d'employer en 1846, et qui est à reporter avec la même affectation à l'exercice 1848, pour solder la dépense.

(U) Non-emploi du crédit prévu pour le modèle dont la dépense a été payée par la compagnie du chemin de fer de Rouen, attendu qu'il a été détruit par un accident de son fait.

(V) Somme restée disponible sur un crédit qui n'avait pu être qu'éventuel, et que les dégâts définitivement constatés n'ont pas atteint.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux non-valeurs sur contributions directes, transportés à l'exercice 1848.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.												
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR D'AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.												
	Contributions directes.												
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,659,958f 47c	9,659,958f 47c	"								(A) Portion non employée sur les fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres, qui, d'après le régime particulier de cette nature de dépense, est à transporter avec la même destination à l'exercice 1848 ..... 161,635f 42c Fonds restés sans emploi sur les crédits affectés aux non-valeurs des patentes et autres taxes spéciales 55,953 68 217,589 10
	Idem pour dépenses extraordinaires des communes		16,956,237 55	16,956,237 55	"								
	Idem — des chemins vicinaux		9,127,848 80	9,127,848 80	"								
	Idem — de l'instruction primaire		4,373,130 94	4,373,130 94	"								
	Idem sur le produit des centimes additionnels applicables aux frais des rôles spéciaux de diverses impositions communales		16,038 16	16,038 16	"								
	Idem sur des produits imposés pour frais de perception de diverses impositions communales	49,878,894f 13c	1,199,592 78	1,199,592 78	"								
	Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles		183,668 19	183,662 96	5f 23c								(B) Excédant de dépenses sur les dégrèvements pour démolition et constructions nouvelles qui n'avaient été prévues au budget que pour 70,000 fr., et qui se sont élevées, en réalité, à 183,668 fr. 19 cent., et sur les dégrèvements relatifs aux diverses taxes spéciales.
66	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		2,255,537 38	2,255,537 38	"	217,589f 10c (A)	116,193f 56c (B)	116,193f 56c	55,953f 68c	1,748f 29c	161,635f 42c	49,792,750f 30c	
	Décharges et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		562,983 41	562,983 41	"								
	Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des patentes		1,719,569 05	1,717,942 81	1,626 24								
	Attribution aux communes sur la contribution des patentes		2,839,616 24	2,839,615 12	1 12								
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions (contributions foncière, personnelle et mobilière)		880,792 25	880,728 47	63 78								
	Taxes spéciales.												
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines		7,876 51	7,876 51	"								(c) L'éventualité de cette dépense ne permet d'assigner aucune cause précise à cet excédant de crédit.
	Idem sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel dû par les chefs d'école	17,000 00	1,333 35	1,333 35	"								(D) Portion non employée d'un crédit supplémentaire de 100,000 francs, qui s'est trouvé excéder des besoins d'une appréciation difficile.
	Idem sur les rétributions imposées pour vérification des poids et mesures		10,315 51	10,263 59	51 92								
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.	49,895,894 13	49,794,498 59	49,792,750 30	1,748 29	217,589 10	116,193 56	116,193 56	(A) 55,953 68	1,748 29	161,635 42	49,792,750 30	(E) Ces dépenses ne pouvant être prévues au budget que par approximation, les crédits qui les autorisent sont subordonnés au montant définitif des restitutions auxquelles il a dû être fait droit. (Voir, pour le détail de ces dépenses, les tableaux de développement annexés à la partie du compte général des finances intitulé : *Comptes des dépenses publiques.*)
	Enregistrement et domaines		1,881,444 54	1,828,451 55	52,992 99								
	Forêts		132,262 59	131,422 46	840 13								
	Douanes		135,487 30	135,487 30	"		"	"	585 97	54,158 38	"	2,481,255 65	
67	Contributions indirectes	2,536,000 00	83,459 63	83,459 63	"	(c) 585 97							
	Postes		42,791 76	42,737 41	54 35								
	Produits divers		259,968 21	259,697 30	270 91								
68	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,250,000 00	1,220,983 67	1,220,983 67	"	(D) 29,016 33	"	"	29,016 33	"	"	1,220,983 67	(F) Dépense due principalement à un surcroît d'exportation de sucres raffinés.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS, ATTRIBUÉS À DIVERS.												
	Enregistrement et domaines		2,096,532 93	2,088,532 42	8,000 51								
	Forêts		188,380 00	188,300 00	80 00								
69	Douanes	4,742,000 00	899,025 97	899,025 97	"	288,832 99 (E)	"	"	288,832 99	8,080 51	"	4,445,086 50	
	Contributions indirectes		1,257,521 56	1,257,521 56	"								
	Postes		11,706 55	11,706 55	"								
70	Primes à l'exportation des marchandises	17,000,000 00	17,313,331 95	17,306,188 61	7,143 34	"	(F) 313,331 95	313,331 95	"	7,143 34	"	17,306,188 61	(G) Excédant de crédit dans lequel les escomptes sur droits de douanes sont compris pour 16,696 fr. 54 cent., et qui tient à ce qu'on ne peut déterminer à l'avance dans quelle mesure le commerce réclamera la bonification de l'escompte.
71	Escompte sur droits divers	2,674,200 00	2,657,180 18	2,657,180 18	"	(G) 17,019 82	"	"	17,019 82	"	"	2,657,180 18	
		78,098,094 13	77,974,575 43	77,903,444 91	71,130 52	553,044 21	429,525 51	429,525 51	391,408 79	71,130 52	161,635 42	77,903,444 91	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1846.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1847. — Crédits applicables au service départemental.	AU BUDGET DE L'EXERCICE 1848. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1846.
RECAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.															
SERVICE ORDINAIRE.															
Dette publique	375,839,754f 55c	373,575,857f 03c	372,023,177f 28c	"	372,023,177f 28c	1,552,679f 75c	2,780,569f 56c	516,672f 04c	516,672f 04c	2,780,569f 56c	1,552,679f 75c	"	"	"	372,023,177f 28c
Liste civile et dotations	14,808,951 00	14,808,951 00	14,808,951 00	"	14,808,951 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,808,951 00
Ministère de la justice et des cultes	62,471,998 89	61,524,751 71	61,224,607 34	118,771f 65c	61,343,378 99	181,372 72	947,917 53	670 35	670 35	947,917 53	181,372 72	"	"	"	61,343,378 99
——— des affaires étrangères	11,119,604 54	10,984,335 62	10,828,230 64	99,453 64	10,927,684 28	56,651 34	401,226 46	265,957 54	265,957 54	401,226 46	56,651 34	"	"	"	10,927,684 28
——— de l'instruction publique	19,281,303 21	18,495,693 38	18,385,138 85	33,412 66	18,418,551 51	77,141 87	785,609 83	"	"	109,841 91	77,141 87	210,062f 32c	465,705f 60c	"	18,418,551 51
——— de l'intérieur	132,895,510 36	120,655,074 71	120,241,246 02	296,592 35	120,537,838 37	117,236 34	12,380,628 91	140,193 26	140,193 26	353,373 59	117,236 34	9,855,473 80	2,171,781 52	"	120,537,838 37
——— de l'agriculture et du commerce	16,561,694 35	16,418,207 63	16,327,827 58	35,928 96	16,363,756 54	54,451 09	143,486 72	"	3,804 67	116,802 96	54,451 09	"	"	30,488f 43c	16,363,756 54
——— des travaux publics	68,842,270 89	66,604,689 39	66,245,345 91	179,662 12	66,425,008 03	179,681 36	2,358,650 10	121,068 60	121,068 60	2,358,650 10	179,681 36	"	"	"	66,425,008 03
——— de la guerre	345,300,114 01	333,579,079 13	330,015,372 44	1,266,183 86	331,281,556 30	2,297,522 83	12,537,857 15	816,822 27	816,822 27	12,537,857 15	2,297,522 83	"	"	"	331,281,556 30
——— de la marine	112,343,741 56	107,354,520 16	105,921,573 67	1,301,867 21	107,223,440 88	131,079 28	7,693,927 37	2,704,705 97	2,704,705 97	7,693,927 37	131,079 28	"	"	"	107,223,440 88
——— des finances	24,305,860 18	20,829,788 88	19,432,972 52	1,396,064 32	20,829,036 84	752 04	3,476,071 30	"	"	3,476,071 30	752 04	"	"	"	20,829,036 84
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	158,531,041 27	156,190,721 24	155,985,715 38	"	155,985,715 38	205,005 86	2,564,535 62	224,215 59	224,215 59	2,214,678 12	205,005 86	"	349,857 50	"	155,985,715 38
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	78,098,094 13	77,974,575 43	77,903,444 91	"	77,903,444 91	71,130 52	553,044 21	429,525 51	429,525 51	391,408 79	71,130 52	"	"	161,635 42	77,903,444 91
	1,420,399,938 94	1,378,996,245 31	1,369,343,603 54	4,727,936 77	1,374,071,540 31	4,924,705 00	36,623,524 76	5,219,831 13	5,223,635 80	33,382,324 84	4,924,705 00	10,065,536 12	2,987,344 62	192,123 85	1,374,071,540 31
										38,307,029 84			3,179,468 47		
SERVICE EXTRAORDINAIRE.															
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.															
Ministère des travaux publics	21,523,079 38	20,666,704 51	20,463,410 16	120,601 46	20,584,011 62	82,692 89	856,374 87	"	"	856,374 87	82,692 89	"	"	"	20,584,011 62
——— de la guerre	21,594,523 87	21,594,523 87	21,594,523 87	"	21,594,523 87	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21,594,523 87
——— de la marine	5,346,186 77	5,346,186 77	5,346,186 77	"	5,346,186 77	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,346,186 77
	48,463,790 02	47,607,415 15	47,404,120 80	120,601 46	47,524,722 26	82,692 89	856,374 87	"	"	856,374 87	82,692 89	"	"	"	47,524,722 26
										939,067 76					
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.															
Ministère des travaux publics	126,657,260 97	114,747,941 87	114,446,629 02	"	114,446,629 02	301,312 85	11,909,319 10	"	"	11,909,319 10	301,312 85	"	"	"	114,446,629 02
——— de la guerre	7,063,752 15	7,063,752 15	7,063,752 15	"	7,063,752 15	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7,063,752 15
——— de la marine	116,061 33	116,061 33	116,061 33	"	116,061 33	"	"	"	"	"	"	"	"	"	116,061 33
	133,837,074 45	121,927,755 35	121,626,442 50	"	121,626,442 50	301,312 85	11,909,319 10	"	"	11,909,319 10	301,312 85	"	"	"	121,626,442 50
										12,210,631 95					
TOTAL GÉNÉRAL	1,602,700,803 41	1,548,531,415 81	1,538,374,166 84	4,848,538 23	1,543,222,705 07	5,308,710 74	49,389,218 73	5,219,831 13	5,223,635 80	46,148,018 81	5,308,710 74	10,065,536 12	2,987,344 62	192,123 85	1,543,222,705 07
													3,179,468 47		
										51,456,729 55		13,245,004 59			
										64,701,734 14					

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Résultat général du compte définitif du budget de l'exercice 1846.

SERVICE ORDINAIRE.

Recettes.

Fonds reportés de l'exercice 1844 et 1845 pour le service départemental et pour divers services spéciaux		15,164,480f 07c	
Recouvrements effectués sur les droits constatés au profit du budget de l'exercice 1846 :			
Contributions directes	418,538,382f 36c		
Produits et revenus de domaines	6,079,232 18		
Produits des forêts et de la pêche	38,382,673 67	1,340,889,970 80	
Impôts et revenus indirects	827,236,091 56		
Divers produits et revenus	50,653,591 03		
ENSEMBLE		1,356,054,450 87	
A déduire : fonds transportés au budget des exercices 1847 et 1848, avec affectation au service départemental et à divers services spéciaux		13,245,004 59	
		1,342,809,446 28	
A ajouter : 1° Excédant de recette de l'exercice 1845, que le règlement définitif de cet exercice a attribué au budget de 1846	4,335,329f 84c		
2° Fonds généraux du budget de 1845 que le règlement du service colonial de cet exercice a laissés disponibles	1,702,094 38	6,037,424 22	
TOTAL de la recette		1,348,846,870 50	1,384,846,570f 80c

Dépenses.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1846 :			
Dette publique	372,023,177f 28c		
Liste civile et dotations	14,808,951 00		
Services généraux de ministères	753,350,251 74	1,374,071,540 31	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	155,985,715 38		
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	77,903,444 91		
Excédant de dépense du service colonial de l'exercice 1846, ainsi qu'il résulte du tableau, page 574, et sauf règlement définitif dans la loi des comptes de 1847		16,048,594 67	
TOTAL de la dépense		1,390,120,134 98	1,390,120,134 98
Excédant de dépense transporté au compte spécial prescrit par l'article 36 de la loi du 25 juin 1841, et dont l'extinction aura lieu au moyen des ressources extraordinaires déterminées par ladite loi			41,273,264 48

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1846 :			
Ministère des travaux publics	20,584,011f 62c		
——— de la guerre	21,594,523 87	47,524,722 26	
——— de la marine et des colonies	5,346,186 77		
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable au budget de l'exercice 1846		47,724,722 26	
BALANCE		"	"

Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1846, et restant provisoirement à la charge de la dette flottante du Trésor en exécution de l'article 18 de la loi du 11 juin 1842 :			
Ministère des travaux publics		114,446,629f 02c	
——— de la guerre		7,063,752 15	121,626,442 50
——— de la marine		116,061 33	

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTÈRE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1846 ET 1845.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1846 ET 1845.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1846, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1846,	
	Exercice 1846.	Exercice 1845.	en plus.	en moins.
Contributions directes	418,538,382f 36c	415,808,673f 30c	2,729,709f 06c	"
Enregistrement, timbre et domaines	262,189,491 19	262,866,845 28	"	677,354f 09c
Produits des forêts et de la pêche	38,382,673 67	39,929,585 88	"	1,546,912 21
Douanes et sels	217,191,824 88	217,432,099 17	"	240,274 29
Contributions indirectes. — Boissons, droits divers, tabacs et poudres	299,657,431 19	285,514,181 97	14,143,249 22	"
Produits des postes	54,276,576 48	52,513,667 87	1,762,908 61	"
Produits universitaires	2,458,149 67	2,398,944 03	59,205 64	"
Produits éventuels affectés au service départemental	16,236,727 10	15,198,244 66	1,038,482 44	"
Produits et revenus de l'Algérie	13,676,997 08	4,468,975 55	9,208,021 53	"
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,053,072 00	"	3,072 00
Produits divers	17,231,717 18	19,475,776 22	"	2,244,059 04
	1,340,889,970 80	1,316,660,065 93	28,941,576 50	4,711,671 63
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1846			24,229,904f 87c	

COMPARAISON SPÉCIALE DES IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS RECOUVRÉS PENDANT LES EXERCICES 1846 ET 1845.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1846.	RECETTES de L'EXERCICE 1845.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1846, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1846, en moins.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.				
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	215,671,173f 92c	213,502,259f 69c	2,168,914f 23c	"
Droit de timbre	40,439,085 09	39,306,364 80	1,132,720 29	"
DOUANES ET SELS.				
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	105,536,728 67	100,477,373 54	5,059,355 13	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres des colonies françaises	37,118,550 13	42,931,279 13	"	5,812,729f 00c
Droits de douanes à l'importation. Sucres étrangers	11,259,213 77	8,441,880 21	2,817,333 56	"
Droits de douanes à l'exportation	1,913,178 60	1,634,999 71	278,178 89	"
Droits de navigation	3,585,760 61	3,137,765 56	447,995 05	"
Droits et produits divers des douanes	2,815,366 40	2,716,515 35	98 851 05	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	54,963,026 70	58,092,285 67	"	3,129,258 97
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Droits sur les boissons	103,357,095 00	101,954,134 22	1,402,960 78	"
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	13,312,270 70	12,589,559 20	722,711 50	"
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	17,810,065 64	11,481,988 00	6,328,077 64	"
Droits divers et recettes à différents titres	42,271,302 21	42,000,414 61	270,887 60	"
Produit de la vente des tabacs	116,057,786 27	111,899,915 17	4,157,871 10	"
Produit de la vente des poudres	6,848,911 37	5,588,170 77	1,260,740 60	"
PRODUITS DES POSTES.				
Produit de la taxe des lettres	48,405,295 86	46,678,388 38	1,726,907 48	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,119,518 32	1,036,794 60	82,723 72	"
Droit sur les transports de matière d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	213,889 91	116,488 87	97,401 04	"
Produit des places dans les malles-postes	2,203,489 32	2,388,138 33	"	184,649 01
Produit des places dans les paquebots	1,170,433 69	1,118,050 52	52,383 17	"
Droit de transit et de correspondances étrangères	1,116,731 84	1,116,942 92	"	211 08
Recettes accidentelles	47,217 54	58,864 25	"	11,646 71
	827,236,091 56	808,268,573 50	28,106,012 83	9,138,494 77
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1846			18,967,518f 06c	

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	256,110,259 01	252,808,624 49	3,301,634 52	"
Douanes et sels	217,191,824 88	217,432,099 17	"	240,274 29
Contributions indirectes	299,657,431 19	285,514,181 97	14,143,249 22	"
Produits des postes	54,276,576 48	52,513,667 87	1,762,908 61	"
	827,236,091 56	808,268,573 50	19,207,792 35	240,274 29
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1846			18,967,518f 06c	

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1846 ET 1845.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES. (*Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitre.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1846,	
	Exercice 1846.	Exercice 1845.	en plus.	en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	373,575,857f 03c	370,949,830f 18c	2,626,026f 85c	"
Liste civile et dotations	14,808,951 00	14,748,271 00	60,680 00	"
Ministère de la justice et des cultes — Service de la justice	23,180,116 00	20,875,690 75	2,304,425 25	"
Ministère de la justice et des cultes — Service des cultes	38,344,635 71	37,918,970 17	425,665 54	"
——— des affaires étrangères	10,984,335 62	9,713,540 94	1,270,794 68	"
——— de l'instruction publique	18,495,693 38	17,076,539 83	1,419,153 55	"
——— de l'intérieur	120,655,074 71	111,954,035 74	8,701,038 97	"
——— de l'agriculture et du commerce	16,418,207 63	15,137,176 89	1,281,030 74	"
——— des travaux publics	66,604,689 39	61,598,338 97	5,006,350 42	"
——— de la guerre	333,579,079 13	303,757,791 49	29,821,287 64	"
——— de la marine	107,354,520 16	92,962,629 37	14,391,890 79	"
——— des finances	20,829,788 88	19,151,847 89	1,677,940 99	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	156,190,721 24	150,937,917 28	5,252,803 96	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	77,974,575 43	81,289,566 40	"	3,314,990f 97c
	1,378,996,245 31	1,308,072,146 90	74,239,089 38	3,314,990 97
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1846			70,924,098 41	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.				
Ministère des travaux publics	20,666,704 51	25,332,259 16	"	4,665,554 65
——— de la guerre	21,594,523 87	32,621,285 11	"	11,026,761 24
——— de la marine	5,346,186 77	5,249,460 93	96,725 84	"
	47,607,415 15	63,203,005 20	96,725 84	15,692,315 89
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.				
Ministère des travaux publics	114,747,941 87	97,875,184 06	16,872,757 81	"
——— de la guerre	7,063,752 15	2,807,974 99	4,255,777 16	"
——— de la marine	116,061 33	"	116,061 33	"
	169,535,170 50	163,886,164 25	21,341,322 14	15,692,315 89
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1846			5,649,006 25	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1846 ET 1845.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1845.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1846 en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1846 en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	1,552,679f 75c	1,699,372f 53c	"	146,692f 78c
Liste civile et dotations	"	"	"	"
Ministère de la justice et des cultes... Service de la justice	7,592 07	5,373 93	2,218f 14c	"
Ministère de la justice et des cultes... Service des cultes	173,780 65	140,366 43	33,414 22	"
——— des affaires étrangères	56,651 34	204,060 95	"	147,409 61
——— de l'instruction publique	77,141 87	19,995 06	57,146 81	"
——— de l'intérieur	117,236 34	116,426 74	809 60	"
——— de l'agriculture et du commerce	54,451 09	27,679 12	26,771 97	"
——— des travaux publics	179,681 36	153,073 54	26,607 82	"
——— de la guerre	2,297,522 83	1,356,878 10	940,644 73	"
——— de la marine	131,079 28	653,295 06	"	522,215 78
——— des finances	752 04	204 15	547 89	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	205,005 86	249,276 22	"	44,270 36
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	71,130 52	13,664 39	57,466 13	"
	4,924,705 00	4,639,666 22	1,145,627 31	860,588 53
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1846			285,038 78	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.				
Ministère des travaux publics	82,692 89	134,895 46	"	52,202 57
——— de la guerre	"	"	"	"
——— de la marine	"	"	"	"
	82,692 89	134,895 46	"	52,202 57
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.				
Ministère des travaux publics	301,312 85	202,571 48	98,741 37	"
——— de la guerre	"	"	"	"
——— de la marine	"	"	"	"
	384,005 74	337,466 94	98,741 37	52,202 57
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1846			46,538f 80c	

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1847,

AU 1er JANVIER 1848.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1847.

Résultat du vote primitif du budget.

Les lois de finances votées pendant la session de 1846, et portant la date du 3 juillet 1846, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins de l'ensemble des services du budget de l'exercice 1847, savoir :

	SERVICE ORDINAIRE.	SERVICE EXTRAORDINAIRE. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841, et imputables sur le produit de l'emprunt en rentes.	SERVICE EXTRAORDINAIRE. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor.	TOTAL.
Recette	1,336,041,825f	21,301,500f	//	1,357,343,325
Dépense	1,338,505,753	21,301,500	98,916,000	1,458,723,253
Excédant présumé.. de recette	//	//	//	
Excédant présumé.. de dépense	2,463,928	//	98,916,000	

Mais ces fixations ont été modifiées par les diverses lois ci-après, que les Chambres ont également votées pendant la session de 1846, et qui doivent par conséquent être considérées comme se rattachant à la loi de finances, savoir :

Service ordinaire.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 3 juillet 1846.. — Achèvement de divers édifices publics d'intérêt général..... 800,194f 60c

Service extraordinaire.

(Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 5 mai 1846.... — Travaux de rivières et ports maritimes..... 2,127,639 00

(Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 5 mai 1846....	— Travaux de ports maritimes et de canaux.....	20,672,361f		
Loi du 31 mai 1846...	— Amélioration de rivières.....	12,500,000		
Loi du 31 mai 1846...	— Construction de divers ponts.....	1,100,000		
Loi du 21 juin 1846...	— Établissement du chemin de fer de Chartres à Rennes.	6,000,000		
Loi du 21 juin 1846...	— Établissement des chemins de fer de Châteauroux à Limoges et du bec d'Allier à Clermont.....	9,000,000	57,572,361f	
Loi du 21 juin 1846...	— Travaux du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray.....	4,000,000		
Loi du 3 juillet 1846...	— Amélioration de divers ports.....	4,300,000		70,872,361 00

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Loi du 3 juillet 1846..	— Constructions navales et approvisionnement de la marine.....		13,300,000	

En résumant ces diverses dispositions législatives, la recette et la dépense du budget de l'exercice

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1847.

1847 sont demeurées fixées, à la fin de la session de 1846, ainsi qu'il suit :

Recettes.	Ressources ordinaires	1,336,041,825f 00c	1,359,470,964f 00c
	Ressources extraordinaires	23,429,139 00	
Dépenses.	Service ordinaire	1,339,305,947 60	1,532,523,447 60
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	23,429,139 00	
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	169,788,361 00	
Excédant présumé de dépense	Service ordinaire	3,264,122 60	173,052,483 60
	Service extraordinaire	169,788,361 00	

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions du budget de 1847 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 294 à 297, et qui les récapitulent, par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1847 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à. 1,359,470,964f 00c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de 1,945,161 90

Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent en outre des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1845	3,819,044f 16c	13,884,580 28
Exercice 1846	10,065,536 12	
Ensemble		1,375,300,706 18

Mais, d'un autre côté, ils se réduisent du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi des finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1847, que dans la loi des comptes de 1848, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci 6,506,085 00

Total des recettes affectées législativement au budget de 1847, savoir :

Fonds spéciaux reportés des exercices précédents	13,884,580f 28c	1,345,365,482f 18c	1,368,794,621 18
Ressources ordinaires	1,331,480,901 90		
Ressources applicables aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841		23,429,139 00	

2° Crédits ouverts aux ministères.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget primitif et par les lois spéciales qui y ont été rattachées s'élèvent

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1847.

ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à..... 1,532,523,447f 60c

Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir ci-contre la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes) ci..... 1,945,161 90

Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1845 et 1846, ont été transportés avec la même destination à l'exercice de 1847 (voir ci-contre)..... 13,884,580 28

Diverses lois spéciales, rendues pendant la session de 1847, ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires montant à..... 71,592,863 38

Des ordonnances royales soumises à la régularisation des Chambres dans le projet de la loi générale des crédits supplémentaires, présentée à l'ouverture de la session de 1848, ont reporté au budget de 1847, en vertu des lois qui autorisaient les services, diverses portions de crédits non employées sur les exercices précédents et montant à..... 10,250,780 99

ENSEMBLE..... 1,630,196,834 15

Mais il faut déduire, de ce dernier terme, des crédits non employés sur le budget de 1847, et dont le report, dûment autorisé, a eu lieu au budget de 1848, en vertu d'ordonnances royales soumises, comme les précédentes, à la régularisation législative..... 4,243,292 05

RESTE..... 1,625,953,542 10

Les allocations ci-dessus s'augmentent encore des accroissements et des modifications de crédits qu'a éprouvés, comme il suit, le service extraordinaire des travaux publics (voir le détail page 297) :

Crédits ouverts par des lois spéciales rendues pendant la session de 1847 :

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.....	13,075,000	75,835,000f 00
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.....	62,760,000	

Crédits non employés sur les exercices 1845 et 1846, et reportés au budget de 1847, en vertu d'ordonnances royales soumises à la régularisation législative dans la loi générale des crédits supplémentaires, savoir :

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.....	6,395,743 05
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.....	39,718,990 88
	46,114,733 93

A DÉDUIRE : Crédits annulés sur l'exercice 1847 et reportés à 1848, par le même projet de loi, savoir :

Trav. régis par la loi du 25 juin 1841.	5,290,000	64,945,000 00
Trav. régis par la loi du 11 juin 1842	59,655,000	
EXCÉDANTS de crédits annulés.	18,830,266 07	18,830,266 07
RESTE en augmentation.....		57,004,733 93	57,004,733 93
A REPORTER.....			1,682,958,276 03

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1847.

REPORT		1,682,958,276f 03c

Enfin la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1847 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 5,743,019 fr. 13 cent. qui s'applique :

Au service ordinaire du budget, pour	5,430,621f 03c	5,743,019 13
Au service extraordinaire, pour	312,398 10	
ENSEMBLE		1,688,701,295 16

Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1847 doivent être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1848, ci 24,328,905 00

TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1847 . . . . . 1,664,372,390 16

Ce dernier résultat se résume comme il suit, selon les trois grandes divisions des services du budget de 1847 :

Dépenses du service ordinaire		1,413,837,758f 13c
Dépenses du service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 (y compris, comme on le voit ci-dessus, 312,398 fr. 10 cent. pour payements effectués à titre d'exercice clos)	37,922,280 15
	Grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842	212,612,351 88
RÉSULTAT pareil		1,664,372,390 16

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1847.

D'après l'exposé que l'on vient de faire, de l'ensemble des dispositions législatives votées ou en ce moment soumises aux Chambres, qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1847, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Pour le *service ordinaire*,	
Les dépenses s'élevant à	1,413,837,758f 13c
Et les prévisions de recettes ne montant qu'à	1,345,365,482 18
Il en résultait un excédant présumé de dépense de	68,472,275 95
Mais cet excédant de dépense s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1847, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 24,328,905 francs et prévu seulement en recette pour 6,506,085 francs, différence	17,822,820 00
se trouvait ainsi porté à une somme totale de	86,295,095 95

Note sur le Compte provisoire du budget de l'Exercice 1847.

Quant au service des *travaux extraordinaires* dont les dispositions financières sont régies par la loi du 25 juin 1841,

Les crédits accordés aux ministres, pour l'exercice 1847, s'élevant à.... 37,922,280f 15c

Et la ressource prévue par le budget primitif, pour ce service, dans le système de ladite loi, n'étant que de..... 23,429,139 00

Il y aurait eu lieu de la compléter par le prélèvement, sur la portion de l'emprunt en rentes assignée au budget subséquent, d'une somme de..... 14,493,141 15

Enfin, la spécialité de dépense relative à l'établissement des *grandes lignes de chemins de fer et autres travaux* régis par la loi du 11 juin 1842 faisait présumer une avance, à supporter provisoirement par les ressources de la dette flottante du trésor, de..... 212,612,351f 88c

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

1° Situation des recettes. (*Service ordinaire.*)

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1847, telle qu'elle résulte, au 1er janvier 1848, des écritures de la comptabilité générale des finances.

L'évaluation des ressources de 1847 a été formée d'après les diverses bases indiquées dans les développements mis sous les yeux des Chambres à l'appui du projet de budget de cet exercice.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir (non compris les fonds reportés des exercices précédents), à..... 1,331,480,901f 90c

Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à..... 1,331,797,736f 61c

Les recouvrements effectués sont de..... 1,273,736,164 26

Au 1er janvier 1848, il restait à recouvrer..... 58,061,572 35

Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci..... 1,331,797,736 61

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations, de..... 316,834 71

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1847.

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et revenus:

	RECETTES EXCÉDANT les évaluations.	ÉVALUATIONS EXCÉDANT les recettes.
Contributions directes	819,233f 52c	"
Produits de domaines	"	325,314f 16c
Produits des forêts et de la pêche	"	9,206,477 81
Impôts et revenus indirects	10,073,666 51	"
Produits universitaires	15,514 35	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	561,830 65
Produits divers	"	497,957 05
	10,908,414 38	10,591,579 67
EXCÉDANT des recettes sur les évaluations	316,834 71	

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes réelles d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits d'un exercice ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison sera publiée, pour le budget de 1847, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

2° Situation des dépenses. (*Service ordinaire.*)

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à..... 1,413,837,758 13

Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1848, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1847, montent à..... 1,449,875,710 27

Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1847, n'ont été que de.. 1,235,129,025 68

Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1848 214,746,684 59

Si l'on compare les crédits accordés aux ministres, avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1847, ci..... 1,449,875,710 27

L'ensemble de l'exercice présente, pour le service ordinaire, un excédant probable des dépenses sur les crédits, de..... 36,037,952 14

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1847.

Ce dernier terme se développe comme il suit, en se renfermant dans les principales divisions législatives du budget des dépenses :

	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
Dette publique	7,841,536f 87c	"
Liste civile et dotations	"	"
Ministère de la justice et des cultes. Justice	730,615 34	"
Ministère de la justice et des cultes. Cultes	298,954 88	"
——— des affaires étrangères	675,281 72	"
——— de l'instruction publique	"	"
——— de l'intérieur	606,321 80	"
——— de l'agriculture et du commerce	659,712 82	"
——— des travaux publics	"	1,512,465f 28c
——— de la guerre	19,357,962 00	"
——— de la marine	1,406,734 66	"
——— des finances	"	1,832,905 52
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	795,296 62	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	7,010,906 23	"
	39,383,322 94	3,345,370 80
EXCÉDANT des dépenses sur les crédits	36,037,952 14	

Le service colonial est reproduit dans le compte provisoire de l'exercice 1847, tel que l'ont déterminé les prévisions de recettes et de dépenses votées par les Chambres jusqu'à la fin de la session de 1847, et qui se trouvent rappelées plus haut. Ce n'est que lorsqu'on aura pu recevoir des administrations coloniales les informations nécessaires, qu'il y aura lieu de publier dans le compte général des finances la situation réelle de ce service. 3° Situation du service colonial.

Le service des travaux extraordinaires, considéré sous le double rapport de ses ressources et de ses besoins, présente les résultats suivants pour l'exercice 1847 : 4° Situation du service des travaux extraordinaires.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Ainsi qu'on l'a établi, page 286, les crédits ouverts sur l'exercice 1847, pour cette nature de tra-

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1847.

vaux, aux ministères des travaux publics, de la guerre et de la marine, s'élèvent à 37,922,280f 15c

Les dépenses présumées devoir être effectuées à la charge du budget dudit exercice ne montant qu'à 36,447,152 13

Il y a lieu d'estimer qu'elles présenteront en règlement définitif un excédant des crédits, à reporter aux exercices suivants, e 1,475,128 02

Quant au rapprochement des dépenses probables de 1847 avec les ressources qui doivent y être affectées, ces dépenses s'élevant, pour les trois ministères précités, à la somme ci-dessus, de 36,447,152 francs 13 centimes, SAVOIR :

Ministère des travaux publics	7,838,708f 23c	36,447,152 13
——— de la guerre	22,297,755 13	
——— de la marine	6,310,688 77	

Et la portion de l'emprunt en rentes, assignée aux travaux de cette nature par la loi de finances de 1847, n'étant que de 23,429,139 00

Il serait nécessaire de compléter, sous ce rapport, les voies et moyens de l'exercice 1847, par un prélèvement à effectuer sur la portion de l'emprunt restant à appliquer aux exercices subséquents; toutefois, ce prélèvement n'aura lieu qu'en clôture d'exercice, époque à laquelle l'on connaîtra les payements qui doivent réellement en déterminer le montant, ci 13,018,013 13

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

L'établissement des grandes lignes de chemins de fer ainsi que les autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et provisoirement imputables sur les fonds de la dette flottante du trésor, ont donné lieu, comme il a été dit page 286, à des crédits ouverts sur l'exercice 1847 pour la somme totale de 212,612,351f 88c

Les dépenses présumées du même exercice sont appréciées à la somme de 158,949,129 francs 14 centimes par les ministères ordonnateurs de ces travaux, SAVOIR :

Ministère des travaux publics	131,865,313f 01c	158,949,129 14
——— de la guerre	13,336,272 86	
——— de la marine	13,747,543 27	

En sorte qu'il y aurait à reporter aux exercices 1848 et suivants 53,663,222 74

Le montant ci-dessus des dépenses propres à 1847 représente l'avance probable du trésor à laquelle les ressources de la dette flottante pourront avoir à subvenir, ci 158,949,129 74

On terminera l'exposé qui précède, de l'ensemble des dépenses de l'exercice 1847, en faisant remarquer qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1847 pourra être rendu: cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances, qu'au compte de chaque département ministériel.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1847.

Résultat général du budget de l'exercice 1847, en situation provisoire.

La situation du budget de 1847, d'après les faits connus ou appréciés au 1er janvier 1848, s'établit ainsi qu'il suit, pour chacune des trois grandes divisions de services de ce budget :

Les ressources ordinaires, constatées pour cet exercice, s'élèvent à.....	1,331,797,736f 61c
Elles s'accroissent des fonds du service départemental et de divers services spéciaux, qui ont été reportés des exercices 1845 et 1846.....	13,884,580 28
ENSEMBLE.....	1,345,682,316 89
Les dépenses probables étant de.....	1,449,875,710 27
Il en résulterait pour le trésor un découvert, sur le service ordinaire du budget de l'exercice 1847, de.....	104,193,393 38
Ce découvert s'accroît de l'excédant de dépense du service colonial de 1847, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1848, excédant qui, d'après les fixations législatives et sauf les modifications ultérieures résultant des faits réellement accomplis pendant le cours de l'exercice, est de.....	17,822,820 00
Et se trouverait ainsi porté, pour les services ordinaires du budget de 1847, à	122,016,213 38
Mais, d'un autre côté, il s'atténue des dépenses qui resteront à payer en clôture d'exercice et que l'on porte, par approximation, à une somme égale au montant des rappels d'exercices clos imputés sur les ressources du budget de 1847.....	5,400,000 00
Et ce découvert n'est plus, en conséquence, que de.....	116,616,213 38
Quant au service des travaux extraordinaires exécutés sous le régime de la loi du 25 juin 1841, il se balance en recette et en dépense dans la situation générale du budget de 1847, attendu que les dépenses de ce service doivent être couvertes par le prélèvement éventuel d'une somme égale (13,018,013 fr. 16 cent.) sur le produit de l'emprunt en rentes dont la négociation a été autorisée par la loi sur le budget des recettes de 1842 (voir page 348).....	"
Enfin le service des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, met provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, en exécution de l'article 18 de cette loi, une avance de.....	158,949,129 14
Le TOTAL GÉNÉRAL de l'excédant de dépense dont le trésor demeure à découvert sur l'exercice 1847 est, en conséquence, de.....	275,565,342 52

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1847.

Comparaison de la situation du budget de 1847, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le compte provisoire de l'exercice.

On a vu plus haut que, d'après les dispositions législatives votées ou proposées aux Chambres, le budget de 1847 présentait sur le *service ordinaire* un excédant de dépense de . . . 68,472,275f 95c

Il résulte de la situation provisoire de cet exercice, établie au 1er janvier 1848:

D'une part, que cet excédant de dépense s'augmente des nouveaux suppléments de crédits reconnus ou présumés nécessaires pour couvrir les dépenses probables des services ordinaires de l'exercice 1847 (déduction faite des restes à payer, à prévoir en clôture d'exercice) 30,637,952 14

Et du prélèvement à faire sur les fonds généraux de cet exercice, pour subvenir à l'insuffisance de ressources du service colonial 17,822,820 00

ENSEMBLE 116,933,048 09

D'autre part, que les recettes excèdent l'évaluation qui en a été faite par la loi de finances, d'une somme de 316,834 71

Et, enfin, que ce budget paraît, ainsi qu'on vient de l'établir, devoir se solder par un excédant de dépense de 116,616,213 38

Situation du budget de l'exercice 1847, relativement aux recettes et aux payements effectués à l'époque du 1er janvier 1848.

Les recettes réalisées sur l'exercice 1847, jusqu'au 1er janvier 1848, pour l'ensemble des services, y compris les fonds reportés à divers titres des exercices précédents, s'élèvent à 1,311,049,883f 54c

Les payements effectués sont de 1,377,707,034f 15c

Le prélèvement à faire pour le service colonial, de . . 17,822,820 00

1,395,529,854 15

Il existe, par conséquent, au 1er janvier 1848, un excédant de payement de (1) 84,479,970 61

Le reste à recouvrer sur les produits constatés est de . . 58,061,572f 35c
Il y aura à prélever sur l'emprunt en rentes, ... 13,018,013 13
} 71,079,585 48

RESTE 13,400,385 13

Mais les dépenses à payer, pour acquitter tous les services de l'exercice 1847, montent, à la même époque, à 262,164,957 39

Et, lorsque ces dernières opérations seront consommées, le budget de l'exercice 1847 se soldera, pour l'ensemble des services, comme on le voit page 348, par un excédant de dépense, de 275,565,342 52

(1) Ce résultat se trouve employé ainsi qu'il suit, dans le passif de la situation générale des finances (voir page 389) :

Excédant de dépense sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841. 832,396 79
——— sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842 118,316,472 68
} 119,148,869f 47c

Excédant de recette sur le service ordinaire 34,668,898 86

RESTE en excédant de dépense 84,479,970 61

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1847.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget. (Loi du 3 juillet 1846.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1847. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1847.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	417,858,334f 00c	4,758,401f 28c	"	"	"	422,616,735f 28c	
Enregistrement, timbre et domaines	260,183,130 00	"	"	"	"	260,183,130 00	
Produits des forêts et de la pêche	38,727,000 00	"	"	"	"	38,727,000 00	
Douanes et sels	218,442,000 00	"	576,941f 11c	"	"	217,865,058 89	
Contributions indirectes	294,323,000 00	"	"	"	"	294,323,000 00	
Produits des postes	49,720,000 00	"	"	"	"	49,720,000 00	
Produits universitaires	2,406,276 00	"	"	"	"	2,406,276 00	
Divers revenus... Produits éventuels affectés au service départemental	15,960,000 00	"	2,271,838 36	"	"	13,688,161 64	
Divers revenus... Produits et revenus de l'Algérie	12,270,000 00	"	"	"	"	12,270,000 00	
Divers revenus... Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus... Recettes des colonies	6,506,085 00	"	"	"	(A) 6,506,085 00	"	(A) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1842.
Produits divers	18,596,000 00	35,540 09	"	"	"	18,631,540 09	
	1,336,041,825 00	4,793,941 37	2,848,779 47	"	6,506,085 00	1,331,480,901 90	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1847	21,301,500 00	"	"	(B) 2,127,639f 00c	"	23,429,139 00	(B) Loi spéciale du 5 mai 1846. (Voir page 283.)
	1,357,343,325 00	4,793,941 37	2,848,779 47	2,127,639 00	6,506,085 00	1,354,910,040 90	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1845 et 1846 pour le service départemental et pour divers services spéciaux..... Exercice 1845.. 3,819,044f 16c; Exercice 1846.. 10,065,536 12	"	"	"	(C) 13,884,580 28	"	13,884,580 28	(C) Lois de règlement des exercices 1845 et 1846.
	1,357,343,325 00	4,793,941 37	2,848,779 47	16,012,219 28	6,506,085 00	1,368,794,621 18	
		1,945,161 90		9,506,134 28			

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1847.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS — d'après LE BUDGET. (Loi de finances du 3 juillet 1846.)	CRÉDITS OUVERTS — d'après des LOIS SPÉCIALES, votées pendant la session de 1846.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. — Augmentations.	MODIFICATIONS — Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1845 et 1846 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. — Crédits accordés.	Crédits annulés.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements d'exercices opérés sur les crédits par ordonnances royales en vertu de lois qui ont autorisé les services (D). — Crédits accordés.	Crédits annulés.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'art. 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.	CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1847.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1847.
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	379,172,816f 00c	"	"	576,941f 11c	"	"	"	"	"	"	"	378,595,874f 89
Dotations	14,819,271 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,819,271 00
Services des ministères. — Justice et cultes — Justice	26,725,895 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,213f 91	26,727,108 91
Services des ministères. — Justice et cultes — Cultes	38,768,550 00	"	"	"	"	34,634f 14c	"	603,028f 75c	463,028f 75c	"	125,256 89	39,068,441 03
Services des ministères. — Affaires étrangères	8,854,422 00	"	"	"	"	341,463 98	"	70,103 81	"	"	274,296 80	9,540,286 59
Services des ministères. — Instruction publique	17,938,983 00	"	99,310f 43c	"	800,846f 98c	417,010 55	"	8,701 61	14,000 00	"	18,576 53	19,269,438 10
Services des ministères. — Intérieur	113,196,413 00	"	"	553,288 20	12,382,139 96	17,835,316 67	"	"	1,263,058 51	"	261,903 24	141,859,426 16
Services des ministères. — Agriculture et commerce	14,281,490 00	"	24,210 24	"	14,898 16	192 28	"	"	"	"	7,275 99	14,328,066 67
Services des ministères. — Travaux publics	62,418,900 00	800,194f 60c	"	"	"	10,730,158 79	"	288,814 66	2,503,204 79	"	131,738 17	71,866,601 43
Services des ministères. — Guerre	301,816,770 00	"	"	"	"	32,727,269 00	"	"	"	"	1,354,583 67	335,898,622 67
Services des ministères. — Marine — Service marine	95,908,934 00	"	"	"	"	4,317,093 61	"	6,172,619 76	"	"	1,916,899 32	108,315,546 69
Services des ministères. — Marine — Service colonial	22,257,885 00	"	"	"	"	2,071,020 00	"	"	"	24,328,905f 00	"	"
Services des ministères. — Finances	17,591,184 00	"	"	"	"	293,354 36	"	3,107,512 40	"	"	1,338,876 51	22,330,927 27
Frais de régie, de percep. et d'expl. des impôts et revenus publics.	151,665,390 00	"	"	168,393 79	611,539 40	2,825,350 00	"	"	"	"	"	154,933,885 61
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	73,088,850 00	"	3,120,255 33	"	75,155 78	"	"	"	"	"	"	76,284,261 11
	1,338,505,753 00	800,194 60	3,243,785 00	1,298,623 10	13,884,580 28	71,592,863 38	"	10,250,780 99	4,243,292 05	24,328,905 00	5,430,621 03	1,413,837,758 13
	1,339,305,947 60		1,945,161 90			(A) 71,592,863 38		6,007,488 94				
SERVICE EXTRAORDINAIRE.												
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.												
Ministère des travaux publics	1,000,000 00	2,127,639 00	"	"	"	10,075,000 00	"	373,789 94	4,890,000 00	"	312,398 10	8,998,827 04
——— de la guerre	14,601,500 00	"	"	"	"	3,000,000 00	"	4,696,255 13	"	"	"	22,297,755 13
——— de la marine	5,700,000 00	"	"	"	"	"	"	1,325,697 98	400,000 00	"	"	6,625,697 98
	21,301,500 00	2,127,639 00	"	"	"	13,075,000 00	"	6,395,743 05	5,290,000 00	"	312,398 10	37,922,280 15
	23,429,139 00					(B) 13,075,000 00		1,105,743 05				
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.												
Ministère des travaux publics	88,698,000 00	57,572,361 00	"	"	"	62,600,000 00	"	30,376,779 35	54,455,000 00	"	"	184,792,140 35
——— de la guerre	8,418,000 00	"	"	"	"	160,000 00	"	4,758,272 86	"	"	"	13,336,272 86
——— de la marine	1,800,000 00	13,300,000 00	"	"	"	"	"	4,583,938 67	5,200,000 00	"	"	14,483,938 67
	98,916,000 00	70,872,361 00	"	"	"	62,760,000 00	"	39,718,990 88	59,655,000 00	"	"	212,612,351 88
	169,788,361 00					(C) 62,760,000 00		A déduire 19,936,009 12				
TOTAL GÉNÉRAL	1,458,723,253 00	73,800,194 60	3,243,785 00	1,298,623 10	13,884,580 28	147,427,863 38	"	56,365,514 92	69,188,292 05	24,328,905 00	5,743,019 13	1,664,372,390 16
	1,532,523,447 60		1,945,161 90			147,427,863 38		A déduire 12,822,777 13				

(A) Ces crédits ont été accordés par les lois ci-après :

Loi du 24 février 1847	2,000,000f 00c
— du 13 mars	4,000,000 00
— du 2 avril	2,000,000 00
— du 11 avril	4,501,384 00
— du 25 avril	300,000 00
— du même jour	120,000 00
— du 4 mai	1,037,386 00
— du 21 mai	500,000 00
— du 3 juin	1,000,000 00
— du 20 juin	208,274 90
— du même jour	500,000 00
— du 9 juillet	225,297 98
— du 11 juillet	4,000,000 00
— du même jour	1,000,000 00
— du 12 juillet	155,000 00
— du 22 juillet	200,000 00
— du 23 juillet	280,700 00
— du 8 août	175,000 00
— du même jour	22,553,136 50
— *Idem*	162,100 00
— *Idem*	952,948 00
— du 9 juillet	179,000 00
— du même jour	25,542,636 00
	71,592,863 38

(B) Loi du 8 août 1847 ..... 10,075,000 00
Idem 3,000,000 00
13,075,000 00

(C) Loi du 11 avril 1847 ... 160,000f 00c
— du 8 août 44,000,000 00
— du 9 août 8,600,000 00
— du même jour 10,000,000 00
62,760,000 00

(D) Ces ordonnances royales ont été soumises à la régularisation des Chambres, dans le projet de loi des crédits supplémentaires qui a été présenté le 3 janvier 1848.

Il en est de même pour les annulations de crédits de 4,243,292f 05c (service ordinaire), et de 64,945,000 francs (service extraordinaire).

COMPTE PROVISOIRE
DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1847,

AU 1er JANVIER 1848.

BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	280,634,589f 82c	280,643,721f 38c	376,009,726f 28c	47,426,242f 52c	"	9,131f 56c	280,643,721f 38c	
——— personnelle et mobilière	59,309,062 40	59,432,964 98			"	123,902 58	59,432,964 98	
——— des portes et fenêtres	34,757,623 27	34,859,377 33			"	101,754 06	34,859,377 33	
——— des patentes	47,116,453 69	47,685,784 86			"	569,331 17	47,685,784 86	
Taxe de premier avertissement	799,006 10	814,120 25			"	15,114 15	814,120 25	
	422,616,735 28	423,435,968 80	376,009,726 28	47,426,242 52	"	819,233 52	423,435,968 80	
					819,233 52			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	214,547,000 00	224,146,091 12	223,187,591 12	958,500 00	"	9,599,091 12	224,146,091 12	
Droit de timbre	39,306,000 00	41,696,906 57	41,691,906 57	5,000 00	"	2,390,906 57	41,696,906 57	
Revenus et prix de vente de domaines	3,113,000 00	2,372,939 89	2,215,439 89	157,500 00	740,060 11	"	2,372,939 89	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	2,153,200 00	2,791,756 33	2,739,756 33	52,000 00	"	638,556 33	2,791,756 33	
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,063,930 00	840,119 62	839,119 62	1,000 00	223,810 38	"	840,119 62	
	260,183,130 00	271,847,813 53	270,673,813 53	1,174,000 00	963,870 49	12,628,554 02	271,847,813 53	
					11,664,683 53			
PRODUITS DES FORÊTS, ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	33,937,800 00	24,915,221 46	24,723,624 76	191,596 70	9,022,578 54	"	24,915,221 46	
Produits divers et droits de pêche	3,011,200 00	2,827,422 64	2,493,322 64	334,100 00	183,777 36	"	2,827,422 64	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,778,000 00	1,777,878 09	1,652,878 09	125,000 00	121 91	"	1,777,878 09	
	38,727,000 00	29,520,522 19	28,869,825 49	650,696 70	9,206,477 81	"	29,520,522 19	
					9,206,477 81			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. — Marchandises diverses	101,477,000 00	87,692,766 94	87,692,766 94	"	13,784,233 06	"	87,692,766 94	
Droits à l'importation. — Sucres des colonies françaises	42,932,000 00	41,562,664 31	41,562,664 31	"	1,369,335 69	"	41,562,664 31	
Droits à l'importation. — Sucres étrangers	8,442,000 00	7,231,115 39	7,231,115 39	"	1,210,884 61	"	7,231,115 39	
Droits à l'exportation	1,635,000 00	2,039,196 55	2,039,196 55	"	"	404,196 55	2,039,196 55	
Droits de navigation	3,138,000 00	2,847,840 47	2,847,840 47	"	290,159 53	"	2,847,840 47	
Droits et produits divers	2,149,058 89	2,818,569 79	2,798,569 79	20,000 00	"	669,510 90	2,818,569 79	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	58,092,000 00	56,923,319 72	56,923,319 72	"	1,168,680 28	"	56,923,319 72	
	217,865,058 89	201,115,473 17	201,095,473 17	20,000 00	17,823,293 17	1,073,707 45	201,115,473 17	
					16,749,585 72			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1848.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	101,971,000f 00c	101,966,951f 33c	100,917,183f 88c	1,049,767f 45c	4,048f 67c	"	101,966,951f 33c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	12,590,000 00	13,483,127 21	13,459,808 46	23,318 75	"	893,127f 21c	13,483,127 21	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	19,300,000 00	23,583,652 30	22,843,878 95	739,773 35	"	4,283,652 30	23,583,652 30	
Droits divers et recettes à différents titres	41,962,000 00	41,913,121 02	40,111,053 99	1,802,067 03	48,878 98	"	41,913,121 02	
Produit de la vente des tabacs	112,500,000 00	117,698,319 92	117,696,431 56	1,888 36	"	5,198,319 92	117,698,319 92	
Produit de la vente des poudres à feu	6,000,000 00	6,995,598 41	6,992,949 71	2,648 70	"	995,598 41	6,995,598 41	
	294,323,000 00	305,640,770 19	302,021,306 55	3,619,463 64	52,927 65	11,370,697 84	305,640,770 19	
					11,317,770 19			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	44,678,000 00	47,756,384 58	47,756,384 58	"	"	3,078,384 58	47,756,384 58	
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	537,000 00	780,513 99	780,513 99	"	"	243,513 99	780,513 99	
Droit de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots	117,000 00	412,568 95	412,568 95	"	"	295,568 95	412,568 95	
Produit des places dans les malles-postes	2,157,000 00	2,048,019 08	2,042,978 03	5,041 05	108,980 92	"	2,048,019 08	
Produit des places dans les paquebots	1,077,000 00	1,079,666 64	1,079,666 64	"	"	2,666 64	1,079,666 64	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,093,000 00	1,100,840 12	636,753 04	464,087 08	"	7,840 12	1,100,840 12	
Recettes accidentelles	61,000 00	57,490 99	37,691 99	19,799 00	3,509 01	"	57,490 99	
	49,720,000 00	53,235,484 35	52,746,557 22	488,927 13	112,489 93	3,627,974 28	53,235,484 35	
					3,515,484 35			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Droits divers	1,865,100 00	1,881,724 14	1,878,223 30	3,500 84	"	16,624 14	1,881,724 14	
Produit des rentes et domaines	541,176 00	540,066 21	539,842 93	223 28	1,109 79	"	540,066 21	
	2,406,276 00	2,421,790 35	2,418,066 23	3,724 12	1,109 79	16,624 14	2,421,790 35	
					15,514 35			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés au service départemental	13,688,161 64	13,688,161 64	13,688,161 64	"	"	"	13,688,161 64	
Produits et revenus de l'Algérie	12,270,000 00	11,708,169 35	11,708,169 35	"	561,830 65	"	11,708,169 35	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,050,000 00	"	"	"	1,050,000 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1848.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS AVEC LES DROITS recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et sur la vente des médailles	70,100f 00c	41,748f 32c	41,748f 32c	"	28,351f 68c	"	41,748f 32c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	352,928 04	438,281 99	292,729 04	145,552f 05c	"	85,353f 95c	438,281 99	
Droits de vérification des poids et mesures	1,010,000 00	1,000,279 12	692,505 79	307,773 33	9,720 88	"	1,000,279 12	
Produit de la taxe des brevets d'invention	500,000 00	474,360 00	474,360 00	"	25,640 00	"	474,360 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000 00	63,624 41	63,624 41	"	"	39,624 41	63,624 41	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	517,527 05	517,527 05	517,527 05	"	"	"	517,527 05	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	1,000 00	1,000 00	"	1,000 00	"	"	1,000 00	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	835,200 00	705,214 86	515,607 72	189,607 14	129,985 14	"	705,214 86	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	35,500 00	40,157 49	40,157 49	"	"	4,657 49	40,157 49	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	105,000 00	106,400 00	99,918 33	6,481 67	"	1,400 00	106,400 00	
Versement à faire au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides, sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée, pour le ministère de la marine, pendant l'année 1847	160 00	160 00	"	160 00	"	"	160 00	
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	896,190 00	896,190 00	872,798 11	23,391 89	"	"	896,190 00	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	48,000 00	32,916 66	15,083 34	"	"	48,000 00	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs pompiers de la ville de Paris	8,600 00	8,600 00	6,586 47	2,013 53	"	"	8,600 00	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, lazarets et établissements sanitaires.)	847,875 00	781,554 60	709,678 00	71,876 60	66,320 40	"	781,554 60	
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	2,133,400 00	3,231,485 48	3,231,485 48	"	"	1,098,085 48	3,231,485 48	
Produit de la vente de cartes de dépôts de la guerre et de la marine	42,000 00	42,000 00	12,447 34	29,552 66	"	"	42,000 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, — au département de la guerre	541,529 00	541,529 00	"	541,529 00	"	"	541,529 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, — au département de la marine	370,746 00	370,746 00	10,629 87	360,116 13	"	"	370,746 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, — au département des finances	2,855,980 00	2,855,980 00	"	2,855,980 00	"	"	2,855,980 00	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	279,500 00	189,928 12	189,928 12	"	89,571 88	"	189,928 12	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement des frais divers mis à leur charge	374,800 00	86,389 26	86,389 26	"	288,410 74	"	86,389 26	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1847	1,800,000 00	1,726,728 38	1,726,728 38	"	73,271 62	"	1,726,728 38	
Recouvrements des prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	250,000 00	373,520 44	373,520 44	"	"	123,520 44	373,520 44	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	38,000 00	38,000 00	38,000 00	"	"	"	38,000 00	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	345,287 97	345,287 97	"	"	265,287 97	345,287 97	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor, pour cause de déchéance	9,000 00	7,337 93	7,337 93	"	1,662 07	"	7,337 93	
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les avances à elles faites par le trésor	1,164,000 00	540,000 00	540,000 00	"	624,000 00	"	540,000 00	
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	120,000 00	115,766 48	115,766 48	"	4,233 52	"	115,766 48	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie royale	128,400 00	128,400 00	"	128,400 00	"	"	128,400 00	
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	2,500,000 00	1,874,818 72	1,874,818 72	"	625,181 28	"	1,874,818 72	
Recettes sur les exercices clos	"	43,561 27	43,561 27	"	"	43,561 27	43,561 27	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	308,000 00	"	"	"	308,000 00	"	"	
Recettes de différentes origines	384,105 00	499,006 15	499,006 15	"	"	114,901 15	499,006 15	
	18,631,540 09	18,133,583 04	13,455,064 80	4,678,518 24	2,274,349 21	1,776,392 16	18,133,583 04	
					497,957 05			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1847	23,429,139 00	23,429,139 00	23,429,139 00	"	"	"	23,429,139 00	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1848.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1845 et 1846 et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1847, savoir :

	SERVICE départemental.	DIVERS SERVICES spéciaux.
Par la loi de règlement de l'exercice 1845	3,728,990f 22c	90,053f 94c
——— de l'exercice 1846	10,065,536 12	//
	13,794,526 34	90,053 94
	13,884,580f 28c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	422,616,735f 28c	423,435,968f 80c	376,009,726f 28c	47,426,242f 52c	//	819,233f 52c	423,435,968f 80c	
Enregistrement, timbre et domaines	260,183,130 00	271,847,813 53	270,673,813 53	1,174,000 00	//	11,664,683 53	271,847,813 53	
Produits des forêts et de la pêche	38,727,000 00	29,520,522 19	28,869,825 49	650,696 70	9,206,477f 81c	//	29,520,522 19	
Douanes et sels	217,865,058 89	201,115,473 17	201,095,473 17	20,000 00	16,749,585 72	//	201,115,473 17	
Contributions indirectes	294,323,000 00	305,640,770 19	302,021,306 55	3,619,463 64	//	11,317,770 19	305,640,770 19	
Produits des postes	49,720,000 00	53,235,484 35	52,746,557 22	488,927 13	//	3,515,484 35	53,235,484 35	
Produits universitaires	2,406,276 00	2,421,790 35	2,418,066 23	3,724 12	//	15,514 35	2,421,790 35	
Divers revenus. Produits éventuels affectés au service départemental	13,688,161 64	13,688,161 64	13,688,161 64	//	//	//	13,688,161 64	
Divers revenus. Produits et revenus de l'Algérie	12,270,000 00	11,708,169 35	11,708,169 35	//	561,830 65	//	11,708,169 35	
Divers revenus. Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,050,000 00	//	//	//	1,050,000 00	
Produits divers	18,631,540 09	18,133,583 04	13,455,064 80	4,678,518 24	497,957 05	//	18,133,583 04	
	1,331,480,901 90	1,331,797,736 61	1,273,736,164 26	58,061,572 35	27,015,851 23	27,332,685 94	1,331,797,736 61	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1847	23,429,139 00	23,429,139 00	23,429,139 00	//	//	//	23,429,139 00	
	1,354,910,040 90	1,355,226,875 61	1,297,165,303 26	58,061,572 35	27,015,851 23	27,332,685 94	1,355,226,875 61	
					316,834f 71c			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.								
Fonds reportés des exercices 1845 et 1846 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	13,884,580 28	.....		.....			13,884,580 28	
	1,368,794,621 18						1,369,111,455 89	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.										
	DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.										
1	Rentes 5 p. 0/0	146,753,935f 00c	146,744,824f 34c	"	146,744,824f 34c	144,484,475f 82c	2,260,348f 52c	"	9,110f 66c	146,744,824f 34c	
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	"	1,026,600 00	1,011,746 00	14,854 00	"	"	1,026,600 00	
3	—— 4 p. 0/0	26,507,375 00	26,507,375 00	"	26,507,375 00	26,457,836 50	49,538 50	"	"	26,507,375 00	
4	—— 3 p. 0/0	65,150,542 00	65,055,870 50	"	65,055,870 50	61,150,021 00	3,905,849 50	"	94,671 50	65,055,870 50	
5	Fonds d'amortissement	48,886,565 00	48,886,565 00	"	48,886,565 00	48,886,565 00	"	"	"	48,886,565 00	
	EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.										
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	6,023,207 00	6,022,778 02	"	6,022,778 02	6,018,139 30	4,638 72	"	428 98	6,022,778 02	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,184,589 00	3,184,815 21	"	3,184,815 21	3,184,589 73	225 48	226f 21c	"	3,184,815 21	
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	173,058 89	115,000 00	"	115,000 00	115,000 00	"	"	58,058 89	115,000 00	
	INTÉRÊTS DES CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	7,043,591 54	"	7,043,591 54	207,411 00	6,836,180 54	43,591 54	"	7,043,591 54	
10	Intérêts de la dette flottante du trésor	18,000,000 00	17,627,684 42	8,372,315 58	26,000,000 00	17,626,597 98	8,373,402 02	8,000,000 00	"	20,000,000 00	
	DETTE VIAGÈRE.										
11	Rentes viagères	2,300,000 00	2,271,002 07	28,997 93	2,300,000 00	1,273,935 69	1,026,064 31	"	"	2,300,000 00	
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	510,000 00	370,266 66	139,733 34	510,000 00	370,266 66	139,733 34	"	"	510,000 00	
13	—— civiles	1,300,000 00	975,960 51	324,039 49	1,300,000 00	976,035 51	323,964 49	"	"	1,300,000 00	
14	—— à titre de récompenses nationales	395,000 00	279,672 02	115,327 98	395,000 00	279,672 02	115,327 98	"	"	395,000 00	
15	—— militaires	39,930,000 00	29,122,976 03	10,807,023 97	39,930,000 00	29,122,976 03	10,807,023 97	"	"	39,920,000 00	
16	—— ecclésiastiques	600,000 00	357,886 35	242,113 65	600,000 00	357,811 35	242,188 65	"	"	600,000 00	
17	—— de donataires dépossédés	1,260,000 00	836,898 46	423,101 54	1,260,000 00	836,898 46	423,101 54	"	"	1,260,000 00	
18	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	"	"	600,000 00	
19	Pensions et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	675,003 00	429,569 10	205,433 90	685,003 00	429,569 10	205,433 90	"	40,000 00	635,003 00	
20	Subvention aux fonds de retraite des finances	7,920,000 00	7,920,000 00	"	7,920,000 00	7,920,000 00	"	"	"	7,920,000 00	
21	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	399,989 15	"	399,989 15	397,244 15	2,745 00	"	10 85	399,989 15	
		378,595,874 89	365,779,324 38	20,658,087 38	386,487,411 76	351,706,791 30	34,730,620 46	8,043,817 75	202,280 88	386,437,411 76	
								7,841,536 87			
	LISTE CIVILE ET DOTATIONS.										
22	Liste civile	13,300,000 00	13,300,000 00	"	13,300,000 00	13,275,000 00	25,000 00	"	"	13,300,000 00	
23	Chambre des Pairs	750,000 00	750,000 00	"	750,000 00	750,000 00	"	"	"	750,000 00	
24	Chambre des Députés	769,271 00	769,271 00	"	769,271 00	769,271 00	"	"	"	769,271 00	
		14,819,271 00	14,819,271 00	"	14,819,271 00	14,794,271 00	25,000 90	"	"	14,819,271 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
	Ire PARTIE. — DÉPENSES DE LA JUSTICE.										
	Administration centrale.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	467,500f 00c	466,823f 66c	676f 34c	467,500f 00c	466,698f 66c	801f 34c	"	"	467,500f 00c	
2	——— (Matériel.)	107,000 00	89,335 81	17,664 19	107,000 00	87,823 06	19,176 94	"	"	107,000 00	
2 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre	"	12,000 00	"	12,000 00	12,000 00	"	12,000f 00c	"	12,000 00	
	Conseil d'État.										
3	Conseil d'État. (Personnel.)	769,800 00	768,299 92	1,500 08	769,800 00	701,466 59	68,333 41	"	"	769,800 00	
4	——— (Matériel.)	34,000 00	26,587 53	7,412 47	34,000 00	23,655 00	10,345 00	"	"	34,000 00	
	Cours et Tribunaux.										
5	Cour de cassation	975,800 00	969,154 14	6,645 86	975,800 00	967,904 14	7,895 86	"	"	975,800 00	
6	Cours royales	5,679,400 00	5,670,095 88	9,304 12	5,679,400 00	5,288,742 32	390,657 68	"	"	5,679,400 00	
7	——— d'assises	154,400 00	154,000 00	400 00	154,400 00	119,200 00	35,200 00	"	"	154,400 00	
8	Tribunaux de première instance	7,794,795 00	7,793,095 29	1,699 71	7,794,795 00	7,203,898 61	590,896 39	"	"	7,794,795 00	
9	——— de commerce	179,900 00	179,900 00	"	179,900 00	158,906 70	20,993 30	"	"	179,900 00	
10	——— de police	62,900 00	62,900 00	"	62,900 00	56,881 28	6,018 72	"	"	62,900 00	
11	Justices de paix	6,045,400 00	6,042,754 11	2,645 89	6,045,400 00	5,237,896 14	807,503 86	"		6,045,400 00	
	Frais de justice.										
12	Frais de justice criminelle et des statistiques	4,400,000 00	5,118,596 54	18 80	5,118,615 34	5,118,596 54	18 80	718,615 34	"	5,118,615 34	
	Secours et subventions.										
13	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pension; dépenses extraordinaires et imprévues; indemnité au *Journal des Savants*	55,000 00	54,536 00	464 00	55,000 00	48,336 00	6,664 00	"	"	55,000 00	
		26,725,895 00	27,408,078 88	48,431 46	27,456,510 34	25,492,005 04	1,964,505 30	730,615 34	"	27,456,510 34	
14	Dépenses des exercices clos	1,213 91	1,213 91	"	1,213 91	1,213 91	"	"	"	1,213 91	
		26,727,108 91	27,409,292 79	48,431 46	27,457,724 25	25,493,218 95	1,964,505 30	730,615 34	"	27,457,724 25	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	2e PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel des bureaux des cultes	198,000f 00c	197,353f 33c	646f 00c	197,999f 33c	195,490f 27c	2,509f 06c	"	0f 67c	197,999f 33c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	18,336 59	8,663 41	27,000 00	17,174 08	9,825 92	"	"	27,000 00	
3	Subvention au fonds des retraites des employés des cultes	17,000 00	17,000 00	"	17,000 00	10,000 00	7,000 00	"	"	17,000 00	
	Culte catholique.										
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,057,000 00	1,102,184 27	3,815 73	1,106,000 00	916,767 61	189,232 39	49,000f 00c	"	1,106,000 00	
5	——— et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	29,590,600 00	24,823,111 65	5,044,488 35	29,867,600 00	21,972,216 52	7,895,383 48	277,000 00	"	29,867,600 00	
6	Chapitre royal de Saint-Denis	112,000 00	81,313 00	11,687 00	93,000 00	75,379 75	17,620 25	"	19,000 00	93,000 00	
7	Bourses des séminaires	1,000,000 00	848,518 37	151,781 63	1,000,300 00	738,441 30	261,858 70	300 00	"	1,000,300 00	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	880,000 00	860,273 34	19,726 66	880,000 00	833,903 34	46,096 66	"	"	880,000 00	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	537,000 00	388,630 63	147,369 37	536,000 00	316,710 50	219,289 50	"	1,000 00	536,000 00	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	2,000,000 00	1,430,281 34	569,718 66	2,000,000 00	1,197,371 59	802,628 41	"	"	2,000,000 00	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	1,044,415 00	155,585 00	1,200,000 00	965,765 00	234,235 00	"	"	1,200,000 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	146,150 00	10,150 00	156,300 00	120,225 00	36,075 00	"	"	156,300 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	1,914 00	1,086 00	3,000 00	1,914 00	1,086 00	"	2,000 00	3,000 00	
14	Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845.)	740,000 00	417,586 43	322,413 57	740,000 00	363,193 23	376,806 77	"	"	740,000 00	
	Cultes non catholiques.										
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,149,050 00	880,493 37	261,506 63	1,142,000 00	806,704 96	322,320 04	"	7,050 00	1,142,000 00	
16	——— du matériel des cultes protestants	100,000 00	69,714 44	30,285 56	100,000 00	80,949 44	32,025 56	"	"	100,000 00	
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	14,991 25	1,008 75	16,000 00	14,991 25	1,008 75	"	"	16,000 00	
18	Dépenses du culte israélite	123,600 00	78,647 66	41,852 34	120,500 00	67,372 66	53,127 34	"	3,100 00	120,500 00	
	Services extraordinaires.										
"	Indemnités à la ville de Strasbourg pour loyer concernant l'évêché	29,178 00	29,178 00	"	29,178 00	29,178 00	"	"	"	29,178 00	
"	Supplément de traitement à M. le cardinal archevêque de Bourges	"	4,805 55	"	4,805 55	"	4,805 55	4,805 55	"	4,805 55	
"	Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	5,456 14	5,456 14	"	5,456 14	5,244 09	212 05	"	"	5,456 14	
		38,943,184 14	32,460,354 36	6,781,784 66	39,242,139 02	28,728,992 59	10,513,146 43	331,105 55	32,150 67	39,242,139 02	
19	Dépenses des exercices clos	125,256 89	125,256 89	"	125,256 89	125,256 89	"	"	"	125,256 89	
		39,068,441 03	32,585,611 25	6,781,784 66	39,367,395 91	28,854,249 48	10,513,146 43	331,105 55	32,150 67	39,367,395 91	
								298,954 88			

RÉCAPITULATION

1re partie. — Dépenses de la justice	26,727,108 91	27,409,292 79	48,431 46	27,457,724 25	25,493,218 95	1,964,505 30	730,615 34	"	27,457,724 25	
2e partie. — ——— des cultes	39,068,441 03	32,585,611 25	6,781,784 66	39,367,395 91	28,854,249 48	10,513,146 43	298,954 88	"	39,367,395 91	
	65,795,549 94	59,994,904 04	6,830,216 12	66,825,120 16	54,347,468 43	12,477,651 73	1,029,570 22	"	66,825,120 16	
							1,029,570 22			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	549,122f 00c	536,804f 48c	12,317f 52c	549,122f 00c	533,048f 19c	16,073f 81c	"	"	549,122f 00c	
2	Matériel	158,000 00	143,901 99	14,098 01	158,000 00	137,943 26	20,056 74	"	"	158,000 00	
	Traitements des agents du service extérieur.										
3	Traitements des agents politiques et consulaires	5,266,800 00	4,268,483 24	698,316 76	4,966,800 00	3,593,030 37	1,373,769 63	"	300,000f 00c	4,966,800 00	
4	——— des agents en inactivité	40,000 00	39,618 95	15,662 77	55,281 72	32,452 78	22,828 94	15,281f 72c	"	55,281 72	
	Dépenses variables.										
5	Frais d'établissement	300,000 00	374,717 52	25,282 48	400,000 00	328,236 05	71,763 95	100,000 00	"	400,000 00	
6	Frais de voyage et de courriers	600,000 00	767,104 31	292,895 69	1,060,000 00	754,628 76	305,371 24	460,000 00	"	1,060,000 00	
7	Frais de service	1,148,000 00	592,105 59	555,894 41	1,148,000 00	537,091 39	610,908 61	"	"	1,148,000 00	
8	Présents diplomatiques	40,000 00	36,201 70	3,798 30	40,000 00	36,201 70	3,798 30	"	"	40,000 00	
9	Indemnités et secours	52,500 00	41,434 70	11,065 30	52,500 00	30,055 25	22,444 75	"	"	52,500 00	
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	650,000 00	650,000 00	"	"	"	650,000 00	
11	Missions extraordinaires	250,000 00	418,205 32	231,794 68	650,000 00	353,540 32	296,459 68	400,000 00	"	650,000 00	
12	Dépenses imprévues	30,000 00	16,573 04	13,426 96	30,000 00	16,573 04	13,426 96	"	"	30,000 00	
13	Subvention à la caisse des retraites	110,000 00	110,000 00	"	110,000 00	110,000 00	"	"	"	110,000 00	
	Service extraordinaire.										
16	Reconstruction du palais de France à Constantinople	70,103 81	37,477 33	32,626 48	70,103 81	37,477 33	32,626 48	"	"	70,103 81	
14	Dépenses des exercices périmés	1,463 98	1,463 98	"	1,463 98	1,463 98	"	"	"	1,463 98	
		9,265,989 79	8,034,092 15	1,907,179 36	9,941,271 51	7,151,742 42	2,789,529 09	975,281 72	300,000 00	9,941,271 51	
"	Dépenses des exercices clos	274,296 80	274,296 80	"	274,296 80	274,296 80	"	"	"	274,296 80	
		9,540,286 59	8,308,388 95	1,907,179 36	10,215,568 31	7,426,039 22	2,789,529 09	975,281 72	300,000 00	10,215,568 31	
								675,281 72			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	439,500f 00c	438,245f 55c	1,254f 45c	439,500f 00c	436,754f 10c	2,745f 90c	"	"	439,500f 00c	
2	Matériel	126,000 00	78,358 30	47,641 70	126,000 00	77,946 47	48,053 53	"	"	126,000 00	
	Université.										
3	Conseil royal de l'instruction publique et inspecteurs généraux	269,000 00	267,321 80	1,678 20	269,000 00	253,834 61	15,165 39	"	"	269,000 00	
4	Service général	343,700 00	309,482 69	34,217 31	343,700 00	289,602 25	54,097 75	"	"	343,700 00	
5	Administrations académiques	739,900 00	682,168 02	57,731 98	739,900 00	660,149 70	79,750 30	"	"	739,900 00	
6	Instruction supérieure. (Facultés.)	2,942,406 00	2,609,331 48	333,074 52	2,942,406 00	2,531,248 75	411,157 25	"	"	2,942,406 00	
7	Instruction secondaire. (Écoles normales départementales. — Agrégation et concours général.)	103,000 00	61,918 59	41,081 41	103,000 00	49,857 35	53,142 65	"	"	103,000 00	
8	Instruction secondaire. (Colléges royaux et communaux.)	2,354,500 00	2,109,451 77	245,048 23	2,354,500 00	2,078,883 02	275,616 98	"	"	2,354,500 00	
9	Instruction primaire. (Inspection.)	560,000 00	488,703 46	71,296 54	560,000 00	472,363 25	87,636 75	"	"	560,000 00	
10	——— (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	2,400,000 00	2,004,437 05	395,562 95	2,400,000 00	1,871,060 07	528,939 93	"	"	2,400,000 00	
11	——— (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,115,335 01	2,847,902 36	2,267,432 65	5,115,335 01	2,536,667 47	2,578,667 54	"	"	5,115,335 01	
12	——— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	600,331 40	466,607 99	133,723 41	600,331 40	416,064 53	184,266 87	"	"	600,331 40	
	Sciences et lettres.										
13	Institut	607,800 00	541,165 95	66,634 05	607,800 00	534,890 95	72,909 05	"	"	607,800 00	
14	Collége de France	180,044 00	178,389 22	1,654 78	180,044 00	177,972 56	2,071 44	"	"	180,044 00	
15	Muséum d'histoire naturelle	497,150 00	479,583 82	17,566 18	497,150 00	479,583 82	17,566 18	"	"	497,150 00	
16	Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	95,897 98	25,862 02	121,760 00	95,897 98	25,862 02	"	"	121,760 00	
17	Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	259,301 67	24,298 33	283,600 00	259,301 67	24,298 33	"	"	283,600 00	
18	——— (Crédit extraordinaire, 9e annuité.)	113,635 65	80,002 20	33,633 45	113,635 65	80,002 20	33,633 45	"	"	113,635 65	
19	Bibliothèques publiques	170,223 00	159,898 86	10,324 14	170,223 00	154,748 47	15,474 53	"	"	170,223 00	
20	Académie royale de médecine	52,500 00	33,624 64	18,875 36	52,500 00	33,624 64	18,875 36	"	"	52,500 00	
21	Écoles des chartes	33,400 00	33,252 81	147 19	33,400 00	33,102 81	297 19	"	"	33,400 00	
22	École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire, à Marseille	55,800 00	49,218 52	6,581 48	55,800 00	49,218 52	6,581 48	"	"	55,800 00	
23	Établissements divers. (Cours d'archéologie à la bibliothèque royale. — Jardin botanique d'Ajaccio.)	20,400 00	14,561 05	5,838 95	20,400 00	14,561 05	5,838 95	"	"	20,400 00	
24	Souscriptions	180,000 00	136,406 75	43,593 25	180,000 00	129,402 00	50,598 00	"	"	180,000 00	
25	Sociétés savantes	50,000 00	36,099 75	13,900 25	50,000 00	35,349 75	14,650 25	"	"	50,000 00	
26	Voyages et missions scientifiques	112,000 00	106,894 22	5,105 78	112,000 00	106,023 24	5,976 76	"	"	112,000 00	
27	Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	249,800 00	249,677 05	122 95	249,800 00	234,990 39	14,809 61	"	"	249,800 00	
28	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	148,757 73	1,242 27	150,000 00	142,099 41	7,900 59	"	"	150,000 00	
"	Amélioration de divers établissements d'instruction publique	208,274 90	"	208,274 90	208,274 90	"	208,274 90	"	"	208,274 90	
"	Acquisition de diverses collections scientifiques	162,100 00	92,999 32	69,100 68	162,100 00	92,999 32	69,100 68	"	"	162,100 00	
"	Dépenses à la charge du legs de M. Janson de Sailly. (Loi du 10 mai 1838.)	6,213 24	2,075 00	4,138 24	6,213 24	1,925 00	4,288 24	"	"	6,213 24	
"	Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace. (Loi du 11 juin 1842.)	2,488 37	230 00	2,258 37	2,488 37	230 00	2,258 37	"	"	2,488 37	
		19,250,861 57	15,061,965 60	4,188,895 97	19,250,861 57	14,330,355 35	4,920,506 22	"	"	19,250,861 57	
29	Dépenses des exercices clos	18,576 53	18,576 53	"	18,576 53	18,576 53	"	"	"	18,576 53	
		19,269,438 10	15,080,542 13	4,188,895 97	19,269,438 10	14,348,931 88	4,920,506 22	"	"	19,269,438 10	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
					MINISTÈRE	DE L'INTÉRIEUR.					
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	858,000f 00c	850,934f 52c	7,065f 48c	858,000f 00c	839,798f 92c	18,201f 08c	"	"	858,000f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	228,900 00	183,925 83	86,074 17	270,000 00	183,165 83	86,834 17	41,100f 00c	"	270,000 00	
3	Subvention à la caisse des retraites des employés	40,000 00	30,000 00	10,000 00	40,000 00	"	40,000 00	"	"	40,000 00	
4	Archives du royaume	100,000 00	93,841 62	6,158 38	100,000 00	92,060 62	7,939 38	"	"	100,000 00	
4 *bis.*	Translation de la section judiciaire aux archives nationales	"	"	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	
	Services divers.										
5	Dépenses secrètes ordinaires de police générale	1,932,000 00	1,932,000 00	"	1,932,000 00	1,932,000 00	"	"	"	1,932,000 00	
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	1,008,620 00	938,689 92	69,930 08	1,008,620 00	899,757 94	108,862 06	"	"	1,008,620 00	
7	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	144,746 00	92,666 43	52,079 57	144,746 00	86,169 53	58,576 47	"	"	144,746 00	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	147,000 00	136,717 33	10,282 67	147,000 00	130,018 65	16,981 35	"	"	147,000 00	
9	——— du matériel (*idem*)	26,000 00	7,355 09	4,644 91	12,000 00	6,602 99	5,397 01	"	14,000f 00c	12,000 00	
10	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	18,000 00	14,175 00	3,825 00	18,000 00	13,625 00	4,375 00	"	"	18,000 00	
	Beaux-Arts.										
11	Établissements des beaux-arts	472,000 00	409,037 21	62,962 79	472,000 00	401,264 24	70,735 76	"	"	472,000 00	
12	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	524,354 17	491,833 33	32,520 84	524,354 17	479,138 33	45,215 84	"	"	524,354 17	
13	Conservation d'anciens monuments historiques	600,000 00	296,190 93	303,809 07	600,000 00	268,490 63	331,509 37	"	"	600,000 00	
14	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	211,000 00	205,357 18	5,642 82	211,000 00	203,632 18	7,367 82	"	"	211,000 00	
15	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves	137,700 00	135,234 15	2,465 85	137,700 00	100,042 49	37,657 51	"	"	137,700 00	
16	Subventions aux théâtres royaux	1,184,200 00	1,183,684 60	515 40	1,184,200 00	1,126,300 83	57,899 17	"	"	1,184,200 00	
17	Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	173,000 00	27,000 00	"	"	200,000 00	
18	——— des retraites du conservatoire de musique	13,000 00	9,000 00	"	9,000 00	7,500 00	1,500 00	"	4,000 00	9,000 00	
	Secours et subventions.										
19	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	561,000 00	554,580 79	6,419 21	561,000 00	547,942 46	13,057 54	"	"	561,000 00	
20	Secours génér. aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfais., etc.	5,297,000 00	4,794,572 50	502,427 50	5,297,000 00	4,749,600 00	547,400 00	"	"	5,297,000 00	
21	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents, etc.	420,000 00	350,037 03	69,962 97	420,000 00	340,990 53	79,009 47	"	"	420,000 00	
22	Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	384,853 00	15,147 00	400,000 00	383,253 00	16,747 00	"	"	400,000 00	
23	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	76,940 00	43,060 00	120,000 00	72,970 00	47,030 00	"	"	120,000 00	
24	Secours aux étrangers réfugiés en France	1,700,000 00	1,376,124 98	323,875 02	1,700,000 00	1,298,027 27	401,972 73	"	"	1,700,000 00	
25	Secours aux condamnés politiques	235,000 00	195,963 48	39,036 52	235,000 00	176,769 00	58,231 00	"	"	235,000 00	
26	Secours aux orph. et aux combattants de juillet 1830 et aux orph. de juin 1832.	22,000 00	21,960 00	40 00	22,000 00	21,840 00	160 00	"	"	22,000 00	
	Administration départementale.										
27	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements.	3,205,200 00	3,135,115 25	70,084 75	3,205,200 00	2,986,163 54	219,036 46	"	"	3,205,200 00	
28	Traitements et indemnités aux commissaires de police	100,000 00	95,391 07	4,608 93	100,000 00	87,963 50	12,036 50	"	"	100,000 00	
29	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,000,000 00	4,973,115 83	26,884 17	5,000,000 00	4,843,769 50	156,230 50	"	"	5,000,000 00	
30	Inspections administratives des services départementaux	130,000 00	121,311 98	8,688 02	130,000 00	111,944 74	18,055 26	"	"	130,000 00	
	Détention des condamnés.										
31	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention renfermés dans les maisons centrales de force et de correction ou autres prisons, réparations des bâtiments, mobiliers, etc.	5,300,000 00	5,612,629 13	587,370 87	6,200,000 00	5,287,444 26	912,555 74	900,000 00	"	6,200,000 00	
32	Remboursts sur le produit du travail des cond. dét. dans les maisons centr., etc.	1,400,000 00	1,270,100 87	439,899 13	1,710,000 00	1,182,604 33	527,395 67	310,000 00	"	1,710,000 00	
33	Transport de condam. aux bagnes et à plus d'un an de détent.; reprise d'évad.	580,000 00	489,358 06	50,641 94	540,000 00	487,427 93	52,572 07	"	40,000 00	540,000 00	
	Matériel des cours royales.										
34	Loyers, entret. et réparat. des bâtim., mobiliers et menues dépenses des cours royales; frais d'occup. du palais de justice de Paris par la cour de cassation.	460,000 00	209,984 56	250,015 44	460,000 00	176,962 37	283,037 63	"	"	460,000 00	
35	Trav. d'achèv. des bâtiments des cours royales de Rouen et de Montpellier.	575,297 98	35,899 98	79,398 00	115,297 98	35,833 32	79,464 66	"	460,000 00	115,297 98	
36	Travaux de construction au palais de la cour royale de Pau	141,376 00	"	"	"	"	"	"	141,376 00	"	
	À REPORTER	33,492,394 15	30,908,581 65	3,185,536 50	34,094,118 15	29,734,073 93	4,360,044 22	1,261,100 00	659,376 00	34,094,118 15	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	Suite des DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.				Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.						
	REPORT	33,492,394f 15c	30,908,581f 65c	3,185,536f 50c	34,094,118f 15c	29,734,073f 93c	4,360,044f 22c	1,261,100f 00c	659,376f 00c	34,094,118f 15c	
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.										
41	Subventions aux travaux d'utilité communale	8,000,000 00	7,338,909 49	661,090 51	8,000,000 00	7,117,626 85	882,373 15	"	"	8,000,000 00	
42	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon. (Loi du 20 juin 1845.)	427,580 00	385,781 11	41,798 89	427,580 00	378,615 93	48,964 07	"	"	427,580 00	
43	Translation des restes mortels des deux grands maréchaux du palais Bertrand et Duroc et construction de deux tombes sous le dôme de l'église des Invalides. (Loi du 13 avril 1845.)	21,355 94	7,000 00	14,355 94	21,355 94	7,000 00	14,355 94	"	"	21,355 94	
44	Publication de l'ouvrage de MM. Botta et Flandin sur les découvertes provenant des fouilles opérées dans les ruines de l'ancienne Ninive. (Loi du 3 juillet 1846.)	126,750 00	120,250 00	6,500 00	126,750 00	107,250 00	19,500 00	"	"	126,750 00	
45	Achèvement et restauration de trois monuments historiques. (Loi du 22 juin 1845.)	600,596 57	503,603 03	96,993 54	600,596 57	468,801 31	131,795 26	"	"	600,596 57	
46	Établissement d'une ligne de télégraphie électrique de Paris à Lille et à la frontière de Belgique, et de Douai à Valenciennes. (Loi du 3 juillet 1846.)	233,650 00	169,916 70	63,733 30	233,650 00	168,723 01	64,926 99	"	"	233,650 00	
47	Achèvement du palais de la cour royale de Lyon (Loi du 19 juillet 1845.)	493,535 12	149,995 59	343,539 53	493,535 12	149,995 59	343,539 53	"	"	493,535 12	
48	Célébration des journées de juillet 1830	200,000 00	199,779 51	220 49	200,000 00	187,491 43	12,508 57	"	"	200,000 00	
49	Frais d'un procès soutenu par l'État à Lyon	"	"	4,597 80	4,597 80	3,659 02	4,597 80	4,597 80	"	4,597 80	
36 *bis*.	Dépenses des exercices périmés	3,787 38	3,787 38	"	3,787 38	"	128 36	"	"	3,787 38	
		43,599,649 16	39,787,604 46	4,418,366 50	44,205,970 96	38,323,237 07	5,882,733 89	1,265,697 80	659,376 00	44,205,970 96	
36	Dépenses des exercices clos	261,903 24	261,903 24	"	261,903 24	261,903 24	"	"	"	261,903 24	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	43,861,552 40	40,049,507 70	4,418,366 50	44,467,874 20	38,585,140 31	5,882,733 89	1,265,697 80	659,376 00	44,467,874 20	
								606,321 80			
	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.										
37	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels concédés aux départements (10 centimes)	20,284,252 45	27,634,408 09	5,016,245 86	32,650,653 95	26,297,348 20	6,353,305 75	"	"	32,650,653 95	
	Dépenses imputables sur le produit du fonds commun à répartir par ordonnance royale (6 centimes 4/10)	12,366,401 50									
	Dépenses imputables sur les produits éventuels ordinaires	870,648 07	602,246 83	268,401 24	870,648 07	461,288 95	409,359 12	"	"	870,648 07	
38	Dépenses facultatives. — Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux, etc.	11,452,721 33	8,848,056 99	3,764,014 52	12,612,071 51	8,139,693 92	4,472,377 59	"	"	12,612,071 51	
	Dépenses sur le produit du fonds commun	1,159,350 18									
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,908,155 69	216,024 41	1,692,131 28	1,908,155 69	195,484 02	1,712,671 67	"	"	1,908,155 69	
39	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur le produit des subventions pour travaux de routes.	1,187,081 33	541,018 48	646,062 85	1,187,081 33	425,945 69	761,135 64	"	"	1,187,081 33	
	Dépenses sur le produit des centimes extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	23,541,411 16	14,814,249 01	8,727,162 15	23,541,411 16	14,101,503 08	9,439,908 08	"	"	23,541,411 16	
	Dépenses sur produits d'emprunts autorisés par des lois spéciales.	4,006,729 96	2,623,156 91	1,383,573 05	4,006,729 96	2,434,407 41	1,572,322 55	"	"	4,006,729 96	
40	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux imputables sur les centimes additionnels spéciaux (5 centimes)	12,234,206 81	10,032,455 17	2,201,751 64	12,234,206 81	9,424,019 97	2,810,186 84	"	"	12,234,206 81	
	Dépenses imputables sur le produit des subventions communales et des souscriptions particulières	8,986,915 28	7,325,273 66	1,661,641 62	8,986,915 28	6,399,575 10	2,587,340 18	"	"	8,986,915 28	
	TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	97,997,873 76	72,636,889 55	25,360,984 21	97,997,873 76	67,879,266 34	30,118,607 42	"	"	97,997,873 76	
								"			
	RÉCAPITULATION.										
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	43,861,552 40	40,049,507 70	4,418,366 50	44,467,874 20	38,585,140 31	5,882,733 89	"	"	44,467,874 20	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	97,997,873 76	72,636,889 55	25,360,984 21	97,997,873 76	67,879,266 34	30,118,607 42	1,265,697 80	659,376 00	97,997,873 76	
		141,859,426 16	112,686,397 25	29,779,350 71	142,465,747 96	106,464,406 65	36,001,341 31	1,265,697 80	659,376 00	142,465,747 96	
								606,321 80			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	534,450f 00c	531,047f 43c	3,402f 57c	534,450f 00c	524,532f 18c	9,917f 82c	"	"	534,450f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses	102,000 00	96,479 05	25,520 95	122,000 00	95,648 35	26,351 65	20,000f 00c	"	122,000 00	
3	Subvention à la caisse des retraites	58,000 00	58,000 00	"	58,000 00	43,500 00	14,500 00	"	"	58,000 00	
	Agriculture et Haras.										
4	Écoles vétérinaires et bergeries	687,500 00	550,242 67	183,257 33	733,500 00	468,105 01	265,394 99	46,000 00	"	733,500 00	
5	Encouragements à l'agriculture	1,000,000 00	859,617 80	140,382 20	1,000,000 00	769,844 05	230,155 95	"	"	1,000,000 00	
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	1,498,000 00	1,491,320 54	86,679 46	1,578,000 00	1,430,789 70	147,210 30	80,000 00	"	1,578,000 00	
6 *bis.*	Remontes et encouragements à l'industrie particulière	842,000 00	742,394 51	99,605 49	842,000 00	727,002 51	114,997 49	"	"	842,000 00	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.										
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,165,000 00	1,103,753 37	61,246 63	1,165,000 00	1,053,753 37	111,246 63	"	"	1,165,000 00	
8	Encouragements au commerce et aux manufactures; publication des brevets d'invention, missions et travaux statistiques	264,000 00	172,275 23	105,437 59	277,712 82	163,608 58	114,104 24	13,712 82	"	277,712 82	
9	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	38,000 00	33,924 56	4,075 44	38,000 00	33,924 56	4,075 44	"	"	38,000 00	
10	Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	2,978,751 20	1,521,248 80	4,500,000 00	2,766,166 78	1,733,833 22	500,000 00	"	4,500,000 00	
11	Poids et mesures	725,000 00	658,950 50	66,049 50	725,000 00	599,020 59	125,979 41	"	"	725,000 00	
	Établissements thermaux et sanitaires.										
12	Entretien des établissements thermaux	230,000 00	253,347 81	26,652 19	280,000 00	230,614 41	49,385 59	50,000 00	"	280,000 00	
12 *bis.*	Subventions aux établissemts d'eaux minérales dont l'État n'est pas propriétaire	60,000 00	52,200 00	7,800 00	60,000 00	43,200 00	16,800 00	"	"	60.000 00	
13	Établissements et service sanitaire, encouragements à la vaccine	349,500 00	280,079 48	54,420 52	334,500 00	263,863 57	70,636 43	"	15,000f 00c	334,500 00	
	Secours.										
14	Secours aux colons	820,000 00	666,490 95	118,509 05	785,000 00	633,470 95	151,529 05	"	35,000 00	785,000 00	
15	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations, etc.	1,947,148 40	628,448 15	1,318,700 25	1,947,148 40	416,015 81	1,531,132 59	"	"	1,947,148 40	
"	Dépenses des exercices périmés	192 28	192 28	"	192 28	152 28	40 00	"	"	192 28	
		14,320,790 68	11,157,515 53	3,822,987 97	14,980,503 50	10,263,212 70	4,717,290 80	709,712 82	50,000 00	14,980,503 50	
16	Dépenses des exercices clos	7,275 99	7,275 99	"	7,275 99	7,275 99	"	"	"	7,275 99	
		14,328,066 67	11,164,791 52	3,822,987 97	14,987,779 49	10,270,488 69	4,717,290 80	709,712 82	50,000 00	14,987,779 49	
								659,712 82			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits.			PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS.		DÉPENSES probables de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
			DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.		
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	549,500f 00c	548,102f 68c	1,397f 32c	549,500f 00c	543,655f 76c	5,844f 24c	"	"	549,500f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	92,000 00	63,442 09	28,557 91	92,000 00	57,917 59	34,082 41	"	"	92,000 00	
2 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre	"	12,000 00	"	12,000 00	12,000 00	"	12,000f 00c	"	12,000 00	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,318,900 00	3,104,175 62	175,824 38	3,280,000 00	2,851,637 77	428,362 23	"	38,900f 00c	3,280,000 00	
4	Personnel des officiers et maîtres de ports du service maritime et des inspecteurs de la navigation	196,000 00	177,745 09	18,254 91	196,000 00	162,472 09	33,527 91	"	"	196,000 00	
5	Personnel des conducteurs embrigadés	1,450,000 00	1,313,424 70	106,575 30	1,420,000 00	1,181,858 28	238,141 72	"	30,000 00	1,420,000 00	
6	Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	560,300 00	439,611 68	120,688 32	560,300 00	416,995 18	143,304 82	"	"	560,300 00	
7	Personnel des gardes-mines	80,000 00	69,532 96	10,467 04	80,000 00	63,747 33	16,252 67	"	"	80,000 00	
8	Matériel des mines. (Services divers.)	70,000 00	53,010 86	16,989 14	70,000 00	49,370 16	20,629 84	"	"	70,000 00	
8 *bis.*	Dépenses relatives à l'installation de l'école des mineurs de Saint-Étienne	280,700 00	"	280,700 00	280,700 00	"	280,700 00	"	"	280,700 00	
9	Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle	68,900 00	68,650 04	249 96	68,900 00	68,404 62	495 38	"	"	68,900 00	
10	Subvention à la caisse des retraites	250,000 00	218,060 25	21,939 75	240,000 00	113,805 52	126,194 48	"	10,000 00	240,000 00	
11	Routes royales et ponts	32,200,000 00	31,666,106 30	569,893 70	32,236,000 00	26,561,644 50	5,674,355 50	36,000 00	"	32,236,000 00	
11 *bis.*	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	585,115 99	570,000 00	"	570,000 00	519,484 08	50,515 92	"	15,115 99	570,000 00	
12	Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	9,560,000 00	9,231,953 15	347,046 85	9,579,000 00	7,439,743 62	2,119,256 38	19,000 00	"	9,579,000 00	
13	Navigation intérieure. (Canaux.)	5,100,000 00	4,916,098 51	183,901 49	5,100,000 00	4,034,281 86	1,065,718 14	"	"	5,100,000 00	
14	Ports maritimes et services divers	6,050,000 00	5,470,910 43	329,089 57	5,800,000 00	4,053,123 03	1,746,876 97	"	250,000 00	5,800,000 00	
15	Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.)	541,300 00	351,335 03	48,664 97	400,000 00	312,574 18	87,425 82	"	141,300 00	400,000 00	
16	Continuation des études de chemins de fer	120,000 00	59,371 60	20,628 40	80,000 00	45,904 40	34,095 60	"	40,000 00	80,000 00	
17	Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	450,000 00	384,603 00	65,397 00	450,000 00	374,103 00	75,897 00	"	"	450,000 00	
18	Frais généraux du service des départements, secours, etc.	69,000 00	58,792 23	10,207 77	69,000 00	56,520 23	12,479 77	"	"	69,000 00	
19	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général	520,000 00	89,999 93	430,000 07	520,000 00	65,980 36	454,019 64	"	"	520,000 00	
20	Constructions et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtiments civils)	828,000 00	440,602 18	398,072 31	838,674 49	435,108 85	403,565 64	10,674 49	"	838,674 49	
	A REPORTER	62,939,715 99	59,307,528 33	3,184,546 16	62,492,074 49	49,440,332 41	13,051,742 08	77,674 49	525,315 99	62,492,074 49	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
	REPORT	62,939,715f 99	59,307,528f 33	3,184,546f 16c	62,492,074f 49c	49,440,332f 41c	13,051,742f 08c	77,674f 49c	525,315f 99c	62,492,074f 49c	
21	Travaux de construction, d'achèvement ou de grande réparation de divers édifices. (Loi du 19 juillet 1845.)	382,682 74	161,608 00	78,392 00	240,000 00	161,608 00	78,392 00	"	142,682 74	240,000 00	
22	Travaux à exécuter au palais de la Chambre des Députés. (Loi du 19 juillet 1845.)	561,087 71	227,860 75	162,139 25	390,000 00	225,209 98	164,790 02	"	171,087 71	390,000 00	
23	Agrandissement et réparation d'établissements d'intérêt général. (*Idem.*)	260,000 00	162,920 02	32,079 98	195,000 00	149,281 74	45,718 26	"	65,000 00	195,000 00	
24	Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	15,000 00	"	15,000 00	15,000 00	"	15,000 00	"	"	15,000 00	
27	Achèvement de divers édifices publics d'intérêt général	800,194 60	516,720 30	283,474 30	800,194 60	455,961 92	344,232 68	"	"	800,194 60	
28	Régularisation des abords du Panthéon et travaux à exécuter à la Chambre des Pairs. (Loi du 2 juillet 1844.)	3,599 35	3,599 35	"	3,599 35	599 35	3,000 00	"	"	3,599 35	
29	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale. (Loi du 24 mars 1841.)	150,000 00	148,273 72	124,615 54	272,889 26	148,273 72	124,615 54	122,889 26	"	272,889 26	
30	Achèvement de divers édifices publics d'intérêt général	35,855 18	17,557 21	18,297 97	35,855 18	17,557 21	18,297 97	"	"	35,855 18	
31	Travaux de routes royales	1,050,000 00	1,034,664 43	15,335 57	1,050,000 00	839,638 68	210,361 32	"	"	1,050,000 00	
32	Réparations de dommages causés aux routes et voies navigables, ainsi qu'aux digues et levées par les inondations du Rhône et de ses affluents. (Loi du 26 juillet 1844.)	10,000 00	"	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	"	"	10,000 00	
33	Réparations de dommages causés par les inondations aux routes royales et départementales, aux voies navigables, ainsi qu'aux digues et levées qui bordent les rivières	2,100,000 00	2,034,257 64	65,742 36	2,100,000 00	1,974,602 14	125,397 86	"	"	2,100,000 00	
34	Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux	500,000 00	40,000 00	80,000 00	120,000 00	40,000 00	80,000 00	"	380,000 00	120,000 00	
36	Travaux de routes royales et départementales	120,000 00	119,999 96	0 04	120,000 00	85,685 51	34,314 49	"	"	120,000 00	
37	Travaux aux digues, levées et voies navigables du bassin de la Loire	2,000,000 00	1,262,380 10	237,619 90	1,500,000 00	753,468 15	746,531 85	"	500,000 00	1,500,000 00	
38	Répartitions des dommages causés aux routes royales et départementales, en 1846, par les inondations de la Loire	600,000 00	491,746 66	58,253 34	550,000 00	295,723 81	254,276 19	"	50,000 00	550,000 00	
35	Travaux de grosses réparations aux bâtiments du ministère de la guerre	10,500 00	"	10,500 00	10,500 00	"	10,500 00	"	"	10,500 00	
39	Travaux à exécuter à l'école polytechnique et à la Chambre des Députés	179,000 00	1,994 50	133,005 50	135,000 00	1,569 50	133,430 50	"	44,000 00	135,000 00	
40	Démolition du clocher de l'église de Saint-Denis. (Loi du 3 juillet 1846.)	6,530 88	6,528 29	"	6,528 29	2,158 28	4,370 01	"	2 59	6,528 29	
41	Restauration de la salle de l'Académie royale de musique	"	85,500 00	54,500 00	140,000 00	85,500 00	54,500 00	140,000 00	"	140,000 00	
42	Travaux au palais de la Chambre des Députés	"	"	17,698 27	17,698 27	"	17,698 27	17,698 27	"	17,698 27	
43	Travaux relatifs au procès Praslin	"	"	7,361 73	7,361 73	"	7,361 73	7,361 73	"	7,361 73	
26	Dépenses des exercices périmés	10,696 81	10,696 81	"	10,696 81	9,864 00	832 81	"	"	10,696 81	
		71,734,863 26	65,633,836 07	4,588,561 91	70,222,397 98	54,687,034 40	15,535,363 58	365,623 75	1,878,089 03	70,222,397 98	
25	Dépenses des exercices clos	131,738 17	131,738 17	"	131,738 17	131,738 17	"	"	"	131,738 17	
	TOTAL de la Ire section	71,866,601 43	65,765,574 24	4,588,561 91	70,354,136 15	54,818,772 57	15,535,363 58	365,623 75	1,878,089 03	70,354,136 15	
								1,512,465 28			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	32,473f 46c	20,134f 14c	12,339f 32c	32,473f 46c	18,005f 40c	14,468f 06c	"	"	32,473f 46c	(A) On comprend dans les crédits accordés par des lois spéciales, pour la 2e section, 30,750,569 fr. 29 cent. de crédits supplémentaires ouverts provisoirement par des ordonnances royales en vertu de l'article 3, de la loi du 6 juin 1840, et on déduit des mêmes crédits les 59,245,000 francs annulés également par ordonnances royales sur l'exercice 1847 et transportés à l'exercice 1848. (Voir le tableau O du projet de la loi générale des crédits supplémentaires présenté le 3 janvier 1848.)
2	——— depuis le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,001,330 75	813,904 11	46,095 89	860,000 00	669,187 35	190,812 65	"	141,330f 75c	860,000 00	
4	Routes stratégiques de l'Ouest	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
5	Ponts	30,844 13	22,691 57	2,308 43	25,000 00	22,605 33	2,394 67	"	5,844 13	25,000 00	
6	Amélioration de rivières	1,103,282 80	983,607 23	66,392 77	1,050,000 00	807,149 44	242,850 56	"	53,282 80	1,050,000 00	
6 *bis.*	Amélioration de rivières. (*Loi du 8 juillet 1840.*)	819,143 59	496,706 90	53,293 10	550,000 00	367,915 13	182,084 87	"	269,143 59	550,000 00	
7	Canaux de 1821 et 1822	633,930 55	536,466 68	97,463 87	633,930 55	402,111 10	231,819 45	"	"	633,930 55	
8	Études de navigation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
9	Amélioration de ports maritimes	4,074,848 23	2,948,952 07	651,047 93	3,600,000 00	2,314,688 88	1,285,311 12	"	474,848 23	3,600,000 00	
10	Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires)	350,000 00	300,000 00	"	300,000 00	300,000 00	"	"	50,000 00	300,000 00	
10 *bis.*	Chemins de fer construits par l'État	110,000 00	608 71	9,391 29	10,000 00	608 71	9,391 29	"	100,000 00	10,000 00	
11	Établissement de nouveaux canaux	125,669 31	59,315 69	684 31	60,000 00	56,598 06	3,401 94	"	65,669 31	60,000 00	
11 *bis.*	Établissement de nouveaux canaux. (*Loi du 8 juillet 1840.*)	404,906 12	400,000 00	4,906 12	404,906 12	371,313 98	33,592 14	"	"	404,906 12	
		8,686,428 94	6,582,387 10	943,923 03	7,526,310 13	5,330,183 38	2,196,126 75	"	1,160,118 81	7,526,310 13	
12	Dépenses des exercices clos	312,398 10	312,398 10	"	312,398 10	312,398 10	"	"	"	312,398 10	
		8,998,827 04	6,894,785 20	943,923 03	7,838,708 23	5,642,581 48	2,196,126 75	"	1,160,118 81	7,838,708 23	
	2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*										
13	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	118,845,000f 00c	76,061,346f 25c	3,938,653 75	80,000,000 00	65,439,419 37	14,560,580 63	"	38,845,000 00	80,000,000 00	
14	Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen, et de Rouen au Havre	2,000,000 00	1,500,000 00	"	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	500,000 00	1,500,000 00	
14 *bis*	Prêt à la compagnie du chemin de fer de Montereau à Troyes	3,000,000 00	3,000,000 00	"	3,000,000 00	3,000,000 00	"	"	"	3,000,000 00	
15	Travaux de routes royales	15,313 01	14,653 93	659 08	15,313 01	8,845 58	6,467 43	"	"	15,313 01	
16	Ports maritimes et phares et fanaux	19,172,361 00	12,001,217 92	998,782 08	13,000,000 00	9,803,065 62	3,196,934 38	"	6,172,361 00	13,000,000 00	
17	Achèvement et perfectionnement des routes royales	16,570,059 94	14,804,227 07	1,195,772 93	16,000,000 00	11,882,122 28	4,117,877 72	"	570,059 94	16,000,000 00	
18	Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général	3,002,059 32	1,845,822 04	704,177 96	2,550,000 00	1,842,514 38	707,485 62	"	452,059 32	2,550,000 00	
19	Ponts	2,187,347 08	1,667,398 74	132,601 26	1,800,000 00	1,461,015 33	338,984 67	"	387,347 08	1,800,000 00	
20	Établissement de nouveaux canaux	12,500,000 00	8,089,032 69	910,967 31	9,000,000 00	6,871,520 83	2,128,479 17	"	3,500,000 00	9,000,000 00	
21	Amélioration de rivières	7,500,000 00	4,512,010 05	487,989 95	5,000,000 00	3,418,240 80	1,581,759 20	"	2,500,000 00	5,000,000 00	
		184,792,140 35	123,495,708 69	8,369,604 32	131,865,313 01	105,226,744 19	26,638,568 82	"	52,926,827 34	131,865,313 01	
	TOTAL GÉNÉRAL de la IIe Section	193,790,967 39	130,390,493 89	9,313,527 35	139,704,021 24	110,869,325 67	28,834,695 57	"	54,086,946 15	139,704,021 24	
								54,086,946 15			
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	71,866,601 43	65,765,574 24	4,588,561 91	70,354,136 15	54,818,772 57	15,535,363 58	"	1,512,465 28	70,354,136 15	
	IIe SECTION. — Service extraordinaire	193,790,967 39	130,390,493 89	9,313,527 35	139,704,021 24	110,869,325 67	28,834,695 57	"	54,086,946 15	139,704,021 24	
		265,657,568 82	196,156,068 13	13,902,089 26	210,058,157 39	165,688,098 24	44,370,059 15	"	55,599,411 43	210,058,157 39	
								55,599,411 43			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ouverts par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,956,700f 00c	1,963,927f 00c	4,773f 00c	1,968,700f 00c	1,952,980f 44c	15,719f 56c	12,000f 00c	"	1,968,700f 00c	
2	——— (Matériel.)	317,150 00	186,075 66	131,074 34	317,150 00	183,375 26	133,774 74	"	"	317,150 00	
3	Frais généraux d'impressions	235,000 00	197,277 58	87,342 42	284,620 00	196,004 45	88,615 55	49,620 00	"	284,620 00	
4	États-majors	18,055,061 00	17,008,250 18	726,110 82	17,734,361 00	15,684,310 60	2,050,050 40	"	320,700f 00c	17,734,361 00	
5	Gendarmerie	21,601,968 00	21,477,715 92	432,632 08	21,910,348 00	20,440,405 47	1,469,942 53	308,380 00	"	21,910,348 00	
6	Subvention à la ville de Paris pour la garde municipale	1,997,006 00	1,915,000 00	82,006 00	1,997,006 00	1,915,000 00	82,006 00	"	"	1,997,006 00	
7	Recrutement et réserve	477,000 00	436,110 52	40,889 48	477,000 00	434,626 52	42,373 48	"	"	477,000 00	
8	Justice militaire	833,687 00	608,788 62	224,898 38	833,687 00	578,114 33	255,572 67	"	"	833,687 00	
9	Solde et entretien des troupes	165,680,856 00	166,702,224 96	7,279,043 04	173,981,268 00	161,617,862 02	12,363,405 98	8,300,412 00	"	173,981,268 00	
10	Habillement et campement	16,833,155 00	9,792,279 63	7,040,875 37	16,833,155 00	9,709,174 85	7,123,980 15	"	"	16,833,155 00	
11	Lits militaires	5,836,052 00	3,982,409 32	1,853,642 68	5,836,052 00	3,934,789 04	1,901,262 96	"	"	5,836,052 00	
12	Transports généraux	2,251,524 00	1,833,941 03	317,582 97	2,151,524 00	1,769,589 64	381,934 36	"	100,000 00	2,151,524 00	
13	Remonte générale	6,420,780 00	5,881,385 22	335,624 78	6,217,010 00	5,844,274 42	375,885 15	"	203,770 00	6,217,010 00	
14	Harnachement	728,825 00	444,796 77	284,028 23	728,825 00	425,873 50	299,801 93	"	"	728,825 00	
15	Fourrages	30,458,713 00	41,130,547 52	3,604 48	41,134,152 00	41,119,663 58	14,488 42	10,675,439 00	"	41,134,152 00	
16	Soldes de non-activité et de réforme	470,730 00	346,024 74	59,705 26	405,730 00	305,502 04	100,227 96	"	65,000 00	405,730 00	
17	Secours	1,119,000 00	1,065,390 98	43,609 02	1,109,000 00	1,004,380 46	104 619 54	"	10,000 00	1,109,000 00	
18	Dépenses temporaires	406,600 00	345 080 36	40,519 64	385,600 00	274,481 59	111,118 41	"	21,000 00	385,600 00	
19	Subvention au fonds de retraite des employés	619,000 00	619,000 00	"	619,000 00	619,000 00	"	"	"	619,000 00	
20	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	145,000 00	96,480 55	48,519 45	145,000 00	87,659 48	57,340 52	"	"	145,000 00	
21	Matériel de l'artillerie	7,135,507 00	4,520,493 19	2,615,013 81	7,135,507 00	4,473,930 36	2,661,576 64	"	"	7,135,507 00	
22	Poudres et salpêtres (Personnel.)	488,920 00	449,939 54	48,980 46	498,920 00	439,411 53	59,508 47	10,000 00	"	498,920 00	
23	——— (Matériel.)	3,580,535 00	3,092,600 12	972,806 88	4,065,407 00	2,957,048 22	1,108,358 78	484,872 00	"	4,065,407 00	
24	Matériel du génie. (Divisions territoriales de l'intérieur.)	8,323,500 00	6,562,400 79	1,761,099 21	8,323,500 00	6,390,656 31	1,932,843 69	"	"	8,323,500 00	
25	——— (Algérie.)	7,646,000 00	7,363,079 55	282,920 45	7,646,000 00	6,966,259 98	679,740 02	"	"	7,646,000 00	
26	Écoles militaires	2,168,998 00	1,692,147 10	476,850 90	2,168,998 00	1,661,254 02	507,743 98	"	"	2,168,998 00	
27	Invalides de la guerre	2,732,559 00	2,414,307 39	318,251 61	2,732,559 00	2,414,307 39	318,251 61	"	"	2,732,559 00	
28	Gouvernement de l'Algérie	2,669,200 00	2,146,908 71	606,291 29	2,753,200 00	1,930,442 79	822,757 21	84,000 00	"	2,753,200 00	
29	Services militaires irréguliers en Algérie	7,847,909 00	5,919,042 85	1,928,866 15	7,847,909 00	5,782,438 63	2,065,470 37	"	"	7,847,909 00	
30	Service maritime en Algérie	482,000 00	200,758 76	378,298 24	579,057 00	190,111 09	388,945 91	97,057 00	"	579,057 00	
31	Services civils en Algérie	4,286,135 00	2,993,332 01	1,349,454 99	4,342,787 00	3,062,658 73	1,280,128 27	56,652 00	"	4,342,787 00	
32	Colonisation en Algérie	2,000,000 00	839,875 66	1,160,124 34	2,000,000 00	771,888 92	1,228,111 08	"	"	2,000,000 00	
33	Travaux civils extraordinaires en Algérie	8,266,900 00	5,232,956 87	3,033,943 13	8,266,900 00	5,422,722 86	2,844,177 14	"	"	8,266,900 00	
34	Dépenses secrètes en Algérie	450,000 00	395,000 00	55,000 00	450,000 00	395,000 00	55,000 00	"	"	450,000 00	
35	Dépenses des exercices périmés	22,069 00	22,069 00	"	22,069 00	21,338 40	730 60	"	"	22,069 00	
		334,544,039 00	319,877,618 10	34,024,382 90	353,902,001 00	310,976,536 92	42,925,464 08	20,078,432 00	720,470 00	353,902,001 00	
36	Dépenses des exercices clos	1,354,583 67	1,354,583 67	"	1,354,583 67	1,354,583 67	"	"	"	1,354,583 67	
	TOTAL de la 1re section	335,898,622 67	321,232,201 77	34,024,382 90	355,256,584 67	312,331,120 59	42,925,464 08	20,078,432 00	720,470 00	355,256,584 67	
								19,357,962 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
1	Travaux de fortification de Paris	3,644,235f 60c	2,358,118f 42c	1,286,117f 18c	3,644,235f 60c	2,349,171f 79c	1,295,063f 81c	"	"	3,644,235f 60c	(A) Y compris 4,696,255f 13c de crédits non employés sur l'exercice 1846, et transportés provisoirement à l'exercice 1847 par des ordonnances royales. (Voir le tableau O du projet de la loi générale des crédits supplémentaires présenté le 3 janvier 1848.)
2	Travaux de fortification des places autres que Paris	6,946,701 85	3,730,931 74	3,215,770 11	6,946,701 85	3,687,900 79	3,258,801 06	"	"	6,946,701 85	
3	Travaux pour les bâtiments militaires	8,650,957 37	6,903,402 19	1,747,555 18	8,650,957 37	6,834,850 11	1,816,107 26	"	"	8,650,957 37	
4	Constructions pour le service de l'artillerie	1,450,561 48	752,057 06	698,504 42	1,450,561 48	731,661 54	718,899 94	"	"	1,450,561 48	
5	Constructions aux établissements de poudres et salpêtres	1,605,298 83	63,226 82	1,542,072 01	1,605,298 83	63,226 82	1,542,072 01	"	"	1,605,298 83	
		22,297,755 13 (A)	13,807,736 23	8,490,018 90	22,297,755 13	13,666,811 05	8,630,944 08	"	"	22,297,755 13	
	2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*										
6	Travaux de fortification du port du Havre	2,022,050 98	987,000 00	1,035,050 98	2,022,050 98	987,000 00	1,035,050 98	"	"	2,022,050 98	(B) Y compris 4,758,272f 86c de crédits non employés sur l'exercice 1846, et transportés à l'exercice 1847 par des ordonnances royales. (Voir le tableau mentionné ci-dessus.)
7	Armement des fortifications de Paris	3,732,245 49	2,529,606 96	1,202,638 53	3,732,245 49	2,459,103 32	1,273,142 17	"	"	3,732,245 49	
8	Travaux de fortification de diverses places	7,278,884 49	2,620,965 57	4,657,918 92	7,278,884 49	2,556,568 55	4,722,315 94	"	"	7,278,884 49	
9	Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	143,091 90	22,324 50	120,767 40	143,091 90	22,324 50	120,767 40	"	"	143,091 90	
10	Création d'un hôpital militaire thermal à Vichy	160,000 00	9,800 00	150,200 00	160,000 00	6,000 00	154,000 00	"	"	160,000 00	
		13,336,272 86 (B)	6,169,697 03	7,166,575 83	13,336,272 86	6,030,996 37	7,305,276 49	"	"	13,336,272 86	
	TOTAL GÉNÉRAL de la 2e section	35,634,027 99	19,977,433 26	15,656,594 73	35,634,027 99	19,697,807 42	15,936,220 57	"	"	35,634,027 99	
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	335,898,622 67	321,232,201 77	34,024,382 90	355,256,584 67	312,331,120 59	42,925,464 08	20,078,432f 00c	720,470f 00c	355,256,584 67	
	IIe SECTION. — Service extraordinaire	35,634,027 99	19,977,433 26	15,656,594 73	35,634,027 99	19,697,807 42	15,936,220 57	"	"	35,634,027 99	
		371,532,650 66	341,209,635 03	49,680,977 63	390,890,612 66	332,028,928 01	58,861,684 65	20,078,432 00	720,470 00	390,890,612 66	
								19,357,962 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

MINISTÈRE DE LA MARINE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	Ier SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	923,200f 00c	913,191f 65c	10,008f 35c	923,200f 00c	911,132f 47c	12,067f 53c	"	"	923,200f 00c	
1 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre	"	12,000 00	"	12,000 00	12,000 00	"	12,000f 00c	"	12,000 00	
2	Administration centrale. (Matériel.)	184,874 00	142,640 79	42,233 21	184,874 00	140,848 30	44,025 70	"	"	184,874 00	
	Service général.										
3	Officiers militaires et civils	6,237,160 00	5,875,944 80	361,215 20	6,237,160 00	5,665,657 81	571,502 19	"	"	6,237,160 00	
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,826,359 00	1,747,308 13	79,050 87	1,826,359 00	1,696,150 69	130,208 31	"	"	1,826,359 00	
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	32,118,799 00	24,117,039 47	9,132,159 53	33,249,199 00	23,365,606 28	9,883,592 72	1,130,400 00	"	33,249,199 00	
6	Hôpitaux	1,933,228 00	1,246,301 03	686,926 97	1,933,228 00	1,182,144 57	751,083 43	"	"	1,933,228 00	
7	Vivres	12,804,564 00	11,678,045 02	4,165,750 09	15,843,795 11	11,230,850 11	4,612,945 00	3,039,231 11	"	15,843,795 11	
8	Justice maritime	91,100 00	74,207 35	16,892 65	91,100 00	68,046 44	23,053 56	"	"	91,100 00	
9	Salaires d'ouvriers	11,328,150 00	11,252,337 49	77,212 51	11,329,550 00	11,076 078 66	253,471 34	1,400 00	"	11,329,550 00	
10	Approvisionnements généraux de la flotte	26,171,355 00	22,056,237 45	4,122,617 55	26,178,855 00	21,177,298 41	5,001,556 59	7,500 00	"	26,178,855 00	
10 *bis*	——— (Croisière de la côte occidentale d'Afrique.)	5,149,925 46	1,490,032 15	624,967 85	2,115,000 00	1,475,834 11	639,165 89	"	3,034,925f 46c	2,115,000 00	
10 *ter*	——— (Mourillon, Loi du 3 juillet 1846.)	707,558 22	318,490 87	389,067 35	707,558 22	213,330 33	494,227 89	"	"	707,558 22	
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,791,000 00	3,008,241 54	982,758 46	3,991,000 00	2,820,495 06	1,170,504 94	200,000 00	"	3,991,000 00	
11 *bis*	——— (Loi du 3 juillet 1846)	315,136 08	300,323 02	14,813 06	315,136 08	300,323 02	14,813 06	"	"	315,136 08	
12	Poudres	370,746 00	"	370,746 00	370,746 00	"	370,746 00	"	"	370,746 00	
13	École navale en rade de Brest	103,400 00	89,132 61	14,267 39	103,400 00	89,132 61	14,267 39	"	"	103,400 00	
14	Affrétements et transports par mer	300,000 00	123,350 22	176,649 78	300,000 00	119,830 27	180,169 73	"	"	300,000 00	
15	Chiourmes	347,000 00	250,282 09	96,717 91	347,000 00	245,114 46	101,885 54	"	"	347,000 00	
16	Frais généraux d'impressions	320,000 00	216,743 46	153,256 54	370,000 00	211,973 23	158,026 77	50,000 00	"	370,000 00	
17	Fournitures de bureau des ports, chauffage et éclairage	250,000 00	245,509 76	6,219 26	251,729 02	220,633 92	31,095 10	1,729 02	"	251,729 02	
18	Dépenses temporaires	142,000 00	89,994 08	52,005 92	142,000 00	81,901 34	60,098 66	"	"	142,000 00	
	Service scientifique.										
19	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	465,700 00	442,428 88	23,271 12	465,700 00	427,453 24	38,246 76	"	"	465,700 00	
20	——— (Matériel.)	500,600 00	378,476 42	122,123 58	500,600 00	367,297 55	133,302 45	"	"	500,600 00	
28	Dépenses des exercices périmés	16,792 61	16,192 60	"	16,192 60	16,192 60	"	"	600 01	16,192 60	
		106,398,647 37	86,084,450 88	21,720,931 15	107,805,382 03	83,115,325 48	24,690,056 55	4,442,260 13	3,035,525 47	107,805,382 03	
27	Dépenses des exercices clos	1,916,899 32	1,916,899 32	"	1,916,899 32	1,916,899 32	"	"	"	1,916,899 32	
	TOTAL de la Ire section	108,315,546 69	88,001,350 20	21,720,931 15	109,722,281 35	85,032,224 80	24,690,056 55	4,442,260 13	3,035,525 47	109,722,281 35	
	Payements faits par le trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1847					3,977,401 66	3,977,401 66	"	"	"	
						89,009,626 46	20,712,654 89	4,442,260 13	3,035,525 47	109,722,281 35	
								1,406,734 66			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
	Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.										
1	Fort Boyard	314,415f 48c	279,068f 51c	35,346f 97c	314,415f 48c	270,856f 55c	43,558f 93c	"	"	314,415f 48c	(A) On comprend dans les crédits accordés par des lois spéciales, pour la 2e section, les 5,909,636 fr. 65 cent. de crédits supplémentaires, ouverts provisoirement par des ordonnances royales en vertu de l'article 3 de la loi du 6 juin 1840; et on déduit des mêmes crédits les 5,600,000 francs annulés également par ordonnances royales sur l'exercice 1847 et transportés à l'exercice 1848. (Voir le tableau O du projet de la loi générale des crédits supplémentaires présenté le 3 janvier 1848.)
3	Établissements à créer à Castineau	611,282 50	146,273 29	150,000 00	296,273 29	106,407 87	189,865 42	"	315,009f 21c	296,273 29	
4	Digue et arsenal de Cherbourg	5,700,000 00	4,632,877 50	1,067,122 50	5,700,000 00	4,574,878 84	1,125,121 16	"	"	5,700,000 00	
		6,625,697 98	5,058,219 30	1,252,469 47	6,310,688 77	4,952,143 26	1,358,545 51	"	315,009 21	6,310,688 77	
	2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*										
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	199,791 30	"	"	"	"	"	"	199,791 30	"	
6	Amélioration de Port-Vendres	984,147 37	347,543 27	100,000 00	447,543 27	232,738 49	214,804 78	"	536,604 10	447,543 27	
7	Salaires d'ouvriers	1,650,000 00	890,009 62	759,990 38	1,650,000 00	434,219 83	1,215,780 17	"	"	1,650,000 00	
8	Approvisionnements généraux de la flotte	4,950,000 00	881,887 62	4,068,112 38	4,950,000 00	574,324 65	4,375,675 35	"	"	4,950,000 00	
9	Approvisionnements de prévoyance	6,700,000 00	5,881,115 89	818,884 11	6,700,000 00	5,817,449 15	882,550 85	"	"	6,700,000 00	
		14,483,938 67	8,000,556 40	5,746,986 87	13,747,543 27	7,058,732 12	6,688,811 15	"	736,395 40	13,747,543 27	
	TOTAL GÉNÉRAL de la 2e section	21,109,636 65 (A)	13,058,775 70	6,999,456 34	20,058,232 04	12,010,875 38	8,047,356 66	"	1,051,404 61	20,058,232 04	
	RÉCAPITULATION.										
	1re SECTION — Service ordinaire	108,315,546 69	88,001,350 20	21,720,931 15	109,722,281 35	89,009,626 46	20,712,654 89	4,442,260f 13c	3,035,525 47	109,722,281 35	
	2e SECTION. — Service extraordinaire	21,109,636 65	13,058,775 70	6,999,456 34	20,058,232 04	12,010,875 38	8,047,356 66	"	1,051,404 61	20,058,232 04	
		129,425,183 34	101,060,125 90	28,720,387 49	129,780,513 39	101,020,501 84	28,760,011 55	4,442,260 13	4,086,930 08	129,780,513 39	
								355,330f 05c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
		Service général.				MINISTÈRE DES FINANCES.						
25	Cour des comptes.	Personnel	1,192,400f 00c	1,111,737f 84c	80,662f 16c	1,192,400f 00c	1,110,624f 69c	81,775f 31c	"	"	1,192,400f 00c	
26		Matériel et dépenses diverses	70,495 00	55,800 11	14,694 89	70,495 00	50,360 65	20,134 35	"	"	70,495 00	
27	Administration centrale des finances.	Personnel	5,750,600 00	5,710,502 63	25,597 78	5,736,100 41	5,662,062 63	74,037 78	"	14,499f 59c	5,736,100 41	
28		Matériel	632,100 00	610,710 58	15,000 00	625,710 58	399,982 46	225,728 12	"	6,389 42	625,710 58	
29		Dépenses diverses	307,389 00	248,554 18	20,258 45	268,812 63	213,850 49	54,962 14	"	38,576 37	268,812 63	
30	Monnaies et médailles (service des établissements monétaires.)	Personnel	154,400 00	115,391 71	30,000 00	145,391 71	111,708 41	33,683 30	"	9,008 29	145,391 71	
31		Matériel	67,700 00	46,730 47	20,969 53	67,700 00	38,246 84	29,453 16	"	"	67,700 00	
32		Dépenses diverses	5,100 00	2,000 00	6,864 49	8,864 49	2,000 00	6,864 49	3,764 49	"	8,864 49	
79		Reprise par l'État du mobilier de la monnaie de Lille	"	127,646 33	"	127,646 33	127,646 33	"	127,646 33	"	127,646 33	
82		Réparations de bâtiments à l'atelier des médailles	"	"	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	
84		Travaux d'appropriations à l'hôtel des monnaies de Paris	"	26,816 17	333 83	27,150 00	"	27,150 00	27,150 00	"	27,150 00	
85		Dépenses relatives à des essais de fabrication de monnaies de bronze	"	9,999 97	"	9,999 97	"	9,999 97	9,999 97	"	9,999 97	
86		Achat de presses monétaires et travaux à l'hôtel des monnaies de Paris	"	7,963 95	1,600 00	9,563 95	"	9,563 95	9,563 95	"	9,563 95	
87		Retrait et démonétisation de diverses pièces	3,107,512 40	1,146,860 88	"	1,146,860 88	1,146,860 88	"	"	1,960,651 52	1,146,860 88	
33	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,270,000 00	2,549,959 68	865,040 32	3,415,000 00	2,645,871 10	769,128 90	145,000 00	"	3,415,000 00	
34		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	5,081,000 00	4,145,688 00	935,312 00	5,081,000 00	3,895,696 12	1,185,303 88	"	"	5,081,000 00	
35		Traitement et frais de service des payeurs dans les départements	1,060,000 00	1,051,302 47	8,697 53	1,060,000 00	959,272 04	100,727 96	"	"	1,060,000 00	
35 *bis*	Dépenses des exercices périmés		293,354 36	92,491 19	40,000 00	132,491 19	72,571 19	59,920 00	"	160,863 17	132,491 19	
80	Dépenses de la Cour des Pairs		"	10,000 00	"	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	"	10,000 00	
88	Frais de mission à l'étranger pour l'étude de la législation sur le sel		"	13,958 10	"	13,958 10	10,000 00	3,958 10	13,958 10	"	13,958 10	
			20,992,050 76	17,084,114 26	2,075,030 98	19,159,145 24	16,456,753 83	2,702,391 41	357,082 84	2,189,988 36	19,159,145 24	
"	Dépenses des exercices clos		1,338,876 51	1,338,876 51	"	1,338,876 51	1,338,876 51	"	"	"	1,338,876 51	
			22,330,927 27	18,422,990 77	2,075,030 98	20,498,021 75	17,795,630 34	2,702,391 41	357,082 84	2,189,988 36	20,498,021 75	
									1,832,905 52			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
36	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,422,700f 00c	2,375,509f 44c	25,000f 00c	2,400,509f 44c	2,166,696f 29c	233,813f 15c	"	22,190f 56c	2,400,509f 44c	
37	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	1,632,559 00	1,595,175 30	2,000 00	1,597,175 30	1,553,981 53	43,193 77	"	35,383 70	1,597,175 30	
39	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	403,454 80	403,454 80	"	403,454 80	241,703 27	161,751 53	"	"	403,454 80	
	Cadastre — ——— imputables sur le produit des centmes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	1,018,001 67	1,018,001 67	"	1,018,001 67	493,190 93	524,810 74	"	"	1,018,001 67	
40	Mutations cadastrales	600,000 00	452,728 03	20,000 00	472,728 03	450,136 74	22,591 29	"	127,271 97	472,728 03	
41	Remises aux percepteurs, frais de distribution de 1er avertissement, frais judiciaires et secours	11,891,675 14	11,662,752 62	237,922 52	11,900,675 14	9,392,174 50	2,508,500 64	9,000f 00c	"	11,900,675 14	
	ENREGISTREMENT, DOMAINE ET TIMBRE. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
42	Enregistrement et domaines — Personnel	9,272,800 00	9,596,279 16	"	9,596,279 16	9,585,962 12	10,317 04	323,479 16	"	9,596,279 16	
43	Enregistrement et domaines — Matériel	308,500 00	192,730 12	6,000 00	198,730 12	144,981 91	53,748 21	"	109,769 88	198,730 12	
44	Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	806,300 00	786,822 31	27,400 00	814,222 31	748,331 11	65,891 20	7,922 31	"	814,222 31	
45	Timbre — Personnel	427,700 00	427,385 54	"	427,385 54	422,607 57	4,777 97	"	314 46	427,385 54	
46	Timbre — Matériel et dépenses diverses	529,400 00	611,639 81	19,500 00	631,139 81	526,924 19	104,215 62	101,739 81	"	631,139 81	
	FORÊTS. (*Service administratif et de surveillance dans les départements.*)										
47	Personnel	3,637,900 00	3,506,731 00	38,269 00	3,545,000 00	3,146,649 66	398,350 34	"	92,900,00	3,545,000 00	
48	Matériel	1,268,700 00	1,306,029 00	412,671 00	1,718,700 00	1,177,040 00	541,660 00	450,000 00	"	1,718,700 00	
49	Dépenses diverses	526,900 00	510,187 00	146,713 00	656,900 00	435,243 42	221,656 58	130,000 00	"	656,900 00	
76	Dépenses de la commission mixte des bois résineux	15,000 00	8,045 00	6,955 00	15,000 00	5,540 64	9,459 36	"	"	15,000 00	
	DOUANES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
50	Personnel	23,979,000 00	23,587,000 00	350,000 00	23,937,000 00	23,567,134 19	369,865 81	"	42,000 00	23,937,000 00	
51	Matériel	595,300 00	387,984 00	207,316 00	595,300 00	286,520 73	308,779 27	"	"	595,300 00	
52	Dépenses diverses	1,932,050 00	1,724,750 00	204,300 00	1,929,050 00	1,722,953 27	206,096 73	"	3,000 00	1,929,050 00	
75	Frais de nouveaux services de douanes	73,600 00	92,000 00	"	92,000 00	90,298 27	1,701 73	18,400 00	"	92,000 00	
77	Acquisition de terrains et constructions pour la réorganisation de la seconde ligne d'inspection des douanes, à Lille	194,000 00	82,547 87	"	82,547 87	1,032 67	81,515 20	"	111,452 13	82,547 87	
81	Construction d'une nouvelle douane (direction de Besançon)	"	"	22,737 30	22,737 30	"	22,737 30	22,737 30	"	22,737 30	
	À REPORTER	61,535 540 61	60,327,752 67	1,726,783 82	62,054,536 49	56,159,103 01	5,895,433 48	1,063,278 58	544,282 70	62,054,536 49	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	REPORT	61,535,540f 61c	60,327,752f 67c	1,726,783f 82c	62,054,536f 49c	56,159,103f 01c	5,895,433f 48c	1,063,278f 58c	544,282f 70c	62,054,536f 49c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
53	Contributions indirectes. — Personnel	19,925,128 00	17,331,683 55	2,768,444 45	20,100,128 00	18,402,263 35	1,697,864 65	175,000 00	"	20,100,128 00	
54	Contributions indirectes. — Matériel	452,100 00	203,096 14	249,003 86	452,100 00	243,129 15	208,970 85	"	"	452,100 00	
55	Contributions indirectes. — Dépenses diverses	1,542,152 00	1,473,838 87	49,313 13	1,523,152 00	1,464,540 82	58,611 18	"	19,000 00	1,523,152 00	
56	Contributions indirectes. — Avances recouvrables	937,000 00	782,510 44	179,489 56	962,000 00	808,107 74	153,892 26	25,000 00	"	962,000 00	
57	Poudres à feu. — Personnel	63,000 00	27,942 20	43,557 80	71,500 00	70,495 89	1,004 11	8,500 00	"	71,500 00	
88	Poudres à feu. — Matériel et dépenses diverses	3,075,980 00	177,673 19	3,333,546 81	3,511,220 00	217,699 46	3,293,520 54	435,240 00	"	3,511,220 00	
	TABACS. (*Exploitation.*)										
59	Personnel	1,007,000 00	1,006,672 69	"	1,006,672 69	1,001,522 69	5,150 00	"	327 31	1,006,672 69	
60	Matériel	6,882,220 00	5,870,800 17	145,285 61	6,016,085 78	5,461,022 88	555,062 90	"	866,134 22	6,016,085 78	
61	Achats et transports de tabacs	24,700,000 00	24,624,304 97	66,214 66	24,690,519 63	22,840,028 67	1,850,490 96	"	9,480 37	24,690,519 63	
62	Dépenses diverses	265,000 00	238,270 79	25,000 00	263,270 79	223,570 79	39,700 00	"	1,729 21	263,270 79	
	POSTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
63	Administration et perception. — Personnel	11,078,350 00	11,134,802 54	387,047 46	11,521,850 00	11,050,824 76	471,025 24	443,500 00	"	11,521,850 00	
64	Administration et perception. — Matériel	846,830 00	613,485 39	290,306 46	903,791 85	597,975 22	305,816 63	56,961 85	"	903,791 85	
65	Administration et perception. — Dépenses diverses	1,406,136 00	984,873 79	372,962 21	1,357,836 00	946,875 26	410,960 74	"	48,300 00	1,357,836 00	
66	Transport des dépêches. — Personnel	2,727,200 00	2,355,777 15	355,422 85	2,711,200 00	2,211,146 44	500,053 56	"	16,000 00	2,711,200 00	
67	Transport des dépêches. — Matériel	12,264,374 00	11,306,667 52	817,706 48	12,124,374 00	10,723,751 04	1,400,622 96	"	140,000 00	12,124,374 00	
68	Transport des dépêches. — Dépenses diverses	5,150,875 00	4,399,910 64	1,416,734 36	5,816,645 00	4,350,586 72	1,466,058 28	665,770 00	"	5,816,645 00	
"	Construction de trois paquebots à vapeur destinés à la correspondance entre Calais et Douvres	900,000 00	368,348 46	104,151 54	472,500 00	268,348 46	204,151 54	"	427,500 00	472,500 00	
"	Dépenses pour le maintien des relais de poste	175,000 00	118,750 00	51,050 00	169,800 00	47,000 00	122,800 00	"	5,200 00	169,800 00	
		154,933,885 61	143,347,161 17	12,382,021 06	155,729,182 23	137,087,992 35	18,641,189 88	2,873,250 43	2,077,953 81	155,729,182 23	
								795,296 62			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,690,495f 39c	"	9,690,495f 39c						
	Idem extraordinaires des communes		18,818,846 33	"	18,818,846 33						
	Idem des chemins vicinaux		9,361,092 02	"	9,361,092 02						
	Idem de l'instruction primaire		4,432,021 43	"	4,432,021 43						
	Idem sur les produits des centimes additionnels applicables aux frais de rôles spéciaux de divers impositions communales		36,264 99	"	36,264 99						
	Idem des produits imposés pour frais de perception de diverses impositions communales	51,859,261f 11c	1,265,565 77	"	1,265,565 77	38,266,518f 32c	13,667,619f 67c	74,876f 88c	"	51,934,137f 99c	
	Dégrèvement pour démolition et construction nouvelles		144,876 88	"	144,876 88						
69	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		2,007,406 02	"	2,007,406 02						
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		736,855 50	"	736,855 50						
	——— des patentes		1,803,781 97	"	1,803,781 97						
	Attributions aux communes sur la contribution des patentes		2,885,453 25	"	2,885,453 25						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions. (*Contributions foncière, personnelle et mobilière*)		751,478 44	"	751,478 44						
	Taxes perçues en vertu de rôles.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines		142 26	5,857f 74c	6,000 00						
	——— sur le droit annuel dû par les chefs d'école		200 00	800 00	1,000 00						
	——— sur les rétributions imposées pour vérification des poids et mesures	17,000 00	668 23	9,331 77	10,000 00	187 16	16,812 84	"	"	17,000 00	
		51,876,261 11	51,935,148 48	15,989 51	51,951,137 99	38,266,705 48	13,684,432 51	74,876 88	"	51,951,137 99	
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		1,729,006 84	12,500 00	1,741,506 84						
	Forêts		101,287 00	27,713 00	129,000 00						
70	Douanes		100,000 00	"	100,000 00						
	Contributions indirectes	2,366,000 00	237,479 30	21,673 70	259,153 00	2,110,831 67	398,740 43	299,670 04	156,097f 94c	2,509,572 10	
	Postes		36,945 96	29,064 24	66,010 20						
	Produits divers		183,902 06	30,000 00	213,902 06						
71	Répartitions de produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,150,000 00	1,240,000 00	"	1,240,000 00	1,192,457 05	47,542 95	90,000 00	"	1,240,000 00	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		1,966,589 85	15,000 00	1,981,589 85						
	Forêts		176,492 00	13,408 00	189,900 00						
72	Douanes	3,512,000 00	940,000 00	"	940,000 00	3,892,688 81	524,468 44	1,176,589 85	271,432 60	4,417,157 25	
	Contributions indirectes		914,109 66	380,890 34	1,295,000 00						
	Postes		8,960 55	1,706 85	10,667 40						
73	Primes à l'exportation des marchandises	15,000,000 00	19,855,000 00	786,000 00	20,641,000 00	16,798,579 24	3,842,420 76	5,641,000 00	"	20,641,000 00	
74	Escompte sur divers droits	2,380,000 00	2,350,285 20	186,014 80	2,536,300 00	2,466,223 95	70,076 05	156,300 00	"	2,536,300 00	
		76,284,261 11	81,775,206 90	1,519,960 44	83,295,167 34	64,727,486 20	18,567,681 14	7,438,436 77	427,530 54	83,295,167 34	
								7,010,906 23			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1848.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses propres à l'exercice 1847.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	378,595,874f 89	365,779,324f 38	20,658,087f 38	386,437,411f 76	351,706,791f 30	"	351,706,791f 30	34,730,620f 46c	7,841,536f 87	"	386,437,411f 76	
Dotations	14,819,271 00	14,819,271 00	"	14,819,271 00	14,794,271 00	"	14,794,271 00	25,000 00	"	"	14,819,271 00	
Ministère de la justice et des cultes	65,795,549 94	59,994 904 04	6,830,216 12	66,825,120 16	54,220,997 63	126,470f 80	54,347,468 43	12,477,651 73	1,029,570 22	"	66,825,120 16	
——— des affaires étrangères	9,540,286 59	8,308,388 95	1,907,179 36	10,215,568 31	7,151,742 42	274,296 80	7,426,039 22	2,789,529 09	675,281 72	"	10,215,568 31	
——— de l'instruction publique	19,269,438 10	15,080,542 13	4,188,895 97	19,269,438 10	14,330,355 35	18,576 53	14,348,931 88	4,920,506 22	"	"	19,269,438 10	
——— de l'intérieur	141,859,426 16	112,686,397 25	29,779,350 71	142,465,747 96	106,202,503 41	261,903 24	106,464,406 65	36,001,341 31	606,321 80	"	142,465,747 96	
——— de l'agriculture et du commerce	14,328,066 67	11,164,791 52	3,822,987 97	14,987,779 49	10,263,212 70	7,275 99	10,270,488 69	4,717,290 80	659,712 82	"	14,987,779 49	
——— des travaux publics	71,866,601 43	65,765,574 24	4,588,561 91	70,354,136 15	54,687,034 40	131,738 17	54,818,772 57	15,535,363 58	"	1,512,465 28	70,354,136 15	
——— de la guerre	335,898,622 67	321,232,201 77	34,024,382 90	355,256,584 67	310,976,536 92	1,354,583 67	312,331,120 59	42,925,464 08	19,357,962 00	"	355,256,584 67	
——— de la marine	108,315,546 69	88,001,350 20	21,720,931 15	109,722,281 35	87,092,727 14	1,916,899 32	89,009,626 46	20,712,654 89	1,406,734 66	"	109,722,281 35	
——— des finances	22,330,927 27	18,422,990 77	2,075,030 98	20,498,021 75	16,456,753 83	1,338,876 51	17,795,630 34	2,702,391 41	"	1,832,905 52	20,498,021 75	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	154,933,885 61	143,347,161 17	12,382,021 06	155,729,182 23	137,087,992 35	"	137,087,992 35	18,641,189 88	795,296 62	"	155,729,182 23	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	76,284,261 11	81,775,206 90	1,519,960 44	83,295,167 34	64,727,486 20	"	64,727,486 20	18,567,681 14	7,010,906 23	"	83,295,167 34	
	1,413,837,758 13	1,306,378,104 32	143,497,605 95	1,449,875,710 27	1,229,698,404 65	5,430,621 03	1,235,129,025 68	214,746,684 59	39,383,322 94	3,345,370 80	1,449,875,710 27	
									36,037,952 14			
SERVICE EXTRAORDINAIRE.												
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.												
Ministère des travaux publics	8,998,827 04	6,894,785 20	943,923 03	7,838,708 23	5,330,183 38	312,398 10	5,642,581 48	2,196,126 75	"	1,160,118 81	7,838,708 23	
——— de la guerre	22,297,755 13	13,807,736 23	8,490,018 90	22,297,755 13	13,666,811 05	"	13,666,811 05	8,630,944 08	"	"	22,297,755 13	
——— de la marine	6,625,697 08	5,058,219 30	1,252,469 47	6,310,688 77	4,952,143 26	"	4,952,143 26	1,358,545 51	"	315,009 21	6,310,688 77	
	37,922,280 15	25,760,740 73	10,686,411 40	36,447,152 13	23,949,137 69	312,398 10	24,261,535 79	12,185,616 34	"	1,475,128 02	36,447,152 13	
									1,475,128 02			
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.												
Ministère des travaux publics	184,792,140 35	123,495,708 69	8,369,604 32	131,865,313 01	105,226,744 19	"	105,226,744 19	26,638,568 82	"	52,926,827 34	131,865,313 01	
——— de la guerre	13,336,272 86	6,169,697 03	7,166,575 83	13,336,272 86	6,030,996 37	"	6,030,996 37	7,305,276 49	"	"	13,336,272 86	
——— de la marine	14,483,938 67	8,000,556 40	5,746,986 87	13,747,543 27	7,058,732 12	"	7,058,732 12	6,688,811 15	"	736,395 40	13,747,543 27	
	212,612,351 88	137,665,962 12	21,283,167 02	158,949,129 14	118,316,472 68	"	118,316,472 68	40,632,656 46	"	53,663,222 74	158,949,129 14	
									53,663,222 74			
TOTAL GÉNÉRAL	1,664,372,390 16	1,469,804,807 17	175,467,184 37	1,645,271,991 54	1,371,964,015 02	5,743,019 13	1,377,707,034 15	267,564,957 39	39,383,322 94	58,483,721 56	1,645,271,991 54	*Suit le Résultat général du Compte provisoire du budget de 1847.*
									19,100,398 62			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Résultat général du Compte provisoire au 1er janvier 1848.

D'après les explications contenues dans la note préliminaire du compte provisoire du budget de 1847 (pages 291 et 292),

Les besoins probables de cet exercice s'élèvent à		1,645,271,991f 54c
et ses ressources à	1,369,111,455 89	1,382,129,469 02
Mais ces ressources s'augmentent du prélèvement éventuel à faire sur la portion de l'emprunt en rentes restant à appliquer aux budgets des exercices subséquents (voir page 290), ci	13,018,013 13	
RESTE		263,142,522 52
D'une autre part, ce découvert s'accroît de l'excédant de dépense du service colonial, dont, aux termes de l'article 11 de la loi des comptes de 1842, le règlement législatif n'aura lieu que dans la loi des comptes de l'exercice 1848		17,822,820 00
Les faits connus ou appréciés à l'époque du 1er janvier 1848 détermineraient donc, pour le budget de 1847, une insuffisance présumée de ressources de		280,965,342 52
Mais il y a lieu d'en déduire les dépenses de l'exercice 1847 qui resteront probablement à payer en clôture d'exercice		5,400,000 00
En sorte que cette insuffisance de ressources n'est plus que de		275,565,342 52

Elle résulte, ainsi qu'il suit, du rapprochement des recettes et des dépenses afférentes à chacune des trois principales divisions de services qui forment l'ensemble du budget de l'exercice 1847, savoir :

Service ordinaire.	Dépenses	1,444,475,710f 27c	
	Recettes	1,345,682,316 89	
	EXCÉDANT de dépense	98,793,393 38	
	A ajouter : Prélèvement à effectuer sur les fonds généraux du budget de 1847, pour l'excédant présumé de dépense du service colonial. (Voir ci-dessus)	17,822,820 00	
	DÉCOUVERT	116,616,213 38	116,616,213f 38c
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses présumées des ministères des travaux publics, de la guerre et de la marine	36,447,152 13	
	Portion du produit de la négociation de l'emprunt en rentes attribuée à l'exercice 1847 (23,429,139 fr.), et prélèvement éventuel à faire sur la portion de cet emprunt qui fait partie des ressources restant à appliquer aux budgets des exercices subséquents, 13,018,013f 13c ci	36,447,152 13	
	BALANCE	"	"
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.	Dépenses présumées devoir être liquidées sur le budget de l'exercice 1846 pour les travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et qui, aux termes de cette loi, sont provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, jusqu'à l'extinction des découverts du service ordinaire des exercices 1840 et suivants		158,949,129 14
TOTAL général du découvert sur l'ensemble des services du budget de l'exercice 1847			275,565,342 52

BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

État des Recettes et des Payements faits au 31 Décembre 1847.

BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 31 décembre 1847.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	4,077f 41c	4,077f 41c	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	0 09	0 09	"
Droits divers et recettes à différents titres	8,564 87	8,564 87	"
	12,642 37	12,642 37	"
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1846.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1846, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1848, par le projet de loi de règlement de l'exercice 1846, SAVOIR :			
Service départemental	2,987,344f 62c	3,179,468 47	"
Divers services spéciaux	192,123 85		
		3,192,110 84	"

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
10	Dépenses secrètes	100,000f 00c	100,000f 00c	"
	MINISTÈRE DE LA GUERRE. 1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
9	Solde et entretien des troupes	7,648,607 35	7,648,607 35	"
13	Remonte générale	10,000 00	10,000 00	"
15	Fourrages	9,374,944 67	9,374,944 67	"
		17,033,552 02	17,033,552 02	"
	MINISTÈRE DE LA MARINE. 1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
3	Officiers militaires et civils	133 33	133 33	"
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	1,150,466 74	1,150,466 74	"
7	Vivres	500 00	500 00	"
9	Salaires d'ouvriers	21,295 80	21,295 80	"
17	Frais de voyages	500 00	500 00	"
		1,172,895 87	1,172,895 87	"
"	Payements faits par le trésor sur traites de la marine, et restant à régulariser au 31 décembre 1847, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine, présente à la clôture des exercices antérieurs à 1847	210,661 34	210,661 34	"
		1,383,557 21	1,383,557 21	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
69	Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	620,175 42	620,175 42	"
	RÉCAPITULATION. SERVICE ORDINAIRE.			
	Ministère des affaires étrangères	100,000 00	100,000 00	"
	——— de la guerre	17,033,552 02	17,033,552 02	"
	——— de la marine	1,383,557 21	1,383,557 21	"
	Remboursements et restitutions	620,175 42	620,175 42	"
		19,137,284 65	19,137,284 65	"

Voir à la page suivante le Résultat général des opérations relatives au budget de l'exercice 1848.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1848, au 31 décembre 1847.

SERVICE ORDINAIRE.

Payements sur les services des ministères	19,137,284f 65c
Recouvrements sur les produits du budget	12,642 37
EXCÉDANT des payements	19,124,642 28
Fonds départementaux et spéciaux reportés des exercices précédents. (A déduire.)	3,179,468 47
RESTE en excédant de dépense	15,945,173 81
Ce dernier résultat s'augmente du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1848, pour couvrir l'insuffisance de ressources du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies, dans les derniers mois de l'année 1847. (Voir, page 576, l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial.)	15,877,987 00
TOTAL de l'excédant de dépense pour lequel le service ordinaire du budget de l'exercice 1848 est employé dans la situation générale des finances. (Voir page 389.)	31,823,160 81

SITUATION FINANCIÈRE
DU SERVICE
DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES
IMPUTABLES SUR DES RESSOURCES SPÉCIALES.

1° Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

2° Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

NOTE

Sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires imputables sur des Ressources spéciales.

L'État fait exécuter, depuis 1837, des travaux extraordinaires qui se sont partagés en trois catégories distinctes, selon la nature des ressources que les lois leur ont spécialement affectées :

1° Travaux imputables sur les excédants de recette des budgets, ou sur le produit disponible de la réserve de l'amortissement. (Loi du 17 mai 1837.)

2° Travaux à la dépense desquels le produit d'un emprunt en rentes a été assigné. (Loi du 25 juin 1841.)

3° Travaux des grandes lignes de chemins de fer et autres dépenses provisoirement imputées sur les fonds de la dette flottante, et auxquels ont été ensuite attribués diverses ressources spéciales ainsi que les fonds de réserve de l'amortissement, après l'extinction des découverts du trésor. (Loi du 11 juin 1842.)

Ainsi qu'on l'a annoncé, page 369 du compte général des finances de l'année 1843, les travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 ont été l'objet, dans ledit compte, d'une situation complète et définitive qu'il n'y a plus eu lieu de reproduire dans ceux des années subséquentes, le régime financier appliqué, en vertu de la loi précitée, aux ressources et aux besoins des travaux extraordinaires des exercices 1837 à 1841, se trouvant, à partir de l'exercice 1842, remplacé par celui qui a été consacré par la loi du 25 juin 1841.

Les explications qui suivent font connaître la situation financière des deux autres natures de travaux, au 1er janvier 1848, abstraction faite des nouveaux crédits demandés pour ce service, dans le projet du budget de 1849. Cette situation financière s'applique aux autorisations législatives de dépenses qui ont été l'objet de crédits généraux ou de crédits spéciaux par exercice, et elle est terminée par le rapprochement des ressources réalisées avec les payements effectués, lesquels déterminent, d'accord avec la situation générale de l'administration des finances, les résultats, relativement au trésor, de l'exécution au 1er janvier 1848 des travaux dont il s'agit.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

La loi du 25 juin 1841, sur le budget des recettes de l'exercice 1842, en abrogeant celle du 17 mai 1837, a affecté aux découverts des budgets, à partir du 1er janvier 1842, la réserve disponible de l'amortissement des rentes, dont le produit avait jusque-là été employé aux dépenses des travaux extraordinaires; elle a en même temps, pour subvenir à ces travaux, autorisé l'emprunt en rentes d'un capital de 450 millions.

Les crédits provenant de la loi du 17 mai 1837, dont l'affectation par exercice n'avait pas encore été réglée, s'élevaient, comme il a été expliqué page 370 du compte général des finances de 1843, à une

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

somme de 180,769,000 francs, qui restait à mettre à la disposition du ministre des travaux publics, ci..... 180,769,000f

La loi spéciale du 25 juin 1841, sur les travaux extraordinaires, a ajouté aux crédits du ministère des travaux publics une somme de 40 millions, savoir :

Amélioration de rivières	5,200,000f	40,000,000
Service des cavaux du Nivernais et du Berri	4,000,000	
Amélioration de ports maritimes	1,570,000	
Crédits généraux à répartir ultérieurement	29,230,000	

Les crédits généraux alloués au ministre des travaux publics ont ainsi été élevés à la somme de..... 220,769,000f

La même loi a, en outre, autorisé les ministères de la guerre et de la marine à effectuer des travaux extraordinaires dont les crédits généraux sont ainsi demeurés fixés :

Ministère de la guerre	225,052,400f	276,052,400
Ministère de la marine	51,000,000	

TOTAL des allocations générales résultant de la loi du 25 juin 1841 (1). 496,821,400

L'emprunt de 1841 ne représentant qu'une ressource de 450 millions, savoir :

Portion négociée le 18 octobre 1841	150,000,000	
——— le 9 décembre 1844	200,000,000	
Complément réalisé en 1845, au moyen de la consolidation de fonds des caisses d'épargne. (Loi du 22 juin 1845)	100,000,000	
	450,000,000	450,000,000

Il en résulte que, comparativement au montant de cet emprunt, il est resté à pourvoir, pour solder l'ensemble des travaux autorisés, à un complément que l'article 16 de la loi du 3 juillet 1846 a réuni aux dépenses régies par la loi du 11 juin 1842 (voir ci-après) de la somme de..... 46,821,400

Sur les allocations générales ci-dessus..... 496,821,400 00

Des crédits spéciaux par exercice ont été, ainsi qu'il suit, employés par les ministres ou mis à leur disposition, jusqu'au 1er janvier 1848, savoir :

Crédits employés aux dépenses définitivement liquidées pour les exercices ci-après :

Exercice 1842	117,485,601f 01c	424,873,614f 10c	
——— 1843	109,881,025 16		
——— 1844	86.924,753 54		
——— 1845	63,095,420 70		
——— 1846	47,486,813 69		
A REPORTER		424,873,614 10	496,821,400 00

(1) Déduction faite de 4,500,000 fr. pour une portion du prêt concernant le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, comprise dans les crédits de la loi du 25 juin 1841, mais qui, ayant été imputée par la loi du 25 mai 1842 (tableau I) sur l'exercice 1841, s'est trouvée rattachée aux dépenses effectuées sous le régime de la loi du 17 mai 1837.

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT		424,873,614f 10c	496,821,400f 00c
Crédits accordés sur l'exercice 1847 :			
Loi de finances du 3 juillet 1846	21,301,500f 00c		
Loi du 5 mai 1846	2,127,639 00		
Loi du 8 août 1847	13,075,000 00		
Ordonnances royales soumises à la régularisation législative dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée à l'ouverture de la session de 1848	1,105,743 05	37,609,882 05	
Crédits accordés sur l'exercice 1848 :			
Loi de finances du 8 août 1847	20,298,500 00		
Ordonnances royales soumises à la régularisation législative, dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée à l'ouverture de la session de 1848	8,084,914 79	28,383,414 79	
Crédits restés à employer sur les exercices ci-après, et qui sont à réimputer ultérieurement :			
Exercices 1842 et 1843. (Marine.)	19,985f 35c	876,360 22	
Exercice 1846. (Travaux publics.)	856,374 87		
ENSEMBLE		491,743,271 16	
Mais, ainsi qu'on l'a expliqué au compte général de finances des années précédentes, il est nécessaire de déduire de ces crédits spéciaux ceux qui, étant restés disponibles à la fin de la période antérieure au régime fondé par la loi du 25 juin 1841, ont dû être employés concurremment, sur les exercices 1842 et 1843 avec ceux qui avaient été ouverts sous ce régime, savoir :			
Crédits restés à la disposition du ministre des travaux publics, à l'époque de l'abrogation de la loi du 17 mai 1837, réimputés aux exercices 1842 et 1843	19,830,199f 49c		
Crédits pour travaux de fortification de Paris non employés par le ministre de la guerre à la clôture de l'exercice 1841, et réimputés aux exercices 1842 et 1843	24,472,321 67	44,302,521 16	
Les crédits spéciaux auxquels les ressources déterminées par la loi du 25 juin 1841, doivent subvenir, ne s'élèvent plus ainsi qu'à		447,440,750 00	447,440,750 00
Et il reste, par conséquent, au 1er janvier 1848, des allocations générales à répartir par exercice (Voir les détails contenus dans le tableau, page 361), pour la somme de			49,380,650 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

On fait mention ici que la loi du 25 juin 1841 a laissé en réserve une somme de *crédits généraux restant à répartir.* Les besoins effectifs des services n'ayant pu alors être complétement déterminés, il a paru préférable d'attribuer à des lois ultérieures le soin d'en proposer l'allocation à mesure que ces besoins se révéleraient. Ces crédits généraux, s'élevant, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, à.... 29,230,000f

Ont été successivement réduits de ceux dont l'affectation législative aux services ci-après a été votée pendant les sessions de 1842 à 1847, savoir :

Routes royales et ports maritimes de la Corse	3,000,000f	28,130,000
Amélioration de rivières	2,200,000	
Amélioration de ports maritimes	7,377,639	
Établissement de nouveaux canaux	15,552,361	

En sorte que le solde des crédits généraux restant à répartir ne s'élève plus, au 1er janvier 1848, ainsi qu'il résulte du tableau général, page 361, qu'à..... 1,100,000

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

(*Établissement de grandes lignes de chemins de fer et Travaux divers.*)

La loi du 11 juin 1842 a créé, comme on l'a dit plus haut, un système général de grandes lignes de chemins de fer, dont la dépense, en ce qui concerne l'État, devait provisoirement être imputée sur les ressources de la dette flottante du trésor, jusqu'à ce que l'extinction des découverts constatés à la charge des budgets ordinaires des exercices 1840 et suivants ait permis d'y attribuer les fonds disponibles de l'amortissement; en outre, il a été depuis affecté à l'atténuation de ces avances, 1° le montant des remboursements de diverses natures à faire par des compagnies de chemins de fer (article 16 de la loi du 3 juillet 1846); 2° le produit d'un emprunt de 350 millions (loi du 8 août 1847).

Les dépenses dont il s'agit, autorisées tant par la loi du 11 juin 1842 que par les autres lois subséquentes, et divers travaux dont l'exécution a été soumise au même régime de ressources, ont été l'objet d'allocations générales, qui se trouvent détaillées dans le tableau ci-après, pages 362 et 363, et se résument ainsi qu'il suit, pour chacune des sessions législatives pendant lesquelles elles ont été votées; savoir :

Session de 1842	148,000,000f 00c	1,109,218,361f 00c
—— de 1843	7,000,000 00	
—— de 1844	365,517,000 00	
—— de 1845	193,019,000 00	
—— de 1846	369,922,361 00	
—— de 1847	25,760,000 00	

Sur ces allocations générales, des crédits spéciaux par exercice ont été, ainsi qu'il suit, employés par les ministres ou mis à leur disposition jusqu'au 1er janvier 1848, savoir :

A REPORTER..... 1,109,218,361 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT			1,109,218,361f 00c
Crédits employés aux dépenses définitivement liquidées pour les exercices ci-après :			
Exercice 1842	1,368,937f 58c	294,481,448f 55c	
——— 1843	27,256,795 12		
——— 1844	43,244,801 45		
——— 1845	100,683,159 05		
——— 1846	121,927,755 35		
Crédits accordés sur l'exercice 1847 :			
Loi de finances du 3 juillet 1846	98,916,000 00		
Lois spéciales rendues pendant la session de 1846	70,872,361 00		
Lois spéciales rendues pendant la session de 1847	62,760,000 00		
	232,548,361 00		
A DÉDUIRE :			
Ordonnances royales soumises à la régularisation législative dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée à l'ouverture de la session de 1848	19,936,009 12	212,612,351 88	
Crédits accordés sur l'exercice 1848 :			
Loi de finances du 8 août 1847	64,230,000 00	157,785,241 47	
Loi spéciale du 9 août 1847	4,000,000 00		
Ordonnances royales soumises à la régularisation législative, comme il est dit ci-dessus	89,555,241 47		
Crédits restés à employer sur l'exercice 1846 et à réimputer ultérieurement. (Ministère des travaux publics.)		11,909,319 10	
Les crédits spéciaux montant, dans leur ensemble, à		676,788,361 00	676,788,361 00
Il restait au 1er janvier 1848, des allocations générales à répartir par exercice (voir les détails contenus dans le tableau ci-après, page 363), pour une somme totale de			432,430,000 00

Mais, en ce qui concerne les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842, et au point de vue de la dépense totale, que l'on peut présumer, au 1er janvier 1848, devoir peser en définitive sur le trésor, il est nécessaire de tenir compte des modifications législativement apportées au mode d'exécution de plusieurs chemins de fer, depuis l'allocation des crédits qui leur avaient été affectés dans le système de la loi du 11 juin 1842. Toutefois, les résultats de ces modifications ne pouvant être arrêtés que d'après les comptes définitifs de chaque entreprise, qui feront connaître distinctement les dépenses faites par l'État devant rester à sa charge, celles qu'il a effectuées et qui sont à lui rembourser par les compagnies, et enfin les crédits non employés et à annuler ultérieurement, on se borne à résumer ci-après ces différents termes, tels qu'ils ont été indiqués dans plusieurs documents législatifs et, en dernier lieu, dans le discours de présentation à la Chambre des Députés du budget de 1849, page XXIII, 1er volume.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1847.

NOTE

Sur les résultats généraux des budgets de 1830 à 1847.

La présente partie du compte général des finances résume les résultats généraux des budgets depuis 1830, période du Gouvernement actuel, et en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *règlement législatif*.

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Le tableau général que l'on publie ci-après fait connaître la situation de chacun des exercices de 1830 à 1847, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués. Pour l'exercice en cours d'exécution, et dont on ne met sous les yeux des Chambres qu'un compte provisoire, on énonce les recettes et les dépenses qui résultent de ce compte provisoire; l'année suivante, elles sont remplacées par celles qui sont définitivement constatées en clôture d'exercice.

Ce tableau général est lui-même accompagné de tableaux de développements des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets que présentent ces développements sont celles qui ont été portées dans les lois de règlement de comptes, et d'où est ressorti le résultat final propre à chaque exercice, en y rattachant, comme on va le dire, les termes fixés par ces mêmes lois relativement au service départemental et au service colonial.

Les fonds de report du *service départemental* sont compris dans les recettes ordinaires des budgets; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice, et ceux qu'il a laissés à transporter aux budgets suivants.

Le *service colonial* ne figurant dans les lois de règlement que pour l'excédant de dépense qu'il met à la charge des fonds généraux du budget, excédant qui est déterminé par les prévisions législatives de recette et de dépense : dans les résultats du règlement du budget général de chaque exercice, ces prévisions ont dû être rattachées, en recette, aux ressources ordinaires, et, en dépense, au ministère de la marine et des colonies. Quant aux fonds disponibles dont le règlement définitif du service colonial de chaque exercice fait profiter le budget général d'un exercice subséquent, ils sont classés parmi les ressources ordinaires des exercices auxquels les lois des comptes les ont attribués.

Les exercices 1814 à 1829, formant une période entièrement accomplie, et dont les résultats généraux sont invariables, il a été jugé inutile de continuer à reproduire la situation de ces exercices dans le compte des finances. Elle se trouve pages 365 à 367 de celui de l'année 1845.

Il est essentiel de remarquer, en ce qui concerne le règlement des budgets de 1830 et exercices suivants, qui est l'objet du tableau, page 369, que l'on s'est trouvé dans la nécessité de reproduire les résultats de ce règlement, tels qu'ils ressortent des lois de comptes, tandis que l'application qui a été faite législativement en recette à plusieurs exercices, de la réserve de l'amortissement, les présente dans une situation différente de celle des exercices pour lesquels cette réserve, laissée en dehors des ressources, n'a été employée, aux termes de l'article 36 de la loi des recettes de 1842, qu'à l'extinction des découverts constatés et fixés par les lois de comptes. Il n'est toutefois pas possible, dans des vues d'uniformité, de retrancher du résultat de ceux des budgets qui en ont profité, les réserves de l'amortissement comprises en recette, attendu que la portion de ces réserves, demeurée disponible, ayant été reportée d'exercice en exercice, on serait conduit à altérer successivement la situation de chacun d'eux. On doit donc se borner à établir, ainsi qu'il suit, cette déduction sur l'ensemble des découverts des budgets :

Découverts du service ordinaire des budgets de 1830 à 1847, tels qu'ils ressortent du règlement législatif	551,564,907f
A ajouter : dépenses balancées par la réserve de l'amortissement appliquée en recette aux exercices détaillés ci-dessous	286,086,410
Montant des découverts réels des exercices 1830 à 1847, y compris les dépenses balancées par la réserve de l'amortissement destinée à les couvrir	837,651,317

Cette situation, des découverts réels du service ordinaire des budgets, se résume ainsi par période :

Budgets de 1830 à 1839 :			
Découverts fixés législativement		88,356,054f	244,509,454f
Dépenses balancées par la réserve de l'amortissement appliquée aux exercices :			
1832	11,157,840f	156,153,400	
1833	142,883,905		
1839	2,111,655		
Budgets de 1840 à 1846 :			
Découverts fixés législativement		346,592,639	476,525,649
Dépenses balancées par la réserve de l'amortissement appliquée aux exercices :			
1840	8,776,526f	129,933,010	
1841	121,156,484		
Budget de 1847 (Situation provisoire)			116,616,214
TOTAL, comme ci-dessus, des découverts réels du service ordinaire des budgets.			837,651,317

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1847.

Tableau général, par exercice, de la Situation financière et du Règlement législatif des budgets de 1830 à 1847.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	PRODUITS D'EMPRUNTS en rentes.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	60,760,551f	"	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	948,623,042	75,631,143	281,296,785	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	57,079,943	21,283,469	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	16,738,400	155,340,210	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	"	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	21,139,130	26,125,277	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	"	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	"	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	"	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	"	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,498,099	"	73,985,000	1 234,483,099	1,363,711,102	"	129,228,003
1841	1,197,750,956	"	183,518,187	1,381,269,143	1,425,239,623	"	43,970,480
1842	1,256,257,751	"	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	1,270,069,971	"	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,297,899,408	"	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	1,330,218,735	"	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	"	96,145,256
1846	1,351,765,833	"	47,524,722	1,399,290,555	1,566,525,591	"	167,235,036
1847	1,352,188,402	"	36,447,152	1,388,635,554	1,664,200,897	"	275,565,343
						152,113,416	1,156,508,267
Excédant de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1847. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)						1,004,394,851	

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE. Excédants de recette attribués aux exercices suivants.	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor — sur le service ordinaire des budgets. (Voir la note, p. 367.)	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor — sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.
1830	"	1,031,796,054f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f	"
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"	"
1832	86,239,995f	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993	"
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"	"
1840	"	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529	"
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405	"
1842	"	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	"	108,612,172	1,368,091f
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	39,826,738	27,214,801
1844	"	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	"	181,531	43,190,895
1845	"	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	"	100,480,586
1846	4,335,330	1,399,290,555	1,403,625,885	1,566,525,591	"	41,273,264	121,626,442
1847	"	1,388,635,554	1,388,635,554	1,664,200,897	"	116,616,214	158,949,129
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 À 1847 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF — Excédants de recette transportés d'un exercice à un autre					229,862,049		
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 À 1847 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF — Excédants de dépense formant découverts pour le trésor						551,564,907	452,829,944
						1,004,394,851	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1847.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1847.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.							RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			PRODUITS D'EMPRUNTS EN RENTES.						TOTAL GÉNÉRAL.
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.		PRODUITS des forêts et de la pêche.	REVENUS et vente de domaines.	IMPÔTS et revenus indirects.	REVENUS et produits divers.	TOTAL.	RESSOURCES extraordinaires.		TOTAL.	Emprunt national au pair.	Produit de rentes négociées à divers.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne.	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement (G).		TOTAL.	
	Fonds généraux du budget. (A)	Fonds spéciaux des départements et des communes.	(B)	(C)	(D)	(E)		PRODUIT d'aliénations de bois de l'État.	RESSOURCES de diverses natures (F).					Besoins généraux des budgets.	Travaux extraordinaires.		
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	249,723,722	81,004,330	27,110,665	5,861,543	574,572,442	32,762,801	971,035,503	"	60,760,551	60,760,551	"	"	"	"	"	"	1,031,796,054
1831	279,131,493	87,082,662	18,576,910	4,704,294	524,001,316	35,126,367	948,623,042	22,703,215	52,927,928	75,631,143	20,438,900	259,874,385	983,500	"	"	281,296,785	1,305,550,970
1832	267,761,354	88,695,681	23,693,492	7,557,355	554,738,991	42,280,924	984,736,797	53,716,531	3,363,412	57,079,943	"	10,125,629	"	11,157,840	"	21,283,469	1,063,100,209
1833	268,242,205	87,825,294	25,401,923	4,536,454	570,198,379	34,070,059	990,274,314	16,738,400	"	16,738,400	"	"	12,456,305	142,883,905	"	155,340,210	1,162,352,924
1834	269,288,157	93,095,189	24,949,964	6,169,952	578,950,284	35,050,803	1,007,504,349	"	"	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532
1835	270,137,412	94,508,558	26,415,156	4,878,450	590,130,562	34,768,256	1,020,838,394	21,139,130	"	21,139,130	"	"	26,125,277	"	"	26,125,277	1,068,102,801
1836	271,387,153	96,199,987	33,170,791	5,277,654	616,498,003	30,655,900	1,053,189,488	"	"	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737
1837	272,670,130	109,469,870	32,389,650	5,206,543	632,690,302	23,738,093	1,076,164,588	"	"	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	6,022,397	653,919,279	28,907,273	1,110,651,859	"	"	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	6,062,269	661,891,645	32,746,312	1,123,791,139	"	"	"	"	"	355,633	2,111,655	54,859,345	57,326,633	1,181,117,772
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	5,668,278	687,448,841	38,478,947	1,160,498,099	"	"	"	"	"	"	8,776,526	65,208,474	73,985,000	1,234,483,099
1841	286,475,616	113,553,950	34,387,399	6,371,603	719,619,637	37,342,751	1,197,750,956	"	"	"	"	"	"	121,156,505	62,361,682	183,518,187	1,381,269,143
1842	289,967,511	115,870,225	35,382,101	9,208,719	754,851,176	50,978,019	1,256,257,751	"	"	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,330,993,885
1843	292,008,899	119,256,520	30,312,246	14,391,571	768,873,231	45,227,495	1,270,069,971	"	"	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201
1844	291,369,176	122,506,647	31,803,481	8,537,172	791,391,542	52,291,390	1,297,899,408	"	"	"	"	86,862,108	"	"	"	86,862,108	1,384,761,516
1845	291,256,611	124,552,062	39,929,586	10,058,221	808,268,573	56,153,682	1,330,218,735	"	"	"	"	13,795,340	49,272,770	"	"	63,068,110	1,393,287,845
1846	290,479,410	128,058,972	38,382,674	6,079,232	827,236,091	61,520,454	1,351,765,833	"	"	"	"	634,287	46,890,435	"	"	47,524,722	1,399,290,555
1847	292,091,711	131,344,258	29,520,522	6,004,816	825,834,725	67,392,370	1,352,188,402	"	"	"	"	32,610,357	3,836,795	"	"	36,447,152	1,388,635,554

(A) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, de la *contribution additionnelle des bois des communes et établissements publics* qui, à partir de 1838, a été réunie aux produits des forêts.

(B) Y compris, pour les années 1830 à 1837, la *contribution additionnelle* mentionnée ci-dessus, ainsi que les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(C) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, comme on vient de le dire, des *produits accessoires des forêts*, et y compris, jusqu'en 1840, les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères*, qui, en 1841, ont cessé de figurer dans les produits divers du budget.

(D) Y compris, de 1830 à 1837, les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget.

(E) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. On a, en outre, réuni à cette catégorie les *bénéfices de la loterie royale* jusqu'en 1835, le *produit de la ferme des jeux* jusqu'en 1837, et celui des *salines et mines de sel de l'est* jusqu'en 1844. Elle comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, depuis 1842, le règlement législatif du service colonial a laissé disponible.

(F) Excédant de recette du budget de l'exercice 1829, appliqué à l'exercice 1830... 11,745,211f
Trésor d'Alger porté en recette au budget de 1830..... 49,017,340
Contribution extraordinaire de 1831..... 46,442,590
Retenues proportionnelles opérées sur les traitements,
En 1831..... 6,485,338f
En 1832..... 3,363,412 } 9,848,750
117,051,891

(G) La consolidation des fonds de réserve de l'amortissement a été appliquée aux besoins généraux des budgets pour 286,086,431 francs, et aux travaux extraordinaires pour 182,429,501 francs; ensemble, 468,515,932 francs. Ce résultat, comparé à celui de 468,515,910 fr. 91 cent., qui se trouve page 477 du compte de l'amortissement des rentes, présente une différence en plus de 21 fr. 09 cent., qui provient d'un appoint de 21 fr. 25 cent. porté en recette au budget de 1841, pour les motifs exprimés page 539 du compte des finances de l'année 1840, déduction faite de 16 centimes pour fractions négligées dans le présent tableau.

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1847.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1847.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.													TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			TOTAL.
	DETTE publique et dotations.	MINISTÈRE de la justice et des cultes.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des FINANCES.	FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	DÉPENSES à différents titres. (A)	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	349,934,534	55,455,038	8,942,372	2,258,957	57,385,345	10,868,303	54,379,220	233,613,402	90,367,075	21,789,088	128,701,285	46,787,253	34,660,234	"	"	"	1,095,142,115
1831	367,154,718	53,928,139	8,626,333	2,594,703	67,562,262	10,380,751	51,483,140	386,624,854	71,362,272	22,636,133	120,144,792	52,112,869	4,700,000	"	"	"	1,219,310,975
1832	362,515,728	52,730,952	7,165,430	2,978,334	78,857,001	12,154,509	56,679,708	338,328,364	64,157,233	25,202,103	113,993,016	59,587,819	"	"	"	"	1,174,350,197
1833	366,438,755	52,354,054	7,558,674	5,095,489	67,558,281	10,800,397	62,374,363	300,981,062	63,756,613	23,476,727	114,279,661	54,320,228	"	5,078,610	"	"	1,134,072,914
1834	345,211,054	52,985,366	7,151,045	5,003,620	70,139,303	10,048,270	35,413,792	255,442,618	61,779,258	25,321,152	115,202,159	48,047,623	"	31,214,183	"	"	1,063,559,443
1835	344,015,052	53,589,526	6,876,260	12,352,331	68,485,301	11,203,464	35,850,177	237,487,849	62,671,429	23,375,904	117,752,716	47,422,394	"	26,125,277	"	"	1,047,207,680
1836	348,229,721	53,857,693	7,548,493	12,942,782	71,832,780	10,842,525	43,407,852	218,433,937	68,518,878	23,188,024	117,562,886	50,874,671	19,666,667	18,992,249	"	"	1,065,899,158
1837	347,585,763	54,707,410	7,222,131	13,720,936	79,489,567	11,770,325	45,810,499	230,582,531	66,417,962	24,961,754	121,254,807	51,874,674	5,587,432	17,916,703	"	"	1,078,902,494
1838	350,587,692	55,634,178	8,024,856	14,025,866	90,614,455	12,726,529	43,374,573	240,733,357	71,801,391	23,255,852	125,966,734	57,928,342	4,333,333	37,181,693	"	"	1,136,188,851
1839	352,716,642	56,107,164	8,587,911	14,802,308	93,421,861	17,837,336	51,043,220	241,135,931	79,469,305	22,168,183	124,748,253	61,793,243	"	55,214,978	"	"	1,179,046,335
1840	352,966,296	56,673,057	10,669,045	15,340,224	107,175,836	18,525,600	59,927,690	367,233,184	99,103,051	21,081,868	130,140,799	59,665,978	"	65,208,474	"	"	1,363,711,102
1841	364,078,930	56,846,658	8,079,490	15,835,666	107,371,158	13,186,539	59,558,654	385,537,070	124,914,222	20,703,688	139,358,007	67,407,859	"	62,361,682	"	"	1,425,239,623
1842	371,233,672	56,907,160	8,834,815	16,120,859	109,083,016	12,577,706	59,508,066	325,889,218	130,059,978	20,703,429	145,273,353	65,938,217	"	59,676,939	56,112,994	3,054,726	1,440,974,148
1843	375,182,215	58,061,235	9,529,545	16,411,280	114,711,286	13,587,801	57,095,643	310,532,894	116,108,431	18,175,302	149,187,789	69,639,806	"	95,648,031	37,814,943	3,579,539	1,445,265,740
1844	377,902,980	58,382,048	9,250,047	17,280,269	112,713,245	15,151,170	58,971,085	297,868,804	117,192,308	18,733,899	141,235,468	73,399,616	"	90,378,028	34,732,571	4,942,404	1,428,133,942
1845	383,998,729	58,648,921	9,509,480	17,056,545	111,837,609	15,109,498	61,445,265	302,400,913	114,760,255	19,151,644	150,688,641	81,275,903	"	122,869,977	35,429,260	5,249,461	1,489,432,101
1846	386,832,128	61,343,379	10,927,684	18,418,552	120,537,838	16,363,757	66,425,008	331,281,566	130,526,328	20,829,037	155,985,715	77,903,447	"	135,030,641	28,658,276	5,462,248	1,566,525,591
1847	401,256,683	66,699,120	9,941,568	19,251,438	142,203,748	14,980,780	70,222,136	353,901,585	132,134,186	19,189,022	155,729,182	83,295,168	"	139,704,021	35,634,028	20,058,232	1,664,200,897

(A) Prêts au commerce et à l'industrie (exercice 1830) 29,811,329f
Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti (exercice 1830) 4,848,905
Déficit Kesner (exercice 1831) 4,700,000
Créance des État-Unis d'Amérique (exercices 1836, 1837 et 1838) 29,587,432

68,947,666

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

AU 1er JANVIER 1848.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1848. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1847 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1847, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier 1848.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1848; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin le mouvement de la situation du trésor, tant pour le service ordinaire des budgets que pour les travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du trésor public au 1er janvier 1848, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances dont elle se compose qui sont ou non passibles d'intérêts à la charge du trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances, tels qu'ils résultent des opérations des comptables.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier central du trésor public.	Valeurs existant au trésor	63,346,817f 95c	232,063,899f 73c
		Numéraire en dépôt à la Banque	62,746,910 44	
	Receveurs généraux		26,606,453 16	
	Receveurs des revenus indirects		13,360,598 63	
	Payeurs du trésor		5,880,946 66	
	Comptables en Algérie		29,974,225 29	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	Numéraire	28,398 28	
		Matières à fabriquer	2,535,396 52	
	Fonds en route		27,584,152 80	
			A REPORTER	232,063,899 73

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

	REPORT		232,063,899f 73c
Créances actives.	Avances pour divers services	4,871,637f 73c	12,046,757 61
	Créances administratives	3,425,083 30	
	Débets de comptables et créances litigieuses	251,189 06	
	Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne	3,498,847 52	
	TOTAL de l'actif		244,110,657 34

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	40,625,786f 69c	368,016,333 98
Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	284,044,135 55	
	Traites et mandats émis par le caissier central du trésor	37,922,433 48	
	——— par les comptables extérieurs	5,423,978 26	
Créances passives.	Fonds des correspondants du trésor	255,342,007 87	332,567,496 93
	——— des comptables des finances	11,532,358 66	
	Fonds particuliers des receveurs généraux	65,381,713 25	
	——— de divers comptables	311,417 15	
	TOTAL des effets à payer et des créances passives		700,583,830 91

A cette somme, il est nécessaire d'ajouter celle de 123,571,002 francs 69 cent. dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1848, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

SERVICE ORDINAIRE.		
Budget de l'exercice 1847. — Excédant de recette	34,668,898f 86c	2,845,738 05
——— 1848. — Excédant de dépense (à déduire)	31,823,160 81	
Réserve de l'amortissement restant à affecter à l'extinction des découvert's des budgets postérieurs à 1846		55,028,732 78
SERVICE EXTRAORDINAIRE. (Travaux extraordinaires imputables sur le produit de l'emprunt en rentes.)		
Portion réalisée de l'emprunt en rentes restant à appliquer aux budgets	46,225,556f 07c	45,393,159 28
Budget de l'exercice 1847. — (Excédant de dépense à couvrir en règlement définitif par la ressource ci-dessus.)	832,396 79	
SERVICES SPÉCIAUX.		
Service colonial	652,708f 59c	20,303,372 58
——— municipal de l'Algérie	4,708,573 74	
Prises faites sur l'ennemi en Algérie	543,234 48	
Service départemental s/c de produits éventuels	4,009,537 91	
——— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	17,587,724 31	
Créance à réaliser sur la ville de Lille	341,202 91	
A DÉDUIRE :		
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	7,539,609 36	
TOTAL du passif de l'administration des finances		824,154,833 60
Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de		244,110,657 34
fait ressortir un excédant de passif, de la somme de		580,044,176 26

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

La somme de 580,044,176 francs 26 centimes représente le montant des découverts et avances du trésor, au 1er janvier 1848, dont on va faire connaître l'objet, en les classant selon leurs moyens d'extinction, savoir :

1° *Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'est affectée.*

Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	
Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, reconnus irrecouvrables	567,228 12	
Déficit sur les cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,401,889 79	
Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	
Créance à recouvrer sur l'Espagne, non compris les intérêts échus sur le capital de cette créance pour les années 1835 à 1846, et non encore versés au trésor public par le gouvernement espagnol	47,567,047 00	256,039,934f 57c
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827	32,016,283 00	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, dépense non allouée sur l'exercice 1830	371,051 00	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830	63,346,061 00	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832	25,009,993 00	
Payements pour l'arriéré de la guerre, non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	
Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	
Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00	

2° *Découverts des budgets à l'extinction desquels la loi a affecté les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.*

Ces découverts ne sont mentionnés que pour mémoire, attendu que le produit de la réserve de l'amortissement affectée à leur extinction présente une ressource disponible de 55,028,732 fr. 78 cent., qui figure dans le passif du trésor. (Voir ci-contre.) ..... *Mémoire.*

4° *Avances du trésor provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante.*

Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842	Solde de l'avance faite sur l'exercice 1845	84,061,326f 51c	324,004,241 69
	Avance faite sur l'exercice 1846	121,626,442 50	
	——— 1847	118,316,472 68	

TOTAL des découverts du trésor au 1er janvier 1848 .. 580,044,176 26

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 700,583,830 fr. 91 cent.

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives, sont celles qui suivent :

1° Découverts et avances suivant le détail qui précède	580,044,176f 26c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	12,046,757 61
4° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 62,746,910 francs 44 centimes pour fonds en dépôt à la banque, ci	232,063,899 73
ENSEMBLE	824,154,833 60

De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les budgets et les services spéciaux, savoir :

Service ordinaire	57,874 431f 87c	123,571,002 69
Service extraordinaire	45,393,159 28	
Services spéciaux	20,303,411 54	
RESTE égal au montant des effets à payer et des créances passives		700,583,830 91

Analyse de l'actif et du passif réels du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, comprend, non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du trésor public, c'est-à-dire l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire des résultats bruts de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement. Il y a également lieu de retrancher de la dette flottante les bons du trésor restant à consolider sur ceux qui ont été remis à la caisse d'amortissement, et qui expriment une ressource réalisée en atténuation des découverts des budgets à l'extinction desquels la loi a affecté le fonds de cette origine.

Ces diverses déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant ci-dessus des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, non compris comme on vient

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

de le dire, les bons de la réserve de l'amortissement restant à consolider au 1er janvier 1848, à la somme de 659,958,044f 22c

doit être atténué, en même temps que les créances actives, de la somme de 29,164,434 francs 59 centimes pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du trésor, ci 29,164,434 59

En sorte qu'au 1er janvier 1848, la dette flottante du trésor public ne s'élève réellement qu'à 630,793,609 63

Les résultats de ce tableau spécial sont ensuite résumés de manière à présenter l'actif et le passif réels du trésor public au 1er janvier 1848.

Un autre tableau a pour objet de développer les mouvements de la dette flottante. Cette dette était, au 1er janvier 1847, de 458,377,663f 91c

Pendant l'année 1847, elle a éprouvé une augmentation de 172,415,945 fr. 72 c., provenant du mouvement des articles ci-après :

Bons du trésor remis à divers	228,724,144f 55c	243,942,149f 92c	172,415,945 72
Traites et mandats	2,199,659 48		
Avances des comptables	13,018,345 89		
Comptes courants et fonds en dépôt (Diminution.)		71,526,204 20	

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1848, à 630,793,609 63

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	284,044,135f 55c	327,390,547 29
	Traites et mandats	43,346,411 74	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt	253,057,333 19	303,403,062 34
	Avances des receveurs généraux	50,307,608 75	
	Avances de divers comptables	38,120 40	
			630,793,609 63

Enfin, un dernier tableau donne le développement de l'avance des receveurs généraux comprise dans la dette flottante du trésor public.

A la suite de ce tableau, se trouve le résumé des principaux résultats des situations générales des finances annuellement publiées depuis le 1er janvier 1831.

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er Janvier 1847, les Opérations de l'année 1847, et la Situation au 1er Janvier 1848.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1847. (Voir le compte de 1846, p. 380 à 383.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1847. PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. EXCÉDANTS des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. EXCÉDANTS des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1848. (Voir pages 386 à 389.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1848. PASSIF.	OBSERVATIONS.
BUDGETS.									
Service ordinaire. — Budget de l'exercice 1846	"	117,705,977f 31c	(A) 46,509,038f 93c	(D) 205,488,280f 72c	"	158,979,241f 79c	41,273,264f 48c	"	(A) Recouvrements effectués pendant l'année 58,051,949f 14c A déduire : Fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices 1847 et 1848 13,245,004 59 Reste 44,806,944 55
Service ordinaire. — 1847	24,131,133f 55c	"	(B) 1,283,779,160 93	(E) 1,224,979,128 52	58,800,032f 41c	"	"	34,668,898f 86c	
Service ordinaire. — 1848	"	"	(C) 3,192,110 84	(F) 35,015,271 65	"	31,823,160 81	31,823,160 81	"	A ajouter : Fonds généraux du budget de 1845 restés disponibles par suite du règlement du service colonial de cet exercice 1,702,094 38 Total 46,509,038 93
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — Exercice 1846	"	9,969,951 73	"	(G) 9,969,951 73	"	9,969,951 73	"	"	
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — 1847	"	23,429,139 00	"	24,261,535 79	"	24,261,535 79	832,396 79	"	
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — Portion réalisée de l'emprunt en rentes restant à appliquer aux budgets	"	42,388,761 33	3,836,794 74	"	3,836,794 74	"	"	46,225,556 07	
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842. — Exercice 1846	96,597,402 99	"	"	25,029,039 51	"	25,029,039 51	121,626,442 50	"	(B) Recouvrements effectués pendant l'année 1,273,713,624f 81c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1846 10,065,536 12 Total 1,283,779,160 93
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842. — 1847	"	"	"	118,316,472 68	"	118,316,472 68	118,316,472 68	"	
	120,728,536 54	193,493,829 37	1,337,317,105 44	1,643,059,680 60	62,636,827 15	368,379,402 31	313,871,737 26	80,894,454 93	
SERVICES SPÉCIAUX.									
Service colonial	"	1,682,990 37	20,701,635 22	21,731,917 00	"	1,030,281 78	"	652,708 59	(C) Recouvrements effectués pendant l'année 12,642f 37c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1846 3,179,468 47 Total 3,192,110 84
—— municipal de l'Algérie	"	4,078,185 09	5,411,853 85	4,781,465 20	630,388 65	"	"	4,708,573 74	
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	363,171 68	262,263 64	82,200 84	180,062 80	"	"	543,234 48	
Service départemental s/c de produits éventuels	"	4,024,269 60	17,210,502 01	17,225,233 70	"	14,731 69	"	4,009,537 91	(D) Payements effectués pendant l'année 205,159,313f 05c A ajouter : Augmentation du prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1846 328,967 67 Total 205,488,280 72
—— des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	17,188,113 15	15,483,540 13	15,083,928 97	399,611 16	"	"	17,587,724 31	
Retrait et démonétisation de diverses pièces (Loi du 10 juillet 1845)	13,887,676 21	"	13,909,761 99	22,085 78	13,887,676 21	"	"	"	
Créance à réaliser sur la ville de Lille pour le compte du ministère de la guerre	"	770,000 00	"	428,797 09	"	428,797 09	"	341,202 91	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	6,320,638 04	"	"	1,218,971 32	"	1,218,971 32	7,539,609 36	"	(E) Payements effectués pendant l'année 1,222,908,105f 52c A ajouter : Augmentation du prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1847 2,071,020 00 Total 1,224,979,128 52
	140,936,850 79	221,600,559 26	1,410,296,662 28	1,703,634,280 50	77,734,565 97	371,072,184 19	321,411,346 62	108,737,436 87	
SERVICE DE TRÉSORERIE.									
Créances actives. — Avances, débets et créances à recouvrer	8,205,185 64	"	47,570,372 65	47,913,097 10	"	342,724 45	8,547,910 09	"	(F) Payements effectués pendant l'année 19,137,284 65 A ajouter : Prélèvement sur les fonds généraux du budget de 1848, pour couvrir l'excédant présumé de dépense du service colonial 15,877,987 00 Total 35,015,271 65
Créances actives. — Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,547 52	"	
Créances passives. — Effets à payer. — Bons du trésor remis à divers	"	55,319,991 00	328,925,182 00	100,201,037 45	228,724,144 55	"	"	284,044,135 55	
Créances passives. — Effets à payer. — Traites et mandats	"	41,146,752 26	231,977,294 23	229,777,634 75	2,199,659 48	"	"	43,346,411 74	
Créances passives. — Correspondants du trésor	"	326,243,521 90	654,768,920 48	725,670,434 51	"	70,901,514 03	"	255,342,007 87	(G) Payements effectués pendant l'année 6,133,156f 99c Annulation de recette pour transport à la portion de l'emprunt restant à appliquer aux budgets 3,836,794 74 Total 9,969,951 73
Créances passives. — Correspondants des comptables des finances	"	11,734,689 99	1,101,377,338 32	1,101,579,669 65	"	202,331 33	"	11,532,358 66	
Créances passives. — Fonds particuliers des comptables des finances	"	56,778,416 90	798,733,600 47	789,818,886 97	8,914,713 50	"	"	65,693,130 40	
À reporter	152,640,883 95	712,823,931 31	4,573,649,370 43	4,698,595,040 93	317,573,083 50	442,518,754 00	333,458,104 23	768,695,481 09	

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1847, les Opérations de l'année 1847, et la Situation au 1er janvier 1848.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1847. (Voir le compte de 1846, p. 380 à 383.) ACTIF.	PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847. RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1848. (Voir pages 386 à 389.) ACTIF.	PASSIF.	OBSERVATIONS.
REPORT	152,640,883f 95c	712,823,931f 31c	4,573,649,370f 43c	4,698,595,040f 93c	317,573,083f 50c	442,518,754f 00c	333,458,104f 23c	768,695,481f 09c	
RÉSERVE DE L'AMORTISSEMENT.									
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes au-dessus du pair	"	39,662,243 83	80,229,770 98	79,266,228 12	963,542 86	"	"	40,625,786 69	(a) A l'avance du trésor qui figurait dans la situation au 1er janvier 1847, et s'élevait à..... 34,173,787f 44c a été ajoutée celle de l'exercice 1845, classée dans la même situation à l'article des budgets, et montant à..... 100,480,587 57 — ENSEMBLE.. 134,654,375 01
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.									
Période antérieure au 1er avril 1814. — Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	"	"	"	"	67,304,366 56	"	(a) Ce solde disponible de..... 96,301,997f 26c doit être atténué du découvert du service ordinaire de l'exercice 1846, classé d'autre part dans la catégorie des budgets, ci. 41,273,264 48 — et, par conséquent, réduit à..... 55,028,732 78
Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés à l'époque du 1er janvier 1836	567,228 12	"	"	"	"	"	567,228 12	"	
Déficit sur le service des cautionnements. (Remboursements faits aux titulaires des départements séparés.)	6,401,889 79	"	"	"	"	"	6,401,889 79	"	
Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	"	"	"	"	13,164,305 10	"	Mais, d'un autre côté, il s'est augmenté de la réserve de l'amortissement des six derniers mois de 1847, dont la consolidation, réalisée le 15 janvier 1848, a produit une somme de..... 40,625,786 69
Budgets de 1815 à 1830. — Créance à recouvrer sur l'Espagne. (Traité du 30 décembre 1828.)	47,567,047 00	"	"	"	"	"	47,567,047 00	"	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	"	"	"	"	"	32,016,283 00	"	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de Juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00	"	"	"	"	"	371,051 00	"	En sorte que la réserve disponible de l'amortissement, restant à affecter à l'extinction des découverts des budgets de 1847 et suivants, s'élève à... 95,654,519 47
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	"	"	"	"	"	63,346,061 00	"	
Budgets des exercices 1832 à 1840. — Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	"	"	"	"	"	25,009,993 00	"	
Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	"	"	"	"	270,560 00	"	
Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	"	"	"	"	"	16,150 00	"	(c) Pour obtenir le montant réel, au 1er janvier 1848, des avances causées au trésor par les divers travaux que régit la loi du 11 juin 1842, telles qu'elles sont portées ci-après, dans la situation générale des finances, page 388, il est nécessaire d'ajouter à celles qui figurent ci contre, les résultats des budgets de 1846 et 1847 que la disposition obligée du présent bilan a dû faire classer dans la catégorie des opérations relatives au *service des budgets*.
Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00	"	"	"	"	"	5,000 00	"	
Budgets des exercices 1840 à 1845. — Découverts des budgets des exercices 1840, 1841, 1842, 1843 et 1844	"	17,507,986 36	78,794,010 90	"	78,794,010 90	"	"	(b) 96,301,997 26	
Avance du trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842. (Exercices 1842, 1843, 1844 et 1845.)	(a) 134,654,375 01	"	50,593,048 50	"	50,593,048 50	"	(c) 84,061,326 51	"	
	543,335,193 53	769,994,161 50	4,783,266,200 81	4,777,861,269 05	447,923,685 76	442,518,754 00	673,559,365 31	905,623,265 04	
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)	226,658,967 97	"	5,404,931 76		5,404,931 76		232,063,899 73	"	
	769,994,161 50	769,994,161 50					905,623,265 04	905,623,265 04	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1848.

Tableau de l'Actif et du Passif du trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Pages des états de développement.			Numéraire.	Portefeuille.	Total.	
390	Caissier central du trésor public.	Valeurs existant au trésor	7,695,300f 19c	55,651,517f 76c	63,346,817f 95c	126,093,728f 39c
		Numéraire en dépôt à la banque	62,746,910 44	"	62,746,910 44	
	Receveurs généraux des finances		9,214,730 77	17,391,722 39	26,606,453 16	26,606,453 16
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement	340,131 93	"	340,131 93	13,388,996 91
		——— principaux des douanes	1,764,407 81	7,138,308 65	8,902,716 46	
		——— principaux des contributions indirectes	258,408 04	2,740,621 00	2,999,029 04	
		Directeurs des postes	1,108,707 34	10,013 86	1,118,721 20	
		——— de la fabrication des monnaies	28,398 28	"	28,398 28	
	Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	2,324,827 07	32,695 60	2,357,522 67	5,880,946 66
		Service spécial à Toulon	3,523,423 99	"	3,523,423 99	
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	23,418 24	"	23,418 24	29,974,225 29
		——— des douanes	37,840 16	"	37,840 16	
		——— des contributions diverses	15,775 97	"	15,775 97	
		Trésoriers payeurs	8,296,590 92	21,600,600 00	29,897,190 92	
			97,378,871 15	104,565,479 26	201,944,350 41	201,944,350 41
"	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)					2,535,396 52
391	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					27,584,152 80
	Total des valeurs de caisse et de portefeuille					232,063,899 73

CRÉANCES ACTIVES.

392	Avances pour divers services	4,871,637f 73c	12,046,757 61
393	Créances administratives	3,425,083 30	
Idem.	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	251,189 06	
"	Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	
	Total de l'actif		244,110,657 34

PASSIF.

Pages des états de développement.					
399	Bons du trésor représentant la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1847				40,625,786f 69c
	EFFETS À PAYER.				
161	Effets émis par le caissier du trésor.	Bons du trésor remis à divers	284,044,135f 55c	322,959,358f 21c	327,390,547 29
"		Traites du caissier du trésor sur lui-même	37,922,433 48		
"		Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	992,789 18		
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	3,731,711 08	4,431,189 08	
"		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	254,213 74		
"		——— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	153,655 06		
"		——— sur leurs préposés	166,085 39		
"		——— sur leurs collègues	56,163 07		
"		——— des préposés des trésoriers payeurs en Algérie	69,360 74		
	CRÉANCES PASSIVES.				
395 à 397	Correspondants du trésor.	Communes et établissements publics c/c de fonds placés au trésor	133,024,522 46	255,342,007 87	332,567,496 93
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine c/c de fonds déposés	6,052,252 20		
		Caisse des invalides de la marine	5,601,959 13		
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant	30,690,783 35		
		——— s/c des fonds des caisses d'épargne non employés	62,203,742 00		
		Divers services publics	5,340,257 05		
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	670,759 63		
		Fonds à rembourser à divers	4,208,009 37		
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	5,798,578 52		
		Divers correspondants	1,751,144 16		
398	Correspondants des comptables des finances			11,532,358 66	
Ibid.	Fonds particuliers des comptables des finances	Receveurs généraux	65,381,713 25	65,693,130 40	
		Divers comptables	311,417 15		
	Total des effets à payer et des créances passives (à reporter)				700,583,830 91

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1848.

Suite du *Tableau de l'Actif et du Passif du trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.*

Suite de l'ACTIF.

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'est affectée.

Pages des états de développement.				
"	Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,437,789f 57c
"		Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12	
"		Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,401,889 79	
"		Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10	
394	Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. — Termes à échoir	17,424,291 00	143,300,442 00
		Créance à recouvrer sur l'Espagne. — Termes échus et non versés au Trésor	30,142,756 00	
			47,567,047 00	
"		Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	
"		Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830)	371,051 00	
"		Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	
"	Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	25,301,703 00
"		Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)	270,560 00	
"		Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	
"		Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00	
		Total		256,039,934 57

399 *2° Découverts des budgets à l'extinction desquels la loi a affecté les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.*

Néant. (Voir ci-contre, au passif.) "

3° Avances du trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante.

401	Solde de l'avance faite sur l'exercice 1845 (Application faite des ressources réalisées.)	84,061,326f 51c	324,004,241 69
	Avance faite sur l'exercice 1846	121,626,442 50	
	——— sur l'exercice 1847	118,316,472 68	
	Total général des découverts et avances du trésor		580,044,176 26

RÉSUMÉ.

Valeurs de caisse et de portefeuille et créances actives	244,110,657 34
Découverts et avances du trésor	580,044,176 26
Total égal à celui du Passif	824,154,833 60

Suite du PASSIF.

Pages des états de développement.		Excédant de recette.	Excédant de dépense.	
	Report			700,583,830f 91c
	BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
	SERVICE ORDINAIRE.			
292	Budget de l'exercice 1847	34,668,898f 86c	"	
352	——— 1848	"	31,823,160f 81c	
		34,668,898 86	31,823,160 81	
		2,845,738 05		
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.			
292	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — Exercice 1847	"	832,396 79	
	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — Portion réalisée de l'emprunt en rentes restant à appliquer aux budgets	46,225,556 07	"	
		46,225,556 07	832,396 79	
		45,393,159 28		
292	Travaux régis par la loi du 11 juin 1842. — Exercice 1847	"	118,316,472 68	
399	Réserve de l'amortissement restant à affecter à l'extinction des découverts des budgets postérieurs à 1846	55,028,732 78	"	
	SERVICES SPÉCIAUX.			
509	Service colonial	652,708 59	"	
509	Service municipal de l'Algérie	4,708,573 74	"	
"	Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	543,234 48	"	
"	Service départemental. (Produits éventuels.)	4,009,537 91	"	
513	——— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	17,587,724 31	"	
"	Créance à réaliser sur la ville de Lille pour le compte du ministère de la guerre	341,202 91	"	
401	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	7,539,609 36	
		27,842,981 94	7,539,609 36	
		20,303,372 58		
	RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LES BUDGETS ET LES SERVICES SPÉCIAUX.			
	Budgets — Service ordinaire	2,845,738 05	"	
	Budgets — ——— extraordinaire — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	45,393,159 28	"	
	Budgets — ——— extraordinaire — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	118,316,472 68	
	Réserve de l'amortissement restant à affecter à l'extinction des découverts des budgets postérieurs à 1846	55,028,732 78	"	
	Services spéciaux	20,303,372 58	"	
	Excédant de recette compris dans le passif de la Situation des finances	123,571,002 69	"	123,571,002 69
	Excédant de dépense transporté parmi les avances du Trésor. (Voir à l'actif.)	"	118,316,472 68	
	Total du Passif			824,154,833 60

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1848.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier central du trésor public	Effets sur Paris	10,580,487f 85c	55,651,517f 76c
	—— en retard de payement	35,199 15	
	Traites de douanes payables à Paris	3,457,854 18	
	———— sur les départements	12,444,575 55	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	22,813,272 76	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	3,850,743 41	
	Effets provenant du sceau des titres	6,203 32	
	Obligations des soumissionnaires du billon démonétisé	2,264,704 74	
	Effets divers	198,476 80	
Receveurs généraux des finances	Effets sur Paris	5,949,176 25	17,391,722 39
	—— sur les départements	6,543,312 34	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	4,520,560 50	
	Traites de douanes	56,986 00	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	4,549 95	
	Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	"	
	Effets divers en souffrance	118,778 46	
	Valeurs déposées à des banques de départements	198,358 89	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	1,176,876 50	7,138,308 65
	———— sur les départements	1,732,627 55	
	———— en souffrance	3,047,345 09	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	1,148,627 36	
	Effets divers	32,832 15	
Receveurs des contributions indirectes	Obligations des redevables des contributions indirectes	2,740,621 00	2,740,621 00
Directeurs des postes	Effets divers	10,013 86	10,013 86
Payeurs du trésor	Effets divers	32,695 60	32,695 60
Trésoriers payeurs en Algérie	Traites du caissier central du trésor	17,019,300 00	21,600,600 00
	Traites pour dépôts de fonds des corps de troupes	743,000 00	
	Effets divers chez les trésoriers et leurs préposés	3,838,300 00	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		104,565,479 26

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1846. (Voir page 389 du compte de l'année 1846.)				28,032,493f 71c
Envois faits pendant l'année 1847. (Voir page 171.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux receveurs des finances	534,557,120f 77c	719,188,349f 44c	
	au caissier central	184,631,228 67		
Envois des receveurs des finances	aux payeurs du trésor	761,268,312 29	1,239,399,831 26	
	au caissier central	463,467,908 84		
	aux receveurs des revenus indirects	4,864,000 00		
	aux trésoriers-payeurs en Algérie	23,555 60		
	aux trésoriers des colonies	9,776,054 53		
Envois du caissier central du trésor	aux payeurs du trésor	536,739,351 11	827,847,130 70	
	aux receveurs des finances	225,279,817 68		
	aux receveurs des revenus indirects	654,643 67		
	aux trésoriers-payeurs en Algérie	65,160,094 46		
	aux trésoriers des colonies	13,223 78		3,038,878,855 34
Envois des payeurs du trésor	aux receveurs des finances	40,000 00	14,764,386 96	
	au caissier central	765,525 11		
	aux trésoriers-payeurs en Algérie	12,300,000 00		
	aux trésoriers des colonies	1,658,861 85		
Envois des comptables en Algérie	au caissier central à Paris	997,445 02	17,460,592 11	
	aux trésoriers-payeurs en Algérie	16,268,142 89		
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	195,004 20		
Envois des trésoriers des colonies au caissier central du trésor			106,954 99	
Envois de divers comptables à leurs collègues			220,111,609 88	
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1847				3,066,911,349 05
Envois parvenus pendant l'année 1847. (Voir page 170.)				3,039,327,196 25
Fonds en route au 1er janvier 1848 :				
1° Versements faits aux receveurs particuliers des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1847, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1848.				
Versements des receveurs de l'enregistrement		7,524,648f 50c	17,903,487f 43c	
——— des receveurs des douanes		1,434,964 16		
——— des receveurs des contributions indirectes		7,680,785 09		
——— des directeurs des postes		1,263,089 68		
2° Envois faits, pendant les derniers jours du mois de décembre 1847, à des comptables directs du trésor, qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1848.				27,584,152 80
Envois du caissier central	aux receveurs des finances	2,117,581 90	9,680,665 37	
	aux payeurs du trésor	"		
	aux trésoriers-payeurs en Algérie	"		
Envois des receveurs des finances	au caissier central	7,160,747 42		
	aux payeurs du trésor	136,308 41		
Envois des comptables en Algérie	au caissier central à Paris	"		
	aux trésoriers-payeurs en Algérie	"		
Envois de divers comptables à leurs collègues		266,027 64		
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1847				3,066,911,349 05

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1848.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de justice militaire	4,042f 43c	609,499f 49c
	—— frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	342,549 23	
	—— l'administration des forêts	255,035 40	
	—— frais relatifs aux expropriations pour cause d'utilité publique	7,872 43	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	5,907 73	1,227,224 86
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	572,052 24	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades et casernement	5,526 64	
	—— frais de saisies	46,274 73	
	—— parts de saisies	23,437 79	
	—— primes de saisies de tabacs et d'arrestations de fraudeurs	13 50	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	23,571 48	
	—— remboursement de consignations	84,012 19	
	—— divers services	166,313 64	
	—— préemptions exercées pour le compte des préposés	300,114 92	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		.....	186,831 06
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de la cour	71,627 59	205,945 55
	—— timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	80,313 30	
	—— frais de poursuites et d'instances	540 05	
	—— le service des paquebots de la Méditerranée	8,734 86	
	—— la confection d'une nouvelle carte pour le service des postes	402 90	
	—— divers services	44,326 85	
Avances des comptables en Algérie.	Avances des trésoriers-payeurs en Algérie — Service des postes	36 60	1,538,517 17
	Avances des trésoriers-payeurs en Algérie — Divers services	85 95	
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	279,363 47	
	——— des receveurs des douanes en Algérie	67,352 52	
	——— des receveurs des contributions diverses en Algérie	1,191,678 63	
Avances des receveurs généraux.	Avances de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	241,727 67	1,103,619 60
	——— pour timbre de formules de patentes	722,871 93	
	——— pour droits de permis de chasse	139,020 00	
	Total des avances pour divers services		4,871,637 73

Développement des Créances administratives.

Les créances administratives comprises dans l'actif de l'administration des finances, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1848, à 3,425,083 fr. 30 cent., ont été constatées pour les motifs ci-après :

Créance mise à la charge de la ville de Lille (Nord) pour le recouvrement à faire sur cette ville, en exécution de la loi d'intérêt local du 19 juillet 1845, de sa part contributive dans les dépenses de construction d'une station intérieure du chemin de fer du Nord, ci	1,370,000f 00c
Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations, du montant des bénéfices de l'année 1847, ci	1,726,728 38
Solde de la créance constatée à la charge de l'imprimerie royale pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant des recettes de l'exercice 1845	244,462 36
Créance de même nature constatée pour l'exercice 1846	67,576 40
Créance mise à la charge du ministère de l'agriculture et du commerce pour valeur de produits consommés en nature dans les haras et dépôts d'étalons, et qu'il n'ordonnancera au profit du trésor qu'après l'allocation du crédit demandé par lui à cet effet, dans la loi de règlement du budget de 1845	16,316 16
Total	3,425,083 30

Nota. Indépendamment de ces créances, le trésor public se trouve créancier d'autres avances, dont le montant a été prélevé sur les recettes des budgets, et qui ne sont point entrées dans l'actif de l'administration des finances. Ces avances, constatées à des comptes d'ordre, sont :

D'une part, les avances que diverses lois ont autorisées en faveur des compagnies de chemins de fer, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1848, à une somme totale de 62,570,188 francs 13 centimes. (Voir le compte des débets et créances litigieuses, pages 654 et 655.)

Et d'autre part, les avances, cessions d'armes et de munitions, indemnités de route concernant la légion étrangère et les volontaires français passés au service de l'Espagne, et dont le remboursement est dû au trésor par le gouvernement espagnol. Ces avances sont constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, pour une somme totale de 1,748,713 francs, et elles ont été imputées orginairement, ainsi qu'il suit, sur les crédits des budgets :

Ministère de l'intérieur	32,132f 53c	1,748,713f 00c
Ministère de la guerre	1,716,580 47	

A ces diverses créances, on peut ajouter, pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832, pour la défense et la garantie de la Belgique ;

Auprès du gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wieliska ;

Et auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du Bey.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agent judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs particuliers et percepteurs	239f 28c	199,311f 32c
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	29,286 33	
	Receveurs des douanes	3,510 12	
	Receveurs des contributions indirectes	66,542 40	
	Directeurs des postes	12,028 47	
	Receveurs de la loterie	437 96	
	Payeurs du trésor	74,102 29	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrécouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	13,164 47	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à des manufacturiers, antérieurement à 1830	16,178 36	51,877 74
	Avances faites à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	35,699 38	
	Total des Débets de comptables et Créances litigieuses		251,189 06

Nota. Cette somme de 251,189 francs 06 centimes n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a en lieu de constater dans l'actif de l'administration des finances ; mais les débets et créances poursuivis par l'agent judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses, page 651.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1848.

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le trésor de France, pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le gouvernement espagnol doit le remboursement à la France. Ces avances, qui se sont prolongées jusqu'en 1829, s'élèvent en définitive à la somme totale de 98,325,443 francs ; elles ont été portées, chaque année, en dépense au budget de l'État. Sur cette somme, celle de 58,000,000 francs, représentant les avances des années 1823 et 1824, a été constatée alors comme créance à recouvrer dans l'actif de l'administration des finances, en même temps qu'on l'a fait figurer, à titre de ressource, parmi les recettes de ces deux exercices. Le surplus de 40,325,443 francs, montant des avances des années suivantes, ayant été prélevé sur les fonds ordinaires des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en accroître l'actif du trésor.

Un traité, conclu à Madrid, le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 francs pour l'intérêt dudit capital à raison de 3 p. 0/0, et 1,600,000 francs pour prime d'amortissement à 2 p. 0/0, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté.

La créance sur l'Espagne, portée originairement dans l'actif de l'administration des finances, pour ladite somme de.....	58,000,000f
s'est, depuis, atténuée du montant des versements effectués en exécution du traité susénoncé, pour la prime d'amortissement des six années écoulées de 1829 à 1834, et qui ont procuré au trésor une rentrée de.....	10,432,953
et cette créance s'est trouvée dès lors réduite à.....	47,567,047

Ce solde est encore le même au 1er janvier 1848, attendu que le gouvernement espagnol n'a point fait compter au trésor des treize annuités afférentes aux années 1835 à 1847, et qui étaient applicables de la manière suivante :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.	TOTAL.
Annuité de 1835.....	2,072,671f	1,927,329f	4,000,000f
—— de 1836.....	2,014,417	1,985,583	4,000,000
—— de 1837.....	1,954,404	2,045,596	4,000,000
—— de 1838.....	1,892,576	2,107,424	4,000,000
—— de 1839.....	1,828,880	2,171,120	4,000,000
—— de 1840.....	1,763,259	2,236,741	4,000,000
—— de 1841.....	1,695,655	2,304,345	4,000,000
—— de 1842.....	1,626,008	2,373,992	4,000,000
—— de 1843.....	1,554,255	2,445,745	4,000,000
—— de 1844.....	1,480,333	2,519,667	4,000,000
—— de 1845.....	1,404,177	2,595,823	4,000,000
—— de 1846.....	1,325,719	2,674,281	4,000,000
—— de 1847.....	1,244,890	2,755,110	4,000,000
	21,857,244	30,142,756	52,000,000

Ainsi, la somme de 47,567,047 francs qui reste à recouvrer sur l'Espagne comprend pour 30,142,756 francs de termes échus. Outre cet arriéré sur le capital, l'Espagne est redevable, au 1er janvier 1848, pour les intérêts des années 1835 à 1847, d'une somme de 21,857,244 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces treize années.

(Voir, au surplus, les explications plus détaillées données sur cette créance dans le compte des finances de l'année 1838, page 370.)

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au trésor.	Ville de Paris.....	22,242,093f 53c	133,024,522f 46c
	Départements.....	110,782,428 93	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés.....		6,052,252 20	104,548,736 68
Caisse des invalides de la marine.....		5,601,959 13	
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant au trésor. (*Voir l'état ci-après.*).....		30,690,783 35	
—— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés. (*Idem.*).....		62,203,742 00	
Divers services.	Imprimerie royale.....	121,284 33	5,340,257 05
	Chancelleries consulaires *r/c* de fonds commun.....	91,901 08	
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841.....	914,294 57	
	Départements *r/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux.....	2,195,011 26	
	Divers *r/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes.....	1,748,756 38	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux.....	260,624 15	
	Légion d'honneur *s/c* chez les receveurs généraux.....	8,385 28	
Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	Caisse des employés et artisans.....	16,822 29	670,759 63
	Tontine du pacte social.....	4,693 21	
	—— d'épargnes.....	382,377 82	
	Divers établissements *r/c* de placements de fonds sans intérêt.....	37,277 17	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises.....	107,065 01	
	—— écossaises.....	25,119 13	
	—— irlandaises.....	97,405 00	
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *r/c* d'avances à leur rembourser.....	2,700,071 96	4,208,009 37
	Divers *r/c* d'arrérages de rentes départementales non réclamés.....	"	
	Fonctionnaires de l'instruction publique *r/c* de fonds de retraite.....	37,196 23	
	Divers *r/c* de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie.....	1,166 00	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser :		
	Pour divers services spéciaux..... 237,040f 22c	1,469,575 18	
	Pour le service des retraites du ministère des finances..... 1,069,585 03		
	Pour le service des retraites du ministère de la justice..... 162,949 93		
	À REPORTER.....		247,792,285 19

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1848.

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	REPORT		247,792,285f 19c
COMPTE de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Divers *r/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes. (Solde débiteur à déduire.)	179,676f 62c	
	Préposés des douanes *r/c* de saisies faites à la requête de diverses administrations	3,135 40	
	Divers *r/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	1,214,950 29	
	——— chez les directeurs des postes	29,425 05	
	Receveurs des douanes *r/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	859,045 90	
	Receveurs des douanes *r/c* de primes pour saisies de tabacs	6,052 78	
	——— *r/c* de fonds recouvrés pour divers	4,313 81	
	Receveurs des contributions indirectes *r/c* de consignations à juger ou à répartir	72,562 47	
	Villes et communes *r/c* avec les receveurs des contributions indirectes	86,837 29	
	Communes et établissements publics *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement	130,327 38	
	Divers particuliers *r/c idem*	4,129 44	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	736 04	
	Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	22,895 10	
	Divers *r/c* de recouvrements de mandements exécutoires, de toute nature, décernés par les préfets	16,457 05	5,798,578 52
	Receveurs de l'enregistrement *r/c* de frais de délimitation des forêts de l'État recouvrés sur les riverains	472 95	
	Établissements d'aliénés *r/c* de recouvrements de pensions	17,111 97	
	Divers *r/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	2,248,985 30	
	——— *r/c* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes	3,559 76	
	——— *r/c* de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 fr.	659 02	
	——— *r/c* de retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	947 78	
	——— *r/c* de bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent, et de pièces de 15 et 30 sous	8 01	
	——— *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	848,936 86	
	——— des douanes en Algérie	59,367 58	
	——— des contributions diverses en Algérie	345,382 81	
	Gendarmerie *s/c* de frais de captures pour contraintes par corps	1,954 50	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
DIVERS correspondants.	Ministères *r/c* de services d'estafettes	44,952f 24c	//	
	Maîtres de poste *r/c* de services d'estafettes	//	2,554f 47c	
	Directeurs des monnaies *r/c* intermédiaire de frais de fabrication	//	37,926 93	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de payements faits par les trésoriers-payeurs en Algérie	268 69	//	
	Budgets *r/c* de recouvrements à faire sur diverses villes	//	35,699 38	
	Divers comptables *r/c* intermédiaire de mouvements de fonds	//	2,351,346 81	
	Baudon ex-receveur général de la Seine-Inférieure, *s/c* de liquidation	630,393 02	//	
	Divers	769 48	//	
		676,383 43	2,427,527 59	
		1,751,144 16		1,751,144 16
	TOTAL			255,342,007 87

Développement sur les fonds déposés au trésor par la Caisse des dépôts et consignations, et compris dans le passif de la situation générale des finances, au 1er janvier 1848.

Les fonds déposés au trésor public par la caisse des dépôts et consignations sont de deux origines :

1° Fonds placés en compte courant et dont l'intérêt est bonifié à la caisse des dépôts et consignations à raison de 3 p. 0/0, en vertu de décisions annuelles du ministre des finances; ces fonds s'élèvent, au 1er janvier 1848, à la somme de ..... (1) 33,917,388 75

2° Fonds appartenant aux caisses d'épargne, etc., dont l'administration a été confiée par la loi du 31 mars 1837 à la caisse des dépôts et consignations, qui a la faculté de les placer au trésor à l'intérêt de 4 p. 0/0 par an, en vertu de l'article 3 de ladite loi. Le montant des fonds de cette nature auxquels la caisse des dépôts et consignations n'a pas donné un autre emploi s'élèvent, au 1er janvier 1848, à 62,203,742 00

Les fonds désignés ci-dessus et montant ensemble à 96,121,130 75

se rattachent ainsi qu'il suit à la situation active et passive de la caisse des dépôts et consignations à la même époque, soit envers les caisses d'épargne, pour leur capital consolidé en rentes ou non placé au trésor, soit vis-à-vis de ses divers correspondants :

Prêts à des établissements publics et à divers			67,924,362 84
Créances à recouvrer			78,814 98
Légion d'honneur *s/c* d'avances à 4 1/2 p. 0/0			939,026 47
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris le capital, évalué à différents taux, des rentes de diverses natures, (2,927,482f) et des rentes représentatives des fonds des caisses d'épargne (10,861,153f)			386,739,657 44
TOTAL de l'actif			551,802,992 48
Effets à payer. — Mandats sur Paris et sur les départements			1,386,758 58
Fonds des caisses d'épargne.	Fonds consolidés en 1837, en vertu de la loi du 31 mars 1847, au moyen de la remise d'une rente 4 p. 0/0 de 4,092,647 fr.	102,316,175f 00c	
	Fonds consolidés en 1845, en vertu de la loi du 22 juin 1845, au moyen de la remise d'une rente 4 p. 0/0 de 4 millions	100,000,000 00	
	Fonds représentés par des rentes 5 p. 0/0 et 3 p. 0/0	68,190,583 17	
	Fonds déposés au trésor. (Voir ci-dessus.)	62,203,742 00	
	Fonds non déposés au trésor	21,786,156 41	
	TOTAL des fonds des caisses d'épargne.. de Paris..... 80,521,878 95; des départements.. 273,974,777 63	354,496,656 58	354,496,656 58
Consignations judiciaires et administratives			146,072,057 39
Fonds de l'indemnité des anciens colons de Saint-Domingue			2,012,073 21
Service des retraites des divers ministères			4,944,713 03
Dépôts volontaires			3,656,599 52
Légion d'honneur			2,013,361 53
Divers *r/c* d'intérêts échus			21,009,884 29
Caisse d'épargne des instituteurs communaux			4,779,297 37
Créanciers divers			1,140,019 32
Profits et pertes. (Année 1847.)			1,726,728 38
Bénéfices à réaliser en 1847 et années suivantes			8,564,843 28
TOTAL du passif			551,802,992 48

(1) Ce solde diffère de celui de 30,690,783 fr. 35 cent. porté dans le passif de la situation générale des finances, de la somme de 3,226,605 fr. 40 cent., représentant les intérêts appartenant à la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1847, sur les fonds des caisses d'épargne, ainsi que ceux qui lui sont dus, en compte courant, pour le 4e trimestre 1847, et dont elle a rattaché le montant à ses écritures de ladite année, tandis que le trésor ne l'en a créditée que dans les premiers jours de janvier 1848.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINI

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
Receveurs particuliers d'arrondissement *L/C* avec les receveurs généraux	"	2,797,962f 80c
——— *L/C* avec les percepteurs	"	739,438 97
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	1,363,552f 02c	"
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	"	4,531,372 91
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	7,750,064 53
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	"	2,152,251 14
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	8,118,217 25	"
——— ordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations en dépôt	2,155,627 29	"
Trésorier des invalides de la marine *S/C* de payements à vérifier	1,228,546 07	"
Divers *L/C* de fournitures de l'Imprimerie royale	13,053 83	"
——— *L/C* d'effets à payer	"	122,120 53
——— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	"	4,619,540 84
——— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	"	66,094 23
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	"	1,777 34
Agents comptables des facultés *L/C* courant	"	525,598 00
Condamnés libérés *L/C* de masse	"	7,912 33
Agents forestiers *L/C* de masse	"	416 00
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	134,407 12	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux *L/C* de dépôt en effets publics	30,500 00	"
Ministères *L/C* de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	906,026 34
——— *L/C* de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	31,500 00
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	"	211,911 61
Produits des souscriptions pour les inondés	"	5,206 82
Greffiers des maisons centrales de force et de correction	24,691 07	"
Receveurs particuliers *L/C* de restes à recouvrer sur les contributions de 1846 (greffiers comptables)	"	2,726 87
Divers correspondants	"	229,032 05
	13,068,594 65	24,600,953 31
EXCÉDANT des Soldes créditeurs	11,532,358 66	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		65,381,713f 25c
——— de l'enregistrement et des domaines	916f 96c	
——— des contributions indirectes	35,631 57	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	273,296 75	311,417 15
——— des payeurs du trésor	1,526 55	
——— des comptables en Algérie	45 32	
TOTAL des fonds particuliers		65,693,130 40

TRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1848.

Développement sur les Découverts du service ordinaire des Budgets à éteindre au moyen des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

La loi des recettes de l'exercice 1842, en date du 25 juin 1841, contient, article 36, les dispositions suivantes :

« Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, sont « et demeurent affectés à l'extinction successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842.

« Au fur et à mesure du règlement définitif de ces trois exercices, les découverts qu'ils présenteront seront transportés à un compte spécial dans « la comptabilité générale des finances.

« Les bons du trésor formant la réserve de l'amortissement seront, de semestre en semestre, consolidés et convertis en rentes, au cours moyen, « et avec jouissance du premier jour du semestre pendant lequel la réserve aura été accumulée, et le produit de ces consolidations sera porté en « recette au compte spécial ci-dessus prescrit, jusqu'à l'entière extinction des découverts constatés. »

Ces dispositions ont été rendues applicables à l'insuffisance des ressources de l'exercice 1843, par l'article 17 de la loi de finances du 11 juin 1842, à celle de l'exercice 1844 par l'article 13 de la loi de finances du 24 juillet 1843, et à celle du budget de 1846 par l'article 7 du projet de loi de règlement dudit exercice.

Le compte prescrit par l'article 36 de la loi du 25 juin 1841, est ouvert dans les écritures centrales de l'administration des finances sous le titre de *compte spécial des découverts des budgets, à éteindre au moyen des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement;* et les résultats qui y ont été constatés sont ceux qui suivent :

DÉCOUVERTS DES BUDGETS.

Exercice 1840. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 6 juin 1843.)	138,004,529f 64c	346,592,641f 01c
——— 1841. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 22 mars 1844.)	18,694,405 42	
——— 1842. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 20 avril 1845.)	108,612,172 30	
——— 1843. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 3 juillet 1846.)	39,826,738 40	
——— 1844. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 12 juillet 1847.)	181,530 77	
——— 1845. (Projet de loi présenté aux Chambres pour le règlement de cet exercice, pendant la session de 1847.) Excédant de recette de 4,335,329 fr. 84 cent. *Mémoire*	"	
——— 1846. (Projet de loi de règlement de cet exercice.)	41,273,264 48	

FONDS DISPONIBLES DE L'AMORTISSEMENT APPLIQUÉS À L'EXTINCTION DES DÉCOUVERTS DES BUDGETS, AU FUR ET À MESURE DE LEUR CONSOLIDATION, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 36 DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Réserve de l'année 1842	1er semestre	33,215,466f 40c	67,111,792f 57c	401,621,373 79
	2e semestre	33,896,326 17		
——— 1843	1er semestre	34,685,983 50	69,876,633 52	
	2e semestre	35,190,650 02		
——— 1844	1er semestre	35,911,289 47	72,505,042 27	
	2e semestre	36,593,752 80		
——— 1845	1er semestre	37,100,974 94	75,117,373 04	
	2e semestre	38,016,398 10		
——— 1846	1er semestre	38,216,521 49	77,878,714 32	
	2e semestre	39,662,192 83		
——— 1847	1er semestre		39,131,818 07	
EXCÉDANT de la réserve de l'amortissement formant le passif du trésor au 1er janvier 1848				55,028,732 78

NOTA. La réserve du second semestre de l'année 1847 n'est point employée dans le présent compte, attendu que la consolidation n'en a eu lieu que le 15 janvier 1848. Elle s'est élevée à la somme de 40,625,740 fr. 79 cent., et a en conséquence (y compris l'appoint réservé de 45 fr. 90 cent.) élevé la réserve disponible à 95,654, 519 fr. 47 cent.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1848.

Développement sur l'excédant de Recette réalisé par le trésor pour les Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

L'excédant de recette réalisé par le trésor, pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, et qui s'élève, au 31 décembre 1847, à 45,393,159 fr. 28 cent., résulte des termes ci-après :

Année 1841....	Versements effectués par la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 150 millions, négocié le 18 octobre 1841 (voir page 16 du compte général des finances)	34,266,699f 13c	
	Payements faits par le trésor (voir page 25 du même compte)	1,434,941 42	
	EXCÉDANT de recette à la fin de l'année	32,831,757 71	32,831,757 71
Année 1842....	Versements de la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 150 millions (voir page 18 du compte général des finances)	115,290,812f 26c	
	Payements effectués par le trésor (94,640,694 fr. 52 cent., voir page 20 du même compte, déduction faite de 54,229 fr. 34 cent. pour rappels d'exercices clos, imputables sur les fonds généraux du budget, voir page 515)	94,586,465 18	
	EXCÉDANT de recette.. pour l'année	20,704,347 08	20,704,347 08
	EXCÉDANT de recette.. à la fin de l'année		53,536,104 79
Année 1843....	Versement du solde de l'emprunt de 150 millions (voir page 18 du compte général des finances)	442,488f 61c	
	Payements faits par le trésor (69,203,036 fr. 19 cent., voir page 20 du même compte, déduction faite de 57,162 fr. 93 cent. pour rappels d'exercices clos, voir page 537)	69,145,873 26	
	EXCÉDANT de dépense.. pour l'année	68,703,384 65	68,703,384 65
	EXCÉDANT de dépense.. à la fin de l'année		15,167,279 86
Année 1844....	Versements effectués par la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 200 millions, négocié le 9 décembre 1844 (voir page 19 du compte général des finances)	20,001,170f 00c	
	Payements faits par le trésor (voir page 20 du même compte)	89,791,306 70	
	EXCÉDANT de dépense.. pour l'année	69,790,136 70	69,790,136 70
	EXCÉDANT de dépense.. à la fin de l'année		84,957,416 56
Année 1845....	Versements effectués par la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 200 millions (voir page 19 du compte général des finances)	111,520,127f 10c	
	Consolidation de fonds des caisses d'épargne, formant le complément de l'emprunt total de 450 millions (voir page 19 du même compte)	100,000,000 00	
	ENSEMBLE	211,520,127 10	
	Payements faits par le trésor (voir page 19 du même compte)	68,192,231 11	
	EXCÉDANT de recette... pour l'année	143,327,895 99	143,327,895 99
	EXCÉDANT de recette... à la fin de l'année		58,370,479 43
Année 1846....	Versements effectués, par la compagnie adjudicataire, du solde de l'emprunt de 200 millions (voir page 19 du compte général des finances)	68,478,702f 90c	
	Payements faits par le trésor (voir page 19 du même compte)	51,061,330 27	
	EXCÉDANT de recette... pour l'année	17,417,372 63	17,417,372 63
	EXCÉDANT de recette... à la fin de l'année		75,787,852 06
Année 1847....	— Payements faits par le trésor (voir page 20 du compte général des finances)		30,394,692 78
	EXCÉDANT de recette à la fin de l'année 1847		45,393,159 28

Développement sur les Avances du trésor pour les grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Les avances temporaires du trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, qui, aux termes de cette loi, sont provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, s'élèvent, au 31 décembre 1847, à 324,004,241 fr. 69 cent. et résultent des termes suivants :

Année 1842.	— Payements faits par le trésor (voir page 20 du compte général des finances)			543,240f 72c
Année 1843.	— *Idem*..... (*idem*)..... (*idem*)			16,651,857 38
Année 1844.	— *Idem*..... (*idem*)..... (*idem*)			45,084,741 47
Année 1845.	— *Idem*..... (*idem*)..... (*idem*)			87,792,541 67
Année 1846.	— *Idem*..... (*idem*)..... (*idem*)			118,779,396 76
Année 1847.	— *Idem*..... (*idem*)..... (*idem*)			143,345,512 19
	ENSEMBLE			412,197,290 19
A DÉDUIRE : Recettes effectuées pendant les années ci-après, en atténuation des avances ci-dessus, savoir :				
Année 1845..	Versement de la compagnie du chemin de fer du Nord, en exécution de l'article 2 du cahier des charges annexé à la loi du 15 juillet 1845	20,000,000f 00c		
	Versement de la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon, conformément à l'article 29 du cahier des charges joint à la loi du 16 juillet 1845	8,000,000 00	28,600,000f 00c	
	Recette constatée par virement de comptes, de la créance mise à la charge de la ville de Lille pour sa part contributive dans la construction d'une station intérieure du chemin de fer du Nord. (Loi d'intérêt local du 19 juillet 1845.)	600,000 00		88,193,048 50
Année 1846.	— Versements de la compagnie du chemin de fer du Nord		9,000,000 00	
Année 1847..	Versements de la compagnie du chemin de fer du Nord	8,358,750 00	50,593,048 50	
	Versements faits, pendant les mois de novembre et décembre 1847, par les soumissionnaires de l'emprunt de 250 millions négocié en exécution de la loi du 8 août 1847	42,234,298 50		
	RESTE pour avances du trésor au 31 décembre 1847...			324,004,241 69

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois et ordonnances, pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France, montaient, au 1er janvier 1847, d'après le compte général des finances de l'année 1846, à la somme de..... 6,647,035f 45c

Ils se sont accrus, pendant l'année 1847, de ceux qui suivent :

Semestre au 1er mars 1847. (Loi spéciale du 12 juillet 1847.)	527,241f 00c	
Semestre au 1er septembre 1847. (Ordonnance royale du 1er septembre 1847, soumise à la sanction des Chambres, dans la loi générale des crédits supplémentaires de la session de 1848.)	527,240 02	1,054,481 02
Et ils s'élèvent, au 1er janvier 1848, à		7,701,516 47

Les payements effectués en vertu de ces crédits, pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France, s'élevaient, au 1er janvier 1847, à..... 6,230,638f 04c

Il a été payé au même titre, pendant l'année 1847, une somme de..... 1,308,971 32

Et au 1er janvier 1848, l'avance du trésor se trouvait portée à..... 7,539,609 36

D'après les dispositions des lois qui ont autorisé successivement cette avance, elle constitue une créance à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce, et, jusque-là, le montant en figure dans la situation de l'administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1848.

Le compte détaillé de cette opération fait partie des *documents divers* publiés par le ministère des finances, à la suite de la situation provisoire du budget de l'exercice 1847.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1848.

Tableau servant à déterminer l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du trésor public.	ACTIF RÉEL du trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier central du trésor public	126,093,728f 39c	"	126,093,728f 39c
Receveurs généraux des finances	26,606,453 16	(A) 26,606,453f 16c	"
——— de l'enregistrement, du timbre et des domaines	340,131 93	"	340,131 93
——— principaux des douanes	8,902,716 46	"	8,902,716 46
——— des contributions indirectes	2,999,029 04	"	2,999,029 04
Directeurs des postes	1,118,721 20	"	1,118,721 20
Directeurs de la fabrication des monnaies	28,398 28	(B) 28,398 28	"
Payeurs du trésor public	5,880,946 66	"	5,880,946 66
Comptables des finances en Algérie	29,974,225 29	"	29,974,225 29
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	2,535,396 52	(C) 2,493,883 77	41,512 75
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	27,584,152 80	"	27,584,152 80
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	4,871,637 73	"	4,871,637 73
Créances administratives	3,425,083 30	"	3,425,083 30
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	251,189 06	(D) 35,699 38	215,489 68
Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la Couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	3,498,847 52
TOTAUX pour l'actif	244,110,657 34	29,164,434 59	214,946,222 75
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Période antérieure au 1er avril 1814	87,437,789 57	"	87,437,789 57
Budgets de 1815 à 1830	143,300,442 00	"	143,300,442 00
Budgets des exercices postérieurs à 1830	349,305,944 69	"	349,305,944 69
TOTAUX ÉGAUX au passif	824,154,833 60	29,164,434 59	794,990,399 01

(A) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le Trésor. (Voir ci-contre.)

(B) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réunie aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(C) Voir la note précédente.

(D) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis à divers	284,044,135f 55c	"	284,044,135f 55c
Traites du caissier du Trésor sur lui-même	37,922,433 48	"	37,922,433 48
Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	992,789 18	"	992,789 18
Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	3,731,711 08	"	3,731,711 08
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	254,213 74	"	254,213 74
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	153,655 06	"	153,655 06
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs préposés	166,085 39	"	166,085 39
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs collègues	56,163 07	"	56,163 07
Mandats des préposés des trésoriers payeurs en Algérie	69,360 74	"	69,360 74
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au Trésor	133,024,522 46	"	133,024,522 46
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés	6,052,252 20	"	6,052,252 20
Caisse des invalides de la marine	5,601,959 13	"	5,601,959 13
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	30,690,783 35	"	30,690,783 35
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne non employés	62,203,742 00	"	62,203,742 00
Divers services publics	5,340,257 05	"	5,340,257 05
Établissements particuliers *r/c* de fonds déposés au Trésor	670,759 63	"	670,759 63
Fonds à rembourser à divers	4,208,009 37	"	4,208,009 37
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	5,798,578 52	(A) 2,248,985f 30c	3,549,593 22
Divers correspondants	1,751,144 16	(B) 35,699 38	1,715,444 78
Correspondants des comptables des finances	11,532,358 66	(C) 11,532,348 66	10 00
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	65,381,713 25	(D) 15,074,104 50	50,307,608 75
——— de divers comptables	311,417 15	(E) 273,296 75	38,120 40
	659,958,044 22	29,164,434 59	(F) 630,793,609 63
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
Bons du Trésor représentant la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1847	40,625,786 69	"	40,625,786 69
Réserve de l'amortissement réalisée antérieurement aux six derniers mois de 1847, et restant à affecter à l'extinction des découverts des budgets	55,028,732 78	"	55,028,732 78
Excédant de recette sur le service des budgets et des fonds spéciaux	68,542,269 91	"	68,542,269 91
TOTAUX pour le passif	824,154,833 60	29,164,434 59	794,990,399 01

(A) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. Voir à l'Actif la note (B).

(B) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. Voir à l'Actif la note (D).

(C) Solde créditeur des comptes des correspondants particuliers des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif la note (A) et la note ci-dessous.)

(D) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 15,074,104f 50c
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants particuliers (Voir la note (B) ci-dessus) 11,532,348 66
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux. (Voir la note (A) de l'Actif.) 26,606,453 16

Voir le tableau qui suit (page 408) pour le développement de l'avance des receveurs généraux envers le Trésor.

(E) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public 273,296 75
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser aux porteurs de matières (Voir la note (A) ci-dessus) 2,248,985 30
représentent une partie des valeurs de caisse des directeurs des monnaies. (Note (B) de l'Actif) 28,398f 28c
et les matières qui leur restaient à fabriquer. (Note (C) de l'Actif) ..... 2,493,883 77 } 2,522,282 05

(F) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 406 et 407.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1848.

Tableau présentant le Résumé de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Caissier central du trésor.	Numéraire	7,695,300f 19c	126,093,728f 39c	202,935,164 52
	Portefeuille	55,651,517 76		
	Numéraire en dépôt à la Banque	62,746,910 44		
Receveurs des impôts et revenus indirects			13,402,111 38	
Payeurs du trésor public			5,880,946 66	
Comptables en Algérie			29,974,225 29	
Valeurs en route			27,584,152 80	

CRÉANCES ACTIVES.

Avances pour divers services	4,871,637 73	12,011,058 23
Créances administratives	3,425,083 30	
Débets et créances litigieuses	215,489 68	
Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la Couronne	3,498,847 52	
TOTAL de l'Actif		214,946,222 75

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

Anciens découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée	256,039,934 57	580,044,176 26
Découverts à l'extinction desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement	(V. ci-contre au passif)	
Avances du trésor provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante. (Établissement de grandes lignes de chemins de fer et travaux divers régis par la loi du 11 juin 1842.)	324,004,241 69	
TOTAL égal au Passif		794,990,399 01

PASSIF.

DETTE FLOTTANTE DU TRÉSOR.

Effets à payer	Bons du trésor remis à divers	284,044,135f 55c	327,390,547f 29c	630,793,609f 63c
	Traites du caissier central du trésor sur lui-même	37,922,433 48		
	Effets divers	5,423,978 26		
Créances passives	Communes et établissements publics	133,024,522 46	253,057,333 19	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine	6,052,252 20		
	Caisse des invalides de la marine	5,601,959 13		
	Caisse des dépôts et consignations s/c courant	30,690,783 35		
	Caisse des dépôts et consignations s/c de fonds non employés des caisses d'épargne	62,203,742 00		
	Correspondants divers	15,484,074 05		
Avances des comptables.	Receveurs généraux	50,307,608 75	50,345,729 15	
	Divers comptables	38,120 40		

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	Service ordinaire	2,845,738 05	48,238,897 33	164,196,789 38
	Service extraordinaire. (Travaux imputables sur le produit de l'emprunt en rentes)	45,393,159 28		
Réserve de l'amortissement restant à affecter à l'extinction des découverts des budgets postérieurs à 1845			95,654,519 47	
Services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets			20,303,372 58	
TOTAL du passif				794,990,399 01

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1848.

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante du trésor pendant l'année 1847, et de la situation de cette Dette au 1er Janvier 1848.

	NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1847.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1847. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1848. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
EFFETS À PAYER...	Bons du trésor remis à divers	55,319,991f 00c	228,724,144f 55c	"	284,044,135f 55c	"	
	Traites du caissier du trésor sur lui-même	34,071,859 60	3,920,573 88	"	"	37,922,433f 48c	
	Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	1,349,539 94	"	426,750f 76c	"	992,789 18	
	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	4,955,553 65	"	1,223,842 57	"	3,731,711 08	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	356,313 27	"	102,099 53	"	254,213 74	
	——— des trésoriers-payeurs en Algérie sur leurs collègues	108,437 42	45,217 64	"	"	153,655 06	
	——— préposés	102,673 15	63,412 24	"	"	166,085 39	
	——— des préposés des mêmes comptables	45,610 71	10,552 36	"	"	56,163 07	
	Traites des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	156,764 52	"	87,403 78	"	69,360 74	
		96,466,743 26	232,763,900 67	1,840,096 64	284,044,135 55	43,346,411 74	
			230,923,804 03		327,390,547 29		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPÔT.	Communes et établissements publics *i/c* de fonds placés au trésor	149,247,887 82	"	16,223,365 36	133,024,522 46	"	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *i/c* de fonds déposés	7,801,252 20	"	1,749,000 00	"	6,052,252 20	
	Caisse des invalides de la marine	5,520,835 63	81,123 50	"	4,101,959 13	1,500,000 00	
	——— des dépôts et consignations *s/c* courant	26,561,723 14	4,129,060 21	"	30,690,783 35	"	
	——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	120,548,805 05	"	58,345,063 05	62,203,742 00	"	
	Imprimerie royale	77,473 31	43,811 02	"	"	121,284 33	
	Chancelleries consulaires *i/c* de fonds commun	72,360 17	19,531 91	"	"	91,901 08	
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	2,209,843 55	"	1,295,548 98	"	914,294 57	
	Départements *i/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	3,134,905 35	"	939,894 09	"	2,195,011 26	
	Divers *i/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	1,200,242 26	548,514 12	"	"	1,748,756 38	
	Divers établissements *i/c* chez les receveurs généraux	228,152 62	40,856 81	"	"	269,009 43	
	Caisse des employés et artisans	18,472 20	"	1,649 91	16,822 29	"	
	Tontine du pacte social	3,619 38	1,073 83	"	4,693 21	"	
	——— d'épargnes	347,498 60	34,879 22	"	382,377 82	"	
	Divers établissements *i/c* de placements de fonds sans intérêt	41,634 48	"	4,357 31	"	37,277 17	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	193,228 90	36,360 24	"	132,184 14	97,405 00	
	Fonds à rembourser à divers	1,940,097 10	2,267,912 27	"	2,700,071 96	1,507,937 41	
	Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	4,170,428 65	"	620,835 43	"	3,549,593 22	
	Divers correspondants	1,265,067 98	450,386 80	"	"	1,715,454 78	
		324,583,537 39	7,653,509 93	79,179,714 13	233,257,156 36	19,800,176 83	
			71,526,204 20		253,057,333 19		
AVANCES DES COMPTABLES.	Receveurs généraux (voir le développement à la page 408)	37,220,358 86	13,087,249 89	"	50,307,608 75	"	
	——— des revenus indirects	104,284 32	"	67,735 79	"	36,548 53	
	Payeurs du trésor	1,205 75	320 80	"	"	1,526 55	
	Comptables en Algérie	1,534 33	"	1,489 01	"	45 32	
		37,327,383 26	13,087,570 69	69,224 80	50,307,608 75	38,120 40	
			13,018,345 89		50,345,729 15		
RÉCAPITULATION....	Effets à payer	96,466,743 26	232,763,900 67	1,840,096 64	284,044,135 55	43,346,411 74	
	Comptes courants et fonds en dépôt	324,583,537 39	7,653,509 93	79,179,714 13	233,257,156 36	19,800,176 83	
	Avances des comptables	37,327,383 26	13,087,570 69	69,224 80	50,307,608 75	38,120 40	
		458,377,663 91	253,504,981 29	81,089,035 57	567,608,900 66	63,184,708 97	
			172,415,945 72		630,793,609 63		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1848.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			65,381,713f 25c
2° Fonds appartenant aux correspondants particuliers des receveurs généraux, savoir :			
	CORRESPONDANTS débiteurs.	CORRESPONDANTS créditeurs.	
Receveurs particuliers *L/C* avec les receveurs généraux	"	2,797,962f 80c	
——— *L/C* avec les percepteurs	"	739,438 97	
Percepteurs *L/C* avec les receveurs particuliers	1,363,552f 02c	"	
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	"	4,431,372 91	
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordres de bois.	368,152 72	"	
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	3,376 15	"	
Trésorier des invalides de la marine *S/C* de payements à vérifier	1,228,546 07	"	
Divers *L/C* de fournitures de l'Imprimerie royale	13,053 83	"	
——— d'effets à payer	"	122,120 53	
——— d'achats de rentes sur l'État	"	4,619,540 84	
——— de ventes de rentes sur l'État	"	66,094 23	
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues pour contributions directes	"	1,777 34	
Agents comptables des facultés *L/C* courant	"	525,598 00	
Condamnés libérés *L/C* de masse	"	7,912 33	
Agents forestiers *L/C* de masse	"	416 00	
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	134,407 12	"	
Soumissionnaires de fournitures et travaux *L/C* de dépôts en diverses valeurs	"	907,026 34	
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	"	211,911 61	
Produits des souscriptions pour les inondés	"	5,206 82	
Divers correspondants	"	207,057 85	
	3,111,087 91	14,643,436 57	
Solde créditeur représentant les fonds appartenant aux correspondants des receveurs généraux	11,532,348 66		11,532,348 66
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			76,914,061 91

3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :

Numéraire			9,214,730f 77c	
Valeurs de portefeuille.	Effets sur Paris	5,949,176f 25c	17,391,722 39	
	——— sur les départements	6,543,312 34		
	Effets remis aux receveurs gén. par le caissier du trésor	4,520,560 50		
	Traites de douanes	56,986 00		
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	4,549 95		
	Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	"		
	Effets divers en souffrance	118,778 46		
	Valeurs déposées à des banques de départements	198,358 89		
TOTAL			26,606,453 16	26,606,453 16

RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1848, savoir :

Fonds personnels des receveurs généraux	38,775,260f 09c	50,307,608 75
Fonds de leurs correspondants particuliers	11,532,348 66	

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des receveurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1847, et l'on trouve dans un autre tableau pages 174 et 175, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1848.

NOTE

Sur le Résumé de la Situation générale des Finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1848.

Il a paru utile de continuer de faire suivre l'exposé de la Situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1er janvier 1848, d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite les quatre principaux termes de la situation semblable publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Ce travail, mis pour la première fois sous les yeux des Chambres dans le compte général des finances de l'année 1846, et qui est établi à l'instar de celui que l'on trouve, pages 366 à 373, sur les Budgets de 1830 à 1847, se compose des six tableaux suivants :

Tableau récapitalatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

Développements...
- *Actif du Trésor.*
- *Découverts et Avances du Trésor.*
- *Dette Flottante du Trésor.*
- *Passif du Trésor sur les Budgets et les services spéciaux.*

Tableau résumé des CAUSES *et de la* COMPOSITION *de la Dette flottante du Trésor.*

Les résultats de ce travail d'ensemble sont extraits du compte général que l'administration des finances a publié chaque année depuis 1830, en modifiant, comme on le dit page 380 du présent compte, la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, de manière à déterminer l'actif et le passif réels du trésor public.

Ces modifications s'appliquent aux avances des receveurs généraux, exprimées par la combinaison de leur en-caisse avec leurs fonds particuliers et le solde du compte de leurs correspondants; à la compensation qui doit s'établir entre les divers termes de la gestion des directeurs des monnaies pour obtenir la situation du trésor sur cette partie de son service; à la réserve de l'amortissement des rentes, employée dès l'année où elle a été réalisée selon l'affectation préalable ou subséquente qui lui a été donnée législativement; à des créances constatées par voie administrative pour des ressources extraordinaires attribués aux budgets de différents exercices, mais dont l'effet, au point de vue de trésorerie, ne s'est réellement manifesté dans la situation desdits budgets qu'à l'époque du recouvrement matériel de ces moyens extraordinaires; à des dépenses considérées dans l'origine comme des avances du trésor, et qui sont venues ensuite s'ajouter aux charges des budgets; et, enfin, à quelques articles de l'actif et du passif qui n'étaient pas classés autrefois comme ils le sont actuellement.

Deux états spéciaux, que, toutefois, il n'y aura pas lieu de reproduire dans les comptes subséquents, justifient ces différentes modifications et les développent par année, par sommes et par causes.

En établissant une moyenne pour les 18 années écoulées, du 1er janvier 1831 au 1er janvier

1848, et ainsi que le fait connaître l'un des tableaux placés à la suite de la présente Note, *les causes* et *la composition* de la dette flottante du trésor se résument comme on va l'établir :

1° CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE :

Découverts et avances du trésor (anciens découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée; découverts à éteindre avec la réserve disponible de l'amortissement des rentes ; avances du trésor pour le service des travaux extraordinaires imputables sur des ressources spéciales).....	332,522,890f 82c
Insuffisance de l'excédant de recette des budgets en cours d'exécution et des services spéciaux suivis en dehors des budgets, comparativement à la réserve habituelle de caisse et aux créances actives du trésor. (Voir, page 424, le développement spécial dont ce résultat est l'objet.)...	42,128,786 96
TOTAL des besoins de trésorerie qui ont été à couvrir par la dette flottante (en moyenne, pour les 18 années).....	374,651,677 78

2° COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE.

Bons du trésor.....	105,080,489 96
Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants.....	231,501,963 38
Avances des receveurs généraux.....	38,069,224 44
MONTANT de la dette flottante (en moyenne, pour les 18 années).....	374,651,677 78

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1848.

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF (en-caisse des comptables; fonds en dépôt à la banque de France; créances actives).	DÉCOUVERTS ET AVANCES du trésor.	TOTAL ÉGAL au passif.	PASSIF.		
				DETTE FLOTTANTE du trésor.	BUDGETS et services spéciaux.	TOTAL du passif.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.....	132,792,837 32	160,431,262 70	293,224,100 02	252,921,131 63	40,302,968 39	293,224,100 02
——— 1832.....	107,846,942 21	223,299,284 70	331,146,226 91	311,502,481 70	19,643,745 21	331,146,226 91
——— 1833.....	103,341,737 19	264,084,669 44	367,426,406 63	356,001,185 20	11,425,221 43	367,426,406 63
——— 1834.....	101,390,375 88	272,146,090 30	373,536,466 18	365,980,254 73	7,556,211 45	373,536,466 18
——— 1835.....	123,548,449 16	281,525,129 55	405,073,578 71	381,540,417 43	23,533,161 28	405,073,578 71
——— 1836.....	103,300,943 78	311,201,785 63	414,502,729 41	311,874,695 69	102,628,033 72	414,502,729 41
——— 1837.....	158,344,273 53	337,475,566 75	495,819,840 28	315,134,883 16	180,684,957 12	495,819,840 28
——— 1838.....	211,383,152 52	259,169,982 65	470,553,135 17	217,004,448 88	253,548,686 29	470,553,135 17
——— 1839.....	276,039,505 42	277,707,605 22	553,747,110 64	230,956,516 92	322,790,593 72	553,747,110 64
——— 1840.....	278,430,579 51	256,010,175 62	534,440,755 13	224,363,783 99	310,076,971 14	534,440,755 13
——— 1841.....	215,797,902 17	256,028,249 62	471,826,151 79	261,027,340 20	210,798,811 59	471,826,151 79
——— 1842.....	219,840,854 67	394,038,579 26	613,879,433 93	417,739,349 14	196,140,084 79	613,879,433 93
——— 1843.....	266,899,789 29	326,926,950 99	593,826,740 28	456,487,964 61	137,338,775 67	593,826,740 28
——— 1844.....	225,493,690 03	400,893,578 77	626,387,268 80	518,664,708 52	107,722,560 28	626,387,268 80
——— 1845.....	265,085,172 93	498,916,445 27	764,001,618 20	604,898,146 16	159,103,472 04	764,001,618 20
——— 1846.....	252,362,727 58	398,220,789 56	650,583,517 14	428,461,618 78	222,121,898 36	650,583,517 14
——— 1847.....	219,404,969 20	487,291,712 57	706,696,681 77	458,377,663 91	248,319,017 86	706,696,681 77
——— 1848.....	214,946,222 75	580,044,176 26	794,990,399 01	630,793,609 63	164,196,789 38	794,990,399 01
MOYENNE.....	193,125,006 94	332,522,890 82	525,647,897 76	384,651,677 78	150,996,219 98	525,647,897 76

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1848.

Développement de l'Actif du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE. CAISSIER CENTRAL DU TRÉSOR. Numéraire au trésor.	Numéraire à la banque de France.	Portefeuille.	COMPTABLES extérieurs.	CRÉANCES à RECOUVRER.	TOTAL DE L'ACTIF du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.....	28,335,366 62	"	52,637,835 31	43,657,099 73	8,162,535 66	132,792,837 32
——— 1832.....	13,814,381 52	"	36,190,502 41	48,155,161 16	9,686,897 12	107,846,942 21
——— 1833.....	4,489,388 34	"	41,642,270 78	48,774,149 60	9,035,928 47	103,341,737 19
——— 1834.....	10,457,849 75	"	52,206,405 39	32,456,919 30	6,269,201 44	101,390,375 88
——— 1835.....	11,354,238 66	9,628,791 72	62,638,706 32	33,851,426 86	6,075,285 60	123,548,449 16
——— 1836.....	9,143,569 80	"	52,593,554 74	34,717,334 21	6,846,485 03	103,300,943 78
——— 1837.....	22,729,466 45	25,306,824 02	64,978,215 23	37,213,317 59	8,116,450 24	158,344,273 53
——— 1838.....	2,419,844 80	99,835,388 29	61,203,539 74	40,874,938 21	7,049,441 48	211,383,152 52
——— 1839.....	3,370,546 04	156,846,564 20	60,536,876 53	47,795,708 04	7,489,810 61	276,039,505 42
——— 1840.....	3,610,047 73	168,231,707 59	54,987,357 52	43,469,225 05	8,132,241 62	278,430,579 51
——— 1841.....	3,284,243 09	106,453,775 46	48,929,935 17	48,623,534 95	8,506,413 50	215,797,902 17
——— 1842.....	2,648,798 90	100,729,613 21	55,433,585 45	53,249,813 99	7,779,043 12	219,840,854 67
——— 1843.....	2,789,786 26	133,741,142 74	57,323,462 45	64,057,518 86	8,987,878 98	266,899,789 29
——— 1844.....	3,437,323 03	109,078,106 45	51,729,776 88	51,592,923 00	9,655,560 67	225,493,690 03
——— 1845.....	3,982,756 94	135,837,720 19	50,762,171 91	66,147,809 75	8,354,714 14	265,085,172 93
——— 1846.....	22,165,176 40	90,945,944 21	63,597,880 30	66,204,127 95	9,449,598 72	252,362,727 58
——— 1847.....	6,186,225 34	50,069,730 38	64,112,498 19	87,368,181 51	11,668,333 78	219,404,969 20
——— 1848.....	7,695,300 19	62,746,910 44	55,651,517 76	76,841,436 13	12,011,058 23	214,946,222 75
MOYENNE.....	8,995,239 43	69,414,012 16	54,808,671 78	51,391,701 43	8,515,382 14	193,125,006 94

Développement des Découverts et Avances du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ANCIENS DÉCOUVERTS à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.	EXCÉDANTS TEMPORAIRES de dépenses sur le service ordinaire des budgets.	DÉCOUVERTS À L'EXTINCTION desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR DIVERSES LOIS. Loi du 27 juin 1833.	Loi du 17 mai 1837.	Loi du 25 juin 1841.	Loi du 11 juin 1842.	TOTAL des DÉCOUVERTS et avances du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	160,431,262 70	"	"	"	"	"	"	160,431,262 70
——— 1832.	223,299,284 70	"	"	"	"	"	"	223,299,284 70
——— 1833.	221,563,039 03	42,521,630 41	"	"	"	"	"	264,084,669 44
——— 1834.	245,054,526 03	25,281,052 42	"	1,810,511 85	"	"	"	272,146,090 30
——— 1835.	254,371,079 68	"	"	27,154,049 87	"	"	"	281,525,129 55
——— 1836.	255,435,188 78	"	"	55,766,596 85	"	"	"	311,201,785 63
——— 1837.	260,089,504 90	"	"	77,386,061 85	"	"	"	337,475,566 75
——— 1838.	256,003,916 90	"	"	"	3,166,065 75	"	"	259,169,982 65
——— 1839.	256,005,028 96	"	"	"	21,702,576 26	"	"	277,707,605 22
——— 1840.	256,010,175 62	"	"	"	"	"	"	256,010,175 62
——— 1841.	256,028,249 62	"	"	"	"	"	"	256,028,249 62
——— 1842.	256,029,049 62	"	138,009,529 64	"	"	"	"	394,038,579 26
——— 1843.	256,034,249 62	"	70,892,701 37	"	"	"	"	326,926,950 99
——— 1844.	256,034,249 62	"	128,323,958 01	"	"	15,167,279 86	1,368,091 28	400,893,578 77
——— 1845.	256,034,832 62	"	95,644,356 52	"	"	84,957,416 56	62,279,839 57	498,916,445 27
——— 1846.	256,039,934 57	"	20,708,473 75	"	"	"	121,472,381 24	398,220,789 56
——— 1847.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	231,251,778 00	487,291,712 57
——— 1848.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	324,004,241 69	580,044,176 26
MOYENNE...	246,474,635 67	28,965,650 11		57,082,605 02				332,522,890 82

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1848.

Développement de la Dette flottante du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	EFFETS A PAYER.						FONDS EN DÉPÔT ET COMPTES COURANTS.							AVANCES DES COMPTABLES.		TOTAL DE LA DETTE flottante du trésor.
	BONS DU TRÉSOR				TRAITES du caissier du trésor.	EFFETS divers.	BANQUE de France.	COMMUNES et établissements publics.	CORPS de troupes de la guerre et de la marine.	CAISSES d'épargne et de prévoyance.	CAISSE des dépôts et consignations s/c de fonds des caisses d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations s/c courant.	DIVERS correspondants.	RECEVEURS généraux.	DIVERS comptables.	
	remis à la banque de France.	remis à la caisse des dépôts et consignations.	remis à divers.	TOTAL des bons du trésor.												
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janv. 1831	87,778,888 00	16,755,811 00	37,833,681 15	142,368,380 15	4,930,257 81	10,283,235 91	"	63,113,829 49	4,890,447 56	6,179,146 49	"	687,621 46	15,913,375 63	4,440,525 72	114,311 41	252,921,131 63
——— 1832	21,238,625 00	15,261,507 45	142,358,730 10	178,858,862 55	3,589,327 00	13,848,196 68	"	52,561,328 39	2,755,257 28	5,896,824 36	"	5,157,794 97	16,599,297 48	32,195,677 67	39,915 32	311,502,481 70
——— 1833	33,361,872 98	18,314,877 60	126,269,093 10	177,945,843 68	5,054,762 32	17,161,049 32	"	71,997,227 29	4,143,557 28	8,524,850 01	"	3,722,179 64	13,908,225 80	53,498,660 15	44,829 71	356,001,185 20
——— 1834	11,411,400 00	20,858,750 00	116,770,407 03	149,040,557 03	2,985,755 42	9,501,496 01	24,352,391 22	75,713,916 11	8,725,052 20	17,207,111 21	"	8,083,081 87	16,384,216 89	53,956,304 30	30,372 47	365,980,254 73
——— 1835	16,936,033 65	31,381,528 85	107,880,016 60	156,197,579 10	4,301,403 84	12,346,971 43	"	85,795,145 86	11,216,202 20	35,477,910 11	"	7,026,056 76	18 168,085 45	50,913,724 53	97,338 15	381,540,417 43
——— 1836	"	15,226,108 30	29,721,295 50	44,947,403 80	6,283,660 98	8,966,006 16	16,666,984 74	105,106,962 92	11,346,102 20	62,688,665 41	"	7,662,010 18	18,265,177 01	29,856,074 98	85,647 31	311,874,695 69
——— 1837	"	15,225,158 30	12,745,930 25	27,971,088 55	5,807,470 32	7,641,654 49	"	114,189,745 08	10,746,902 20	93,532,603 19	"	3,194,304 36	17,099,295 84	34,922,160 75	29,658 38	315,134,883 16
——— 1838	"	10,977,150 00	7,006,711 95	17,983,861 95	8,010,710 71	7,298,694 17	"	122,087,922 16	10,387,702 20	"	"	5,790,180 77	19,162,545 12	26,267,600 65	15,231 15	217,004,448 88
——— 1839	"	10,962,000 00	4,818,374 75	15,780,374 75	12,061,618 36	7,654,584 78	"	130,635,028 80	7,639,552 20	"	"	7,101,292 31	20,014,112 67	30,036,705 14	33,247 91	230,956,516 92
——— 1840	"	10,962,000 00	3,376,813 50	14,338,813 50	10,960,518 36	9,292,299 81	"	124,795,384 28	7,391,252 20	"	"	7,242,374 30	20,260,099 25	30,039,361 22	43,681 07	224,363,783 99
——— 1841	"	10,962,000 00	31,059,242 50	42,021,242 50	14,116,319 78	10,434,714 83	"	121,612,973 28	6,173,452 20	"	"	7.139,189 87	22,133,367 25	37,339,855 27	56,225 22	261,027,340 20
——— 1842	"	10,962,000 00	112,718,710 32	123,680,710 32	17,175,534 97	11,516,585 66	"	126,416,258 88	5,977,252 20	"	31,188,000 00	25,783,713 13	21,838,617 60	54,081,225 10	81,451 28	417,739,349 14
——— 1843	"	10,962,000 00	88,885,044 90	99,847,044 90	20,170,059 57	9,881,100 32	"	131,490,911 76	9,471,252 20	"	85,891,544 76	22,179,207 10	18,206,180 05	59,281,176 48	69,487 47	456,487,964 61
——— 1844	"	10,962,000 00	127,211,322 35	138,173,322 35	22,552,062 68	8,430,498 73	"	134,629,079 13	8,277,252 20	"	139.431,639 43	12,269,876 76	20,237,533 65	34,629,055 27	34,388 32	518,664,708 52
——— 1845	"	"	162,487,383 65	162,487,383 65	33,201,870 80	8,215,039 39	"	136,905,228 57	8,758,252 20	"	186,049,659 72	11,898,792 29	21,310,467 05	35,962,446 79	109,005 70	604,898,146 16
——— 1846	"	"	60,442,224 10	60,442,224 10	31,988,029 23	6,164,808 60	"	144,667,930 61	9,367,252 20	"	112,996,735 63	12,874,587 29	19,610,097 34	30,297,518 36	52,435 42	428,461,618 78
——— 1847	"	"	55,319,991 00	55,319,991 00	34,071,859 60	7,074,892 66	"	149,247,887 82	7,801,252 20	"	120,548,805 05	26,561,723 14	20,423,869 18	37,220,358 86	107,024 40	458,377,663 91
——— 1848	"	"	284,044,135 55	284,044,135 55	37,922,433 48	5,423,978 26		133,024,522 46	6,052,252 20	"	62,203,742 00	30,690,783 35	21,086,033 18	50,307,608 75	38,120 40	630,793,609 63
MOYENNE	9,484,823 31	11,654,049 53	83,941,617 12	105,080,489 96	15,287,980 84	9,507,544 84	2,278,854 22	112,445,960 16	7,840,013 61	12,750,395 04	41,017,229 25	11,392,487 19	18,923,366 51	38,069,224 84	60,131 72	374,651,677 78

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1848.

Développement du Passif du trésor sur les Budgets et les Services spéciaux.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	BUDGETS. SERVICE ordinaire.	BUDGETS. SERVICE des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICE des cautionnements.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédant de recette.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédant de dépense.	SERVICES en liquidation. Excédant de recette.	SERVICES en liquidation. Excédant de dépense.	AVANCE pour l'emprunt grec. (Excédant de dépense.)	EXCÉDANT DE RECETTE pour les budgets et les services spéciaux.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831	21,090,477 31	"	19,212,491 08	"	"	"	"	"	40,302,968 39
—— 1832.	6,638,964 22	"	12,481,941 27	"	"	522,839 72	"	"	19,643,745 21
—— 1833.	"	"	10,938,938 80	"	"	486,282 63	"	"	11,425,221 43
—— 1834.	"	"	6,918,888 67	"	"	637,322 78	"	"	7,556,211 45
—— 1835.	16,556,808 95	"	6,976,352 33	"	"	"	"	"	23,533,161 28
—— 1836.	89,672,962 47	"	11,853,585 70	"	"	1,101,485 55	"	"	102,628,033 72
—— 1837.	162,962,895 92	"	16,092,033 12	"	"	1,630,028 08	"	"	180,684,957 12
—— 1838.	235,730,085 52	"	15,743,783 04	"	"	2,074,817 73	"	"	253,548,686 29
—— 1839.	301,455,116 90	"	20,020,974 99	"	"	2,029,394 37	"	714,892 54	322,790,593 72
—— 1840.	288,598,998 76	"	22,523,951 85	150,598 39	"	565,482 65	"	1,762,060 51	310,076,971 14
—— 1841.	204,609,385 55	"	14,484,338 31	1,197,238 15	"	"	6,794,438 88	2,697,711 54	210,798,811 59
—— 1842	151,252,579 57	32,831,757 71	13,551,270 09	2,285,068 43	"	"	1,037,579 78	2,743,011 23	196,140,084 79
—— 1843.	64,401,122 90	53,536,104 79	13,705,528 80	8,013,431 75	"	437,647 54	"	2,755,060 11	137,338,775 67
—— 1844.	91,622,897 56	"	13,406,469 39	5,313,619 43	"	839,804 94	"	3,460,231 04	107,722,560 28
—— 1845.	147,680,007 48	"	16,353,378 98	"	749,697 21	"	"	4,180,217 21	159,103,472 04
—— 1846.	138,741,970 58	58,370,479 43	17,042,063 93	13,202,009 29	"	"	"	5,234,624 87	222,121,898 36
—— 1847.	150,745,073 95	75,787,852 06	17,188,113 15	10,918,616 74	"	"	"	6,320,638 04	248,319,017 86
—— 1848.	98,500,257 52	45,393,159 28	17,587,724 31	10,255,257 63	"	"	"	7,539,609 36	164,196,789 38
MOYENNE...	135,343,275 47		15,652,944 51						150,996,219 98

Tableau résumé des Causes et de la Composition de la Dette flottante du trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. DÉCOUVERTS et avances du trésor.	Différence entre L'ACTIF DU TRÉSOR et L'EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS ET DES SERVICES SPÉCIAUX. (Voir le développement spécial, page 424.) Excédant de l'actif du trésor. — A AJOUTER.	Excédant des budgets et des services spéciaux. — À DÉDUIRE.	TOTAL des besoins de trésorerie à couvrir par la dette flottante.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. BONS du trésor.	EFFETS DIVERS à payer, fonds en dépôt et comptes courants.	AVANCES des receveurs généraux.	MONTANT de la dette flottante.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	160,431,262 70	92,489,868 93	"	252,921,131 63	142,368,380 15	106,112,225 76	4,440,525 72	252,921,131 63
—— 1832.	223,299,284 70	88,203,197 00	"	311,502,481 70	178,858,862 55	100,447,941 48	32,195,677 67	311,502,481 70
—— 1833.	264,084,669 44	91,916,515 76	"	356,001,185 20	177,945,843 68	124,556,681 37	53,498,660 15	356,001,185 20
—— 1834.	272,146,090 30	93,834,164 43	"	365,980,254 73	149,040,557 03	162,983,393 40	53,956,304 30	365,980,254 73
—— 1835.	281,525,129 55	100,015,287 88	"	381,540,417 43	156,197,579 10	174,429,113 80	50,913,724 53	381,540,417 43
—— 1836.	311,201,785 63	672,910 06	"	311,874,695 69	44,947,403 80	237,071,216 91	29,856,074 98	311,874,695 69
—— 1837.	337,475,566 75	"	22,340,683 59	315,134,883 16	27,971,088 55	252,241,633 86	34,922,160 75	315,134,883 16
—— 1838.	259,169,982 65	"	42,165,533 77	217,004,448 88	17,983,861 95	172,752,986 28	26,267,600 65	217,004,448 88
—— 1839.	277,707,605 22	"	46,751,088 30	230,956,516 92	15,780,374 75	185,139,437 03	30,036,705 14	230,956,516 92
—— 1840.	256,010,175 62	"	31,646,391 63	224,363,783 99	14,338,813 50	179,985,609 27	30,039,361 22	224,363,783 99
—— 1841.	256,028,249 62	4,999,090 58	"	261,027,340 20	42,021,242 50	181,666,242 43	37,339,855 27	261,027,340 20
—— 1842.	394,038,579 26	23,700,769 88	"	417,739,349 14	123,680,710 32	239,977,413 72	54,081,225 10	417,739,349 14
—— 1843.	326,926,950 99	129,561,013 62	"	456,487,964 61	99,847,044 90	297,359,743 23	59,281,176 48	456,487,964 61
—— 1844.	400,893,578 77	117,771,129 75	"	518,664,708 52	138,173,322 35	345,862,330 90	34,629,055 27	518,664,708 52
—— 1845.	498,916,445 27	105,981,700 89	"	604,898,146 16	162,487,383 65	406,448,315 72	35,962,446 79	604,898,146 16
—— 1846.	398,220,789 56	30,240,829 22	"	428,461,618 78	60,442,224 10	337,721,876 32	30,297,518 36	428,461,618 78
—— 1847.	487,291,712 57	"	28,914,048 66	458,377,663 91	55,319,991 00	365,837,314 05	37,220,358 86	458,377,663 91
—— 1848.	580,044,176 26	50,749,433 37	"	630,793,609 63	284,044,135 55	296,441,865 33	50,307,608 75	630,793,609 63
MOYENNE...	332,522,890 82	42,128,786 96		374,651,677 78	105,080,489 96	231,501,963 38	38,069,224 44	374,651,677 78

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1848.

Tableau explicatif des Modifications apportées aux Résultats des Situations générales des Finances publiés dans les Comptes des années précédentes.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF.				DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
	COMPTES des années précédentes.	MODIFICATIONS. Ajouté.	MODIFICATIONS. Déduit.	RÉSULTATS portés au présent résumé.	COMPTES des années précédentes.	MODIFICATIONS. Ajouté.	MODIFICATIONS. Déduit.	RÉSULTATS portés au présent résumé.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	149,226,968 38	(A) 18,104,213 29 (D) 2,562,236 88	(B) 26,781,664 08 (C) 4,930,834 34 (L) 5,388,082 81	132,792,837 32	189,278,947 55	"	(E) 1,483,425 36 (D) 2,562,236 88 (F) 19,953,117 96 (G) 4,848,904 65	160,431,262 70
——— 1832.	114,172,701 10	(A) 23,815,766 68	(B) 22,511,528 70 (C) 375,390 81 (C) 7,254,606 06	107,846,942 21	223,299,284 70	"	"	223,299,284 70
——— 1833.	194,127,155 70	(A) 21,015,802 47	(B) 20,311,454 60 (C) 3,782,903 88 (L) 87,706,862 50	103,341,737 19	226,263,039 03	(L) 87,706,862 50	(M) 49,885,232 09	264,084,669 44
——— 1834.	101,390,375 88	"	"	101,390,375 88	305,812,073 82	"	(P) 33,665,983 52	272,146,090 30
——— 1835.	123,548,449 16	"	"	123,548,449 16	431,786,729 55	"	(N) 150,261,600 00	281,525,129 55
——— 1836.	103,300,943 78	"	"	103,300,943 78	356,612,878 38	"	(N) 45,411,092 75	311,201,785 63
——— 1837.	158,344,273 53	"	"	158,344,273 53	345,836,761 68	"	(N) 7,377,694 93 (H) 983,500 00	337,475,566 75
——— 1838.	211,383,152 52	"	"	211,383,152 52	259,169,982 65	"	"	259,169,982 65
——— 1839.	276,039,505 42	"	"	276,039,505 42	283,644,062 19	"	(P) 5,221,564 43 (I) 714,892 54	277,707,605 22
——— 1840.	278,430,579 51	"	"	278,430,579 51	257,772,236 13	"	(I) 1,762,060 51	256,010,175 62
——— 1841.	215,797,902 17	"	"	215,797,902 17	256,028,249 62	"	"	256,028,249 62
——— 1842	219,840,854 67	"	"	219,840,854 67	256,029,049 62	(O) 138,009,529 64	"	394,038,579 26
——— 1843.	266,899,789 29	"	"	266,899,789 29	360,823,312 86	"	(P) 33,896,361 87	326,926,950 99
——— 1844.	225,493,690 03	"	"	225,493,690 03	436,084,272 05	"	(P) 35,190,693 28	400,893,578 77
——— 1845.	265,085,172 93	"	"	265,085,172 93	535,510,218 95	"	(P) 36,593,773 68	498,916,445 27

ÉPOQUES	DETTE FLOTTANTE.				BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
	COMPTES des années précédentes.	MODIFICATIONS. Ajouté.	MODIFICATIONS. Déduit.	RÉSULTATS portés au présent résumé.	COMPTES des années précédentes.	MODIFICATIONS. Ajouté.	MODIFICATIONS. Déduit.	RÉSULTATS portés au présent résumé.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	285,741,907 84	(A) 18,104,213 29	(B) 26,781,664 08 (C) 4,930,834 34 (J) 19,212,491 08	252,921,131 63	52,764,008 09	(J) 19,212,491 08	(L) 5,388,082 81 (E) 1,483,425 36 (F) 19,953,117 96 (G) 4,848,904 65	40,302,968 30
——— 1832.	330,833,021 58	(A) 23,815,766 68	(B) 22,511,528 70 (C) 7,629,996 87 (J) 12,481,941 27 (K) 522,839 72	311,502,481 70	6,638,964 22	(J) 12,481,941 27 (K) 522,839 72	"	19,643,745 21
——— 1833.	370,504,962 64	(A) 21,015,802 47	(B) 20,311,454 60 (C) 3,782,903 88 (J) 10,938,938 80 (K) 486,282 63	356,001,185 20	49,885,232 09	(J) 10,938,938 80 (K) 486,282 63	(M) 49,885,232 09	11,425,221 43
——— 1834.	407,202,449 70	"	(P) 33,665,983 52 (J) 6,918,888 67 (K) 637,322 78	365,980,254 73	"	(J) 6,918,888 67 (K) 637,322 78	"	7,556,211 45
——— 1835.	469,113,233 66	"	(P) 80,596,463 90 (J) 6,976,352 33	381,540,417 43	86,221,945 05	(P) 80,596,463 90 (J) 6,976,352 33	(N) 150,261,600 00	23,533,161 28
——— 1836.	324,680,096 52	"	(P) 12,805,400 83	311,874,695 69	135,233,725 64	(P) 12,805,400 83	(N) 45,411,092 75	102,628,033 72
——— 1837.	342,429,653 77	"	(P) 27,294,770 61	315,134,883 16	161,751,381 44	(P) 27,294,770 61	(N) 7,377,694 93 (H) 983,500 00	180,684,957 12
——— 1838.	297,883,919 91	"	(P) 80,879,471 03	217,004,448 88	172,669,215 26	(P) 80,879,471 03	"	253,548,686 29
——— 1839.	368,222,746 15	"	(P) 137,266,229 23	230,956,516 92	191,460,821 46	(P) 132,044,664 80	(I) 714,892 54	322,790,593 72
——— 1840.	419,730,805 32	"	(P) 195,367,021 33	224,363,783 99	116,472,010 32	(P) 195,367,021 33	(I) 1,762,060 51	310,076,971 14
——— 1841.	365,890,363 26	"	(P) 104,863,023 06	261,027,340 20	105,935,788 53	(P) 104,863,023 06	"	210,798,811 59
——— 1842	449,920,829 69	"	(P) 32,181,480 55	417,739,349 14	25,949,074 60	(P) 32,181,480 55 (O) 138,009,529 64	"	196,140,084 79
——— 1843.	490,384,326 48	"	(P) 33,896,361 87	456,487,964 61	137,338,775 67	"	"	137,338,775 67
——— 1844.	553,855,401 80	"	(P) 35,190,693 28	518,664,708 52	107,722,560 28	"	"	107,722 560 28
——— 1845.	641,491,919 84	"	(P) 36,593,773 68	604,898,146 16	159,103,472 04	"	"	159,103,472 04

(A) Solde débiteur des receveurs particuliers des finances, représentant les fonds provenant des recettes de la troisième dixaine de décembre dont ils ont fait l'envoi aux receveurs généraux, qui ne les ont reçus que dans les premiers jours de l'année suivante. (Addition aux valeurs en route et rétablissement au solde créditeur des correspondants des receveurs généraux, qui avait été réduit d'autant.)

(B) Compensation de l'en-caisse des receveurs généraux avec leurs fonds particuliers et le solde créancier du compte de leurs correspondants, pour obtenir le montant réel de leurs avances envers le trésor.

(C) Matières d'or et d'argent restant à convertir en monnaie, et portion de l'en-caisse des directeurs de la fabrication, compensées avec les sommes à rembourser aux porteurs des matières et avec les fonds particuliers des comptables, de manière à déterminer la situation du trésor sur cette partie de son service.

(D) Avance pour dépenses de conservation et d'entretien de l'ancienne liste civile, retirée des découverts du trésor, et reportée dans les créances actives, comme cela a eu lieu dans les comptes suivants.

(E, F, G, H, I) Retrait des découverts du trésor, et prélèvement sur les excédants de recette des budgets, de dépenses qui, ultérieurement, ont été mises à la charge de ces mêmes budgets ou des services spéciaux, savoir : (E) Payements faits pendant les journées de juillet 1830. — (F) Prêts au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.) — (G) Avances aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti. — (H) Obligations de l'emprunt national. — (I) Avance pour l'emprunt grec.

(J, K) Retrait, de la dette flottante, d'excédants de recette reportés aux services spéciaux, savoir : (J) Capitaux de cautionnements. (K) Liquidation de l'ancienne liste civile.

(L) Créances à recouvrer sur les soumissionnaires des emprunts, qui figuraient dans l'actif du trésor d'où elles ont été retirées en annulant une pareille somme sur les recettes des budgets au profit desquels elles avaient été constatées.

(M) Excédant de recette du budget, transformé en excédant de dépense par l'effet de la déduction de créances à recouvrer sur les soumissionnaires des emprunts.

(N) Réductions sur les découverts du trésor et sur les excédants de recette des budgets, de créances restant à recouvrer sur les soumissionnaires des emprunts.

(O) Classement aux découverts du trésor, de l'excédant de dépense de l'exercice 1840 qui avait été compensé avec les excédants de recette des budgets des exercices suivants.

(P) Réserve de l'amortissement, retirée de la dette flottante (où elle figurait à titre de bons du trésor) pour être portée aux budgets comme ressource extraordinaire ou en atténuation des découverts du trésor.

NOTA. Il n'y a eu lieu d'apporter aucune modification aux résultats de la situation générale des finances, publiés dans les comptes des années 1845 et 1846.

En additionnant et en compensant entre elles les augmentations et les réductions portées au tableau ci-dessus, on reconnaît que le résultat de celles qui s'appliquent à *l'actif* et aux *découverts du Trésor* est égal au résultat de celles qu'ont éprouvées la *Dette flottante* et les *Budgets*.

RÉSUMÉ

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1848.

Résumé du Tableau explicatif des Modifications apportées aux résultats des Situations générales des Finances publiées dans les Comptes des années précédentes.

ACTIF.				DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
COMPTES des années précédentes.	MODIFICATIONS. Ajouté.	MODIFICATIONS. Déduit.	RÉSULTATS portés au présent résumé.	COMPTES des années précédentes.	MODIFICATIONS. Ajouté.	MODIFICATIONS. Déduit.	RÉSULTATS portés au présent résumé.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
2,903,081,514 07	(A) 65,498,019 32	(B) 179,043,327 78	2,789,536,205 61	4,723,951,098 78	(C) 225,726,392 14	(D) 429,812,134 45	4,519,855,356 47
	Déduit 113,545,308f 46c				Déduit 204,095,742f 31c		

DETTE FLOTTANTE.				BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
COMPTES des années précédentes.	MODIFICATIONS. Ajouté.	MODIFICATIONS. Déduit.	RÉSULTATS portés au présent résumé.	COMPTES des années précédentes.	MODIFICATIONS. Ajouté.	MODIFICATIONS. Déduit.	RÉSULTATS portés au présent résumé.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6,117,885,638 16	(E) 62,935,782 44	(F) 954,724,112 64	5,226,097,307 96	1,509,146,974 69	(G) 862,216,883 03	(H) 288,069,603 60	2,083,294,254 12
	Déduit 891,788,330f 20c				Ajouté 574,147,279f 43c		

RÉSULTAT
- déduit sur l'actif..... 113,545,308f 46c
- déduit sur les découverts et avances du trésor..... 204,095,742 31

ENSEMBLE..... 317,641,050 77

RÉSULTAT
- déduit sur la dette flottante..... 891,788,330f 20c
- ajouté aux budgets et aux services spéciaux..... 574,147,279 43

RESTE en déduction comme ci-contre..... 317,641,050 77

ACTIF.

(A) Solde débiteur des receveurs particuliers des finances, représentant les fonds provenant de la 3e dizaine de décembre (années 1830, 1831 et 1832) dont ils ont fait l'envoi aux receveurs généraux, qui ne les ont reçus que dans les premiers jours de l'année suivante. (Addition aux valeurs en route et rétablissement au solde créditeur des correspondants des receveurs généraux qui avait été réduit d'autant). (Voir ci-contre, à la dette flottante.) ci, 62,935,782f 44c

Avance pour dépenses de conservation et d'entretien de l'ancienne Liste civile, retirée des découverts du trésor et reportée dans les créances actives (1830), comme cela a eu lieu dans les comptes suivants. (Voir ci-contre, la déduction aux découverts.)..... 2,562,236 88

65,498,019 32

(B) Compensation de l'en-caisse des receveurs généraux avec leurs fonds particuliers et le solde créancier du compte de leurs correspondants, pour obtenir le montant réel de leurs avances envers le trésor (années 1830, 1831, 1832). (Voir à la dette flottante.) ci..... 69,604,647f 38c

Matières d'or et d'argent restant à convertir en monnaie, et portion de l'encaisse des directeurs de la fabrication, compensées avec les sommes à rembourser aux porteurs des matières et avec les fonds particuliers des comptables, de manière à déterminer la situation du trésor sur cette partie du service (années 1830, 1831, 1832). (Voir la dette flottante.) ci..... 16,343,735 09

Créances à recouvrer sur les soumissionnaires d'emprunts, qui figuraient dans l'actif du trésor, d'où elles ont été retirées, en annulant une pareille somme sur les recettes des budgets, au profit desquels elles avaient été constatées (1830). (Voir les budgets et services spéciaux), ci..... 5,388,082 81

Idem (année 1832). (Voir les découverts du trésor) ci..... 87,706,862 50

179,043,327 78

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

(C) Créance à recouvrer sur les soumissionnaires d'emprunts qui figuraient dans l'actif du trésor, d'où elle a été retirée en annulant une pareille somme sur les recettes du budget, au profit duquel elle avait été constatée (1832). (Voir à l'actif.) ci..... 87,706,862f 50c

Classement aux découverts du trésor de l'excédant de dépense de l'exercice 1840, qui avait été compensé avec les excédants de recette des budgets des exercices suivants (année 1841). (Voir ci-contre les budgets des services spéciaux.) ci..... 138,009,529 64

225,716,392 14

(D) Retrait des découverts du trésor et prélèvement, sur les excédants de recette des budgets, de dépenses qui, plus tard, ont été mises à leur charge, savoir :

Payements faits pendant les journées de juillet 1830..... 1,483,425f 36c
Prêts au commerce et à l'industrie..... 19,953,117 96
Avances aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti..... 4,848,904 65
Avance pour dépense de conservation et d'entretien de l'ancienne Liste civile. (Voir renvoi A, à l'actif.) ci..... 2,562,236 88
Excédant de recette du budget, transformé en excédant de dépense par l'effet de la déduction de créances à recouvrer sur les soumissionnaires d'emprunts (1832). (Voir aux budgets.)..... 49,885,232 09
Réserve de l'amortissement, retirée de la dette flottante pour être portée en atténuation des découverts (1833, 1838, 1842, 1843, 1844)..... 144,568,376 78
Retranchement des articles ci-après, que les comptes des finances comprenaient dans les découverts du trésor et qui ont dû être classés différemment dans le résumé des situations générales :
1° Créances à recouvrer sur les soumissionnaires d'emprunts, également déduites des excédants de recette des budgets. (Voir ci-contre, renvoi H.).. 203,050,387 68
2° Obligations de l'emprunt national, déduites des mêmes excédants de recette, comme ayant été ultérieurement portées en dépenses aux budgets. (Voir *idem*.)..... 983,500 00
3° Avance pour l'emprunt grec, reportée aux services spéciaux. (Voir *idem*.). 2,476,953 05

429,812,134 45

DETTE FLOTTANTE.

(E) Rétablissement au solde créditeur des correspondants des receveurs généraux, d'une somme égale au solde débiteur du compte des receveurs particuliers. (Voir renvoi A, à l'actif.) ci..... 62,935,782f 44c

(F) Compensation d'une portion des fonds particuliers des receveurs généraux et du solde créancier de leurs correspondants, avec leur en-caisse, pour obtenir le montant de leurs avances envers le trésor. (Voir à l'actif, renvoi B.)..... 69,604,647f 38c

Idem, avec les sommes à rembourser aux porteurs de matières et avec les fonds particuliers des directeurs des monnaies, des matières restant à fabriquer et d'une portion de leur en-caisse. (Voir à l'actif, renvoi B.)..... 16,343,735 09

Retrait de la dette flottante d'excédants de recettes reportés aux services spéciaux, savoir :
Capitaux de cautionnements..... 56,528,612 15
Liquidation de l'ancienne Liste civile..... 1,646,445 13

Réserve de l'amortissement, retirée de la dette flottante pour être portée, en atténuation des découverts du trésor (voir renvoi D), pour..... 144,568,376 78
et comme ressource extraordinaire aux budgets (renvoi G), pour..... 666,032,296 11

954,724,112 64

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

(G) Rétablissement aux services spéciaux :
1° des capitaux de cautionnements. (Voir ci-contre, renvoi F.)..... 56,528,612f 15c
2° De la liquidation de l'ancienne Liste civile. (Voir *idem*.)..... 1,646,445 13
Réserve de l'amortissement retirée de la dette flottante pour être portée comme ressource extraordinaire aux budgets. (Voir renvoi F.)..... 666,032,296 11
Transport aux découverts du trésor, de l'excédant de dépense de l'exercice 1840, qui avait été compensé avec les excédants de recette des exercices suivants..... 138,009,529 64

862,216,883 03

(H) Retrait des recettes des budgets, des créances restant à recouvrer sur les soumissionnaires d'emprunts, qui figuraient également dans l'actif d'où elles sont retirées. (Voir renvoi B.)..... 5,388,082f 81c

Prélèvements sur les excédants de recette des budgets, des dépenses ci-après, qui figuraient dans les découverts d'où elles sont retirées. (Voir renvoi D) :
Payements pendant les journées de juillet 1830..... 1,483,425 36
Prêts au commerce et à l'industrie..... 19,953,117 96
Avances aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti..... 4,848,904 65
Obligations de l'emprunt national..... 983,500 00

Classement aux services spéciaux de l'avance pour l'emprunt grec. (Voir renvoi D.)..... 2,476,953 05

Excédant de recette du budget, transformé en excédant de dépense, par l'effet de la déduction de créances à recouvrer sur les soumissionnaires d'emprunts. (Voir renvoi D) ci..... 49,885,232 09

Réduction sur les excédants de recette des budget, de créances restant à recouvrer sur les soumissionnaires d'emprunts. (Voir renvoi D.) ci..... 203,050,387 68

288,069,603 60

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Développement justificatif du résultat, exprimant, dans le Tableau résumé des causes et de la composition de la dette flottante du Trésor (page 419) *la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux.*

ÉPOQUES auxquelles les situations sont arrêtées.	ACTIF du trésor. (page 414).	EXCÉDANT de recette des budgets et des services spéciaux. (Page 418.)	DIFFÉRENCES entre les deux termes ci-contre. (Page 419.)	
			Excédant de l'actif du trésor.	Excédant des budgets et des services spéciaux.
1er janvier 1831	132,792,837f 32c	40,302,968f 39c	92,489,868f 93c	»
—— 1832	107,846,942 21	19,643,745 21	88,203,197 00	»
—— 1833	103,341,737 19	11,425,221 43	91,916,515 76	»
—— 1834	101,390,375 88	7,556,211 45	93,834,164 43	»
—— 1835	123,548,449 16	23,533,161 28	100,015,287 88	»
—— 1836	103,300,943 78	102,628,033 72	672,910 06	»
—— 1837	158,344,273 53	180,684,957 12	»	22,340,683 59
—— 1838	211,383,152 52	253,548,686 29	»	42,165,533 77
—— 1839	276,039,505 42	322,790,593 72	»	46,751,088 30
—— 1840	278,430,579 51	310,076,971 14	»	31,646,391 63
—— 1841	215,797,902 17	210,798,811 59	4,999,090 58	»
—— 1842	219,840,854 67	196,140,084 79	23,700,769 88	»
—— 1843	266,899,789 29	137,338,775 67	129,561,013 62	»
—— 1844	225,493,690 03	107,722,560 28	117,771,129 75	»
—— 1845	265,085,172 93	159,103,472 04	105,981,700 89	»
—— 1846	252,362,727 58	222,121,898 36	30,240,829 22	»
—— 1847	219,404,969 20	248,319,017 86	»	28,914,048 66
—— 1848	214,946,222 75	164,196,789 38	50,749,433 37	»
Moyenne	193,125,006 94	150,996,219 98	42,128,786 96	

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTES

DE LA DETTE PUBLIQUE.

Dette consolidée.

Amortissement des rentes.

Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Cautionnements en numéraire.

Rentes viagères.

Pensions inscrites au trésor.

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1847.

NOTE

Sur le Compte de la Dette consolidée pour l'année 1847.

La dette consolidée du trésor public se compose,

1° Des rentes 5 p. o/o provenant de la liquidation et de la consolidation de l'ancienne dette constituée par la loi du 24 frimaire an VI (voir page 472 du compte des finances de l'année 1832), et de celles dont les lois ont successivement autorisé la création;

2° Des rentes 3 p. o/o, inscrites, soit en vertu de la loi du 27 avril 1825, pour l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, soit d'après les dispositions de celle du 1er mai de la même année, pour la conversion facultative des rentes 5 p. o/o, soit enfin pour les emprunts affectés par les lois des 25 juin 1841 et 8 août 1847, à la dépense des travaux extraordinaires;

3° Des rentes 4 1/2 p. o/o remises, conformément à la loi du 1er mai 1825, en échange de rentes 5 p. o/o;

4° Et enfin des rentes 4 p. o/o négociées à plusieurs époques, à titre de moyens extraordinaires.

Le présent compte est formé d'une série de tableaux qui font connaître les causes pour lesquelles ces diverses natures de rentes ont été créées, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, la destination légale des ressources qui en sont provenues, leurs mouvements successifs en accroissement et en atténuation, leur situation au commencement et à la fin de l'année, les changements que les transferts à la bourse, ainsi que l'effet des mutations résultant de décès, partages et autres circonstances, ont apportés dans la propriété des titres d'inscription, et enfin le classement par catégorie de propriétaires, avec la distinction en rentes mobilisées et immobilisées.

Il se termine par la situation, au 1er janvier 1848, 1° de l'emprunt de 200 millions en rentes 3 p. o/o, qui a été adjugé le 9 décembre 1844 sur le crédit de 450 millions, ouvert par la loi des recettes du 25 juin 1841; 2° de l'emprunt de 250 millions également en rentes 3 p. o/o, adjugé le 10 novembre 1847 sur le crédit de 350 millions accordé par la loi du 8 août 1847, pour subvenir à la dépense des travaux publics extraordinaires.

Ces différents tableaux se résument ainsi qu'il suit:

Situation des rentes 5 p. 0/0.

Les crédits successivement ouverts au Gouvernement, pour l'inscription des rentes 5 p. o/o, ont été entièrement employés, et le tableau, pages 436 et 437, qui présente ces crédits, ne fait en conséquence ressortir aucun solde disponible au 1er janvier 1848.

Les rentes 5 p. o/o inscrites au 1er janvier 1847 s'élevaient, d'après le compte de l'année 1846 (voir page 437), à	146,752,528f
Elles ont été réduites, pendant l'année 1847, par l'extinction d'un majorat reversible au domaine de l'État de	2,937
Et s'élèvent, par conséquent, au 1er janvier 1848, à	146,749,591

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Les rentes 5 p. o/o inscrites du 1er avril 1814 au 31 décembre 1847 montaient ensemble (voir page 441) à 151,426,262 francs; et, d'après le tableau pages 442 et 443, elles ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour diverses causes	111,717,685f
Rentes remises en nature à divers	39,708,577
	151,426,262

Pour comparer ce dernier résultat avec celui du paragraphe précédent, il est nécessaire de tenir compte des rentes qui avaient été inscrites antérieurement au 1er avril 1814, montant (voir page 441) à 63,307,637f

et des décroissements successifs que les rentes 5 p. o/o ont éprouvés pour diverses causes depuis cette dernière époque (voir page 441) 67,984,308

Cette dernière somme présente une différence en plus de 4,676,671

laquelle est égale à la différence qui existe entre la somme de 151,426,262 francs et celle de 146,749,591 francs.

Cette dernière somme de rentes 5 p. o/o n'est pas toute dans la circulation; plus d'un tiers est possédé, soit par des établissements publics, les uns dotés ou subventionnés, les autres non dotés ni subventionnés; soit par des établissements particuliers. Un état publié (page 457) porte le montant des rentes ainsi classées au total de 56,471,190 francs.

Situation des rentes 3 p. 0/0.

Les rentes 3 p. o/o se trouvaient inscrites, au 1er janvier 1847, sur le grand-livre du trésor (voir page 441 du compte de 1846) pour une somme de 62,826,863f

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1847, pour les causes ci-après :

Consolidation de la réserve du fonds d'amortissement des rentes au-dessus du pair	2,982,457f	3,698,536
Inscription au nom des adjudicataires de l'emprunt de 200 millions	960	
Inscription au nom des adjudicataires de l'emprunt de 250 millions	715,119	
Et s'élèvent, au 1er janvier 1848, à		66,525,399

L'origine de cette nature de rente est celle qui suit :

Conversion des rentes 5 p. o/o en 3 p. o/o	24,459,935f
Indemnité des émigrés	25,995,310
Consolidation de la réserve des fonds d'amortissement	18,611,980
Emprunt de 150 millions adjugé le 18 octobre 1841	5,730,659
Emprunt de 200 millions adjugé le 9 décembre 1844	7,079,586
Emprunt de 250 millions adjugé le 10 novembre 1847	715,119
ENSEMBLE (à reporter)	82,591,689

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

REPORT		82,591,689f
A DÉDUIRE :		
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulée en exécution de la loi du 24 juillet 1843	186	
		16,066,290
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1848		66,525,399

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0.

La situation des rentes 4 1/2 p. o/o n'a présenté aucun mouvement en 1847, et le montant de ces rentes est encore, au 1er janvier 1848, de 1,026,600f

Situation des rentes 4 p. 0/0.

Il en a été de même pour les rentes 4 p. o/o, qui, au 1er janvier 1848, mettent à la charge du Trésor une somme annuelle de 26,507,375f

Résumé de la situation des rentes au 1er janvier 1848.

La situation des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, au 1er janvier 1848, se résume de la manière suivante, quant au nombre d'articles inscrits, aux arrérages servis annuellement par le trésor et au capital nominal.

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 5 p. 0/0	243,055f	146,749,591f	2,934,991,820f
—— 3 p. 0/0	43,391	66,525,399	2,217,513,300
—— 4 1/2 p. 0/0	1,545	1,026,600	22,813,333
—— 4 p. 0/0	3,817	26,507,375	662,684,375
	291,808	240,808,965	5,838,002,828

Mouvement des rentes depuis le 1er avril 1814.

Le tableau pages 448 à 451 fait connaître, comme il suit, les mouvements que ces rentes ont éprouvés jusqu'au 1er janvier 1848 :

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Au 1er avril 1814, la dette du trésor n'était composée que de rentes 5 p. o/o, qui s'élevaient à..... 63,307,637f

Depuis cette époque, elle s'est accrue de 177,501,328 francs, savoir :

Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pour une somme de.....	187,308,054f	
Il en a été annulé pour celle de.....	51,198,483	
Durant cette période, cette partie de la dette a éprouvé une augmentation totale de.....	136,109,571 ci...	136,109,571
Elle s'élevait, par conséquent, au 31 juillet 1830, à.....		199,417,208f
Du 1er août 1830 au 31 décembre 1847, les rentes créées se sont élevées à.....	74,267,823f	
et les annulations de rentes (y compris 32 millions sur les rachats de la caisse d'amortissement), à.....	32,876,066	
Pendant cette dernière période, les rentes 4 et 3 p. o/o se sont accrues de 58,405,620 francs, somme qui, par l'effet d'une diminution de 17,013,871 francs sur le 5 et le 4 1/2 p. o/o, ne ressort plus en accroissement que pour la différence de.....	41,391,757 ci...	41,391,757
La dette consolidée est, par conséquent, au 1er janvier 1848, comme on l'a établi plus haut, de.....		240,808,965

En récapitulant les termes ci-dessus, pour l'ensemble des deux périodes qui viennent d'être indiquées, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées.....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	187,308,054f	261,575,877f
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1848.....	74,267,823	
Rentes annulées....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	51,198,483	84,074,549
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1848.....	32,876,066	
	Accroissement pendant les deux périodes ci-dessus.....		177,501,328

Les rentes créées se sudivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le trésor :

Négociations et consolidations	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	99,073,619f	170,377,046
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1848.....	71,303,427	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	88,234,435	91,198,831
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1848.....	2,964,396	
			261,575,877

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Les négociations et les consolidations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.		RENTES 3 p. 0/0.	
	Négociations.	Négociations.	Consolidations.	Négociations.	Consolidations.
Année 1816	6,000,000f	"	"	"	"
—— 1817	30,000,000	"	"	"	"
—— 1818	27,238,933	"	"	"	"
—— 1821	9,585,220	"	"	"	"
—— 1823	23,114,516	"	"	"	"
—— 1830	"	3,134,950f	"	"	"
—— 1831	7,142,858	"	"	"	"
—— 1831	1,021,945	"	"	"	"
—— 1832	7,614,213	"	"	"	"
—— 1835	"	"	4,765,811f	"	1,410,090f
—— 1837	"	"	4,092,647	"	"
—— 1840	"	"	6,242,357	"	"
—— 1841	"	"	4,286,252	5,730,659f	1,137,807
—— 1842	"	"	"	"	2,488,398
—— 1843	"	"	"	"	2,608,021
—— 1844	"	"	"	7,079,586	2,604,426
—— 1845	"	"	4,000,000	"	2,609,440
—— 1846	"	"	"	"	2,771,341
—— 1847	"	"	"	715,119	2,982,457
		3,134,950	23,387,067	13,525,364	18,611,980
TOTAUX par nature	111,717,685	26,522,017f		32,137,344f	
TOTAL des négociations et consolidations	170,377,046f				

Ces opérations ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré.

Remboursement des reconnaissances de liquidation			20,409,292f

Service des budgets (compléments de ressources).

Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377
	—— 1817	30,000,000	
	—— 1818	35,529,377	
	—— 1819		
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	—— 1823	4,000,000	7,134,950
	—— 1828	3,134,950	
	—— 1829		
Dépenses extraordinaires de 1831, 1832, 1833, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846 et 1847			71,303,427
SOMME ÉGALE			170,377,046

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,253,168
Indemnités des émigrés	25,995,310
Rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0 remises en échange de rentes 5 p. 0/0 converties	25,493,799
Remboursement des biens des communes	2,631,304
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	2,361,354
	91,198,831

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Classement des rentes par catégories de propriétaires.

Les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o sont classées par catégories de propriétaires dans le tableau, pages 452 à 455, lequel fait connaître, quant au montant des rentes et au nombre d'inscriptions, les mouvements de l'année 1847, qui ont modifié, sous ces deux rapports, la situation de chacune de ces natures de rentes, au commencement et à la fin de l'année; les résultats de ce tableau se résument ainsi qu'il suit :

	SITUATION au 1er janvier 1847.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT de l'année 1847. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1848.
		1° *Montant des rentes.*		
Rentes 5 p. 0/0	146,752,528f	"	2,935f	146,749,591f
—— 3 p. 0/0	62,826,863	3,698,536f	"	66,525,399
—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600	"	"	1,026,600
—— 4 p. 0/0	26,507,375	"	"	26,507,375
	237,113,366	3,698,536	2,935	240,808,965
		Augmentation : 3,695,601f		
		2° *Nombre d'inscriptions.*		
Rentes 5 p. 0/0	230,906	12,149	"	243,055
—— 3 p. 0/0	40,803	2,588	"	43,391
—— 4 1/2 p. 0/0	1,395	150	"	1,545
—— 4 p. 0/0	3,636	181	"	3,817
	276,740	15,068	"	291,808
		Augmentation : 15,068f		

Mouvement dans la propriété des rentes.

Le tableau publié pages 458 à 461 résume, pour l'année 1847, les nombreux mouvements qui, sans changer le total de la dette, modifient la situation des diverses catégories de propriétaires de rentes.

La première partie de ce tableau indique ces mouvements pour chacun des mois de l'année 1847; il est subdivisé de manière à distinguer :

1° Les *opérations réelles*, c'est-à-dire les mouvements qu'éprouve la rente par suite des transactions consommées *effectivement* à la bourse;

2° Les *opérations d'ordre*, dénomination sous laquelle on comprend les mouvements qui résultent de *mutations par suite de décès*, pour *réunions* ou *divisions;* de *reliquats de rentes* et autres opérations qui ne donnent pas lieu à déplacement de capitaux.

Le second cadre de ce tableau n'est que la reproduction des faits établis dans le premier, avec l'indication des principales classes de titulaires entre lesquelles se trouvent réparties les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 5 p. 0/0.

Situation, au 1er janvier 1848, des crédits accordés pour l'inscription des Rentes 5 p. 0/0.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1847.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1847.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1847.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1847. (Voir p. 440.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS RESTANT à employer au 1er janvier 1848.
Lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an VI, 12 brumaire an VII, 30 ventôse an IX, 21 floréal an X, et autres antérieures à 1814.	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent.)	63,496,706f	"	63,496,706f	14,767f	63,481,939f	63,481,939f	"	63,481,939f	"
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité.)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité comme le précédent.)	2,631,303	"	2,631,303	"	2,631,303	2,631,303	"	2,631,303	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629	8,777,629	"	8,777,629	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	270,133	2,129,867	2,129,867	"	2,129,867	"
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	346	1,499,654	1,499,654	"	1,499,654	"
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	43,244,187	"	43,244,187	61,642	43,182,545	43,182,545	"	43,182,545	"
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes mises à la disposition du Gouvernement pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000	52,600,000	"	52,600,000	"
Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292	20,409,292	"	20,409,292	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'honneur	240,000	"	240,000	"	240,000	240,000	"	240,000	"
Idem	Avances du trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654	2,654	"	2,654	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000	4,000,000	"	4,000,000	"
Loi du 5 janvier 1831, ordonnance royale du 29 octobre 1832 et décision ministérielle du 12 novembre suivant.	Rentes mises à la disposition du Gouvernement sur le fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858	7,142,858	"	7,142,858	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831, et ordonnance royale du 4 mars 1833.	Échange des obligations du trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	49,175	1,021,945	1,021,945	"	1,021,945	"
Lois des 5 janvier, 5 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832. (Ordonnance royale du 7 juillet 1832.)	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213	7,614,213	"	7,614,213	"
		218,129,962	"	218,129,962	3,396,063	214,733,899	214,733,899	"	214,733,899	"

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1848.

Les rentes 5 pour o/o s'élevaient, au 1er avril 1814 (voir pages 473 et 474 du compte de 1832), à.	63,307,637f
ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1847.	
Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1847, les rentes 5 pour o/o se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 151,426,262 francs, savoir :	
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée, et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474)	174,193f
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens. (*Loi du 20 mars 1813.*)	2,631,303
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.*)	8,777,629
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822.*)	2,129,867
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814.*)	1,499,654
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818.*)	43,182,545
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818.*)	52,600,000
Rentes créées pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 1er et 17 août 1822.*)	20,409,292
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821.*)	240,000
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie. (*Même loi.*)	2,654
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823.*)	4,000,000
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831.*)	7,142,858
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831.*)	1,021,945
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832; et ordonnance royale du 7 juillet 1832.*)	7,614,213
Rétablissement d'une rente dont l'État avait la jouissance temporaire. (*Décision du 14 novembre 1832.*)	109
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1847	151,426,262

DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1847.

Les décroissements que les rentes 5 p. o/o ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1847 s'élèvent à 67,694,804 francs, savoir :

Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux		1,812f
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au trésor pour le remboursement des créances algériennes		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire		1,783,282
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État		16,547
Rentes converties pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		
En rentes 3 p. o/o	30,574,116f	31,723,956
En rentes 4 1/2 p. o/o	1,149,840	
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux rentes appartenant à la caisse du sceau des titres		100,000
——— pendant les années 1828 et 1844, pour cause d'émigration des titulaires		985
——— pendant les années 1828, 1829 et 1830, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 août 1822.*)		29,864
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829 de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres		20,690
——— en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant, savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre	45,116f	59,992
De successions non réclamées desdits invalides	14,876	
——— au profit de l'État, de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (*Lois des 27 et 28 juin 1833.*)		32,000,000
——— par suite d'extinctions de divers majorats réversibles à l'État		107,864
——— en exécution de la loi du 29 juin 1835, des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile		135,196
——— de rentes ayant appartenu à divers anciens régiments. (*Décisions des 26 novembre 1833 et 7 novembre 1840.*)		2,318
——— d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon. (*Décision du 23 mai 1840.*)		750
——— de la rente formant la dotation de l'Université de France. (*Article 2 de la loi du 24 mars 1841.*)		60,718
——— de la rente appartenant au pénitentier militaire de Saint-Germain. (Décision du 8 mars 1841.)		1,550
——— par confusion, de deux rentes inscrites au nom de la caisse des fonds particuliers du Roi Charles X		927
——— en exécution de la loi du 19 juillet 1845, des rentes inscrites aux noms des maisons centrales de force et de correction		285,992
——— pour divers motifs		3,335
TOTAL des décroissements, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1847		67,981,371

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Suite de la *Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1848.*

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1847.

NÉANT.

TOTAL des accroissements pendant l'année 1847 ..... "

DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1847.

Extinction d'un majorat réversible à l'État. (décision du 31 octobre 1847.)

Jouissance d'arrérages afférents à l'exercice 1847	1,213f 50c	2,937f 00c
——— à l'exercice 1848	1,723 50	

NOTA. L'annulation de cette rente a eu son effet à partir du 10 mars 1847, époque du décès du titulaire. La rente dont il jouissait ne s'élevait qu'à 2,427 francs; le surplus représentait la portion d'accroissement afférente à sa dotation, et dont les arrérages étaient touchés par la caisse des dépôts et consignations. Sur la rente de 2,427 francs, le budget de l'exercice 1847 a profité de l'annulation des arrérages du 10 au 22 mars, pour 74 fr. 16 cent.

TOTAL des décroissements pendant l'année 1847 ..... 2,937 00

RÉCAPITULATION AU 1er JANVIER 1848.

Rentes inscrites au 1er avril 1814		63,307,637	
Accroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1847	151,426,262f	151,426,262
	Pendant l'année 1847	"	
TOTAL		214,733,899	
Décroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1847	67,981,371	67,984,308
	Pendant l'année 1847	2,937	
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le trésor avait à servir les arrérages au 1er janvier 1848		146,749,591	Capital nominal ..... 2,934,991,820f Nombre d'inscriptions 243,055

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Emploi des Rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1848.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1848 se sont élevées (voir page 441), savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1847, à	151,426,262f
Pendant l'année 1847, à	"
ENSEMBLE	151,426,262

Ces rentes ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour divers motifs. (Voir le compte des emprunts, pages 426 à 429 du compte de l'année 1837.)			
Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818.			
Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	18,929,377f	
——— du 9 août 1821	6,615,944		
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815 :			
Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	52,600,000	
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000		
——— du 9 mai 1818	14,925,500		
——— du 9 août 1821	1,674,500		
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 :			
Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	20,409,292	111,717,685
——— du 10 juillet 1823	19,114,516		
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823 :			
Négociation du 10 juillet 1823		4,000,000	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1831 :			
Négociation du 19 avril 1831		7,142,858	
Rentes remises en échange des obligations du trésor délivrées aux souscripteurs de l'emprunt national		1,021,945	
Moyens extraordinaires attribués aux exercices 1831 et 1832 :			
Négociation du 8 août 1832		7,614,213	
A REPORTER			111,717,685

REPORT			111,717,685f
Rentes remises en nature à divers.			
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,193f		
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)	2,631,303		
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.)	8,777,629		
Rentes données en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr. ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes.)	1,686,267		
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814.)	1,499,654		
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,253,168	39,708,577	
Rentes employées au remboursement des créances algériennes. (Loi du 24 juillet 1820.) Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs accordé, par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes, 401,942 fr. ont été négociés (voir page 380 du compte de 1834), et le surplus, de 41,658 fr., a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0 (voir page 439)	443,600		
Rente remise à la Légion d'honneur, en remboursement de ses biens vendus. (Loi du 31 juillet 1821.)	240,000		
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français anciens comptables en Westphalie. (Même loi.)	2,654		
Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	109		
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1848			151,426,262

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,028,525,240 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0, AU 1er JANVIER 1848.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance du même jour ont accordé aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0 la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances la conversion en rentes 3 p. 0/0.

Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0, montant à		30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds		6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à		24,459,035
L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert au ministre des finances un crédit de 30,000,000, pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci		30,000,000f
Sur ce crédit, il y a lieu de déduire :		
1° Les 3,000,000 de rentes qui, en exécution de l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831, ont été provisoirement rayés du grand-livre de la dette publique, et annulés au profit de l'État, ci	3,000,000f	
2° 900,000 francs de rentes qui ont été également annulés au profit de l'État, en exécution de la loi du 24 avril 1833	900,000	
		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant la situation ci-contre, une somme de rentes montant à		25,995,310
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		104,690
L'ordonnance royale du 16 septembre 1841 a autorisé le ministre des finances, en exécution de l'article 35 de la loi du 25 juin 1841, à procéder à la vente de la somme de rentes 3 p. 0/0 nécessaire pour produire un capital de 150 millions. (Voir le compte spécial de cet emprunt, page 464 du compte de l'année 1843.)		
La somme de rentes adjugée au cours de 78 fr. 52 1/2, pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à		5,730,659f
et a été inscrite en totalité (voir ci-contre).		
Une seconde ordonnance royale du 9 novembre 1844 a autorisé également le ministre des finances, en exécution de la loi précitée, à procéder à la vente de la somme de rentes 3 p. 0/0 nécessaire pour produire un capital de 200 millions. (Voir le compte spécial de cet emprunt, page 462.)		
La somme de rentes adjugée au cours de 84 francs 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à		7,079,646
Sur ce crédit, il a été inscrit aux noms des souscripteurs (voir ci-contre)		7,079,586
Crédit restant à employer au 1er janvier 1848		60
L'ordonnance royale du 9 octobre 1847 a autorisé le ministre des finances, en exécution de l'article unique de la loi du 8 août 1847, à procéder à la vente de la somme de rentes 3 p. 0/0 nécessaire pour produire un capital de 250 millions. (Voir le compte spécial de cet emprunt page, 464.)		
La somme de rentes adjugée au cours de 75 fr. 25 cent. pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à		9,966,777
Sur ce crédit, il a été inscrit aux noms des souscripteurs (voir ci-contre)		715,119
Crédit restant à employer au 1er janvier 1848		9,251,658

NOTA. La liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825 est terminée. (Voir, pour les résultats définitifs de cette liquidation, la note publiée pages 440 et 441 du compte de l'année 1842.)

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0 AU 1er JANVIER 1848.

Rentes inscrites.

1° Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825)			24,459,035f
2° Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825. (Voir, pour le développement par années, page 449 du compte de 1843, et page 441 du compte de 1842.)			25,995,310
3° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et en intérêts des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.			
L'inscription de ces rentes, montant à 18,611,980 francs, a été autorisée :			
Antérieurement au 1er janvier 1847 (voir, pour le développement par années, page 441 du compte de 1846), pour		15,629,523f	18,611,980
Pendant l'année 1847 :			
Par l'ordonnance royale du 30 décembre 1846,			
Jouissance de l'exercice 1847, pour	1,473,518f	2,982,457	
Par l'ordonnance royale du 7 juillet 1847 :			
Jouissance de l'exercice 1847, pour 754,469f 50c	1,508,939		
Jouissance de l'exercice 1848, pour 754,469 50			
4° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 150 millions en exécution de la loi du 25 juin 1841 et de l'ordonnance royale du 16 septembre suivant. (Voir, pour le développement par années, page 427 du compte de 1845.)			5,730,659
5° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 200 millions (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance royale du 9 novembre 1844), savoir :			
Pendant l'année 1845		3,872,978f 50c	7,079,586
Pendant l'année 1846		3,205,647 50	
Pendant l'année 1847		960 00	
6° Rentes inscrites, en 1847, au nom des adjudicataires de l'emprunt de 250 millions. (Loi du 8 août 1847, et ordonnance royale du 9 octobre 1847.)			715,119
			82,591,689
La rente de 9,966,777 francs, formant le montant de cet emprunt, a été inscrite en totalité au nom du trésor, avec jouissance d'arrérages afférents à l'exercice 1848.			

Rentes annulées.

Rentes annulées au profit de l'État, pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulées en exécution de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1843. (Décision ministérielle du 5 novembre 1844.)	186	
		16,066,290
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1848		66,525,399
Capital nominal	2,217,513,300	
Nombre d'inscriptions	43,391	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 1/2 P. 0/0

AU 1er JANVIER 1848.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit, pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
RESTE en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,764
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068f	
Rentes rachetées en 1833, par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833.)	1,096	
		8,164
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1848		1,026,600

Capital nominal 22,813,333f

Nombre d'inscriptions 1,545

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 P. 0/0

AU 1er JANVIER 1848.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci		4,000,000f
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de		3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci		865,050
Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au grand-livre du trésor, à l'époque du 1er janvier 1848, se composent de celles qui suivent		
1° Rentes négociées, comme il est dit ci-dessus, pour les dépenses extraordinaires des budgets de 1828 et de 1829, ci		3,134,950
2° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.		
L'inscription de ces rentes, montant à 15,294,420 francs, a été autorisée :		
En 1835, par l'article 1er de la loi du 17 août 1835, pour	4,765,811f	
En 1840, par l'ordonnance royale du 29 septembre 1840, pour	6,242,357	15,294,420
En 1841, par l'ordonnance royale du 29 juin 1841, pour	4,286,252	
3° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835.		
L'inscription de ces rentes, montant à 8,092,647 francs, a été autorisée :		
En 1837, par l'article 2 de la loi du 31 mars 1837, pour	4,092,647f	
En 1845, par l'article 7 de la loi du 26 juin 1845 et l'ordonnance royale du 16 juillet suivant (jouissance de l'exercice 1846), pour	4,000,000	8,092,647
ENSEMBLE		26,522,017
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	9,740f	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821	4,902	
		14,642
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1848		26,507,375

Capital nominal 662,684,375f

Nombre d'inscriptions 3,817

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1848.

		PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1848.				OBSERVATIONS.
		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	
CRÉÉES.										
Rentes négociées.	Rentes créées pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 nov. 1815	52,600,000f	"	"	"	"	"	"	"	Le tableau publié pages 426 à 429 du compte de 1837 fait connaître l'époque, le taux, le mode et le produit des diverses négociations de rentes, les lois qui les ont autorisées, l'origine, la nature et le montant des rentes aliénées, ainsi que l'affectation des ressources provenant des emprunts.
	——— pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"	Les rentes ci-contre ont fait partie des négociations suivantes :
	——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"	PREMIÈRE PÉRIODE.
	——— pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"	6,000,000f Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817.
	——— pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	3,134,950f	"	"	"	"	"	30,000,000 ——— des années 1817 et 1818.
	——— pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	"	"	"	"	7,142,858f	"	"	"	14,225,500 ——— du 9 mai 1818.
	——— pour l'échange des obligations de l'emprunt national au pair	"	"	"	"	(e)1,021,945	"	"	"	1,674,500 ——— du 9 août 1821.
	——— pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	"	"	"	"	(e)7,614,213	"	"	"	52,600,000
	——— pour la consolidation des bons du trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dessus du pair	"	"	"	"	"	"	(b)15,294,420	(b) 18,611,980f	
	——— des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance	"	"	"	"	"	"	(c) 8,092,647	"	
	——— pour les besoins extraordinaires des exercices 1840, 1841, 1842, 1843, 1844 et 1845	"	"	"	"	"	"	"	(d) 12,810,245	
	——— pour les travaux publics extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	(e) 715,119	12,313,953 Négociation du 9 novembre 1818. 6,615,044 ——— du 9 août 1821.
	TOTAL des rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	32,137,344	18,929,377
		99,073,619				71,303,427				1,294,776 Négociation du 9 août 1821. 19,114,516 ——— du 10 juillet 1823.
		170,377,046								20,409,292
Rentes remises à divers.	Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,173	"	"	"	20	"	"	"	4,000,000 Négociation du 10 juillet 1823. 3,134,950 ——— du 12 janvier 1830.
	Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	"	"	"	315	"	"	"	DEUXIÈME PÉRIODE.
	Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"	7,142,858 Négociation du 19 avril 1831. 7,614,213 ——— du 8 août 1832.
	Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"	
	Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	"	"	"	13,309	"	"	"	
	Rentes affectées au remboursement des créances algériennes, et prélevées sur le crédit ouvert pour le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	443,600	"	"	"	"	"	"	"	
	Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	"	"	"	1,993	"	"	"	
	Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"	
	Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"	
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	"	1,034,764f	"	24,459,035f	"	"	"	"	
	Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	23,046,660	"	"	"	2,948,650	
	Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	"	"	"	"	109	"	"	"	
	TOTAL des rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	
		88,234,435				2,964,396				
		91,198,831								
RÉCAPITULATION	Rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	32,137,344	
	Rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	
	TOTAL des rentes créées	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	"	23,387,067	35,085,994	
		187,308,054				74,267,823				
		261,575,877								

(a) Voir le tableau pages 426 à 429 du compte des finances de l'année 1837.

(b) Voir le tableau page 486.

(c) Voir le tableau page 455.

(d) Voir les tableaux page 465 du compte de 1843, et page 465 du présent compte.

(e) Voir le tableau page 465.

NOTA. La note explicative (page 434) indique les années pendant lesquelles les négociations de rentes ont eu lieu, et les circonstances financières ou politiques qui les ont nécessitées.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1848.*

RENTES ANNULÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, au 1er août 1830 au 1er janvier 1848.				OBSERVATIONS.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	173,000	"	"	"	"	"	"	"	
——— du prince de Carignan	100,000	"	"	"	"	"	"	"	
Rentes annulées sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	5,190	"	"	"	
Rentes 5 p. 0/0 converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,000	"	"	"	
——— pour déchéance encourue	20,756	"	"	"	158	"	"	"	
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1,330,818	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	
——— à divers régiments	"	"	"	"	2,318	"	"	"	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	32,000,000	"	"	"	
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	110,801	"	"	"	
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	1,030	"	"	475	3,282	"	"	"	
Annulation de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom des communes	"	"	"	"	1,145	"	"	"	
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	"	"	"	"	750	"	"	"	
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	"	"	"	"	60,718	"	"	"	
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	"	"	"	"	1,550	"	"	"	
Annulation de rentes inscrites aux noms des commissions sanitaires de Caen et d'Hyères (art. 9 de la loi du 24 juillet 1843)	"	"	"	"	75	"	"	186	
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	"	"	"	"	927	"	"	"	
Annulation des rentes inscrites au nom des maisons centrales de force et de correction. (art. 10 de la loi du 10 juillet 1845)	"	"	"	"	285,992	"	"	"	
Total des rentes annulées	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,807,539	1,096	4,902	62,529	
	51,198,483				32,876,066				
	84,074,549								

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE, DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1848.								TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1848.	OBSERVATIONS.
		PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1848.		TOTAUX POUR LES DEUX PÉRIODES.			
		Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.		
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,794,762f	32,807,539f	151,427,407f	67,985,453f	83,441,954f	"	146,749,591f	
—— 4 1/2 p. 0/0	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	1,034,764	8,164	1,026,600	"	1,026,600	
—— 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	23,387,067	4,902	26,522,017	14,642	26,507,375	"	26,507,375	
—— 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	35,085,994	62,529	82,591,689	16,066,290	66,525,399	"	66,525,399	
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	74,267,823	32,876,066	261,575,877	84,074,549	177,501,328	"	240,808,965	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er Janvier 1848.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 p. 0/0.								RENTES 3 p. 0/0.							
	SITUATION au 1er janvier 1847.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1847. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1848.		SITUATION au 1er janvier 1847.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1847. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1848.	
	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																
Caisse d'amortissement. (*S/C de rentes non transférables*)	1	12,540,978f	"	"	"	"	1	12,540,978f	1	32,623,232f	"	4,262,620f	"	"	1	36,885,852f
Majorats sur demandes	91	599,237	"	25,859f	"	"	91	625,096	1	548	"	"	"	"	1	548
Dotations réversibles au domaine de l'État	75	749,996	2	26,160	"	"	77	776,156	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	1	214,524	"	4,955	"	"	1	219,479	1	69	"	2	"	"	1	71
Immobilisation provisoire	12	41,465	"	"	4	8,873f	8	32,592	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	1	6,746,653	"	"	"	"	1	6,746,653	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C particulier.*)	1	3,668,378	"	"	"	1,523,758	1	2,144,620	1	1,405,292	"	"	"	1,244,748f	1	160,544
Université royale. (*Fonds de dotation.*)	1	536,077	"	333	"	"	1	536,410	"	"	"	"	"	"	"	"
Invalides de la marine	1	4,809,239	"	35,000	"	"	1	4,844,239	"	"	"	"	"	"	"	"
Fonds de retraite	174	966,814	27	40,949	"	"	201	1,007,763	10	9,696	5	1,233	"	"	15	10,929
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	514	299,072	18	10,516	"	"	532	309,588	175	203,143	22	"	"	31,903	197	171,240
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	1,210	2,805,159	23	8,353	"	"	1,233	2,813,512	40	82,831	"	"	12	715	28	82,116
Établissements étrangers, publics et religieux	423	248,824	2	"	"	2,079	425	246,745	8	5,721	"	10	4	"	4	5,731
Inscriptions départementales. (*Établissements français, publics et religieux.*)	41,692	12,089,411	2,718	311,195	"	"	44,410	12,400,606	565	250,420	104	33,763	"	"	669	284,183
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	1	500,000	"	"	"	"	1	500,000	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C de fonds des caisses d'épargne.*)	"	"	1	1,523,758	"	"	1	1,523,758	"	"	1	1,244,748	"	"	1	1,244,748
	44,198	46,815,827	2,791	1,987,078	4	1,534,710	46,985	47,268,195	802	34,580,952	132	5,542,376	16	1,277,366	918	38,845,962
RENTES MOBILISÉES.																
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	98	16,642	4	236	"	"	102	16,878	3	1,336	"	"	"	"	3	1,336
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	4	1,052,880	"	"	"	348,692	4	704,188	3	1,184,652	"	"	"	672,226	3	512,426
Banque de France. (*Fonds disponibles.*)	2	2,344,949	"	"	"	1,972,532	2	372,417	2	573,776	"	"	"	227,551	2	346,225
Caisses d'épargne et tontines	6	1,541,343	"	3,172	"	"	6	1,544,515	"	"	"	"	"	"	"	"
Compagnies diverses d'assurances	142	4,533,735	"	507,275	8	"	134	5,041,010	65	835,355	"	40,903	17	"	48	876,258
Sociétés françaises	1,022	1,391,742	27	"	"	215,239	1,049	1,176,503	55	698,702	"	"	19	204,273	36	494,429
Sociétés étrangères	22	71,621	"	"	1	53	21	71,568	3	3,965	1	"	"	3,000	4	965
Inscriptions départementales. (*Établissements particuliers.*)	11,606	575,966	54	9,538	"	"	11,750	585,504	124	80,116	2	3,845	"	"	126	83,961
Inscriptions départementales. (*Propriétaires divers.*)	18,517	6,223,633	550	"	"	19,567	19,067	6,204,066	3,054	1,157,535	225	65,873	"	"	3,279	1,223,408
Agents de change et banquiers	134	959,700	"	"	43	126,642	91	833,058	119	607,271	"	83,165	34	"	85	690,436
Propriétaires divers (B)	140,183	78,709,930	7,288	1,766,419	"	"	147,471	80,476,349	31,064	21,568,133	2,483	889,100	"	"	33,547	22,457,233
Rentes au porteur	14,882	2,514,560	1,491	"	"	59,220	16,373	2,455,340	5,509	1,535,070	"	"	169	542,310	5,340	992,760
	186,708	99,936,701	9,414	2,286,640	52	2,741,945	196,070	99,481,396	40,001	28,245,911	2,711	1,082,886	239	1,649,360	42,473	27,679,437
RÉSUME.																
Rentes immobilisées	44,198	46,815,827	2,791	1,987,078	4	1,534,710	46,985	47,268,195	802	34,580,952	132	5,542,376	16	1,277,366	918	38,845,962
Rentes mobilisées	186,708	99,936,701	9,414	2,286,640	52	2,741,945	196,070	99,481,396	40,001	28,245,911	2,711	1,082,886	239	1,649,360	42,473	27,679,437
	230,906	146,752,528	12,205	4,273,718	56	4,276,655	243,055	146,749,591	40,803	62,826,863	2,843	6,625,262	255	2,926,726	43,391	66,525,399
			Diminution		2,937	francs					Augmentation	3,698,536 francs.				
			Augmentation . . .		12,149	inscriptions.						2,588 inscriptions.				

(A) } Voir les observations ci-après, pages 454 et 455.
(B) }

Voir d'autre part la suite de ce tableau.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er Janvier 1848.*

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1847. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1847. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	RENTES 4 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1848. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1847. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1847. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1848. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, au 1er janvier 1848. Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																		(c)
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables)	1	131,298f	"	"	"	"	1	131,298f	1	15,983,515f	"	42,534f	"	"	1	16,026,049f	4	65,584,177f
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	92	625,644
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	77	776,156
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	219,550
Immobilisation provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	32,592
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	6,746,653
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier)	1	16,653	"	"	"	"	1	16,653	1	605,665	"	"	"	"	1	605,665	4	2,927,482
Université royale. (*Fonds de dotation.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	536,410
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,844,239
Fonds de retraite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	221	1,035,841
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	8	6,023	4	7,539	"	"	"	"	5	15,942	"	1,207	"	"	5	17,149	759	504,327
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	6	403	"	100	"	"	12	13,562	16	5,356	2	4,581	"	"	18	9,937	1,273	2,898,589
Établissements étrangers, publics et religieux	"	"	"	"	"	"	6	503	6	2,458	"	"	"	"	6	2,458	431	254,376
Inscriptions départementales. (*Établissements français, publics et religieux.*)	20	3,727	2	2,352	"	"	"	"	3	1,900	"	"	1	"	2	1,900	45,175	12,704,727
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	22	6,079	64	13,205	10	654	"	"	74	13,859	1	500,000
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* de fonds des caisses d'épargne.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	10,861,153
	36	158,104	6	9,991	"	"	42	168,095	98	24,720,688	12	48,976	1	"	109	24,769,664	48,054	111,051,916
RENTES MOBILISÉES.																		
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	105	18,214
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	1	19,000	"	4,625	"	"	1	23,625	1	2,550	"	"	"	"	1	2,550	9	1,242,789
Banque de France. (*Fonds disponibles.*)	2	19,500	"	1,643	"	"	2	21,143	2	10,070	"	"	"	1,254	2	8,816	8	748,601
Caisses d'épargne et tontines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	1,544,515
Compagnies diverses d'assurances	8	7,851	1	600	"	"	9	8,451	9	12,554	1	640	"	"	10	13,194	201	5,938,913
Sociétés françaises	1	525	1	821	"	"	2	1,346	17	11,218	"	197	6	"	11	11,415	1,098	1,683,693
Sociétés étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	1	75	"	"	"	"	1	75	26	72,608
Inscriptions départementales. (*Établissements particuliers.*)	6	2,606	1	1,235	"	"	7	3,841	10	2,605	2	758	"	"	12	2,763	11,895	676,069
Inscriptions départementales. (*Propriétaires divers.*)	269	50,559	10	"	"	1,526	279	49,033	443	116,461	35	12,648	"	"	478	129,109	23,103	7,605,616
Agents de change et banquiers	41	7,441	"	"	30	1,670	11	5,771	71	35,867	"	"	57	20,514	14	15,353	201	1,544,618
Propriétaires divers (B)	935	753,774	149	"	"	16,399	1,134	737,375	2,683	1,543,117	168	"	"	38,991	2,851	1,504,126	185,003	105,175,083
Rentes au porteur	46	7,240	12	680	"	"	58	7,920	301	52,770	27	"	"	2,460	328	50,310	22,099	3,506,330
	1,359	868,496	174	9,604	30	19,595	1,503	858,505	3,538	1,786,687	233	14,243	63	63,219	3,708	1,737,711	243,754	129,757,049
RÉSUMÉ.																		
RENTES immobilisées	36	158,104	6	9,991	"	"	42	168,095	98	24,720,688	12	48,976	1	"	109	24,769,664	48,054	111,051,916
RENTES mobilisées	1,359	868,496	174	9,604	30	19,595	1,503	858,505	3,538	1,786,687	233	14,243	63	63,219	3,708	1,737,711	243,754	129,757,049
	1,395	1,026,600	180	19,595	30	19,595	1,545	1,026,600	3,636	26,507,375	245	63,219	64	63,219	3,817	26,507,375	291,808	240,808,965
			Augmentation ...	" Néant. 150 inscriptions.							Augmentation.	Néant. 181 inscriptions.						

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation, ci ..... 31,677,777f } 67,584,177f
et celles provenant de la consolidation des bons du trésor, en exécution de la loi du 10 juin 1833 ..... 33,906,400 }
qui, réunies aux 52,208,824
de sa dotation annuelle, forment, au 1er janvier 1848, une puissance d'amortissement de la dette de 119,793,001

Mais, comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles, auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que emploi en majorats, les fonds de retraite, les dotations spéciales, etc., etc.

(B) Parmi les rentes, au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement : ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé ; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

(C) Ce résultat est d'accord avec celui qui ressort du compte de l'amortissement des rentes (voir page 487).

NOTA. Les rentes comprises dans ce tableau sont celles qui se trouvent inscrites sur le grand-livre du Trésor, au nom des titulaires qui en reçoivent les arrérages ; mais, comme l'indique le tableau, page 444, le grand-livre comprend, en outre, au nom du Trésor, deux rentes 5 p. 0/0 s'élevant ensemble à 9,251,718 francs, formant le solde des parties restant à inscrire au 1er janvier 1848, savoir : 60 francs sur l'emprunt de 200 millions et 9,251,658 francs sur celui de 250 millions.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Situation, à l'époque du 1er Janvier 1848, des rentes 5 p. 0/0 possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.				ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	départementales.	TOTAL.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	départementales.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS directes.	départementales.	TOTAL.
Établissements publics	d'utilité générale,	Domaines de l'État	(successions en déshérence)	16,878	"	16,878	"	"	"	16,878	"	16,878
		dotés par l'État	Caisse d'amortissement	12,540,978	"	12,540,978	"	"	"	12,540,978	"	12,540,978
			Légion d'honneur	6,746,653	"	6,746,653	"	"	"	6,746,653	"	6,746,653
			Caisse des invalides de la marine	4,844,239	"	4,844,239	"	"	"	4,844,239	"	4,844,239
			Université royale	536,410	"	536,410	"	"	"	536,410	"	536,410
		non dotés	Caisse des dépôts et consignations	s/c particulier	3,668,378	"	3,668,378	"	"	"	3,668,378	"	3,668,378
				s/c à divers	675,794	"	675,794	"	"	"	675,794	"	675,794
				s/c de dépôts temporaires	28,394	"	28,394	"	"	"	28,394	"	28,394
				s/c de garantie de prêts	"	"	"	"	"	"	"	"	"
		subventionnés par l'État	Institution royale des sourds-muets	10,784	"	10,784	"	"	"	10,784	"	10,784
			Institution des jeunes aveugles	8,040	"	8,040	"	"	"	8,040	"	8,040
			Hospice royal des Quinze-Vingts	72,960	"	72,960	"	"	"	72,960	"	72,960
			Hospice de Charenton (aliénés indigents)	1,666	"	1,666	"	"	"	1,666	"	1,666
			Grands séminaires	42,057	250,562	292,619	5,493	2,992	8,485	47,550	253,554	301,104
			Colléges royaux	47,690	124,452	172,142	800	"	800	48,490	124,452	172,942
			Fonds de retraite des ministères et administrations	1,007,763	"	1,007,763	"	"	"	1,007,763	"	1,007,763
		non subventionnés	Académies de Paris, université	121,868	"	121,868	12,800	"	12,800	134,668	"	134,668
			Communes	27,552	3,321,403	3,348,955	7,576	2,427	10,003	35,128	3,323,830	3.358,958
			Hospices	1,881,125	5,554,648	7,435,773	67,874	8,910	76,784	1,948,999	5,563,558	7,512,557
			Bureaux de bienfaisance et de charité	79,851	2,269,903	2,349,754	20,343	8,164	28,507	100,194	2,278,067	2,378,261
			Fabriques des églises	101,568	612,339	713,907	12,700	7,213	19,913	114,268	619,552	733,820
		idem	Petits séminaires	8,435	12,602	21,037	750	4,712	5,462	9,185	17,314	26.499
	d'utilité locale.		Colléges, écoles primaires et gratuites	70,280	86,359	156,639	328	427	755	70,608	86,786	157,394
			Maisons centrales de détention	"	"	"	"	"	"	"	"	"
			Prisons	1,940	5,016	6,956	"	"	"	1,940	5,016	6,956
			Fondations et institutions particulières de bienfaisance	101,024	"	101,024	3,329	"	3,329	104,353	"	104,353
		secourus par l'État ou sous la surveillance du Gouvernement	Congrégations, couvents, communautés de femmes enseignantes et hospitalières	87,212	125,268	212,480	3,521	3,209	6,730	90,733	128,477	219,210
			Missions étrangères et lazaristes	13,246	"	13,246	700	"	700	13,946	"	13,946
Établissements français.		Banque de France	s/c de fonds de réserve	500,000	"	500,000	"	"	"	500,000	"	500,000
			s/c de fonds disponibles	372,417	"	372,417	"	"	"	372,417	"	372,417
		Banques de Bordeaux, Marseille, Toulouse, Lille, Nantes, du Havre, etc.		150	258,776	258,926	"	"	"	150	258,776	258,926
		Caisses d'épargne		1,470,061	87,645	1,557,706	"	"	"	1,470,061	87,645	1,557,706
		Tontines		236,460	"	236,460	1,809	"	1,809	238,269	"	238,269
		Caisses de retraite d'établissements particuliers		204,102	9,290	213,392	6,036	"	6,036	210,138	9,290	219,428
	Établissements particuliers.	Associations et entreprises diverses.	Compagnies d'assurances	4,923,395	77,054	5,000,449	41,456	"	41,456	4,964,851	77,054	5,041,905
			Sociétés de secours mutuels	100,602	"	100,602	"	"	"	100,602	"	100,602
			Sociétés de secours	87,655	70,958	158,613	2,237	1,264	3,501	89,892	72,222	162,114
			Sociétés d'encouragement de l'industrie nationale	33,827	"	33,827	1,250	"	1,250	35,077	"	35,077
			Sociétés d'agriculture, de géologie, etc.	8,351	3,930	12,281	1,567	"	1,567	9,918	3,930	13,848
			Chemins de fer, ponts et canaux	93,213	7,934	101,147	"	"	"	93,213	7,934	101,147
			Chambres des avoués, notaires, huissiers, courtiers de commerce	125,011	20,976	145,987	5,278	"	5,278	130,289	20,976	151,265
			Exploitations, agences et associations à divers titres	335,322	47,627	382,949	84,296	"	84,296	419,618	47,627	467,245
	Majorats et dotations		Majorats sur demandes	625,096	"	625,096	"	"	"	625,096	"	625,096
			Dotations réversibles au domaine de l'État	776,156	"	776,156	"	"	"	776,156	"	776,156
			Compte d'accroissenent	219,479	"	219,479	"	"	"	219,479	"	219,479
			Immobilisations provisoires	32,592	"	32,592	"	"	"	32,592	"	32,592
			TOTAUX pour les établissements français	42,886,674	12,946,742	55,833,416	280,143	39,318	319,461	43,166,817	12,986,060	56,152,877
Établissements étrangers		Établissements publics		187,621	"	187,621	59,124	"	59,124	246,745	"	246,745
		Sociétés à divers titres		71,568	"	71,568	"	"	"	71,568	"	71,568
			TOTAUX pour les établissements étrangers	259,189	"	259,189	59,124	"	59,124	318,313	"	318,313
			TOTAUX GÉNÉRAUX	43,145,863	12,946,742	56,092,605	339,267	39,318	378,585	43,485,130	12,986,060	56,471,190

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Tableau du mouvement dans la propriété des Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1847, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles.

MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	par transferts.	TOTAL.	À DÉDUIRE pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RESTE pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	par transferts.	TOTAL.	À DÉDUIRE, pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RESTE pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	4,164,850	5,899,125	10,063,975	6,766,496	3,297,479	1,525,315	3,680,017	5,205,332	3,468,738	1,736,594
Février	1,671,532	5,277,669	6,949,201	3,853,590	3,095,611	107,036	3,428,162	3,535,198	1,857,359	1,677,839
Mars	2,688,454	5,955,273	8,643,727	5,201,226	3,442,501	205,248	5,145,982	5,351,230	3,497,906	1,853,324
Avril	641,079	6,427,903	7,068,982	2,836,513	4,232,469	102,675	3,488,135	3,590,810	1,797,163	1,793,647
Mai	454,179	7,684,338	8,138,517	4,008,884	4,129,633	113,440	2,501,674	2,615,114	1,248,256	1,366,858
Juin	365,044	5,117,290	5,482,334	2,203,709	3,278,625	965,661	2,319,630	3,285,291	1,968,113	1,317,178
Juillet	383,026	3,201,071	3,584,097	1,394,075	2,190,022	1,590,693	1,998,069	3,588,762	2,244,117	1,344,645
Août	3,865,256	3,507,470	7,372,726	4,964,143	2,408,583	219,243	1,366,739	1,585,982	548,817	1,037,165
Septembre	440,869	4,173,013	4,613,882	2,039,074	2,574,808	46,507	1,835,305	1,881,812	704,221	1,177,591
Octobre	793,138	3,993,384	4,786,522	2,451,685	2,334,837	41,457	2,882,763	2,924,220	782,115	2,142,105
Novembre	580,426	4,618,176	5,198,602	1,499,177	3,699,425	123,884	3,208,974	3,332,858	956,876	2,375,982
Décembre	465,422	7,594,073	8,059,495	5,041,397	3,018,098	955,077	3,805,293	4,760,370	2,495,176	2,265,194
	16,513,275	63,448,785	79,962,060	42,259,969	37,702,091	5,996,236	35,660,743	41,656,979	21,568,857	20,088,122

MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	par transferts.	TOTAL.	À DÉDUIRE pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RESTE pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	par transferts.	TOTAL.	À DÉDUIRE pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RESTE pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	2,871	30,801	33,672	16,145	17,527	705	35,895	36,600	14,627	21,973
Février	10,920	34,112	45,032	13,840	31,192	3,665	30,157	33,822	10,654	23,168
Mars	"	24,175	24,175	8,001	16,174	7,704	50,792	58,496	28,752	29,744
Avril	3,695	35,272	38,967	11,978	26,989	9,726	63,921	73,647	36,705	36,942
Mai	554	77,747	78,301	36,694	41,607	9,149	45,368	54,517	28,031	26,486
Juin	"	44,471	44,471	9,007	35,464	3,810	50,054	53,864	19,057	34,807
Juillet	2,685	12,487	15,172	4,772	10,400	5,131	52,882	58,013	21,183	36,830
Août	2,221	13,045	15,266	4,533	10,733	18,889	11,870	30,759	21,441	9,318
Septembre	8,590	3,227	11,817	8,590	3,227	4,486	14,001	18,487	5,044	13,443
Octobre	4,510	28,916	33,426	6,492	26,934	160	41,914	42,074	11,110	30,964
Novembre	3,442	40,819	44,261	3,622	40,639	10,234	23,860	34,094	16,235	17,859
Décembre	"	34,240	34,240	23,764	10,476	3,910	15,652	19,562	8,690	10,872
	39,488	379,312	418,800	147,438	271,362	77,569	436,366	513,935	221,529	292,406

Décomposition du Mouvement ci-dessus, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0.

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Propriétaires divers.	Janvier	1,989,027	2,151,216	983,641	983,641	1,005,386	1,167,575	724,189	824,501	390,685	390,685
	Février	1,757,219	1,817,457	890,365	890,365	866,854	927,092	698,752	660,303	272,604	272,604
	Mars	2,116,485	3,024,520	1,312,356	1,312,356	804,129	1,712,164	758,436	825,297	331,730	331,730
	Avril	2,407,530	3,025,994	1,383,198	1,383,198	1,024,332	1,642,796	708,374	742,090	292,149	292,149
	Mai	3,503,068	3,838,427	1,539,465	1,539,465	1,963,603	2,298,962	533,566	604,896	281,914	281,914
	Juin	3,141,235	3,151,047	1,432,525	1,432,525	1,708,710	1,718,522	735,953	792,777	345,651	345,651
	Juillet	1,788,108	1,692,867	950,207	950,207	837,901	742,660	732,748	572,119	363,836	363,836
	Août	1,931,628	1,981,984	952,380	952,380	979,248	1,029,604	587,491	628,496	324,062	324,062
	Septembre	1,669,445	1,600,583	846,992	846,992	822,453	753,591	418,122	565,378	230,737	230,737
	Octobre	2,783,658	2,671,537	1,885,509	1,885,509	898,149	786,028	979,978	696,968	283,875	283,875
	Novembre	2,027,829	1,936,572	136,202	136,202	1,891,627	1,800,370	496,867	707,174	270,568	270,568
	Décembre	1,777,330	1,746,607	885,673	885,673	891,657	860,934	757,679	892,858	345,761	345,761
		26,892,562	28,638,811	13,198,513	13,198,513	13,694,049	15,440,298	8,132,095	8,512,857	3,733,572	3,733,572

MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.	MONTANT BRUT des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 4 P. 0/0. MONTANT BRUT des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	333,504	433,816	18,106	18,806	11,825	11,825	6,281	6,981	18,957	18,391	8,604	8,604	10,353	9,787
Février	426,148	387,699	34,646	27,569	12,828	12,828	21,818	14,741	15,396	20,334	7,742	7,742	7,654	12,592
Mars	426,706	493,567	6,396	4,439	740	740	5,656	3,699	20,221	15,355	5,813	5,813	14,408	9,542
Avril	416,225	449,941	16,035	5,637	4,205	4,205	11,830	1,432	33,304	32,198	24,717	24,717	8,787	7,481
Mai	251,592	322,982	4,572	15,963	2,627	2,627	1,945	13,336	37,108	36,615	24,942	24,942	12,166	5,673
Juin	390,302	447,126	21,378	21,041	7,679	7,679	13,699	13,362	28,185	19,605	10,630	10,630	17,555	8,975
Juillet	368,912	208,283	6,357	8,281	4,381	4,381	1,976	3,900	18,056	23,320	7,803	7,803	10,253	15,517
Août	263,429	304,434	9,510	9,777	4,000	4,000	5,510	5,777	9,861	6,850	4,587	4,587	5,274	2,263
Septembre	187,385	334,641	10,102	9,784	8,590	8,590	1,512	1,194	10,829	7,561	4,736	4,736	6,093	2,825
Octobre	696,103	413,093	14,451	12,902	4,284	4,284	10,167	8,618	16,724	15,315	4,394	4,394	12,330	10,921
Novembre	226,299	436,606	14,914	14,547	3,442	3,442	11,472	11,105	17,946	12,809	11,001	11,001	6,945	1,808
Décembre	411,918	547,097	29,862	27,877	23,763	23,763	6,099	4,114	13,176	13,388	8,519	8,519	4,657	4,869
	4,398,523	4,779,285	186,329	176,623	88,364	88,364	97,965	88,259	239,963	215,741	123,488	123,488	116,475	92,253

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de la *Décomposition du Mouvement dans la propriété des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1847, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu, tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre.*

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Agents de change et banquiers.	Janvier...	2,096,070	2,462,851	748,126	748,126	1,947,944	1,714,725	1,657,139	1,527,064	482,506	482,506	1,174,633	1,044,558
	Février...	2,416,167	2,450,350	678,583	678,583	1,737,584	1,771,767	1,621,511	1,602,332	496,327	496,327	1,125,184	1,106,005
	Mars....	2,454,217	2,338,542	950,826	950,826	1,503,391	1,387,716	1,161,797	1,284,576	211,886	211,886	949,911	1,072,690
	Avril....	2,182,580	2,229,492	511,141	511,141	1,671,439	1,718,351	1,310,021	1,439,694	293,487	293,487	1,016,534	1,146,207
	Mai.....	2,098,758	2,099,475	564,584	564,584	1,534,174	1,534,891	1,040,559	1,007,913	288,728	288,728	751,831	719,185
	Juin....	1,805,956	1,720,267	375,261	375,261	1,430,695	1,345,006	896,022	1,018,558	266,246	266,246	629,776	752,312
	Juillet...	1,574,165	1,483,409	306,830	306,830	1,267,335	1,176,579	690,099	832,959	129,342	129,342	560,757	703,617
	Août.....	1,563,117	1,634,682	383,750	383,750	1,179,367	1,250,932	725,141	693,663	158,255	158,255	566,886	535,408
	Septembre	2,438,520	2,420,154	824,674	824,674	1,613,846	1 595,480	1,296,406	1,066,174	351,084	351,084	945,322	715,090
	Octobre..	1,766,881	1,727,140	408,302	408,302	1,358,579	1,318,838	1,902,697	1,923,175	494,150	494,150	1,408,547	1,429,025
	Novembre.	1,815,491	1,861,404	230,790	230,790	1,584,701	1,630,614	2,013,317	1,686,247	231,410	231,410	1,781,907	1,454,837
	Décembre.	1,932,308	2,189,912	387,323	387,323	1,545,075	1,802,589	1,612,619	1,928,138	590,568	590,568	1,022,051	1,337,570
		24,744,320	24,617,678	6,370,190	6,370,190	18,374,130	18,247,488	15,927,328	16,010,493	3,993,989	3,993,989	11,933,339	12,016,504
Établissements publics.	Janvier...	110,596	120,210	72,223	72,223	38,373	47,987	2,608,782	2,695,348	2,595,422	2,595,422	13,360	99,926
	Février...	1,084,953	969,775	802,467	802,467	282,486	167,308	1,119,510	1,198,140	1,087,504	1,087,504	32,006	110,636
	Mars....	2,580,047	2,616,965	2,571,263	2,571,263	8,784	45,702	2,954,515	2,831,571	2,711,140	2,711,140	243,375	120,431
	Avril.....	1,251,632	1,330,884	645,851	645,851	605,781	685,033	1,468,195	1,315,136	1,203,644	1,203,644	264,551	111,492
	Mai.....	529,751	561,156	475,341	475,341	54,410	85,815	591,254	841,328	556,914	556.914	34,340	284,414
	Juin.....	370,367	386,103	319,248	319,248	51,119	66,855	1,514,215	1,347,806	1,250,240	1,250,240	263,975	97,566
	Juillet...	93,619	128,184	74,848	74,848	18,771	53,336	1,509,407	1,857,560	1,508,939	1,508,939	468	348,621
	Août....	1,254,715	1,071,262	1,047,070	1,047,070	207,645	24,192	52,000	124,230	12,000	12,000	40,000	112,230
	Septembre	337,672	322,746	258,017	258,017	79,655	64,729	"	108,997	"	"	"	108,997
	Octobre..	117,342	167,006	104,537	104,537	12,805	62,469	3,624	123,070	3,244	3,244	380	119,826
	Novembre.	1,067.384	1,112,531	1,033,786	1,033,786	33.598	78,745	657,395	558,052	426,704	426,704	230,691	131,348
	Décembre.	3,720,238	3,779,726	3,697,283	3,697,283	22,955	82,443	2,121,547	1,525,355	1,405,292	1,405,292	716,255	120,063
		12,518,316	12,566,548	11,101,934	11,101,934	1,416,382	1,464,614	14,600,444	14,526,593	12,761,043	12,761,043	1,839,401	1,765,550
Établissements particuliers. (compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier...	5,268.282	5,329,698	4,962,506	4,962,506	305,776	367,192	215,222	158,419	125	125	215,097	158,294
	Février..	1,690.862	1,711,619	1,482,175	1,482,175	208,687	229,444	95,425	74,423	924	924	94,501	73,499
	Mars....	1,492.978	663,700	366,781	366,781	1,126,197	296,919	476,482	409,786	243,150	243,150	233,332	166,636
	Avril.....	1,227,240	482,612	296,323	296,323	930,917	186,289	104,220	93,890	7,883	7,883	96,337	86,007
	Mai.....	2,006,940	1,639,459	1,429,494	1,429,494	577,446	209,965	449,795	160,977	120,700	120,700	329,095	40,277
	Juin.....	164,776	224,917	76,675	76,675	88,101	148,242	139,101	126,150	105,976	105,976	33,125	20,174
	Juillet...	128,205	279,637	62,190	62,190	66,015	217,447	656,508	326,124	242,000	242,000	414,508	84,124
	Août.....	2,623,266	2,684,798	2,580,943	2,580,943	42,323	103,855	221,350	139,593	54,500	54,500	166,850	85,093
	Septembre	168,245	270,399	109,391	109,391	58,854	161,008	167,284	141,263	122,400	122,400	44,884	18,863
	Octobre..	118,641	220,839	53,337	53,337	65,304	167,502	37,921	181,007	846	846	37,075	180,161
	Novembre.	287,898	288,095	98,399	98,399	189,499	189,696	165,279	381,385	28,194	28,194	137,085	353,191
	Décembre.	629,529	·343,250	71,118	71,118	558,411	272,132	268,525	414,019	153,555	153,555	114,970	260,464
		15,806,862	14,139,023	11,589,332	11,589,332	4,217,530	2,549,691	2,997,112	2,607,036	1,080,253	1,080,253	1,916,859	1,526,783
RÉCAPITULATION.													
Propriétaires divers...		26,892,562	28,638,811	13,198,513	13,198,513	13,694,049	15,440,298	8,132,095	8,512,857	3,733,572	3,733,572	4,398,523	4,779,285
Agents de chang. et banq		24,744,320	24,617,678	6,370,190	6,370,190	18,374,130	18,247,488	15,927,328	16,010,493	3,993,989	3,993,989	11,933,339	12,016,504
Établissements publics.		12,518,316	12,566,548	11,101,934	11,101,934	1,416,382	1,464,614	14,600,444	14,526,593	12,761,043	12,761,043	1,839,401	1,765,550
Établissem^ts particuliers		15,806,862	14,139,023	11,589,332	11,589,332	4,217,530	2,549,691	2,997,112	2,607,036	1,080,253	1,080,253	1,916,859	1,526,783
		79,962,060	79,962,060	42,259,969	42,259,969	37,702,091	37,702,091	41,656,979	41,656,979	21,568,857	21,568,857	20,088,122	20,088,122

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Agents de change et banquiers.	Janvier...	15,566	12,966	4,320	4,320	11,246	8,646	17,643	15,011	6,023	6,023	11,620	8,988
	Février...	9.936	16,128	1,012	1,012	8,924	15,116	16,006	13,450	2,912	2,912	13,094	10,538
	Mars....	17,329	17,119	7,261	7,261	10,068	9,858	31,051	34,845	16,635	16,635	14,416	18,210
	Avril....	22,932	33,330	7,773	7,773	15,159	25,557	39,581	34,244	11,988	11,988	27,593	22,256
	Mai.....	54,729	61,738	34,067	34,067	20,662	27,671	17,049	15,024	2,954	2,954	14,095	12,070
	Juin....	23,093	23,430	1,328	1,328	21,765	22,102	25,679	27,417	8,427	8,427	17,252	18,990
	Juillet...	8,815	6,891	391	391	8,424	6,500	38,337	31,767	13,380	13,380	24,957	18,387
	Août.....	5,756	5,489	533	533	5,223	4,956	4,610	6,094	566	566	4,044	5,528
	Septembre	1,715	2,033	"	"	1,715	2,033	7,658	7,438	308	308	7,350	7,130
	Octobre..	18,975	20,524	2,208	2,208	16,767	18,316	25,286	20,674	6,652	6,652	18,634	14,022
	Novembre.	29,347	5,533	180	180	29,167	5,353	15,798	14,272	5,234	5,234	10,564	9,038
	Décembre.	4,378	5,720	1	1	4,377	5,719	6,136	4,084	171	171	5,965	3,913
		212,571	210,901	59,074	59,074	153,497	151,827	244,834	224,320	75,250	75,250	169,584	149,070
Établissements publics.	Janvier...	"	"	"	"	"	"	"	58	"	"	"	58
	Février...	"	100	"	"	"	100	"	38	"	"	"	38
	Mars....	"	1,796	"	"	"	1,796	6,304	6,976	6,304	6,304	"	672
	Avril.....	"	"	"	"	"	"	472	6,578	"	"	472	6,578
	Mai.....	"	"	"	"	19,000	"	"	8,243	"	"	"	8,243
	Juin.....	"	"	"	"	"	"	"	6,492	"	"	"	6,492
	Juillet...	"	"	"	"	"	"	"	2,926	"	"	"	2,926
	Août....	"	"	"	"	"	"	16,288	17,815	16,288	16,288	"	1,527
	Septembre	"	"	"	"	"	"	"	3,230	"	"	"	3,230
	Octobre..	"	"	"	"	"	"	"	6,000	"	"	"	6,000
	Novembre.	"	24,181	"	"	"	24,181	"	7,013	"	"	"	7,013
	Décembre.	"	"	"	"	"	"	"	2,090	"	"	"	2,090
		19,000	26,077	"	"	19,000	26,077	23,064	67,459	22,592	22,592	472	44,867
Établissements particuliers. (compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier...	"	1,900	"	"	"	1,900	"	3,140	"	"	"	3,140
	Février..	450	1,235	"	"	450	1,235	2,420	"	"	"	2,420	"
	Mars....	450	821	"	"	450	821	920	1,320	"	"	920	1,320
	Avril.....	"	"	"	"	"	"	90	627	"	"	90	627
	Mai.....	"	600	"	"	"	600	360	635	135	135	225	500
	Juin.....	"	"	"	"	"	"	"	350	"	"	"	350
	Juillet...	"	"	"	"	"	"	1,620	"	"	"	1,620	"
	Août.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Septembre	"	"	"	"	"	"	"	258	"	"	"	258
	Octobre..	"	"	"	"	"	"	64	85	64	64	"	21
	Novembre.	"	"	"	"	"	"	350	"	"	"	350	"
	Décembre.	"	643	"	"	"	643	250	"	"	"	250	"
		900	5,199	"	"	900	5,199	6,074	6,415	199	199	5,875	6,216
RÉCAPITULATION.													
Propriétaires divers...		186,329	176,623	88,364	88,364	97,965	88,259	239,963	215,741	123,488	123,488	116,475	92,253
Agents de chang. et banq		212,571	210,901	59,074	59,074	153,497	151,827	244,834	224,320	75,250	75,250	169,584	149,070
Établissements publics.		19,000	26,077	"	"	19,000	26,077	23,064	67,459	22,592	22,592	472	44,867
Établissem^ts particuliers		900	5,199	"	"	900	5,199	6,074	6,415	199	199	5,875	6,216
		418,800	418,800	147,438	147,438	271,362	271,362	513,935	513,935	221,529	221,529	292,406	292,406

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION au 1er Janvier 1848 de l'Emprunt de 200 millions, en rentes 3 p. 0/0, négocié le 9 décembre 1844.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

L'article 35 de la loi sur le budget des recettes de l'exercice 1842, en date du 25 juin 1841, a mis à la disposition du Gouvernement le produit d'un emprunt à contracter en rentes, au capital de 450 millions.

Cet article est ainsi conçu :

« Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, et à négocier avec publicité et concurrence la somme de « rentes nécessaires pour produire, au taux de la négociation, un capital de 450,000,000 francs. Ces rentes pourront être aliénées dans le fonds, aux « taux et conditions qui concilieront le mieux les intérêts du trésor avec la facilité des négociations.

« Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes créées, en vertu de l'autorisation qui précède, sera ajouté à la dotation de la caisse « d'amortissement.

« Les crédits nécessaires pour le payement des intérêts des rentes et de l'amortissement seront provisoirement ouverts par des ordonnances royales, sauf « régularisation législative.

« Le produit de l'emprunt est affecté aux dépenses des travaux extraordinaires, et servira temporairement à faire face aux découverts du trésor.

« Il sera, chaque année, rendu aux Chambres un compte spécial de la réalisation et de l'emploi des fonds provenant des susdites négociations. »

D'après la disposition législative qui précède, une ordonnance royale, en date du 18 septembre 1841, a autorisé la négociation d'un emprunt de 150 millions. Cet emprunt a été réalisé en totalité. (Voir, le tableau, pages 464 et 465 du compte de l'année 1843.)

Une seconde ordonnance royale, du 9 novembre 1844, a autorisé la négociation d'un nouvel emprunt de 200 millions.

Voici le texte de l'ordonnance royale :

« ART. 1er. Notre ministre secrétaire d'État des finances est autorisé à procéder à la vente, avec concurrence et publicité, et sur soumissions cachetées, « de la somme de rentes trois pour cent nécessaire pour produire un capital de deux cents millions de francs. Ces rentes porteront jouissance du « 22 décembre 1844. La vente sera faite à la compagnie qui en offrira le prix le plus élevé, sauf la réserve du minimum établi par notre ministre des finances.

« ART. 2. Conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de l'article précité de la loi du 25 juin 1841, la dotation de la caisse d'amortissement « sera accrue, à partir du 1er janvier 1845, d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes qui seront négociées en vertu de l'article 1er « ci-dessus. »

Cette ordonnance royale a été suivie d'un arrêté d'exécution pris sous la même date par le ministre des finances, et qui se trouve au *Moniteur* du 10 du même mois.

NÉGOCIATION DES RENTES.

La négociation a eu lieu le 9 décembre 1844, en rentes 3 p. 0/0, au cours de 84 francs 75 cent.

Les rentes ont été négociées à la compagnie désignée dans le procès-verbal d'adjudication en date du même jour. (Voir le *Moniteur* du 10 décembre 1844.)

La somme de rentes à inscrire a été de 7,079,646 francs, formant, au cours précité, le capital de 200 millions à verser dans les caisses du trésor aux époques indiquées par le tableau ci-contre.

APPLICATION DU PRODUIT DE LA NÉGOCIATION.

Conformément à l'article 6 de la loi générale du 25 juin 1841, sur les travaux extraordinaires, le montant de cette négociation a été appliqué aux travaux effectués pendant les exercices ci-après, et porté en recette, à titre de ressource extraordinaire, aux budgets des mêmes exercices, savoir :

Budget de l'exercice 1843	32,890,364f 79c	200,000,000f 00c
——— 1844	86,862,108 14	
——— 1845	63,068,109 74	
——— 1846	17,179,417 33	

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES.

ÉCHÉANCE des TERMES DE VERSEMENTS.		VERSEMENTS. SOMMES à verser.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à verser.	INSCRIPTION DES RENTES. RENTES à inscrire.	RENTES inscrites.	RESTE à inscrire.
2 PREMIERS TERMES. (FONDS DE GARANTIE.)							
1er.	23 décembre 1844	9,999,935f	9,999,935f	"	353,980f	353,980f	"
2e.	23 janvier 1845	9,999,935	9,999,935	"	353,980	353,980	"
		19,999,870	19,999,870	"	707,960	707,960	"
18 DERNIERS TERMES.							
3e.	7 mars 1845	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,950	30f
4e.	7 avril	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,950	30
5e.	7 mai	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,980	"
6e.	7 juin	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,980	"
7e.	7 juillet	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,980	"
8e.	7 août	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,980	"
9e.	8 septembre	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,980	"
10e.	7 octobre	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,980	"
11e.	7 novembre	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,980	"
12e.	8 décembre	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,980	"
13e.	7 janvier 1846	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,980	"
14e.	7 février	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,080	"
15e.	7 mars	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,980	"
16e.	7 avril	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,980	"
17e.	7 mai	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,980	"
18e.	8 juin	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,980	"
19e.	7 juillet	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,980	"
20e.	7 août	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,980	"
Appoint		1,300	1,300	"	46	46	"
		180,000,130	180,000,130	"	6,371,686	6,371,626	60
	REPORT du fonds de garantie	19,999,870	19,999,870	"	707,960	707,960	"
			200,000,000	"		7,079,586	60
		200,000,000	200,000,000		7,079,646	7,079,646	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION au 1er janvier 1848 de l'emprunt de 250 millions, en rentes 3 p. 0/0, négocié le 10 novembre 1847.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

La loi du 8 août 1847 a mis à la disposition du Gouvernement le produit d'un emprunt à contracter en rentes, au capital de 350 millions;

Cette loi est ainsi conçue :

« ARTICLE UNIQUE. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, et à négocier avec publicité et concurrence « la somme de rentes nécessaires pour produire au taux de la négociation, un capital de 350,000,000 francs. Ces rentes pourront être aliénées dans le fonds, « aux taux et conditions qui concilieront le mieux les intérêts du trésor avec la facilité des négociations.

« Un fonds d'amortissement, du centième du capital nominal des rentes créées en vertu de l'autorisation qui précède, sera ajouté à la dotation de la caisse « d'amortissement.

« Les crédits nécessaires pour le payement des intérêts des rentes et de l'amortissement seront provisoirement ouverts par des ordonnances royales, sauf « régularisation législative.

« Le produit de l'emprunt est affecté aux dépenses des travaux publics extraordinaires.

« Il sera, chaque année, rendu aux Chambres, un compte spécial de la réalisation et de l'emploi des fonds provenant des susdites négociations. »

D'après la disposition législative qui précède, une ordonnance royale en date du 9 octobre 1847, a autorisé la négociation d'un emprunt de 250 millions.

Voici le texte de l'ordonnance royale :

« ART. 1er. Notre ministre secrétaire d'État des finances est autorisé à procéder à la vente, avec concurrence et publicité, et sur soumissions cachetées, de « la somme de rentes trois pour cent nécessaire pour produire un capital de deux cent cinquante millions de francs. Ces rentes porteront jouissance du « 22 décembre 1847; la vente sera faite à la compagnie qui en offrira le prix le plus élevé, sauf la réserve du minimum établi par notre ministre des « finances.

« ART. 2. Conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de l'article unique de la loi précitée du 8 août 1847, la dotation de la caisse d'amor- « tissement sera accrue, à partir du 1er janvier 1848, d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes qui seront négociées en vertu de l'ar- « ticle 1er ci-dessus. »

Cette ordonnance royale a été suivie d'un arrêté d'exécution pris le 26 octobre 1847, par le ministre des finances, et qui se trouve au *Moniteur* du même jour.

NÉGOCIATION DES RENTES.

La négociation a eu lieu le 10 novembre 1847, en rentes 3 p. 0/0, au cours de 75 fr. 25 cent.

Les rentes ont été négociées à la compagnie désignée dans le procès-verbal d'adjudication en date du même jour. (Voir le *Moniteur* du 11 novembre.)

La somme de rentes à inscrire a été de 9,966,777 francs, formant au cours précité, le capital de 250 millions à verser dans les caisses du trésor aux époques indiquées par le tableau ci-contre.

APPLICATION DU PRODUIT DE LA NÉGOCIATION.

Le produit de la négociation de cet emprunt est affecté, conformément à la loi du 8 août 1847 qui l'a autorisé, à l'extinction des avances du trésor pour le service des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES.

ÉCHÉANCE des TERMES DE VERSEMENTS.	VERSEMENTS. SOMMES à verser.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à verser.	INSCRIPTION DES RENTES. RENTES à inscrire.	RENTES inscrites.	RESTE à inscrire.
(FONDS DE GARANTIE.)	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
1er. 22 novembre 1847	12,499,965 63	12,499,965 63	"	498,337 50	35,752 50	462,585
2e. 22 décembre	12,499,965 62	12,499,965 62	"	498,337 50	35,752 50	462,585
	24,999,931 25	24,999,931 25	"	996,675 00	71,505 00	925,170
3e. 7 janvier 1848	4,999,986 25	383,097 75	4,616,888 50	199,335 00	14,307 00	185,028
4e. 7 février	9,999,972 50	766,195 50	9,233,777 00	398,670 00	28,614 00	370,056
5e. 7 mars	9,999,972 50	766,195 50	9,233,777 00	398,670 00	28,614 00	370,056
6e. 7 avril	9,999,972 50	766,195 50	9,233,777 00	398,670 00	28,614 00	370,056
7e. 8 mai	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
8e. 7 juin	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
9e. 7 juillet	9,999,972 50	765,894 59	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
10e. 7 août	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
11e. 7 septembre	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
12e. 7 octobre	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	570,068
13e. 7 novembre	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
14e. 7 décembre	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
15e. 8 janvier 1849	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
16e. 7 février	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
17e. 7 mars	9,999,972 50	265,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
18e. 7 avril	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
19e. 7 mai	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
20e. 7 juin	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
21e. 7 juillet	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
22e. 7 août	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
23e. 7 septembre	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
24e. 8 octobre	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
25e. 7 novembre	9,999,972 50	765,894 50	9,234,078 00	398,670 00	28,602 00	370,068
Appoint	687 50	687 50	"	27 00	27 00	"
	225,000,068 75	17,234,367 25	207,765,701 50	8,970,102 00	643,614 00	8,326,488
REPORT du fonds de garantie	24,999,931 25	24,999,931 25	"	996,675 00	71,505 00	925,170
		42,234,298 50	207,765,701 50		715,119 00	9,251,658
	250,000,000	250,000,000		9,966,777	9,966,777	

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1847.

NOTE

Sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Le nouveau régime fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, et les modifications apportées aux dispositions de cette loi, tant par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835 que par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 17 mai 1837, portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics, ont été exposés dans la note, page 510, du compte des finances de l'année 1838, et on ne peut que s'y référer. Depuis, deux autres lois, en date des 11 et 25 juin 1841, ont déterminé, la première, que « la portion non consolidée de la réserve de l'amortissement qui aura « été réalisée jusqu'au 1er janvier 1841, sera et demeurera affectée aux dépenses générales du budget « de l'exercice 1841, où il en sera fait recette à titre de moyens extraordinaires » (*art. 8 de la loi*); et la deuxième, que : « Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres « par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, seront et demeureront affectés à l'extinction « successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842. » (*Art. 36 de la loi.*)

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

Un résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1848. (Voir *pages* 473 à 475);

Un autre résumé sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, à la même époque (voir *pages* 476 et 477);

L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1847, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse (*pages* 478 et 479);

Le développement par mois des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la caisse d'amortissement pendant l'année 1847 (*page* 480);

Le développement de la consolidation en rentes opérée les 11 janvier et 14 juillet 1847 des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. o/o (*page* 481);

Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année (*pages* 482 et 483);

Un tableau, par année et par origine, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1848 (*pages* 484 et 485);

L'état des mêmes fonds, par affectation de rentes (*pages* 486 et 487);

L'état indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1848 (*pages* 486 et 487);

Un développement sur la formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1848 (voir *pages* 488);

Il a paru utile de joindre, en outre, au présent document, ainsi qu'on l'a fait dans les comptes des finances des années précédentes, le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1847 (*pages* 489 à 493); et le relevé, par année, depuis 1814, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse (*pages* 494 et 495).

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Les principaux résultats que présentent ces différents tableaux sont ceux qui suivent :

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1846, s'élevaient à..... 39,664,678f 67c

Ceux que le trésor a eus à remettre à cette caisse, pendant l'année 1847, montent à 113,268,498 fr. 50 cent., savoir :

Dotation annuelle	48,886,565f 00c	113,268,498 50
Arrérages de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	31,230,003 00	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des fonds dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair	33,151,930 50	

A la recette ci-dessus s'ajoutent, d'une part, les intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1847, sur les bons délivrés par le trésor, ci..... 523,396 46

153,456,573 63

D'autre part, les fonds remis par le trésor en remboursement de bons affectés aux rentes 4 p. o/o dont le cours est descendu au-dessous du pair	472,217f 22c	620,018 05
Et les bons reçus en échange d'un solde en numéraire reversé au trésor appartenant aux rentes 4 p. o/o, et devenu sans emploi par suite de l'élévation du cours de ces rentes au-dessus du pair	147,800 83	

TOTAL des recettes effectuées par la caisse d'amortissement pendant l'année 1847. 154,076,591 68

Cette caisse a racheté, pendant la même année, pour 1,322,697 fr. de rentes 4 et 3 p. o/o, et ces rachats ont été pour elle l'objet d'une dépense de..... 34,036,251 40

Elle a eu, en outre, à remettre au trésor, en exécution de la loi du 25 juin 1841, les bons formant les réserves des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. o/o aux 31 décembre 1846 et 30 juin 1847, et qui ont été consolidés pour la somme de 78,794,010 francs 90 centimes, représentant celle de 2,982,457 francs en rentes 3 p. o/o (*voir pages* 479 et 481), ci..... 78,794,010 90

112,830,262 30

De plus, comme il est dit ci-dessus, elle a remis au trésor, pour être remboursés, des bons appartenant à des rentes dont le cours est descendu au-dessous du pair, et reversé en numéraire le solde devenu disponible sur le 4 p. o/o, ensemble. 620,018 05

TOTAL..... 113,450,280 35

Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1847, à 40,626,311 francs 33 centimes, savoir :

Numéraire	524f 64c	40,626,311 33
Bons du trésor. (Capital et intérêts.)	40,625,786 69	

TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus..... 154,076,591 68

Ces résultats, non compris les recettes et les dépenses par conversion de valeurs, qui se balancent entre elles et s'élèvent à 620,018 fr. 05 cent., se divisent, ainsi qu'il suit, par nature de rentes :

	SOLDE disponible au 1er janvier 1847.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds reçus du trésor.	Fonds employés. Rentes rachetées.	Fonds versés au trésor sur la réserve.	TOTAL.	SOLDE disponible au 1er janvier 1848.
Rentes 5 p. 0/0	38,368,924f 17c	78,196,143f 58c	"	76,720,955f 43c	76,720,955f 43c	39,844,112f 32c
—— 4 1/2 p. 0/0	298,717 73	607,123 55	"	595,968 05	595,968 05	309,873 23
—— 4 p. 0/0	994,601 93	2,020,294 33	1,066,007f 70c	1,477,087 42	2,543,095 12	471,801 14
—— 3 p. 0/0	2,434 84	32,968,333 50	32,970,243 70	"	32,970,243 70	524 64
	39,664,678 67	113,791,894 96	34,036,251 40	78,794,010 90	112,830,262 30	40,626,311 33
	153,456,573 63				153,456,573 63	

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1847, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1848.

Un premier tableau fait connaître par année que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle		690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle		483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817		88,241,164 97
TOTAL		1,262,171,700 07
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07
Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833 il lui restait à employer au rachat des rentes un solde de		210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1848, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

RECETTE.

Dotation annuelle	665,479,679f 50c
Arrérages de rentes rachetées par la caisse d'amortissement	372,515,073 00
Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor	205,360,335 00
Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair	22,292,392 56
TOTAL	1,265,647,480 06

DÉPENSE.

Rachats de rentes	354,884,094 03	
Bons du trésor consolidés en rentes	870,137,284 70	
TOTAL	1,225,021,378 73	
La recette étant de	1,265,647,480 06	
Et la dépense de	1,225,021,378 73	
L'excédant de recette pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833 est de	40,626,101 33	40,626,101 33
Et il reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1848, pour fonds à employer au rachat des rentes		40,626,311 33

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES.			FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair.	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
		Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1848.	TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.		
Désignation des rentes qui étaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f 05c	685,449f 03c	734,727,450f 08c	890,734,808f 07c	1,625,462,258f 15c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	852,859 41	2,903,815 47	6,075,753 79	8,979,569 26
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	9,207,874 60	16,945,751 66	13,952,509 53	30,898,261 19
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	344,137,910 99	857,702,740 90	"	857,702,740 90
TOTAL.....		1,257,395,664 08	354,884,094 03	1,612,279,758 11	910,763,071 39 (A)	2,523,042,829 50

Quant à la puissance de l'amortissement, le résumé spécial qui suit la présente note et qui explique comment elle s'est successivement formée, fait connaître qu'elle s'élevait, au 1er janvier 1848, à 114,470,742 francs, savoir :

		DOTATIONS annuelles.	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	5 p. 0/0.....	32,035,779f 00c	46,388,539f 00c	78,424,318f 00c
	4 1/2 p. 0/0.....	246,254 00	362,614 00	608,868 00
	4 p. 0/0.....	821,439 00	1,229,752 00	2,051,191 00
	3 p. 0/0.....	15,783,093 00	17,603,272 00	33,386,365 00
TOTAL.....		48,886,565 00	65,584,177 00	114,470,742 00

Le tableau de développement justificatif de la consolidation en rentes, opérée en 1835 et 1836, de portion des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, se trouve pages 526 et 527 du compte des finances de l'année 1838, celui des consolidations opérées en 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1846, pages 539, 479, 455, 459, 463 et 473 des comptes desdites années, et enfin celui des consolidations opérées en 1847, page 481 du présent compte.

(A) Voir page 488 du présent compte, la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1847.

RÉSUMÉ

Sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1848.

La caisse instituée pour l'amortissement de la dette publique a été créée par la loi du 28 avril 1816, qui, en lui attribuant à cet effet une dotation annuelle, a statué que les intérêts des rentes successivement rachetées seraient employés en achats de nouvelles rentes.

La dotation de la caisse d'amortissement, fixée d'abord par les articles 104 et 105 de ladite loi, à 20 millions, savoir : 14 millions exclusivement imputables sur le produit des postes et payables par le caissier de cette administration, et 6 millions payables par le Trésor à raison de 500,000 francs pour chaque mois, a été élevée, par l'article 139 de la loi du 25 mars 1817, à la somme de 40,000,000f

Cette dernière loi ayant, en outre, autorisé (art. 145) la vente, au profit de la caisse d'amortissement, de 150,000 hectares de bois, les ventes réalisées en vertu de cette autorisation ont produit une somme de 88,241,164 fr. 97 cent., sur laquelle, prélèvement fait, pour frais de recouvrement et primes allouées en raison de payements anticipés, de 4,775,825 fr. 99 cent., il est resté, pour produit net appliqué extraordinairement à l'amortissement, 83,465,338 fr. 98 cent.

Les rentes rachetées sous l'empire des lois de 1816 et de 1817, jusqu'au 22 juin 1825, époque à laquelle le système et l'emploi des rachats ont été changés par la loi du 1er mai 1825, se sont élevées à une somme totale de 37,503,204 francs, savoir :

Rentes 5 p. o/o	37,070,107f	37,503,204
——— 3 p. o/o	433,097	
Ce qui a porté le fonds d'amortissement à		77,503,204

La loi précitée du 1er mai 1825, qui a autorisé la conversion des rentes 5 p. o/o, en 3 p. o/o au taux de 75 francs ou en 4 1/2 au pair, a voulu qu'à dater de sa promulgation il ne fût plus racheté de rentes au-dessus du pair, et a prononcé l'annulation, au profit de l'État, de toutes celles qui seraient acquises par la caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830. Les rentes rachetées et annulées en conséquence, pendant cette période de 5 années, ont été, en 4 1/2 p. o/o, de 7,068 francs; en 4 p. o/o, de 9,740 francs; et en 3 p. o/o, de 16,003,286 francs; ensemble 16,020,094 francs. Quant aux rentes 5 p. o/o, comme elles se sont constamment maintenues au-dessus du pair, pendant ladite période, elles n'ont donné lieu à aucun rachat.

Depuis le 22 juin 1830 jusqu'au 1er juillet 1833, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la loi du 10 juin 1833 a fondé le nouveau régime d'amortissement qui est encore aujourd'hui en vigueur, il a été racheté et transféré au nom de la caisse d'amortissement, une somme de 12,858,526 francs, savoir :

En rentes 5 p. o/o	7,436,673f	12,858,526
——— 4 1/2 p. o/o	92,928	
——— 4 p. o/o	353,296	
——— 3 p. o/o	4,975,629	

En même temps, la dotation primitive de l'amortissement a été augmentée d'une somme de 4,616,463 francs, par suite des emprunts effectués en vertu de diverses lois, savoir :

A REPORTER	90,361,730

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1848.*

REPORT		90,361,730f
1° Emprunt de 80 millions, pour lequel la loi du 19 juin 1828 a autorisé une émission de rentes jusqu'à concurrence de 4 millions, et qui a été négocié le 12 janvier 1830, moyennant 3,134,950 fr. de rentes 4 p. o/o au taux de 102 fr. 7 cent. 1/2. Aux termes de l'article 3 de cette loi, l'amortissement devait s'accroître : 1° de 800,000 francs; 2° de la portion que le résultat de la négociation rendrait disponible sur l'émission de 4 millions de rentes autorisée; or cette portion, qui a été de 865,050 fr., réunie aux 800,000 francs d'abord fixés, a porté l'accroissement à	1,665,050f	
2° Emprunt de 120 millions, réalisé le 19 avril 1831, sur les 200 millions de moyens extraordinaires mis à la disposition du ministre des finances, par la loi du 25 mars précédent, dont l'article 7 porte qu'en cas de négociation de rentes, la dotation de l'amortissement sera accrue d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes émises. Cet emprunt, négocié en rentes 5 p. o/o au taux de 84 francs, a donné lieu à une création de rentes de 7,142,858 francs, au capital nominal de 142,857,160 fr. dont le centième, attribué à l'amortissement, est de	1,428,571	4,616,463
3° Emprunt de 150 millions dont la réalisation, opérée le 8 août 1832, en vertu des crédits ouverts par la loi du 25 mars 1831, ainsi que des suppléments qu'y ont ajoutés les lois des 18 avril 1831 et 21 avril 1832, a eu lieu également en rentes 5 p. o/o, mais au taux de 98 fr. 50 cent. Il a été, en conséquence, émis pour cet emprunt une rente de la somme de 7,614,213 francs, représentant un capital nominal de 152,284,260 francs; l'augmentation du fonds d'amortissement, formée pareillement du centième de ce capital, d'après le mode établi par ladite loi du 25 mars, et qui continue de régir la matière, monte à	1,522,842	
TOTAL		94,978,193
Mais, d'un autre côté, sur les rentes 5 p. o/o rachetées par la caisse d'amortissement et inscrites en son nom, la loi du 27 juin 1833, sur les travaux publics, ayant prescrit une annulation de	5,000,000f	32,000,000
et la loi des dépenses de l'exercice 1834, en date du 28 dudit mois de juin, une autre annulation de	27,000,000	

le fonds d'amortissement s'est, en conséquence, trouvé réduit, au 1er juillet 1833, à 62,978,193f, savoir :

Dotation primitive	40,000,000f	44,616,463f	62,978,193
——— supplémentaire	4,616,463		
Rentes rachetées : 5 p. o/o	12,506,780	18,361,730	
Rentes rachetées : 4 1/2 p. o/o	92,928		
Rentes rachetées : 4 p. o/o	353,296		
Rentes rachetées : 3 p. o/o	5,408,726		

La loi du 10 juin 1833, relative à la dotation de la caisse d'amortissement, a fondé, pour chaque nature de dette, une dotation spéciale, d'après une répartition au marc le franc et proportionnellement au capital nominal du montant de la dotation et des rentes amorties, entre les quatre espèces de rentes restant à racheter; et, tout en maintenant la disposition de la loi de 1825, qui veut que les rachats cessent d'avoir lieu pour les rentes dont le cours est supérieur au pair, elle statue que les fonds d'amortissement appartenant à ces rentes seront mis en réserve et acquittés au moyen de bons du trésor portant intérêt à 3 p. o/o, lesdits bons remboursables ultérieurement à la caisse d'amortissement, dans le cas où les rentes redescendraient au pair ou au-dessous du pair, pour être employés au rachat des rentes auxquelles appartiendrait la réserve. La même loi, prévoyant le cas d'une négociation de rentes sur l'État, autorise la conversion, en une portion des rentes à négocier, des bons du trésor dont la caisse d'amortissement se trouvera propriétaire, et prononce leur réunion au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette d'où sera provenue la réserve.

La répartition du fonds d'amortissement, au 1er juillet 1833, entre les différentes natures de dettes fondées, a été réglée, ainsi qu'on va le faire connaître, par une ordonnance royale en date du 29 juin 1833, et, depuis cette époque, chaque sorte de rente a eu sa dotation spéciale, dont la situation est suivie distinctement :

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1848.*

	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
Dotations annuelles	32,035,779f00c	246,254f00c	821,439f00c	11,512,991f00c	44,616,463f00c
Rentes rachetées	13,184,199 00	101,345 00	338,060 00	4,738,126 00	18,361,730 00
TOTAUX au 1er juillet 1833	45,219,978 00	347,599 00	1,159,499 00	16,251,117 00	62,978,193 00
Ces divers fonds ont reçu depuis les accroissements ci-après :					
1° Rentes rachetées du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1847 : Sur le 5 p. 0/0 34,198f; Sur le 4 1/2 p. 0/0 38,370; Sur le 4 p. 0/0 378,333; Sur le 3 p. 0/0 12,865,146	34,198 00	38,370 00	378,333 00	12,865,146 00	13,316,047 00
2° Rentes provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement, opérée, d'après diverses lois de finances, pour les besoins extraordinaires des budgets, jusqu'au 31 décembre 1847 : En rentes 4 p. 0/0 15,294,420f; En rentes 3 p. 0/0 18,611,980	33,170,142 00	222,899 00	513,359 00	"	33,906,400 00
Augmentation de la dotation annuelle des rentes 3 p. 0/0 pour le centième du capital nominal des emprunts ci-après, attribué à l'amortissement en exécution des lois qui les ont autorisés :					
Emprunt de 150 millions négocié le 18 octobre 1841 au capital nominal de 191,021,967f.	"	"	"	1,910,220 00	1,910,220 00
Emprunt de 200 millions négocié le 9 décembre 1844 au capital nominal de 235,988,233f.	"	"	"	2,359,882 00	2,359,882 00
MONTANT des dotations affectées à l'amortissement des diverses natures de rentes, à l'époque du 1er janvier 1848. (Voir page 487, 2e tableau.)	78,424,318 00	608,868 00	2,051,191 00	33,386,365 00	114,470,742 00
Mais il est à remarquer que, parmi ces dotations, figurent pour leur totalité, d'une part, les rentes remises à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 juin 1847, pour la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1847, et dont un seul semestre était payable en 1847, et d'autre part, les rentes rachetées jusqu'au 1er janvier 1848, mais dont une partie seulement était de même payable en 1847, selon leurs diverses époques de jouissance ; en sorte que, si des sommes ci-dessus on déduit les arrérages qui ne doivent profiter à l'amortissement qu'en 1848 (voir le tableau, page 479) ci	739,435 50	5,731 50	39,045 00	418,031 50	1,202,243 50
—il reste pour résultat, le montant des ressources que le trésor public a eues à mettre à la disposition de la caisse d'amortissement pendant l'année 1847. (Voir le tableau, page 478.)	77,684,882 50	603,136 50	2,012,146 00	32,968,333 50	113,268,498 50

NOTA. Un nouvel emprunt de 250 millions a été négocié, en vertu de la loi du 8 août 1847, moyennant une rente 3 p. 0/0 de 9,966,777 francs au capital nominal de 332,225,900 francs, dont le centième (3,322,259 francs) doit également accroître la dotation des rentes 3 p. 0/0 ; mais, d'après l'ordonnance royale du 9 octobre 1847, qui a autorisé ledit emprunt, cet accroissement n'aura lieu qu'à partir du 1er janvier 1848.

RÉSUMÉ

Sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1848.

Le nouveau système consacré pour l'amortissement par la loi du 10 juin 1833 a procuré au trésor, du 1er juillet de cette dernière année au 31 décembre 1847, c'est-à-dire pendant quatorze ans et six mois, une ressource totale de 910,763,071 fr. 39 cent. qui résulte des termes suivants :

Fonds d'amortissement que l'élévation du cours des rentes a permis de mettre en réserve.....	891,034,900f 62c
Intérêts à 3 p. 0/0 bonifiés par le trésor à la caisse d'amortissement sur le capital de ces fonds..	22,292,392 56
ENSEMBLE.....	913,327,293 18
A déduire : la portion de la réserve que l'abaissement momentané du cours des rentes, en 1836, 1837, 1840, 1841, 1842 et 1847, a donné lieu de restituer à la caisse d'amortissement (2,801,670 fr. 86 cent.), compensation faite de 237,449 fr. 07 cent., reliquats réintégrés par elle au trésor, pour cause de non emploi à des rachats.....	2,564,221 79
RESTE comme on l'a dit ci-dessus.....	910,763,071 39

L'emploi de cette ressource extraordinaire a d'abord été déterminée législativement comme il suit :

La loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835, a attribué aux budgets de 1832 et 1833, à titre de moyens extraordinaires, une somme de..... 154,041,745 07

Celle de 1841, portant la date du 16 juillet 1840, a fait profiter le service des travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841, de..... 148,255,978 75

La loi générale des crédits supplémentaires de 1841, du 11 juin 1841, a affecté aux besoins généraux de cet exercice, d'une part, le solde de la réserve qui restait disponible au 31 décembre 1840, après les prélèvements ci-dessus (105,013,174 fr.), et, d'autre part, la réserve accumulée pendant l'année 1841 (61,205,013 fr. 09 cent.), ensemble..... 166,218,187 09

Enfin l'article 36 de la loi de finances de 1842, en date du 25 juin 1841, a décidé que les fonds de réserve devenus disponibles, à partir du 1er janvier 1842, demeureront affectés à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et suivants lesquels ont été atténués pour cette cause, jusques y compris 1846, de..... 346,592,641 01

ENSEMBLE...	Service des budgets.....	468,515,910 91	815,108,551 92
	Découverts du trésor.....	346,592,641 01	

et il reste disponible, après l'extinction des découverts précités, une portion de la réserve réalisée, s'élevant à..... 95,654,519 47

SOMME PAREILLE..... 910,763,071 39

Les consolidations successivement faites en vertu de ces lois ont donné lieu à des créations de rentes qui constituent pour les budgets une charge annuelle de 35,530,347 francs, mais qui, en même temps, deviennent pour le trésor un nouvel élément de l'accroissement progressif de la réserve, puisque les arrérages de ces rentes conservent leur affectation primitive et sont chaque année consolidés à leur tour, savoir :

Rentes 4 p. 0/0.....	15,294,420f
Rentes 3 p. 0/0.....	20,235,927
	35,530,347

Quant à l'imputation primitivement réglée par les lois précitées, elle s'est trouvée modifiée en partie, à l'époque du règlement des exercices, et d'après les comptes rendus alors aux Chambres, et la ressource ci-dessus a, en définitive, été employée législativement, comme on va l'indiquer, pour la somme de 773,835,287 francs 44 centimes, savoir :

1° Portion de la réserve de l'amortissement affectée aux dépenses générales des budgets.

Réserve consolidée en 1835 et 1836, qui a été appliquée à l'extinction des créances à recouvrer portées en recette à titre de moyens extraordinaires :

Au budget de 1832	11,157,840f 00c	154,041,745f 07c	
——— de 1833	142,883,905 07		
Réserve attribuée aux dépenses générales du budget de 1841, savoir :			
Réserve restée disponible au 31 décembre 1840	105,013,152f 75c		286,086,409f 87c
Prélèvements sur les fonds de réserve de l'amortissement primitivement affectés aux travaux extraordinaires de 1839 et 1840	16,000,000 00	132,044,664 80	
Réserve restée définitivement libre sur celle qui avait été affectée aux travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841. (Voir au renvoi ci-dessous.)	11,031,512 05		

2° Portion de la réserve de l'amortissement employée aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837.

Exercice 1839	54,859,344f 82c	182,429,501 04 (1)
——— 1840	65,208,474 14	
——— 1841	62,361,682 08	

3° Portion de la réserve de l'amortissement appliquée à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et subséquents.

Exercice 1840 (soldé)	138,004,529f 64c	346,592,641 01
——— 1841 (soldé)	18,694,405 42	
——— 1842 (soldé)	108,612,172 30	
——— 1843 (soldé)	39,826,738 40	
——— 1844 (soldé)	181,530 77	
——— 1846 (soldé)	41,273,264 48	
TOTAL de la réserve employée législativement		815,108,551 92
Et il reste à affecter à l'extinction des découverts des exercices 1847 et suivants (le budget de 1845 ayant présenté un excédant de recette) une réserve disponible de		95,654,519 47
		910,763,071 39

En résumé, pendant une période de quatorze ans et six mois, le trésor a supporté, pour l'amortissement des rentes, la dépense d'un capital de 910 millions que l'élévation au-dessus du prix du cours de ces rentes a rendu ensuite disponible pour lui, et qu'il a pu, en y substituant une charge annuelle de 35 millions, appliquer au service général du budget.

La formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement sont développées par année et par nature de rentes dans un tableau spécial qui se trouve ci-après, page 488.

---

(1) Cette somme de 182,429,501 fr. 04 cent. comparée à la ressource totale de 193,461,013 fr. 09 cent. affectée législativement aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 (voir la dernière situation financière dont ce service a été l'objet, page 372 du compte général des finances de l'année 1843), présente une différence en moins de la somme ci-dessus de 11,031,512 fr. 05 cent. formant le montant de la réserve de l'amortissement d'abord attribuée aux travaux extraordinaires des exercices ci-après, qui, étant restée sans emploi, a été appliquée aux besoins généraux du budget de 1841, lequel a ainsi profité du solde disponible résultant de la liquidation du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837, savoir :

Réserve restée disponible sur l'exercice 1839		2,111,655f 18c
——— sur l'exercice 1840		8,776,525 86
——— sur l'exercice 1841	Réserve réalisée 62,505,013f 09c	143,331 01
	Réserve employée aux payements 62,361,682 08	
TOTAL ÉGAL à la ressource provenant du service des travaux extraordinaires qui a été attribuée aux dépenses générales du budget de 1841. (Voir pour cette somme totale et celles qui la composent le résultat général du budget de l'exercice 1841, page 256 du compte des finances de 1842.)		11,031,512 05

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1847.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1846. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1846, pages 470 et 471.) 39,664,678f 67c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES — EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	32,035,779f 00c	32,035,779f 00c	
4 1/2 p. 0/0	"	246,254 00	246,254 00	
4 p. 0/0	467,747f 48c	353,691 52	821,439 00	
3 p. 0/0	15,783,093 00	"	15,783,093 00	
	16,250,840 48	32,635,724 52	48,886,565 00	(A) 48,886,565 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement, savoir :

NATURE DES RENTES.		EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	13,184,199f 00c	13,184,199f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	"	101,345 00	101,345 00	
	4 p. 0/0	127,713f 33c	210,346 67	338,060 00	
	3 p. 0/0	4,738,126 00	"	4,738,126 00	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	34,198 00	34,198 00	
	4 1/2 p. 0/0	"	38,370 00	38,370 00	
	4 p. 0/0	83,375 00	265,215 50	348,590 50	
	3 p. 0/0	12,447,114 50	"	12,447,114 50	
		17,396,328 83	13,833,674 17	31,230,003 00	(A) 31,230,003 00

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0; savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	32,430,706f 50c	32,430,706f 50c	
4 1/2 p. 0/0	"	217,167 50	217,167 50	
4 p. 0/0	88,135f 50c	415,921 00	504,056 50	
	88,135 50	33,063,795 00	33,151,930 50	(A) 33,151,930 50

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1847, et pour lesquels il a été remis des bons du trésor avec affectation

aux rentes	5 p. 0/0	511,261f 08c	
	4 1/2 p. 0/0	3,987 05	
	4 p. 0/0	8,148 33	523,396 46
			153,456,573 63

Fonds remis en remboursement de bons applicables à la réserve des rentes 4 p. 0/0, à l'époque où le cours de ces rentes est descendu au-dessous du pair 472,217 22

Bons du trésor remis en échange de fonds que la caisse d'amortissement n'a pas eu à employer au rachat des rentes 4 p. 0/0 et qu'elle a reversés au trésor 147,800 83

TOTAL GÉNÉRAL 154,076,591 68

(A) Ces trois sommes forment ensemble celle de 113,268,498 francs 50 centimes, qui était à verser par le Trésor à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1847. *Voir le résumé page 475.*)

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (voir page 480 le développement par mois de ces rachats); savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES avec arrérages à recevoir — en 1847.	en 1848.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
4 p. 0/0	22 mars 1847	100f 60c	12,791f 50c	12,791f 50c	25,583f 00c	642,655f 95c	
	22 septembre 1847	100 02	"	16,951 00	16,951 00	423,351 75	
3 p. 0/0	22 décembre 1846	78 22	534,813 00	"	534,813 00	13,965,111 30	
	22 juin 1847	76 57	327,318 50	327,318 50	654,637 00	16,726,718 55	
	22 décembre 1847	75 69	"	90,713 00	90,713 00	2,278,413 85	
			874,923 00	447,774 00	1,322,697 00	34,036,251 40	34,036,251f 40c

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0. (Voir le tableau page 481.)

ORIGINE des BONS.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du trésor.	ÉPOQUE de JOUISSANCE.	COURS auquel A ÉTÉ OPÉRÉE la consolidation.	FONDS auxquels APPARTENAIT la réserve.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement avec arrérages à recevoir en 1847 et 1848.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
1re CONSOLIDATION.							
Bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1846. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance royale du 30 décembre 1846.)	3 p. 0/0	22 déc. 1846.	80f 75c	5 p. 0/0	1,425,470f 00c	38,368,900f 83c	
				4 1/2 p. 0/0	11,097 00	298,694 25	
				4 p. 0/0	36,951 00	994,597 75	
					1,473,518 00	39,662,192 83	
2e CONSOLIDATION.							
Bons remis à la caisse d'amortissement pendant les six premiers mois de 1847. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance royale du 7 juillet 1847.)	3 p. 0/0	22 juin 1847.	77 80.	5 p. 0/0	1,478,871 00	38,352,054 60	
				4 1/2 p. 0/0	11,463 00	297,273 80	
				4 p. 0/0	18,605 00	482,489 67	
					1,508,939 00	39,131,818 07	
				REPORT des opérations de la première consolidation.	1,473,518 00	39,662,192 83	
				TOTAL	2,982,457 00	78,794,010 90	78,794,010 90
							112,830,262 30

Bons remis au trésor par la caisse d'amortissement pour être remboursés. (Voir ci contre.) 472,217 22

Fonds non employés au rachat des rentes 4 p. 0/0, reversés au trésor et convertis en bons, par suite de l'élévation du cours de ces rentes au-dessus du pair 147,800 83

113,450,280 35

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1847 :

Numéraire en caisse 524f 64c

Bons du trésor affectés aux rentes ci-après :

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.		
Rentes 5 p. 0/0	39,585,088f 50c	259,023f 82c	39,844,112f 32c		40,626,311 33
—— 4 1/2 p. 0/0	307,843 00	2,030 23	309,873 23		
—— 4 p. 0/0	468,423 02	3,378 12	471,801 14		
	40,361,354 52	264,432 17	40,625,786 69	40,625,786 69	

TOTAL GÉNÉRAL 154,076,591 68

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par mois, des Fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1847.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS DES RENTES.					
Janvier	"	"	"	2,662,499f 95c	2,662,499f 95c
Février	"	"	"	2,564,210 40	2,564,210 40
Mars	"	"	"	2,875,199 40	2,875,199 40
Avril	"	"	141,947f 10c	2,772,996 55	2,914,943 65
Mai	"	"	206,148 15	2,558,450 85	2,764,599 00
Juin	"	"	157,083 60	2,771,575 40	2,928,659 00
Juillet	"	"	73,499 70	2,824,649 20	2,898,148 90
Août	"	"	37,802 55	2,805,787 25	2,843,589 80
Septembre	"	"	78,412 35	2,807,239 25	2,885,651 60
Octobre	"	"	148,239 25	2,809,676 15	2,957,915 40
Novembre	"	"	179,725 00	2,699,366 55	2,879,091 55
Décembre	"	"	43,150 00	2,818,592 75	2,861,742 75
	"	"	1,066,007 70	32,970,243 70	34,036,251 40
2° FONDS MIS EN RÉSERVE.					
Janvier	6,146,375 00	44,500 00	158,625 00	"	6,349,500 00
Février	5,900,520 00	42,720 00	152,280 00	"	6,095,520 00
Mars	6,655,184 00	67,245 00	171,315 00	"	6,893,744 00
Avril	6,392,230 00	46,280 00	76,140 00	"	6,514,650 00
Mai	5,900,520 00	42,720 00	"	"	5,943,240 00
Juin	7,104,965 00	51,828 50	173,180 83	"	7,329,974 33
Juillet	6,392,230 00	46,280 00	116,871 67	"	6,555,381 67
Août	6,392,230 00	46,280 00	145,935 00	"	6,584,445 00
Septembre	6,409,329 00	65,465 00	127,001 50	"	6,601,795 50
Octobre	6,392,230 00	46,280 00	69,795 00	"	6,508,305 00
Novembre	6,146,375 00	44,500 00	50,760 00	"	6,241,635 00
Décembre	7,852,694 50	59,038 00	176,451 52	"	8,088,184 02
Intérêts pour l'année 1847	511,261 08	3,987 05	8,148 33	"	523,396 46
	78,196,143 58	607,123 55	1,426,503 85	"	80,229,770 98

État de développement des consolidations en rentes opérées pendant l'année 1847, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 pour 0/0.

	RENTES D'OU PROVENAIT LA RÉSERVE.			
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0	TOTAL.
Consolidation opérée le 11 janvier 1847, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six derniers mois de l'année 1846.				
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant des origines ci-après, savoir :				
Dotation annuelle	16,174,579f 00c	124,654f 00c	415,599f 00c	16,714,832f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	6,658,839 00	51,185 00	170,860 00	6,880,884 00
——— depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	19,185 00	170,119 00	206,403 00
Arrérages des rentes provenant de consolidations précédentes	15,269,570 00	101,751 00	231,591 50	15,602,912 50
Intérêts attachés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 31 décembre 1846	248,821 93	1,936 01	6,415 87	257,173 81
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	15 24	6 72	16 56	38 52
	38,368,924 17	298,717 73	994,601 93	39,662,243 83
À DÉDUIRE :				
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	23 34	23 48	4 18	51 00
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 80f 75c et au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,473,518f remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1846	38,368,900 83	298,694 25	994,597 75	39,662,192 83
Consolidation opérée le 14 juillet 1847, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six premiers mois de l'année 1847.				
Bons du trésor remis à la caisse pour les fonds provenant des origines ci-après :				
Dotation annuelle	15,861,200f 00c	121,600f 00c	189,570f 00c	16,172,370f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	6,525,360 00	50,160 00	78,100 00	6,653,620 00
——— depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	19,185 00	77,770 83	114,054 83
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes	15,696,135 00	104,348 50	132,295 82	15,932,779 32
Intérêts ajoutés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 30 juin 1847	252,252 86	1,969 62	4,770 21	258,992 69
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	23 34	23 48	4 18	51 00
	38,352,070 20	297,286 60	482,511 04	39,131,867 84
À DÉDUIRE :				
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	15 60	12 80	21 37	49 77
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,508,939f au cours de 77f 80c, remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 juin 1847	38,352,054 60	297,273 80	482,489 67	39,131,818 07
RÉCAPITULATION.				
Consolidation des six derniers mois de 1846	38,368,900f 83c	298,694 25	994,597 75	39,662,192 83
——— des six premiers mois de 1847	38,352,054 60	297,273 80	482,489 67	39,131,818 07
	76,720,955 43	595,968 05	1,477,087 42	78,794,010 90

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes, au 1er Juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 Juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC pour la dotation annuelle accordée par le budget	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,060 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois)	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 der mois).	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 00	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52,201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois)..	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 der mois).	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,060 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833.	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT

Recette	1,262,171,700f 07c
Dépense	1,262,171,490 07
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er juillet 1833	210 00

210 00 SAVOIR :
- Rentes 4 1/2 p. 0/0 .. 177f 10c
- —— 4 p. 0/0 ..... 15 27
- —— 3 p. 0/0 ..... 17 63

} 210f 00c

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er Janvier 1848.

Recette : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.					ARRÉRAGES DE RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION des bons du trésor.				INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES.				TOTAL GÉNÉRAL des recettes, par année.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	
6 dernrs mois de 1833	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50	6,709,337 50	25,400,811 50	"	"	"	"	253,029 05	"	"	253,029 05	47,962,072 05
1834	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50	5,683,969 00	19,420,776 50	"	"	"	"	1,676,304 40	"	"	1,676,304 40	65,713,543 90
1835	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00	6,358,344 00	20,159,590 00	1,875,388 00	"	"	1,875,388 00	785,040 15	2,198 64	"	787,238 79	67,438,679 79
1836	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50	7,041,223 00	20,876,653 50	5,866,770 00	16,870 00	16,014 50	5,899,654 50	385,165 76	3,084 17	3,436 05	391,685 98	71,784,456 98
1837	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50	7,763,028 50	21,645,186 50	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	1,576,131 41	11,589 22	1,551 37	1,589,272 00	74,026,822 50
1838	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	8,503,349 50	22,411,647 50	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	3,163,746 53	23,560 39	27,726 42	3,215,033 34	76,419,044 84
1839	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	9,270,205 00	23,178,503 00	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	4,806,192 59	36,303 87	70,624 64	4,913,121 10	78,883,988 10
1840	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	10,058,818 00	23,967,116 00	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	5,310,419 97	39,772 99	90,434 52	5,440,627 48	80,200,107 48
1841	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	625,930 50	10,909,049 50	24,893,092 00	14,899,854 00	83,256 00	147,177 50	15,130,287 50	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	1,127,136 92	85,766,979 42
1842	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	669,179 50	11,825,780 50	25,853,072 00	19,403,386 50	116,003 00	183,236 00	19,702,625 50	423,147 55	3,283 41	9,954 63	436,385 59	92,518,766 09
1843	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	12,793,518 00	26,825,489 00	21,905,417 00	135,424 00	241,585 00	22,282,426 00	443,880 86	3,440 70	11,450 52	458,772 08	96,093,370 08
1844	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	13,775,728 00	27,807,690 00	24,428,947 00	155,015 50	306,860 00	24,890,822 50	463,251 13	3,588 11	11,915 15	478,754 39	99,703,958 89
1845	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	14,828,194 00	28,860,165 00	26,943,259 00	174,537 50	371,893 50	27,489,690 00	476,319 28	3,695 98	12,265 28	492,280 54	105,728,700 54
1846	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	15,953,297 50	29,985,268 50	29,598,159 00	195,170 00	440,577 50	30,233,906 50	492,807 22	3,837 11	12,710 11	509,354 44	109,615,094 44
1847	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	686,650 50	17,185,240 50	31,230,003 00	32,430,706 50	217,167 50	504,056 50	33,151,930 50	511,261 08	3,987 05	8,148 33	523,396 46	113,791,894 96
	464,518,795 50	3,570,683 00	11,910,865 50	185,479,335 50	665,479,679 50	203,138,072 00	2,042,287 00	8,675,631 50	158,659,082 50	372,515,073 00	201,887,939 00	1,169,247 50	2,303,148 50	205,360,335 00	21,875,450 60	146,218 60	270,723 36	22,292,392 56	1,265,647,480 06

Dépense : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.										CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.							TOTAL GÉNÉRAL par année, des fonds employés.
	MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					COÛT DES RENTES RACHETÉES.					Montant des rentes provenant de la consolidation.			Montant, par origine, des bons consolidés.				
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	4 p. 0/0.	3. p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	
6 dernrs mois de 1833	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,468 36	878,905 89	12,463,221 18	14,291,044 46	"	"	"	"	"	"	"	14,291,044 46
1834	"	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	"	339,100 14	1,221,639 22	17,199,583 43	18,760,322 79	"	"	"	"	"	"	"	18,760,322 79
1835	"	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	"	106,116 73	1,271,917 76	17,871,350 32	19,249,384 81	4,765,811	"	4,765,811	115,819,324 30	189,022 95	"	116,008,347 25	135,257,732 06
1836	"	"	28,435 00	693,566 00	722,001 00	"	"	707,483 35	18,554,189 77	19,261,673 12	"	1,410,090	1,410,090	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	38,033,397 82	57,295,070 94
1837	"	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	"	32,756 74	1,133,352 77	19,276,031 12	20,442,140 63	"	"	"	"	"	"	"	20,442,140 63
1838	"	"	630 00	745,816 00	746,446 00	"	"	15,946 14	20,016,341 47	20,032,287 61	"	"	"	"	"	"	"	20,032,287 61
1839	"	"	"	775,885 00	775,885 00	"	"	"	20,781,654 37	20,781,654 37	"	"	"	"	"	"	"	20,781,654 37
1840	"	5,090 00	31,336 00	806,354 00	842,780 00	"	111,417 44	747,870 97	21,569,382 28	22,428,670 69	6,242,357	"	6,242,357	144,630,612 50	1,086,847 50	2,538,518 75	148,255,978 75	170,684,649 44
1841	"	"	80,371 00	861,980 00	942,351 00	"	"	1,990,867 55	22,424,338 10	24,415,205 65	4,286,252	1,137,807	5,424,059	132,264,874 66	917,447 05	854,412 50	134,036,734 21	158,451,939 86
1842	"	"	6,876 00	948,237 00	955,113 00	"	"	173,883 25	25,248,580 80	25,422,464 05	"	2,488,398	2,488,398	63,985,141 19	496,202 37	915,575 72	65,396,919 28	90,819,383 33
1843	"	"	"	968,692 00	968,692 00	"	"	"	26,215,623 45	26,215,623 45	"	2,608,021	2,608,021	66,521,109 68	516,203 82	1,544,996 17	68,582,309 67	94,797,933 12
1844	"	"	"	986,505 00	986,505 00	"	"	"	27,193,680 85	27,193,680 85	"	2,604,426	2,604,426	68,788,173 15	534,070 64	1,779,695 70	71,101,939 49	98,295,620 34
1845	"	"	"	1,090,194 00	1,090,194 00	"	"	"	30,592,642 95	30,592,642 95	"	2,609,440	2,609,440	71,296,374 18	553,741 61	1,844,611 95	73,694,727 74	104,287,370 69
1846	"	"	"	1,144,584 00	1,144,584 00	"	"	"	31,761,047 20	31,761,047 20	"	2,771,341	2,771,341	73,750,716 28	573,680 80	1,908,522 51	76,232,919 59	107,993,966 79
1847	"	"	42,534 00	1,280,163 00	1,322,697 00	"	"	1,066,007 00	32,970,243 70	34,036,251 40	"	2,982,457	2,982,457	76,720,955 43	595,968 05	1,477,087 42	78,794,010 90	112,830,262 30
	34,198 00	38,370 00	378,333 00	12,865,146 00	13,316,047 00	685,449 03	852,859 41	9,207,874 60	344,137,910 99	354,884,094 03	15,294,420	18,611,980	33,906,400	850,890,695 75	5,765,880 56	13,480,708 39	870,137,284 70	1,225,021,378 73

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recette.....	Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833 (Voir page 486)	210f 00c	1,265,647,690f 06c
	Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1847	1,265,647,480 06	
Dépense.....			1,225,021,378 73
	Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er janvier 1848.....		40,626,311 33

savoir :

Rentes 5 p. 0/0	39,844,112f 32c
—— 4 1/2 p. 0/0.....	309,873 23
—— 4 p. 0/0.....	471,801 14
—— 3 p. 0/0.....	524 64

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er Juillet 1833 jusqu'au 1er Janvier 1848.

AFFECTATION DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.	RECETTES. FONDS qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	DOTATIONS annuelles.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises depuis le 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	INTÉRÊTS des bons du trésor.	TOTAL de la recette.	DÉPENSE. RACHATS de rentes.	DÉPENSE. BONS remis au trésor en échange de rentes.	DÉPENSE. TOTAL de la dépense.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1848. Numéraire.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1848. Bons du trésor.	TOTAL ÉGAL à celui de la recette.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Rentes 5 p. 0/0	"	464,518,795 50	202,659,300 00	478,772 00	201,887,939 00	21,875,450 00	891,420,257 10	685,449 03	850,890,695 75	851,576,144 78	"	39,844,112 32	891,420,257 10	(A) Capital ..... 40,361,354f 52c Intérêts..... 264,432 17
—— 4 1/2 p. 0/0	177 10	3,570,683 00	1,557,813 00	484,474 00	1,169,247 50	146,218 00	6,928,613 20	852,859 41	5,765,880 56	6,618,739 97	"	309,873 23	6,928,613 20	Total (V. pag. 479).. 40,625,786 69
—— 4 p. 0/0	15 27	11,910,865 50	5,196,448 00	3,479,183 50	2,303,148 50	270,723 30	23,160,384 13	9,207,874 60	13,480,708 39	22,688,582 99	"	471,801 14	23,160,384 13	
—— 3 p. 0/0	17 63	185,479,335 50	72,831,524 00	85,827,558 50	"	"	344,138,435 63	344,137,910 99	"	344,137,910 99	524 64	"	344,138,435 63	
Totaux	210 00	665,479,679 50	282,245,085 00	90,269,988 00	205,360,335 00	22,292,392 50	1,265,647,690 06	354,884,094 03	870,137,284 70	1,225,021,378 73	524 64	40,625,786 69 (A)	1,265,647,690 06	
			372,515,073 00								40,626,311 33			
			577,875,408 00											

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des Rentes que possédait la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1848, et Situation du fonds d'amortissement à la même époque.

NATURE DES RENTES.	RENTES ACQUISES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT — AVANT LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	À DÉDUIRE les rentes annulées par les lois des 1er mai 1825, 27 et 28 juin 1833.	RESTE pour les rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	DEPUIS LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	TOTAL des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	TOTAL GÉNÉRAL par nature, des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.	AFFECTATION DES RENTES CI-CONTRE AUX DIVERSES NATURES DE FONDS. AFFECTATION réglée par la loi du 10 juin 1833 des rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	AFFECTATION d'après l'origine des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	AFFECTATION d'après l'origine des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833. Rentes provenant de la consolidation de la réserve.	TOTAL, par affectation, des rentes appartenant à l'amortissement.	DOTATION ANNUELLE de l'amortissement.	TOTAL DES FONDS attribués à l'amortissement des rentes.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Rentes 5 p. 0/0	44,506,780	32,000,000	12,506,780	34,198	"	34,198	12,540,978	13,184,199	34,198	33,170,142	46,388,539	32,035,779	78,424,318	(A) D'après le tableau (page 478), les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le trésor, à l'époque du 31 décembre 1847, s'élèveraient à..... 113,268,498f 50c Mais on a dû comprendre dans le présent tableau la totalité des rentes acquises par la caisse d'amortissement, en 1847, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1848 les arrérages d'une partie de ces rentes, ci..... 114,470,742 00 Excédant représentant les rentes acquises en 1847, mais qui n'ont été productives d'arrérages qu'en 1848. (*Voir le tableau page 479*), ci..... 1,202,243 50
—— 4 1/2 p. 0/0	99,996	7,068	92,928	38,370	"	38,370	131,298	101,345	38,370	222,899	362,614	246,254	608,868	
—— 4 p. 0/0	363,036	9,740	353,296	378,333	15,294,420	15,672,753	16,026,049	338,060	378,333	513,359	1,229,752	821,439	2,051,191	
—— 3 p. 0/0	21,412,012	16,003,286	5,408,726	12,865,146	18,611,980	31,477,126	36,885,852	4,738,126	12,865,146	"	17,603,272	15,783,093	33,386,365	
Totaux	66,381,824	48,020,094	18,361,730	13,316,047	33,906,400	47,222,447	65,584,177	18,361,730	13,316,047	33,906,400	65,584,177	48,886,565	114,470,742 (A)	
									47,222,447					

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement sur la Formation et la Consolidation de la Réserve de l'amortissement, du 1er juillet 18 au 1er janvier 1848.

FORMATION DE LA RÉSERVE EN CAPITAL.

ANNÉES.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	TOTAL.
1833. (6 derniers mois.)	33,665,983f 52c	"	"	33,665,983f 52c
1834	46,930,480 40	"	"	46,930,480 40
1835	47,914,604 15	302,680f 01c	"	48,217,284 16
1836	51,506,111 76	399,368 17	617,287f 67c	52,522,767 60
1837	52,964,320 41	377,929 98	242,450 03	53,584,700 42
1838	54,551,935 53	423,390 39	1,411,432 28	56,386,758 20
1839	56,194,381 59	436,133 87	1,470,276 64	58,100,792 10
1840	56,698,608 97	328,185 55	725,185 96	57,751,980 48
1841	61,262,783 62	477,101 96	(A) 384,693 88	61,355,191 70
1842	65,080,710 05	505,255 41	1,525,835 14	67,111,800 60
1843	67,603,473 86	524,833 70	1,748,333 52	69,876,641 08
1844	70,146,374 13	544,572 61	1,814,073 15	72,505,019 89
1845	72,673,754 28	564,202 48	1,879,456 78	75,117,413 54
1846	75,345,142 22	584,976 11	1,948,585 61	77,878,703 94
1847. (Voir le tableau, p. 478.)	78,196,143 58	607,123 55	954,286 63	79,757,553 76
	890,734,808 07	6,075,753 79	13,952,509 53	910,763,071 39

(A) Ce chiffre exprime une réduction sur la réserve des années antérieures applicables aux rentes 4 p. 0/0, lesquelles sont momentanément descendues au-dessous du pair, pendant l'année 1841.

CONSOLIDATION DE LA RÉSERVE EN RENTES.

ANNÉES.	RÉSERVE CONSOLIDÉE. CAPITAL.	RÉSERVE CONSOLIDÉE. RENTES 5 p. 0/0.	RÉSERVE CONSOLIDÉE. RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RÉSERVE CONSOLIDÉE. RENTES 4 p. 0/0.	RÉSERVE CONSOLIDÉE. RENTES TOTAL.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. 4 p. 0/0.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. 3 p. 0/0.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. TOTAL.
1835	116,008,347f 25c	4,758,080f	7,731f	"	4,765,811f	4,765,811f	"	4,765,811f
1836	38,033,397 82	1,375,933	11,220	22,937f	1,410,090	"	1,410,090f	1,410,090
1840	148,255,978 75	6,089,710	45,762	106,885	6,242,357	6,242,357	"	6,242,357
1841	134,036,734 21	5,352,262	37,086	34,711	5,424,059	4,286,252	1,137,807	5,424,059
1842	65,396,919 28	2,434,855	18,883	34,660	2,488,398	"	2,488,398	2,488,398
1843	68,582,309 67	2,529,668	19,631	58,722	2,608,021	"	2,608,021	2,608,021
1844	71,101,939 49	2,519,670	19,564	65,192	2,604,426	"	2,604,426	2,604,426
1845	73,694,727 74	2,524,521	19,606	65,313	2,609,440	"	2,609,440	2,609,440
1846	76,232,919 59	2,681,102	20,856	69,383	2,771,341	"	2,771,341	2,771,341
1847	78,794,010 90	2,904,341	22,560	55,556	2,982,457	"	2,982,457	2,982,457
1848. (6 derniers mois de 1847)	40,625,740 79	1,592,702	12,386	18,859	1,623,947	"	1,623,947	1,623,947
Fraction restant à consolider	910,763,025 49 45 90	34,762,844	235,285	532,218	35,530,347	15,294,420	20,235,927	35,530,347
	910,763,071 39							

DÉVELOPPEMENT DES RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

D'APRÈS L'ORIGINE DE LA RÉSERVE CONSOLIDÉE.

RENTES D'OÙ PROVENAIT la réserve.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. RENTES 4 p. 0/0.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. RENTES 3 p. 0/0.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. TOTAL.
Rentes 5 p. 0/0	(B) 15,074,972f	19,687,872	34,762,844f
Rentes 4 1/2 p. 0/0	81,812	153,473	235,285
Rentes 4 p. 0/0	137,636	394,582	532,218
	15,294,420	20,235,927	35,530,347

(B) Ces rentes ont été remises à la caisse d'amortissement pendant les années ci-après :

Année 1835	4,758,080f
Année 1840	6,089,710
Année 1841	4,227,182
	15,074,972

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1848.

FONDS RACHETÉS.		RACHATS EFFECTUÉS. Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1847. Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1847.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1847. Pendant l'année 1847.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1847. TOTAL.	TOTAL au 1er janvier 1848.	OBSERVATIONS.
1° Fonds employés aux rachats.	Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c	"	685,449f 03c	734,727,450f 08c	Les divers résultats ci-contre sont développés, par année, dans le tableau qui se trouve aux pages suivantes, où l'on fait connaître en même temps les rentes annulées et les rentes transférées à la caisse d'amortissement, ainsi que le cours moyen auquel les rachats ont eu lieu.
	— 4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	852,859 41	"	852,859 41	2,903,815 47	
	— 4 p. 0/0	7,737,877 06	8,141,866 90	1,066,007f 70c	9,207,874 60	16,945,751 66	
	— 3 p. 0/0	513,564,829 91	311,167,667 29	32,970,243 70	344,137,910 99	857,702,740 90	
		1,257,395,664 08	320,847,842 63	34,036,251 40	354,884,094 03	1,612,279,758 11	
2° Rentes rachetées.	Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	"	34,198 00	44,540,978 00	
	— 4 1/2 p. 0/0	99,996 00	38,370 00	"	38,370 00	138,366 00	
	— 4 p. 0/0	363,036 00	335,799 00	42,534 00	378,333 00	741,369 00	
	— 3 p. 0/0	21,412,012 00	11,584,983 00	1,280,163 00	12,865,146 00	34,277,158 00	
		66,381,824 00	11,993,350 00	1,322,697 00	13,316,047 00	79,697,871 00	
3° Capital nominal des rentes rachetées	Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	"	683,960 00	890,819,560 00	
	— 4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	852,666 00	"	852,666 00	3,074,798 00	
	— 4 p. 0/0	9,075,900 00	8,394,975 00	1,063,350 00	9,458,325 00	18,534,225 00	
	— 3 p. 0/0	713,733,733 00	386,166,100 00	42,672,100 00	428,838,200 00	1,142,571,933 00	
		1,615,167,365 00	396,097,701 00	43,735,450 00	439,833,151 00	2,055,000,516 00	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1848.

RENTES 5 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,003,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"
—— 1840	"	"	"	"
—— 1841	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f 00c	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866 00	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800 00	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222 00	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066 00	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533 00	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355 00	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111 00	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,556 00	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	5,090	113,111 00	111,417 44	98 50
—— 1841	"	"	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	131,208	2,917,732 00	2,903,815 47	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1848.*

RENTES 4 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	31,336	783,400	747,870 97	95 46
—— 1841	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09
—— 1842	"	"	6,876	171,900	173,883 25	101 15
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	42,534	1,063,350	1,066,007 70	100 39
	9,740	243,500	731,629	18,290,725	16,945,751 66	
Développements des rachats de l'année 1847. Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	5,675	141,875	141,947 10	100 05
Mai	"	"	8,221	205,525	206,148 15	100 30
Juin	"	"	6,261	156,525	157,083 60	100 36
Juillet	"	"	2,908	72,700	73,499 70	101 10
Août	"	"	1,488	37,200	37,802 55	101 62
Septembre	"	"	3,130	78,250	78,412 35	100 21
Octobre	"	"	5,936	148,400	148,239 25	99 89
Novembre	"	"	7,189	179,725	179,725 00	100 00
Décembre	"	"	1,726	43,150	43,150 00	100 00
	"	"	42,534	1,063,350	1,066,007 70	

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,667	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,867	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51
—— 1839	"	"	775,885	25,862,834	20,781,654 37	80 35
—— 1840	"	"	806,354	26,878,467	21,569,382 28	80 25
—— 1841	"	"	861,980	38,732,667	22,424,338 10	78 04
—— 1842	"	"	948,237	31,607,900	25,248,580 80	79 87
—— 1843	"	"	968,692	32,289,733	26,215,623 45	81 05
—— 1844	"	"	986 505	32,883,500	27,193,680 85	82 70
—— 1845	"	"	1,090,194	36,339,800	30,592,642 95	84 27
—— 1846	"	"	1,144,584	38,152,800	31,761,047 20	83 33
—— 1847	"	"	1,280,163	42,672,100	32,970,243 70	77 29
	16,003,286	533,442,866	18,273,872	619,129,067	857,702,740 90	
Développements des rachats de l'année 1847. Janvier	"	"	101,493	3,383,100	2,662,499 95	78 70
Février	"	"	98,458	3,281,933	2,564,210 40	78 09
Mars	"	"	109,797	3,659,900	2,875,199 40	78 56
Avril	"	"	106,470	3,549,000	2,772,996 55	78 13
Mai	"	"	98,367	3,278,900	2,558,450 85	78 03
Juin	"	"	106,836	3,561,200	2,771,575 40	77 83
Juillet	"	"	109,194	3,639,800	2,824,649 20	77 60
Août	"	"	109,737	3,657,900	2,805,787 25	76 70
Septembre	"	"	111,062	3,702,067	2,807,239 25	75 83
Octobre	"	"	111,686	3,722,867	2,809,676 15	75 47
Novembre	"	"	105,350	3,511,667	2,699,366 55	76 87
Décembre	"	"	111,713	3,723,766	2,818,592 75	75 69
	"	"	1,280,163	42,672,100	32,970,243 70	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1847.

RENTES 5 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1847. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1814	62f 43c	22 septembre 1846	Janvier	116f 95c
—— 1815	63 41		Février	118 51
—— 1816	59 25		Mars	118 75
—— 1817	63 90	22 mars 1847	Mars	116 49
—— 1818	70 65		Avril	116 01
—— 1819	68 34		Mai	115 83
—— 1820	75 08		Juin	117 37
—— 1821	83 73		Juillet	118 33
—— 1822	89 64		Août	118 08
—— 1823	85 02		Septembre	118 02
—— 1824	100 50	22 septembre 1847	Septembre	114 64
—— 1825	99 44		Octobre	114 77
—— 1826	98 24		Novembre	116 13
—— 1827	101 14		Décembre	116 67
—— 1828	104 76	Cours moyen de l'année 1847		116 88
—— 1829	108 65			
—— 1830	98 97			
—— 1831	89 40			
—— 1832	97 00			
—— 1833	102 82			
—— 1834	105 58			
—— 1835	108 27			
—— 1836	107 77			
—— 1837	108 68			
—— 1838	109 66			
—— 1839	111 01			
—— 1840	111 80			
—— 1841	114 04			
—— 1842	119 00			
—— 1843	121 30			
—— 1844	121 65			
—— 1845	119 95			
—— 1846	120 77			
—— 1847	116 88			

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1847. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	102 42	22 septembre 1846	Janvier	109 61
—— 1826	93 17		Février	109 33
—— 1827	91 60		Mars	109 31
—— 1828	97 05	22 mars 1847	Mars	107 50
—— 1829	103 13		Avril	105 42
—— 1830	100 30		Mai	104 21
—— 1831	81 00		Juin	104 58
—— 1832	89 38		Juillet	105 81
—— 1833	99 55		Août	105 79
—— 1834	100 32		Septembre	105 62
—— 1835	101 44	22 septembre 1847	Septembre	103 00
—— 1836	102 91		Octobre	103 00
—— 1837	102 28		Novembre	104 00
—— 1838	105 46		Décembre	104 00
—— 1839	105 62	Cours moyen de l'année 1847		105 82
—— 1840	104 15			
—— 1841	103 09			
—— 1842	106 88			
—— 1843	108 65			
—— 1844	112 20			
—— 1845	113 94			
—— 1846	112 11			
—— 1847	105 82			

RENTES 4 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1847. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1830	91 96f	22 septembre 1846	Janvier	103f 67c
—— 1831	74 71		Février	103 84
—— 1832	81 50		Mars	104 00
—— 1833	92 36	22 mars 1847	Mars	101 98
—— 1834	93 16		Avril	100 63
—— 1835	98 14		Mai	100 30
—— 1836	100 82		Juin	101 61
—— 1837	100 18		Juillet	101 07
—— 1838	102 61		Août	101 58
—— 1839	101 99		Septembre	101 65
—— 1840	101 51	22 septembre 1847	Septembre	99 79
—— 1841	99 37		Octobre	99 87
—— 1842	102 12		Novembre	100 00
—— 1843	103 63		Décembre	100 00
—— 1844	106 05	Cours moyen de l'année 1847		101 29
—— 1845	108 55			
—— 1846	106 67			
—— 1847	101 29			

RENTES 3 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1847. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	68 62	22 décembre 1846	Janvier	78 66
—— 1826	67 11		Février	78 00
—— 1827	69 92		Mars	78 48
—— 1828	71 43		Avril	78 12
—— 1829	80 05		Mai	78 00
—— 1830	70 78		Juin	78 86
—— 1831	60 59	22 juin 1847	Juin	77 59
—— 1832	68 30		Juillet	77 64
—— 1833	76 33		Août	76 66
—— 1834	77 94		Septembre	75 75
—— 1835	79 86		Octobre	75 48
—— 1836	80 29		Novembre	76 85
—— 1837	79 48		Décembre	77 12
—— 1838	80 60	22 décembre 1847	Décembre	75 34
—— 1839	80 90	Cours moyen de l'année 1847		77 31
—— 1840	78 79			
—— 1841	78 02			
—— 1842	80 09			
—— 1843	81 05			
—— 1844	82 70			
—— 1845	84 20			
—— 1846	83 19			
—— 1847	77 31			

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

Sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires, et à la caisse des dépôts et consignations, les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au trésor public, et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rappport du mode adopté pour leur amortissement.

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval).	3,700,000f 00c
2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre).....	2,800,000 00
3° Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen).....	2,490,000 00
4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle).....	2,500,000 00
A REPORTER.....	11,490,000 00

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

REPORT		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Ports de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
		133,898,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		145,780,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉES 1818	250,000f	REPORT	119,836,753f
—— 1819	525,000	ANNÉES 1830	9,832,833
—— 1820	1,675,000	—— 1831	6,871,219
—— 1821	3,453,333	—— 1832	6,034,154
—— 1822	11,018,037	—— 1833	560,041
—— 1823	16,619,391	—— 1834	440,000
—— 1824	15,647,492	—— 1835	880,000
—— 1825	16,880,706	—— 1836	590,000
—— 1826	16,329,773	—— 1837	430,000
—— 1827	15,121,266	—— 1838	100,000
—— 1828	11,745,111	—— 1839	205,000
—— 1829	10,571,644		145,780,000
A REPORTER	119,836,753		

Sur les emprunts que le trésor doit rembourser matériellement, ci		133,898,000f 00c
il n'a encore été amorti que la somme de 38,062,900 fr. 58 cent., savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1847	34,878,310f 85c	38,062,900 58
Pendant l'année 1847	3,184,589 73	
et, au 1er janvier 1848, il restait à amortir celle de		95,835,099 42

Le temps probable qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard dans le tableau précité du compte de 1838 :

de 12 à 16 ans 1/2, pour	9,911,817f 93c
de 18 à 22 ans, pour	85,924,081 49
TOTAL	95,835,099 42

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, sont celles dont on va présenter le détail; mais, en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue l'observation reproduite annuellement au compte général des finances sur les améliorations résultant, pour le trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts spéciaux dont il s'agit. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement, comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à plusieurs époques, de contracter en rentes, et à des conditions souvent très-onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital; ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers, tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus-value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait, dans un même document, rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux : on doit, en conséquence, se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général, qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le trésor.

	DÉPENSES EFFECTUÉES		
	antérieurement au 1er janvier 1847.	pendant l'année 1847.	TOTAL.
1° *Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.*			
Intérêts et primes	148,322,149f 36c	6,023,003f 50c	154,345,152f 86c
2° *Emprunts contractés à des conditions diverses.*			
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes, etc	6,790,468 75	95,000 00	6,885,468 75
Remboursement de droits spéciaux de tonnage, etc	5,795,561 64	3,129 14	5,798,690 78
Insuffisance de droits de péage	2,883,873 95	"	2,883,873 95
	163,792,053 70	6,121,132 64	169,913,186 34

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts et mentionnés d'autre part, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Trois-Canaux.*)	423	3,000,000	133,898,000f	
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000		
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne		427	36,000,000		
Canal du Nivernais	André-Cottier et Cie.	427	8,000,000		
Canal de Berry	(Compagnie dite des	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire	*Quatre-Canaux.*)	429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie	413	2,000,000f		
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000	11,882,000f	
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				145,780,000	

(1) Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

Situation, au 1er janvier 1848, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1848.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie	2,900,000	2,900,000 00	"	Terminé.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain-Sartoris	1,800,000	1,800,000 00	"	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	150,000 00	"	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	3,855,304 22	6,144,695 78	12 ans.
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600,000	946,324 07	5,653,675 93	22 ans.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	1,147,059 47	6,852,940 53	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	5,531,773 70	19,468,226 30	20 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	1,732,877 25	3,767,122 15	16 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André-Cottier et compagnie	36,000,000	8,304,811 00	27,695,189 00	19 ans.
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	2,356,135 00	5,643,865 00	18 ans.
Canal de Berry	*Idem*	12,000,000	3,248,341 00	8,751,659 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	3,206,596 00	8,793,404 00	19 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain-Sartoris et compagnie	3,000,000	430,147 28	2,569,852 72	22 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	305,531 59	494,468 41	18 ans.
		133,898,000	38,062,900 58	95,835,099 42	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1848, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS. Emprunts à rembourser matériellement par le trésor. — Intérêts et primes.	Emprunts contractés à des conditions diverses. Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.									
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	Balguerie et compagnie	2,000,000f	"	"	"	199,475f 99c	199,475f 99c	(A) Emprunts pour lesquels le trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	*Idem*	1,500,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	5 août 1821.	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem.*	Balguerie et compagnie	2,900,000	3,436,387 43	"	"	"	(A) 3,436,387 43	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	1,800,000	2,249,797 29	"	"	"	(A) 2,249,797 27	(B) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
Pont de Pensaguel	*Idem.*	*Idem*	150,000	180,515 40	"	"	"	(A) 180,515 40	
CANAUX.									
Canal du Rhône au Rhin	6 août 1821.	Humann et compagnie	10,000,000	14,546,465 78	"	"	"	14,546,465 78	
Canal de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	6,600,000	9,564,175 93	"	"	"	9,564,175 93	
Canal des Ardennes	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	12,392,940 53	"	"	"	12,392,940 53	
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	25,595,594 70	"	"	"	25,595,594 70	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	Odier et compagnie	5,500,000	6,019,822 75	"	"	"	6,019,822 75	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	André Cottier et compagnie	36,000,000	40,259,189 00	"	"	"	40,259,189 00	
Canal du Nivernais	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	8,885,465 00	"	"	"	8,885,465 00	
Canal du Berry	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	13,192,859 00	"	"	"	13,192,859 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	12,880,804 00	"	"	"	12,880,804 00	
PORTS.									
Port de Dunkerque	20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Travaux du port et des quais de Rouen	31 mai 1831.	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968f 75c	538,747f 96c	"	(A) 751,716 71	
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	4,607,944 97	"	(A) 4,607,944 97	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(D) 131,398 26	1,235,000 00	651,997 85	"	2,018,396 11	(D) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.									
Navigation de l'Isle	6 août 1821.	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,437,500 00	"	"	(A) 5,437,500 00	
Navigation de l'Oise	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	3,000,000	3,623,602 72	"	"	"	3,623,602 72	
Navigation du Tarn	14 août 1822.	Caisse des dépôts et consignations	800,000	662,901 94	"	"	"	662,901 94	
			145,780,000	154,345,152 86	6,885,468 75	5,798,690 78	2,883,873 95	169,913,186 34	
					15,568,033f 48c				

COMPTE

DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

POUR L'ANNÉE 1847.

NOTE

Sur le compte des cautionnements en numéraire pour l'année 1847.

Le compte des capitaux de cautionnements en présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période. Il fait connaître les capitaux de cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et, enfin, la situation du trésor, au 1er janvier 1848, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au trésor pendant l'année 1847 sont de	15,483,540f 13c
Les remboursements montent à	15,083,928 97
Recettes excédant les remboursements	399,611 16
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1847 s'élevaient à	235,286,020 77
Par conséquent le trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1848, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	235,685,631 93

SAVOIR :

Ministère de la justice	28, 248	Parties.	65,758,490f 46c
——— de l'instruction publique	59	.....	545,000 00
——— de l'intérieur	467	.....	7,008,170 40
——— de l'agriculture et du commerce	897	.....	7,164,585 22
——— de la guerre	703	.....	4,188,309 27
——— de la marine	77	.....	1,222,276 00
——— des finances	25,936	.....	149,798,800 58
	56,387		235,685,631 93

La situation du trésor, quant à la dette que ce service a mise à sa charge, se résume ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte des Cautionnements en numéraire.

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juillet 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets	218,097,907 62
Et, enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui sert à les constater, et sur l'emploi duquel il a été donné dans le compte de l'année 1838, page 460, des explications auxquelles on pourra utilement se reporter, un solde créditeur de	17,587,724 31
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1848	235,685,631 93

Le compte des finances a compris, pour les années 1839 et antérieures, un tableau présentant la situation des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés. Cette situation n'étant pas susceptible d'éprouver de changements, on a cru pouvoir s'abstenir de la reproduire dans les comptes ; elle se trouve page 533 de celui de 1839.

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

SITUATION, au 1er janvier 1848, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES AUXQUELS RESSORTISSENT LES EMPOIS ET CLASSES des titulaires.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1847.		RECETTE DE L'ANNÉE 1847. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1847. (*Suppressions d'emplois, réduction dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX DUS au 1er janvier 1848.		RÉSULTAT, PAR CLASSE DE TITULAIRES, du mouvement de l'année 1847.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Ministère de la justice.															
Avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation	63	441,000f 00c	28,000f 00c	"	28,000f 00c	21,000f 00c	"	21,000f 00c	64	448,000f 00c	1	"	7,000f 00c	"	
Avoués	3,497	10,570,909 54	646,000 00	"	646,000 00	636,400 00	"	636,400 00	3,503	10,580,509 54	11	"	9,600 00	"	
Commissaires-priseurs	445	4,576,000 00	368,100 00	"	368,100 00	341,400 00	"	341,400 00	458	4,602,700 00	13	"	26,700 00	"	
Gardes du commerce	11	72,000 00	6,000 00	"	6,000 00	12,000 00	"	12,000 00	11	66,000 00	"	"	"	6,000 00	
Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et de commerce	628	2,748,455 14	147,000 00	"	147,000 00	160,000 00	"	160,000 00	638	2,735,455 14	10	"	"	13,000 00	
Greffiers des justices de paix	2,718	4,469,573 91	274,400 00	"	274,400 00	283,200 00	"	283,200 00	2,978	4,460,773 91	260	"	"	8,800 00	
Greffiers des tribunaux de police	106	334,191 00	28,250 00	"	28,250 00	20,750 00	"	20,750 00	99	341,691 00	"	7	7,500 00	"	
Huissiers	8,388	7,812,837 99	420,900 00	"	420,900 00	392,232 65	"	392,232 65	9,677	7,841,505 34	1,289	"	28,667 35	"	
Notaires	10,799	34,440,883 49	1,855,500 00	"	1,855,500 00	1,614,527 96	"	1,614,527 96	10,815	34,681,855 53	16	"	240,972 04	"	
Ministère de l'instruction publique.															
Économes des colléges royaux et préposés divers	56	513,000 00	32,000 00	"	32,000 00	"	"	"	59	545,000 00	3	"	32,000 00	"	
Ministère de l'intérieur.															
Préposés divers et adjudicataires	153	459,950 82	22,300 00	8,500f 00c	30,800 00	64,622 25	8,500f 00c	73,122 25	128	417,628 57	"	25	"	42,322 25	
Journaux ou écrits périodiques	347	6,883,333 77	1,495,833 33	"	1,495,833 33	1,788,625 27	"	1,788,625 27	339	6,590,541 83	"	8	"	292,791 94	
Ministère de l'agriculture et du commerce.															
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	815	6,322,585 22	510,500 00	"	510,500 00	622,500 00	"	622,500 00	824	6,210,585 22	9	"	"	112,000 00	
Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	76	991,000 00	93,000 00	"	93,000 00	130,000 00	"	130,000 00	73	954,000 00	"	3	"	37,000 00	
Ministère de la guerre.															
Agents comptables des divers services en France	295	2,504,646 16	120,671 53	179,000 00	299,671 53	200,359 76	175,000 00	375,359 76	297	2,428,957 93	2	"	"	75,688 23	
Fournisseurs et adjudicataires de travaux en France	24	142,200 33	"	"	"	21,200 00	"	21,200 00	17	121,000 33	"	7	"	21,200 00	
Titulaires divers à Alger	322	1,481,177 94	329,073 07	43,600 00	372,673 07	167,900 00	47,600 00	215,500 00	389	1,638,351 01	67	"	157,173 07	"	
Ministère de la marine.															
Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	37	793,333 00	56,000 00	"	56,000 00	10,667 00	"	10,667 00	32	838,666 00	"	5	45,333 00	"	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	22	357,000 00	36,750 00	"	36,750 00	19,500 00	"	19,500 00	23	374,250 00	1	"	17,250 00	"	
Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	27	11,785 00	"	"	"	2,425 00	"	2,425 00	22	9,360 00	"	5	"	2,425 00	
A REPORTER	28,829	85,925,863 31	6,470,277 93	231,100 00	6,701,377 93	6,509,309 89	231,100 00	6,740,409 89	30,451	85,886,831 35	1,682	60	572,195 46	611,227 42	

Suite du COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Suite de la *Situation, au 1er Janvier 1848, des Capitaux de Cautionnements.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1847.		RECETTE DE L'ANNÉE 1847. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DEPENSES DE L'ANNÉE 1847. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1848.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1847.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Application à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Report	28,829	85,925,863f 31c	6,470,277f 93c	231,100f 00c	6,701,377f 93c	6,509,309f 89c	231,100f 00c	6,740,409f 89c	30,451	85,886,831f 35c	1,682	60	572,195f 46c	611,227f 42c	
Ministère des Finances.															
Agents de change à Paris	65	8,125,000 00	375,000 00	"	375,000 00	875,000 00	"	875,000 00	61	7,625,000 00	"	4	"	500,000 00	
Caissier central du trésor public	2	400,000 00	200,000 00	"	200,000 00	100,000 00	"	100,000 00	2	500,000 00	"	"	100,000 00	"	
Caissiers divers	2	200,000 00	"	"	"	100,000 00	"	100,000 00	1	100,000 00	"	1	"	100,000 00	
Préposés des contributions indirectes	5,049	21,507,288 96	1,095,400 00	"	1,095,400 00	1,235,467 31	"	1,235,467 31	5,120	21,367,221 65	71	"	"	140,067 31	
Préposés de l'administration des douanes	1,251	2,449,926 84	281,700 00	"	281,700 00	169,767 00	"	169,767 00	1,257	2,561,859 84	6	"	111,933 00	"	
Préposés de l'administration de l'enregistrement	3,893	17,030,525 14	1,020,400 20	"	1,020,400 20	725,450 89	"	725,450 89	3,869	17,325,474 45	"	24	294,949 31	"	
Préposés des octrois	2,031	1,881,447 03	230,494 62	20,269 40	250,764 02	204,025 88	20,269 40	224,295 28	2,068	1,907,915 77	37	"	26,468 74	"	
Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	90	3,541,503 31	180,000 00	70,000 00	250,000 00	205,605 39	70,000 00	275,605 39	89	3.515,897 92	"	1	"	25,605 39	
Percepteurs et receveurs communaux	9,927	44,176,106 59	2,849,526 38	1,016,229 25	3,865,755 63	1,716,030 58	1,062,629 25	2,778,659 83	10,175	45,263,202 39	248	"	1,087,095 80	"	
Préposés de l'administration des postes	2,787	4,621,631 27	474,220 00	"	474,220 00	374,617 85	"	374,617 85	2,821	4,721,233 42	34	"	99,602 15	"	
Receveurs généraux des finances	91	27,872,508 53	1,097,116 00	2,137,743 00	3,234,859 00	1,688,627 53	1,996,293 00	3,684,920 53	86	27,422,447 00	"	5	"	450,061 53	
Receveurs particuliers des finances	281	17,082,332 43	1,180,405 00	729,112 00	1,909,517 00	1,149,805 29	824,162 00	1,973,967 29	281	17,017,882 14	"	"	"	64,450 29	
Agents spéciaux du service des tabacs	110	458,887 36	29,000 00	"	29,000 00	30,221 36	"	30,221 36	104	457,666 00	"	6	"	1,221 36	
Préposés divers des finances	2	13,000 00	"	"	"	"	"	"	2	13,000 00	"	"	"	"	
						15,083,928 97	4,204,453 65	19,288,382 62	56,387	235,685, 31 93	2,078	101	2,292,244 46	1,892,633 30	
	54,410	235,286,020 77	15,483,540 13	4,204,453 65	19,687,993 78						1,977		399,611f 16c		

Situation, au 1er janvier 1848, des Fonds de cautionnements compris dans le passif de la situation de l'Administration des finances.

Solde dont le trésor était débiteur au 1er janvier 1847. (Voir le compte des finances de l'année 1846, page 507.)		17,188,113f 15c
Opérations de l'année 1847 — Recettes	15,483,540f 13c	
Opérations de l'année 1847 — Remboursements	15,083,928 97	
Excédant des recettes pendant l'année 1847. (Voir page 172.)	399,611 16	399,611 16
Solde débiteur du trésor au 1er janvier 1848. (Voir page 389.)		17,587,724 31

COMPTE

DES RENTES VIAGÈRES

POUR L'ANNÉE 1847.

NOTE

Sur le compte des rentes viagères pour l'année 1847.

Le compte des rentes viagères présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement durant cette période, de chaque classe de rentes de cette nature, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes viagères qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes des emprunts qui ont été contractés dans cette nature de dette pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

La dette viagère du trésor s'élevait, au 1er janvier 1847 (Voir page 515 du compte de 1846), à	2,405,426^f
Pendant l'année 1847, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de	4,834
	2,410,260
Elles ont été réduites pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de	163,018
et s'élevent, à l'époque du 1er janvier 1848, à	2,247,242

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête	7,383	parties	1,758,241^f
2e —— sur 2 têtes	2,726	——	448,983
3e —— sur 3 têtes	140	——	28,148
4e —— sur 4 têtes	50	——	11,870
	10,299	——	2,247,242

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1848, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1847.	MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1847. AUGMENTATIONS. Rétablissements.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1848.	OBSERVATIONS.
		(a)	(b)	(c)		(d)	(e)	(f)			
					MONTANT DES RENTES.						
1re classe, sur 1 tête	1,876,289	4,464	6,591	13,258	24,313	129,103	"	13,258	142,361	1,758,241	
2e *idem*.. sur 2 têtes	485,840	370	343	1,046	1,759	31,379	6,191	1,046	38,616	448,983	
3e *idem*.. sur 3 têtes	31,177	"	"	"	"	2,286	743	"	3,029	28,148	
4e *idem*.. sur 4 têtes	12,120	"	"	"	"	250	"	"	250	11,870	
	2,405,426	4,834	6,934	14,304	26,072	163,018	6,934	14,304	184,256	2,247,242	
			21,238				21,238				
					NOMBRE DE PARTIES.						
1re classe, sur 1 tête	8,001	29	26	55	110	654	"	74	728	7,383	
2e *idem*.. sur 2 têtes	2,961	4	2	6	12	196	44	7	247	2,726	
3e *idem*.. sur 3 têtes	160	"	"	"	"	15	5	"	20	140	
4e *idem*.. sur 4 têtes	52	"	"	"	"	2	"	"	2	50	
	11,174	33	28	61	122	867	49	81	997	10,299	
			89				130				

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que dans ces dernières se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins succeptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grande que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Extinctions définitives résultant de décès notifiés	91,890f
Extinctions présumées. (*En exécution du décret du 8 ventôse an XIII, mentionné ci-contre.*)	71,128
SOMME ÉGALE	163,018

(*e*) Colonne correspondant à celle (*b*).

(*f*) *Idem*..... (*c*).

COMPTE

DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

POUR L'ANNÉE 1847.

NOTE

Sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817 pour l'inscription des pensions tant civiles que militaires, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le nouveau régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette nature de dette, s'élevaient, au 1er janvier 1847, à la somme de..... 105,109,834f

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1847, sont ceux qui suivent :

Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires :		
Loi du 3 juillet 1846.....	1,050,000f	
Loi du 11 juin 1847.....	450,000	
		1,500,000
ENSEMBLE.....		106,609,834
A DÉDUIRE :		
Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de la pairie, les pensions ecclésiastiques et les pensions de donataires, ci.....		165,790
Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1847, et qui sont expliqués ci-après.....		106,444,044
Sur cette somme, les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1847 s'élevaient (voir page 521 du compte de 1846) à.....	103,438,068f	
et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1847, déduction faite des pensions annulées, sont de.....	1,215,171	
ENSEMBLE.....	104,653,239 ci	104,653,239
Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1848, sur celui qui avait été accordé par l'article 30 de la loi du 25 mars 1817 pour l'inscription au trésor des pensions civiles.....		1,790,805

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du trésor, au 1er janvier 1847, montaient (voir page 522 du compte de 1846) à..... 45,146,453

Elles ont été diminuées pendant l'année 1846, principalement par l'excédant des ex-

A REPORTER..... 45,146,453

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

REPORT		45,146,453f

tinctions sur les nouvelles concessions, et pour diverses autres causes qui varient suivant la classe des pensions, d'une somme de 1,249,414 francs, savoir:

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	24,000f	
——— civiles	50,328	
——— ecclésiastiques	123,457	
——— militaires	1,007,496	
——— de donataires	18,333	
——— pour récompenses nationales	25,800	
		1,249,414

Les charges du trésor pour les pensions de toute nature ne s'élèvent donc plus, au 1er janvier 1848, qu'à 43,897,039

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	51	parties	541,000f
——— civiles	2,063	.....	1,277,906
——— ecclésiastiques	2,542	.....	563,426
——— militaires	88,619	.....	39,907,600
——— de donataires	2,717	.....	1,223,757
——— pour récompenses nationales	867	.....	383,350
TOTAUX	96,859		43,897,039

D'après la situation qui précède des crédits d'inscription de pensions, il résulterait de ces inscriptions, pour l'année 1847, que cette nature de dette aurait éprouvé un accroissement de.. 1,215,171f

Au contraire, d'après les termes que l'on vient de rapprocher pour déterminer la situation des pensions inscrites, ces pensions présenteraient, pendant la même période, un décroissement de 1,249,414

DIFFÉRENCE apparente entre les deux situations 2,464,585

Cette différence s'explique ainsi:

Dans le compte de l'emploi des crédits d'inscription ne sont pas compris les mouvements qu'ont éprouvés les pensions militaires ou à titre de récompenses nationales inscrites pour des causes qui n'affectent pas ces mêmes crédits, c'est-à-dire les réversions et réunions de pensions et le montant de celles éteintes après jouissance par les titulaires, savoir:

Décroissements	2,472,470f
A déduire, accroissements	7,885
RÉSULTAT PAREIL	2,464,585

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1848, des Crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS — Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1847.	pendant l'année 1847. — Augmentation.	Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1848.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1847.	Opérations pendant 1847. — Pensions inscrites.	Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1848.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1848.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.										
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1820	565,000f	"	(a) 24,000f	541,000f	565,000f	"	24,000f	541,000f	"
PENSIONS CIVILES.										
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20e des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30.*) 15 mai 1818 (*art. 17.*)	3,000,000	"	"	3,000,000	1,328,234	38,688f	89,016	1,277,906	1,722,094f
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.										
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	686,883	"	(a) 123,457	563,426	686,883	767	124,224	563,426	"
PENSIONS MILITAIRES.										
Crédits de 1845 et années antérieures	Diverses lois	97,317,611	"	"	97,317,611	97,317,611	"	"	97,317,611	"
Crédits de 1846	19 juillet 1845 30 mai 1846	1,500,000	"	"	1,500,000	1,500,000	"	"	1,500,000	"
Crédits de 1847	3 juillet 1846 11 juin 1847	"	(b) 1,500,000f	"	1,500,000	"	1,470,374	39,085	1,431,289	68,711
		98,817,611	1,500,000	"	100,317,611	98,817,611	1,470,374	39,085	100,248,900	68,711
PENSIONS DE DONATAIRES.										
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,242,090	"	(a) 18,333	1,223,757	1,242,090	40,118	58,451	1,223,757	"
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.	13 décembre 1830 (*art. 7.*) 24 novembre 1831 (*art. 1er*) 5 avril 1833	700,650	"	"	700,650	700,650	"	"	700,650	"
Crédits spéciaux	21 avril 1833 20 juin 1836	53,850	"	"	53,850	53,850	"	"	53,850	"
	26 avril 1833	26,750	"	"	26,750	26,750	"	"	26,750	"
	15 juin 1836	17,000	"	"	17,000	17,000	"	"	17,000	"
		798,250	"	"	798,250	798,250	"	"	798,250	"

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	565,000	"	24,000	541,000	565,000	"	24,000	541,000	"
	——— civiles	3,000,000	"	"	3,000,000	1,328,234	38,688	89,016	1,277,906	1,722,094
	——— ecclésiastiques	686,883	"	123,457	563,426	686,883	767	124,224	563,426	"
	——— militaires	98,817,611	1500,000	"	100,317,611	98,817,611	1,470,374	39,085	100,248,900	68,711
	——— de donataires	1,242,090	"	18,333	1,223,757	1,242,090	40,118	58,451	1,223,757	"
	——— pour récompenses nationales	798,250	"	"	798,250	798,250	"	"	798,250	"
		105,109,834	1,500,000	165,790	106,444,044	103,438,068	1,549,947	334,776	104,653,239	1,790,805
			1,334,210f				1,215,171f			

OBSERVATIONS.

(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.

(b) Crédit ouvert par l'article 5 de la loi du 3 juillet 1846, pour l'inscription des pensions militaires 1,050,000f
Crédit ouvert par la loi du 11 juin 1847 pour l'inscription des mêmes pensions 450,000
1,500,000

SUITE DU COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1848, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1847.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1847. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1848.	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1847.	MOUVEMENTS pendant l'année 1847. Accroissements.	MOUVEMENTS pendant l'année 1847. Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1848.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	565,000f	"	"	"	24,000f	"	24,000f	541,000f	54	"	3	51
Pensions civiles	1,328,234	38,688f	"	38,688f	89,016	"	89,016	1,277,906	2,138	57	132	2,063
Pensions ecclésiastiques	686,883	767	"	767	124,224	"	124,224	563,426	3,096	2	556	2,542
PENSIONS MILITAIRES.												
Militaires	36,995,407	1,269,999	5,977f	1,275,076	39,085	2,233,746f	2,272,831	35,997,652	78,320	1,661	4,651	75,330
Vétérans	71,982	"	1,397	1,397	"	6,986	6,986	66,393	271	7	29	249
Veuves et orphelins	3,847,707	201,275	511	201,786	"	205,938	205,938	3,843,555	13,161	696	817	13,040
	40,915,096	1,470,374	7,885	1,478,259	39,085	2,446,670	2,485,755	39,907,600	91,752	2,364	5,497	88,619
Pensions de donataires	1,242,090	40,118	"	40,118	58,451	"	58,451	1,223,757	2,726	121	130	2,717
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.												
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	405,650	"	"	"	"	25,550	25,550	380,100	907	"	53	854
Vainqueurs de la Bastille	3,500	"	"	"	"	250	250	3,250	14	"	1	13
	409,150	"	"	"	"	25,800	25,800	383,350	921	"	54	867

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	565,000	"	"	"	24,000	"	24,000f	541,000f	54	"	3	51
——— civiles	1,328,234	38,688f	"	38,688	89,016	"	89,016	1,277,906	2,138	57	132	2,063
——— ecclésiastiques	686,883	767	"	767	124,224	"	124,224	563,426	3,096	2	556	2,542
——— militaires	40,915,096	1,470,374	7,885f	1,478,259	39,085	2,446,670	2,485,755	39,907,600	91,752	2,364	5,497	88,619
——— de donataires	1,242,090	40,118	"	40,118	58,451	"	58,451	1,223,757	2,726	121	130	2,717
——— pour récompenses nationales	409,150	"	"	"	"	25,800	25,800	383,350	921	"	54	867
	45,146,453	1,549,947	7,885	1,557,832	334,776	2,472,470	2,807,246	43,897,039	100,687	2,544	6,372	96,859
	Diminution : 1,249,414f									3,828		

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

PENSIONS CIVILES.

38,688 { 36,668 nouvelles concessions. 2,000 rétablissements.

767 rétablissements.

PENSIONS MILITAIRES.

1,478,259 { 1,460,574 nouvelles concessions. 9,800 secours à des orphelins. 6,488 rétablissements. 1,397 réversions.

PENSIONS DE DONATAIRES.

40,118 { 250 rétablissements. 26,850 réversions. 7,125 divisions. 5,893 réunions.

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

PENSIONS DE LA PAIRIE.

24,000 décès notifiés.

PENSIONS CIVILES.

89,016 { 83,548 décès notifiés. 3,468 décès présumés. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*)

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

124,224 { 119,239 décès notifiés. 4,985 décès présumés.

PENSIONS MILITAIRES.

2,485,755 { 2,416,987 décès notifiés. 36,993 décès présumés. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*) 19,518 rejets par suite de concessions plus fortes. 2,880 rejets par suite de concessions trop fortes. 1,277 condamnations à des peines infamantes. (*Article 6 de la loi du 11 avril 1831.*) 6,300 secours éteints à la vingt et unième année des titulaires. 1,800 rejets par suite de concessions de pensions civiles sur fonds de retenue.

PENSIONS DE DONATAIRES.

25,800 { 44,942 décès notifiés. 2,553 décès présumés. 7,187 divisions. 3,789 réunions.

PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.

25,800 { 9,450 décès notifiés. 3,250 décès présumés. (*Arrêté précité.*) 13,100 secours éteints à la dix-huitième année des titulaires.

D'après la situation des crédits d'inscription (voir le tableau précédent), les pensions imputées sur les crédits jusqu'au 1er janvier 1848 s'élèvent à 104,653,239f
D'après le présent tableau, les pensions restant encore inscrites à la même époque ne s'élèvent qu'à 43,897,039

DIFFÉRENCE en plus au tableau des crédits d'inscription 60,756,200

Cette différence représente les pensions éteintes pour cause de décès des titulaires ou rejetées pour divers motifs, et dont l'annulation n'a pas dû faire retour aux crédits sur lesquels ces pensions avaient été originairement et régulièrement imputées, savoir :

Pensions militaires 60,367,100f
Pensions pour récompenses nationales 389,100

SOMME ÉGALE 60,756,200

COMPTES

DE DIVERS SERVICES.

Apurement des dépenses des exercices clos.

Service départemental.

Service colonial.

Services financiers en Algérie.

Service des monnaies.

Ancien domaine extraordinaire.

Débets, créances litigieuses, prêts au commerce et avances aux compagnies de chemins de fer.

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1848.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des dépenses des Exercices clos.

Les comptes des finances, rendus depuis l'année 1829, ont expliqué les mesures successivement prises, tant par l'administration que par les Chambres, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement législatif. Le régime qui doit être désormais suivi pour cet apurement a été définitivement consacré par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il a été depuis complété par le paragraphe 6 du chapitre IX de l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve d'ailleurs, page 387 du compte des finances de l'année 1838. Objet du compte.

On se borne, en conséquence, à résumer, dans la présente note, les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à rendre aux Chambres pour l'année 1847, c'est-à-dire ceux de 1843, 1844, 1845 et 1846.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitre, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1847, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance royale du 31 mai 1838.

Ces opérations sont celles qui suivent:

Résumé des opérations de l'année 1847.

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après:

Exercice 1843	183,932f 17c	700,722f 03c
——— 1844	261,064 12	
——— 1845	255,725 74	

2° Créances de l'exercice 1846 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci.. 5,308,710 74

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1847 pour solder les créances des exercices suivants:

Exercice 1842. (Payem^ts aux colonies pend^t l'année 1846.)	6,907f 64c	5,743,019f 13c
——— 1843	445,889 95	
——— 1844	2,164,642 58	
——— 1845	2,652,121 91	
——— 1846	473,457 05	

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1843 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 912,318f 27c

Situation des exercices au 1er janvier 1848.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1847 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation au 1er janvier 1848, des exercices 1843, 1844, 1845 et 1846, dont l'apurement devait faire l'objet du présent compte.

Cette situation est celle que l'on va faire connaître :

Exercice 1843.

Exercice 1843. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1847, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1848, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres, comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer, à l'époque de la clôture dudit exercice, s'élevaient à..... 5,705,554f 19c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer de..... 707,909 05

et l'ont ainsi porté à..... 6,413,463 24

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1844, 1845, 1846 et 1847, se sont élevés à.. 5,501,144 97

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci..... 912,318 27

Exercice 1844.

Exercice 1844. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1848.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de..... 5,596,029f 91c
qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du trésor, de... 591,399 35

Ensemble..... 6,187,429 26

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1845, 1846 et 1847..... 4,986,399 77

Et, au 1er janvier 1848, les créances restant à solder ne sont plus que de.... 1,201,029 49

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

Exercice 1845. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1850. Exercice 1845.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de..... 4,977,133f 16c

Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du trésor une somme de..... 255,725 74

En sorte que les payements à faire, pour solder les dépenses de l'exercice, montaient réellement à..... 5,232,858 90

Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1846 et 1847 ne s'élevant qu'à..... 3,196,195 11

il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive..... 2,036,663 79

Exercice 1846. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative, le 31 octobre 1847, et le trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une somme de..... 5,308,710 74 Exercice 1846.

qui a été réduite, par des payements faits, depuis cette époque, sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1847, de..... 473,457 05

En sorte qu'elle ne s'élève plus, au 31 décembre 1847, qu'à..... 4,835,253 69

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1850.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1847, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à 8,072,946 fr. 97 cent., savoir : Créances restant à solder au 1er janvier 1848.

Exercice 1844.....	1,201,029f 49c	8,072,946f 97c
——— 1845.....	2,036,663 79	
——— 1846.....	4,835,253 69	

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1847 pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer, ouverts par des lois ou par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires (A).				CRÉANCES DE L'EXERCICE 1846 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR L'EXERCICE 1847. (Chapitre spécial des exercices clos.)						CRÉANCES de l'exercice 1843 ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
	Exercice 1843.	Exercice 1844.	Exercice 1845.	TOTAL.		Exercice 1842. Payements effectués aux colonies pendant l'année 1846.	Exercice 1843.	Exercice 1844.	Exercice 1845.	Exercice 1846.	TOTAL.		
SERVICE ORDINAIRE.													
Justice et cultes. Dépenses de la justice	"	"	"	"	7,592f 07c	"	22f 23c	398f 33c	793f 35c	"	1,213f 91c	3,717f 62c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : 1° Crédits accordés par des lois spéciales ; Exercice 1843 ... 170,713f 45c ; Exercice 1844 ... 198,947 89 ; 369,661 34
Justice et cultes. ——— des cultes	5,957f 70c	634f 24c	29,053f 08c	35,645f 02c	173,780 65	"	10,897 58	10,283 51	104,075 80	"	125,256 89	14,161 34	
Affaires étrangères	12,736 26	109,413 34	2,450 00	124,599 60	56,651 34	"	12,736 26	256,989 97	4,570 57	"	274,296 80	3,965 97	2° Crédits ouverts provisoirement par des ordonnances royales ; Exercice 1843 ... 13,218 72 ; Exercice 1844 ... 62,116 23 ; Exercice 1845 ... 255,725 74 ; 331,060 69
Instruction publique	"	"	"	"	77,141 87	"	"	"	18,576 53	"	18,576 53	4,963 18	
Intérieur	7,898 84	26,309 31	804 10	35,012 25	117,236 34	"	8,603 24	183,300 74	69,999 26	"	261,903 24	3,742 96	Ces deux sommes réunies forment celle de 700,722 fr. 03 cent. Voici le développement, par ministère, des crédits ci-dessus qui ont été ouverts par ordonnances royales :
Agriculture et commerce	360 52	520 54	1,822 85	2,703 91	54,451 09	"	28 90	647 76	6,599 33	"	7,275 99	3,310 74	
Travaux publics	10,123 21	12,448 35	41,439 25	64,010 81	179,081 36	"	14,840 86	12,026 85	104,870 46	"	131,738 17	10,883 62	
Guerre	"	19,777 10	36,886 22	56,663 32	2,297,522 83	"	31,496 15	48,909 52	1,274,178 00	"	1,354,583 67	4,508 51	
Marine	141,985 15	77,068 63	118,784 75	337,838 53	131,079 28	6,846f 84c	252,798 05	1,378,578 90	278,675 53	"	1,916,899 32	283,067 48	
Finances	4,870 49	14,892 61	24,485 49	44,248 59	1,829,568 17	60 80	100,213 53	233,419 57	531,725 56	473,457f 05c	1,338,876 51	570,007 93	
	183,932 17	261,064 12	255,725 74	700,722 03	4,924,705 60	6,907 64	431,636 80	2,124,555 15	2,394,064 39	473,457 05	5,430,621 03	902,329 35	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.													
Travaux publics	"	"	"	"	384,005 76	"	14,253 15	40,087 43	258,057 52	"	312,398 10	7,987 91	
Marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,001 01	
	183,932 17	261,064 12	255,725 74	700,722 03	5,308,710 76	6,907 64	445,889 95	2,164,642 58	2,652,121 91	473,457 05	5,743,019 13	912,318 27	

EXERCICE 1843.

Justice et cultes (dépenses des cultes)	5,957 70
Affaires étrangères	5,000 00
Agriculture et commerce	331 62
Travaux publics	544 42
Marine	1,217 02
Finances	167 96
	13,218 72

EXERCICE 1844.

Justice et cultes (dépenses des cultes)	603 16
Affaires étrangères	4,387 02
Intérieur	145 50
Agriculture et commerce	420 54
Travaux publics	11,220 45
Guerre	19,777 10
Marine	20,366 37
Finances	5,196 09
	62,116 23

EXERCICE 1845.

Justice et cultes (dépenses des cultes)	29,053 08
Affaires étrangères	2,450 00
Intérieur	804 10
Agriculture et commerce	1,822 85
Travaux publics	41,439 25
Guerre	36,886 22
Marine	118,784 75
Finances	24,485 49
	255,725 74

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1843. (Loi du règlement du 3 juillet 1846.)

Situation définitive, au 1er janvier 1848, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par la loi du 3 juillet 1846.	par la loi du 8 août 1847.	par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi des crédits supplémentaires.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1844.	Exercice 1845.	Exercice 1846.	Exercice 1847.	TOTAL.	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.												
Justice et cultes — Dépenses de la justice	4,497f 58c	"	"	"	4,497f 58c	"	573f 31c	184f 42c	22f 23c	779f 96c	3,717f 62c	
Justice et cultes — des cultes	75,556 79	59,402f 59c	10,346f 19c	5,957f 70c	151,263 27	871f 50c	103,791 69	21,541 16	10,897 58	137,101 93	14,161 34	
Affaires étrangères	40,736 09	17,817 67	7,736 26	5,000 00	71,290 02	"	"	54,587 79	12,736 26	67,324 05	3,965 97	
Instruction publique	36,331 35	"	"	"	36,331 35	1,915 50	29,169 10	283 57	"	31,368 17	4,963 18	
Intérieur	248,554 73	37,085 11	9,939 08	"	295,578 92	"	78,596 30	204,636 42	8,603 24	291,835 96	3,742 96	
Agriculture et commerce	11,653 05	6,642 39	128 90	331 62	18,755 96	"	13,719 37	1,696 95	28 90	15,445 22	3,310 74	
Travaux publics	109,887 44	87,021 55	11,041 16	544 42	208,494 57	"	95,096 50	87,673 59	14,840 86	197,610 95	10,883 62	
Guerre	1,379,388 28	72,472 42	21,292 16	"	1,473,152 86	"	1,309,911 76	127,236 44	31,496 15	1,468,644 35	4,508 51	
Marine	1,804,165 34	172,658 46	142,914 53	1,217 02	2,120,955 35	"	766,564 96	818,524 86	252,798 05	1,837,887 87	283,067 48	
Finances	1,842,312 43	30,397 82	7,794 04	167 96	1,880,672 25	475,851 85	560,212 50	174,386 44	100,213 53	1,310,664 32	570,007 93	
	5,553,083 08	483,498 01	211,192 32	13,218 72	6,260,992 13	478,638 85	2,957,635 49	1,490,751 64	431,636 80	5,358,662 78	902,329 35	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.												
Travaux publics	150,462 50	"	"	"	150,462 50	"	81,485 72	46,735 72	14,253 15	142,474 59	7,987 91	
Marine	2,008 61	"	"	"	2,008 61	"	7 60	"	"	7 60	2,001 01	
	5,705,554 19	483,498 01	211,192 32	13,218 72	6,413,463 24	478,638 85	3,039,128 81	1,537,487 36	445,889 95	5,501,144 97	912,318 27	
		707,909f 05c										

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1844. (Loi de règlement du 12 juillet 1847.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1848.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par la loi du 8 août 1847.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi des crédits supplémentaires.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1845.	Exercice 1846.	Exercice 1847.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1848.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.										
Justice et cultes — Dépenses de la justice	4,872f 60c	"	"	4,872f 60c	"	635f 42c	398f 33c	1,033f 75c	3,838f 85c	
Justice et cultes — des cultes	128,544 85	24,948f 60c	603f 16c	154,096 61	"	93,375 48	10,283 51	103,658 99	50,437 62	
Affaires étrangères	166,336 38	131,605 07	4,387 02	302,328 47	"	43,938 79	256,989 97	300,928 76	1,399 71	
Instruction publique	36,243 52	"	"	36,243 52	"	32,996 09	"	32,996 09	3,247 43	
Intérieur	223,250 92	28,376 31	145 50	251,772 73	"	58,839 30	183,300 74	242,140 04	9,632 69	
Agriculture et commerce	29,166 40	3,410 93	420 54	32,997 87	"	29,062 57	647 76	29,710 33	3,287 54	
Travaux publics	102,369 67	6,592 73	11,220 45	120,182 85	"	72,607 56	12,026 85	84,634 41	35,548 44	
Guerre	1,061,682 49	32,800 63	19,777 10	1,114,260 22	"	1,030,304 51	48,909 52	1,079,214 03	35,046 19	
Marine	1,927,628 66	218,240 94	20,366 37	2,166,235 97	"	427,790 15	1,378,578 90	1,806,369 05	359,866 92	
Finances	1,758,503 24	83,307 91	5,196 09	1,847,007 24	390,639f 13c	577,719 94	233,419 57	1,201,778 64	645,228 60	
	5,438,598 73	529,283 12	62,116 23	6,029,998 08	390,639 13	2,367,269 81	2,124,555 15	4,882,464 09	1,147,533 99	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
Travaux publics	157,431 18	"	"	157,431 18	"	63,848 25	40,087 43	103,935 68	53,495 50	
	5,596,029 91	529,283 12	62,116 23	6,187,429 26	390,639 13	2,431,118 06	2,164,642 58	4,986,399 77	1,201,029 49	
		591,399f 35c								

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1845. (Loi de règlement proposée les 12 mars 1847 et 3 janvier 1848.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1848.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi des crédits supplémentaires.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1846.	Exercice 1847.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1848.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.								
Justice et cultes. Dépenses de la justice	5,373f 93c	"	5,373f 93c	"	793f 35c	793f 35c	4,580f 58c	
Justice et cultes. ——— des cultes	140,366 43	29,053f 08c	169,419 51	"	104,075 80	104,075 80	65,343 71	
Affaires étrangères	204,060 95	2,450 00	206,510 95	"	4,570 57	4,570 57	201,940 38	
Instruction publique	19,995 06	"	19,995 06	"	18,576 53	18,576 53	1,418 53	
Intérieur	116,426 74	804 10	117,230 84	"	69,999 26	69,999 26	47,231 58	
Agriculture et commerce	27,679 12	1,822 85	29,501 97	"	6,599 33	6,599 33	22,902 64	
Travaux publics	153,073 54	41,439 25	194,512 79	"	104,870 46	104,870 46	89,642 33	
Guerre	1,356,878 10	36,886 22	1,393,764 32	"	1,274,178 00	1,274,178 00	119,586 32	
Marine	653,295 06	118,784 75	772,079 81	"	278,675 53	278,675 53	493,404 28	
Finances	1,962,517 29	24,485 49	1,987,002 78	544,073f 20c	531,725 56	1,075,798 76	911,204 02	
	4,639,666 22	255,725 74	4,895,391 96	544,073 20	2,394,064 39	2,938,137 59	1,957,254 37	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.								
Travaux publics	337,466 94	"	337,466 94	"	258,057 52	258,057 52	79,409 42	
	4,977,133 16	255,725 74	5,232,858 90	544,073 20	2,652,121 91	3,196,195 11	2,036,663 79	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1846. (Loi de règlement à proposer.)

Situation des Dépenses restant à payer, au 1er janvier 1848.

MINISTÈRES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1847. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1848.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.				
Justice et cultes. Dépenses de la justice	7,592f 07c	"	7,592f 07c	
Justice et cultes. ——— des cultes	173,780 65	"	173,780 65	
Affaires étrangères	56,651 34	"	56,651 34	
Instruction publique	77,141 87	"	77,141 87	
Intérieur	117,236 34	"	117,236 34	
Agriculture et commerce	54,451 09	"	54,451 09	
Travaux publics	179,681 36	"	179,681 36	
Guerre	2,297,522 83	"	2,297,522 83	
Marine	131,079 28	"	131,079 28	
Finances	1,829,568 17	473,457f 05c	1,356,111 12	
	4,924,705 00	473,457 05	4,451,247 95	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux publics	384,005 74	"	384,005 74	
	5,308,710 74	473,457 05	4,835,253 69	

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1848, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1844.	Exercice 1845.	Exercice 1846.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.					
Justice et cultes. Dépenses de la justice	3,838f 85c	4,580f 58c	7,592f 07c	16,011f 50c	
Justice et cultes. ——— des cultes	50,437 62	65,343 71	173,780 65	289,561 98	
Affaires étrangères	1,399 71	201,940 38	56,651 34	259,991 43	
Instruction publique	3,247 43	1,418 53	77,141 87	81,807 83	
Intérieur	9,632 69	47,231 58	117,236 34	174,100 61	
Agriculture et commerce	3,287 54	22,902 64	54,451 09	80,641 27	
Travaux publics	35,548 44	89,642 33	179,681 36	304,872 13	
Guerre	35,046 19	119,586 32	2,297,522 83	2,452,155 34	
Marine	359,866 92	493,404 28	131,079 28	984,350 48	
Finances	645,228 60	911,204 02	1,356,111 12	2,912,543 74	
	1,147,533 99	1,957,254 37	4,451,247 95	7,556,036 31	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.					
Travaux publics	53,495 50	79,409 42	384,005 74	516,910 66	
	1,201,029 49	2,036,663 79	4,835,253 69	8,072,946 97	

COMPTE

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE

Sur le Compte du Service Départemental.

Dans l'intention de procurer aux Chambres les moyens d'apprécier et de suivre les effets de la loi du 10 mai 1838, qui a déterminé les attributions des conseils généraux, et d'exercer ainsi leur haute surveillance sur cette partie importante des affaires générales du pays, le Gouvernement a, depuis la promulgation de cette loi, joint chaque année au budget de l'État, à partir de celui de 1840, un tableau d'ensemble du *Service départemental*, applicable aux opérations des trois ministères qui concourent à son exécution (l'Intérieur, l'Instruction publique et les Finances), et dans lequel les ressources et les besoins de ce service ont été résumés selon les spécialités réglées par la loi précitée. Ainsi que le Gouvernement l'annonçait aux Chambres, en leur en proposant l'adoption, ce nouveau tableau devait ensuite être remplacé, à l'époque du règlement définitif de l'exercice, par un autre tableau de même forme, où les recettes et les dépenses effectivement réalisées seraient substituées aux prévisions de la loi de finances et soumises ainsi au contrôle législatif.

Le budget de l'exercice 1839 n'a pas pu être accompagné d'un semblable tableau de prévision, parce que ce budget a été voté par la Chambre des Députés avant la promulgation de la loi du 10 mai 1838. Cependant, le Gouvernement n'en avait pas moins pensé qu'il devait provoquer la sanction des Chambres sur les opérations effectuées pendant la première année de l'application du nouveau régime financier fondé par ladite loi ; et, à cet effet, il avait été annexé à la loi des comptes de 1839 un tableau destiné à devenir la base de l'apurement définitif du service départemental de l'exercice 1839.

Le volume du projet de la loi de règlement du budget de l'exercice 1843 a compris, pages 167 à 173, un document spécial contenant extrait des exposés, rapports et discussions dont le règlement législatif du service départemental a été successivement l'objet. On remarque dans ce document que la pensée du Gouvernement a reçu l'entier assentiment des Chambres; mais qu'elles n'ont pas cru devoir statuer prématurément sur des opérations qui, d'après l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, devaient être arrêtées plus tard par les conseils généraux et réglées par ordonnances royales; et qu'en définitive elles ont été d'opinion que la sanction législative sur le service départemental ne pouvait avoir lieu que lorsque l'administration aurait fixé la clôture de chaque exercice à une époque qui permît aux conseils généraux d'exercer préalablement l'action que leur attribue la loi du 10 mai 1838.

Cette dernière condition s'est trouvée remplie à partir de l'exercice 1843 par l'ordonnance royale du 4 juin 1843, aux termes de laquelle la clôture de l'exercice départemental a été reportée au 30 juin de chaque année. Depuis cette époque, les conseils généraux des départements ont pu arrêter les comptes de chaque exercice, dans l'année même de sa clôture; le ministre de l'intérieur, de son côté, a pu les faire régler définitivement par des ordonnances royales, dont le relevé est publié à l'appui du compte définitif de ses dépenses, et le Gouvernement s'est trouvé ainsi en mesure de soumettre au contrôle législatif le service départemental d'un exercice, dans la loi de règlement du budget général de l'État du même exercice. De plus, la cour des comptes statuera désormais chaque année sur ce service par ses Déclarations générales.

Ces dispositions, déja appliquées aux exercices 1843 à 1845, le sont aujourd'hui aux résultats du service départemental de l'exercice 1846, qui ont été arrêtés par les conseils généraux dans leur session de 1847.

Note sur le Compte du Service Départemental.

D'après le tableau du service départemental de l'exercice 1846, annexé sous la lettre E à la loi sur le budget des recettes dudit exercice, les ressources de ce service étaient présumées devoir s'élever à..... 87,913,154f 00c

Cette prévision s'est augmentée de la portion des contributions directes attribuée au fonds commun des dépenses cadastrales, ci..... 400,000 00

Et du produit probable des recettes spéciales affectées aux dépenses des écoles normales primaires..... 450,000 00

Le tableau page 550 fait connaître que les modifications résultant de la réalisation des ressources de différentes natures assignées au service départemental ont, en outre, accru les appréciations ci-dessus d'une somme de..... 4,272,846 89

Enfin il faut encore y ajouter les fonds restés libres à l'époque de la clôture des budgets départementaux des exercices 1844 et 1845, et dont les conseils généraux ont prononcé le report à l'exercice 1846, ci..... 14,820,879 18

Les ressources du service départemental se sont ainsi trouvées portées dans leur ensemble à..... 107,856,880 07

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Dépenses payées pendant l'exercice.....	94,789,034f 07c	107,856,880 07
Fonds restés sans emploi et qui ont profité au budget général de l'État (cadastre).....	14,965 26	
Fonds reportés à l'exercice 1847.....	10,065,536 12	
Fonds reportés à l'exercice 1848.....	2,987,344 62	

Ces résultats généraux s'appliquent ainsi qu'il suit aux trois ministères ordonnateurs du service départemental, savoir :

Ministère de l'intérieur.....	100,655,096 50	107,856,880f 07c
——— de l'instruction publique.....	5,609,577 19	
——— des finances.....	1,592,206 38	

Ils sont développés, avec tous les détails qu'ils comportent, dans les comptes rendus pour l'exercice 1846 par chacun de ces trois ministères, ainsi que dans le compte définitif des recettes publié par le ministère des finances.

On joint au compte définitif du service départemental de l'exercice 1846 le compte provisoire de ce même service pour l'exercice 1847, d'après les résultats recueillis par la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre; mais il importe de remarquer que ce n'est qu'en clôture d'exercice, et après les votes des conseils généraux, que le montant réel des ressources et des besoins dudit exercice sera connu, notamment les fonds restés disponibles et qu'il y aura eu lieu de reporter aux exercices subséquents. Ce compte provisoire n'est donc en conséquence publié qu'à titre de renseignement.

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1846.

1° RÉSULTATS GÉNÉRAUX PAR MINISTÈRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	FIXATIONS LÉGISLATIVES SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DE L'EXERCICE. Fonds reportés des exercices précédents. (Tableau C.)	Recettes et dépenses prévues par le budget. (Tableau E, y compris 400,000 fr. pour le fonds commun du cadastre et 450,000 fr. pour les écoles normales primaires.)	Augmentation résultant de la plus-value des ressources réalisées. (Tableau B annexé à la présente loi.)	TOTAL des recettes et des dépenses servant de base au règlement législatif de l'exercice.
Ministère de l'intérieur. — 1re Section. — Dépenses ordinaires	1,394,149f 29c	32,550,290f 00c	116,106f 27c	34,060,545f 56c
2e Section. — Dépenses facultatives	3,893,356 03	12,452,864 00	41,596 82	16,387,816 85
3e Section. — Dépenses extraordinaires	6,507,793 33	17,107,000 00	2,750,225 21	26,365,018 54
4e Section. — Dépenses spéciales	1,869,162 27	20,777,000 00	1,195,553 28	23,841,715 55
TOTAL du service départemental du ministère de l'intérieur	13,664,460 92	82,887,154 00	4,103,481 58	100,655,096 50
Ministère de l'instruction publique. — Instruction primaire	707,613 80	4,616,000 00	285,963 39	5,609,577 19
Ministère des finances. — Cadastre	448,804 46	1,260,000 00	A déd. 116,598 08	1,592,206 38
TOTAL GÉNÉRAL du service départemental	14,820,879 18	88,763,154 00	4,272,846 89	107,856,880 07

2° DÉVELOPPEMENT

RECETTE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

1re SECTION. — Dépenses ordinaires (art. 12, 13, 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1844 ET 1845.

Exercice 1844	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	755,985f 35c	949,798f 43c	1,394,149f 29c
	Produits éventuels ordinaires	193,813 08		
Exercice 1845	Produits des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	421,134 80	444,350 86	
	Produits éventuels ordinaires	23,216 06		

RECETTES DE L'EXERCICE 1846.

Produit des 10 centimes additionnels ordinaires imposés par la loi	19,316,818 46	31,643,367 75	32,666,396 27
Produit des 6 centimes 4/10es additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	12,326,549 29		
Produits éventuels ordinaires		1,023,028 52	
			34,060,545 56

RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE L'EXERCICE.

RECETTE. Fonds reportés de l'exercice 1844.	Fonds reportés de l'exercice 1845.	RECETTES de l'exercice 1846.	TOTAL de la recette.	DÉPENSE. DÉPENSES de l'exercice 1846.	FONDS RESTÉS sans emploi, appliqués au budget général de 1846.	Fonds reportés à l'exercice 1847.	Fonds reportés à l'exercice 1848.	TOTAL de la dépense.
949,798f 43c	444,350f 86c	32,666,396f 27c	34,060,545f 56c	33,229,254f 58c	//	293,355f 78c	537,935f 20c	34,060,545f 56c
860,723 96	3,081,742 75	12,494,460 82	16,436,927 53	12,810,829 36	//	3,068,501 95	557,596 22	16,436,927 53
896,996 25	5,610,797 08	19,857,225 21	26,365,018 54	20,493,868 18	//	5,111,217 23	759,933 13	26,365,018 54
539,350 16	1,280,701 43	21,972,553 28	23,792,604 87	22,093,889 06	//	1,382,398 84	316,316 97	23,792,604 87
3,246,868 80	10,417,592 12	86,990,635 58	100,655,096 50	88,627,841 18	//	9,855,473 80	2,171,781 52	100,655,096 50
522,248 34	185,365 46	4,901,963 39	5,609,577 19	4,933,809 27	//	210,062 32	465,705 60	5,609,577 19
448,804 46	//	1,143,401 92	1,592,206 38	1,227,383 62	14,965f 26c	//	349,857 50	1,592,206 38
4,217,921 60	10,602,957 58	93,036,000 89	107,856,880 07	94,789,034 07	14,965 26	10,065,536 12	2,987,344 62	107,856,880 07
14,820,879f 18c						13,052,880f 74c		

PAR SERVICES.

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1846.

Travaux ordinaires des bâtiments civils	1,783,766f 99c	33,229,254f 58c
Contributions dues par les propriétés des départements	2,536 30	
Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfecture	180,940 02	
Mobilier des préfectures et des bureaux des sous-préfectures	232,336 69	
Casernement de la gendarmerie	1,393,888 51	
Prisons départementales	5,990,636 27	
Cours et tribunaux	1,131,096 71	
Corps de garde des établissements départementaux	18,793 24	
Entretien des routes départementales	13,783,170 29	
Enfants trouvés ou abandonnés	4,185,785 92	
Aliénés	3,139,417 08	
Impressions	367,004 20	
Archives départementales	192,350 74	
Frais de translation, de routes et autres dépenses ordinaires	414,728 19	
Dettes départementales ordinaires	402,322 80	
Frais d'impressions, payés à Paris à titre de dépenses départementales	10,480 63	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1847 ET 1848.

Exercice 1847	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	268,575f 31c	293,355 78	831,290 98
	Produits éventuels ordinaires	24,780 47		
Exercice 1848	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	399,866 72	537,935 20	
	Produits éventuels ordinaires	138,068 48		
				34,060,545 56

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1846.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

RECETTE.

2e SECTION. — Dépenses facultatives (art. 16, 17 et 18 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1844 ET 1845.

Exercice 1844.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	607,798f 92c	860,723f 96c	3,942,466f 71c
	Produits éventuels facultatifs	95,124 12		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	157,800 92		
Exercice 1845.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,436,766 12	3,081,742 75	
	Produits éventuels facultatifs	1,296,240 63		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de route	348,736 00		

RECETTES DE L'EXERCICE 1846.

Produits des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux	9,674,646f 40c	12,494,460 82
Produit des 6/10es de centime additionnel imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	1,155,614 68	
Produits éventuels facultatifs	530,682 76	
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	1,133,516 98	
		16,436,927 53

3e SECTION. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1844 ET 1845.

Exercice 1844.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	671,614f 78c	896,996f 25c	6,507,793 33
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	225,381 47		
Exercice 1845.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	5,164,365 98	5,610,797 08	
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	446,431 10		

RECETTES DE L'EXERCICE 1846.

Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales (déduction faite de 18,154f 22c applicables aux dépenses de l'instruction primaire)	16,861,502 54	19,857,225 21
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	2,995,722 67	
		26,365,018 54

4e SECTION. — Dépenses spéciales (Art. 19 de la loi du 10 mai 1838.)

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1844 ET 1845.

Exercice 1844.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	420,649f 95c	539,350f 16c	1,820,051f 59c
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	118,700 21		
Exercice 1845.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	662,790 99	1,280,701 43	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	617,910 44		

RECETTES DE L'EXERCICE 1846.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	11,418,777 11	21,972,553 28
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	10,553,776 17	
Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	"	
		23,792,604 87

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1846.

Travaux neufs des édifices départementaux	2,609,724f 32c	12,810,829f 36c
Travaux des routes départementales	4,222,150 71	
Subventions aux communes	619,147 26	
Encouragements	2,678,771 28	
Cultes	246,500 01	
Secours contre la mendicité	609,147 85	
Dépenses diverses	1,305,711 46	
Dettes départementales extraordinaires	519,676 47	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1847 ET 1848.

Exercice 1847.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,378,567f 55c	3,068,501 95	3,626,098 17
	Produits éventuels facultatifs	1,352,925 75		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	337,008 65		
Exercice 1848.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	406,395 46	557,596 22	
	Produits éventuels facultatifs	45,532 91		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	105,667 85		
				16,436,927 53

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1846.

Dépenses de travaux divers imputés sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	17,265,010 02	20,493,868 18
——— sur le produit d'emprunts autorisés des lois spéciales	3,228,858 16	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1847 ET 1848.

Exercice 1847.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	4,828,536 24	5,111,217 23	5,871,150 36
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	282,680 99		
Exercice 1848.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	603,937 04	759,933 13	
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	155,996 09		
				26,365,018 54

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1846.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux, imputées sur le produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux	11,541,351 51	22,093,889 06
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputées sur le produit des contingents communaux et souscriptions particulières	10,552,537 55	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1847 ET 1848.

Exercice 1847.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	653,608 80	1,382,398 84	1,698,715 81
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	728,790 04		
Exercice 1848.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	307,257 74	316,316 97	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	9,059 23		
				23,792,604 87

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1846.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1844 ET 1845.

Exercice 1844..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	522,248f 34c	522,248f 34c	707,613f 80c
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	"		
Exercice 1845..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	91,196 90	185,365 46	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	94,168 56		

RECETTES DE L'EXERCICE 1846.

Produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction primaire	4,358,046 83	4,901,963 39
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	543,916 56	
		5,609,577 19

MINISTÈRE DES FINANCES.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1844.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	119,127 43	448,804 46
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	329,677 03	

RECETTES DE L'EXERCICE 1846.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre		400,000 00	1,143,401 92
Produit des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses du cadastre	740,985 92	743,401 92	
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	2,416 00		
			1,592,206 38

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1846.

Dépenses ordinaires et obligatoires.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Complément du traitement fixe des instituteurs et des loyers de maisons d'école	1,527,649f 68c	2,852,387f 61c	4,378,528f 50c
	Dépenses ordinaires des écoles normales primaires	1,224,985 09		
	Dépenses des comités d'arrondissement et des commissions d'examen; frais généraux d'impressions	99,752 84		
	Dépenses extraordinaires.			
	Dépenses extraordinaires des écoles normales primaires (achats de livres, mobilier, etc.)	194,337 39	1,526,140 89	4,933,809f 27c
	Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école	469,777 08		
	Idem pour achat et renouvellement du mobilier des écoles	84,529 03		
	Subvention pour élever le traitement des instituteurs au-dessus du minimum	144,777 08		
	Dons aux caisses d'épargne établies en faveur des instituteurs	5,720 00		
	Subventions spéciales aux écoles primaires supérieures et aux écoles chrétiennes de frères, etc.	43,653 05		
	Achats de livres pour les élèves indigents	47,414 85		
	Encouragements pour l'instruction des filles	245,873 43		
	Subventions aux classes d'adultes	39,576 43		
	Idem aux salles d'asile	84,140 41		
	Encouragements et secours aux instituteurs et institutrices en exercice	62,845 18		
	Secours aux anciens instituteurs et institutrices	19,526 24		
	Indemnités aux inspecteurs des écoles primaires	34,948 33		
	Dépenses non acquittées des années antérieures	49,022 39		
Dépenses de l'instruct. prim. imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.	Dépenses ordinaires		505,306 95	555,280 77
	Dépenses extraordinaires		49,973 82	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1847 ET 1848.

Exercice 1847..	Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	127,257 97	210,062 32	675,767 92
	Ressources spécicles des écoles normales primaires	82,804 35		
Exercice 1848...	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire		465,705 60	
				5,609,577 19

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1846.

Dépenses du cadastre.	Frais d'arpentage	828,373 02	1,227,383 62
	—— d'expertise	320,048 17	
	Dépenses diverses	78,962 43	

FONDS RESTÉS SANS EMPLOI, APPLIQUÉS AU BUDGET GÉNÉRAL DE 1846.

Portion du produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	14,965 26

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1848.

Portion des ressources générales du budget, applicable au fonds commun du cadastre	104,460 06	349,857 50
——— des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	245,397 44	
		1,592,206 38

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Compte provisoire des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1847.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1845.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1846.	RECETTES de L'EXERCICE 1847.	TOTAL de LA RECETTE.
MIMISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Produit des centimes additionnels pour dépenses des départements	1,981,483f 37c	7,129,287f 90c	71,775,441f 85c	80,886,213f 12c
Produits éventuels affectés au service départemental	545,182 79	2,726,185 90	13,688,161 64	16,959,530 33
	2,526,666 16	9,855,473 80	85,463,603 49	97,845,743 45
	12,382,139 96			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	590,784 66	127,257 97	4,548,422 69	5,266,465 32
Ressources spéciales des écoles normales primaires	"	82,804 35	517,527 05	600,331 40
	590,784 66	210,062 32	5,065,949 74	5,866,796 72
	800,846 98			
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	153,454 80	"	250,000 00	403,454 80
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses cadastrales	458,084 60	"	559,917 07	1,018,001 67
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	"	"
	611,539 40	"	809,917 07	1,421,456 47
	611,539 40			
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1847.				
Ministère de l'intérieur	2,526,666 16	9,855,473 80	85,463,603 49	97,845,743 45
——— de l'instruction publique	590,784 66	210,062 32	5,065,949 74	5,866,796 72
——— des finances	611,539 40	"	809,917 07	1,421,456 47
	3,728,990 22	10,065,536 12	91,339,470 30	105,133,996 64
	13,794,526 34			

DÉPENSES.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES de L'EXERCICE 1847.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1848.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1849.	TOTAL de LA DÉPENSE.
MIMISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
Dépenses départementales	ordinaires	"	"	"	33,521,302f 02c
	facultatives	"	"	"	15,707,308 53
	extraordinaires	"	"	"	27,396,010 81
	spéciales	"	"	"	21,221,122 09
		"	"	"	97,845,743 45
			"		
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.					
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux		1	"	"	5,266,465 32
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les ressources des écoles normales primaires		"	"	"	600,331 40
		"	"	"	5,866,796 72
			"		
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Dépenses du cadastre imputables sur le fonds commun		"	"	"	403,454 80
Dépenses du cadastre imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs		"	"	"	1,018,001 67
		"	"	"	1,421,456 47
			"		
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1847.					
Ministère de l'intérieur		"	"	"	97,845,743 45
——— de l'instruction publique		"	"	"	5,866,796 72
——— des finances		"	"	"	1,421,456 47
		"	"	"	105,133,996 64
			"		

COMPTE

DU SERVICE COLONIAL.

(RÉGIME FINANCIER DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.)

NOTE

Sur le Compte du Service Colonial.

Mesures arrêtées pour l'exécution de la loi du 25 juin 1841 sur le régime financier des colonies.

La loi du 25 juin 1841 ayant changé, à partir du 1er janvier 1842, le régime financier des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon, les départements de la marine et des finances ont eu à régler, de concert, suivant leurs attributions respectives, les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ladite loi.

Celles de ces mesures qui se rapportent à l'action du contrôle législatif, et qui ont reçu la sanction des Chambres, vont être résumées ci-après :

Le règlement définitif des recettes et des dépenses du service colonial a lieu, pour chaque exercice, dans la loi des comptes de l'exercice suivant, où il est l'objet d'un titre spécial (article 11 de la loi des comptes de 1842).

Cette disposition est appliquée, non-seulement aux quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, mais encore aux divers établissements coloniaux laissés en dehors de ce régime, pour lesquels il existe des causes de retard et d'empêchement semblables à celles qui ont motivé la disposition ci-dessus.

Les prévisions législatives de recettes et de dépenses, pour l'ensemble du service colonial, sont distraites de celles qui servent de base au projet de loi soumis chaque année aux Chambres pour le règlement des services généraux du budget.

L'excédant de dépense que détermine le rapprochement de ces prévisions est prélevé sur les fonds généraux du budget, pour conserver au service colonial, jusqu'à l'époque de son règlement définitif, la somme de ressources qui lui a été attribuée.

A cette époque, si l'excédant de dépense réel du service colonial est inférieur au prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice auquel il se rapporte, la portion devenue disponible de ce prélèvement est transportée au budget de l'exercice alors courant, en accroissement de ses ressources. Dans le cas contraire, ce serait le budget de ce même exercice qui aurait à supporter la différence nécessaire pour combler l'insuffisance de ressources résultant de la liquidation définitive des services.

Les différents termes du service colonial sont, chaque année, consacrés législativement à l'aide de deux tableaux spéciaux où ils se trouvent résumés; le premier de ces tableaux est annexé au budget, et le second est ensuite joint à la loi de règlement de ce même budget, de manière que les Chambres déterminent ainsi à l'avance les fixations particulières de ce service sur lesquelles elles auront ultérieurement à exercer leur contrôle.

Les diverses informations que comporte le service colonial sont portées à la connaissance des Chambres dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

Enfin, la Cour des comptes statue, par ses *déclarations générales*, sur les résultats définitifs de ce service en règlement d'exercice.

Quant aux mesures qui ont dû être adoptées pour retracer dans les écritures de la Comptabilité générale des finances les recettes et les dépenses effectuées par les agents coloniaux, ce sont celles qui suivent :

Les distances et les éventualités maritimes ne permettant pas de comprendre dans les écritures

Note sur le Compte du Service Colonial.

centrales de l'administration des finances d'une année, et de rattacher aux parties corrélatives de sa Situation générale les opérations coloniales de la même année (impossibilité qui s'applique également aux divers travaux de contrôle de la cour des comptes), il a été reconnu nécessaire, en présence de cet empêchement insurmontable, de consacrer une section entièrement séparée de la Balance des comptes du grand livre de l'administration des finances à la description, lorsque cette administration en a les moyens, des opérations déclarées par les comptables coloniaux eux-mêmes · de ne retracer dans le compte de l'administration des finances, pour prendre place dans sa Situation générale, que les opérations effectuées en France, pendant l'année, pour le service des colonies, c'est-à-dire les envois de fonds faits aux trésoriers des colonies, la portion de ces envois de fonds employée par eux à solder des services généraux de la métropole, les dépenses acquittées par elle pour le service colonial, et enfin les prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets, pour couvrir les insuffisances de ressources de ce service, opérations qui, dans leur ensemble, sauf les différences forcément causées par les distances, dégagent, en réalité, sous une expression indirecte, des résultats semblables à ceux des recettes et des dépenses que l'on retrouve plus tard accusées dans les comptabilités coloniales.

Documents dont se compose le compte du service colonial.

D'après les explications qui précèdent, il y a eu lieu de publier, dans le compte du service colonial rendu pour l'année 1847 les cinq documents ci-après :

1° Compte des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1847 pour le service colonial ;

2° Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1845 ;

3° Tableau des recettes et des dépenses de l'exercice 1846 à régler définitivement dans la loi des comptes de 1847;

4° Tableau des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 1847 ;

5° Enfin, un Tableau semblable pour les prévisions applicables à l'exercice 1848.

Résumé des opérations de l'année 1847.

Les résultats de ces divers documents se résument ainsi qu'il suit :

Le service colonial présentait, au 1er janvier 1847 (voir page 562 du compte général des finances de 1846), un excédant de recette de.....		1,682,990f 37c
Pendant l'année 1847, les opérations ci-après ont été constatées, en recette :		
Portion des envois de fonds du trésor public que les comptables coloniaux ont employée à l'acquit de payements sur les services généraux de la métropole, ci.....	2,722,568f 86c	
Application aux comptes de divers services métropolitains effectués dans les colonies.....	2,345 15	
Envois faits en pièces de dépenses au caissier central du trésor, à Paris.....	123,554 99	
Recettes constatées en atténuation de payements effectués en France pour le service colonial de l'exercice 1845.....	162,115 72	
A REPORTER.....	3,010,584 72	1,682,990 37

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT.....	3,010,584f 72c	1,682,990f 37c
Recettes des fonds généraux prélevés sur les budgets de 1846, 1847 et 1848, pour subvenir à l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de ces exercices (voir ci-après)....	18,277,974 67	
	21,288,559 39	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1845, lesquelles opérations font ressortir une annulation de recette de.....	586,924 17	
	20,701,635 22	20,701,635 22
ENSEMBLE.....		22,384,625 59

Les opérations de dépense, également constatées pendant l'année 1847, sont celles qui suivent :

Envois de fonds faits aux trésoriers coloniaux par les comptables de France, y compris ceux qui ont eu lieu pendant les derniers mois de l'année 1847, pour assurer d'avance le service de l'exercice 1848.....	11,448,140f 16c	
Payements faits par ces mêmes comptables pour le service des colonies.....	7,422,220 16	
Application, au budget des recettes de 1847, du produit probable de la rente de l'Inde qui était à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de Bourbon.....	1,050,000 00	
Application, aux comptes de divers services métropolitains, de recettes effectuées dans les colonies.....	696,386 47	
Réduction, au profit du budget de 1846, du prélèvement qui avait été fait sur les fonds généraux du budget de 1845, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice (voir ci-après).....	1,702,094 38	
	22,318,841 17	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1845, lesquelles opérations se résolvent par une annulation de payement de.....	586,924 17	
	21,731,917 00	21,731,917 00
Ces diverses opérations, constatées en recette et en dépense, ont finalement déterminé, au 31 décembre 1847, un excédant de recette dont il est fait emploi, comme on vient de le dire, dans la Situation générale des finances (voir page 389).		652,708 59

Compte définitif de l'exercice 1845.

Quant aux opérations de recettes et de dépenses, sur lesquelles il a été proposé aux Chambres de statuer, pour l'exercice 1845, par le titre IV de la loi de règlement de l'exercice 1846, elles s'établissent ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte du Service Colonial.

Les recettes coloniales ont été prévues, au budget de 1845, pour une somme de..		6,906,560f. 00c
Mais, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, l'évaluation de celles de ces recettes qui se rapportent au service local des quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841 a dû être élevée au montant des produits réalisés pendant l'exercice, c'est-à-dire augmentée d'une somme (voir le tableau I, annexé au projet de loi) de.....		897,979 74
et portée ainsi à.....		7,804,539 74
Les droits liquidés, tant pour les recettes du service général que pour celles du service local, se sont élevés à.....	8,605,112f 38c	
Les recouvrements effectués jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice n'ont été que de.....	8,304,200 69	
Et il y a eu un reste à recouvrer, dont profitera l'exercice suivant, de.....	300,911 69	
Les recouvrements opérés pendant l'exercice, sur les produits attribués au service général des quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, ont excédé l'appréciation qui en avait été faite de.....		499,660 95
Et, en définitive, les recettes de l'exercice 1845 demeurent fixées à.....		8,304,200 69
Les dépenses du service colonial avaient été primitivement comprises dans la loi de finances de l'exercice 1845 pour.....		20,400,531f 00c
De plus, des lois particulières, rendues pendant les sessions de 1845 et 1846, ayant ouvert (y compris 29,923 fr. 14 cent pour payements effectués à titre d'exercices clos) de nouveaux crédits, montant à.....		2,080,316 27
Les dépenses autorisées pour l'exercice 1845 se sont élevées (voir le tableau, page 572) à.....		22,480,847 27
A cette somme vient encore s'ajouter, comme on l'a vu ci-dessus pour les recettes, l'accroissement de crédits résultant de la plus-value des produits réalisés au profit du service local des quatre colonies susmentionnées.....		897,979 74
TOTAL.....		23,378,827 01
Les dépenses liquidées pendant l'exercice montent à.....	22,606,923f 94c	
Les payements effectués sont de.....	22,146,470 44	
Et le reste à payer à la clôture de l'exercice, de.....	460,453 50	
Le règlement des crédits dégage les termes suivants :		
Crédits annulés définitivement.....	1,279,473 78	
A DÉDUIRE : Crédits complémentaires à accorder pour dépenses effectuées en excédant des crédits.....	507,570 71	
RESTE.....	771,903 07	
Crédits annulés pour payements restant à effectuer.....	460,453 50	
ENSEMBLE.....	1,232,356 57	1,232,356 57
En définitive, les dépenses du service colonial payées pendant l'exercice 1845 ont été fixées à.....		22,146,470 44

Note sur le Compte du Service Colonial.

Considéré dans son ensemble, ce service a présenté le résultat général qui va être établi :

Les dépenses formant la charge de l'exercice ont été, comme on vient de le dire, de		22,146,470f 44c
Les produits coloniaux n'ayant procuré qu'une recette de		8,304,200 69
L'insuffisance de ressources du service colonial de l'exercice 1845 a été couverte, en règlement définitif, par un prélèvement sur les fonds généraux du budget de cet exercice, de la somme de		13,842,269 75
La somme prélevée, à ce titre, dans la loi des comptes de 1845 (article 7) était de		15,544,364f 13c
Mais, en règlement définitif, et comme le font connaître le tableau I, annexé au projet de loi, et le tableau ci-après (page 571),		
1° Les recettes du service général des colonies se sont trouvées accrues de	499,660f 95c	
2° Des crédits sont restés sans emploi, sur les services militaires, pour 871,091 fr. 25 cent., sur le service général et sur le service local des colonies administrées sous le régime de la loi du 25 juin 1841, pour 269,480 fr. 34 cent. Toutefois, ces deux sommes, formant ensemble celle de 1,140,571 fr. 59 cent., se sont trouvées atténuées de 398,591 fr. 66 cent., dont 368,668 fr. 52 cent. pour des crédits complémentaires à accorder aux établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841, et 29,923 fr. 14 cent. pour des dépenses d'exercices clos, en sorte que la différence procédant de cette cause n'a plus été que de	741,979 93	
3° Enfin, des dépenses sont restées à payer à la charge des exercices subséquents pour	460,453 50	
Ces trois natures de différences ont réduit d'une somme totale de 1,702,094 fr. 38 cent. le prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de 1845, et, par l'article 11 du projet de la loi de règlement des comptes de 1846, il a été proposé de faire profiter de cette somme les ressources du budget de 1846, ci	1,702,094 38	1,702,094 38
Ce prélèvement s'est trouvé, en conséquence, ramené, comme il est établi ci-dessus, à		13,842,269 75

Note sur le Compte du Service colonial.

Tableau provisoire de l'exercice 1846.

Les prévisions de recettes et de dépenses du service colonial de l'exercice 1846, qui ont été retranchées du budget général de cet exercice, pour être réglées définitivement dans la loi des comptes de 1847, sont celles qui suivent :

Crédits accordés par la loi des dépenses	20,044,560f 00c
Crédits accordés par diverses lois spéciales détaillées dans le tableau, page .	3,258,327 67
ENSEMBLE	23,302,887 67
Recettes coloniales prévues par la loi de finances de 1846	7,254,293 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable de ressources du service colonial de l'exercice 1846 (voir le tableau, page 574)	16,048,594 67

Tableau provisoire de l'exercice 1847.

Le tableau publié pour les recettes et les dépenses présumées du service colonial de l'exercice 1847 se résume ainsi qu'il suit :

Crédits ouverts par la loi de finances	22,257,885f 00c
Nouvelles allocations de crédits résultant de la loi spéciale du 12 juillet 1847 et de la loi générale des crédits supplémentaires du 8 août 1847	2,071,020 00
ENSEMBLE	24,328,905 00
Les ressources coloniales évaluées par la loi de finances de cet exercice n'étant que de	6,506,085 00
Il résulte de ces dispositions législatives que le prélèvement à effectuer provisoirement, et sauf règlement définitif, sur les fonds généraux de 1847, pour couvrir l'insuffisance de recette du service colonial dudit exercice, est de (voir le tableau page 575)	17,822,820 00

Tableau provisoire de l'exercice 1848.

Le service colonial a ce caractère particulier, qu'attendu l'éloignement des lieux où il s'exécute, il doit être pourvu à ses besoins avant l'ouverture de l'exercice auquel il se rapporte; c'est ainsi que, dans les derniers mois de l'année 1847, il a été fait par le trésor métropolitain des envois de fonds destinés aux payements à solder sur les crédits de l'exercice 1848. Ces envois de fonds ayant dû être portés au débit du compte du service colonial, il y a eu lieu, en même temps, de créditer d'avance ce compte du montant du prélèvement à effectuer sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour couvrir l'insuffisance de ressources qui ressort, comme il suit, des allocations de crédits obtenus jusqu'à ce jour sur ledit exercice, savoir :

Crédits ouverts par la loi de finances	22,861,175f 00c
Recettes coloniales prévues par la loi de finances de 1848	6,983,188 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable des ressources coloniales de l'exercice 1848 (voir le tableau, page 576)	15,877,987 00

SERVICE COLONIAL.

Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1847.

Excédant de Recette au 1er janvier 1847 (voir page 565 du compte des finances de l'année 1846)..... 1,682,990f 37c

RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1846.

Recette par application au budget des ministères ci-après des payements effectués sur l'exercice 1846, pour les services généraux du budget, par les trésoriers des colonies, savoir :

	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des finances.	TOTAL.	
Martinique	600f 00c	925,228f 70c	1,800f 12c	927,628f 82c	
Guadeloupe	"	807,189 82	16,829 50	824,019 32	
Guyane française	"	242,950 89	10,729 78	253,680 67	
Bourbon	300 00	709,202 89	7,737 16	717,240 05	
	900 00	2,684,572 30	37,096 56	2,722,568 86	2,722,568f 86c

Envois de fonds et de pièces de dépenses faits par les trésoriers des colonies aux comptables de France :

	CAISSIER CENTRAL.	RECEVEURS GÉNÉRAUX.	TOTAL.	
Martinique	6,000f 00c	2,000f 00c	8,000f 00c	
Guadeloupe	"	14,600 00	14,600 00	
Guyane Française	6,068 46	"	6,068 46	
Bourbon	94,886 53	"	94,886 53	
	106,954 99	16,600 00	123,554 99	123,554 99

Recette pour réduction de payements faits en France pour le service colonial de l'exercice 1845, par suite de reprise de reversements effectués dans les caisses des trésoriers des colonies :

Dépenses des services militaires aux colonies. Personnel	150,850f 37c	152,820 65
——— Matériel	340 49	
Dépenses du service général des colonies	1,058 42	
——— local des colonies	571 37	

Recette pour réduction d'un payement fait en France pour le service colonial de l'exercice 1845, par suite d'un reversement effectué dans la caisse centrale du trésor. (Dépenses du service général des colonies.)... 1,387 10

Recette pour réduction de payements faits en France pour le service colonial de l'exercice 1845, par suite de réimputation desdits payements à d'autres chapitres :

Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	100f 00c	7,907 97
Dépenses du service local des colonies	7,807 97	

Recette pour transport au débit de la caisse des dépôts et consignations, de payements d'arrérages de pensions effectués dans les colonies ci-après, pour le compte de la caisse des retraites du ministère des finances :

Guyane Française	1,866f 65c	2,345 15
Bourbon	478 50	

A reporter..... 3,010,584 72 | 1,682,990 37

DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1847.

Envois de fonds faits par les comptables de France aux trésoriers des colonies régies par la loi du 25 juin 1841, savoir :

	CAISSIER CENTRAL du trésor.	RECEVEURS généraux.	PAYEURS.	TOTAL.	
Martinique	11,734f 30c	4,001,969f 55c	31f 36c	4,013,735f 21c	
Guadeloupe	130 00	3,785,039 96	60 49	3,785,230 45	
Guyane française	"	615,045 02	1,003,000 00	1,618,045 02	
Bourbon	1,359 48	1,374,000 00	655,770 00	2,031,129 48	
	13,223 78	9,776,054 53	1,658,861 85	11,448,140 16	11,448,140f 16c

Payements faits en France, pour le service des colonies, sur les exercices ci-après :

		EXERCICE 1845.	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.	EXERCICE 1848.	
Dépenses des services militaires aux colonies	Personnel	7,707f 97c	*A déd.* 218,995f 60c	1,035,088f 75c	402,876f 04c	
	Matériel	"	132,702 58	596,364 67	250,000 00	
Dépenses du service général des colonies		100 00	239,263 57	542,354 77	2,494 43	
——— (Loi du 19 juillet 1845)		"	1,380 92	"	"	
——— local des colonies		438 14	94,353 26	284,000 93	517 92	
Subvention à divers établissements coloniaux		"	100,212 06	991,400 00	900,000 00	
Dépenses des établissements français de l'Océanie		"	335,266 99	303,000 00	1,200,000 00	
Dépenses des exercices clos		"	41 470 64	180,222 12	"	
		8,246 11	725,654 42	3,932,431 24	2,755,888 39	7,422,220 16

Reprise de reversements de fonds effectués dans les colonies, sur les dépenses des exercices 1845 et 1846, constatées en France, tant pour le service marine que pour le service colonial :

	EXERCICE 1845.	EXERCICE 1846.	TOTAL.	
Martinique	27,341f 85c	168,790f 00c	196,131f 85c	
Guadeloupe	"	179,944 55	179,944 55	
Guyane française	125,478 80	38,536 57	164,015 37	
Bourbon	"	101,585 59	101,585 59	
	152,820 65	488,856 71	641,677 36	641,677 36

Transport, au crédit de la caisse des retraites du ministère des finances, du produit de retenues opérées pour ce service, dans les colonies, pendant l'année 1846 :

Martinique	15,077f 46c	40,296 70
Guadeloupe	12,824 27	
Guyane française	4,231 86	
Bourbon	8,163 11	

Transport, au crédit de la caisse des dépôts et consignations, des recettes effectuées pour divers services spéciaux dans les colonies, et dont le montant a dû être versé par le trésor à ladite caisse :

Martinique	1,585f 13c	9,662 41
Guadeloupe	8,043 94	
Bourbon	33 34	

A reporter..... 19,561,996 79

Suite du SERVICE COLONIAL.

Suite du *Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1847.*

Suite des RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1847.

REPORT	3,010,584f 72c	1,682,990f 37c
Augmentation du prélèvement provisoire de 15,719,627 francs qui a été effectué, pendant les années 1845 et 1846, sur les fonds généraux du budget de 1846, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice. (Voir le compte des finances de 1846, page 564.) Ladite augmentation, montant à 328,967 fr. 67 cent., résulte de nouveaux crédits accordés par la loi générale des crédits supplémentaires du 8 août 1847, ci	328,967 67	
Même augmentation du prélèvement de 15,751,800 francs effectué sur les fonds généraux du budget de 1847 (voir page 564 du compte des finances de 1846); cette augmentation, qui s'élève à 2,071,020 francs, résultant, comme ci-dessus, de suppléments de crédits ouverts par la susdite loi générale des crédits supplémentaires, ci	2,071,020 00	
Prélèvement provisoire sur les fonds généraux du budget de 1848, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice, dont le règlement n'aura lieu que dans la loi des comptes de 1849 (voir le tableau page 576)	15,877,987 00	
	21,288,559 39	

Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1845, et dont il sera justifié à la cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :

	COLONIES.				TOTAL.		
	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane.	Bourbon.			
Recettes	81,673f 77c	54,292f 91c	14,529f 21c	655,215f 41c	805,711f 30c		
Annulation de recettes	805 50	1,173,238 69	14,529 21	204,062 07	1,392,635 47		
RESTE en annulation de recettes (à déduire)					586,924 17	586,924 17	
MONTANT NET des recettes constatées pendant l'année 1847						20,701,635 22	20,701,635 22
TOTAL							22,384,625 59

Suite des DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1847.

REPORT	19,561,996f 79c	
Transport, au crédit du compte *des cautionnements en numéraire*, d'une recette faite en 1845, par le trésorier de la colonie de la Guyane française à titre de versement de cautionnement effectué par un receveur de l'enregistrement résidant à Cayenne	4,750 00	
Application provisoire, au budget des recettes de l'exercice 1847, du produit de la rente de l'Inde, à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de Bourbon	1,050,000 00	
Application aux ressources du budget de 1846, de la somme dont s'est trouvé réduit, en règlement d'exercice, le prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1845, pour couvrir l'insuffisance de recettes du service colonial, lequel prélèvement, constaté provisoirement en 1845, au crédit du compte de ce service pour 15,544,364 fr. 13 cent. (voir page 564 du compte des finances de 1846), a été fixé définitivement par le règlement du service colonial de 1845 à 13,842,269 fr. 75 cent. Différence en plus au prélèvement effectué	1,702,094 38	
ENSEMBLE	22,318,841 17	

Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1845, et dont il a été justifié à la cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :

	COLONIES.				TOTAL.		
	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane.	Bourbon.			
Payements	80,868f 27c	2,246f 69c	27,071f 24c	804,765f 75c	914,951f 95c		
Annulation de payements	"	1,121,192 47	27,071 24	353,612 41	1,501,876 12		
RESTE en annulation de payements (à déduire)					586,924 17	586,924 17	
MONTANT NET des dépenses constatées pendant l'année 1847						21,731,917 00	21,731,917f 00c
EXCÉDANT DE RECETTE au 1er janvier 1848 (voir la situation générale des finances, page 389)							652,708 59
TOTAL							22,384,625 59

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Recettes de l'exercice 1845.

NATURE DES RECETTES.			SITUATION DES RECETTES. — RECETTES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. Recettes portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1845.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. A ajouter.	A déduire.	Évaluations servant de base au règlement définitif des recettes de l'exercice 1845.	PRODUITS résultant des droits constatés.	RECOUVREMENTS effectués sur les droits constatés.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés transporté à l'exercice suivant.	RÈGLEMENT DES RECETTES. EXCÉDANT des évaluations sur les produits recouvrés.	EXCÉDANT des produits recouvrés sur les évaluations.	PRODUITS définitifs de l'exercice 1845.
Recettes des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841.	Recettes du service général	Martinique	812,240f 00c	"	"	812,240f 00c	954,818f 87c	954,818f 87c	"	"	142,578f 87c	954,818f 87c
		Guadeloupe	1,003,040 00	"	"	1,003,040 00	1,067,413 83	1,067,413 83	"	"	64,373 83	1,067,413 83
		Guyane française	107,000 00	"	"	107,000 00	96,478 04	96,478 04	"	10,521 96	"	96,478 04
		Bourbon	1,006,300 00	"	"	1,006,300 00	1,309,530 21	1,309,530 21	"	"	303,230 21	1,309,530 21
	Recettes du service local	Martinique	1,074,830 00	31,825f 08c	"	1,106,655 08	1,246,305 25	1,106,655 08	139,650f 17c	"	"	1,106,655 08
		Guadeloupe	921,300 00	305,664 59	"	1,226,964 59	1,290,382 69	1,226,964 59	63,418 10	"	"	1,226,964 59
		Guyane française	262,050 00	"	34,334f 92c	227,715 08	227,715 08	227,715 08	"	"	"	227,715 08
		Bourbon	1,719,800 00	594,824 99	"	2,314,624 99	2,412,468 41	2,314,624 99	97,843 42	"	"	2,314,624 99
TOTAL			6,906,560 00	932,314 66	34,334 92	7,804,539 74	8,605,112 38	8,304,200 69	300,911 69	10,521 96	510,182 91	8,304,200 69
				897,979f 74c						499,660f 95c		
FONDS GÉNÉRAUX du budget applicables à l'insuffisance des ressources du service colonial. (Art. 7 du projet de loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1846 (A)												13,842,269 75
												22,146,470 44

OBSERVATIONS.

(A) Par l'article 7 de la loi des comptes de 1845, il a été prélevé sur les fonds généraux du budget de cet exercice pour l'excédant présumé de dépense du service colonial, une somme de 15,544,364f 13c

En règlement définitif d'exercice, ce prélèvement se trouve réduit d'une somme de 1,702,094f 38c pour les causes ci-après :

Services militaires.

Crédits non consommés	871,091f 25c	897,727f 21c
Dépenses restées à payer	26,635 96	

Colonies régies par la loi du 25 juin 1841.

Service général...	Recettes réalisées en excédant des prévisions	499,660 95	792,170 15
	Crédits non consommés	269,480 34	
	Dépenses restées à payer	23,028 86	

Établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841.

Dépenses restées à payer		410,788 68	
A DÉDUIRE : Crédits complémentaires à accorder		368,668 52	
			42,120 16
ENSEMBLE			1,732,017 52

Dépenses d'exercices clos.

Payements faits, à la charge du budget de 1845, de dépenses d'exercices clos restées à solder à la clôture de ces exercices	29,923 14	
RESTE	1,702,094 38	1,702,094 38
Le prélèvement provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1845 demeure, en conséquence, fixé à		13,842,269 75

La somme ci-dessus de 1,702,094 fr. 38 cent. est portée en recette au budget de l'exercice 1845 en accroissement de ses ressources.

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Dépenses de l'exercice 1845.

Chapitres spéciaux.	Nature des dépenses.		Situation des dépenses. — Dépenses qui étaient à régler. — Dépenses portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1845.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	A déduire.	Crédits servant de base au règlement définitif des dépenses de l'exercice 1845.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers.	Payements effectués.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.	Règlement des dépenses. — Crédits complémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	Crédits annulés. — Crédits non consommés par les dépenses annulés définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs, égaux aux payements effectués sur l'exercice 1845.	Observations.
23	Dépenses des services militaires	Personnel	6,059,860f00c	"	"	6,059,860f00c	5,771,572f25c	5,746,614f82c	24,957f 43c	"	288,287f 75c	24,957f 43c	5,746,614f82c	
24	Dépenses des services militaires	Matériel	2,597,182 00	"	"	2,597,182 00	2,014,378 50	2,012,699 97	1,678 53	"	582,803 50	1,678 53	2,012,699 97	
25	Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841	Martinique	1,428,580 00	"	"	1,428,580 00	1,356,765 35	1,355,064 59	1,700 76	"	71,814 65	1,700 76	1,355,064 59	
		Guadeloupe	1,574,011 00	"	"	1,574,011 00	1,529,043 12	1,525,430 42	3,612 70	"	44,967 88	3,612 70	1,525,430 42	
		Guyane française	530,700 00	"	"	530,700 00	545,837 56	534,065 09	11,772 47	15,137f 56c	"	11,772 47	534,065 09	
		Bourbon	1,092,880 00	"	"	1,092,880 00	1,209,718 83	1,203,798 40	5,920 43	116,838 83	"	5,920 43	1,203,798 40	
		Service commun	121,911 13	"	"	121,911 13	128,836 93	128,814 43	22 50	6,925 80	"	22 50	128,814 43	
25 *bis.*	Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841. (*Loi du 19 juillet 1845.*)		300,000 00	"	"	300,000 00	8,400 00	8,400 00	"	"	291,600 00	"	8,400 00	
26	Dépenses du service local des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841	Martinique	1,232,300 00	31,825f 08c	"	1,264,125 08	1,264,125 08	1,264,125 08	"	"	"	"	1,264,125 08	
		Guadeloupe. — Service ordinaire	921,300 00	305,664 50	"	1,226,964 50	1,984,764 59	1,984,764 59	"	"	"	"	1,984,764 59	
		Guadeloupe. — Service extraordinaire	757,800 00	"	"	757,800 00								
		Guyane française	478,900 00	"	34,334f 92c	444,565 08	444,565 08	444,565 08	"	"	"	"	444,565 08	
		Bourbon	1,719,800 00	594,824 99	"	2,314,624 99	2,314,624 99	2,314,624 99	"	"	"	"	2,314,624 99	
27	Subvention à divers établissements coloniaux.	Mana	54,600 00	"	"	54,600 00	54,600 00	54,600 00	"	"	"	"	54,600 00	
		Sénégal	567,800 00	"	"	567,800 00	567,800 00	567,405 00	395 00	"	"	395 00	567,405 00	
		Saint-Pierre et Miquelon	168,500 00	"	"	168,500 00	168,500 00	168,475 00	25 00	"	"	25 00	168,475 00	
		Nossi-Bé et dépendances	212,000 00	"	"	212,000 00	346,065 67	212,295 00	133,770 67	134,065 67	"	133,770 67	212,295 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique	150,000 00	"	"	150,000 00	150,000 00	150,000 00	"	"	"	"	150,000 00	
28	Dépenses des établissements français de l'Océanie		2,482,800 00	"	"	2,482,800 00	2,717,402 85	2,440,804 84	276,598 01	234,602 85	"	276,598 01	2,440,804 84	
			22,450,924 13	932,314 66	34,334 92	23,348,903 87	22,577,000 80	22,116,547 30	460,453 50	507,570 71	1,279,473 78	460,453 50	22,116,547 30	
"	Dépenses des exercices clos		29,923 14	"	"	29,923 14	29,923 14	29,923 14	"	"	"	"	29,923 14	
			22,480,847 27	932,314 66	34,334 92	23,378,827 01	22,606,923 94	22,146,470 44	460,453 50	507,570 71	1,279,473 78	460,453 50	22,146,470 44	
				897,979f 74c							1,739,027f 28c			
										1,232,356f 57c				

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes..... 22,146,470f 44c

Dépenses..... 22,146,470 44

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1846, à régler définitivement dans la loi des comptes de 1847.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	812,580f 00c	3,055,413f 00c	7,254,293f 00c
		Guadeloupe	910,833 00		
		Guyane française	102,000 00		
		Bourbon	1,230,000 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,187,780 00	4,198,880 00	
		Guadeloupe	984,300 00		
		Guyane française	196,000 00		
		Bourbon	1,830,800 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				8,233,007 67	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	860,720f 00c	3,087,267 00	16,048,594 67
		Guadeloupe	878,267 00		
		Guyane française	512,100 00		
		Bourbon	102,230 00		
		Service commun aux quatre colonies	733,950 00		
Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841. (Loi du 19 juillet 1845.)				129,100 00	
Service local		Martinique	78,820f 00c	922,020 00	
		Guadeloupe	547,700 00		
		Guyane française	295,500 00		
Subvention à divers établissements coloniaux				1,502,400 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				2,174,800 00	
Total des Recettes					23,302,887 67

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,956,207f 67c	8,233,007f 67c
		Matériel		2,276,800 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,673,300f 00c	6,142,680 00	11,392,680 00
		Guadeloupe	1,789,100 00		
		Guyane française	614,100 00		
		Bourbon	1,332,230 00		
		Service commun aux quatre colonies	733,950 00		
	Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841. (Loi du 19 juillet 1845.)			129,100 00	
	Dépenses du service local.	Martinique	1,266,600 00	5,120,900 00	
		Guadeloupe	1,532,000 00		
		Guyane française	491,500 00		
		Bourbon	1,830,800 00		
Subvention à divers établissements coloniaux		Mana		54,600 00	1,502,400 00
		Sénégal		771,300 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		198,000 00	
		Nossi-Bé et dépendances		188,500 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique		290,000 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					2,174,800 00
Total des dépenses					23,302,887 67

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1847.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	669,685f 00c	2,133,105f 00c	6,506,085f 00c
		Guadeloupe	663,460 00		
		Guyane française	89,960 00		
		Bourbon	710,000 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,345,880 00	4,372,980 00	
		Guadeloupe	1,156,700 00		
		Guyane française	186,500 00		
		Bourbon	1,683,900 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				8,789,260 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,138,780f 00c	4,118,940 00	17,822,820 00
		Guadeloupe	1,203,537 00		
		Guyane française	541,741 00		
		Bourbon	633,982 00		
		Service commun aux quatre colonies	600,900 00		
Subvention extraordinaire à la colonie de la Guadeloupe pour le service local				545,000 00	
Service local		Martinique	78,820 00	374,320 00	
		Guyane française	295,500 00		
Subvention à divers établissements coloniaux				2,016,400 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				1,978,900 00	
Total des Recettes					24,328,905 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,972,660f 00c	8,789,260f 00c
		Matériel		2,816,600 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,808,465f 00c	6,252,045 00	10,999,345 00
		Guadeloupe	1,866,997 00		
		Guyane française	631,701 00		
		Bourbon	1,343,982 00		
		Service commun aux quatre colonies	600,900 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,424,700 00	4,747,300 00	
		Guadeloupe	1,156,700 00		
		Guyane française	482,000 00		
		Bourbon	1,683,900 00		
Subvention extraordinaire à la colonie de la Guadeloupe pour le service local					545,000 00
Subvention à divers établissements coloniaux		Mana		54,600 00	2,016,400 00
		Sénégal		546,300 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		453,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		198,500 00	
		Mayotte et dépendances		764,000 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					1,978,900 00
Total des dépenses					24,328,905 00

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1848.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	672,635f 00c	2,235,855f 00c	6,983,188f 00c
		Guadeloupe	702,860 00		
		Guyane française	89,060 00		
		Bourbon	770,400 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,579,440 00	4,747,333 00	
		Guadeloupe	1,280,073 00		
		Guyane française	123,480 00		
		Bourbon	1,764,340 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies				8,413,535 00	15,877,987 00
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,147,125f 00c	4,104,332 00	
		Guadeloupe	1,195,167 00		
		Guyane française	591,080 00		
		Bourbon	600,060 00		
		Service commun aux quatre colonies	570,900 00		
Service local		Martinique	78,820 00	374,320 00	
		Guyane française	295,500 00		
Subventions à divers établissements coloniaux				1,250,700 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				1,735,100 00	
Total des Recettes					22,861,175 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		6,090,950f 00c	8,413,535f 00c
		Matériel		2,322,585 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,819,760f 00c	6,340,187 00	11,461,840 00
		Guadeloupe	1,898,027 00		
		Guyane française	681,040 00		
		Bourbon	1,370,460 00		
		Service commun aux quatre colonies	570,900 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,579,440 00	5,121,653 00	
		Guadeloupe	1,280,073 00		
		Guyane française	497,800 00		
		Bourbon	1,764,340 00		
Subvention à divers établissements coloniaux		Mana		62,200 00	1,250,700 00
		Sénégal		509,400 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		173,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		186,500 00	
		Mayotte et dépendances		319,600 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					1,735,100 00
Total des Dépenses					22,861,175 00

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE,

POUR L'ANNÉE 1847.

NOTE

Sur le compte des services financiers en Algérie, pour l'année 1847.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués, pendant l'année 1847, par les comptables du trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes, et les receveurs des contributions diverses, et enfin par les trésoriers payeurs en Algérie.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perception auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du trésor, sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par province et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin, ce compte se termine par un tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1847 et 1846 pour le service des budgets et pour le service municipal.

L'ordonnance du Roi, en date du 21 août 1839, portant organisation du régime financier en Algérie, ayant créé un service municipal dont les mouvements, en recette et en dépense, se réalisent en dehors du budget général de l'État, on joint au présent compte une situation détaillée de ce service spécial, arrêtée au 1er janvier 1848. Une ordonnance royale du 17 janvier 1845, rendue en exécution de l'article 5 de la loi sur le budget des dépenses de l'exercice 1845, a réglé ce service sur de nouvelles bases; cette nouvelle ordonnance royale a reçu son exécution à partir du 1er janvier 1845.

Considérées dans leur ensemble, les opérations constatées, pendant l'année 1847, par les comptables du Trésor en Algérie, se résument ainsi qu'il suit :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.
Service des budgets	15,157,049f 35c	93,228,417f 51c	"	78,071,368f 16c
Service municipal	5,411,853 85	4,781,465 20	630,388f 65c	"
Service de trésorerie	13,253,608 94	13,471,382 05	"	217,773 11
Mouvements de fonds	78,450,362 79	2,025,653 20	76,424,709 59	"
Diminution des en-caisse	1,234,043 03	"	1,234,043 03	"
	113,506,917 96	113,506,917 96	78,289,141 27	78,289,141 27

Note sur le compte des services financiers en Algérie.

On présente ci-après, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

			EXCÉDANTS	
			DE RECETTES.	DE PAYEMENTS.
Service des budgets :				
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie		11,742,543f 53c		
Recettes provenant des services ministériels		3,414,505 82		
ENSEMBLE		15,157,049 35		
Payements faits sur les ordonnances des ministres de la guerre, de la marine et des finances		93,228,417 51		
		78,071,368 16	"	78,071,368f 16c
Service municipal de l'Algérie :				
Recettes		5,411,853 85		
Dépenses		4,781,465 20		
		630,388 65	630,388f 65c	"
Services spéciaux :				
Recettes		483,586 71		
Dépenses		146,134 84		
		337,451 87	337,451 87	"
Opérations de trésorerie :				
Recettes		12,770,022 23		
Dépenses		13,325,247 21		
		555,224 98	"	555,224 98
Mouvements de fonds :				
Envois de traites du caissier du trésor sur lui-même		31,165,000 00		
Idem. ——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône		33,832,500 00		
Envois de pièces de dépenses par le caissier central du trésor		912,594 46		
Envois en numéraire par le payeur de Toulon		12,300,000 00		
Envois de divers receveurs généraux en pièces de dépenses		23,555 60		
Envois de fonds faits par les comptables de l'Algérie en 1846 et parvenus en 1847		216,712 73		
		78,450,362 79		
A DÉDUIRE :				
Envois en pièces de dépenses faites au caissier central du trésor à Paris	931,826f 20c	2,025,653 20		
Envois de piastres au receveur général des Bouches-du-Rhône	1,093,827 00			
		76,424,709 59	76,424,709 59	"
			77,392,550 11	78,626,593 14
EXCÉDANT des payements sur les recettes			1,234,043 03	

Cet excédant de payements représente la diminution que les en-caisse des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1847.

Ces en-caisse s'élevaient, au commencement de l'année 1847, à..... 31,208,268f 32c

Tandis qu'au 1er janvier 1848 ils ne montaient qu'à..... 29,974,225 29

DIFFÉRENCE pareille.... 1,234,043 03

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1847 par les Comptables du Trésor en Algérie.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1847 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		29,470f 83c	82,216f 59c	31,208,268f 32c
——— des douanes		34,542 83		
——— des contributions diverses		18,202 93		
Trésoriers payeurs en Algérie			31,126,051 73	

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.		
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	163,409f 33c	3,222,396f 42c		
Produits des forêts	377 10	4,827 38		
Droits de douanes, de navigation et recettes accessoires	53,767 02	2,943,200 50		
Contributions diverses	505,693 78	3,902,011 65		
Produits des postes	0 10	613,875 02		
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	64,554 90	268,430 43		
Produit de vente de chevaux et denrées pris sur l'ennemi (*à déduire*)	0 10	"		
PRODUITS DIVERS.	787,802 13	10,954,741 40		
Recettes provenant des services ministériels (*à déduire*)	50,184 42	3,464,690 24		
	737,617 71	14,419,431 64	15,157,049 35	
SERVICE MUNICIPAL.				
Recettes — de l'exercice 1846		184,888f 29c	5,411,853 85	
Recettes — de l'exercice 1847		5,226,965 56		
SERVICES SPÉCIAUX.				
Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au trésor		221,323 07	483,586 71	
Produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir		262,263 64		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Émission de mandats — des préposés sur les trésoriers	3,083,926f 76c			
Émission de mandats — des trésoriers sur les préposés	1,824,266 66			
Émission de mandats — sur leurs collègues	439,649 82		6,472,508 67	
Émission de mandats — sur les receveurs généraux	1,124,665 43			
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites		115,377 35		
Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine		43,426 34		
——— de la caisse des dépôts et consignations		188,493 55		
Recette de dépôts d'articles d'argent versés pour être payés à destination		736,418 74	12,770,022 23	
——— divers pour le service des postes		6,935 50		
Recettes effectuées pour le compte de divers, par les receveurs de l'enregistrement, par les receveurs des douanes et par les receveurs des contributions diverses		3,963,791 00		
Fonds particuliers des comptables des finances		228 81		
Recouvrements et régularisations d'avances		1,242,842 27		
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du trésor :				
En traites du caissier du trésor sur lui-même	31,165,000 00c			
——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône	33,832,500 00		65,910,094 46	
En pièces de dépenses	912,594 46			
Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon		12,300,000 00		
Fonds reçus par les trésoriers payeurs pour le compte de divers receveurs généraux		23,555 60		
——— de leurs collègues		8,244,825 57		
——— de l'agent comptable des traites de la marine		"		
——— des receveurs de l'enregistrement	4,768,071f 59c			
——— des receveurs des douanes	6,086,170 44		16,268,142 89	103,058,064 36
——— des receveurs des contributions diverses	5,413,900 86			
Fonds reçus des trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	117,500 00			
——— des douanes	"		124,500 00	
——— des contributions diverses	7,000 00			
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues	68,022 52			
——— des douanes ont reçus de leurs collègues	27,145 86		186,945 84	
——— des contributions diverses ont reçus de leurs collègues	91,777 46			
Total des recettes de l'année			136,880,576 50	136,880,576 50
Total général				168,088,844 82

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.	EXERCICE 1848.	
Ministère de la guerre	7,382,814f 98c	78,460,605f 21c	5,395,405f 43c	
——— de la marine	71,921 52	918,413 03	"	
——— des finances	110,531 80	1,888,725 54	"	
	7,565,268 30	80,267,743 78	5,395,405 43	93,228,417f 51c

SERVICE MUNICIPAL.			
Dépenses — de l'exercice 1846	976,858f 35c	4,781,465 20	
Dépenses — de l'exercice 1847	3,804,606 85		
SERVICES SPÉCIAUX.			
Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	63,934 00	146,134 84	
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	82,200 84		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.			
Remboursements de mandats — des préposés sur les trésoriers	3,060,176f 73c		
Remboursements de mandats — des trésoriers sur les préposés	1,760,854 42	5,312,955 32	
Remboursements de mandats — sur leurs collègues	491,924 17		
Payements pour le compte de la caisse des invalides	43,426 34		
——— de la caisse des dépôts et consignations	11,174 92		
Payements de dépôts d'articles d'argent	2,529,019 56		
——— divers pour le service des postes	6,779 30	13,325,247 21	
Payements effectués, pour le compte de divers, par les receveurs de l'enregistrement, par les receveurs des douanes et par les receveurs des contributions diverses	3,814,318 35		
Fonds particuliers des comptables des finances	1,717 82		
Avances à régulariser	1,602,766 61		
Débet de comptables	3,088 99		
MOUVEMENTS DE FONDS.			
Envois de pièces de dépenses par les trésoriers payeurs au caissier central du trésor à Paris	931,826 20		
Fonds envoyés par les trésoriers payeurs au receveur général des Bouches-du-Rhône (envoi de piastres)	1,093,827 00		
——— à leurs collègues	8,226,536 55		
——— aux receveurs de l'enregt et des domaines	109,500f 00c	118,000 00	
——— aux recev. des douanes et contribns diverses	8,500 00		
Fonds envoyés aux trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	4,767,775 77		26,633,354 77
——— par les receveurs des douanes	6,086,170 44	16,067,899 88	
——— par les receveurs des contributions diverses	5,213,953 67		
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues	75,571 31		
——— des douanes par leurs collègues	27,166 37	195,265 14	
——— des contributions diverses par leurs collègues	92,527 46		
Total des dépenses de l'année		138,114,619 53	138,114,619f 53
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1848 :			
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	23,418f 24c		
——— des douanes	37,840 16	77,034 37	
——— des contributions diverses	15,775 97		
Trésoriers payeurs en Algérie		29,897,190 92	
			29,974,225 29
Total général			168,088,844 82

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines, pendant l'année 1847.

Solde en caisse au 1er janvier 1847				20,470f 83c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 590.)

Exercice 1846..	Enregistrement, greffe, hypothèques	"	163,786f 43c	3,391,010f 23c
	Timbre	"		
	Amendes de toute nature	182f 00c		
	Produits de domaines	159,527 95		
	——— des forêts	377 10		
	——— divers	3,699 38		
Exercice 1847..	Enregistrement, greffe, hypothèques	1,065,938 81	3,227,223 80	
	Timbre	539,434 84		
	Amendes de toute nature	21,834 22		
	Produits des domaines	1,545,050 48		
	——— des forêts	4,827 38		
	——— divers	50,138 07		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 598.)

Recettes de l'exercice 1846		150,397 71	898,795 02
Recettes de l'exercice 1847		748,397 31	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations. (Retenues pour la caisse des retraites des finances sur les salaires hypothécaires.)	2,875 58	993,446 33
	Fonds reçus pour le compte de divers	990,570 75	
Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse		"	"
Recouvrements et régularisations d'avances.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	247,815 01	401,050 97
	Frais de justice criminelle	31,709 00	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	5,573 39	
	—— d'adjudications diverses	5,155 25	
	—— de justice militaire	26,361 75	
	—— du culte musulman	13 00	
	3 p. 0/0 alloués aux débitants de papier timbré	11,497 22	
	Loyers d'immeubles affectés aux services des domaines et forestier	1,000 00	
	Crédit aux agents forestiers	14,544 57	
	Dépenses diverses du service des forêts	13,727 09	
	Frais urgents pour les successions vacantes	5,771 34	
	Frais de bureau	11,683 35	
	Indemnité pour dépouillement de territoire	200 00	
	Acquisitions d'immeubles	26,000 00	
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	117,500 00	185,522 52
	——— reçus de leurs collègues	40,400 00	
	Recettes par virement entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	27,622 52	
	Total des recettes de l'année		5,869,825 07
	Total général		5,899,295 90

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense, ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Fonds remboursés à divers			699,854f 28c
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs, de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			1,658 32
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	193,676f 16c	330,756 74
	Frais de justice criminelle	26,729 10	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	12,560 63	
	—— d'adjudications diverses	5,393 40	
	—— de justice militaire	26,939 00	
	Crédit aux agents forestiers	26,428 54	
	Dépenses diverses du service des forêts	11,130 25	
	Frais urgents pour les successions vacantes	4,479 59	
	Frais de bureau	11,166 07	
	Acquisitions d'immeubles pour les services financiers	2,935 91	
	Remises de 3 p. 0/0 allouées aux débitants de papier timbré	9,318 09	
Débets de comptables			261 24
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	4,767,775 77	4,843,347 08
	——— à leurs collègues	48,400 00	
	Dépenses par virements entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	27,171 31	
	Total des dépenses de l'année		5,875,877 66
Solde en caisse au 1er janvier 1848			23,418 24
	Total général		5,899,295 90

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1847.

Solde en caisse au 1er janvier 1847 ..... 34,542f 83c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement page 590.)

Exercice 1846	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	180f 41c	53,767f 02c	2,996,967f 52c
	Droits sur la pêche de corail	1,000 00		
	Produits de diverses natures	52,586 61		
Exercice 1847	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	1,968,635 22	2,943,200 50	
	—— de navigation	510,219 32		
	Droits de magasinage dans les entrepôts réels	12,836 09		
	—— sur la pêche du corail	123,200 00		
	—— sanitaires et de port	63,007 85		
	Recettes accessoires	13,423 66		
	Droits et produits à répartir	40,856 85		
	Produits de diverses natures	211,021 51		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement page 598.)

Recettes de l'exercice 1846	0 50	3,066,118 68
Recettes de l'exercice 1847	3,066,118 18	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Fonds reçus pour le compte de divers 1,720,930 53

Recouvrements et régularisations d'avances.	Traitements d'activité	301,913 88	385,421 98
	Frais de bureaux, chauffage et éclairage	2,743 06	
	Loyer des lits militaires	1,610 65	
	Loyer d'immeubles affectés au service	15,573 33	
	Frais de saisies	887 27	
	Fonds de plombage et d'estampillage	3,048 73	
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	40,050 51	
	Parts de saisies payées aux ayants droit	5,328 97	
	Parts de plombs payés aux ayants droit	7,727 18	
	Travaux et acquisitions en vertu de devis autorisés	3,058 63	
	Achats, entretien et radoubs des embarcations	605 00	
	Avances diverses	2,874 77	
Mouvements de fonds.	Fonds reçus de leurs collègues	4,000 00	27,145 86
	Valeurs remises aux comptables par leurs prédécesseurs	717 80	
	Recettes pour virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie	22,188 44	
	—— de l'intérieur de la France	239 62	

Total des recettes de l'année ..... 8,196,584 57 — 8,196,584 57

Total général 8,231,127 40

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense, ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Remboursement de fonds appartenant à divers 1,713,869f 62c

Avances à recouvrer et à régulariser.	Traitements d'activité	274,695f 09c	366,080 81
	Frais de bureaux, chauffage et éclairage	2,254 16	
	Loyers des lits militaires	1,523 03	
	Loyers d'immeubles affectés au service	17,123 33	
	Frais de saisies	1,109 42	
	Fonds de plombage et d'estampillage	2,967 44	
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	54,179 78	
	Parts de saisies payées aux ayants droit	3,006 66	
	Parts de plomb payées aux ayants droit	5,536 15	
	Travaux et acquisitions en vertu de devis autorisés	2,458 55	
	Achat, entretien et radoubs des embarcations	605 00	
	Avances diverses	622 20	
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	6,086,170 44	6,113,336 81
	Fonds envoyés à leurs collègues	4,000 00	
	Fonds remis par les comptables à leurs successeurs	717 80	
	Dépenses par virements de comptes entre les receveurs des douanes de l'Algérie	22,188 43	
	—— de l'intérieur de la France	260 14	

Total des dépenses de l'année 8,193,287 24

Solde en caisse au 1er janvier 1848 ..... 37,840 16

Total général 8,231,127 40

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Contributions diverses pendant l'année 1847.

Solde en caisse au 1er janvier 1847			18,202f 93c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 592.)

Exercice 1846	Contributions directes	11,465f 09c	505,693f 78c
	Contributions indirectes	15,719 00	
	Contributions arabes	440,454 72	
	Produits divers	16,599 97	
	Recettes de diverses origines	21,435 00	
	Produits à répartir	20 00	
Exercice 1847	Contributions directes (patentes)	247,270 90	3,902,011 65
	Contributions indirectes	556,242 35	
	Contributions arabes	2,750,579 11	
	Produits divers	175,546 47	
	Produits de diverses origines	171,160 13	
	Produits à répartir	1,212 69	

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 598.)

Recettes de l'exercice 1846	34,490 08	1,446,940 15
Recettes de l'exercice 1847	1,412,450 07	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Corrrespondants du Trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	299,478 00	1,252,289 72
	Consignations pour assurer l'exécution des transactions	17,198 68	
	Consignations pour contraventions aux arrêtés locaux	139 56	
	Amendes imposées en pays arabes	721,285 11	
	Fonds reçus pour le compte de divers	214,188 37	
Recouvrements et régularisations d'avances			407,462 16
Fonds particuliers des comptables			228 81
Mouvements de fonds	Fonds reçus des trésoriers-payeurs	7,000 00	98,777 46
	Fonds reçus pour compte de leurs collègues	72,168 74	
	Recettes en acquit de dépenses payées pour le compte des comptables par leurs collègues	19,608 72	
Total des recettes de l'année			7,613,403 73
Total général			7,631,606 66

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des contributions diverses n'effectuent aucune dépense, ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs.	Application aux droits	6,159f 26c	178,776f 00c
		Restitutions aux consignataires	172,060 68	
		Versement à la caisse des dépôts et consignations	556 06	
	Consignations	Application aux amendes et confiscations	643 39	1,042 70
		Remboursement des frais	399 31	
		Restitutions aux consignataires	»	
	Recettes de Biskara		160,223 61	1,400,594f 45c
	Amendes imposées en pays arabes		741,174 61	
	Payements sur les fonds particuliers reçus de divers		319,374 58	
	Reprise par les comptables de fonds qu'ils ont versés à L/C		2 95	
Avances à recouvrer et à régulariser				905,927 36
Débets de comptables				2,827 75
Mouvements de fonds	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés		5,213,953 67	5,306,481 13
	Fonds envoyés à leurs collègues		20,358 72	
	Dépenses par virements de comptes entre les receveurs des contributions diverses de l'Algérie		72,168 74	
Total des Dépenses de l'année				7,615,830 69
Solde en caisse au 1er janvier 1848				15,775 97
Total général				7,631,606 66

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie, pendant l'année 1847.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1847	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	7,072,752f 48c	11,647,851f 73c	31,126,051f 73c
		chez leurs préposés	4,575,099 25		
	Traites du caissier du trésor et autres effets.	chez les trésoriers payeurs	16,023,100 00	19,478,200 00	
		chez leurs préposés	3,455,100 00		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 592.)

Exercice 1846.	Produits des postes	0 10	14,370 48
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	64,554 90	
	Produits de vente de chevaux et denrées pris sur l'ennemi	(à déd^re) 0 10	
	Produits divers	(à déd^re) 50,184 42	
Exercice 1847.	Produits des postes	613,875 02	4,346,995 69
	Prélèvement de 10 p. 0/0, sur les recettes du service local et municipal	268,430 43	
	Produits divers	3,464,690 24	

SERVICE MUNICIPAL.

(Les trésoriers payeurs n'effectuent aucune recette pour le service municipal).

SERVICES SPÉCIAUX.

Recette de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	221,323 07	483,586 71
Produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	262,263 64	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Émission de traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	3,083,926f 76c	6,472,508f 67c	
	des trésoriers sur les préposés	1,824,266 66		
	des trésoriers sur leurs collègues	439,649 82		
	des trésoriers sur les recev^rs généraux	1,124,665 43		
Dépôts d'argent pour le service des postes, à rembourser à destination			736,418 74	
Remplacement d'articles d'argent indûment payés			120 50	
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites	Ministère de la justice	16,039f 31c	112,501 77	
	——— de l'instruction publique	2,401 76		
	——— des travaux publics	5,745 61		
	——— des finances	88,315 09		
Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine			43,426 34	
——— de la caisse des dépôts et consignations			188,493 55	110,355,810 25
Recettes de dépôts divers pour le service des postes			6,815 00	
Recouvrements d'avances pour le service des postes			6,509 30	
Régularisation d'avances faites, en 1846, sur arrêté du général en chef commandant à Oran			42,397 86	
Mouvements de fonds.	Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du trésor à Paris :			
	en traites du caissier du trésor sur lui-même	31,165,000f 00c	65,910,094f 46c	
	——— sur le recev^r général des B.-du-Rhône	33,832,500 00		
	en pièces de dépenses	912,594 46		
	Envois en numéraire expédiés aux trésoriers par le pay^r de Toulon	12,300,000 00	102,746,618 52	
	Fonds reçus pour le compte de divers receveurs généraux	23,555 60		
	——— des trésoriers payeurs en Algérie	8,244,825 57		
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	4,768,071 50		
	——— des receveurs des douanes	6,086,170 44		
	——— des receveurs des contributions diverses	5,413,900 86		
			Total des Recettes de l'année	115,200,763 13
			Total général	146,326,814 86

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 591 et 593.)

	Exercice 1846.	Exercice 1847.	Exercice 1848.	Total.	
Ministère de la guerre	7,382,814f 98c	78,460,605f 21c	5,395,405f 43c	91,238,825f 62c	
——— de la marine	71,921 52	918,413 03	"	990,334 55	
——— des finances	110,531 80	888,725 54	"	999,257 34	
	7,565,268 30	80,267,743 78	5,395,405 43	93,228,417 51	93,228,417f 51c

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 599.)

Dépenses de l'exercice 1846	976,858 35	4,781,465 20	4,927,600 04
Dépenses de l'exercice 1847	3,804,606 85		

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	63,934 00	146,134 84	
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	82,200 84		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Remboursement de traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	3,060,176 73	5,312,955 32	
	des trésoriers sur les préposés	1,760,854 42		
	des trésoriers sur leurs collègues	491,924 17		
Payements pour le compte de la caisse des invalides de la marine			43,426 34	
——— dépôts et consignations			11,174 92	
Remboursement de dépôts d'argent pour le service des postes			2,520,019 56	
——— divers pour le service des postes			6,779 30	18,273,606 39
Avances pour le service des postes			1 70	
Remboursement de fonds particuliers des trésoriers			59 50	
Mouvements de fonds	Fonds envoyés au caissier central du trésor (Pièces de dépenses)	931,826 20	10,370,189 75	
	——— au recev. général des Bouches-du-Rhône (Envoie de piastres.)	1,093,827 00		
	——— aux trésoriers payeurs de l'Algérie	8,226,536 55		
	——— aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	109,500 00		
	——— aux receveurs des contributions diverses	8,500 00		
			Total des dépenses de l'année	116,429,623 94
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1848	Numéraire — chez les trésoriers payeurs	3,675,028 20	8,296,590 92	29,897,190 92
	Numéraire — chez leurs préposés	4,621,562 72		
	Traites du caissier du trésor et autres effets — chez les trésoriers payeurs	17,764,300 00	21,600,600 00	
	Traites du caissier du trésor et autres effets — chez leurs préposés	3,836,300 00		
			Total général	146,326,814 86

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1847.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICES. Exercice 1846.	Exercice 1847.
		PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.		
Enregistrement, timbre, et domaines.	Enregistrement, greffes, hypothèques.	Enregistrement	"	983,210f 02c
		Greffes	"	65,351 55
		Hypothèques	"	14,027 12
		Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	"	3,349 22
	Timbres.	Débité	"	436,190 10
		Extraordinaire et visa	"	69,145 74
		Passe-ports	"	20,164 00
		Permis de ports d'armes	"	13,935 00
	Amendes de toute nature autres que celles forestières		182f 00c	21,834 22
	Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	1,956 05	27,512 66
		Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	72,924 52	337,445 72
		Rentes foncières	83,808 77	300,268 04
		Prix des récoltes sur les terres des domaines de l'État	"	3,327 00
		Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement	56 50	13,297 10
		Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État	138 00	852,200 80
		Épaves, déshérences et biens vacants	"	5,399 16
		Créances de l'État autres que rente	644 11	5,050 00
		Recouvrements de prix de ventes dus à des indigents atteints par le séquestre	"	550 00
		Recouvrement de frais d'adjudication	224 20	21 20
	Produits des forêts.	Menus produits forestiers	124 25	4,220 83
		Amendes de condamnations pour délits forestiers	4 00	394 75
		Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	24 65	67 00
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances en matières forestière	"	123 60
		Redevances et produits extraordinaires des mines	"	1,891 54
		Abonnem. et insertions au Monit. algérien et au Bulletin officiel des actes du Gouv.	"	1,331 80
	Produits divers.	Prix des travaux effectués par l'imprimerie du Gouvernement pour le compte des divers services publics des communes et des particuliers	"	22 50
		Recouvrement sur frais de justice	3,146 72	22,586 56
		Recouvrem. de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregist' et les dom.	56 35	254 10
		Dommages-intérêts adjugés à l'État	"	80 00
		Frais d'adjudication payé par les adjudicataires	378 50	5,969 34
		Résultat de vérification de régie	117 81	33 44
		Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances, relevées par la cour des comptes.	"	17,968 79
			163,786 43	3,227,223 80
Douanes.	Droits de douanes.	à l'importation	180 41	1,965,047 84
		à l'exportation	"	3,587 38
		Droits de tonnage	"	497,714 82
	Droits de navigation.	—— de permis relatifs aux cargaisons	"	5,655 00
		—— de passe-ports à la sortie des navires étrangers	"	1,391 50
		—— de congé de bateaux français	"	303 00
		Passe-ports des bateaux étrangers	"	5,155 00
	Droits sanitaires et de port.	Sur les bâtiments mis en quarantaine	"	9,461 17
		Mouillage	"	24,956 23
		Patentes des navires à la sortie	"	28,590 45
	Recettes accessoires.	Timbre des expéditions, quittances et commissions d'emplois	"	13,026 90
		Droits de magasinage et de dépôt	"	376 02
		Produit des ventes des marchandises abandonnées en douane	"	11 30
		Recettes accidentelles	"	9 44
	Droits et produits à répartir.	Montant de la vente des objets saisis ou des sommes consignées, etc.	"	6,477 35
		Sommes reçues par suite de condamnations ou de transactions	"	16,723 01
		Plombage et estampillage	"	17,656 49
	Entrepôts réels.	Droit de magasinage	"	12,836 09
	Patentes pour la pêche du corail		1,000 00	123,200 00
	Dixième du produit net de l'octroi municipal		52,586 61	211,021 51
			53,767 02	2,943,200 50

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1846.	Exercice 1847.	Exercice 1848.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Administration centrale. (Personnel.)	55f 97c	"	"
États-majors	195,915 37	1,662,266f 28c	"
Gendarmerie	52,280 90	615,247 99	"
Recrutement	210 00	500 00	"
Justice militaire	31,272 75	187,116 26	"
Solde et entretien des troupes	2,651,417 58	39,273,100 27	2,075,276f 49c
Habillement et campement	152,517 62	493,771 32	"
Lits militaires	19,104 00	112,912 76	"
Transports généraux	22,996 20	541,058 21	"
Remonte générale	29,143 65	1,216,363 67	"
Harnachement	12,056 23	91,410 19	"
Fourrages	363,422 26	11,212,565 92	2,720,128 94
Solde de non-activité	1,901 48	10,091 49	"
Secours	90 00	1,650 00	"
Dépenses temporaires	175 00	262 50	"
Dépôt de la guerre	1,113 63	5,886 32	"
Matériel de l'artillerie	46,729 34	174,470 65	"
—— du génie. (Divisions territoriales de l'intérieur.)	24 00	"	"
—— du génie en Algérie	417,865 46	6,966,259 98	"
Écoles militaires	252,674 41	500 00	"
Gouvernement de l'Algérie	"	1,687,560 91	"
Services militaires indigènes en Algérie	179,758 90	4,958,181 20	"
—— maritimes en Algérie	38,210 70	189,756 59	"
—— civils en Algérie	839,077 07	3,000,598 31	"
Colonisation en Algérie	412,660 76	628,811 53	"
Travaux civils en Algérie	1,601,047 35	5,120,635 83	"
Dépenses accidentelles et secrètes	60,000 00	220,000 00	"
—— des exercices périmés	1,094 35	2,518 82	"
—— des exercices clos	"	87,108 21	"
TOTAL	7,382,814 98	78,460,605 21	5,395,405 43

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1847.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1846.	Exercice 1847.
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.			
Contributions diverses.	Contributions directes. — Contributions des patentes. (Produit brut.)	11,465f 09c	247,270f 90c
	Contributions indirectes. — Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	15,719 00	375,464 60
	Contributions indirectes. — ——— des tabacs	"	34,563 75
	Contributions indirectes. — Produit de la vente des poudres à feu	"	146,214 00
	Contributions arabes. — *Hockor.* — Loyer des terres occupées par les tribus nomades	331,293 76	1,158,043 35
	Contributions arabes. — *Achour.* — Impôt sur les grains	108,596 38	546,229 64
	Contributions arabes. — *Zekkat.* — Impôt sur les bestiaux	564 58	987,517 12
	Contributions arabes. — *Eussa.* — Impôt payé par les tribus du désert	"	54,649 00
	Contributions arabes. — Contributions de l'Aghanat-Gadda	"	4,140 00
	Produits divers. — Droits de vérification des poids et mesures	26 97	9,581 32
	Produits divers. — Timbre des expéditions et quittances	"	12,724 70
	Produits divers. — Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	278 00	2,336 25
	Produits divers. — Produits des ventes de chevaux de soumission et d'investiture	16,295 00	113,210 50
	Produits divers. — Produits des droits de succession payés par les Arabes	"	26,821 97
	Produits divers. — Confiscations opérées au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	5,268 80
	Produits divers. — Produits des prises faites sur l'ennemi	"	69,324 20
	Produits divers. — Contributions extraordinaires de guerre	21,435 00	101,835 93
	Produits divers. — Recettes accidentelles	"	5,602 93
	Produits à répartir. — Montant de la vente des objets saisis	"	640 00
	Produits à répartir. — Sommes reçues par suite de condamnations ou de transactions	20 00	572 60
		505,693 78	3,902,011 65
Postes et paquebots à vapeur.	Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	0 10	463,488 72
	Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	"	14,734 80
	Prix des places dans les paquebots	"	135,651 50
		0 10	613,875 02
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes faites pour le service local et municipal		64,554 90	268,430 43
Produit de vente de denrées et de chevaux pris sur l'ennemi		(A) 0 10	"
PRODUITS DIVERS DU BUDGET.			
Recettes provenant des services ministériels.	Retenue de 2 p. 0/0 exercée sur les dépenses du personnel de la guerre pour l'hôtel des Invalides	14,370 48	148,658 36
	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère de la guerre	(A) 64,554 90	2,753,295 29
	Indemnités pour remplacements de militaires	"	9,913 00
	Remboursement du prix de journées d'hôpitaux	"	258,214 47
	Remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires	"	192,560 26
	Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	"	85,908 87
	Recettes sur divers débets poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	"	16,139 99
		(A) 50,184 42	3,464,690 24
RÉCAPITULATION.			
Produits et revenus de l'Algérie		787,802 13	10,954,741 40
Produits divers du budget		(A) 50,184 42	3,464,690 24
		737,617 71	14,419,431 64
TOTAL GÉNÉRAL des recettes		15,157,049 35	

(A) Ces différentes sommes, qui ni sont, en définitive, que des changements d'imputation, expriment des annulations de recettes sur celles de l'année précédente

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.		MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1846.	Exercice 1847.	Exercice 1848.
MINISTÈRE DE LA MARINE.				
Officiers militaires et civils		9,791f 67c	123,254f 78c	"
Maistrance, gardiennage et surveillance		369 00	4,679 62	"
Solde et habillement des équipages et des troupes		32,669 21	493,889 85	"
Hôpitaux		179 50	623 45	"
Vivres		18,612 32	206,052 62	"
Justice maritime		25 00	225 00	"
Salaires d'ouvriers		2,821 97	38,588 23	"
Approvisionnements généraux de la flotte		5,012 70	41,754 76	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils		714 22	2,131 95	"
Frais généraux d'impressions		492 60	152 25	"
Fournitures de bureau des ports; chauffage et éclairrage		1,125 00	6,838 32	"
Dépenses temporaires		"	222 20	"
Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, etc		108 33	"	"
TOTAL		71,921 52	918,413 03	"
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Dette publique		60,178 00	130,619 70	"
Divers services du ministère.	Frais de trésorerie	3,616 08	496,086 66	"
	Dépenses des exercices clos	"	2,053 30	"
	Dépenses des exercices périmés	92 00	732 00	"
Frais de régie et de perception.	Achats et transports de tabacs	"	255,605 00	"
	Service administratif et de perception des postes. (Personnel.)	259 68	679 42	"
Remboursements et restitutions.	Répartition de produits d'amendes en matière d'impôts indirects	33 30	"	"
	Remboursement sur produits indirects et divers. (Produits divers.)	46,352 74	2,949 46	"
		110,531 80	888,725 54	"
		7,565,268 30	80,267,743 78	5,395,405 43
TOTAL GÉNÉRAL des payements		93,228,417f 51c		

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1847.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1846.	RECETTES FAITES pendant l'année 1847.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1847.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1847.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	5,154f 90c	3,115,071f 97c	3,120,226f 87c	3,116,668f 97c	3,557f 90c
Blidah	1,211 34	201,421 13	202,632 47	201,394 98	1,237 49
Bougie	693 59	20,156 49	20,850 08	20,432 67	417 41
Cherchell	458 22	43,615 60	44,073 82	43,851 46	222 36
Coléah	1,911 89	20,218 84	22,130 73	21,506 90	623 83
Dellys	514 40	9,482 14	9,996 54	9,467 74	528 80
Douera	322 30	20,705 19	21,027 49	21,004 16	23 33
Médéah	452 00	66,611 84	67,063 84	66,621 48	442 36
Milianah	2,105 55	77,972 79	80,078 34	79,846 24	232 10
Orléansville	133 50	21,810 08	21,943 58	21,883 34	60 24
Tenez	279 79	45,052 65	45,332 44	45,154 23	178 21
	13,237 48	3,642,118 72	3,655,356 20	3,647,832 17	7,524 03
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	3,044 96	585,565 95	588,610 91	586,694 39	1,916 52
Arzew	177 21	2,161 94	2,339 15	2,245 00	94 15
Mascara	431 63	98,033 47	98,465 10	98,449 42	15 68
Mers el Kébir	"	282 80	282 80	282 80	"
Mostaganem	653 61	199,252 32	199,905 93	198,867 93	1,038 00
Tlemcen	1,618 26	93,303 93	94,922 19	93,428 85	1,493 34
	"	13,248 10	13,248 10	13,222 00	26 10
	5,925 67	991,848 51	997,774 18	993,190 39	4,583 79
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	97 61	715,610 80	715,708 41	715,708 23	0 18
Bône	3,050 29	237,928 03	240,978 32	239,311 37	1,666 95
Djigelly	89 86	12,734 79	12,824 65	11,417 35	1,407 30
Guelma	94 77	10,104 31	10,199 08	10,180 87	18 21
La Calle	1,398 21	10,384 52	11,782 73	6,025 82	5,756 91
Philippeville	2,099 91	199,455 47	201,555 38	200,194 01	1,361 37
Setif	195 28	25,228 57	25,423 85	25,023 85	400 00
Biskara	3,281 75	23,703 85	26,985 60	26,985 60	"
	"	707 50	707 50	8 00	699 50
	10,307 68	1,235,857 84	1,246,165 52	1,234,855 10	11,310 42
TOTAL GÉNÉRAL	29,470 83	5,869,825 07	5,899,295 90	5,875,877 66	23,418 24
RECEVEURS DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	12,135 22	4,372,505 70	4,384,640 92	4,371,446 34	13,194 58
Bougie	"	48,361 71	48,361 71	48,361 71	"
Cherchell	1,073 77	73,554 00	74,627 77	74,275 20	352 57
Dellys	940 79	23,274 75	24,215 54	22,536 64	1,678 90
Tenez	354 58	164,188 90	164,543 48	164,303 64	239 84
	14,504 36	4,681,885 06	4,696,389 42	4,680,923 53	15,465 89
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	2,288 87	1,318,604 40	1,320,893 27	1,314,690 91	6,202 36
Arzew	6,483 99	46,742 35	53,226 34	51,873 80	1,352 54
Djemma el Gazaouel	75 57	101,701 68	101,777 25	101,583 06	194 19
Mers el Kébir	"	269,020 04	269,020 04	269,020 04	"
Mostaganem	1,400 92	340,845 28	342,246 20	341,293 90	952 30
	10,249 35	2,076,913 75	2,087,163 10	2,078,461 71	8,701 39
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	897 12	559,192 51	560,089 63	557,094 44	2,995 19
Djigelly	1,721 20	125,406 80	127,128 00	118,572 64	8,555 36
La Calle	611 55	36,137 54	36,749 09	35,295 09	1,454 00
Philippeville	6,056 33	690,615 75	696,672 08	696,158 56	513 52
Stora	502 92	26,433 16	26,936 08	26,781 27	154 81
	9,789 12	1,437,785 76	1,447,574 88	1,433,902 00	13,672 88
TOTAL GÉNÉRAL	34,542 83	8,196,584 57	8,231,127 40	8,193,287 24	37,840 16

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1846.	RECETTES FAITES pendant l'année 1847.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1847.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1847.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. Receveurs des contributions intra-muros	1,504f 74c	422,163f 61c	423,668f 35c	423,668f 35c	"
Alger. ——— des contributions banlieue	"	158,624 44	158,624 44	158,624 44	"
Alger. ——— des octrois et marchés	1,798 43	278,621 64	280,420 07	280,420 07	"
Alger. Entreposeur des poudres à feu	"	87,249 83	87,249 83	87,249 83	"
Blidah	1,110 42	147,107 00	148,217 42	147,216 77	1,000f 65c
Bougie	"	9,490 60	9,490 60	9,490 60	"
Cherchell	1,291 81	32,650 91	33,942 72	33,580 89	361 83
Dellys	"	16,117 45	16,117 45	14,921 90	1,195 55
Médéah	1,200 00	325,974 55	327,174 55	325,617 82	1,556 73
Milianah	355 00	180,886 97	181,241 97	180,457 58	784 39
Orléansville	375 29	170,504 67	170,879 96	170,624 05	255 91
Tenez	374 08	74,556 08	74,930 16	74,126 10	804 06
	8,009 77	1,903,947 75	1,911,957 52	1,905,998 40	5,959 12
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	5,404 21	582,352 37	587,756 58	586,028 09	1,728 49
Arzew	321 65	10,281 25	10,602 90	9,594 50	1,008 40
Mascara	"	907,626 21	907,626 21	907,261 33	364 88
Nemours	"	68,831 70	68,831 70	68,810 51	21 19
Mostaganem	547 32	510,666 70	511,214 02	511,214 02	"
Tlemcen	51 77	160,684 23	160,736 00	160,722 89	13 11
Oran. — Entrepôt des poudres à feu	"	43,502 75	43,502 75	43,383 75	119 00
	6,324 95	2,283,945 21	2,290,270 16	2,287,015 09	3,255 07
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	"	1,340,940 07	1,340,940 07	1,340,940 07	"
Bône	"	456,268 91	456,268 91	455,749 24	519 67
Djigelly	1 32	5,450 69	5,452 01	5,325 30	126 71
Guelma	62 19	305,899 01	305,961 20	305,445 67	515 53
La Calle	2,451 42	132,564 37	135,015 79	129,811 50	5,204 29
Philippeville	"	266,504 67	266,504 67	266,504 06	0 61
Sétif	227 33	502,983 97	503,211 30	503,016 33	194 97
Biscara	1,125 95	393,906 93	395,032 88	395,032 88	"
Philippeville. — Entrepôt des poudres à feu	"	20,992 15	20,992 15	20,992 15	"
	3,868 21	3,425,510 77	3,429,378 98	3,422,817 20	6,561 78
TOTAL GÉNÉRAL	18,202 93	7,613,403 73	7,631,606 66	7,615,830 69	15,775 97

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1847.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1846.	RECETTES FAITES pendant l'année 1847.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1847.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1847.
TRÉSORIERS PAYEURS ET LEURS PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	12,316,984f 54c	35,477,598f 99c	47,794,583f 53c	38,308,448f 93c	9,486,134f 60c
Préposés payeurs — à Aumale	"	1,093,078 87	1,093,078 87	805,239 56	287,839 31
à Blidah	673,863 88	6,785,329 92	7,459,193 80	6,755,189 15	704,004 65
à Bougie	254,505 96	747,231 37	1,001,737 33	805,431 00	196,306 33
à Cherchell	350,329 04	1,132,892 93	1,483,221 97	1,188,799 33	294,422 64
à Dellys	163,290 18	424,351 51	587,641 69	501,259 31	86,382 38
à Médéah	566,479 57	2,586,344 44	3,152,824 01	2,674,902 96	477,921 05
à Milianah	550,288 01	2,678,344 25	3,228,632 26	2,790,329 84	438,302 42
à Orléansville	320,517 48	2,334,758 03	2,655,275 51	2,288,669 96	366,605 55
à Tenez	468,826 97	2,316,399 23	2,785,226 20	2,461,994 13	323,232 07
Préposé payeur chargé du service des postes à Alger	7,373 98	683,283 83	690,657 81	690,657 81	"
Idem à Douéra	"	2,008,925 30	2,008,925 30	1,605,429 18	403,496 12
	15,672,459 61	58,268,538 67	73,940,998 28	60,876,351 16	13,064,647 12
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	6,657,380 70	16,239,476 58	22,896,857 28	14,979,405 54	7,917,451 74
Préposés payeurs — à Djema el Gazaouel (Nemours)	144,553 95	1,963,986 01	2,108,539 96	1,880,531 27	228,008 69
à Mascara	564,363 71	5,623,169 56	6,187,533 27	5,570,628 48	616,904 79
à Mostaganem	644,023 57	5,412,521 50	6,056,545 07	5,378,188 15	678,356 92
à Tlemcen	560,759 35	3,945,615 85	4,506,375 20	3,926,409 23	579,965 97
	8,571,081 28	33,184,769 50	41,755,850 78	31,735,162 67	10,020,688 11
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Trésorier payeur à Constantine	4,121,487 14	9,918,929 64	14,040,416 78	10,004,674 92	4,035,741 86
Préposés payeurs — à Bône	949,303 53	6,206,417 66	7,155,721 19	6,264,269 34	891,451 85
à Djigelly	313,145 88	523,389 43	836,535 31	546,061 79	290,473 52
à Philippeville	778,613 78	4,334,199 78	5,112,813 56	4,238,549 99	874,263 57
à Sétif	713,678 39	2,564,664 29	3,278,342 68	2,561,553 35	716,789 33
Préposé payeur chargé du service des postes à Constantine	6,282 02	199,854 26	206,136 28	203,000 72	3,135 56
	6,882,510 74	23,747,455 06	30,629,965 80	23,818,110 11	6,811,855 69
TOTAL GÉNÉRAL	31,126,051 63	115,200,763 23	146,326,814 86	116,429,623 94	29,897,190 92
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	29,470 83	5,869,825 07	5,899,295 90	5,875,877 66	23,418 24
Receveurs des douanes	34,542 83	8,196,584 57	8,231,127 40	8,193,287 24	37,840 16
Receveurs des contributions diverses	18,202 93	7,613,403 73	7,631,606 66	7,615,830 69	15,775 97
Trésoriers payeurs et leurs préposés	31,126,051 63	115,200,763 23	146,326,814 86	116,429,623 94	29,897,190 92
TOTAUX GÉNÉRAUX	31,208,268 22	136,880,576 60	168,088,844 82	138,114,619 53	29,974,225 29

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1847 et 1846, pour le service des Budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1847.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1846.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1847. En plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1847. En moins.
Recettes	Enregistrement et domaines	3,385,805f 75c	3,706,594f 06c	"	320,788f 31c
	Produits des forêts	5,204 48	8,816 28	"	3,611 80
	Douanes	2,996,967 52	3,832,634 20	"	835,666 68
	Contributions diverses	4,407,705 43	4,790,707 21	"	383,001 78
	Produits des postes et des paquebots à vapeur	613,875 02	637,884 28	"	24,009 26
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	332,985 33	344,455 19	"	11,469 86
	Produit de vente de denrées et chevaux pris sur l'ennemi	"	92,925 96	"	92,925 96
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	11,742,543 53	13,414,017 18	"	1,671,473 65
	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	3,414,505 82	4,250,927 79	"	836,421 97
		15,157,049 35	17,664,944 97	"	2,507,895 62
	DIFFÉRENCE en moins à 1847			2,507,895 62	
Dépenses	Ministère de la guerre	91,238,825 62	70,588,044 00	20,650,781 62	"
	Ministère de la marine	990,334 55	943,156 74	47,177 81	"
	Ministère des finances — Dette publique	190,797 70	143,610 01	47,187 69	"
	Ministère des finances — Divers services du ministère	502,580 04	433,997 44	68,582 60	"
	Ministère des finances — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	256,544 10	110,786 06	145,758 04	"
	Ministère des finances — Remboursements sur produits indirects et divers	49,335 50	48,495 29	840 21	"
		93,228,417 51	72,268,089 54	20,960,327 97	"
	DIFFÉRENCE en plus à 1847			20,960,327 97	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICE MUNICIPAL.

Développement des Opérations de l'année 1846, et Situation au 1er janvier 1848.

EXCÉDANT de recette au 1er janvier 1847. (Voir page 595 du compte des finances de l'année 1846.)		4,078,185f 09c

RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1847.

		MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1846.	Exercice 1847.	
Produits des immeubles appartenant aux communes.	Loyers et fermages	62,948f 70c	237,255f 34c	
	Rentes foncières	79,796 73	156,666 17	
	Vente de récolte	"	2,135 00	
Mezouard		"	43,790 50	
Fourrière publique		2,055 53	3,314 52	
Diplômes et livrets d'hôteliers et d'ouvriers		"	4,236 50	
Prix des plaques livrées aux chevriers		201 90	2,150 05	
Prix du traitement des malades admis dans les hospices		"	1,892 00	
Prix de concessions dans les cimetières		90 00	4,496 92	
Droits d'inhumations		600 00	3,162 00	
Produits des concessions d'eau		1,273 10	3,033 20	
Produit des expéditions des actes administratifs et de l'état civil		241 50	2,252 50	
Amendes de condamnations attribuées aux communes		3,190 25	34,351 96	
Produit des saisies		"	72 85	
Remboursements de capitaux exigibles ou de rentes rachetées		"	41,098 05	
Recettes accidentelles		"	208,489 75	
Octroi municipal		0 50	3,066,118 18	
Droits de places dans les halles, foires et marchés		3,166 74	142,766 61	
Droits d'abatage dans les abattoirs publics		1 20	453,123 69	
Droits de stationnement		150 00	2,042 00	
Droits de péage dans les bureaux du poids public		"	12,911 48	
Droits de mesurage des céréales et légumes secs		7,417 32	82,634 83	
Droits de mesurage des huiles		500 00	15,231 42	
Amendes et confiscations pour contraventions aux arrêtés établissant les droits locaux et municipaux. (Produit net.)		"	276 04	
Amendes payées par les Arabes. (Produit brut.)		22,567 32	692,566 14	
Taxe de ville et de police		265 50	4,088 15	
Droits de voirie		422 00	6,809 71	
		184,888 20	5,226,965 56	
TOTAL des recettes effectuées pendant l'année 1847		5,411,853 85		5,411,853 85
TOTAL				9,490,038 94

PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1847.

EXERCICE 1846.

TITRE 1er. *Dépenses sur fonds provincial.*			
Finances et commerce	143,365 08		
Intérieur et colonisation	462,630 36		
Travaux et bâtiments civils	147,800 01		
TITRE 2. *Dépenses sur fonds général.*			
Finances et commerce	1,196 06	976,858f 35c	
Intérieur et colonisation	50 00		
Travaux et bâtiments civils	215,969 02		
TITRE 3. *Dépenses sur fonds et réserve et de prévoyance.*			
Intérieur et colonisation	5,847 82		

EXERCICE 1847.

TITRE 1er. *Dépenses sur fonds provincial.*			
Finances et commerce	509,365 94		
Intérieur et colonisation	1,895,077 50		
Travaux et bâtiments civils	933,875 67		
TITRE 2. *Dépenses sur fonds général.*			
Finances et commerce	"	3,804,606 85	
Intérieur et colonisation	74,908 32		
Travaux et bâtiments civils	4,088 30		
Exercices clos. (Chap. 4.)	45,740 25		
Exercice clos. (Chap. 4 *bis*.)	331,854 77		
TITRE 3. *Dépenses sur fonds de réserve et de prévoyance.*			
Intérieur et colonisation	9,696 10		
TOTAL des payements effectués pendant l'année 1847		4,781,465 20	4,781,465 20
EXCÉDANT de Recette au 1er janvier 1848 compris dans le passif de la situation générale des finances. (Voir page 389.)			4,708,573 74
TOTAL			9,490,038 94

COMPARAISON DES RECETTES ET DES PAYEMENTS POUR LES ANNÉES 1847 ET 1846.

	ANNÉE 1847.	ANNÉE 1846.	DIMINUTION pendant l'année 1847.
RECETTES	5,411,853f 85c	7,055,608f 81c	1,643,754f 96c
PAYEMENTS	4,781,465 20	7,349,555 40	2,568,090 29

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1847.

NOTE

Sur le Compte du service des Monnaies pour l'année 1847.

Les opérations du service des monnaies sont, depuis le 1er janvier 1838, concentrées dans sept ateliers monétaires, en exécution de l'ordonnance royale du 16 novembre 1837. Elles résultent des mouvements en matières et en espèces auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies pendant l'année 1847, ainsi que de la fabrication et de la vente des médailles, qui, à partir de 1832, ont fait partie des attributions de la commission des monnaies.

Ire PARTIE. — Fabrication des monnaies.

Les tableaux relatifs à la fabrication des monnaies ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons remis aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

2° Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, pour lesquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes un bon remboursable à échéance, en espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour frais de fabrication ;

2° Du montant de la retenue opérée sur la valeur réelle des matières reçues (1).

---

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et elle a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Mais une ordonnance royale du 25 février 1835 a réduit le montant de la retenue, à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication, tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir :

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs;

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Note sur le Compte du service des monnaies.

La dépense du compte de la fabrication résulte des délivrances d'espèces et échantillons, et des versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières.

Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les deux premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faib e*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables, et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers payements se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort, lesquelles ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces deux comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux n°s 1 et 2.

Le premier de ces tableaux explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1847, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes en matières et en espèces, dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires, au commencement et à la fin de 1847, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication de l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 84 et 85); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 162 et 164), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1848 (voir page 386).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1846 et 1847.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1846 et 1847, les recettes brutes attribuées au trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en recette ou en dépense que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Tableau des monnaies d'or et d'argent en circulation.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale, et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1847, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis la loi du 7 germinal an XI [28 mars 1803].

Note sur le Compte du service des monnaies.

Tableau des monnaies de cuivre en circulation.

Enfin, le tableau n° 7 fait connaître le montant des fabrications qui ont été opérées en monnaie de cuivre depuis 1719 jusqu'à 1815.

Ces différents états se résument dans leur ensemble comme il suit :

Opérations de l'année 1847.

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres, versées aux changes pendant l'année 1847, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir :

Or.....	Louis fabriqués depuis 1726.....	20,197f 12c	7,553,624f 06c
	Matières à divers titres.....	7,533,426 94	
Argent...	Espèces duodécimales.....	12,362 53	78,990,574 75
	Pièces de 30 sous.....	2,399 00	
	Pièces de 15 sous.....	1,691 38	
	Matières à divers titres.....	78,974,121 84	
	TOTAL.....		86,544,198 81

Les fabrications faites en 1847, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année, ont été, *en valeur nominale* (voir pages 616 et 617) :

Or.....	Pièces de 20 francs.....		7,706,020f 00c	85,991,177f 00c
Argent...	Pièces de 5 francs.....	71,610,030f 00c	78,285,157 00	
	—— de 2 francs.....	1,700,580 00		
	—— de 1 franc.....	2,476,168 00		
	—— de 50 centimes.....	1,744,879 00		
	—— de 25 centimes.....	753,500 00		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle* (voir page 609), à..... { or..... 7,706,654f 11c ; argent..... 78,287,122 19 } 85,993,776 30

Différence en moins à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en fort (voir page 609)..... 2,599 30

Les recettes et les frais qui résultent pour le trésor, des fabrications faites en 1846 et 1847, se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1847, savoir :

		EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essais, bénéfice pour tolérances en faible tant sur le poids que sur le titre et recettes extraordinaires.		485,804f 27c	804,682f 07c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort de poids et de titre.....		473,331 42	807,277 96
Résultat pour le trésor public.....	Bénéfice.....	12,472 85	"
	Perte.....	"	2,595 89

Le bénéfice pour le trésor, résultant des opérations de l'exercice 1846, se compose principalement de l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. Il est à remarquer que ce béné-

Note sur le Compte du service des monnaies.

fice, qui ne figure ici que pour la somme de 12,472 fr. 85 cent., se trouve compris dans celle de 60,949 fr. 77 cent. portée en recette aux produits divers du budget avec le produit des médailles (voir page 84) pour 14,611 fr. 56 cent. La différence qui existe entre cette dernière somme et celle de 12,472 fr. 85 cent. provient de ce que les tolérances en fort, dont la compensation est faite dans le résultat ci-dessus, ont été remboursées à divers directeurs, au moyen d'un crédit spécial ouvert au ministre des finances par la loi du 8 août 1847, lequel est imputable sur l'exercice 1846, et de ce que le montant de ces tolérances a dû être, dès lors, retranché des dépenses de la fabrication des monnaies pour être classé parmi les dépenses du budget dudit exercice.

En ce qui concerne l'exercice 1847, la perte de 2,595 fr. 89 cent. qui s'y rapporte résulte, au contraire, de l'excédant des tolérances en fort sur les tolérances en faible. Toutefois, ce résultat sera aussi susceptible d'être modifié en fin d'exercice, attendu que les tolérances en fort, qui figurent aujourd'hui en dépense au compte des monnaies, à titre de prélèvement sur les recettes brutes, pour une somme de 2,748 fr. 29 cent., devront être remboursées aux directeurs, et seront portées en dépense au budget de l'exercice 1847, sur un crédit qui y sera ouvert pour cet objet.

IIe Partie. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles qui, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, avaient fait partie, jusqu'au 1er janvier 1832, de la dotation de la couronne, sont rentrées, à partir de cette époque, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à partir du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance royale du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances ; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1847, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6), qui fait suite aux tableaux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance royale qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Retrait et démonétisation des pièces de 6 liards et de 10 centimes à la lettre N, et de celles de 15 et de 30 sous.

Les diverses opérations relatives à l'exécution de la loi du 10 juillet 1845, qui a prescrit le retrait et la démonétisation des pièces de 6 liards et de 10 centimes à la lettre N, et de celles de 15 et de 30 sous, sont l'objet d'un compte administratif, publié spécialement, pour faire connaître les effets monétaires et financiers de ladite loi.

Les différents résultats constatés dans ce compte, qui fait suite à celui du service des monnaies (voir page 621), se résument de la manière suivante :

RETRAIT ET DÉMONÉTISATION DES PIÈCES DE 6 LIARDS ET DE 10 CENTIMES À LA LETTRE N.

Valeur de revient au trésor des pièces retirées de la circulation.....	Valeur nominale des pièces de bon aloi.....	5,383,181f 37c		5,404,037f 06c
	Prix d'achat des pièces étrangères et fausses	Pièces étrangères.....	20,185 28	
		—— fausses.....	670 41	
Valeur vénale au prix de vente par le trésor.....	Pièces de bon aloi.....	4,265,724 27		4,288,527 16
	—— étrangères.....	21,373 60		
	—— fausses.....	1,429 29		

Perte résultant de la différence entre la valeur de revient au trésor et la valeur vénale des pièces retirées de la circulation...	1,115,509 90	
A AJOUTER :		
Frais divers payés par le caissier central du trésor. (Voir l'état page 630.).....	168,730 52	
TOTAL.....	1,284,240 42	
A DÉDUIRE :		
Bénéfice sur une vente de billon inférieur provenant d'Alger.	71 64	
Résultat définitif de la perte sur la démonétisation des pièces de 6 liards et de celles de 10 centimes à la lettre N.....	1,284,168 78	1,284,168f 78c

RETRAIT ET DÉMONÉTISATION DES PIÈCES DE 15 ET DE 30 SOUS.

Valeur nominale des pièces de bon aloi retirées de la circulation.....	18,003,938 25	
Valeur des matières provenant de l'affinage de ces pièces....	16,366,461 70	
Perte résultant de la différence entre la valeur nominale des pièces de 15 et de 30 sous et la valeur des matières provenant de l'affinage.....	1,637,476 55	
A REPORTER.....	1,637,476 55	1,284,168 78

Note sur le Compte du service des monnaies.

REPORT		1,637,476f 55c	1,284,168f 78c
A AJOUTER :			
Frais divers payés par le caissier central du trésor. (Voir l'état, page 630.)		367,631 51	
TOTAL		2,005,108 06	
A DÉDUIRE :			
Primes sur les lingots d'or et d'argent provenant de l'affinage des pièces de 15 et 30 sous	55,777f 68c	55,779 19	
Valeur vénale de pièces fausses provenant de l'envoi de Saint-Pierre et Miquelon, et que le trésor avait prises à sa charge	1 51		
Résultat définitif de la perte sur la démonétisation des pièces de 15 et de 30 sous		1,949,328 87	1,949,328 87
TOTAL GÉNÉRAL de la perte provenant de la démonétisation des pièces de 6 liards et de 10 centimes à la lettre N, et de celles de 15 et de 30 sous			3,233,497 65
Le crédit voté par la loi du 10 juillet 1845, s'élevant à			5,250,000 00
La somme restée disponible serait donc de			2,016,502 35

Mais il est à remarquer que la somme de 3,233,497 francs 65 cent. doit être augmentée de celle de 55,850 francs 83 cent., montant des diverses bonifications réalisées par le trésor, telles que bénéfice sur une vente de billon inférieur, primes, etc., et qui ont été portées en recette au budget de l'État. Par suite de cette augmentation, le montant des charges à imputer, pour la démonétisation, sur le crédit de 5,250,000 francs, voté par la loi du 10 juillet 1845, s'élèverait à 3,289,348 francs 48 cent., et la somme restée disponible sur ledit crédit, se trouverait réduite à 1,960,651 francs 52 cent. Cette dernière somme ressort au budget de l'exercice 1847, et l'annulation en sera proposée dans la loi de règlement dudit exercice.

ÉTAT N° 1.

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1847.

ENTRÉES AUX CHANGES.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	fr. c.	fr. c.
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1847	47,295,118	162,905 41	162,905 41
Matières versées aux changes pendant l'année. — Louis fabriqués depuis 1726	5,863,680	20,197 12	7,553,624 06
Matières versées aux changes pendant l'année. — Matières à divers titres	2,187,123,954	7,533,426 94	
	2,240,282,752	7,716,529 47	7,716,529 47
MATIÈRES D'ARGENT.			
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1847	8,199,336,246	1,822.074 69	1,822,074 69
Matières versées aux changes pendant l'année. — Espèces duodécimales	55,631,398	12,362 53	78,990,574 75
Matières versées aux changes pendant l'année. — Pièces de 30 sous	10,795,522	2,399 00	
Matières versées aux changes pendant l'année. — Pièces de 15 sous	7,611,192	1,691 38	
Matières versées aux changes pendant l'année. — Matières à divers titres	355,383,551,889	78,974,121 84	
	363,656,926,247	80,812,649 44	80,812,649 44

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	7,553,624f 06c
Et pour l'argent, à	78,990,574 75
ENSEMBLE	86,544,198 81
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor public des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	804,529 67
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (Voir page 610)	85,739,669 14

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	fr. c.	fr. c.
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 7,706,020 fr. (voir page 616)	2,237,415,713	7,706,654 11	7,706,654 11
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	003	0 01	0 01
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1847	2,867,036	9,875 35	9,875 35
	2,240,282,752	7,716,529 47	7,716,529 47
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 78,285,157 fr. (voir page 617)	352,292,053,490	78,287,122 19	78,287,122 19
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	27,347	6 08	6 08
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1847	11,364,845,410	2,525,521 17	2,525,521 17
	363,656,926,247	80,812,649 44	80,812,649 44

Décompte et application aux exercices 1846 et 1847 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1847.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	7,706,020f 00c	
La valeur réelle de	7,706,654 11	
Résultat, au préjudice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	634 11	634f 11c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	78,285,157 00	
La valeur réelle de	78,287,122 19	
Résultat, au préjudice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	1,965 19	1,965 19
PERTE résultant des tolérances en faible et en fort		2,599 30

Le tableau qui suit présente :

En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1846, pour 225 fr. 24 cent., et à l'exercice 1847, pour » fr. » cent., ensemble	225 24
En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1846, pour 76 fr. 25 cent., et à l'exercice 1847, pour 2,748 fr. 29 cent., ensemble	2,824 54
SOMME PAREILLE	2,599 30

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1847.

RECETTE.

			Exercice 1846.	Exercice 1847.		
Solde au 1er janvier 1847	Numéraire				56,409f 97c	2,041,390f 07c
	Matières	Or		162,905f 41c	1,984,980 10	
		Argent		1,822,074 60		
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication		"	804,529f 67c		
	Bénéfice pour tolérances en faible		225f 24c	"		
	Droit d'essais		"	152 40		
	Recettes extraordinaires		"	"		
			225 24	804,682 07	804,907 31	
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832		"	516,894 61		
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze, reçues de l'ancienne monnaie des médailles		"	"		
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.		"	128 48		
			"	517,023 09	517,023 09	
MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (1)				85,739,669 14	
	Recette en espèces nouvellement fabriquées	Espèces d'or		7,706,654f 11c	85,993,776 30	
		Espèces d'argent		78,287,122 19		
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées				6 09	
	Retenue de 5 cent. par kil. de matières fabriquées, pour frais de coins				20,032 49	
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées, pour frais de viroles brisées				2,093 72	
	Recette pour droit d'affinage				647 51	
	Bonification de 1 fr. 19 cent. allouée par kilogramme aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent				72 66	
	Bonification de 3 fr. 02 cent. allouée par kilogramme aux porteurs de pièces de 30 sous				48 90	
	Bonification de 3 fr. 51 cent. allouée par kilogramme aux porteurs de pièces de 15 sous				40 06	
	Dépôt —	Échantillons adressés par les directeurs à la commission des monnaies pour être déposés dans la caisse à trois clefs		39,436f 50c		
	Caisse à 3 clefs.	Valeur des échantillons reçus de la commission des monnaies pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication		32,699 00	72,135 50	
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication en remplacement d'échantillons envoyés par eux à la commission des monnaies				32,699 00	
Fonds reçus du Trésor en remboursement des tolérances en fort dans la fabrication de l'exercice 1846					2,138 71	
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication					14,352,257 33	
					187,538,447 81	187,538,447 81
TOTAL						189,579,837 88

(1) Déduction faite de 804,529 fr. 67 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir à recette de cette somme à l'exercice 1847, et la note du tableau qui précède, page 608, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 86,544,198 fr. 81 cent.)

DÉPENSE.

			Exercice 1846.	Exercice 1847.		
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication		18,732f 99c	766,602f 74c		
	Perte pour tolérances en fort		76 25	2,748 29		
			18,809 24	769,351 03	788,160f 27c	
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832		"	472,678 88	472,678 88	
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles		"	"		
MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or		7,706,654f 11c	85,993,776 30	
		Espèces d'argent		78,287,122 19		
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées				6 09	
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes				85,114,968 97	
	Payements faits sur la retenue de 5 cent. pour frais de coins				18,164 74	
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées				2,668 08	
	Frais d'affinage				647 51	
	Payements faits pour bonification de 1 fr. 19 cent. par kilogramme d'espèces duodécimales d'argent				68 42	
	Payements faits pour bonification de 3 fr. 02 cent. par kilogramme de pièces de 30 sous				47 03	
	Payements faits pour bonification de 3 fr. 51 cent. par kilogramme de pièces de 15 sous				38 16	
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons				39,436 50	
	Dépôt. —	Fonds remis par la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs		32,699f 00c	65,398 00	
	Caisse à 3 clefs.	Renvois aux directeurs de la fabricat^on de la valeur des échant^ons en remplacement de ceux adressés par eux pour être déposés dans la caisse à 3 clefs.		32,699 00		
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication					14,459,506 30	
Versements dans les caisses du Trésor public	au caissier central du Trésor			57,000 00	60,477 83	
	aux receveurs généraux dans les départements			3,477 83		
					187,016,043 08	187,016,043f 08c
SOLDE au 31 décembre 1847	Numéraire				28,398 28	2,563,794 80
	Matières	Or		9,875 35	2,535,396 52	
		Argent		2,525,521 17		
TOTAL						189,579,837 88

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1846 et 1847.

EXERCICE 1846.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	4,319f 88c	466,731f 67c	471,051f 55c
Droit d'essais	63 00	16 00	79 00
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	"	14,671 74	14,671 74
Recettes extraordinaires	"	1 98	1 98
Total des Recettes brutes	4,382 88	481,421 39	485,804 27
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	4,320 10	466,872 61	471,192 71
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	317 55	1,821 16	2,138 71
Total des Prélèvements	4,637 65	468,693 77	473,331 42
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	4,382 88	481,421 39	485,804 27
Prélèvements sur les recettes brutes	4,637 65	468,693 77	473,331 42
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	"	12,727 62	12,472 85
Perte sur la fabrication des monnaies	254 77	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	502,914f 29c	502,929 56
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	15 27	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	456,591 35	456,591 35
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			46,338 21

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	12,472f 85c (A)
Bénéfice sur la fabrication des médailles	46,338 21
Total	58,811 06

(A) On voit par le tableau ci-dessus que les recettes brutes de l'exercice 1846, applicables à la fabrication des monnaies, se sont élevées à 485,804f 27c
et que les prélèvements sur ces recettes ont été de 473,331f 42c
Mais, si l'on déduit de ces prélèvements le montant des tolérances en fort, qui ont été remboursées à divers directeurs des monnaies, en vertu d'un crédit spécial, et portées en dépense au budget de l'exercice 1846, pour une somme de 2,138 71
Le montant des prélèvements sur les recettes brutes se trouve réduit à ..... 471,192 71 ci 471,192 71
et on obtient dès lors un bénéfice sur la fabrication des monnaies de 14,611 56
Le bénéfice sur la fabrication des médailles étant de 46,338 21
On retrouve la somme qui a été portée aux produits divers (voir page 84) 60,949 77

EXERCICE 1847.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	14,621f 67c	789,908f 00c	804,529f 67c
Droit d'essais	114 00	38 40	152 40
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	"	"	"
Recettes extraordinaires	"	"	"
Total des Recettes brutes	14,735 67	789,946 40	804,682 07
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	14,621 67	789,908 00	804,529 67
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	608 71	2,139 58	2,748 29
Total des Prélèvements	15,230 38	792,047 58	807,277 96
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	14,735 67	789,946 40	804,682 07
Prélèvements sur les recettes brutes	15,230 38	792,047 58	807,277 96
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	"	"	"
Perte sur la fabrication des monnaies	494 71	2,101 18	2,595 89

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	516,894f 61c	517,023f 09c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	128 48	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	472,678 88	472,678 88
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			44,344 21

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des médailles	44,344f 21c
A déduire : Perte sur la fabrication des monnaies	2,595 89
Reste en bénéfice pour le trésor (Voir page 85)	41,748 32

ÉTAT N° 4.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1846 et 1847.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1846. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 612.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	24,995f 54c	24,239f 75c	755f 79c	"
Nord	Lille	66,533 26	65,918 59	614 67	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	40,747 44	42,158 67	"	1,411f 23c
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	344,200 52	331,269 35	12,931 17	"
Seine-Inférieure	Rouen	9,327 51	9,745 06	"	417 55
	TOTAUX	485,804 27	473,331 42	14,301 63	1,828 78
				12,472f 85c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1847. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 613.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	8,611f 71c	9,500f 55c	"	888c 84f
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	85,345 46	69,425 30	15,920c 16f	"
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	710,724 90	690,425 18	20,299 72	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
TOTAUX		804,682 07	769,351 03	36,219 88	888 84
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1848. (Voir page 164)		"	37,926 93	"	37,926 93
		804,682 07	807,277 96	36,219 88	38,815 77
				2,595f 89c	

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le Système décimal, jusqu'au 31 Décembre 1847.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	TOTAL de l'or.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 25 centimes.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1847.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1846. (Voir au compte précédent, page 611.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1847.
Paris	"	7,706,020f	7,706,020f	62,888,210f	1,568,470f	2,401,172f	1,718,444f 50c	750,039f 00c	69,326,335f 50c	77,032,355f 50c	2,408,521,169f 50c	2,485,553,525f 00c
Bordeaux	"	"	"	835,040	13,008	6,787	4,457 50	976 25	860,268 75	860,268 75	145,502,928 75	146,363,197 50
Lille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	967,063,070 25	967,063,070 25
Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	152,765,875 25	152,765,875 25
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,902,913 00	98,902,913 00
Rouen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	459,932,111 75	459,932,111 75
Strasbourg	"	"	"	7,886,780	119,102	68,209	21,977 00	2,484 75	8,098,552 75	8,098,552 75	143,197,287 25	151,295,840 00
MONNAIES SUPPRIMÉES.												
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,660,845 75	98,660,845 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64,356,830 50	64,356,830 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	89,044,069 25	89,044,069 25
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	167,993 00	167,993 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1847	"	7,706,020	7,706,020	71,610,030	1,700,580	2,476,168	1,744,879 00	753,500 00	78,285,157 00	85,991,177 00	4,961,306,176 50	5,047,297,353 50
Montant des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1846 (Voir au compte précédent, pages 610 et 611.)	204,432,360f	965,214,920	1,169,647,280	3,635,173,855	62,945,348	57,847,226	28,811,756 50	6,880,711 00	3,791,658,896 50	4,961,306,176 50		
TOTAL des espèces fabriquées au 31 décembre 1847	204,432,360	972,920,940	1,177,353,300	3,706,783,885	64,645,928	60,323,394	30,556,635 50	7,634,211 00	3,869,944,053 50	5,047,297,353 50		

NOTA. Il a été fabriqué de plus, antérieurement à la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803), des pièces de 5 francs au type d'Hercule, pour une somme de.... 106,237,255f

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.										
De Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	887,830,055 50	1,415,854,495 50
De Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	614,830,109 75	1,004,163,169 75
De Charles X	19,152,960	33,765,960	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	632,511,320 50	685,430,240 50
De Louis-Philippe	31,010,080	176,066,800	207,076,880	1,671,314,780	24,627,106	19,285,139	12,917,338 50	6,628,204 25	1,734,772,567 75	1,941,849,447 75
TOTAUX pareils	204,432,360	972,920,940	1,177,353,300	3,706,783,885	64,645,928	60,323,394	30,556,635 50	7,634,211 00	3,869,944,053 50	5,047,297,353 50

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1847.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.		DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
			k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1847.....		"	" " "	"	" " "	2,023	48 029 "	3,502	"	3,112	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1847.	Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	523	21 077 50	"	" " "	19,288	406 062 40	3,179	"	"	"
	Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	352	12 908 30	1	" 128 70	76,002	1,007 860 70	21,306	"	"	"
		875	33 985 80	1	" 128 70	97,313	1,461 952 10	27,987	"	3,112	"

Médailles sorties du bureau de vente.		DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
			k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1847.	Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	523	21 077 50	"	" " "	19,671	406 482 40	3,103	"	"	"
	Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	352	12 908 30	1	" 128 70	76,002	1,007 860 70	21,161	"	"	"
	Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	"	" " "	"	" " "	1,640	" " "	"	"	"	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1847.....		"	" " "	"	" " "	"	47 609 "	3,723	"	3,112	"
		875	33 985 80	1	" 128 70	97,313	1,461 952 10	27,987	"	3,112	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1847.

			MÉDAILLES ET JETONS. — Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832.	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le trésor public.
				k g c	f c	f c	f c	f c		f c	f c	f c
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832.	Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or.....	523	21 077 50	74,109 28	69,829 75	"	4,279 53	"	"	"	4,279 53
		Platine.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
		Argent.....	19,071	406 482 40	108,008 95	99,549 62	"	8,459 33	"	"	"	8,459 33
		Cuivre et bronze.....	3,103	" " "	7,125 05	2,117 65	"	5,007 40	"	"	"	5,007 40
	Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or.....	352	12 908 30	45,204 85	42,765 18	"	2,439 67	"	"	"	2,439 67
		Platine.....	1	" 128 70	189 96	177 86	"	12 10	"	"	"	12 10
		Argent.....	76,002	1,007 860 70	258,623 22	244,294 67	"	14,328 55	"	"	"	14,328 55
		Cuivre et bronze.....	21,161	" " "	23,633 30	13,944 15	"	9,689 15	"	"	"	9,689 15
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....		Cuivre et bronze.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
Médaillons de sainteté et boutons.		Or.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
		Argent.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
		Cuivre.....	"	" " "	"	"	"	"	117,234	1,284 92	128 48	128 48
		TOTAUX.....			516,894 61	472,678 88		44,215 73	117,234	1,284 92	128 48	44,344 21
						472,678f 88c						

(Voir l'État n° 3, page 613.)

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des fabrications faites en monnaie de cuivre de 1719 à 1815.

MONNAIE DE CUIVRE.

Sous royaux.	Édits de mai 1719 et d'août 1768...	Sou		8,053,064f 00c	10,244,394f 00c
		2 liards		2,191,330 00	
		1 liard			
Sous en métal de cloche.	Loi du 6 août 1791	Sou double			19,232,543 00
		Sou simple			
Sous à la tête de la Liberté. (De 1795 à 1800.)	Loi du 15 août 1795	2 décimes	3,275,428f 80c	4,385,352 60	24,076,619 29
		1 décime	455,490 30		
		5 centimes	654,433 50		
	Loi du 24 octobre 1796. Refrappage des sous fabriqués en vertu de la loi du 15 août 1795, comme faibles de poids	1 décime	1,576,771 60	1,677,105 25	
		5 centimes	100,333 65		
	Loi du 24 octobre 1796	1 décime	4,485,033 70	8,250,695 09	
		5 centimes	2,764,828 80		
		1 centime	1,000,832 59		
	Loi du 17 février 1799	1 décime	5,265,269 80	9,763,466 35	
		5 centimes	4,498,196 55		
Fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus (1814 et 1815).		A la lettre N		54,381 90	175,133 10
		A la lettre L		120,751 20	
		Total des fabrications faites en monnaie de cuivre			53,728,689 39

Sur quoi il convient de déduire :

1° La fabrication du 15 août 1795, dont la loi du 24 octobre 1796 avait ordonné la refonte des 5 centimes et le refrappage des décimes comme étant trop faibles de poids			4,385,352f 60c	14,385,352 60
2° Les dix millions refondus pour faire des canons, savoir.	Sous royaux	5,000,000f	10,000,000 00	
	Sous en métal de cloche	5,000,000		
	Total de la monnaie de cuivre présumée rester en circulation au 1er janvier 1848			39,343,336 79

COMPTE RENDU

des résultats du retrait de la circulation et de la démonétisation de diverses pièces de billon, en exécution de la loi du 10 juillet 1845.

La loi du 10 juillet 1845 a ordonné le retrait de la circulation et la démonétisation des pièces de 6 liards, de celles de 10 centimes à la lettre N et des pièces de 15 sous et de 30 sous. D'après l'article 2 de ladite loi, ces pièces devaient cesser d'avoir cours légal et forcé et ne plus être admises dans les caisses de l'État; savoir: celles de 6 liards et de 10 centimes le 31 décembre 1845, et celles de 15 sous et de 30 sous le 31 août 1846. L'article 3 affecta une somme de 5,250,000 francs au retrait et à la démonétisation de ces différentes pièces; savoir:

2,100,000 fr. aux pièces de 6 liards.....	7,000,000 fr.	par évaluation.
650,000 fr. aux pièces de 10 centimes.....	3,287,000	—
2,500,000 fr. aux pièces de 15 et de 30 sous.....	20,000,000	—
5,250,000 fr.		

Pour l'exécution de cette loi, le ministre prit, le 14 juillet 1845, un arrêté par lequel il était enjoint aux comptables: 1° d'accepter les monnaies de billon, non plus comme appoint, ainsi que par le passé, mais *pour tout ou partie des sommes payées* en acquit des contributions et revenus publics; 2° de comprendre ces mêmes monnaies dans leurs versements, pour être centralisées au trésor; il leur était ainsi interdit de les remettre en circulation.

Un avis plusieurs fois reproduit dans le *Moniteur* et dans les journaux des départements fit connaître aux contribuables ces mêmes dispositions.

D'un autre côté, une circulaire ministérielle du 16 juillet même année informait les receveurs généraux que les seules pièces que les comptables fussent autorisés à refuser étaient les pièces fausses ou évidemment altérées (1); qu'ils devaient dès lors admettre celles dont l'empreinte aurait été effacée par le frai seulement.

Les pièces retirées de la circulation devaient d'ailleurs être transmises pour le compte du trésor, savoir: celles de 15 sous et de 30 sous à la banque de France, et celles de 6 liards et de 10 centimes à la lettre N à la monnaie de Paris.

L'arrêté et l'instruction précités furent en même temps adressés aux préfets, avec invitation de donner à leurs administrés les éclaircissements qui pourraient leur être nécessaires pour prévenir toutes difficultés dans l'opération du retrait des monnaies de billon.

(1) Une seconde circulaire, à la date du 3 août suivant, répondant à une question adressée au ministre par plusieurs d'entre eux, leur fit connaître que conformément à l'arrêté ministériel du 1er juin 1818, qui n'avait pas cessé d'être en vigueur, les comptables devaient cisailler et difformer les pièces fausses qui leur seraient présentées.

Dans la vue de faciliter encore davantage cette opération, et afin de régler en même temps les mesures de comptabilité qui s'y rapportaient, le ministre prit, le 14 août 1845, un arrêté dont voici les principales dispositions :

« ARTICLE 1er. Il sera créé à l'administration des monnaies à Paris un bureau spécial d'échange, chargé de recevoir les pièces présentées par les particuliers et de leur en rembourser la valeur en monnaie courante, après vérification.

« De semblables bureaux, succursales de celui de Paris, seront créés dans les villes de Rouen et de Lille.

« S'il était reconnu nécessaire que de semblables bureaux fussent créés dans d'autres villes où il existe des ateliers monétaires, il y serait pourvu par un arrêté spécial.

« ART. 2. Le bureau d'échange à Paris sera exclusivement chargé de la vérification et de l'admission de toutes les pièces reçues par les receveurs généraux des finances, pour le compte du trésor, aux termes de notre arrêté du 14 juillet dernier.

« ART. 3. Toutes les parties de l'opération du retrait des espèces de billon à démonétiser, effectué conformément aux deux articles ci-dessus, seront centralisées entre les mains du caissier central du trésor.

« ART. 4. Le caissier central du trésor remettra, au fur et à mesure des besoins, au directeur de la fabrication de la monnaie à Paris, les fonds présumés nécessaires pour effectuer le remplacement aux particuliers de la valeur nominale des pièces présentées par eux et admises par le bureau d'échange. Ce dernier en donnera un récépissé comptable, visé par le commissaire du roi et par le contrôleur au change. A la fin de chaque journée il adressera au caissier central du trésor une copie du procès-verbal constatant l'admission des pièces versées par les particuliers et leur dépôt dans la caisse à trois clefs établie à l'administration des monnaies. Le caissier central délivrera au directeur de la fabrication un récépissé comptable de la valeur nominale déterminée par ces procès-verbaux.

« ART. 6. Les opérations des bureaux d'échange créés à Rouen et à Lille auront lieu pour le compte et sous la direction du directeur de la fabrication à Paris. La remise successive des fonds de subvention auxdits bureaux sera faite par les receveurs généraux dans ces deux villes, pour le compte du caissier central à Paris, d'après les indications de la direction du mouvement général des fonds, dans les limites fixées par elle, et sur la justification de l'emploi des fonds précédemment remis. Les receveurs généraux considéreront ces remises de fonds comme des envois faits au caissier central du trésor; ils lui adresseront chaque jour les reçus délivrés par les délégués de la monnaie à Rouen et à Lille, et en échange de ces reçus ils recevront du caissier central les récépissés destinés à les couvrir de cette dépense. Ce dernier en fera recette au crédit des receveurs généraux et dépense au compte d'avances précité. Les reçus des délégués à Rouen et à Lille, du directeur de la fabrication à Paris, seront remis par le caissier central à ce directeur, qui lui délivrera en échange son propre récépissé comptable.

« ART. 7. De leur côté, ces mêmes délégués enverront chaque jour au directeur de la fabrication à Paris, accompagnées d'un procès-verbal d'envoi, les pièces échangées par eux. Après avoir reconnu ces envois, le directeur en fera le dépôt dans la caisse à trois clefs. Une ampliation du procès-verbal dudit dépôt sera remise par lui au caissier central du trésor, pour que celui-ci fasse, dans ses écritures, recette de la même somme au compte d'avances et dépense à celui de la démonétisation.

« Art. 9. A partir du 1er septembre, les receveurs généraux des finances enverront à la monnaie de Paris le billon qu'ils auront reçu de tous les comptables publics, et tenu en réserve. Ils feront ces envois pour le compte du caissier central du trésor. Le bureau d'échange à Paris les vérifiera, fera connaître au caissier central du trésor le résultat de la vérification, et lui communiquera, à cet effet, le procès-verbal qui en aura été dressé. Ce dernier comptable délivrera aux receveurs généraux récépissé de la valeur nominale des pièces admises. Quant aux pièces rebutées, elles resteront à la monnaie de Paris, à la disposition des receveurs généraux, qui, sur l'avis qui leur sera donné, en déduiront la valeur du montant de l'envoi qu'ils auront précédemment constaté à la charge du caissier central.

« Art. 10. Le directeur de la fabrication, à Paris, fera déposer dans la caisse à trois clefs les pièces de billon admises, en adressant au caissier central, comme il est dit ci-dessus, une ampliation du procès-verbal de ce dépôt. Le caissier central, en recevant cette ampliation, fera recette de la valeur nominale desdites pièces au crédit des receveurs généraux, et dépense au compte de la *démonétisation du billon* (*valeur nominale des pièces en dépôt à la monnaie de Paris*).

« Art. 11. Le prix du billon, dont l'adjudication aura eu lieu, sera versé au caissier central du trésor qui en fera recette au crédit du compte de la démonétisation. Le solde débiteur que ce compte présentera après l'inscription de ladite recette, exprimera la différence entre la valeur pour laquelle la billon a été admis et la valeur réelle pour laquelle il aura été adjugé, et, par conséquent, la perte à supporter définitivement par l'État. Cette perte sera imputée sur le crédit de 5,250,000 francs ouvert au ministre des finances par la loi du 10 juillet 1845, et fera, de la part du caissier central, l'objet d'une dernière écriture par laquelle il balancera le compte de la démonétisation et fera dépense de ladite perte aux comptes des budgets des exercices qui auront législativement à la supporter.

« Art. 12. Les frais de toute nature inhérents à la démonétisation du billon, tels que les indemnités spéciales aux receveurs généraux, aux agents monétaires, les frais de transport et autres frais accessoires et les frais d'impression des registres et formules diverses, seront centralisés dans les écritures du caissier central du trésor et imputés sur le crédit ci-dessus de 5,250,000 francs. Cette dépense sera constatée au débit du compte intitulé : *Frais de toute nature relatifs à la démonétisation des monnaies de billon.* Elle sera régularisée par nos ordonnances.

« Art. 13. Les receveurs généraux des finances continueront à envoyer à la banque de France les pièces de 15 et de 30 sous, conformément à notre circulaire précitée du 16 juillet 1845.

« Art. 14. Ces envois, qui ne seront pas portés par la banque de France sur le carnet des fonds qu'elle reçoit en dépôt du caissier central du trésor, auront lieu pour le compte de ce dernier comptable, lequel en fera dépense dans ses écritures à un compte intitulé : *Pièces de 15 et de 30 sous en dépôt à la banque de France.* (*Loi du 10 juillet 1845, et circulaire ministérielle du 16 du même mois.*) »

Pour l'exécution de cet arrêté, en ce qui concerne le billon inférieur (pièces de 6 liards et de 10 centimes à la lettre N), une décision ministérielle du 5 septembre 1845 créa, à la monnaie de Paris, sous la présidence du directeur des essais, une commission spéciale pour la réception et la vérification des pièces, ainsi que pour surveiller et liquider les dépenses que l'opération devait occasionner.

L'administration ayant été informée des difficultés que présentait, dans quelques départements, la vérification des pièces, une nouvelle mesure fut jugée nécessaire et fit l'objet de l'instruction du 10 septembre 1845, qui autorisa les receveurs des finances à recevoir des particuliers et à transmettre, pour leur compte, au comptoir d'échange de Paris, les dépôts de billon inférieur qui seraient faits à leur

caisse et monteraient à 50 francs au moins. Ces dépôts devaient être vérifiés dès leur réception, et le procès-verbal de la vérification communiqué aux déposants par l'intermédiaire du receveur des finances qui était autorisé à tenir compte :

1° De la valeur nominale des pièces françaises de bon aloi admises par le comptoir;

2° De la valeur, au poids, des pièces étrangères, au prix du tarif arrêté par la commission des monnaies, le 28 août 1845 et approuvé le même jour par le Ministre, savoir :

35 fr. 20 cent. le kilogramme pour les pièces de 6 liards,

42 fr. 90 cent. le kilogramme pour les pièces de 10 centimes, à la lettre N.

3° De la valeur au poids, des pièces reconnues fausses (1 franc 60 cent. le kilogramme, prix fixé par la monnaie de Paris).

Telles sont les dispositions principales d'après lesquelles le retrait a été effectué. Cette opération achevée, il était nécessaire de déterminer, avec un rigoureuse exactitude, le titre et la valeur intrinsèque des différentes espèces des monnaies de billon, afin de procéder, sur cette base et de la manière la plus avantageuse pour l'État, à la vente des matières provenant de la démonétisation.

Le bureau des essais à la monnaie de Paris eut, dans ce but, à faire des expériences au moyen d'échantillons pris sur la masse des pièces de chaque espèce retirées de la circulation. Le résultat de ces expériences sur 100 kilogrammes de chacune des espèces de billon inférieur fut constaté par deux rapports sous les dates des 10 septembre et 10 octobre 1846, lesquels établirent ainsi qu'il suit la valeur d'un kilogramme de

Pièces de 6 liards françaises ($\frac{266}{1,000}$ d'argent fin)	46f 95c
Pièces de 10 centimes à la lettre N françaises ($\frac{160}{1,000}$ d'argent fin)	43 53
Pièces de 6 liards étrangères ($\frac{165}{1,000}$ d'argent fin)	37 76
Pièces de 10 centimes à la lettre N étrangères ($\frac{195}{1,000}$ d'argent fin)	44 29
Pièces françaises fausses ($\frac{73}{1,000}$ d'argent fin)	18 03

Un rapport postérieur (du 27 mars 1847) du même bureau des essais constata, d'après le résultat d'une fonte de 102 kilogrammes de pièces de chaque espèce de billon supérieur que le titre et la valeur des pièces de 15 sous et de 30 sous étaient, savoir :

		TITRES.	
Pour les pièces de 15 sous...	Argent fin..	666m200,000, à 220 fr. le kilog.	146f 560m
	Or fin....	1,028,125, à 3,437 fr. 77 cent. *idem.*	3 530
	Cuivre....	332,771,875, à 2 fr. 22 cent. *idem*	» 737
		1,000,000,000	150 827
Ou, déduction faite de 09,637 de crasse par kilogramme			150 730
Pour les pièces de 30 sous..	Argent fin..	664m977,000, à 220 fr. le kilog.	146 29
	Or fin....	» 809,375, à 3,437 fr. 77 cent. *idem.*	2 78
	Cuivre....	334,213,625, à 2 fr. 22 cent. *idem*	» 74
		1,000,000,000	149 81
Ou, déduction faite de 09,302 de crasse par kilogramme			149 76

Il restait à disposer du métal des pièces retirées de la circulation. On avait d'abord pensé à mettre les pièces de 6 liards et celles de 10 centimes en adjudication, et un cahier des charges avait été préparé à cet effet; on supposait alors que ces pièces pourraient être affinées; mais la commission des monnaies fit connaître que ses premières prévisions à cet égard ne paraissaient pas devoir se réaliser; que la valeur de l'or qu'on retirerait du billon inférieur ne compenserait pas les frais d'affinage. En conséquence, elle exprima l'avis qu'il fallait moins songer à vendre cette matière pour être affinée que pour servir d'alliage. Le directeur de la monnaie de Paris n'avait point, en effet, affiné une certaine quantité de pièces de 6 liards et de 10 centimes, qui lui avait déjà été cédée, à la condition qu'il les payerait d'après le prix de vente qui serait ultérieurement fixé pour la totalité de ces pièces; il avait préféré les employer comme alliage à la fabrication des monnaies d'argent, et ce fait confirmait l'opinion qu'il y aurait plutôt perte que profit à extraire de ce métal l'or qu'il contenait et dont la valeur eût certainement été inférieure aux frais d'affinage.

M. Diérickx, directeur de la fabrication à la monnaie de Paris, ayant, dans ces circonstances, témoigné l'intention d'acquérir les anciennes monnaies de billon dont il s'agit, et lui seul pouvant en tirer le meilleur parti possible, en les employant à la fabrication des monnaies d'argent qui venait de prendre une grande extension dans cet établissement (elle dépassait déjà 300,000 francs par jour), le ministre, sur la proposition de la commission des monnaies (Rapport du 2 octobre 1846), crut devoir accepter, le 10 novembre suivant, la soumission qui lui avait été présentée, et par laquelle M. Diérickx s'engageait :

1° A acquérir le billon inférieur démonétisé aux prix indiqués dans le rapport du bureau des essais (voir ci-dessus);

2° A en prendre livraison, par six mille kilogrammes, à la fin de chaque mois, du 30 novembre 1846 au 31 décembre 1847, ou même plus tôt;

3° A verser au trésor la totalité du prix en quatre payements; les trois premiers, d'un million de francs chacun, les 30 juin et 30 septembre 1847 et le 31 mars 1848, et le dernier, pour solde, le 30 juin 1848;

4° A déposer au trésor, pour garantie, au fur et à mesure des livraisons, des inscriptions de rentes françaises 3 et 5 pour o/o, pour une somme au moins égale à la valeur du billon qui lui serait remis;

5° A fabriquer, en pièces divisionnaires, en sus du quarantième ordinaire, et sans prime, sur l'argent fin, mais moyennant l'indemnité fixée par le décret du 16 messidor an XI, les sommes dont l'émission serait jugée nécessaire, jusqu'à concurrence de la valeur du billon qu'il aurait reçu.

Toutes les conditions de cette soumission ont été ponctuellement exécutées.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les pièces de 15 sous et de 30 sous retirées de la circulation avaient été déposées à la banque de France pour le compte du trésor.

La crise des subsistances ayant, à cette époque, fait sortir une partie du numéraire de France, il importait de ne pas laisser sans emploi une valeur d'environ dix-huit millions, qu'on pouvait considérer comme étant à l'état de lingots, par suite de la démonétisation des pièces dont elle se composait. Le ministre dut donc s'empresser de rechercher quel pourrait être le meilleur emploi de ce métal, et des propositions lui ayant été faites par la banque de France, il les accepta, le 16 novembre 1846, après s'être assuré qu'elles étaient conformes aux intérêts du trésor. En voici le résumé :

« La banque de France se charge de faire affiner immédiatement, pour le compte et aux frais du « trésor, les espèces démonétisées.

« Lorsque la séparation des métaux aura été faite, l'or et le cuivre seront remis au trésor, et la « banque conservera les lingots d'argent fin en payant 220 francs les $\frac{1000}{1000}$, plus 3 fr. 50 cent. de « prime par 1,000 francs.

« Il est bien entendu que le triage, le comptage et le pesage des pièces démonétisées continueront à « être effectués, par les employés du trésor, de la même manière que pour les 2,500,000 francs « (16,701^{k} 659^{g}) déjà remis à la monnaie (M. Diérickx) (1).

« M. Poisat prendra livraison des pièces démonétisées, au fur et à mesure du pesage, sur le pied « de 1,200 kilogrammes au moins par jour. Le troisième ou le quatrième jour, à partir de celui « des livraisons, M. Poisat remettra au directeur de la fabrication, pour le compte de la banque, les « lingots d'argent fin provenant de chaque opération d'affinage. L'affinage sera payé à M. Poisat « à raison d'un franc 75 centimes par kilogramme brut de matière.

« M. Poisat rendra, d'après les essais de la monnaie, 1° l'argent fin contenu dans les pièces, moins « les fractions de millième; 2° tout l'or y compris les fractions par dixième de millième; 3° tout le cuivre, « c'est-à-dire l'équivalent en espèces, en calculant le prix du cuivre à 222 francs les cent kilogrammes.

« La *fixation du titre* aura lieu par le laboratoire des essais sur des échantillons prélevés sur toute la « masse des pièces de 15 sous et de 30 sous, au fur et à mesure que le triage et le comptage en seront « faits.

« Tous les dix jours, il y aura règlement de compte entre la banque et le trésor. »

Ce traité a également été exécuté dans toutes ses dispositions.

Les trois tableaux ci-annexés font connaître les résultats de l'opération du retrait et de la démonétisation des différentes pièces de billon. On peut les résumer ainsi :

BILLON INFÉRIEUR.

Les procès-verbaux de la commission spéciale ont constaté l'entrée à la monnaie de Paris, dans une caisse à trois clefs, de 94,117 kilogrammes 526 grammes de pièces ayant une valeur nominale de 5,436,623 fr. 81 cent., savoir :

Pièces françaises de bon aloi	de 6 liards	62,072^{k} 804^{g}	valeur nominale (sans égard au poids)	3,715,656^{f} 37^{c}
	de 10^{c} à la lettre N	31,083 407	*idem*	1,667,525 00
Pièces étrangères	de 6 liards	399 021	*idem*	22,354 65
	de 10^{c} à la lettre N	143 151	*idem*	7,821 20
Pièces fausses	de 6 liards	"	*idem*	"
	de 10^{c} à la lettre N	419 143	*idem*	23,266 59
		94,117 526		5,436,623 81

Les différences entre la valeur nominale des pièces étrangères de 6 liards	22,354^{f} 65^{c};	de 10^{c} 7,821^{f} 20^{c}	et de pièces fausses.	23,266^{f} 59^{c}
et le prix d'achat par le trésor suivant le tarif spécial	14,045 95	6,139 33		670 41
SONT de	8,308 70	1,081 87		22,596 18
ENSEMBLE		32,586 75	À DÉDUIRE	32,586 75
TOTAL réduit				5,404,037 06

(1) M. Diérickx avait antérieurement obtenu du ministre la cession de 16,701 kilogrammes 659 grammes de pièces de 15 sous et de 30 sous dont il s'était obligé à payer la valeur d'après le prix qui serait ultérieurement fixé pour la masse restée en dépôt à la banque.

La même commission spéciale a remis à M. Diérickx en 43 livraisons, du 24 novembre 1846 au 11 septembre 1847, savoir :

2,048k 698g	(au prix de 46f 95c le kilog.)	de pièces françaises de 6 liards.	2,913,186f 36c
31,071 397	..... 43 53	de pièces de 10c à la lettre N..	1,352,537 91
400 001	..... 37 76	de pièces étrangères de 6 liards.	15,104 04
141 557	..... 44 29	de pièces de 10c à la lettre N.	6.269 56
31 551	..... 18 03	de pièces fausses argentifères..	568 87
387 576	..... 2 22	de pièces fausses de cuivre...	860 42
Total en poids. 94,080 780		Total de la valeur vénale.....	4,288,527 16

En comparant le poids des pièces retirées de la circulation, ci..... 94,117k 526g
avec celui des pièces livrées à M. Diérickx, ci..... 94,080 780

On remarque une différence de..... 36 746
provenant, 1° du déchet de 2k,612g sur 513k,806g de matières soumises aux expériences du laboratoire des essais, qui a constaté ce déchet par un procès-verbal du 17 novembre 1847; 2° d'un déficit de 34k,134g sur le poids reconnu à la sortie des pièces de la caisse à trois clefs, dans laquelle elles avaient été renfermées. Ce déficit, que la commission des monnaies (lettre du 30 août 1847) a attribué à l'oxydation des pièces et aux pertes inévitables dans une si vaste opération, a été mis à la charge du trésor par une décision ministérielle du 18 septembre 1847.

La valeur nominale des pièces étant de..... 5,404,037f 06c
et le prix de vente de..... 4,288,527 16

La perte pour le trésor est de..... 1,115,509 90
à laquelle il faut ajouter, pour frais relatifs au retrait du billon inférieur..... 168,730 52

Total..... 1,284,240 42

A déduire le bénéfice, sur les achats faits à Alger, par le trésorier payeur, des pièces de 10c, à la lettre N (pièces achetées comme fausses et reconnues plus tard être de bon aloi)..... 71 64

Reste..... 1,284,168 78

Soit 23,76 p. o/o, proportion de la perte ou différence définitive entre la valeur nominale ou prix d'achat et le prix de vente par l'État.

Les exposés des motifs de la loi du 10 juillet 1845 et les rapports faits aux chambres avaient évalué la valeur nominale du billon inférieur en circulation à 10,286,932 francs et la perte probable à 2,750,00 francs, soit 26,73 p. o/o, évaluation supérieure à la perte réelle, comme on vient de le voir.

Billion supérieur.

La valeur nominale des pièces de 15 et de 30 sous successivement retirées de la circulation et déposées à la banque de France était, y compris un dépôt d'environ 6 millions antérieur à 1845, de 18,003,938 fr. 25 cent., dont le poids total était de..... 109,203^{k} 621^{g}

La valeur des matières affinées était de..... 16,366,461^{f} 70^{c}

A quoi il faut ajouter :

Les primes	sur l'or à 17 francs p. o/oo.....	844^{f} 75^{c}	55,777 68
	sur l'argent à 3^{f} 50^{c} p. o/oo.....	54,932 93	

Et le prix de vente des pièces fausses provenant de l'envoi de Saint-Pierre et Miquelon..... 1 51

TOTAL de la valeur encaissée par l'État..... 16,422,240 89

A DÉDUIRE :

Les frais d'affinage.....	190,897^{f} 11^{c}	367,631 51
Les autres frais de l'opération.....	176,734 40	

TOTAL du produit net..... 16,054,609 38

La valeur nominale étant de..... 18,003,938 25

Il en résulte une différence, ou perte, pour le trésor de.....(1) 1,949,328 87
soit 10,83 p. o/o de la valeur nominale des pièces démonétisées (l'exposé des motifs de la loi de démonétisation, en ouvrant un crédit de 2,500,000 francs avait évalué cette perte à 12,50 p. o/o.)

A reporter la perte sur le billon inférieur..... 1,284,168 78

TOTAL de la perte..... 3,233,497 65

supportée par le budget pour le retrait de
5,404,037^{f} 06^{c} de billon inférieur (23 76, p. o/o de perte);
et de.... 18,003,938 25 de billon supérieur (10 83, p. o/o de perte);

Ensemble 23,407,975 31, soit, 13, 81 p. o/o de cette valeur, pour perte sur l'ensemble du billon, au lieu de 17 33, proportion de la perte prévue dans l'exposé des motifs.

Il y a lieu de remarquer que, dans la somme des frais imputés sur le crédit spécial ouvert par la loi du 10 juillet 1845, se trouve comprise celle de 126,067 fr. 52 cent. afférente à la fabrication et au transport dans les départements des pièces divisionnaires d'argent, dont l'émission en sus du quarantième ordinaire a paru nécessaire pour remplacer, dans la circulation les 23,407,975 fr. 31 cent.

(1) Voir le tableau de développement ci-après n° 1.

en monnaies de billon qui en avaient été retirées. Le montant de cette fabrication est de 12,559,223 fr. 16 cent.; savoir :

268,194f 00c	provenant des pièces de 15 sous et de 30 sous, livrées pour une valeur nominale de 300,000 francs en mai 1845, au laboratoire des essais;
3,000,000 00	provenant de fabrication extraordinaire de la Monnaie de Paris;
5,002,502 00	provenant de la Monnaie de Rouen;
4,288,527 16	provenant de la fabrication à Paris d'une somme égale au prix de vente du billon inférieur cédé à M. Diérickx.
Total égal. 12,559,223 16	

En résumé, le retrait de la monnaie de billon a été effectué, conformément aux prescriptions de la loi du 10 juillet 1845, au prix total de..... 23,407,975f 31c
montant de la valeur nominale des pièces françaises de bon aloi et de la valeur vénale (achats aux prix du tarif) des pièces fausses et étrangères.

L'État a retiré de cette monnaie une valeur de..... 20,174,477 66

La perte se réduit donc à..... 3,233,497 65

c'est-à-dire à moins de 14 p. o/o de la valeur des espèces démonétisées.

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Différence proprement dite entre la valeur nominale et d'achat, et la valeur vénale des matières.....	2,752,986f 45c	
Frais de toute nature occasionnés par l'opération.....	536,362 03	
ENSEMBLE.....	3,289,348 48	
A déduire pour bonifications réalisées par le trésor.....	55,850 83	
RESTE.....	3,233,497 65	

La somme ci-dessus de 3,289,348 fr. 48 cent., montant brut des charges imposées au budget de l'État par la démonétisation, a été répartie entre les exercices 1845, 1846 et 1847, pendant lesquels les dépenses ont successivement eu lieu; savoir :

Exercice 1845.....	219,972f 72c	3,289,348 48
——— 1846.....	1,922,514 88	
——— 1847.....	1,146,860 88	
Le crédit voté par la loi du 10 juillet 1845 s'élevant à.....		5,250,000 00
IL RESTE disponible une somme de.....		1,960,651 52

Ce reliquat ressort au budget de l'exercice 1847, où les portions non employées des crédits ouverts par la loi précitée, sur les deux premiers exercices, ont été définitivement reportées; l'annulation en sera proposée dans la loi de règlement dudit exercice 1847.

Les tableaux placés à la suite du présent exposé sont terminés par un résumé des opérations constatées dans les écritures générales de l'administration des finances, pendant les années 1845, 1846 et 1847, pour l'exécution de la loi du 10 juillet 1845. (Voir, page 636.)

ÉTAT N° 1.

Résumé de l'opération du retrait des pièces démonétisées en vertu de la loi du 10 juillet 1845.

	BILLON INFÉRIEUR. PIÈCES de 6 liards.	BILLON INFÉRIEUR. PIÈCES de 10 cent.	BILLON INFÉRIEUR. TOTAL.	BILLON SUPÉRIEUR. PIÈCES de 15 sous.	BILLON SUPÉRIEUR. PIÈCES de 30 sous.	BILLON SUPÉRIEUR. TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL.
	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.
Poids des pièces retirées de la circulation. Pièces de bon aloi	62,072 804	31,083 407	93,156 211	27,662 718	81,540 903	109,203 621	202,359 832
—— étrangères	399 021	143 151	(A) 542 172	"	"	"	542 172
—— fausses	"	419 143	(A) 419 143	"	"	"	419 143
TOTAL	62,471 825	31,645 701	(B) 94,117 526	27,662 718	81,540 903	109,203 621	203,321 147
A DÉDUIRE : Montant des déchets et déficit constatés lors des livraisons faites à M. Diérickx (Voir ci-contre) (B)	23 126	13 620	(B) 36 746	"	"	"	36 746
	62,448 699	31,632 081	94,080 780	27,662 718	81,540 903	109,203 621 (C)	203,284 401
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Valeur nominale des pièces de bon aloi	3,715,656 37	1,667,525 00	5,383,181 37	4,728,440 25	13,275,498 00	18,003,938 25	23,387,119 62
Prix d'achat des pièces étrangères et fausses, d'après le tarif arrêté par la commission des monnaies le 28 août 1845, approuvé le même jour par le ministre et porté à la connaissance des receveurs généraux par l'instruction du 10 septembre 1845. Pièces étrangères de 6 liards à 35f 20c le kilog. de 10 cent. à 42 90 *idem*	14,045 95	6,139 33	20,185 28	"	"	"	20,185 28
Pièces fausses à 1f 60c le kil.	"	670 41	670 41	"	"	"	670 41
TOTAL de la valeur de revient au trésor des pièces retirées de la circulation	3,729,702 32	1,674,334 74	5,404,037 06	4,728,440 25	13,275,498 00	18,003,938 25	23,407,975 31
Valeur vénale au prix de vente par le trésor. Pièces de 6 liards et de 10 cent. Françaises de 6 liards à 46f 95c le kilog. de 10 cent. à 43 53 *idem*	2,913,186 36	1,352,537 91	4,265,724 27	"	"	"	4,265,724 27
Étrangères (D) de 6 liards à 37 76 *idem* de 10 cent. à 44 29 *idem*	15,104 04	6,269 56	21,373 60	"	"	"	21,373 60
Fausses argentifères à 18 03 *idem* de cuivre à 2 22 *idem*	"	1,429 29	(D) 1,429 29	"	"	"	1,429 29
(E) Pièces de 15 et de 30 sous. Soumission du 2 novembre 1846, acceptée le 10 novembre 1847	"	"	"	4,169,344 18	12,197,117 52	16,366,461 70	16,366,461 70 (E)
TOTAL de la valeur vénale au prix de vente par le trésor	2,928,290 40	1,360,236 76	4,288,527 16	4,169,344 18	12,197,117 52	16,366,461 70	20,654,988 86 (F)
REPORT du total de la valeur de revient au trésor des pièces retirées de la circulation	3,729,702 32	1,674,334 74	5,404,037 06	4,728,440 25	13,275,498 00	18,003,938 25	23,407,975 31
Perte résultant de la différence entre la valeur de revient et la valeur vénale des pièces retirées de la circulation	801,411 92	314,097 98	1,115,509 90	559,096 07	1,078,380 48	1,637,476 55	2,752,986 45
Frais divers payés par la caisse centrale			168,730 52 (G)			367,631 51 (H)	536,362 03
TOTAL			1,284,240 42			2,005,108 06	3,289,348 48
A DÉDUIRE : Bénéfice sur la vente de billon inférieur provenant d'Alger			71 64			"	55,850 83
Prime payée sur l'argent fin. (Billon supérieur.) 54,932f 93c							
—— payée sur l'or fin. (*Idem*) 844 75							
Valeur vénale des pièces fausses provenant de l'envoi de Saint-Pierre et Miquelon, et que le trésor avait prises à sa charge. (Décision du 9 août 1845) 1 51			"			55,779 19	
Résultat définitif de la perte provenant pour le trésor de la démonétisation des pièces de billon inférieur et supérieur			1,284,168 78			1,949,328 87	3,233,497 65
MONTANT du crédit voté par la loi du 10 juillet 1845							5,250,000 00
SOMME restant disponible au 15 janvier 1848							2,016,502 35

OBSERVATIONS.	Pour mémoire. — PRÉVISIONS DE 1845. BILLON INFÉRIEUR. PIÈCES de 6 liards.	BILLON INFÉRIEUR. PIÈCES de 10 centimes.	BILLON INFÉRIEUR. TOTAL.	BILLON SUPÉRIEUR. Pièces de 15 et de 30 sous.	TOTAL GÉNÉRAL.
	fr. c.	. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Valeur nominale présumée en circulation	7,000,000 00	3,286,932 00	10,286,932 00	20,000,000 00	30,286,932 00
(Rapport de M. Poisat à la Chambre des Députés, séance du 6 mai 1845; Rapport de M. Gay-Lussac à la Chambre des Pairs, séance du 3 juin 1845; Exposé des motifs présenté par le ministre à la Chambre des Députés, séance du 24 mars 1845.)					
	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.
Poids. (Rapport de M. Poisat.)	115,960 000	61,991 574	177,951 574	124,342 600	302,294 174
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Perte présumée. (Exposé des motifs à la Chambre des Députés, le 24 mars 1845, et à la Chambre des Pairs le 10 mai 1845.)	2,100,000 000	650,000 00	2,750,000 00	2,500,000 00	5,250,000 000

(A) Il ne s'agit ici que des pièces étrangères et fausses provenant des envois des receveurs généraux et autres comptables du trésor, et des dépôts faits pour le compte des particuliers. Les pièces cisaillées ou refusées par les comptoirs étaient rendues aux porteurs, ou versées par eux au change comme lingot.

(B) Lors des livraisons faites à M. Diérickx, les poids ci-contre n'ont pu être représentés. Il a été justifié d'un déchet de 2 kil. 612 gr. par le laboratoire des essais. (Procès-verbal du 17 novembre 1847, joint à la lettre de M. le président de la commission des monnaies du 22 du même mois.)

Ce déchet porte, savoir : sur les pièces françaises... de 6 liards pour..... 1k 164g; de 10 cent..... 1 185 — sur les pièces étrangères... de 6 liards..... 0 182; de 10 cent..... 0 057 — sur les pièces fausses..... 0 024 — 2k 612g

Et de plus, la décision ministérielle du 18 septembre 1847 a mis à la charge du trésor un déficit inexpliqué de 34k 134g arrêté de la manière suivante :

En moins.. Pièces françaises de bon aloi..... 6 liards..... 22k 942g; 10 cent..... 10 825 — 35k 302g
Pièces étrangères de 10 cent..... 1 537
En plus... Pièces étrangères de 6 liards..... 1 162 — 1 170
Pièces fausses..... 0 008
DÉFICIT..... 34 134

RÉSUMÉ.
Pièces de 6 liards..... Déchet..... 1k 346g; Déficit..... 21 780 — 23k 126g
Pièces de 10 centimes..... Déchet..... 1 266; Déficit..... 12 354 — 13 620
TOTAL des quantités en moins..... 36 746

(C) Les pièces de billon supérieur rejetées par la Banque ont été versées au change pour le compte des comptables expéditeurs qui en ont supporté la perte. Le trésor n'a pas eu à en tenir compte.

(D) La distinction entre les pièces fausses contenant argent et les pièces fausses de cuivre a été admise par la décision du 19 août 1847, qui a modifié le tarif du traité qui établissait qu'une seule catégorie de pièces fausses à 18 fr. 03 cent. le kil.

(E) Résultat du traité avec la Banque pour l'affinage du billon supérieur (décision du 16 novembre 1846), et de la refonte faite en 1845 à titre d'essai de 300,000 fr. de pièces de 15 et de 30 sous.
Conditions avec la Banque, applicables à la livraison de 16,701 kil. 659 gr. faite à M. Diérickx.
Valeur de l'argent fin..... 220f 000 le kil. .....plus..... 3f 50c par 1/000 de prime.
Valeur de l'or fin..... 3,437 777 *idem*. plus (pour M. Diérickx seulement) 17c *idem*.
Valeur du cuivre..... 2 220 *idem*.

(F) Y compris la valeur des résidus provenant des essais faits par la commission des monnaies, d'un poids de 856 grammes et d'une valeur vénale de 125 fr. 23 cent. répartie par moitié sur les pièces de 15 et de 30 sous.

(G) Dépenses de personnel et de matériel; indemnités diverses pour frais de manutention ou perte sur les envois.

(H) Y compris les dépenses suivantes, savoir : 100,624 fr. 32 cent. pour frais d'affinage de pièces livrées à la Banque et à M. Diérickx; — 230 fr 80 cent. pour frais de fonte et de coulage ou grenailles des 300,000 fr. fondus en 1845; — 41 fr. 99 cent. pour perte résultant des essais faits au laboratoire de la monnaie en 1846; — 113,064 fr. 17c pour frais de fabrication des pièces divisionnaires contre valeur du billon inférieur; savoir :

Exercice 1845..... 59,575f 58c
—— 1846..... 28,239 90
—— 1847..... 25,108 45
Décisions diverses.
—— 1847..... 140 24 Décision du 24 décembre 1847.

— Indemnités aux trésoriers payeurs pour perte sur leurs envois 404 fr. 61 cent., etc.

Développement des opérations d'affinage du billon supérieur. (Exécution du traité du 16 décembre 1846.)

	VALEUR NOMINALE.	POIDS.	VALEUR RÉSULTANT DES PRIX DU TRAITÉ APPLIQUÉS AUX PRODUITS DE L'AFFINAGE. ARGENT FIN à 220 fr. le kilogramme.	OR FIN à 3,437 fr. 77 cent. le kilogramme.	CUIVRE à 2 fr. 22 cent. le kilogramme.	PRIMES. Argent. 3f 50c par 1,000. Or.... 17f par 1,000.	TOTAL.	FRAIS D'AFFINAGE et autres à déduire à 1 fr. 75 c. le kilogramme.	RESTE.	PERTE pour LE TRÉSOR.
	fr. c.	kil. gr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Livraisons à la banque	14,933,419 50	90,658. 244	13,252,925 55	264,283 35	67,124 71	46,385 29	13,630,718 90	158,651 90	13,472,067 00	1,461,352 50
Livraisons à M. Diérickx	2,767,533 00	16,701. 659	2,442,183 25	49,691 13	12,359 65	9,392 39	2,513,626 42	29,227 90	2,484,398 52	283,134 48
TOTAUX	17,700,952 50	107,359. 903	15,695,108 80	313,974 48	79,484 36	55,777 68	16,144,345 32	187,879 80	15,956,465 52	1,744,486 98
Résidus des essais	142 50	" 856	125 23	"	"	"	125 23	41 99	83 24	59 26
TOTAUX	17,701,095 00	107,360. 759	15,695,234 03	313,974 48	79,484 36	55,777 68	16,144,470 55	187,921 79	15,956,548 76	1,744,546 24
Pièces fondues à titre d'essai en 1845	300,000 00	1,829. 680	268,194 13	5,747 58	1,217 08	"	275,158 79	2,975 32	272,183 47	27,816 53
TOTAUX	18,001,095 00	109,190. 439	15,963,428 16	319,722 06	80,701 44	55,777 68	16,419,629 34	190,897 11	16,228,732 23	1,772,362 77
Pièces de 15 sous d'Italie	2,843 25	13. 182	2,610 04	"	"	"	2,610 04	"	2,610 04	233 21
TOTAUX	18,003,938 25	109,203. 621	15,966,038 20	319,722 06	80,701 44	55,777 68	16,422,239 38	190,897 11	16,231,342 27	1,772,595 98
Dépenses diverses payées par la caisse centrale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	176,734 40
TOTAL										1,949,330 38
A déduire la valeur vénale des pièces fausses comprises dans l'envoi de Saint-Pierre et Miquelon										1 51
PERTE pour le trésor										1,949,328 87

ÉTAT N° 3.

Développement par exercice des dépenses relatives au retrait et à la démonétisation du billon, sur le crédit de 5,250,000 francs ouvert par la loi du 10 juillet 1845.

	DÉPENSES PAR EXERCICE.									RÉCAPITULATION.			
	EXERCICE 1845.			EXERCICE 1846.			EXERCICE 1847.						
	6 liards et 10 centimes.	15 sous et 30 sous.	TOTAL.	6 liards et 10 centimes.	15 sous et 30 sous.	TOTAL.	6 liards et 10 centimes.	15 sous et 30 sous.	TOTAL.	6 liards et 10 centimes.	15 sous et 30 sous.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL.
PERSONNEL.													
Indemnités mensuelles aux employés	35,465f 60c	"	35,465f 60c	5,857f 50c	"	5,857f 50c	"	"	"	41,323f 10c	"	41,323f 10c	
Salaires des ouvriers civils	23,037 50	"	23,037 50	1,740 75	2,868f 00c	4,608 75	450f 00c	1,484f 00c	1,934f 00c	25,228 25	4,352f 00c	29,580 25	77,776f 10c
Allocations aux militaires	6,772 75	"	6,772 75	100 00	"	100 00	"	"	"	6,872 75	"	6,872 75	
MATÉRIEL.													
Achat, entretien et réparation du mobilier, et travaux divers	8,108 24	"	8,108 24	"	370 00	370 00	271 85	"	271 85	8,380 09	370 00	8,750 09	
Chauffage et éclairage	820 90	"	820 90	198 10	46 30	244 40	"	36 00	36 00	1,019 00	82 30	1,101 30	
Impressions	3,643 22	"	3,643 22	22 44	621 85	644 29	"	"	"	3,665 66	621 85	4,287 51	
Fournitures de bureaux	1,015 58	"	1,015 58	5 00	"	5 00	"	"	"	1,020 58	"	1,020 58	18,977 52
Achat d'ustensiles	1,684 15	"	1,684 15	441 00	"	441 00	76 75	"	76 75	2,201 90	"	2,201 90	
Menues dépenses	1,109 67	"	1,109 67	83 15	"	83 15	95 45	"	95 45	1,288 27	"	1,288 27	
Honoraires d'architectes	327 87	"	327 87	"	"	"	"	"	"	327 87	"	327 87	
FRAIS DE SERVICE.													
Frais de transport et de factage à Paris	11,555 00	19,858 10	31,413 10	87 30	14,115 00	14,202 30	"	"	"	11,642 30	33,973 10	45,615 40	
Frais d'emballage et de factage dans les départements	"	2,021 49	2,021 49	4,261 90	1,029 30	5,291 20	"	"	"	4,261 90	3,050 79	7,312 69	
Indemnités aux receveurs généraux et divers, pour frais de manutention	8,550 00	"	8,550 00	31,761 55	4,170 00	35,931 55	1,900 00	404 61	2,304 61	42,211 55	4,574 61	46,786 16	
Frais de barils et d'emballage de pièces divisionnaires expédiées en remplacement de billon démonétisé	"	"	"	"	915 00	915 00	"	"	"	"	915 00	915 00	131,040 99
Frais de transport et de factage de pièces divisionnaires expédiées en remplacement du billon démonétisé	"	"	"	"	11,676 65	11,676 65	"	1,326 70	1,326 70	"	13,003 35	13,003 35	
Passes de sacs	2,241 00	"	2,241 00	167 55	2,660 40	2,827 95	"	"	"	2,408 55	2,660 40	5,068 95	
Indemnités aux receveurs généraux et autres comptables pour pertes sur leurs envois	5,246 72	"	5,246 72	7,025 89	9 90	7,035 79	"	56 93	56 93	12,272 61	66 83	12,339 44	
DÉPENSES DIVERSES.													
Frais remboursés à M. Diérickx pour la fabrication extraordinaire des pièces divisionnaires en remplacement du billon démonétisé	"	59,575 58	59,575 58	"	28,239 90	28,239 90	"	25,248 69	25,248 69	"	113,064 17	113,064 17	117,670 31
Dépenses accidentelles et imprévues	1,122 82	"	1,122 82	3,483 32	"	3,483 32	"	"	"	4,606 14	"	4,606 14	
										168,730 52	176,734 40		
PERTES SUR LA DÉMONÉTISATION.													
Différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des pièces démonétisées	"	24,841 21	24,841 21	"	1,612,635 34	1,612,635 34	1,115,509 90	"	1,115,509 90	1,115,509 90	1,637,476 55	2,752,986 45	
Frais d'affinage remboursés à divers	"	2,744 52	2,744 52	"	187,879 80	187,879 80	"	"	"	"	190,624 32	190,624 32	2,943,883 56
Frais divers	"	230 80	230 80	"	41 99	41 99	"	"	"	"	272 79	272 79	
TOTAUX	110,701 02	109,271 70	219,972 72	55,235 45	1,867,279 43	1,922,514 88	1,118,303 95	28,556 93	1,146,860 88	1,284,240 42	2,005,108 06		3,289,348 48
A déduire une somme de 55,850 fr. 83 cent., montant des recettes de différentes natures effectuées en atténuation de ces dépenses (voir le tableau n° 1), ci													55,850 83
Reste en dépense définitive													3,233,497 65

Tableau des opérations constatées dans les écritures générales de l'administration des finances pour la démonétisation des espèces retirées de la circulation par la loi du 10 juillet 1845.

PIÈCES DE 6 LIARDS ET DE 10 CENTIMES A LA LETTRE N.

Valeur des pièces reçues par le caissier central du trésor public.	Valeur nominale des pièces de bon aloi.	Pièces de 6 liards	3,715,656f 37c	5,383,181f 37c	5,404,108f 70c
		Pièces de 10 centimes	1,667,525 00		
	Valeur au poids des pièces étrangères et fausses.	Pièces étrangères. de 6 liards	14,045f 98c	20,855 69	
		de 10 centimes	6.139 30		
		Pièces fausses de 6 liards et de 10 centimes	670 41		
Transport aux produits divers du budget de 1847 de la recette de 71 fr. 64 cent., qui a été reconnue ne devoir pas appartenir au compte de la démonétisation du billon. (Voir ci-après.)				71 64	
Versements en espèces faits à la caisse centrale du trésor, par le directeur de la monnaie de Paris, de la valeur au poids des pièces de 6 liards et de 10 centimes, qui lui ont été livrées				4,288,527 16	5,404,108 70
Recette par le caissier central du trésor, du bénéfice réalisé sur l'achat au poids de pièces de billon, fausses et étrangères, envoyées par le trésorier payeur d'Alger				71 64	
Recette, par imputation en dépense au budget, de la différence entre la valeur nominale ou au poids, des pièces admises par le trésor, et la valeur pour laquelle elles ont été livrées au directeur de la monnaie de Paris				1,115,509 90	
BALANCE					"

PIÈCES DE 15 ET DE 30 SOUS.

Valeur nominale des pièces de 15 et de 30 sous qui ont été reçues par le caissier central du trésor	17,736,000 00	17,758,014 14
Remboursement au directeur de la monnaie de Paris, de la différence entre la valeur réelle et celle qui avait été fixée provisoirement, des pièces livrées pour essais	9,629 64	
Transport aux produits divers du budget de 1847, de primes sur argent fin provenant de l'affinage, qui ont été reconnues ne pas devoir être comprises parmi les opérations de la démonétisation. (Voir ci-après.)	12,384 50	
Versements en espèces, faits à la caisse centrale du trésor par le directeur de la monnaie de Paris, en payement de la valeur au poids des pièces de 15 et de 30 sous, qui lui ont été remises	2,513,863 67	17,758,014 14
Versements en espèces, faits à la caisse centrale du trésor par la banque de France, sur le produit des pièces de 15 et de 30 sous, qui lui ont été remises pour être affinées	13,584,416 85	
Versements en espèces, faits à la caisse centrale du trésor par la banque de France, pour prime sur l'argent fin provenant de l'affinage de pièces de 15 et de 30 sous	12,384 50	
Recette de la valeur de pièces décimales ayant cours, comprises dans les sacs de pièces à démonétiser	32,061 75	
Recette de la valeur au change, des pièces de 15 et de 30 sous d'Italie trouvées dans les mêmes sacs	2,610 04	
Recette, par imputation en dépense au budget, de la différence entre la valeur nominale des pièces démonétisées et la valeur réelle obtenue de l'affinage	1,612,677 33	
BALANCE		"

Résumé indiquant le mouvement, par année, des opérations constatées aux comptes de la démonétisation des espèces retirées de la circulation. (Loi du 10 juillet 1845.)

	RECETTES CONSTATÉES PENDANT LES ANNÉES				DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT LES ANNÉES			
	1845.	1846.	1847.	TOTAL.	1845.	1846.	1847.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pièces de billon	21,000 00	542,951 64	4,840,157 06	5,404,108 70	5,107,726 26	296,310 80	71 64	5,404,108 70
Pièces de 15 et de 30 sous	"	8,688,409 21	9,069,604 93	17,758,014 14	13,400,000 00	4,336,000 00	22,014 14	17,758,014 14
TOTAL	21,000 00	9,231,360 85	13,909,761 99	23,162,122 84	18,507,726 26	4,632,310 80	22,085 78	23,162,122 84

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1847.

NOTE

Sur le compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1847.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes sur l'État.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Le ministre des finances a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir pages 350 à 364 du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes publiés jusqu'à cette dernière année ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est conformément à cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831 jusques et y compris l'année 1836. (Voir pages 488 à 494 du compte général des finances pour l'année 1836.)

Mais les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire, ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État; la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la caisse des dépôts et consignations à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature

« auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

Le compte de l'ancien domaine extraordinaire, pour la présente année, est rendu conformément à ces nouvelles prescriptions; il fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1846, les recettes obtenues pendant l'année 1847, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° La situation, au 1er janvier 1848, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844, dans la caisse centrale du trésor public;

4° Enfin la situation actuelle des immeubles faisant partie de la dotation de l'ancien domaine extraordinaire qui étaient restés à aliéner au 1er janvier 1847.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1847 montaient à 208,799 fr. 41 cent.; elles se sont accrues en 1847 de 8,100 fr.; il en a été recouvré pour 265 fr. 56 cent. Au 1er janvier 1848, ces créances présentaient encore un actif de 216,633 fr. 85 cent.

2° Les recettes faites en 1847 proviennent des causes ci-après :

Réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1847, ou qui ont été constatées pendant ladite année	265f 56c
Intérêts de créances et de prix de vente	84 11
TOTAL de la recette	349 67

L'application de cette recette a été faite aux budgets, ainsi que le prescrivent les dispositions législatives.

3° Le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées, lequel a été versé au trésor public et appliqué en recette aux produits divers du budget de 1843, était, au 1er janvier 1847, de 173,438f 53c

Aucune indemnité n'ayant été payée sur ces fonds pendant l'année 1847, ce solde demeure fixé à la même somme au 1er janvier 1848.

4° Enfin, la réunion au sol forestier, des bois provenant de M. le comte de Sickingen a complété, en 1847, l'exécution des dispositions applicables aux immeubles du domaine extraordinaire.

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821, et 8 juillet 1837.)

Situation, au 1er janvier 1848, des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1847. (*Voir* le compte des finances de l'année 1846, *page 621.*)	CRÉANCES constatées pendant l'année 1847.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1847.	RÉDUCTIONS PRONONCÉES sur les créances.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1848.	OBSERVATIONS.
Prêt au duc de Monteleone	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	"	100,000f 00c	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et tous ses efforts pour y parvenir ont été inutiles jusqu'à ce jour.
Créance sur M. de Grammont	37,456 88	"	37,456 88	"	"	37,456 88	Mort en faillite; il n'y a pas encore eu de distribution de deniers.
——— sur la succession de M. le général Belliard	71,342 53	"	71,342 53	"	"	71,342 53	Solde de la portion en numéraire du majorat du général Belliard, reversible au domaine extraordinaire. Il y a à espérer quelques recouvrements sur cette créance.
Recouvrement de prix de matériaux adjugés à Paris, en 1813, au sieur Picard, sous la caution Kaulek.	"	8,100f 00	8,100 00	265 56	"	7,834 44	La somme recouvrée est le produit d'un compte de bénéfice d'inventaire, versé par trois des héritiers; les trois autres paraissent insolvables.
	208,799 41	8,100 00	216,899 41	265 56	"	216,633 85	
				216,899f 41c			

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

État des Recettes effectuées, pendant l'année 1847, sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien Domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

Recettes effectuées.	Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines sur les créances qui restaient à recouvrer au commencement de l'année 1847, ou qui ont été constatées pendant le cours de ladite année	265f 56c
	Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines d'intérêts de prix de vente, dans le département des Deux-Sèvres	84 11
	TOTAL	349 67
Emploi des recettes effectuées.	Application, au budget de l'exercice 1847, du montant des recettes ci-dessus, sous le titre de *Revenus et prix de vente de domaines* (produits de l'ancien domaine extraordinaire), (voir page 65 du présent compte)	349f 67c

Situation, au 1er janvier 1848, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées.

(Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Solde disponible au 1er janvier 1847, des fonds affectés, par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821, au payement des indemnités arriérées, dues aux donataires et pensionnaires de l'ancien domaine extraordinaire	173,376f 03c
Il n'a été effectué aucun payement sur ces fonds pendant l'année 1847, en sorte que le solde disponible au 1er janvier 1848, s'élève comme ci-dessus à la somme de	173,376f 03c

NOTA. Les fonds de cette nature, qui ne sont pas susceptibles de recevoir d'accroissement, et dont jusqu'en 1843, la caisse des dépôts et consignations était demeurée dépositaire, ont été versés au trésor public, en vertu de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, et portés en recette au budget de l'exercice 1843; les indemnités qui précédemment étaient payées par la caisse des dépôts, le sont maintenant par le trésor, au moyen d'imputation sur le crédit des remboursements et restitutions de l'exercice courant.

Situation des immeubles provenant du domaine extraordinaire qui restaient à aliéner.

Les seuls immeubles du domaine extraordinaire qui figuraient dans le compte rendu pour l'année 1846, comme restant à aliéner, étaient les biens provenant du comte de Sickingen, situés dans le département du Bas-Rhin. En conséquence de l'ordonnance royale rendue sur l'avis du conseil d'État qui a déclaré les héritiers déchus de tous droits et l'État propriétaire des bois Sickingen, ces bois ont été réunis au sol forestier, et il sont aménagés et régis comme bois ordinaires de l'État. Leur produit se trouve, à partir de l'année 1847, rattaché à ceux des forêts.

COMPTE

DES DÉBETS ET DES CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE

ET DES

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

NOTE

Sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce et des Avances aux Compagnies de chemins de fer.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du trésor public se résume, pour l'année 1847, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1847, telle qu'elle résultait du compte des finances de 1846;

2° Le mouvement, en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1847, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1848.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1847, il est survenu 422 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 1,080,417 francs 38 centimes.

Il a été terminé, pendant la même année, 285 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du trésor, à.....	478,863f 05c
En réductions ou régularisations, à.....	267,895 84
TOTAL des atténuations.....	746,758 89

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui, au commencement de l'année 1847, présentaient un total de 17,246,806 francs 22 centimes, s'élèvent, à la fin, à 17,580,464 francs 71 centimes; et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1847, de 1,221, se trouve porté à 1,358 au 1er janvier 1848.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée. Le comité des finances du conseil d'État est appelé à émettre un avis spécial sur chaque affaire, et la caducité est prononcée par ordonnance du Roi.

La déclaration de caducité ne déroge point aux droits du trésor public : si les débiteurs reviennent à meilleure fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une

Note sur le Compte des Débets et des créances litigieuses, des Prêts au commerce et des Avances aux Compagnies de chemins de fer.

mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du trésor public une masse de créances sans valeur.

Il n'y a pas eu de créances déclarées caduques pendant l'année 1847.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1848; il en fait ainsi connaître :

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des Députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838, dans le compte de l'administration des finances; elle se divise en cinq périodes ou époques, SAVOIR :

1re époque.—1789 et années antérieures	8,842f 05c
2e époque.—De 1789 au consulat	4,007,413 99
3e époque.—Consulat et empire	4,757,090 03
4e époque.—Gouvernement de la restauration	4,187,610 42
5e époque.—Gouvernement de juillet 1830	4,619,508 22
	17,580,464 71

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 17,580,464 francs 71 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 251,189 francs 06 centimes, qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le trésor au 1er janvier 1848.

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1848, résultant de 1358 affaires et montant à la somme de 17,580,464 francs 71 centimes, a été appréciée et classée comme suit :

1° Créances bonnes	1,499,104f 64c
2° Créances d'un recouvrement douteux	1,871,381 97
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	14,209,978 10
SOMME ÉGALE	17,580,464 71

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, dans l'état actuel des affaires, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui pourront être obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrecouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce et des Avances aux Compagnies de chemins de fer.

mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	3,852,409f 47c	3,933,392 87
2° Pour frais de protêts et autres, de	80,983 40	
TOTAL		33,744,721 87

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1847	26,381,171f 21c	26,754,691 65
Pendant l'année 1847	373,520 44	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1848		6,990,030 22

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé aux prêts, la classification des divers emprunteurs d'après la nature de la garantie donnée au trésor, le montant des payements effectués en vertu des ordonnances délivrées par le ministre des finances sur le crédit de 30 millions, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au trésor public au 1er janvier 1848, développé, d'après l'appréciation des créances, en bonnes, douteuses ou irrecouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 437 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 205 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1848, et montant à la somme de 6,990,030 fr. 22 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer.

1° Créances bonnes	1,065,754f 79c
2° Créances d'un recouvrement douteux	409,703 16
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	5,514,572 27
SOMME ÉGALE	6,990,030 22

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce et des Avances aux Compagnies de chemins de fer.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Diverses lois ont autorisé, en faveur des compagnies concessionnaires de chemins de fer, des avances pour lesquelles des crédits ont été ouverts au ministre des travaux publics, et dont le montant a été successivement porté en dépense au budget de l'État, à fur et mesure des payements que ces avances ont donné lieu d'effectuer.

Les compagnies qui, jusqu'à présent, ont ainsi obtenu des avances de fonds de la part du trésor, sont celles qui suivent :

Loi du 17 juillet 1837. —	Chemins de fer du Gard. *Avance autorisée*		6,000,000f
Loi du 1er août 1839. —	Chemins de fer de Paris à Versailles. *Idem*		5,000,000
Loi du 15 juillet 1840...	Chemin de Strasbourg à Bâle. *Idem*	12,600,000f	30,600,000
	Chemin d'Andrezieux à Roanne. *Idem*	4,000,000	
	Chemin de Paris à Rouen. *Idem*	14,000,000	
Loi du 11 juin 1842....	Chemin de Paris à Rouen. *Idem*	4,000,000	14,000,000
	Chemin de Rouen au Havre. *Idem*	10,000,000	
Loi du 9 août 1847. —	Chemin de fer de Montereau à Troyes. *Idem*		3,000,000
			58,600,000

Les avances faites par le trésor, en vertu des lois précitées, et qui sont appuyées des obligations notariées ou de quittances souscrites par les diverses compagnies, s'élevaient, au 1er janvier 1848, à la somme principale de..... 54,200,000f 00c

Et à la même époque il avait été liquidé des intérêts à la charge des compagnies, pour celle de..... 4,210,188 13

Ensemble..... 58,410,188 13

Les avances effectuées pendant l'année 1847 montent à..... 3,300,000f 00c
Et les intérêts liquidés, à..... 860,000 00 } 4,160,000 00

Total de la créance dont les compagnies ont été constituées débitrices jusqu'au 1er janvier 1848..... 62,570,188 13

Les recouvrements effectués sur cette créance totale, se sont élevés :

Antérieurement à l'année 1847, à.....	5,762,188f 13c	
Pendant l'année 1847, à.....	540,000 00	
Ensemble.....	6,302,188 13	6,302,188 13

En sorte qu'au 1er janvier 1848, la créance du trésor, classée comme *bonne*, dans les appréciations de l'agence judiciaire du trésor, ne montait en définitive qu'à.... 56,268,000 00

Un tableau particulier (état n° 4) présente le développement des avances aux compagnies de chemins de fer, qui sont l'objet de 8 affaires suivies par l'agence judiciaire du trésor.

ÉTAT N° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1847, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1847, et la Situation au 1er janvier 1848.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1847.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1847.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1847. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par ordonnances du Roi, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité prononcées par ordonnances du Roi.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1848.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DES DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1847.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1848.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	1,486,841f 66c	242f 67c	1,487,084f 33c	6,920f 35c	"	"	6,920f 35c	1,480,163f 98c	10	"	"	"	10	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	22,138 87	"	22,138 87	"	"	"	"	22,138 87	4	"	"	"	4	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	304,088 02	69,522 68	373,610 70	32,849 05	9,207f 58c	"	42,056 63	331,554 07	51	33	25	25	59	
31	Receveurs des douanes	167,055 00	6,296 11	173,351 11	6,296 11	"	"	6,296 11	167,055 00	5	1	1	1	5	
33	Receveurs des contributions indirectes	59,576 92	30,140 14	89,717 06	11,015 04	311 03	"	11,326 07	78,390 99	20	18	10	10	28	
32	Directeurs des postes	75,896 62	19,274 18	95,170 80	18,786 59	"	"	18,786 59	76,384 21	25	8	5	5	28	
30	Receveurs des loteries	76,689 33	"	76,689 33	99 58	"	"	99 58	76,589 75	2	"	"	"	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	400,364 86	8,061 37	408,426 23	8,061 37	"	"	8,061 37	400,364 86	6	1	"	"	7	
36	Caissier central du trésor	37,624 57	38 45	37,663 02	"	"	"	"	37,663 02	1	"	"	"	1	
		2,630,275 85	(A) 133,575 60	2,763,851 45	84,028 09	9,518 61	"	93,546 70	2,670,304 75	124	61	41	41	144	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	1,385,326 64	"	1,385,326 64	237 13	"	"	237 13	1,385,089 51	4	"	"	"	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	195,778 04	"	195,778 04	"	"	"	"	195,778 04	4	"	"	"	4	
	TOTAL	4,211,380 53	133,575 60	4,344,956 13	84,265 22	9,518 61	"	93,783 83	4,251,172 30	132	61	41	41	152	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	7,107 02	"	7,107 02	49 00	"	"	49 00	7,058 02	1	"	1	"	1	
2	Receveurs et préposés des économats	2,794 81	"	2,794 81	"	"	"	"	2,794 81	1	"	1	"	1	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	126,190 07	"	126,190 07	1,397 76	"	"	1,397 76	124,792 31	2	"	2	"	2	
8	Comptables divers	338,465 30	"	338,465 30	3,621 27	"	"	3,621 27	334,844 03	9	"	9	"	9	
9	Comptables des colonies	793 20	"	793 20	"	"	"	"	793 20	1	"	1	"	1	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	91,521 76	"	91,521 76	"	"	"	"	91,521 76	1	"	1	"	1	
11	Fournisseurs	6,509,100 48	114,378 80	6,623,479 28	144,003 91	134,583 39	"	278,587 30	6,344,891 98	52	7	59	11	48	
13	Officiers et sous-officiers	511,492 91	36,309 14	547,802 05	7,218 80	8,789 48	"	16,008 28	531,793 77	91	10	101	9	92	
14	Gardes-magasins	73,067 31	"	73,067 31	"	"	"	"	73,067 31	8	"	8	"	8	
17	Économes des hôpitaux militaires	23,347 58	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	3	"	3	"	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, subsistances	1,454,008 80	151,141 32	1,606,050 12	14,708 99	33,426 90	"	48,135 89	1,557,914 23	65	8	73	15	58	
22	Entrepreneurs de travaux	447,466 17	78,463 87	525,930 04	61,481 48	5,594 91	"	67,076 39	458,853 65	62	32	94	24	70	
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	38,248 53	"	38,248 53	570 76	"	"	570 76	37,677 77	21	"	21	1	20	
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	3,326 28	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	5	"	5	"	5	
27	Effets divers (douanes, coupes de bois, etc.)	204,470 81	4,826 95	209,297 76	7,878 83	"	"	7,878 83	201,418 93	18	1	19	"	19	
28	Débiteurs divers	1,070,356 72	99,280 50	1,169,637 22	66,608 77	54,271 56	"	120,880 33	1,048,756 89	611	278	889	168	721	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	77,146 65	269 00	77,415 65	669 00	"	"	669 00	76,746 65	122	2	124	4	120	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	1,367,786 80	"	1,367,786 80	"	"	"	"	1,367,786 80	8	"	8	"	8	
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	71,833 17	154,171 54	226,004 71	86,389 26	21,710 99	"	108,100 25	117,904 46	7	23	30	12	18	
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	616,001 32	308,000 66	924,001 98	"	"	"	"	924,001 98	1	"	1	"	1	
	TOTAL des divers débiteurs	13,035,425 69	946,841 78	13,982,267 47	394,597 83	258,377 53	"	652,975 06	13,329,292 41	1,089	361	1,450	244	1,206	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	4,211,380 53	133,575 60	4,344,956 13	84,265 22	9,518 61	"	93,783 83	4,251,172 30	132	61	193	41	152	
	TOTAL	17,246,806 22	1,080,417 38	18,327,223 60	478,863 05	267,895 84	"	746,758 89	17,580,464 71	1,221	422	1,643	285	1,358	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. — (V. le développement ci-après, p. 652 et 653).	7,346,457 27	17,093 39	7,363,550 66	373,520 44	"	"	373,520 44	6,990,030 22	207	"	207	2	205	
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir le développement ci-après, pages 654 et 655.)	52,648,000 00	4,160,000 00	56,808,000 00	540,000 00	"	"	540,000 00	56,268,000 00	7	1	8	"	8	
	TOTAL GÉNÉRAL	77,241,263 49	5,257,510 77	82,498,774 26	(B) 1,392,383 49	267,895 84	"	1,660,279 33	80,838,494 93	1,435	423	1,858	287	1,571	

(A) La somme de 133,575 fr. 60 cent. représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuites.

Sur cette somme de 133,575 fr. 60 cent., celle de 72,260 fr. 80 cent. figure dans l'actif de l'administration des finances, ci..... 72,260f 80c

(Voir le compte du service de trésorerie, page 167.)

Le surplus, de 72,260 fr. 80 c., représentant des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci..... 61,314 80

SOMME PAREILLE..... 133,575 60

(B) Ces versements ont été constatés en recette, ainsi qu'il suit :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 167), pour..... 47,185f 82c

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1847 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 85 et 87), pour 1,345,197 fr. 67 cent., savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances..... 37,079f 40c
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif..... 308,208 57
Recouvrements sur prêts au commerce..... 373,520 44
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance..... 86,389 26
Versements desdites compagnies en capital et intérêts sur les avances à elles faites par le trésor..... 540,000 00
} 1,345,197 67

TOTAL..... 1,392,383 49

ÉTAT N° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1848.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement de juillet 1830.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la comptabilité générale des finances. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1848.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	"	1,480,163f 98c	"	"	"	1,480,163f 98	9,500f 00c	13,000f 00c	1,457,663f 98c	1,480,163f 98c	10	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances estimées bonnes* par l'agence judiciaire du trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 251,189 06, la *Situation générale de l'administration des finances*, page 393.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	14,777 66	7,361f 21c	"	239f 28c	21,899 59	2,000 00	"	20,138 87	22,138 87	4	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	"	4,475 98	93,539 30	233,538f 79c	29,286 33	302,267 74	37,394 82	49,817 98	244,341 27	331,554 07	59	
31	Receveurs des douanes	"	"	144,366 06	22,688 94	"	3,510 12	163,544 88	1,600 00	5,660 39	159,794 61	167,055 00	5	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	6,364 74	11,848 06	60,178 19	66,542 40	11,848 59	14,889 53	420 93	63,080 53	78,390 99	28	
32	Directeurs des postes	"	"	60,165 04	5,292 54	10,926 63	12,028 47	64,355 74	6,337 02	6,868 80	63,178 39	76,384 21	28	
30	Receveurs des loteries	"	"	76,589 75	"	"	437 96	76,151 79	7,728 86	"	68,860 89	76,589 75	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	"	321,087 57	"	79,277 29	74,102 29	326,262 57	5 175 00	"	395,189 86	400,364 86	7	
36	Caissier central du trésor	"	"	"	"	37,663 02	13,164 47	24,498 55	1,500 00	2,500 00	33,663 02	37,663 02	1	
		"	"	2,107,990 78	140,730 05	421,583 92	199,311 32	2,470,993 43	86,125 23	78,268 10	2,505,911 42	2,670,304 75	144	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	"	"	1,274,400 20	110,689 31	"	16,178 36	1,368,911 15	2,370 00	"	1,382,719 51	1,385,089 51	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	195,778 04	35,699 38	160,078 66	25,841 85	150,000 00	19,936 19	195,778 04	4	
	TOTAL	"	"	3,382,390 98	251,419 36	617,361 96	251,189 06	3,999,983 24	114,337 08	228,268 10	3,908,567 12	4,251,172 30	152	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	"	7,058f 02c	"	"	"	"	7,058 02	"	"	7,058 02	7,058 02	1	
2	Receveurs et préposés des économats	2,794f 81c	"	"	"	"	"	2,794 81	"	"	2,794 81	2,794 81	1	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	5,080 42	119,711 89	"	"	"	"	124,792 31	594 20	"	124,198 11	124,792 31	2	
8	Comptables divers	"	"	157,024 54	18,675 66	159,143 83	"	334,844 03	4,065 82	281,532 84	49,245 37	334,844 03	9	
9	Comptables des colonies	"	"	"	"	793 20	"	793 20	793 20	"	"	793 20	1	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	"	"	91,521 76	"	"	"	91,521 76	6,000 00	"	85,521 76	91,521 76	1	
11	Fournisseurs	966 82	3,254,858 51	247,588 79	2,171,616 08	669,861 78	"	6,344,891 98	96,726 78	272,991 20	5,975,174 00	6 344,891 98	48	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	376,974 52	17,955 93	136,863 32	"	531,793 77	21,533 56	62,274 57	447,985 64	531,793 77	92	
14	Gardes-magasins	"	"	16,408 36	56,521 80	137 15	"	73,067 31	2,745 60	13,131 05	57,190 66	73,067 31	8	
17	Économes des hôpitaux militaires	"	"	23,347 58	"	"	"	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, subsistances	"	351,382 78	209,770 96	18,077 02	978,683 47	"	1,557,914 23	15,333 37	642,101 47	900,479 39	1,557,914 23	58	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	458,853 65	"	458,853 65	21,849 51	70,188 66	366,815 48	458,853 65	70	
23	Pensionnaires de l'État. (Remboursement d'arrérages.)	"	"	"	"	37,677 77	"	37,677 77	288 33	499 40	36,890 04	37,677 77	20	
24	Directeurs des postes. (Affaires anciennes.)	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	"	"	3,326 28	3,326 28	5	
27	Effets divers. (Douanes, coupes de bois, etc.)	"	"	138,839 00	58,161 38	4,418 55	"	201,418 93	18,183 25	600 00	182,635 68	201,418 93	19	
28	Débiteurs divers	"	271,076 51	112,983 54	204,919 89	459,776 95	"	1,048,756 89	164,053 43	250,817 07	633,886 39	1,048,756 89	721	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	"	"	240 00	22,476 50	54,030 15	"	76,746 65	9,860 73	29,810 95	37,074 97	76,746 65	120	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	"	"	"	1,367,786 80	"	"	1,367,786 80	"	"	1,367,786 80	1,367,786 80	8	
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	"	"	"	"	117,904 46	"	117,904 46	98,737 80	19,166 66	"	117,904 46	18	
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	"	"	"	"	924,001 98	"	924,001 98	924,001 98	"	"	924,001 98	1	
	TOTAL des divers débiteurs	8,842 05	4,007,413 99	1,374,699 05	3,936,191 06	4,002,146 26	"	13,329,292 41	1,384,767 56	1,643,113 87	10,301,410 98	13,329,292 41	1,206	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	"	"	3,382,390 98	251,419 36	617,361 96	251,189 06	3,999,983 24	114,337 08	228,268 10	3,908,567 12	4,251,172 30	152	
		8,842 05	4,007,413 99	4,757,090 03	4,187,610 42	4,619,508 22	251,189 06	17,329,275 65	1,499,104 64	1,871,381 97	14,209,978 10	17,580,464 71	1,358	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. (Voir le développement ci-après)	"	"	"	"	6,990,030 22	"	6,990,030 22	1,065,754 79	409,703 16	5,514,572 27	6,990,030 22	205	
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir le développement ci-après.)	"	"	"	"	56,268,000 00	"	56,268,000 00	56,268,000 00	"	"	56,268,000 00	8	
	TOTAL GÉNÉRAL	8,842 05	4,007,413 99	4,757,090 03	4,187,610 42	67,877,538 44	251,189 06	80,587,305 87	58,832,859 43	2,281,085 13	19,724,550 37	80,838,494 93	1,571	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1848.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS à titre de prêt sur le crédit ouvert par la loi du 17 octobre 1830.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	RECOUVREMENTS effectués.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1848. NOMBRE d'affaires.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1848. SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES douteuses.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES irrecouvrables.	OBSERVATIONS.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	1,934,849f 93c	12,834,536f 03c	95	8,277,376f 69c	91	4,557,159f 34c	805,528f 06c	70,335f 46c	3,681,295f 82c	(A) Antérieurement au 1er janvier 1847, Intérêts 3,837,069f 17c, Frais 79,230 31 — 3,916,299f 48c. Pendant l'année 1847, Intérêts 15,340 30, Frais 1,753 09 — 17,093 39. Total 3,933,392 87
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290,931 00	514,106 06	3,805,037 06	48	2,962,175 48	52	842,861 58	63,363 59	143,265 86	636,232 13	
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	160,499 42	4,460,999 42	28	4,322,166 36	8	138,833 06	25,223 44	7,074 34	106,535 28	(B) Antérieurement au 1er janvier 1847 26,381,171 21; Pendant l'année 1847 373,520 44. Total 26,754,691 65
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	111,865 65	873,663 65	11	475,767 34	26	397,896 31	14,359 39	62,957 90	320,579 02	Voir, pour l'application des recouvrements antérieurs à l'année 1847, le compte des finances de 1846, page 635, et pour ceux de l'année 1847, le compte des contributions de revenus publics de cette année, page 85.
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	150,090 37	1,695,604 27	9	1,550,649 57	5	144,954 70	24,051 56	2,000 00	118,903 14	(C) Ce solde de 6,990,030f 22c ne comprend pas les intérêts liquidés pour la totalité des 205 affaires contre lesquelles il reste encore à suivre, parce que dans l'état actuel elles sont pour la plupart irrécouvrables, et que celles qui sont d'un recouvrement certain ne s'élèvent, comme on le voit ci-contre, qu'à 1,065,754 fr. 79 cent. D'après les décomptes établis par l'agence judiciaire du trésor, pour tous les prêts, au 31 décembre 1847, ces intérêts irrécouvrables montent à 5,049,587 76 et porteraient le solde dû à la même époque : Sur le capital, à 9,206,760f 86c; Sur les intérêts, à 2,824,638 78; Sur les frais, à 8,218 34 — 12,039,617 98
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	979,169 52	5,632,569 52	33	4,892,763 68	22	739,805 84	132,850 16	119,904 28	487,051 40	
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"	
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du Roi, du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,775 09	1,702,775 09	"	1,534,255 70	1	168,519 39	378 59	4,165 32	163,975 48	
437		29,811,329 00	3,933,392 87 (A)	33,744,721 87	232	26,754,691 65 (B)	205	6,990,030 22 (C)	1,065,754 79	409,703 16	5,514,572 27	
									6,990,030f 22c			

ÉTAT N° 4.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Développement des avances effectuées et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1848.

NOMBRE des AVANCES.	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES AUXQUELLES IL A ÉTÉ FAIT DES AVANCES.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les avances.	MONTANT DES AVANCES autorisées par les lois.	AVANCES FAITES. MONTANT des avances faites et des intérêts liquidés au 1er janvier 1847.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1847. Avances effectuées.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1847. Intérêts liquidés.	AVANCES FAITES. TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. ANTÉRIEUREMENT à l'année 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. PENDANT l'année 1847.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. TOTAL.	SOLDE À RECOUVRER au 1er janvier 1848.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances douteuses.
1	Chemins de fer du Gard	17 juillet 1837.	6,000,000f	7,576,188f 13	"	120,000f 00c	7,696,188f 13	4,394,188f 13c	"	4,394,188f 13	3,302,000f	3,302,000f	"
1	Chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche)	1er août 1839.	5,000,000	6,266,000 00	"	200,000 00	6,466,000 00	"	"	"	6,466,000	6,466,000	"
1	——— de Strasbourg à Bâle	15 juillet 1840.	12,600,000	11,550,000 00	"	"	11,550,000 00	"	"	"	11,550,000	11,550,000	"
1	——— d'Andrezieux à Roanne	15 juillet 1840.	4,000,000	3,650,000 00	300,000f	"	3,950,000 00	"	"	"	3,950,000	3,950,000	"
2	——— de Paris à Rouen	15 juillet 1840. 11 juin 1842.	14,000,000 4,000,000	15,200,000 00 4,168,000 00	" "	420,000 00 120,000 00	15,620,000 00 4,288,000 00	200,000 00 168,000 00	420,000f 00c 120,000 00	1,620,000 00 288,000 00	14,000,000 4,000,000	14,000,000 4,000,000	" "
1	——— de Rouen au Havre	11 juin 1842.	10,000,000	10,000,000 00	"	"	10,000,000 00	"	"	"	10,000,000	10,000,000	"
1	——— de Montereau à Troyes	9 août 1847.	3,000,000	"	3,000,000	"	3,000,000 00	"	"	"	3,000,000	3,000,000	"
8			58,600,000	58,410,188 13	3,300,000	860,000 00	62,570,188 13	762,188 13	540,000 00 (A)	6,302,188 13	56,268,000	56,268,000	"
					4,160,000 00							56,268,000	

OBSERVATIONS.

(A) Les avances aux compagnies de chemins de fer étant portées en dépense au budget, les recouvrements auxquels elles donnent lieu s'opèrent au profit des exercices courants. Ceux de l'année 1847 sont, en conséquence, appliqués aux produits divers de cet exercice. (Voir le compte des contributions et revenus publics, page 87.)

Les payements ont été imputés sur les budgets des exercices suivants :

Chemins de fer du Gard.	Exercice 1839	6,000,000f
Chemin de fer de Versailles	Exercice 1839	2,000,000
	Exercice 1840	3,000,000
		5,000,000
Chemin de fer de Strasbourg	Exercice 1840	3,000,000
	Exercice 1841	7,500,000
	Exercice 1842	1,050,000
		11,550,000
Chemin de fer d'Andrezieux	Exercice 1841	1,150,000
	Exercice 1842	500,000
	Exercice 1843	500,000
	Exercice 1844	700,000
	Exercice 1845	500,000
	Exercice 1846	300,000
	Exercice 1847	300,000
		3,950,000
Chemin de fer de Paris à Rouen.	Exercice 1843	12,000,000
	Exercice 1844	2,000,000
		14,000,000
Idem. (Prêt supplémentaire.)	Exercice 1844	1,600,000
	Exercice 1845	2,400,000
		4,000,000
Chemin de fer de Rouen au Havre.	Exercice 1844	3,000,000
	Exercice 1845	7,000,000
		10,000,000
Chemin de fer de Montereau à Troyes.	Exercice 1847	3,000,000

TABLE

DÉTAILLÉE

DES MATIÈRES.

TABLE SOMMAIRE ..... *Pag.* 3
NOTE PRÉLIMINAIRE ..... 5 à 11

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1847.

NOTE EXPLICATIVE ..... 17 à 27
TABLEAU général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1847 ..... 28 à 35
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1847, pour servir de base aux déclarations générales de la cour des comptes ..... 36 à 45

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 49 à 51
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1846, 1847 et 1848, au 1er janvier 1848 ..... 52 à 57
CONTRIBUTIONS directes ..... Exercices 1846 et 1847 ..... 58 à 61
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines ..... ——— 1846 et 1847 ..... 62 à 65
PRODUITS des forêts et de la pêche ..... ——— 1846 et 1847 ..... 66 et 67
DOUANES et Sels ..... ——— 1846 et 1847 ..... 68 et 69
CONTRIBUTIONS indirectes ..... ——— 1846 et 1847 ..... 70 et 71
PRODUITS des Postes ..... ——— 1846 et 1847 ..... 72 et 73
PRODUITS UNIVERSITAIRES ..... ——— 1846 et 1847 ..... 74 et 75
PRODUITS éventuels affectés au service départemental. ——— 1846 et 1847 ..... 76 et 77
PRODUIT de la rente de l'Inde ..... ——— 1846 et 1847 ..... *Ibid.*
PRODUITS et revenus de l'Algérie ..... ——— 1846 et 1847 ..... 78 à 83
PRODUITS divers du budget ..... ——— 1846 et 1847 ..... 84 à 87
RÉSUMÉ spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1846 et 1847 ..... 88 et 89
ÉTAT des recettes faites, en 1847, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1848. 90
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1847 ..... 91 et 92

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 95 à 97

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1846, 1847 et 1848, au 1er janvier 1848..... 98 à 103

DETTE PUBLIQUE, Liste civile et Dotations..... Exercices 1846 et 1847.... 104 et 105

DÉPENSES du Ministère de la Justice et des Cultes.. ——— 1846 et 1847.... 106 à 109

——— des Affaires étrangères..... ——— 1846 et 1847.... 110 et 111

——— de l'Instruction publique... ——— 1846 et 1847.... 112 et 113

——— de l'Intérieur..... ——— 1846 et 1847.... 114 à 117

——— de l'Agriculture et du Commerce..... ——— 1846 et 1847.... 118 et 119

——— des Travaux publics..... ——— 1846 et 1847.... 120 à 123

——— de la Guerre..... ——— 1846 et 1847.... 124 à 127

——— de la Marine..... ——— 1846 et 1847.... 128 à 131

——— des Finances..... ——— 1846 et 1847.... 132 et 133

FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus..... ——— 1846 et 1847.... 134 à 137

REMBOURSEMENTS et Restitons, Non-valrs, Primes et Escles ——— 1846 et 1847.... 138 et 139

DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées, pendant l'année 1847, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1846 et 1847.... 140 et 141

DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1846 et 1847.... 142 à 147

ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1848..... 148

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1847..... 149 et 150

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 153 à 157

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1847..... 158 et 159

ÉTAT présentant le mouvement, pendant l'année 1847, des bons du Trésor remis à divers. 160 et 161

ÉTAT présentant le mouvement des traites et mandats, pendant l'année 1847..... 162

——— des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1847..... *Ibid.*

——— des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1847..... 163 et 164

——— des fonds des correspondants des comptables des finances, pendant l'année 1847..... 165

——— des avances pour divers services, pendant l'année 1847. 166

ÉTAT des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1847..... 167

ÉTAT présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1847..... *Ibid.*

ÉTAT présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem*... 168 à 171

État présentant le mouvement, pendant l'année 1847, des fonds des Budgets et des services spéciaux, ainsi que des avances du Trésor sur les mêmes services..... *Pag.* 172
État des Valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1847 173
État des opérations que les receveurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1847..... 174 et 175
État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1847, sur les budgets et les services spéciaux..... 176 et 177

COMPTES DES BUDGETS.

Note générale sur les comptes des budgets..... 181 à 183

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Note explicative..... 187 à 203
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1846 :
Tableaux modificatifs des évaluations de recettes..... 206 à 209
Tableaux modificatifs des crédits..... 210 à 226
Compte définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1846, à l'époque de sa clôture :
Compte définitif des recettes..... 228 à 235
Compte définitif des dépenses..... 236 à 273
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1846..... 274
État comparatif, par branche de revenus des Recettes des exercices 1846 et 1845.. 276
Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1846 et 1845..... 277
État comparatif, par ministère, des Dépenses des exercices 1846 et 1845..... 278
Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1846 et 1845..... 279

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Note explicative..... 283 à 292
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget de l'exercice 1847..... 294 à 297
Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1847, au 1er janvier 1848 :
Compte provisoire des recettes..... 300 à 307
Compte provisoire des dépenses..... 308 à 347
Résultat général du compte provisoire du budget de l'exercice 1847..... 348

BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1848..... 350 et 351
Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1848, au 31 décembre 1847..... 352

SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

NOTE explicative sur la situation des ressources et des besoins au 1er janvier 1848. *Pag.* 354 à 359
TABLEAU comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 . . . . . 360 et 361
TABLEAU comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842 . . . . . 362 et 363
RÉSUMÉ des payements effectués et des ressources réalisées par le trésor au 1er janvier 1848, pour le service des travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842 364

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 À 1847.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 366 et 367
TABLEAU général, par exercice, de la situation financière et du règlement législatif des Budgets de 1830 à 1847 . . . . . 368 et 369
DÉVELOPPEMENT sur les recettes . . . . . 370 et 371
——— sur les dépenses . . . . . 372 et 373

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1848.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 377 à 381
BILAN de l'Administration des finances, au 1er janvier 1848 . . . . . 382 à 385
TABLEAU de l'actif et du passif du Trésor public tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances . . . . . 386 à 389
DÉVELOPPEMENT des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables 390
——— des Valeurs en route 391
——— des Avances pour divers services 392
——— des Créances administratives 393
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire . . *Ibid.*
——— relatif à la Créance sur l'Espagne 394
——— sur les Correspondants du Trésor . . . . . 395 et 396
——— sur les fonds déposés au Trésor par la caisse des dépôts et consignations . 397
——— sur les Correspondants des Comptables des finances 398
——— des fonds particuliers des comptables des finances . . . . . *Ibid.*
——— sur les découverts du service ordinaire des Budgets, à éteindre au moyen des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement 399
——— sur l'excédant de recette réalisé par le Trésor pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 400
——— sur les avances du Trésor pour les grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842 401
——— relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France. *Ibid.*
TABLEAU servant à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1848 . . . . . 402 et 403

TABLEAU présentant le résumé de l'actif et du passif réels du Trésor public.... *Pag.* 404 et 405
DÉVELOPPEMENT, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1847, et de la situation de cette dette au 1er janvier 1848..... 406 et 407
DÉVELOPPEMENT sur les avances des Receveurs généraux, au 1er janvier 1848..... 40

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES
DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1848.

NOTE explicative..... 411 et 412
TABLEAU récapitulatif de l'actif et et du passif réels du Trésor public..... 413
DÉVELOPPEMENTS. ACTIF du Trésor..... 414
DÉCOUVERTS et avances du Trésor..... 415
DETTE flottante..... 416 et 417
PASSIF du Trésor sur les budgets et les services spéciaux..... 418
TABLEAU résumé des *causes* et de la *composition* de la dette flottante du Trésor..... 419
——— explicatif des modifications apportées aux résultats des situations générales des finances publiés dans les comptes des années précédentes..... 420 à 423
DÉVELOPPEMENT justificatif de la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et services spéciaux..... 424

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

NOTE EXPLICATIVE..... 430 à 435
SITUATION des rentes 5 p. o/o, au 1er janvier 1848..... 436 à 443
——— des rentes 3 p. o/o, *idem*..... 444 et 445
——— des rentes 4 1/2 p. o/o, *idem*..... 446
——— des rentes 4 p. o/o, *idem*..... 447
ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1848..... 448 à 451
ÉTAT indiquant le classement, par catégorie, des propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1848..... 452 à 455
SITUATION, à l'époque du 1er janvier 1848, des rentes 5 p. o/o possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires..... 456 et 457
TABLEAU du mouvement dans la propriété des Rentes, pendant chacun des mois de l'année 1847, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles... 458 et 459
DÉCOMPOSITION du mouvement ci-dessus, par mois et par catégorie de propriétaires de rentes..... 458 à 461

SITUATION, au 1er janvier 1848, de l'emprunt de 200 millions en rentes 3 p. o/o, négocié le 9 décembre 1844 . . . . . Pag. 462 et 463
SITUATION, au 1er janvier 1848, de l'emprunt de 250 millions en rentes 3 p. o/o, négocié le 10 novembre 1847 . . . . . 464 et 465

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 469 à 472
RÉSUMÉ sur la formation successive de la puissance de l'amortissement au 1er janvier 1848, indiquant l'origine et l'affectation des ressources que le Trésor public a dû mettre à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1847 . . . . . 473 à 475
RÉSUMÉ sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1848 . . . . . 476 et 477
ÉTAT des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1847 . . . . . 478 et 479
DÉVELOPPEMENT, par mois, des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement pendant l'année 1847 480
ÉTAT de développement de la consolidation en rentes opérée en 1847, des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement 481
TABLEAU présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année . 482 et 483
TABLEAU, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1848 . . . . . 484 et 485
TABLEAU présentant les mêmes résultats par affectation de rentes . . . . . 486 et 487
ÉTAT indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement au 1er janvier 1848, et situation du fonds d'amortissement à la même époque . . . . . Ibid.
FORMATION et emploi de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1848 488
TABLEAU général des rachats de la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1848 489
DÉVELOPPEMENT, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1848 . . . . . 490 à 493
TABLEAU du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1847 . . . . . 494 et 495

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 499 à 501
TABLEAU présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux 502
SITUATION, au 1er janvier 1848, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor 503
TABLEAU des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1848, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers . . . . . 504 et 505

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . *Pag.* 508 et 509
SITUATION, au 1er janvier 1848, des capitaux de cautionnements en numéraire . . . . . 510 à 513

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

NOTE EXPLICATIVE 517
DÉVELOPPEMENTS sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1848 . . . . . 518 et 519

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 522 et 523
SITUATION, au 1er janvier 1848, des crédits accordés pour l'inscription des pensions . . . . . 524 et 525
SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1848 . . . . . 526 et 527

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 533 à 535
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1847, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement . . . . . 536 et 537
SITUATION définitive de l'exercice 1843, au 1er janvier 1848 . . . . . 538 et 539
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1848, sur l'exercice 1844 . . . . . 540 et 541
——— sur l'exercice 1845 . . . . . 542 et 543
——— sur l'exercice 1846 544
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1848 . . . 545

COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 548 et 549
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1846 . . . . . 550 à 555
COMPTE provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1847 . . . . . 556 et 557

COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 560 à 565
COMPTE des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1847 . . . . . 566 à 569
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1845 . . . . . 570 à 573
TABLEAU provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1846 574
TABLEAU des recettes et des dépenses présumées pour l'exercice 1847 575
——— pour l'exercice 1848 576

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 578 et 579
ÉTAT général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1847 . . . . . 580 et 581

Résumés des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie, pendant l'année 1847 :

Receveurs de l'enregistrement . . . . . *Pag.* 582 et 583
Receveurs des douanes . . . . . 584 et 585
Receveurs des contributions diverses . . . . . 586 et 587
Trésoriers-payeurs en Algérie . . . . . 588 et 589

Développement des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1847 . . . . . 590 à 593
Récapitulation, par classe de comptables, des opérations de l'année 1847 . . . . . 594 à 596
Tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1847 et 1846, pour le service des budgets 597
Développement, pour le service municipal de l'Algérie, des opérations de l'année 1847, et Situation au 1er janvier 1848 . . . . . 598 et 599

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Note explicative . . . . . 602 à 607
Tableau du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1847 . . . . . 608 et 609
État général des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1847 . . . . . 610 et 611
État présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1846 et 1847 . . . . . 612 et 613
Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1846 et 1847 . . . . . 614 et 615
Tableau des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, jusqu'au 31 décembre 1847 . . . . . 616 et 617
Mouvement des médailles fabriquées pendant l'année 1847 . . . . . 618 et 619
Résultat, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1847 . . . . . *Ibid.*
Tableau des fabrications faites en monnaies de cuivre, de 1719 à 1815 620
Compte rendu de l'exécution de la loi du 10 juillet 1845, sur la démonétisation des espèces retirées de la circulation . . . . . 621 à 629
Résumé de l'opération du retrait des pièces démonétisées, en vertu de la loi du 10 juillet 1845 . . . . . 630 et 631
Développement des opérations d'affinage du billon supérieur. (Exécution du traité du 16 décembre 1846) . . . . . 632 et 633
Développement par exercice des dépenses autorisées sur le crédit de 5,250,000 fr. ouvert par la loi du 10 juillet 1845 . . . . . 634 et 635
Tableau des opérations constatées dans les écritures générales de l'administration des finances pour la démonétisation des espèces retirées de la circulation 636

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . *Pag.* 638 et 639
SITUATION, au 1er janvier 1848, des créances actives restant à recouvrer. . . . . 640 et 641
ÉTAT des Recettes faites, pendant l'année 1847, sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes 642
ÉTAT des fonds affectés au payement des indemnités arriérées. . . . . *Ibid.*
SITUATION des immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1848 . . . . . *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 644 à 647
ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1847, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1847, et la situation au 1er janvier 1848. . . . . 648 et 649
CLASSIFICATION, par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1848. . . . . 650 et 651
DÉVELOPPEMENT des Prêts au commerce et à l'industrie, qui ont été effectués, en 1830, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1848. . . . . 652 et 653
DÉVELOPPEMENT des avances faites aux compagnies de chemins de fer et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1848. . . . . 654 et 655
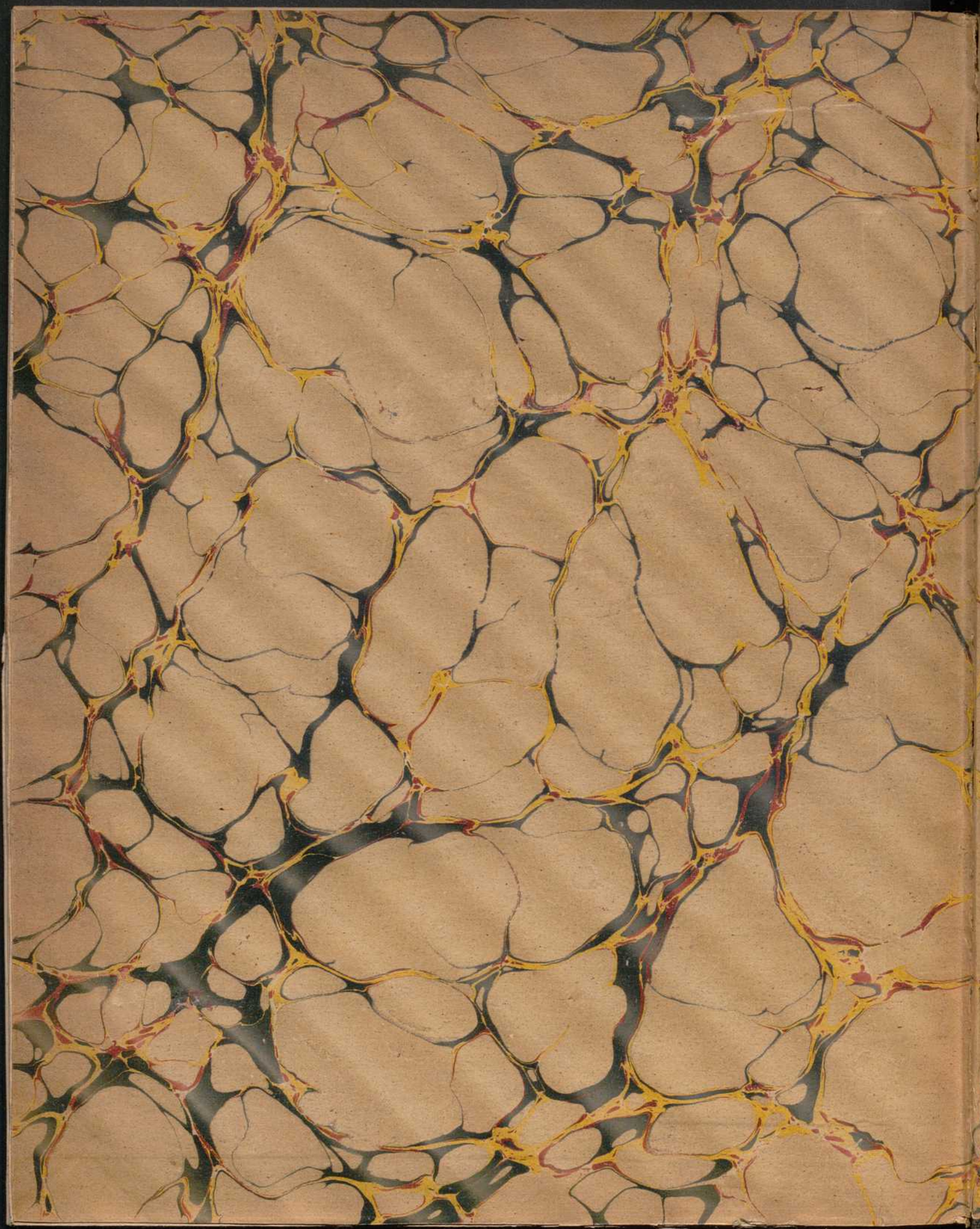
FIN.